UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 05001657 5

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED
BIBLIOTHECA
C. SS. R.
ad Stæ Annæ,
MARIANOPOLI.
TRANSFERRED

LES

MISSIONNAIRES

ET LES

DIRECTEURS DE STATIONS ET DE RETRAITES

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

Son Éminence le Cardinal DONNET, Archevêque de Bordeaux, a daigné exprimer dans les lignes suivantes son sentiment sur cet ouvrage :

Les Missions nous ont toujours paru un immense bienfait pour régénérer un diocèse, pour y entretenir la piété, y conserver l'esprit de foi et y créer les bonnes œuvres. De longues années d'expérience ne nous permettent pas le moindre doute sur leur efficacité. Aussi félicitons-nous vivement l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Les Missionnaires et les Directeurs de stations et de retraites*, du soin qu'il a eu de publier tous les documents les plus propres à diriger les ouvriers apostoliques dans l'exercice d'un si beau ministère. Son livre nous paraît appelé à devenir le compagnon inséparable du Missionnaire ; il sera très-utile à MM. les curés pour les guider dans la préparation d'une Mission, les aider à en conserver les fruits et à organiser, comme moyens de persévérance, de pieuses associations. Nous lui adressons nos plus abondantes bénédictions.

Bordeaux, le 11 avril 1869.

✠ FERDINAND, CARDINAL DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

Clichy. — Impr. MAURICE LOIGNON, PAUL DUPONT et Cie, rue du Bac d'Asnières.

LES

MISSIONNAIRES

ET LES

DIRECTEURS DE STATIONS ET DE RETRAITES

D'APRÈS LA DOCTRINE

DE S. FRANÇOIS-XAVIER, DE S. FRANÇOIS DE SALES,
DE S. VINCENT DE PAUL, DE S. LIGORI, ETC.

MANUEL COMPLET

PRÉCÉDÉ D'UNE

INTRODUCTION SUR LES AVANTAGES DES MISSIONS

ET SUR

LA MANIÈRE DE PRÉPARER UNE PAROISSE A LA MISSION

PAR

LE R. P. H. DOMINGET
Mariste.

PARIS
GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS
3, RUE DE L'ABBAYE, 3
1869

Droits de traduction et de reproduction réservés.

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lesmissionairese00domiuoft

INTRODUCTION

§ I.

Nécessité et avantages des Missions.

I. Le nom et la qualité de Missionnaire. — II. Les Missions recommandées par le cardinal Giraud. — III. Le ministre Portalis. — IV. Saint Ligori, apologiste des Missions : A. Missions considérées dans leur but. — B. Missions considérées au point de vue des instructions. — C. Missions considérées au point de vue des confessions, et réponses aux objections : On n'a pas le temps d'éprouver les pénitents ; c'est un feu de paille ; les Missions troublent les consciences ; les sermons de nuit sont une occasion de scandale ; les missions fréquentes ne font plus d'impression. — V. Sentiment de l'Église universelle.

I. — Le nom de Missionnaire dérive du terme latin *missus* qui signifie *envoyé*. Notre Seigneur Jésus-Christ est l'envoyé par excellence, le *Messie*, le premier Missionnaire. Envoyé par son Père (1) pour relever l'homme déchu, il a

(1) *Ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum, factum ex muliere, factum sub lege, ut eos qui sub lege erant redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus.* (Gal., IV, 4, 5.) — *Erat docens quotidie in templo.* (Luc., XIX, 47.) — *Docebat de navicula turbas.* (Luc., V, 3.)

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO LIBRARY
TRANSFERRED
HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

prêché la doctrine de la vérité, et nous a ouvert, par sa passion et par sa mort, les sources de la grâce et la porte du bonheur éternel. Son œuvre devait embrasser tous les siècles : c'est pourquoi, avant de remonter aux Cieux, il institue d'autres Missionnaires dans la personne de ses apôtres : *Je vous envoie*, leur dit-il, *comme mon Père m'a envoyé..... Allez donc, instruisez toutes les nations, apprenez-leur à mettre en pratique tout ce que je vous ai prescrit. — Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* (Joann., xx, 21.).. *Euntes ergo, docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis.* (Math., xviii, 19, 20.)

L'Église, héritière du droit et du devoir qu'avaient les apôtres d'enseigner, crée des prêtres et les envoie prêcher la parole de Dieu et sanctifier les âmes. A ce point de vue, chacun d'eux est un Missionnaire. Toutefois, ce nom a été réservé pour désigner spécialement, soit les prêtres, qui à la voix du Chef de l'Église, vont porter le flambeau de la foi aux peuples assis dans les ténèbres de l'erreur, soit ceux, qui appelés par les évêques au secours des pasteurs des paroisses, se transportent, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, afin de convertir les pécheurs, de ranimer les tièdes et d'affermir les justes. C'est particulièrement à cette seconde classe de Missionnaires que nous nous adressons.

Avant tout, il nous importe de les convaincre profondément de la *nécessité* et des *avantages* de leur ministère tout exceptionnel. Sur ce point, notre tâche est facile.

II. — « A côté du ministère ordinaire, si saint, si respectable, mais hélas! trop souvent infructueux, la nécessité d'un ministère extraordinaire s'est toujours manifestée dans les conseils et dans la divine économie de la Providence. L'institution du sacerdoce d'Aaron, chez le peuple de Dieu, n'empêchait pas la vocation et la mission des Prophètes. Le zèle

apostolique, dans l'Église de Jésus-Christ, s'est toujours conservé, s'est constamment exercé aux lieux mêmes où le ministère pastoral fonctionnait avec le plus de régularité ; et c'est une liste assez glorieuse qui s'ouvre par les Bernard et les François d'Assise, qui se continue par les Vincent Ferrier, les Vincent de Paul, les François de Sales, les Fénelon, les Bridayne, et qui doit se remplir encore de noms bénis, jusqu'à la fin des siècles.

« Et il faut bien qu'il en soit ainsi. Il le faut, pour la liberté des consciences, qui, par une crainte mal fondée, mais si naturelle à la faiblesse humaine, n'osent, quelquefois, s'ouvrir au pasteur connu, au pasteur de tous les jours et de toutes les heures, et qui, par suite de cette mauvaise honte, se nourrissent de sacriléges, ou s'endorment dans l'abandon et l'oubli des devoirs. Il le faut, pour offrir une occasion de retour à tant d'âmes pusillanimes ou combattues, qui la désirent au fond du cœur, mais qui attendent, pour se déterminer, que la barrière du respect humain soit tombée devant une manifestation éclatante et unanime. Il le faut, dans certaines circonstances, pour redonner la vie divine, la vie morale, la vie sociale à telle ou telle population chez qui la lumière de la foi s'éteint, le sentiment même de la pudeur s'efface ; qui se dégrade dans l'ignorance et la corruption, et s'achemine rapidement vers la pire des barbaries, celle qui se produit en pleine civilisation. Il le faut enfin, de peur que la parole de Dieu, éternellement jeune et féconde, à force d'être annoncée par la même bouche, ne perde quelque chose de son attrait et de sa vertu, et ne s'avilisse, comme saint Augustin le dit des merveilles de la création et du spectacle de la nature, par « *une assiduité toujours uniforme et toujours semblable : Assiduitate vilescunt.* »

Ainsi parle le cardinal Giraud, dans sa Lettre pastorale

la foi, nous dit l'Apôtre ; point de foi sans prédication, et point de prédication sans une « *mission* » du Ciel. *Quomodò credent ei quem non audierunt? quomodò autem audient sine prædicante? quomodò verò prædicabunt nisi mittantur?* (Rom., x, 14.) D'abord mission des prophètes, puis mission du Fils de Dieu, enfin mission des apôtres et des hommes apostoliques. Jamais, dit saint Grégoire, le Seigneur n'a cessé d'envoyer des ambassadeurs à son peuple, et des ouvriers à sa vigne. *Ad erudiendam ergò Dominus plebem suam, quasi ad excolendam vineam, nullo tempore destitit operarios mittere.* (Hom. 19, in Evang.)

B « Les Missions sont très-utiles, soit qu'on les envisage comme cours d'instructions plus populaires et plus fréquentes ou comme occasions de confessions extraordinaires. Considérons-les d'abord sous le premier aspect. Je conviens qu'on prêche le carême dans presque toutes les paroisses ; mais ces sermons de carême que sont-ils le plus souvent? Des sermons appris par cœur, écrits dans un genre fleuri, et par conséquent au-dessus de la capacité des auditeurs. On n'y sait rien changer, quel que soit l'auditoire. *Peu importe la maladie, voilà ma pilule,* nous disent ces docteurs. Il n'y a qu'à leur répondre, avec le cardinal Pignatelli : *Je plains fort vos malades.*

« Aussi, nos bonnes gens de la campagne, si l'on vient à leur demander compte de ces beaux discours, nous répondent naïvement qu'ils n'y ont rien compris, que le prédicateur a parlé latin.

« C'est qu'en effet ils n'entendent pas davantage à ce style ronflant qu'au latin et au grec. Après une heure et plus d'efforts pour comprendre, ils sortent dégoûtés, et restent tels, ou même deviennent pires qu'auparavant.

« Est-il donc étonnant qu'après le carême on voie subsister

les mêmes criminelles habitudes, les mêmes inimitiés; on entende les mêmes obscénités et les mêmes blasphèmes, et l'on voie même diminuer l'empressement des peuples à se rendre aux instructions de l'Église? Le malheur de ces petites localités est que personne ne vient y rompre, dans une forme convenable, le pain de la divine parole. C'est pourquoi, dit le Père Contenson, les évêques qui négligent d'y faire donner la Mission par des ouvriers évangéliques, dont les instructions sont ordinairement plus à la portée des peuples et plus profitables que les sermons de carême, auront un grand compte à rendre à Dieu. *Tot parvuli in oppidulis petunt panem, et non est qui frangat eis. Væ, væ Prælatis dormientibus! Væ presbyteris otiosis!* (Dissert. 6.)

« Mais les curés ne prêchent-il pas tous les dimanches? cela est vrai; mais tous le font-ils comme le demande le saint Concile de Trente : *Ut plebes sibi commissas pro earum capacitate pascant salutaribus verbis, docendo necessaria ad salutem, annuntiandoque, cum brevitate et facilitate sermonis, vitia quæ eas declinare et virtutes quas sectari oporteat.* (Sess. 5, c. II, de ref.)

« N'en est-il point qui, au lieu de se borner à cette *brièveté intelligente* demandée par le Concile, fatiguent par d'interminables longueurs; ou qui, loin d'avoir ce *style facile et clair* qu'il conseille, se rendent inintelligibles a force de vouloir s'élever! N'en est-il point qui, au lieu de combattre les vices, défendent leurs propres intérêts, et se plaignent en chaire des torts que leur font leurs paroissiens? Et n'est-il point avéré qu'il y a de nos jours beaucoup d'hommes qui s'éloignent de l'église et de ses offices pour ne point avoir à soutenir l'assaut de ces plaintes déplacées? Enfin, les pasteurs qui prêchent le mieux, ont souvent le malheur, signalé par Jésus-Christ lui-même, d'être prophètes dans

leur pays. *Nemo propheta acceptus est in patria sua.* (Luc., IV, 24.) Du reste, qu'ils soient dans leur pays ou ailleurs, toujours est-il que les fidèles sont accoutumés à entendre leur voix, et qu'elle ne peut plus faire la même impression qu'auparavant.

« Ces inconvénients n'ont pas lieu dans les Missions. Les sermons des Missionnaires qui ont quelque expérience, sont sagement composés, mis à la portée des simples, et capables de satisfaire les gens instruits. Dans les instructions, les gloses, les catéchismes, on revient sans cesse sur les mystères de la foi, l'explication des commandements, la manière de recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, les moyens de se conserver dans la grâce et d'assurer le salut par la pratique des bonnes œuvres. Ces discours simples et populaires sont prêchés par des voix nouvelles et au milieu d'un appareil nouveau. Les dogmes de la Religion les plus propres à éclairer les esprits et à toucher les cœurs : la fin de l'homme, le péché, la mort, le jugement, l'enfer, l'éternité, présentés avec suite, avec gradation, et de manière à former un ensemble de vérités auquel rien ne résiste ; puis la vue des pécheurs qui se réveillent de leur long sommeil, qui viennent confesser leurs péchés, réparer leurs scandales, se réconcilier avec leurs ennemis, recevoir à la Table sainte le gage de leur réconciliation avec Dieu : tout, cela mieux encore que la suite et l'ordre des sermons, ébranle et entraîne même les plus endurcis.

C. « Considérées comme cours d'instructions plus populaires, plus fréquentes, mieux enchaînées, joignant à l'attrait de la nouveauté l'entraînement produit par un édifiant concours, les Missions produisent donc de grands fruits. Voyons le bien qu'elles opèrent sous un autre rapport, je veux dire comme occasions de confessions extraordinaires.

« Mais dès le début, votre curé m'arrête et me fait observer qu'après dix ou quinze jours de Mission, nos confesseurs donnent l'absolution à des pécheurs récidifs, qui auraient besoin, pour être remis en grâce, d'une épreuve de plusieurs mois. Je réponds par un principe de morale incontestable : c'est que la longueur de l'épreuve n'est pas l'indispensable moyen d'obtenir et de constater l'amendement. Une connaissance plus étendue des devoirs du chrétien, la componction du cœur produite par le réveil de la foi et le souvenir des fins dernières, de bonnes résolutions qui ont commencé à faire prendre des moyens efficaces pour éloigner le péché : voilà, ce me semble, des marques de conversion plus sûres qu'une épreuve de quelques semaines ou de quelques mois. La grâce du Seigneur, dit saint Thomas, imprime quelquefois, au cœur de l'homme, une telle commotion, que subitement et parfaitement, il recouvre la santé de l'âme. *Quandoque tanta commotione convertit cor hominis ut subito perfecte consequatur sanitatem spiritualem.* (3 p., q. 86, art. 5, ad. 1.) Aussi, dans un synode d'évêques assemblés à Bruxelles, on donna aux confesseurs la règle suivante : *Confessarius à quibusvis peccatoribus gravioribus, etiam recidivis, statuta lege non exigat ut per notabile tempus prævie exercuerint opera pœnitentiæ; sed, cum sanctis Patribus, expendat Deum, in conversione peccatoris, non tam considerare mensuram temporis quam doloris.*

« A ce principe, vient s'en joindre un autre : c'est que le confesseur, quoiqu'il ait besoin, pour absoudre, d'être certain que son pénitent est suffisamment disposé, doit nécessairement se contenter d'avoir sur ce point, tout intérieur, tout spirituel, une certitude morale, certitude que l'*Instruction pour les nouveaux confesseurs* définit : Un jugement prudent, fondé sur un motif assez grave pour rendre

probable le fait à constater et exclure le doute prudent du contraire. D'ailleurs, il suffit d'avoir l'expérience des Missions, pour reconnaître que les confessions qui se font dans ce saint temps, sont et plus entières et animées d'une contrition plus vive que celles des temps ordinaires. A mon avis, les absolutions données, même après un mois d'épreuve, aux fidèles qui viennent nous trouver à Pâques, sont bien moins sûres que les absolutions accordées, seulement après quelques jours de Mission, à la plupart des pénitents. Enfin, un peu d'exercice dans ce ministère apprend à discerner assez bien les pécheurs qui se convertissent de bonne foi d'avec ceux qu'amèneraient la crainte ou l'hypocrisie.

« Les confessions que nous recevons pendant les Missions, sont plus entières, je le disais tout à l'heure ; et ce seul avantage, qui est incontestable, suffirait à démontrer ma thèse. Combien d'hommes, et surtout combien de femmes, cachent ou dissimulent leurs péchés par honte, par intérêt, ou par la crainte d'être renvoyés sans absolution ! Dans les petites localités, où les confesseurs sont en petit nombre, où ils sont de la famille, de la société ou au moins de la connaissance de leurs pénitents, ce fléau de la fausse honte fait des ravages incroyables, et les confessions sacriléges se renouvellent pendant de longues années sans que la réparation s'en fasse même à la mort. Les Missions sont le seul remède préparé par la divine miséricorde à un mal si grave et si commun. Les confesseurs sont étrangers ; ils ne connaissent point leurs pénitents ; bientôt ils partiront pour ne plus revenir ; les prédicateurs font entendre des vérités effrayantes qui déterminent à fouler aux pieds la crainte et la fausse honte ; l'exemple des pécheurs qui ont déjà trouvé la paix dans un aveu sincère, encourage les autres ; l'accueil que ceux-ci reçoivent au saint tribu-

nal, les détermine ; les accusations sont complètes, et une infinité de sacriléges sont réparés dans le passé et prévenus pour l'avenir.

« Aussi les évêques doivent-ils prendre des mesures pour que les Missions ne finissent pas avant que les habitants de la localité aient pu se confesser aux Missionnaires. S'il en est autrement, si plusieurs n'ont pas le temps de s'adresser aux Pères, qu'arrivera-t-il ? Les sermons auront fait naître en eux des craintes, des remords ; leurs consciences seront bouleversées ; mais le sacrement qui donne la paix, ne les aura pas éclairés sur le détail de leurs devoirs. Ils ne sauront comment s'y prendre pour se guérir de leurs habitudes, réparer leurs injustices, se réconcilier avec leurs ennemis : l'œuvre restera imparfaite. La confession aurait tout mis en ordre, tout pacifié ; sans elle, le pécheur sera plus que jamais dans le trouble, et quelquefois dans le désespoir. S'il a fait par le passé des confessions sacriléges, il continuera à taire ses fautes et à prolonger la chaîne de ses profanations. Plusieurs qui étaient dans la bonne foi, éclairés par les instructions sur leurs devoirs, mais non déterminés par la confession à les remplir, pécheront à l'avenir de mauvaise foi, et deviendront plus coupables. La Mission sera devenue, pour eux, plus nuisible qu'utile.

« Ma lettre se prolongerait indéfiniment si j'essayais de prouver, par des exemples, l'efficacité des Missions. Je me borne à un petit nombre de faits pris au hasard. Le célèbre Muratori, parlant des Missions du Père Ségneri, s'exprime ainsi : « Partout où il prêchait, les peuplades entières quittaient tout pour aller l'entendre. On voyait peintes sur tous les visages la componction du cœur et l'horreur du péché ; les pécheurs les plus endurcis, foulant aux pieds le respect humain, accouraient en foule au tri-

bunal de la pénitence, et y retenaient les confesseurs, non-seulement tout le jour, mais une partie de la nuit. Après la Mission, la contrée avait une face toute nouvelle : on n'y voyait plus ni scandales, ni désordres, ni vengeances ; l'on n'y entendait plus ni blasphèmes, ni imprécations, ni obscénités. »

« On raconte les mêmes merveilles du Père Joseph de Carabantes, de l'ordre de Saint-François, dont les prédications reproduisirent, dans bien des villes, le spectacle de Ninive jeûnant et pleurant sous le cilice et la cendre. Dans la Vie de saint François de Paule, fondateur d'une congrégation de Missionnaires, on lit qu'un jeune homme privé d'un bras par le couteau d'un sicaire, ayant rencontré, sur la place de la ville, son assassin, se jeta à ses pieds, le supplia de lui pardonner le désir de vengeance qu'il avait entretenu jusque-là, et ne se releva que pour l'embrasser avec une effusion de cœur dont tous les assistants furent vivement touchés. A son exemple, plusieurs personnes se réconcilièrent avec leurs ennemis, entre autres deux veuves qui pardonnèrent au meurtrier de leurs maris. Le bienheureux Léonard de Port-Maurice, Franciscain réformé, opéra, dans la Corse, des réconciliations sans exemple et sans nombre. Il arrivait dans des paroisses partagées en deux camps acharnés l'un contre l'autre, perpétuant au sein des familles des haines héréditaires, que le sang versé rendait plus profondes encore. Plus d'une fois, les deux partis appelés à la Mission y vinrent en armes, comme à un champ de bataille, et la charité du P. Léonard leur faisait tomber les armes des mains. Quand un parti était venu abjurer ses haines aux pieds de l'homme de Dieu, l'autre, vaincu par ce spectacle, aurait cru se déshonorer en restant implacable. Ailleurs, dès qu'il paraissait, on voyait, au milieu des folies du carnaval, les

bals, les comédies, les travestissements cesser tout à coup, et les théâtres se fermer, faute de spectateurs. Mais rien, dans tout cela, n'est extraordinaire; car c'est bien ce que nous voyons journellement dans nos Missions. Ainsi, bornons-nous à ce petit nombre de faits, et revenons aux objections que l'adversaire des Missions vous a présentées.

« Feu de paille, dit-il, que le fruit des Missions : elles passent et l'on se trouve au même état qu'auparavant, quelquefois dans un état pire encore. A cette objection, très-commune, voici ma réponse : Il est sans doute à désirer que tous ceux qui se convertissent persévèrent dans la grâce de Dieu jusqu'à la mort; mais ne savons-nous pas combien est grande la faiblesse humaine, et combien souvent les meilleurs résolutions viennent échouer contre les restes d'anciennes habitudes, contre les occasions renaissantes, et contre l'influence, hélas ! si funeste, du monde et du respect humain! Mais après tout, la Mission a réparé bien des confessions sacriléges; elle a opéré des restitutions sincères; elle a fait, pour le passé, amende honorable à Dieu et aux hommes. Pendant tout le temps de sa durée, elle a fait cesser les scandales et taire les blasphèmes. Elle a gravé plus profondément, dans l'esprit et le cœur de tous, la connaissance de Dieu et la pensée du salut. Quand elle sera passée, il arrivera que plusieurs persévéreront jusqu'à la mort; que beaucoup d'autres retomberont, mais pour se relever aux approches du temps pascal; que ceux qui viendront à mourir dans l'année, après avoir profité des exercices et des indulgences de la Mission, seront presque infailliblement sauvés : telle est ma conviction. L'impression salutaire produite par la Mission durera pour le moins un an ou deux; et si le fruit n'en est pas plus durable, à qui la faute? La faute en est ordinairement, il faut bien

le dire, aux prêtres du lieu qui n'ont pas soin de l'entretenir par de fréquentes instructions, par l'assiduité au tribunal de la pénitence, par l'encouragement donné aux saintes pratiques de la piété.

« Aussi, quel compte n'auront-ils pas à rendre à Dieu ! *Væ prælatis dormitantibus ! Væ presbyteris otiosis !*

« Mais le curé qui vous écrit, Monseigneur, ne craint pas de répéter, après les libertins et les impies, que les Missionnaires, par leurs prédications, troublent et alarment les consciences. Vaut-il donc mieux laisser dormir les âmes sur le bord de l'abime infernal que de les réveiller en sursaut par une secousse charitable? Faut-il donc regarder comme la paix de Dieu cette fausse paix du pécheur, qui est comme le sceau de la réprobation? A Dieu ne plaise ! ce serait se jeter, tête baissée, dans les piéges de Satan, et se mettre sur les yeux le bandeau d'une funeste illusion. Je n'insiste pas : il est trop évident qu'un pasteur, dans sa paroisse, est obligé à réveiller ceux qui dorment, à soigner ceux qui sont malades et à ramener ceux qui s'égarent. La Mission est le moyen le plus efficace pour obtenir ces résultats.

« Aussi les évêques devraient-ils faire en sorte que la Mission fût donnée jusque dans les moindres localités de leur diocèse. Il y a des Missionnaires, qui appelés à évangéliser un pays parsemé de villages peu distants les uns des autres, prennent un de ces villages pour centre de leurs opérations, et se contentent de prêcher dans ce lieu, attendant que les habitants des environs viennent, d'eux-mêmes, profiter de la parole de Dieu. Mais il arrive que les plus grands pécheurs, les hommes les plus indifférents, les plus obstinés dans leurs mauvaises habitudes, ou ne viennent pas du tout aux exercices, ou ne s'y rendent que rarement. Leur excuse est, que le chef-lieu se trouve trop

éloigné; que le sermon finit trop tard; qu'il fait mauvais temps, etc., etc.; et la Mission passe sans les atteindre. Je puis en parler en homme d'expérience : j'ai vu cela plus d'une fois. En bien des endroits, on nous disait que la Mission avait eu lieu, mais elle avait été donnée d'après la méthode que je viens d'indiquer, ou bien *elle n'avait pas duré assez longtemps :* de sorte que tout était à recommencer comme si jamais il n'y avait eu de Mission. Afin de prévenir cet inconvenient, quand nous exerçons notre ministère dans quelque diocèse, il n'y a point de village quelque peu important où nous ne fassions une station de huit jours au moins, et si la population est plus considérable, de quinze, vingt et même trente jours, s'il le faut, pour entendre les confessions de tous les habitants.

« M. le curé me fait encore une observation : Il m'objecte que dans les Missions, les sermons finissent presque toujours de nuit, et que cela donne lieu à bien des scandales. Je le loue de son zèle à prévenir les désordres; mais je nie que les sermons du soir en soient une source si abondante. Les fidèles, au sortir de l'église, sont ordinairement pénétrés, effrayés, très-éloignés de vouloir porter les autres au mal, et disposés à repousser toute proposition criminelle. Mais supposons que ces réunions du soir soient l'occasion de quelques désordre, faudra-t-il, pour cela, les supprimer, malgré leurs immenses avantages? Le repos du dimanche, les réjouissances des jours de fête, les processions, les pèlerinages, la confession, la communion, la messe, les exercices les plus saints, ne sont-ils pas, tous les jours, pour quelques personnes, l'occasion de profanations et de sacriléges?

« Faut-il donc les abolir? Et puis ces péchés qui se commettent, dit-on, pendant ces sermons du soir, ne se seraient-ils pas commis si la Mission n'eût pas eu lieu? Est-ce

que, sans la Mission, les commerces criminels, les blasphèmes n'auraient pas poursuivi tranquillement leur cours? Mais que la Mission survienne, cette masse d'iniquités est réduite des trois quarts.

« On insiste et l'on dit : « Pourquoi prêcher la nuit? » Ma réponse est bien simple : Quand les fidèles peuvent être réunis le jour aussi bien que la nuit, qu'on préfère le jour pour leur parler, j'y consens volontiers. Mais quand on ne peut les rassembler pendant le jour, comment voulez-vous que l'on fasse? Il est certain que dans les campagnes, si vous n'avez pas les laboureurs, les agriculteurs, les vignerons, les ouvriers, les gens de peine, et que vous vous borniez à réunir quelques notables, vous n'avez rien fait; votre Mission est manquée. Essayez donc de réunir au milieu du jour ceux et celles qui, pour vivre, ont besoin du travail ou du salaire de leur journée; recommandez aux maîtres de maison, aux intendants, aux fermiers, de faire suspendre ou même d'abréger le travail de leurs ouvriers, en renonçant, pour l'amour de Dieu, à une partie de leurs profits, et vous verrez comment on vous écoutera. Vous aurez beau dire et beau faire, vous ne réunirez jamais les gens de la campagne que sur la fin du jour, et si vous ne parvenez pas à les réunir, vous aurez perdu votre temps et votre peine.

« Un autre pasteur me dira : « Il y a trois ans seulement que ma paroisse a reçu le bienfait de la Mission. Quand cette grâce revient trop souvent, elle est peu appréciée, et l'oreille s'y accoutume. » Je suis d'avis, comme lui, qu'on ne doit pas employer trop fréquemment ces moyens extraordinaires; mais un intervalle de *trois ans* me paraît bien suffisant pour que l'on revienne à la charge. Au bout de trois ans, on a généralment oublié les discours entendus; plusieurs paroissiens sont retombés dans la tié-

deur et dans le péché : il est temps de les rappeler de nouveau à la grâce et à la ferveur. Je n'admets point, du reste, que les Missions, répétées à de justes intervalles, produisent peu de fruit. On ne voit pas, il est vrai, dans la seconde Mission, les mêmes démonstrations de pénitence que dans la première; mais s'il y a moins d'entrainement, il en résulte pourtant de grands avantages : les rechutes sont prévenues, le zèle rallumé, la piété raffermie. Ces motifs engagent les Missionnaires de notre congrégation à revenir, au bout de quelques mois, faire une courte station aux lieux où ils ont donné la Mission, pour y renouveler la ferveur; et l'expérience a démontré que cet usage produit d'excellents effets (1).

« Je prie donc Votre Grandeur de suivre l'impulsion de son zèle, en faisant donner, *tous les trois ans*, des Missions sur tous les points de son diocèse; je la supplie de repousser les conseils de ceux qui, faute d'expérience, faute de sollicitude, ou pour des motifs personnels, moins nobles encore, repoussent ce bienfait du Ciel. Je la conjure enfin de

(1) Saint Ligori a passé sous silence plusieurs objections dont la solution se trouve dans les observations suivantes :

1° Jésus-Christ seul a pu dire : *Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent.*

2° Les Missionnaires partagent les travaux et la sollicitude des pasteurs; ils n'en partagent ni les droits ni l'autorité.

3° Il ne faut pas aux Missionnaires une table recherchée.

4° Les religieux ne peuvent suffire pour les Missions; mais les prêtres séculiers qui ont de l'aptitude et qui obtiendraient aisément l'agrément de l'Ordinaire, pourraient-ils se montrer moins zélés pour le salut des âmes que les impies pour leur perte? Un peu de pratique mettrait bientôt au courant de ce ministère. *Fabricando fit faber.* Ayez seulement la précaution de vous faire accompagner, dans les commencements, d'un religieux ou d'un prêtre expérimentés. Il existe, outre le présent *Directoire*, plusieurs ouvrages qui peuvent servir de guides : l'*Instruction de saint Ligori sur les Missions*, le *Manuel du Missionnaire*, du père Nampon; le *Manuale Missionariorum*, du père Van de Kerckhoven.

veiller à ce que, la Mission terminée, les pasteurs et les autres prêtres qui doivent en conserver les fruits, emploient, dans ce but, les instructions familières, les réunions à l'église pour l'oraison en commun, pour la visite du Saint-Sacrement, pour le rosaire, et semblables exercices ; car la négligence sur ce point fait tomber en peu de jours la plus grande partie des fruits recueillis pendant la Mission.

« Je me recommande à vos saints sacrifices et à vos bonnes prières, et je suis, avec un profond respect,

« Monseigneur,

« De Votre Grandeur

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« ALPHONSE-MARIE,

« Évêque de Sainte-Agathe. »

Ce témoignage de saint Ligori en faveur des Missions est décisif.

Du reste, c'est un fait d'expérience que de deux paroisses, *placées dans les mêmes conditions,* celle qui est évangélisée de temps en temps par des Missionnaires, vaut beaucoup mieux, dans son ensemble, que l'autre dont les habitants sont réduits aux moyens ordinaires de sanctification.

V. — Si néanmoins quelqu'un s'obstinait encore à nier l'utilité des Missions, nous lui demanderions, s'il peut, sans être effrayé de son isolement, considérer qu'il a pour adversaires :

1° Les souverains Pontifes, qui approuvent, encouragent les Missions, et s'empressent de leur prodiguer les faveurs spirituelles (1);

(1) Sa Sainteté Pie IX, dans son bref du 17 novembre 1856, adressé aux évêques d'Autriche, leur disait : « Comme les saintes Missions, données

2° Les évêques, qui, dociles aux recommandations des conciles (1), appellent les Missionnaires dans leurs diocèses; exhortent vivement MM. les curés à les faire venir dans les paroisses, et même, afin de témoigner leur satisfaction aux pasteurs, aux Missionnaires et aux fidèles, n'hé-

« par des ouvriers capables, servent beaucoup à raviver, au sein des peu-
« ples, l'esprit de foi et de religion, et à les ramener dans le sentier de la
« vertu et du salut, *c'est notre désir le plus ardent que vous les multipliiez*
« *le plus possible* dans vos diocèses. Aussi, accordons-nous de grandes
« louanges et des éloges bien mérités à ceux d'entre vous qui ont déjà
« dans leurs diocèses l'œuvre si salutaire des saintes Missions. »

Consultez l'Instruction pastorale de Mgr de Boulogne sur l'*Utilité des Missions*.

(1) Les conciles provinciaux tenus en France, dans ces derniers temps, et revêtus de la sanction du Saint-Père, recommandent, d'une manière pressante, à MM. les curés, de recourir fréquemment à ce moyen de salut. « Il est expédient, dit entre autres le concile de Bordeaux (1852), bien « plus, il est *presque nécessaire* que, de temps en temps, des prédica- « tions extraordinaires aient lieu dans les paroisses. Les évêques doivent « donc veiller à ce que, *tous les six ou sept ans*, chaque curé procure à « ses paroissiens les exercices d'une Mission qui sera donnée ou par des « Missionnaires en titre, ou par des curés du voisinage, se rendant les « uns aux autres ce précieux service. » Le même concile recommande l'usage des retraites et les maisons où se donnent régulièrement les exercices spirituels.

Déjà, plusieurs années avant la tenue de ce concile, Son Éminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, poussé par un zèle intelligent et infatigable, consacrait, dans son diocèse, tous ses soins à cinq choses principales, parmi lesquelles figurent en seconde ligne les Missions, et que nous aimons à publier:

1° La multiplication des séminaires et des maisons d'éducation chrétienne;

2° Les Missions préparatoires à la Confirmation, pour lesquelles son Éminence exige, avec raison, une durée d'un mois au moins, et dont elle fait, elle-même, la clôture, avec la plus grande solennité, employant à ce ministère les concours habituels de cinq corps religieux, et ne reculant devant aucune dépense;

3° L'agrandissement et la réédification des églises;

4° L'embellissement, la propreté des édifices religieux et la splendeur du culte;

5° La popularité du plain-chant et des cantiques.

sitent pas à faire de longs trajets pour aller présider les exercices ;

3° Les curés les plus éclairés et les plus pieux, qui se réjouissent lorsqu'ils peuvent donner à leurs paroissiens un nouveau gage de dévouement à leur salut en appelant des Missionnaires auprès d'eux (1);

4° Les fondateurs d'Ordres, suscités de Dieu pour ranimer, au sein de l'Église, la foi et la pratique des vertus chrétiennes, tels qu'un saint François d'Assise, un saint Dominique, un saint Ignace, un saint Vincent de Paul et une multitude d'autres;

5° Les Missionnaires expérimentés, qui sentent leur cœur bouillonner de zèle lorsqu'ils réfléchissent aux fruits de salut que produisent les Missions, et dont ils ont été eux-mêmes les instruments et les témoins ;

6° Les saintes âmes inspirées de fonder des Missions, et de se dévouer pour leur succès.

En un mot, dirions-nous à notre contradicteur, vous ne pouvez vous montrer le détracteur des Missions, sans heurter le sentiment de l'Église universelle, tandis que de

(1) Les statuts synodaux s'accordent à exalter les avantages des Missions et à les recommander aux pasteurs comme très-propres à tirer les populations de l'indifférence, à arrêter les progrès de l'irréligion, à réveiller la foi et raviver la piété. Les statuts de l'archidiocèse de Cambrai ne se bornent pas à un conseil, ils intiment un ordre. Ils enjoignent à tous les curés de procurer à leurs paroisses, tous les cinq ans, ou pour le moins, tous les sept ans, le bienfait d'une Mission. Et pour que l'exécution de ce décret soit constamment surveillée, MM. les doyens doivent répondre, à l'époque de la visite, à ces deux questions :

1° Quand et par qui a été donnée, à la paroisse, la dernière retraite ou Mission ?

2° A quelle époque doit avoir lieu la Mission prochaine ?

Il est vivement à désirer que, dans les villes où se trouvent plusieurs paroisses, MM. les curés s'entendent pour consacrer tour à tour le temps de l'avent à une Mission complète, de telle sorte que chaque paroisse ait sa Mission tous les sept ou huit ans.

leur côté, les impies ne savent assez exprimer l'aversion qu'ils éprouvent contre ce grand moyen de salut (1). Comment ne pas estimer une œuvre qui a pour elle l'Église et les saints, et contre elle les ennemis de Dieu!!!

Toutefois, en parlant de l'excellence des Missions et des heureux fruits qui les accompagnent, nous avons supposé les Missionnaires vraiment dignes du beau nom qu'ils portent, et du ministère sublime qu'ils ont à remplir. Hélas! si certaines Missions sont stériles, cela ne vient-il pas quelquefois des Missionnaires eux-mêmes qui manquent des qualités voulues; qui visent moins au bien réel qu'au bien apparent; qui cherchent plus la vaine gloire que le salut des âmes; qui se prêchent plus eux-mêmes qu'ils ne prêchent Jésus-Christ? Quelques-uns sont d'un rigorisme outré qui éloigne des sacrements et désespère; les autres, d'un relâchement déplorable qui endort les consciences dans le vice et l'habitude du péché. Ceux-ci manquent de zèle, et surtout d'un zèle surnaturel; ceux-là manquent de la vraie science : ils ignorent les principes ou ne savent pas les appliquer. Quel malheur si ceux qui sont envoyés pour être les auxiliaires des pasteurs, et renouveler les paroisses par la vertu de leur ministère, passent comme un nuage sans eau, et ne laissent après eux qu'une plus grande stérilité!...

Que les Missionnaires ne perdent donc jamais de vue la

(1) « Il n'y a que le diable, disait saint Vincent de Paul, qui puisse s'élever contre l'état de Missionnaire. » Aussi, J.-J. Rousseau, dans sa lettre à d'Alembert, témoigne-t-il le plaisir infernal qu'il éprouve en voyant la fureur de faire des prosélytes animer les incrédules, le nombre des Missionnaires de Jésus-Christ diminuer, et la foi s'affaiblir sensiblement. De son côté, après le jubilé de 1775, d'Alembert, attristé par le renouvellement de la piété qui en fut le fruit, pousse un cri de rage : « Ce jubilé, dit-il, nous fait reculer de plus d'un demi-siècle; encore un jubilé, et notre cause est perdue. » La conclusion est facile à tirer.

grande responsabilité qui pèse sur eux devant Dieu et devant l'Église, et qu'ils ne négligent rien pour se rendre moins indignes de leur sainte et sublime vocation. C'est pour les y disposer qu'a été composé ce Manuel.

Mais avant d'entrer en matière, nous croyons devoir signaler un autre obstacle au succès des Missions. Souvent il arrive, et surtout dans les lieux d'où la foi parait exilée, que, malgré la présence de Missionnaires animés d'un esprit et d'un zèle tout apostoliques, elles produisent peu de fruit, parce que les paroissiens n'y ont pas été convenablement préparés. En quoi surtout devrait consister cette préparation? Nous allons le dire en peu de mots.

§ II.

Comment une paroisse doit être préparée à une Mission.

Nous en faisons le douloureux aveu : il y a, dans notre France, un très-grand nombre de contrées où la vie chrétienne n'existe bientôt plus; une glaciale indifférence y a succédé, et le mal va toujours croissant. L'autorité paternelle est sans force comme sans dignité; la simplicité des mœurs antiques est remplacée par une exagération de luxe et de toilette et par des divertissements où l'impudeur marche tête levée. Les lois de l'abstinence, du repos du dimanche, de l'assistance à la messe, du devoir pascal sont violées sans remords. Des doctrines anti-sociales et anti-chrétiennes, répandues sur toute la surface du pays par les mauvais journaux, trouvent presque partout un accueil favorable. On vit comme s'il n'y avait point de vie à venir. Le souverain domaine de Dieu, maître de la vie et de la

mort, est ouvertement méconnu. Déjà même des instincts d'idolâtrie se révèlent, et au sein d'un peuple catholique, il se rencontre des hommes descendus assez bas dans l'abîme de l'aveuglement pour regarder le soleil comme cause première et unique de leur création, de leur conservation. Or, entre une longue et profonde indifférence de toute une paroisse pour les devoirs religieux et une conversion solide, la distance est trop grande pour être franchie en quelques semaines. Des Missionnaires, au milieu d'un peuple à ce point égaré, doivent se borner à l'instruire avec soin sur la Religion (1), en attendant le moment favorable pour une Mission proprement dite. Mais la principale préparation doit être l'œuvre du pasteur de la paroisse. Comment s'y prendra-t-il?

Avant tout, il s'inspirera d'un vif sentiment d'amour et de compassion pour Notre-Seigneur Jésus-Christ ignoré, méconnu, délaissé, et pour tant d'âmes entraînées dans les voies de la perdition par une vie d'infidélité, voisine du paganisme. Il se regardera comme chargé de rendre la foi, et surtout la foi pratique, à des populations qui l'ont à peu près perdue; et il s'armera d'une résolution à la hauteur de la tâche sublime qui lui est imposée, et qui rend son ministère semblable à celui des Missionnaires au milieu des infidèles.

Promenant ensuite autour de lui ses regards, il trouvera dans sa paroisse, des *enfants*, des *vieillards*, des *pauvres*, des *malades*, des *affligés*. Voilà les précieux instruments qu'il s'appliquera à manier pour se concilier ses paroissiens et les ramener peu à peu dans le chemin du salut. Les petits, les faibles, les souffrants lui ouvriront la porte des

(1) Quelquefois une Mission de ce genre est nécessaire pour donner un premier élan et pour rendre plus facile au pasteur l'emploi des moyens dont nous allons parler.

cœurs et des maisons ; bientôt ses paroissiens prendront le chemin de l'église et du Ciel.

Le pasteur s'attachera d'abord à gagner l'affection des *enfants*, et une fois maître de leurs cœurs, il leur fera estimer, aimer et pratiquer les devoirs de la religion. Sous sa direction paternelle, ils apprendront à prier, à se tenir respectueusement dans le lieu saint, à y chanter avec mesure. Rien ne sera négligé pour leur rendre le catéchisme attrayant. Ils seront préparés de bonne heure à la confession ; et, pleins de confiance en leur aimable guide, ils sentiront qu'avec de la bonne volonté, il est facile de faire une bonne communion et de vivre en bon chrétien.

Vous avez le cœur des enfants, allez plus loin : l'enfant vous introduira auprès du *vieillard*.

Le vieillard est sensible aux témoignages d'affection : emparez-vous de son cœur par des visites fréquentes et gracieuses, ainsi que par de bons et généreux services, et amenez-le doucement à prier, à s'approcher des sacrements et à se préparer une sainte mort.

Partout, il y a des vieillards ; partout aussi se trouvent des *pauvres*, ces privilégiés du cœur de Jésus. Respectons-les, aimons-les, assistons-les de notre mieux, et nous les gagnerons à Dieu après les avoir consolés et soulagés.

Outre les pauvres, nous aurons les *malades*, images de Jésus souffrant. Pour eux encore, respect, amour, assistance, dévouement.

Enfin, voici les *affligés*. L'empressement à les visiter, à verser un peu de consolation dans leurs cœurs, sera un moyen puissant de les rapprocher de la religion et de les ramener aux pratiques chrétiennes.

Les cinq moyens que nous venons d'indiquer : le soin des enfants, des pauvres, des vieillards, des malades, des affligés, sont des moyens *essentiels* pour renouveler une

paroisse. Si vous les négligez, votre ministère sera peu fructueux. Ils sont en même temps pratiques, puisque partout et toujours ils sont sous votre main. Par eux, vous obtiendrez l'estime et l'affection de vos paroissiens, puis la docilité de l'esprit à vous écouter et à vous croire, et enfin la docilité de la volonté à pratiquer. Sans doute, les contradictions, les rebuts ne vous manqueront pas : le divin Maître vous les a prédits ; mais prenez confiance, *priez, ne cessez de prier et de faire prier* et allez toujours en avant, coûte que coûte. *Confidite, ego vici mundum.* (Joan., XVI, 33.) *Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno Cœlorum.* (Matth., V, 19.) (1).

Il est en outre quelques industries particulières de zèle à employer dans une paroisse, telles que les méditations du matin, les exercices du soir, les associations, etc... Mais elles seront ordinairement sans résultats, si elles sont séparées des cinq moyens principaux. Ceux-ci sont la base de tout le succès des efforts d'un pasteur pour préparer convenablement sa paroisse à une Mission (C).

Après qu'il aura, pendant plusieurs années, défriché le terrain, les Missionnaires lui viendront en aide, d'abord par une suite d'exercices qui tendront surtout à fortifier l'instruction, et qui disposeront les cœurs à revenir aux pratiques religieuses (2).

Plus tard, ils donneront une Mission complète ; et c'est

(1) Nous n'avons pas besoin de dire que la propreté de l'église, le bon ordre des cérémonies, et autant que possible la popularité du plain-chant et des cantiques, doivent toujours accompagner l'emploi de ces moyens essentiels.

(2) Dans des paroisses où le pasteur s'était concilié l'estime et l'affection des habitants par les moyens dont nous avons parlé, nous avons vu une admirable réformation à la suite d'une Mission consacrée simplement à fortifier l'instruction religieuse. Pendant six semaines, l'une de ces paroisses avait écouté respectueusement les catéchismes ou gloses dialo-

alors que le pasteur, après avoir semé dans les larmes, recueillera dans la joie. La Mission terminée, les mêmes moyens qui ont servi à la préparer, serviront à en conserver les fruits.

Puissent ces quelques lignes, extraites d'un ouvrage intitulé *Œuvre des Campagnes* (1), et dont nous recommandons la lecture à MM. les curés, ranimer le courage d'un grand nombre d'entre eux, justement effrayés à la vue des obstacles que leur zèle rencontre à chaque pas!

§ III.

Les divisions du Manuel.

Le Manuel des Missionnaires leur trace la conduite à tenir *avant*, *pendant* et *après* la Mission : ce qui le divise naturellement en trois parties principales. Un *Complément* en formera la quatrième partie.

gnées de deux Missionnaires. Quatre-vingts personnes, sur dix-huit cents, s'approchèrent alors de la sainte Table ; mais à Pâques, l'heureux curé en vit venir quatre cents.

(1) Nous remercions la divine Miséricorde d'avoir inspiré cette *œuvre*, que les malheurs des temps rendent très-opportune.

FIN DE L'INTRODUCTION.

MANUEL

DES

MISSIONNAIRES.

PREMIÈRE PARTIE

CONDUITE DU MISSIONNAIRE AVANT LA MISSION.

Avant la Mission, trois préparations sont nécessaires : la préparation éloignée, la préparation prochaine et la préparation immédiate.

SECTION PREMIÈRE

PRÉPARATION ÉLOIGNÉE.

La préparation éloignée a pour objet la *sainteté* et la *science*. Elle se commence, pour les prêtres séculiers, dans les petits et les grands séminaires; pour les religieux, dans les juvénats, les noviciats et les scolasticats. Un Missionnaire doit travailler sans relâche à développer en lui, de plus en plus, ces deux éléments de succès. Nous consacrons à l'un et à l'autre un chapitre spécial.

CHAPITRE PREMIER.

LA SAINTETÉ DU MISSIONNAIRE.

ARTICLE PREMIER.

NÉCESSSITÉ DE LA SAINTETÉ.

Les fonctions qu'exercent les ouvriers évangéliques sont toutes divines. Jésus-Christ disait : *Oportet me evangelizare regnum Dei, quia ideò missus sum* (Luc., IV, 43). Chargés de continuer son ministère, les apôtres s'annoncent comme ses ambassadeurs et ses organes : *Pro Christo legatione fungimur* (II Cor., V, 20). Le Missionnaire peut tenir le même langage, et se glorifier, avec saint Paul, du titre sublime d'Apôtre de Jésus-Christ : *Apostolus Jesu Christi* (Tim., I, 1). Mais plus il est grand par l'excellence de son ministère, plus il doit être grand par la sainteté. Il faut que l'on voie, dans sa personne, l'homme de Dieu : *Homo Dei* (II Tim., III, 17). La science, nous le montrerons bientôt, lui est rigoureusement nécessaire; mais nous insistons moins sur elle que sur la sainteté, parce que naturellement on se porte plus volontiers à savoir qu'à pra-

tiquer; parce qu'un savant devient aisément esclave de la présomption s'il ne s'applique à devenir un homme de prière; enfin et surtout parce que l'on ne peut revêtir les autres de Jésus-Christ, si l'on n'en est pas soi-même revêtu. En vain espérez-vous jeter dans les âmes une semence féconde, si la parole de Dieu n'est pas vivante au milieu de votre cœur. *Priùs sanctificari, deindè sanctificare.* Il se rencontre des Missionnaires qui, avec une science simplement suffisante, produisent incomparablement plus de fruit dans les âmes que des hommes très-savants, très-éloquents, très-zélés même. D'où cela vient-il, si ce n'est de ce que les premiers vont, avant tout, puiser dans le cœur de Jésus, auquel ils sont intimement unis, des grâces de sanctification pour eux et pour leurs auditeurs?

D'un autre côté, personne n'ignore que les actions persuadent mieux que les discours : elles montrent que la pratique de la religion est moins difficile qu'on pourrait se l'imaginer. Les saints n'ont mis en honneur l'humilité, la mortification, la pureté, le mépris des choses de ce monde qu'en en donnant l'exemple, comme l'avait fait leur divin Maître. Nous aurons beau recommander ces vertus, si nous sommes esclaves des vices contraires, on nous dira : *Medice, cura teipsum* (Luc., IV, 33). Frappé de cette vérité, saint Jean Chrysostôme ne craint point d'assurer que sans le bon exemple, les apôtres n'auraient pu, malgré leurs miracles, convertir l'univers. *Quid est enim quod eos magnos ostendit? Pecuniarum contemptus, gloriæ despectus, ab omnibus vitæ negotiis ereptio. Quod si non habuissent, etsi mortuos suscitassent, non solùm nullos juvissent, sed etiam seductores æstimati essent.* (Hom. 46, in Matth.)

Aussi le saint évêque invite-t-il les ministres de Jésus-

Christ à ne jamais perdre de vue la leçon de leur divin Maître : *Sic luceat lux vestra coram hominibus ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in Cœlis est* (Matth., v, 16). Ils doivent prendre garde d'autoriser les ennemis de l'Église à leur adresser le reproche du Sauveur aux Pharisiens : « *Ils chargent les autres de lourds fardeaux et eux-mêmes n'y touchent pas du bout du doigt.* »

« En quelque endroit que vous donniez la Mission, dit saint Charles Borromée aux Oblats de Saint-Ambroise, que votre physionomie, votre démarche, votre tenue, votre conversation, que tout en vous soit l'expression vivante des règles que vous avez à observer comme religieux, comme prêtres, comme Missionnaires. Plus vous édifierez par vos vertus, mieux vous réussirez dans le ministère qui vous est confié. » (*S. Caroli Institut. ad Oblatos*, liber III.)

« Un Missionnaire doit apparaître comme un ange du Ciel, détaché de lui-même et du monde. L'auditeur n'aime pas la voie de discussion. Un exemple qui décide, est plus de son goût ; et nul exemple n'est plus à sa portée que celui du prédicateur même. Le peuple ne craint pas de s'égarer en suivant celui qui le précède dans la voie du salut.

« L'exemple forme des idées du bien plus distinctes que les paroles. La vie du prédicateur reprend sans offenser, elle convainc sans parler (1). »

Apôtres de Jésus-Christ, c'est à chacun de vous que s'adresse la recommandation de saint Paul : *In omnibus te ipsum præbe exemplum bonorum operum* (Tit., II, 7). Soyez donc la bonne odeur de Jésus-Christ. Revêtez-vous

(1) *Maximes sur l'éloquence de la chaire*, par Gaichiez.

de son intérieur et de son extérieur : entrez dans toutes ses pensées, tous ses sentiments ; imitez ses vertus. Devenez ainsi, aux yeux des peuples, comme un Évangile vivant : en sorte que, si, par impossible, le code sacré des Saintes Écritures venait à se perdre, on pût le retrouver tout entier dans la pureté de votre doctrine. *Induimini Dominum nostrum Jesum Christum.* (Rom., XIII, 14.)

ARTICLE DEUXIÈME.

MOYENS D'ACQUÉRIR LA SAINTETÉ.

Les trois grands moyens d'acquérir la sainteté sont : la *mortification*, la *piété* et la *vigilance*. Nous nous bornons à un aperçu sur chacun d'eux et nous renvoyons, pour une étude plus étendue sur leur nécessité, leurs avantages et leur pratique, aux traités spéciaux qu'en ont donnés Rodriguez et Scaramelli, ainsi qu'à la grande retraite du Père Judde.

§ 1er.

La mortification.

Lorsque saint François de Borgia entendait dire de quelqu'un que c'était un saint, il avait coutume de répondre : « *Il sera un saint s'il se mortifie constamment.* » Cette parole renferme un axiome. En effet, le premier pas que doit faire celui qui veut suivre Jésus-Christ, c'est de renoncer à soi-même. Plus il aura de zèle à se mortifier, plus il deviendra parfait. *Qui vult post me venire, abneget semetipsum, tollat crucem suam et sequatur me.* Le divin Maître parle ici à tous les hommes sans faire aucune distinction ;

il leur trace la voie commune par où l'on arrive à la sainteté. Le Missionnaire qui suit un autre chemin s'égare évidemment. N'étant point établi dans des dispositions de sacrifice permanent de lui-même au corps dont il est membre, aux confrères au milieu desquels il vit, aux âmes qu'il est appelé à évangéliser, il ne saura pas se faire tout à tous, à l'exemple de saint Paul : *Omnibus omnia factus sum ut omnes facerem salvos* (I Cor., IX, 22). Or, un Missionnaire sans dévouement n'est qu'un fantôme de Missionnaire.

« Le dévouement seul, dit le Père Nampon, se chargera d'une Mission laborieuse, périlleuse, obscure. Seul, le dévouement consentira à évangéliser les pauvres ; à confesser les pécheurs grossiers et ignorants; à changer, pour le bien de l'œuvre entreprise, ses plans et ses habitudes. Il n'y a que le dévouement qui puisse subir une humiliation sans s'exaspérer, un choc sans se briser, un revers sans se décourager, et qui sache concilier à l'apôtre attaqué de toutes parts les cœurs mêmes de ses ennemis. Les pasteurs ordinaires ne seront édifiés, gagnés à la Mission, et intéressés à lui prêter leur concours que par le dévouement du Missionnaire.

« Ce dévouement, qui pour sauver des âmes, se résigne à souffrir, de quelque côté qu'elles arrivent, les humiliations, les fatigues, les veilles, les longues stations au confessionnal, les privations de tout genre, voire même les avanies, les mauvais traitements et la mort, nécessite, dans le Missionnaire, une grande abnégation de lui-même, à laquelle il ne parviendra qu'en réprimant les inclinations de la nature. » Il faut donc qu'il mortifie, 1° tous les sens de son corps et spécialement ses yeux : *Averte oculos tuos ne videant vanitatem* (Ps. CXVIII, 37) ; *Castigo corpus meum et in servitutem redigo, ne fortè, cùm aliis prædicaverim,*

ipse reprobus efficiar (I Cor., IX, 27); 2° les passions déréglées de son cœur, et surtout ses antipathies et plus encore ses sympathies : *Omni custodia serva cor tuum* (Prov., IV, 23); 3° enfin les puissances de son âme et principalement l'imagination et la volonté propre. Cette lutte a ses règles tracées par les maitres de la vie spirituelle. Tous s'accordent à dire que le point principal vers lequel doivent se porter nos plus grands efforts, c'est la réforme de nos défauts, sur le modèle de Jésus-Christ doux, humble, patient, généreux.

Les bienheureux qui nous ont précédés dans le Ciel, ont eu, comme nous, des défauts. Ils se sont élevés à la sainteté en s'appliquant à les connaître et à s'en corriger. Les damnés, au contraire, sont restés lâchement asservis à leur passions déréglées : ils ont, par là, consommé leur réprobation. Changer notre caractère n'est pas, il est vrai, en notre pouvoir ; mais nous pouvons toujours le modifier, en rectifier les écarts, et nous ne devons rien négliger pour nous affranchir de ceux qui sont un obstacle à notre salut et au succès de notre ministère.

Voici les principaux défauts dont un Missionnaire doit se corriger s'il les a, ou se préserver s'il ne les a pas :

L'*orgueil :* ne penser qu'à soi, rapporter tout à soi.

La *jalousie :* souffrir des talents et des succès des autres ; se réjouir de leurs humiliations.

L'*esprit d'indépendance :* vouloir être, en tout et partout, l'arbitre de sa conduite ; — craindre de se faire connaitre à ceux qui sont chargés de nous conduire ; — parler et agir en dessous.

L'*impatience* et la *susceptibilité :* ne supporter aucune contradiction, s'ombrager même d'une observation ; —, ne pas savoir attendre le moment de la Providence.

L'*inconstance* et l'*inquiétude :* changer, presque à cha-

que instant, de but et de moyens, de conseil et de direction; — être dans une agitation perpétuelle causée par quelque désir déréglé, par un amour-propre froissé, par une passion mal éteinte; — sonder les intentions par malignité d'esprit; — voir tout en noir; — brusqueries, caprices.

La *timidité:* défiance exagérée, qui empêche d'agir.

L'*antipathie:* sœur de la susceptibilité.

La *sympathie:* cœur porté aux affections sensibles, ce qui mène, si l'on n'y prend garde, à la familiarité, à une dangereuse complaisance, et enfin à l'oubli de Dieu pour la créature.

La *frivolité:* on est tout de feu pour les futilités, les amusements; on est lâche pour les études sérieuses, pour les devoirs pénibles à remplir.

L'*indiscrétion:* fureter partout; — vouloir découvrir le *pourquoi* et le *comment* de chaque chose; — parler à tort et à travers; rapporter tout ce que l'on sait.

La *délicatesse:* ne pas savoir endurer une privation, un malaise; prendre un soin minutieux de la santé, de la toilette.

Comment parviendrons-nous à connaître lequel de ces défauts domine en nous? — Ce sera par la prière, par la réflexion et en demandant conseil.

Comment nous réformerons-nous? — Par de ferventes oraisons sans doute, et par l'ouverture du cœur; mais aussi par une multitude de petits sacrifices journaliers. « Il est surtout nécessaire, dit saint François de Sales, de nous appliquer à être victorieux dans les petites tentations, telles sont les vivacités, les soupçons, les jalousies, la lâcheté, la vanité. En agissant ainsi, nous obtiendrons la force dont nous avons besoin pour résister aux plus grandes. »

Afin de triompher plus sûrement, il faut nous exercer à

combattre avec fermeté et douceur tout à la fois : *Fortiter et suaviter* (Sap., VIII, 1). Il faut, lorsqu'il s'agit de sacrifices en faveur du prochain, que leur spontanéité, l'air aisé qui les accompagne, les dissimule de telle sorte qu'ils paraissent être inspirés par une inclination naturelle. Le devoir perd ainsi de l'austérité qu'il semble avoir dans la théorie. En trouvant, dans un Missionnaire, la vertu simple et aimable, on se prend à la trouver facile et à vouloir l'embrasser. Le Missionnaire, lui-même, puise, au sein de l'abnégation et du dévouement, le calme de l'âme, qui en est le fruit précieux et certain. *Quid te magis impedit et molestat quam tua immortificata affectio cordis ! — Ad radicem securim ponamus, ut, purgati à passionibus, pacificam mentem habeamus. — Si omni anno unum vitium extirparemus, cito viri perfecti efficeremur.* (Imit.)

§ 2.

La piété.

La piété est la respiration de l'âme ; elle attache l'homme à Dieu comme un enfant s'attache à sa mère. Sans la pratique de cette vertu, il n'est pas possible de mortifier les sens du corps, les passions du cœur, les facultés de l'âme. Sans elle, un Missionnaire ne sera ni docile, ni désintéressé, ni chaste, ni patient ; il n'agira pas selon les règles de la foi, de l'espérance, de la charité ; il manquera d'un zèle actif et prudent pour se sanctifier et pour sanctifier les autres. Ce n'est assurément pas en lui-même qu'il trouvera la lumière et la force indispensables pour se connaître, se vaincre, et marcher d'un pas ferme dans le sentier des vertus apostoliques. A qui donc s'adressera-t-il pour suppléer à son aveuglement et à son impuissance, si ce n'est à Dieu, de qui nous viennent tous les dons ? Et

comment se mettra-t-il en communication avec Dieu, si ce n'est par les exercices d'une piété sincère et constante?

L'oraison est l'exercice fondamental de la piété. Les Missionnaires ne sauraient trop se pénétrer du besoin qu'ils en ont. Pourquoi cette lâcheté dans le service de Dieu, qui se remarque dans quelques-uns? C'est qu'ils n'aiment point assez l'oraison. Et pourquoi y sont-ils si peu affectionnés? C'est qu'ils n'en sentent pas la nécessité ni les avantages. Cependant les armes ne sont pas plus nécessaires à un soldat que l'oraison à un apôtre de Jésus-Christ. Négliger ce moyen tout-puissant de sanctification, c'est s'exposer à devenir bientôt l'esclave de la présomption et de la vanité. On aura peut-être quelques vertus, mais des vertus de tempérament; on se conciliera peut-être l'admiration des peuples, mais par une éloquence toute humaine; on excitera un certain enthousiasme, mais on n'établira pas dans les cœurs le règne de Dieu, ou si des conversions s'opèrent, elles seront dues aux prières de quelques bonnes âmes dont il se réserve de manifester un jour le mérite. L'expérience l'atteste : une parole d'un cœur trempé dans la prière porte avec soi plus de fruits que cent prédications d'un Missionnaire éloquent, mais frivole et dissipé.

Si vous voulez répondre à la sublimité de votre vocation, prenez la résolution forte et généreuse de vous appliquer, avec tout le soin possible, à l'oraison (1). Proposez-vous l'exemple des apôtres, qui faisaient passer, avant tout, ce saint exercice. L'oraison était leur préparation habituelle à la prédication évangélique, et ils ne voyaient pas que l'une pût se passer de l'autre. *Nos vero orationi et ministerio*

(1) Les sujets d'oraison les plus convenables à un Missionnaire sont : la sainte Eucharistie et la Passion de Jésus-Christ, qui ont été, comme le dit saint Ligori, les sujets ordinaires de la méditation des saints, et sur lesquels il nous a laissé des considérations très-pieuses.

verbi instantes erimus (Act., VI, 4). C'est qu'en effet l'oraison les disposait à s'acquitter religieusement de tous leurs autres exercices de piété et tenait leurs âmes habituellement unies à Dieu. Soyons hommes de prière, et nous célébrerons dignement la sainte messe, nous dirons dévotement le saint office, nous visiterons avec foi et avec amour le Très-Saint-Sacrement, nous réciterons pieusement le rosaire, nous entretiendrons, entre Dieu et nous, de fréquentes et douces communications, et par là, nous nous armerons d'une force invincible pour travailler à notre salut et au salut des âmes. La puissance de l'homme apostolique prend sa source dans la piété, et la piété s'alimente et se fortifie par l'union avec Dieu dans la méditation.

N'oublions donc jamais ce qu'on nous a appris de la nécessité de l'oraison et de ses avantages. Les Missionnaires qui s'ennuient de leur état, n'en viennent là ordinairement que pour avoir d'abord négligé, puis abandonné un exercice de si grande importance (1).

§ 3.

La vigilance.

La mortification et la piété sont les deux grands moyens de sanctification, mais leur emploi, pour n'être pas stérile, doit être exact et constant. Comment assurerons-nous cette exactitude et cette constance? Par la vigilance chrétienne : *Vigilate omni tempore* (Luc., XXI, 36). La vigilance nous

(1) Pour bien faire votre oraison, *préparez-la toujours dès la veille*, avant ou après l'examen du soir, et faites-vous une loi inviolable de ne penser qu'à Dieu depuis cette époque jusqu'au lendemain matin, après la sainte messe. — Consultez le *Guide de l'âme* dans les voies de l'oraison, par le Père Monfa, et la *Pratique de l'oraison mentale*, par le Père Favier. Quant aux pratiques de piété qui sont de surérogation, prenons-en *peu*, mais soyons-y fidèles : *Quidquid parvum, modo sit constans.*

est d'autant plus nécessaire que nous sommes plus aveugles et plus faibles. Dans notre esprit, quelle ignorance, que d'erreurs! Dans notre imagination, quelle facilité à s'égarer et à nous dissiper! Dans notre cœur, que d'inconstance, que d'affections déréglées, que de mauvais penchants, que de passions qui peut-être y dominent! Dans notre volonté, quelle opposition à la volonté de Dieu, que de révoltes! Dans nos sens, quelle liberté, ou plutôt quelle licence! Que d'ennemis conspirent sans cesse à notre perte! Il faut donc veiller et veiller sans cesse.

Les principaux exercices de la vigilance sont : l'*examen journalier*, la *fréquente confession*, la *direction* et la *monition*.

Nous conseillons aux Missionnaires d'étudier avec soin, sur ces différents sujets, l'admirable *Traité de la perfection chrétienne* de Rodriguez. Nous leur conseillons en outre de faire, à l'époque de leur retraite du mois, une lecture sérieuse de l'examen qui termine le Manuel.

Heureux les Missionnaires qui, brûlant du désir de se sanctifier eux-mêmes et de sauver les âmes, ne négligent aucun des exercices propres à les conduire à cette fin sublime : ils y parviendront infailliblement. Leur désir seul est déjà une disposition favorable : « Qui désire ardemment d'aimer Dieu, dit saint François de Sales, l'aimera bientôt avec ardeur. » Or, c'est l'amour de Dieu qui fait les saints ; et la mortification, la piété, la vigilance, sont les degrés par où l'âme s'élève pour s'unir intimement à son Dieu.

CHAPITRE II.

SCIENCE.

ARTICLE PREMIER.

NÉCESSITÉ DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

L'ignorance a toujours été regardée comme une source de maux pour la Religion, et comme la mère de toutes les erreurs : *Ignorantia mater omnium errorum.* Aussi n'est-ce point assez pour un Missionnaire d'édifier par le spectacle de sa sainteté ; il est encore obligé de ne rien négliger pour se mettre en état d'éclairer et de conduire sûrement les âmes. La simplicité, l'ignorance, si elle est vertueuse, peut bien, dit un Père de l'Église, faire un pieux laïque ; car, pour se sauver, il lui suffit d'écouter la voix de sa conscience et de suivre les inspirations de la grâce : mais l'ignorance ne sera jamais une excuse recevable dans un prêtre, fut-il animé des intentions les plus pures. *Inscitia in sacerdotibus*, dit saint Léon, *nec excusatione digna est nec venia;* et, comme le dit un autre

saint (1) : *Ecclesiæ dedecus presbyter inscius.* Après la qualification d'homme sans vertu, la plus flétrissante, pour un prêtre, surtout pour un Missionnaire, est celle d'homme ignorant : la négligence à s'instruire témoigne qu'il n'a pas le sentiment de sa dignité. Elle témoigne encore, comme on va le voir, qu'il n'a pas celui de sa responsabilité.

Docteur des peuples, son devoir est de leur enseigner les dogmes, la morale, le culte, et de répondre aux sophismes des incrédules, des hérétiques et des schismatiques. Il doit pouvoir tracer la ligne qui sépare le dogme de l'opinion, le conseil du précepte, le péché mortel du véniel, la coutume de l'abus. Il doit savoir en quoi et jusqu'où oblige la loi, saisir le point fixe de la vérité et du devoir, faire une application judicieuse des principes, sans les outrer ni les affaiblir. Mais s'il manque de science, il ne les connaît point ou les applique mal. Comment pourra-t-il, dans un tel état d'impéritie, distinguer nettement ce qui est ordonné, conseillé, défendu, permis ou toléré ; résoudre des questions de justice souvent très-épineuses, sur lesquelles varient les sentiments des théologiens ; prescrire des restitutions ou en dispenser sous sa responsabilité personnelle? Un juge qui, faute d'être assez habile dans la science du droit, prononce un faux jugement en matière de justice, n'est pas moins tenu à la restitution qu'un ravisseur du bien d'autrui. Il en est de même du confesseur qui fait restituer ce qui ne tombe pas sous le domaine de la restitution, ou qui prescrit des restitutions trop fortes ou trop faibles (1).

(1) Saint Laurent Justinien (*De spir.*, 5, 1). — *Sacerdos sinè scientiâ est sicut ductor cæcus in viâ* (S. Bern. Sermo 15). — Saint Vincent de Paul mettait au nombre des plus grands obstacles à la conversion des peuples l'*ignorance* et l'*incurie* des pasteurs qui vivaient de son temps.

(1) *Videte quid facietis : non enim hominis exercetis judicium, sed Domini ; et quodcumque judicaveritis, in vos redundabit* (II. Par. XIX, 6.)

Comme *médecin*, le Missionnaire doit connaître les diverses maladies de l'âme, distinguer *inter lepram et lepram*, c'est-à-dire discerner les habitudes, les occasions prochaines ou éloignées du péché, leurs causes et leurs effets, leurs circonstances aggravantes; apprécier l'emploi des remèdes préservatifs ou curatifs, la proportion des peines satisfactoires : car un confesseur sage ne peut pas appliquer le même appareil à ces variétés si nombreuses d'infirmités dont les pécheurs viennent chercher auprès de lui la guérison. Or, fût-il pieux, régulier, bien intentionné même, le Missionnaire qui est dépourvu de ces connaissances, est un prévaricateur.

Comme *juge des consciences*, il doit connaître les bornes de sa puissance, les limites de sa juridiction, les censures et les péchés réservés, les irrégularités, les décisions relatives au mariage, les devoirs et les transgressions de chaque état, l'usure dans les contrats, et les fraudes dans le commerce, en un mot toute la morale, dont la théorie est difficile, et dont la pratique est bien plus compliquée encore. La science du saint Tribunal est d'une immense étendue. Quel chaos à débrouiller que celui des consciences! Que de doutes à éclaircir, de cas critiques à examiner et à résoudre! Il n'est point de Mission où il ne faille discuter des matières très-délicates, donner des conseils d'une haute importance, prononcer des jugements dont dépend le sort éternel des âmes. Ajoutez qu'on est quelquefois obligé de décider seul et instantanément. Or, si le Missionnaire n'a pas au moins la science suffisante, que d'erreurs et d'inexactitudes dans son enseignement, que de décisions fausses, hasardées, téméraires, dans la direction des âmes! Énerver la morale ou l'exagérer, pallier la fraude et l'usure, aggraver ou alléger les obligations, alarmer de bonnes âmes qu'il fallait rassurer, laisser sommeiller dans

une tranquille impénitence des consciences qu'il fallait troubler; accorder, sans mesure comme sans justice, la réconciliation à des pécheurs qui en sont indignes, et la refuser à ceux qui ont droit de l'attendre de son ministère : tels sont les écueils où vient échouer le Missionnaire ignorant. Encore s'il avait la science du doute; mais elle est plus rare qu'on ne le pense. L'homme consommé en science réfléchit et hésite : l'ignorant ne doute de rien (1).

Ce peu de mots suffit pour faire comprendre combien il serait dangereux de s'ingérer dans le ministère apostolique sans avoir la capacité nécessaire, puisque l'on courrait risque de perdre les âmes et de se perdre soi-même. Toutefois, il ne faudrait pas se laisser abattre par une crainte mal fondée. On ne demande pas qu'un Missionnaire ait la science d'un professeur de théologie, mais on veut qu'il ait au moins la science indispensable pour les cas ordinaires; qu'il sache douter pour les autres et qu'il ne cesse de travailler à élargir le cercle de ses connaissances, dans la mesure de ses talents. Nous ne craignons pas même de dire que s'il unit à la piété et à la prudence, une science rigoureusement suffisante, et la constance dans l'étude, il est préférable à un demi-savant tout fier de son esprit et de son éloquence, parce que celui-ci, enivré par l'orgueil de sa demi-science, tranchera hardiment sur tout, au grand péril des âmes placées sous sa direction. « Ne me

(1) Nous avons appliqué aux Missionnaires les paroles que Dieulin, dans son ouvrage qui a pour titre : *Le bon Curé*, adresse à des prêtres chargés d'un ministère ordinaire : n'eût-il pas demandé, pour des Missionnaires, plus de science encore!

Le passage qui suit, extrait d'une lettre adressée par saint Ligori au Père Corrado, peut nous faire juger du soin que mettait le fondateur des Rédemptoristes à former à la science les membres de sa congrégation : « Il y a, dit-il, parmi nous, cent jeunes gens qui, s'ils se présentaient à la Sorbonne ou à Louvain, y figureraient honorablement. »

parlez pas des demi-savants, dit sainte Thérèse, Dieu sait ce qu'ils m'ont fait souffrir. »

Donc, point de fausse crainte, mais aussi point de négligence. Travaillons sans relâche ; soyons avares du temps. Prenons garde d'être un jour inexcusables d'ignorer ce qu'il n'a tenu qu'à nous d'apprendre. L'*Écriture sainte* et la *théologie* sont les deux branches principales auxquelles un Missionnaire doit consacrer, avant tout, ses études ; mais il est d'autres connaissances, qui, sans être au même rang, présentent cependant d'immenses avantages. Nous allons parler des unes et des autres.

ARTICLE DEUXIÈME.

CONNAISSANCES QUE DOIT POSSÉDER UN MISSIONNAIRE.

Quelles sont les connaissances qu'un Missionnaire doit posséder pour prêcher, confesser, diriger utilement? Les voici, non dans l'ordre de leur importance, mais dans l'ordre suivi communément pour les examens :

1° La grammaire,
2° La prononciation et le débit,
3° La littérature,
4° La philosophie,
5° La théologie,
6° L'Écriture sainte,
7° L'histoire de l'Église et la vie des Saints.

On ne s'attend pas sans doute à voir traiter ici ces différentes sciences. Nous nous bornerons à quelques observations sur chacune d'elles.

1° *Grammaire.* — Le travail qu'il convient de faire sur

la grammaire, consiste à résoudre, à l'aide d'exemples raisonnés, les principales difficultés de la langue française; à nous rendre un compte exact du sens précis des mots et de la construction correcte des phrases; à prendre note des fautes qui nous sont plus ordinaires. Ce serait, en outre, un acte de prudence que de soumettre nos cahiers à un confrère, en le priant d'y relever les incorrections sous le rapport de l'orthographe et surtout du style, et de nous signaler les plus fréquentes. Ces détails pourraient paraître minutieux : l'auteur des *Maximes de la Chaire* (1) est d'un avis bien différent. « Le prédicateur, dit-il, doit savoir sa langue, l'usage des mots, leur force, leur construction. Quoiqu'il juge juste et qu'il raisonne conséquemment, son auditeur est choqué d'un terme impropre (2), d'un tour irrégulier, d'un mauvais accent. On doit (autant que possible) ménager sa délicatesse. »

2° *Prononciation* et *débit*. — Il n'est pas moins convenable d'étudier les règles du débit (3) et de s'exercer tantôt sur des sujets grandioses, tantôt sur des sujets moins élevés, afin de se former à varier le ton, et surtout à le rendre naturel. Les prédicateurs qui débutent, ont aussi à se tenir en garde contre la pusillanimité. Il faut, s'ils veulent parvenir à bien faire, qu'ils aient le courage de commencer sans se préoccuper du succès; qu'ils aient soin ensuite de se faire signaler les vices de prononciation et de débit auxquels ils sont sujets, et de travailler à s'en corriger.

3° *Littérature*. — Un prédicateur ne saurait ignorer les ressources de l'invention, l'art de disposer les différentes parties du discours, et les figures qui donnent à la pensée

(1) Chapitre IV.

(2) Consultez les Synonymes de Girard.

(3) On trouve un précis de ces règles à la suite de la *Logique élémentaire* (Lyon, Bruday).

plus d'ampleur et d'énergie. Il est donc à propos qu'il repasse de temps en temps son cours de littérature (1).

4° *Philosophie.*— Nous n'avons pas besoin d'en recommander l'étude, surtout en ce qui regarde la dialectique : ne faut-il un pas qu'un Missionnaire sache discerner le vrai du faux, former des raisonnements justes, pousser un argument jusqu'au bout et en tirer les conséquences légitimes (2) ?

5° *Théologie.* —Ce serait agir sagement que de se borner, pour la théologie, à un petit nombre d'auteurs d'une doctrine sûre et d'une expérience reconnue, sans oublier celui que l'on a étudié au séminaire.

Ne négligez pas la théologie ascétique : elle est d'autant plus importante que vous avez à perfectionner dans leur état, et parfois à réformer des prêtres, des religieux, des personnes pieuses.

Un travail éminemment utile consiste à faire un résumé des traités de théologie, afin de les repasser plus facilement et de mieux en embrasser l'ensemble.

Dans un autre cahier, vous consigneriez les solutions motivées des cas de conscience les plus embarrassants (3).

(1) Ouvrages à consulter : *Rhétorique sacrée*, de Grenade ; — *Dialogues sur l'éloquence*, par Fénelon. — Voyez aussi les œuvres de Mgr Dupanloup.

(2) Il est fâcheux que, dans un grand nombre de maisons d'éducation, l'on fasse faire des compositions littéraires avant d'avoir appris à penser. Dès la classe de septième, on devrait initier à la logique. La *Logique élémentaire*, éditée par Briday, à Lyon, a été composée dans ce but.

(3) Un Missionnaire se fera un devoir d'étudier avec soin les obligations attachées aux différents *états*, afin de pouvoir interroger, instruire et diriger ses pénitents. Il doit aussi posséder à fond le *Traité de la Justice*.

Duo consideranda sunt, dit Benoît XIV : *Primùm quidem theologiæ moralis scientiam confessariis omnino necessariam esse..... alterum non satis esse quod eamdem facultatem aliquis semel perceperit et*

Une étude qui marche de front avec la théologie, c'est l'étude du droit canon et du catéchisme. On pourrait, pour ce dernier, s'en tenir au texte que l'on a étudié dans son enfance, mais en y joignant le catéchisme du saint Concile de Trente. Tous les Missionnaires devraient lire et relire, de manière à le posséder parfaitement, cet admirable ouvrage, approuvé et recommandé par tant de souverains Pontifes, et dans lequel, tout ce qui regarde la religion, est traité avec tant de science, de lumière et d'exactitude.

6° *Écriture Sainte.* — Saint Jérôme dit qu'on ne mérite pas le titre d'Apôtre de Jésus-Christ lorsqu'on ne fonde pas ses discours sur les *divines Ecritures* (1). Un Missionnaire se fera un devoir de ne laisser passer aucun jour sans en lire quelques passages. Il y puisera des lumières surnaturelles pour enseigner les vérités de la religion, réfuter les erreurs contraires à la foi, réprimer le déréglement des mœurs, conduire à la vraie et solide piété. *Omnis Scriptura utilis est ad corripiendum, ad erudiendum in justitia.* (II Tim., III, 16.)

Au lieu d'une lecture transitoire, qu'on peut néanmoins faire une fois ou deux, pour saisir l'ensemble des livres sacrés et savoir où trouver les passages que l'on désire, il vaut mieux s'attacher à une lecture lente, réfléchie, médi-

palàm etiam docuerit sed assiduè excolendam, ut animo penitùs defingantur ea quæ didicerit, et nova semper documenta quibus ea facultas plurimùm affluit (*comparentur.* Instit. 32.)

(1) *Si ignorat legem Domini, ipse se arguit non esse Christi sacerdotem. — Divinas Scripturas sæpiùs lege; imò nunquàm de manibus tuis sacra lectio deponatur.* — La prédication ne débite pas les ingénieuses théories de l'humaine sagesse; elle n'invente pas; elle transmet seulement. On n'a pas voulu comprendre cela, ou du moins plusieurs de nos prédicateurs modernes ne l'ont pas compris. Nous devons prêcher l'Évangile et toujours l'Évangile. *Prædicate Evangelium.* (Marc., XVI, 15).

tée en la présence de Dieu, et accompagnée de l'étude d'un bon commentaire (1). Plus tard, on essayera de composer des instructions dont les développements soient tirés du texte même des Saintes Ecritures et en découlent comme naturellement.

Histoire de l'Église, *Vie des Saints*. — L'étude de l'*histoire de l'Église* et celle de la *vie des Saints* sont comme l'appendice de la théologie. Elles servent à faire connaître la hiérarchie de l'Église, ses combats, ses victoires, son influence dans la société et au sein des familles; elles font mieux comprendre le dogme, la morale, la mysticité, la discipline; elles donnent de l'expérience, en montrant les erreurs et les fautes des uns, la doctrine saine et la sage conduite des autres; elles enrichissent la mémoire des exemples les plus édifiants que nous ont donnés les saints, et des traits les plus effrayants de la vengeance divine à l'égard des grands coupables; elles redressent, épurent, agrandissent les idées; elles fournissent encore le moyen de faire entendre des leçons délicates, par une voie indirecte (2).

Un Missionnaire est tenu de posséder à des degrés plus

(1) On pourrait choisir les Commentaires de Cornélius à Lapide. Voici l'ordre conseillé par saint Jérôme pour l'étude de l'Écriture Sainte : 1° les Psaumes (voyez la traduction de l'abbé Bondil); 2° les livres Sapientiaux; 3° Job; 4° les saints Évangiles; 5° les Épîtres des Apôtres; 6° les Prophètes et les livres historiques de l'Ancien Testament; 7° le Cantique des Cantiques, si bien commenté par saint Bernard.

(2) On pourrait s'en tenir, pour l'histoire de l'Église, à l'abrégé de cette histoire par Darras, et pour la vie des saints, à celle de Giry (dernière édition, 1866-1867). Saint Ligori voulait que ses religieux lussent au réfectoire la vie des saints, de préférence aux livres d'érudition. — Il est très-utile, dirons-nous, en passant, de s'exercer à se pénétrer d'un fait historique, sans l'apprendre par cœur, et à le débiter couramment, en articulant bien tous les mots et en prenant un ton naturel.

ou moins élevés, selon son aptitude, les diverses sciences dont nous venons de parler, et, qui entrent dans le plan général des études propres à un ecclésiastique (1). Il y joindra des études spéciales sur la prédication.

ARTICLE TROISIÈME.

ÉTUDES SPÉCIALES POUR LA PRÉDICATION

Tout en ne cessant de travailler à se sanctifier par la mortification, la piété et la vigilance, et à conserver, à étendre même ses connaissances théologiques, philosophiques, historiques, etc., le Missionnaire doit s'exercer à la prédication, et en faire l'objet d'un cours spécial (2). Nous nous bornerons à rappeler quelques-uns des points qu'il importe à un prédicateur de ne jamais perdre de vue.

§ 1er,

Observations générales.

Il y a une prédication *académique*. — Elle se distingue

(1) Le Missionnaire, étant tenu de dire le saint office, et devant édifier les peuples par la manière dont il célèbre le saint sacrifice, aura soin de revoir les *Rubriques*, au moins une fois chaque année; de noter, pour en assurer l'observation, les points sur lesquels il est ordinairement en défaut, et de prier un confrère de vouloir bien l'observer au saint autel, et de lui signaler les fautes qu'il aurait remarquées.

(2) On trouvera dans le dernier volume de la *Bibliothèque des Prédicateurs* un excellent traité sur la prédication. Le traité publié par M. Hamon est un des plus complets sur cette matière. Ce qui lui manquerait pour former à l'éloquence populaire se trouve dans les ouvrages de Mgr. Dupanloup et de l'abbé Mullois.

par des phrases artistement cadencées, des réflexions ingénieuses, de brillants aperçus au point de vue social.

Une prédication *romantique*. — Idées bizarres, écarts d'imagination, tournures et mots nouveaux (1), et surtout mépris des règles classiques : voilà son caractère.

Une prédication *philosophique*. — On enlève à la Religion le surnaturel ; on la scrute au point de vue de la raison : vous croiriez entendre disserter un philosophe païen ; l'apôtre de Jésus-Christ descend au rôle de moraliste.

Une prédication *sentimentale*, c'est-à-dire qui a pour but de remuer délicatement la fibre de la *sensibilité*. — Indépendamment des graves dangers qu'elle peut offrir pour un certain nombre de personnes, elle ne saurait plaire en général qu'à des femmes, et n'est propre qu'à inspirer une piété basée sur le sentiment tendre du cœur, et sur l'exaltation illusoire de l'imagination. Qu'un Missionnaire parle sur ce ton à des jeunes gens, il se demanderont s'il a la foi : tant le bon sens naturel leur dit que ce n'est pas là le langage d'un homme de Dieu !

Une prédication *vide* et *creuse*. — On ne sait pas ce qu'on dit, ou bien on le sait mal : c'est un déluge de mots dans un désert d'idées. Une telle prédication, quelque retentissante qu'elle soit, laisse les auditeurs dans l'ignorance, et ne peut qu'être stérile.

Enfin, il y a une prédication *apostolique*. — Son vrai genre consiste à prêcher l'Évangile avec *clarté*, avec *onction*, avec une noble *simplicité*. C'est la prédication des saints : elle sauve le prédicateur et les fidèles. *Hoc enim faciens, teipsum salvum facies et eos qui te audiunt.* (1 Tim., IV, 16.)

(1) Lorsqu'un prédicateur cherche à se rendre intéressant par les grands mots de *progrès moderne, civilisation, dignité humaine, sacer-*

Un Missionnaire serait le jouet d'une illusion bien déplorable, s'il croyait nécessaire de s'élever à de hautes considérations; car, dans la réalité, de quoi s'agit-il? Il s'agit d'expliquer la doctrine chrétienne (1), d'exhorter à y conformer la conduite; de parler, pour cela, en termes clairs et à la portée de tous, avec assurance et sans hésitation.

« Autrefois, dit M. Hamon, l'on attachait un grand prix à connaître la religion; l'on s'instruisait en famille; on y parlait volontiers le langage de la foi.

« Par là on apprenait ce qu'on ne savait pas, et ce qu'on savait, on ne l'oubliait pas. On s'instruisait encore à l'église, en écoutant les prédicateurs, parce que la science qu'on avait de la religion mettait en état de les comprendre. Aujourd'hui, les traditions et l'enseignement de famille n'existent plus; l'ignorance en matière de religion est générale :

doce de la paternité, etc., et surtout lorsqu'il semble se complaire à mettre en scène, sous des images saisissantes, les personnes et les choses dont les attraits sont un piége pour bien des cœurs, il fait justement soupçonner ou qu'il ignore l'esprit du christianisme, ou qu'il ne connaît pas assez le cœur humain, ou qu'il agit sous l'inspiration d'une sotte et déplorable vanité.

Dans les questions relatives à la discipline ecclésiastique, adressées, par ordre de Pie IX, à tous les évêques de la catholicité, il en est une qui condamne par avance ce genre de prédication; la voici :

« Comment arriver à ce que, dans la prédication de la parole de Dieu, les discours sacrés aient toujours une telle gravité qu'ils se gardent de tout esprit de vanité et de nouveauté, et encore à ce que tout enseignement donné aux fidèles soit en réalité contenu dans la parole de Dieu, et, par conséquent, tiré de l'Écriture et de la Tradition? »

(1) Le cardinal Gousset, dans son opuscule pour la justification de la doctrine de saint Ligori, fait observer que les vérités sur lesquelles les prédicateurs manquent le plus souvent d'exactitude sont : le péché originel considéré dans ses effets, le sort des enfants morts sans baptême, le salut de ceux qui n'appartiennent pas au corps de l'Eglise, le nombre des élus et l'impénitence finale. — Souvent aussi ils confondent le conseil avec le précepte, les simples imperfections avec le péché, le péché de faiblesse avec le péché de malice, le véniel avec le mortel, la rechute promptement réparée, avec l'habitude reprise en plein.

aussi, les sermons qui ne sont pas une explication élémentaire de la doctrine, sont-ils, pour beaucoup d'auditeurs, comme un assemblage d'énigmes. Même parmi les personnes qui fréquentent les sacrements, il n'est pas rare d'en rencontrer qui ignorent les vérités dont la connaissance est nécessaire, soit de nécessité de précepte, soit même de nécessité de moyen. Le mal en est venu au point qu'un grand nombre de fidèles, même assidus à l'église, quand on les presse par des interrogations, sont assez ignorants pour dire que Dieu n'a pas toujours existé, que le ciel, le soleil, la terre existent de toute éternité; que dans la Trinité, le Père existait avant le Fils; qu'il a un corps comme le Fils; que les trois personnes ne font qu'une seule personne; que c'est le Père ou le Saint-Esprit qui s'est fait homme, que le corps de Jesus-Christ est éternel comme sa divinité. Combien de personnes n'ont pas la moindre idée de la foi, de l'espérance, de l'amour de Dieu pour lui-même, ou de l'amour du prochain en vue de plaire à Dieu! combien sont incapables, par le fait seul de leur ignorance, de recevoir validement une absolution? » Or, en présence d'une telle calamité, quel Missionnaire ne sent combien il lui importe de donner tous ses soins à l'instruction des peuples?

C'est à quoi s'appliquait avec un zèle infatigable le père Lejeune (1), à une époque où la religion était mieux connue et mieux pratiquée qu'aujourd'hui. Pendant quarante ans, ce Missionnaire infatigable, en quelque endroit qu'il prêchât l'avent ou le carême, expliquait, presque tous les

(1) Voyez ses sermons en abrégé par Renaudière. — Le père Lejeune devait prêcher un jour à la cour. On s'attendait à un sermon éloquent : il prit le plus simple de tous, mais il leur dit joliment la vérité que les flatteurs leur cachaient. Malgré cela, on fut très-content et touché. On voulait l'avoir encore; mais l'humble père retourna à ses Missions.

dimanches et les fêtes, à la fin du sermon, les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension du Sauveur, et tout ce qui est essentiel aux sacrements de baptême, de pénitence et d'eucharistie (1), faisant remarquer à ses auditeurs que le Fils de Dieu n'a pas toujours été homme; qu'étant de toute éternité Dieu, il s'est fait homme par amour pour nous; qu'il sera homme à jamais; qu'il est dans l'Eucharistie en chair et en sang; que la confession ne sert de rien sans la franchise de l'aveu et sans un vrai repentir, et qu'il faut demander l'un et l'autre à Dieu par d'instantes prières.

Une Mission dans laquelle on n'instruit pas, ressemble à un édifice élevé sur un terrain mouvant. Les impressions produites par un discours éloquent, s'effacent bien vite; l'instruction reste. En vain prétextera-t-on que la paroisse est instruite : l'oubli n'est-il pas un des apanages de notre pauvre humanité? et puis, les illusions sur les devoirs du chrétien ne sont-elles pas si multipliées, si variées, qu'on ne saurait les signaler trop souvent, afin de les dissiper ou de les prévenir? On comprend toutefois qu'il faut moins insister sur les notions élémentaires auprès d'un peuple qui a le bonheur d'être solidement instruit.

(1) On trouve en tête des Œuvres diverses de saint Ligori, relatives aux confesseurs, un excellent résumé de la doctrine chrétienne (c'est au tome XXVII, ch. 1 de la *traduction française*). Le saint évêque voulait qu'on le lût à chaque messe du dimanche et même qu'on le fît apprendre et réciter par tous les fidèles. (T. XI, lettr. 85e, p. 419.)

Il est certain que si, par exemple, le second et le quatrième dimanche de chaque mois, *tout prêtre disant la messe devant une assistance et ne faisant pas le prône*, était tenu de lire ou de faire lire, après l'Évangile, ce résumé (modifié pourtant sur quelques points), et, les autres dimanches, l'Évangile du jour seulement; et si en même temps on exigeait que les enfants sussent parfaitement ce résumé et même l'Évangile de chaque dimanche, l'ignorance décroîtrait à vue d'œil. On dit que plusieurs évêques pensent sérieusement à prendre une mesure de ce genre.

Pour instruire, il faut parler avec une telle clarté, un tel naturel, que les auditeurs ne puissent pas ne pas comprendre (1). Il est malheureusement très-petit, le nombre des prédicateurs qui s'appliquent à se mettre à la portée de tout le monde, comme ont fait Jésus-Christ et les saints. Notre-Seigneur, quand il s'adresse au peuple, l'instruit de la manière la plus simple et la plus familière, *prout poterant audire*, selon que les auditeurs étaient capables de comprendre, dit saint Marc, Saint Jean Chrysostome employa dans ses premières prédications, un genre élevé; mais une femme du peuple lui ayant dit : *Mon Père, nous autres, pauvres d'esprit, nous ne vous entendons pas*, il changea aussitôt sa manière, et prit ce genre simple qu'on remarque dans ses homélies, toujours intelligible à tous, et abondant en comparaisons tirées d'objets sensibles connus du vulgaire. A son exemple, tous les saints prêtres, tous les saints Missionnaires se sont appliqués à mettre leurs discours à la portée du peuple. Saint Ligori a fait un traité complet sur cette matière. « Si le bas peuple, dit-il, ne doit pas comprendre les instructions qu'on lui fait, pourquoi l'appeler dans les églises? Dès lors la parole de Dieu lui devient inutile.... Pour moi, ajoutait ce saint évêque, je n'aurai pas à rendre compte à Dieu de mes sermons, car j'ai toujours prêché de manière à me faire comprendre de la bonne femme la plus simple et la plus grossière (2). »

Combien donc se rend coupable devant Dieu et devant

(1) « Les instructions, dit le saint concile de Trente, doivent être courtes, simples, faciles à comprendre et proportionnées à la capacité des auditeurs. Elles doivent rouler sur les vérités dont la connaissance est nécessaire pour le salut de tout chrétien. Il faut insister sur les vices qu'un chrétien doit éviter et sur les vertus qu'il doit pratiquer pour éviter la peine éternelle et parvenir à la gloire du Ciel. »

(2) Nous lisons, dans la Vie du curé d'Ars, qu'une possédée lui adressa le reproche suivant, bien honorable pour un prêtre : « Que tu me fais

les hommes un Missionnaire, qui au lieu d'instruire ses auditeurs par des discours mis au niveau de leur intelligence, cherche à les éblouir et à leur plaire par le bel esprit et par un langage relevé! Eh quoi! le pécheur est endormi sur le bord du précipice, et le prédicateur s'occupe à le charmer par des pensées brillantes, tandis qu'il devrait le réveiller par des coups de tonnerre! Le pécheur couvert du sang de Jésus-Christ qu'il a profané, a, devant lui, la mort suivie du jugement; il a, au-dessus de sa tête, le Seigneur irrité; il a, sous ses pieds, l'enfer prêt à l'engloutir : est-il raisonnable, dans des circonstances si graves, de faire un vain étalage d'esprit, et de jeter des fleurs à profusion? Ceux qui avilissent ainsi la chaire sont les ennemis de Jésus-Christ. Leur conduite est un forfait contre le saint ministère. Ils prétendent, dit saint Ligori, qu'ils ont en vue d'apprivoiser le siècle avec la parole de Dieu, et de faire goûter la religion aux gens du monde : prétexte illusoire, derrière lequel se cache ordinairement une misérable vanité! Un orateur chrétien doit dominer son siècle et ne pas s'en laisser maitriser, il doit être juge de ses auditeurs et non pas les accepter pour arbitres; leur parler avec l'indépendance d'un envoyé de Dieu, et non s'en faire esclave par une lâche et honteuse condescendance (1).

souffrir!... Tu m'arraches autant d'âmes que tu peux!... Pourquoi fais-tu l'examen de tes pénitents? A quoi bon tant de recherches? Est-ce que l'examen que je leur fais faire ne suffit pas?... Pourquoi aussi prêches-tu si simplement? Pourquoi ne prêches-tu pas en grand?... Ah! comme je me plais à ces sermons qui ne gênent personne et qui laissent chacun vivre à sa mode! »

(1) « C'est, dit le P. Lejeune, une grande erreur que de vouloir contenter, par des discours relevés, trente ou quarante personnes, et de laisser à jeun un grand peuple qui vous écoute. Croyez avec certitude que les grands et les doctes seront ravis d'entendre un prédicateur plein de zèle, qui *instruit* et *touche* par un discours familier et populaire. » — Voyez la Lettre de saint Ligori sur la manière de prêcher à la façon des apôtres.

§ 2.

Choix des sujets.

Un Missionnaire doit s'attendre à trouver parmi ses auditeurs trois classes de personnes.

Dans la première classe, se rangent ceux qui ont à peine la foi, qui n'ont pas même la connaissance des vérités nécessaires au salut; ceux qui ont perdu les habitudes religieuses; ceux qui croupissent sous le joug d'une passion qui les tyrannise; ceux encore qui vivent dans le sacrilége, l'inimitié ou l'injustice.

La seconde classe renferme les tièdes, les indolents, qui se trainent plutôt qu'ils ne marchent dans la voie du salut.

A la troisième classe appartiennent les âmes fidèles, auxquelles il reste cependant encore beaucoup d'imperfections.

Voilà les points de mire de l'homme apostolique. Il ne les perdra jamais de vue dans le choix et la composition des sujets, afin que ses paroles aillent toujours à l'adresse ou des uns ou des autres de ses auditeurs, et les excitent à un renouvellement de vie. C'est dans ce but qu'il préparera un cours suivi de *sermons*, *d'instructions familières*, de *conférences*, de *gloses*, de *méditations*, ainsi que des *catéchismes*.

A ces différents moyens d'éclairer et de toucher les âmes, le Missionnaire ajoutera : 1° des *avis* destinés, les uns à diriger, à encourager les fidèles; les autres, à redresser les abus; 2° des *catéchismes* particuliers pour instruire les

enfants et les ignorants (1); 3° des *cérémonies* pour attirer aux exercices, et pour graver dans les cœurs les vérités les plus importantes de la religion.

On trouvera, dans le chapitre qui traite de l'ordre des Missions, la liste des *sermons* et des *instructions* qu'il convient de préparer pour une Mission. Nous présentons seulement des observations sur quelques-uns d'entre eux.

1° *Dévotion à la Sainte Vierge* (2).

Le discours pour l'ouverture d'une Mission doit être empreint d'une douceur paternelle. La miséricorde de Marie envers les pauvres pécheurs serait un sujet très-convenable pour la circonstance. Mais en parlant de la dévotion à la sainte Vierge, on a deux précautions à prendre :

1° Il ne faut pas dire qu'un pécheur insulte Marie en la priant, quoiqu'il reste encore dans le péché : n'éteignons pas la mèche qui fume encore.

2° D'un autre côté, gardons-nous d'assurer que la dévotion à la sainte Vierge sauve toujours infailliblement : plusieurs resteraient dans le péché, en s'imaginant que la miséricorde de Marie les sauvera malgré leurs mauvaises dispositions. Mais disons-leur : « Priez, réfléchissez, veillez sur vous-mêmes, combattez généreusement : Marie vous aidera, et vous vaincrez avec son assistance, car elle est toute-puissante et toute bonne. Mais pourrez-vous la contrister de sang froid ?.... votre Mère !... une telle bienfaitrice !.... etc.... »

Insistons vivement et très-fréquemment sur la confiance qu'il faut avoir dans la protection de cette bonne Mère, et

(1) Consulter le *Manuel du pénitent*, par M. Favre ; les *Souvenirs de Mission*, par M. Colomb, et les *Moyens de persévérance*, par un prêtre de N.-D. de l'Osier

(2) Voyez saint Ligori (*Gloires de Marie*).

sur la nécessité de recourir à son intercession pour surmonter les tentations et pour faire une bonne mort.

2° *Le salut.*

Evitons, en traitant ce sujet, de parler sans modération, soit de la facilité, soit de la difficulté de servir Dieu chrétiennement et de se sauver. Dans le premier cas, nous rassurerions faussement les pécheurs, nous les retiendrions dans leur mauvaise voie, et nous porterions les justes à se relâcher, ou du moins à croire qu'ils sont déjà bien avancés dans la perfection. Dans le second cas, nous découragerions les pécheurs ; nous ôterions même aux justes la paix dont ils ont besoin pour aller à Dieu avec une douce confiance.

Ne laissez donc pas ignorer que le salut, de toutes les affaires la plus importante, ne s'obtient pas sans peine ; mais il convient de montrer en même temps que nos obligations sont moins pénibles qu'elles ne le paraissent au premier abord ; que la générosité, l'habitude, la grâce de Dieu surtout en rendent l'accomplissement doux et facile ; que le contentement du cœur ici-bas et l'espérance des biens à venir remplissent de consolation les serviteurs de Dieu. Concluez, avec saint François de Sales, qu'en y apportant un peu de bonne volonté, tous vos auditeurs peuvent se sauver.

Evitons encore de faire l'histoire détaillée des œuvres de Dieu par rapport au salut de l'homme, depuis le paradis terrestre jusqu'au Calvaire : ce serait s'exposer à devenir fastidieux et à rendre le discours languissant. Il est à propos, sans doute, de faire ressortir ce que Dieu a fait pour notre salut; mais que ce soit ici à grands traits, en entremêlant cette peinture d'apostrophes aux pécheurs, par exemple : « Avouez-le, pauvres pécheurs, le salut a été, jusqu'à ce jour, la dernière de vos affaires. Vous ne l'avez

pas même placé peut-être au nombre de vos affaires. Mais Dieu l'a en si grande estime qu'il met tout en mouvement, au Ciel et sur la terre, pour vous le procurer. Quel est celui qui se trompe? Dieu ou vous? N'est ce pas vous?... Les sacrifices que demande le salut sont, à votre avis, trop pénibles: mais voyez Jésus-Christ au jardin des Olives, où il verse des larmes de sang; voyez-le à la colonne où il est déchiré à coups de verges, au point que son corps n'est qu'une plaie; voyez-le sur la croix, où d'énormes clous le tiennent attaché: a-t-il cru en trop faire pour votre salut? »

Evitons, en troisième lieu, de faire, dans un sermon sur le salut, une longue description de l'enfer ou du Ciel: elle serait trop imparfaite, et ne se trouverait point à sa place.

3° *Péché véniel, tiédeur.*

Prenez garde de donner de fausses idées sur le péché véniel et sur la tiédeur. Distinguez soigneusement: 1° la simple *imperfection*, qui n'est pas une matière suffisante pour l'absolution; 2° le péché véniel de *fragilité*, c'est-à-dire commis avec un demi-consentement de la volonté et sans pleine connaissance; 3° le péché véniel de *malice*, c'est-à-dire que l'on commet avec vue, sachant bien qu'on offense Dieu et y donnant un plein consentement; 4° le péché véniel de *malice* et d'*habitude*.

Celui-ci, selon qu'il est plus ou moins enraciné, place l'âme dans un degré plus ou moins grave de tiédeur ou d'illusion, et la met plus ou moins en danger de tomber insensiblement dans le péché mortel, de s'y endurcir et de se damner; ou, si elle vient à échapper à ce dernier malheur, ce sera pour subir dans le purgatoire une terrible expiation. Donc il faut veiller, prier, éviter les plus petites fautes volontaires; être généreux pour Dieu; se mettre en état de gagner des indulgences plénières, c'est-à-dire dé-

tacher son cœur de toute affection au péché véniel, ce que la grâce de Dieu rend facile à une âme de bonne volonté ; et, si l'on se sent coupable d'une faute, quelque légère qu'elle soit, se hâter d'en demander pardon et de s'en purifier, de crainte qu'elle n'ouvre la voie à d'autres chutes : *Qui spernit modica, paulatim decidet* (Eccli., XIX, 1). C'est ainsi que non-seulement on sortira de la tiédeur, si l'on y est engagé, ou l'on s'en préservera, si on en est affranchi, mais encore on se préparera à entrer dans le Ciel sans passer par les flammes du purgatoire. Bien des âmes troublées, inquiètes, trouveront un baume consolateur dans cette doctrine lumineusement exposée.

4° *La conversion.*

Il faut, pour les raisons que nous avons posées plus haut, en parlant du salut, prendre garde d'exagérer la difficulté ou la facilité de la conversion.

Ne manquez pas d'énumérer les moyens à prendre pour se convertir (1).

5° *Mort du pécheur.*

Dans un pays de foi où les habitudes religieuses sont conservées, on peut faire une effrayant portrait du pécheur mourant; le montrer saisi de terreur, lorsque, au souvenir des plaisirs criminels auxquels il s'est livré et des grâces dont il a fait un si long abus, vient se joindre la pensée de la mort et du jugement. Mais évitons les peintures exagérées.

S'il y a, dans la localité, un certain nombre d'indifférents, bornez-vous à faire le tableau de ce qui se passe communément aujourd'hui, mais avec un profond senti-

(1) Consultez le *Manuel du pénitent*, de M. Favre.

ment de compassion pour l'aveuglement de ces malheureux pécheurs. Vous pouvez, dès le début du discours, commenter, mais avec quelques ménagements, le texte qui suit: *Impius, cum in profundum venerit peccatorum, contemnit* (Prov., XVIII, 3). A force de s'habituer à une vie contraire aux devoirs d'un chrétien, on finit par s'endurcir la conscience, et l'on meurt aussi insensible pour son salut que si l'on n'y avait aucun intérêt : semblable à l'animal qui se laisse conduire à la boucherie, et qui se tient stupidement immobile pendant que le marteau se lève sur sa tête pour le frapper et l'abattre.

Prenez garde toutefois de porter à croire qu'il soit impossible de bien mourir après qu'on a mal vécu : ce serait mettre des bornes à la miséricorde divine, jeter dans le désespoir le pécheur mourant, exposer plus tard le confesseur à contredire une doctrine qui, du reste, est réprouvée par l'Église (1). Montrez au pécheur qu'il s'expose à une mauvaise mort; qu'il la mérite; qu'il ne peut l'éviter que par une conversion sincère, par la prière, la fuite des occasions prochaines, etc. : mais en même temps découvrez-lui l'infinité de la miséricorde divine qui ne cesse de l'appeler et de lui offrir le pardon : car on ne saurait croire combien le démon pousse les pécheurs au découragement et au désespoir.

Le discours sur la mort du pécheur pourrait être accompagné d'une peinture de ses funérailles, au point de vue

(1) Il est faux que Dieu abandonne *sans espérance* le pécheur à lui-même, après un certain nombre de péchés : *Expectat Dominus ut misereatur vestri.* (Is, XXX, 18.) *Arguite me, dicit Dominus, si fuerint peccata vestra ut coccinum, quasi nix dealbabuntur.* (Is., I, 18.) *Impietas impii non nocebit ei in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua.* (Ézéch., XXXIII, 12.) *Deus, cui proprium est misereri semper et parcere.* (La sainte Église, dans les *Litanies des saints.*)

de la foi. C'est l'occasion de battre en brèche les désordres de la paroisse. On fait passer le convoi devant le champ témoin du travail du dimanche, devant le cabaret, la salle de danse, etc. « Voyez-le, vous, ses amis, celui qui, bien loin de penser à la mort et au jugement, négligeait ses devoirs de chrétien, se livrait aveuglément aux plaisirs du monde : il ne viendra plus partager vos divertissements et se mêler à vos fêtes ; son âme est en ce moment plongée dans la tristesse la plus amère et le désespoir le plus profond ; il porte la juste peine des scandales qu'il vous a donnés.... A quoi lui ont servi son or, ses plaisirs, ses folles joies? Tout cela est passé! Malheur à lui, malheur à ceux qui l'imiteront dans son endurcissement et son impénitence! Heureux, au contraire, ceux qui, à la vue de ce convoi funèbre, et à la pensée des vanités des choses de ce monde, se convertiront sincèrement au Seigneur! etc. » On comprend assez que ces différents tableaux demandent beaucoup de prudence dans les détails.

6° *Enfer.*

Ne paraissez pas soupçonner vos auditeurs d'avoir des doutes sur cette vérité capitale. Ne posez jamais cette question : Y a-t-il un enfer? pas plus que cette autre : Y a-t-il un Dieu? Mais présentez, comme en passant, les preuves les plus fortes de l'existence de l'enfer. — On peut répondre aux objections *qui ont cours dans le pays;* mais il faut que la solution soit un coup de foudre qui terrasse et pulvérise le sophisme inventé par la passion.

Le Missionnaire, en faisant la description des peines de l'enfer, évitera de présenter des tableaux d'imagination : ils auraient l'immense inconvénient d'inspirer des doutes sur le fond même du sujet à ceux d'entre les auditeurs dont

la foi est trop faible (1). Du reste, les expressions des livres saints sont telles qu'on ne peut rien dire de plus terrible : *Vermis eorum non moritur, et ignis eorum non extinguitur* (Marc., IX, 43). Chacun des damnés aura son ver, son remords, son feu, son désespoir proportionnés à ses iniquités; et ce feu aura la propriété du sel qui pénètre les chairs et les conserve : *Omnis victima sale salietur* (Marc., IX, 48). Et là, il y aura des grincements de dents et un pleur éternel : *Ibi erit fletus et stridor dentium* (Luc., XIII, 28). En disant ces choses, le Missionnaire doit être et se montrer vivement touché de l'aveuglement des pécheurs qui courent, tête baissée, se jeter dans l'abîme; il tremblera pour lui et pour les autres. Le vénérable curé d'Ars ne s'exprimait alors que par des sanglots.

Prononcez le *Væ divitibus!* de manière à ne pas aigrir les riches, mais surtout de manière à ne pas soulever contre eux les passions populaires. Montrez-leur que Dieu est plus grand que la terre; qu'il faut s'attacher à lui par-dessus toutes choses, et administrer avec soin, mais avec justice et sans oublier les pauvres, le biens que la Providence a déposés entre leurs mains.

En parlant contre les excès de boisson, évitez de faire le tableau ignoble d'un homme qui roule dans la fange des rues en vomissant le vin. « Je n'en suis pas là, » dira tel habitué du cabaret, qui délaisse, et souvent même jette dans la misère sa femme et ses enfants.

Ce qui vient d'être dit de l'ivrognerie, doit s'appliquer à toute autre peinture de mœurs; car le monde lui-même n'ose pas applaudir aux vices lorsqu'ils ont franchi toutes les barrières et qu'ils sont parvenus aux derniers excès. Il faut,

(1) En règle générale, il ne faut rien dire sur le *jugement*, ni sur l'*enfer*, ni sur le *Ciel*, qui ne puisse se prouver par l'*Écriture sainte*, les *décisions de l'Eglise* et les *saints Pères*.

d'une part, présenter des tableaux où les coupables se reconnaissent; d'autre part, se tenir toujours en garde contre l'exagération.

Nous faisons encore remarquer ici qu'il importe de prêcher toujours et partout, mais d'une manière convenable, les fins dernières. Il en résulte ordinairement des effets que les autres sujets ne produisent pas. Une des causes de la stérilité des prédications dans ces derniers temps, c'est que les grandes vérités n'ont pas été prêchées, ou ne l'ont pas été avec foi. Prêchons l'enfer : tout le monde le craint, même ceux qui paraissent le craindre le moins. Prêchons-le aux simples fidèles, aux prêtres même et aux religieux. Mais dans la péroraison, faisons *toujours* apparaître la miséricorde divine qui offre au pécheur le pardon et le conjure de ne pas la repousser.

§ 3.

Analyse et recomposition.

Pour se former à la composition, il faut d'abord étudier, dans un bon auteur, le sujet dont on a fait choix, et s'exercer à l'analyser et à le recomposer. Voici la marche à suivre dans cet exercice, l'un des plus importants pour un prédicateur :

Réduire chaque phrase à sa *plus simple expression ;* puis chaque alinéa aux *idées principales ;* et enfin, ramener les idées principales à une *pensée mère* qui les renferme toutes (1). Ce précis terminé, le relire avec attention ; apprendre de mémoire les idées principales renfermées dans chaque alinéa ; puis réfléchir, afin de se rendre telle-

(1) Voyez l'*Art de faire des Abrégés*, qui se trouve à la suite de la *Logique élémentaire*. (Briday, Lyon.)

ment maître de son sujet qu'on en puisse parler familièrement (1). Pour que le travail de la réflexion soit complet, il faut étudier le plan et l'ensemble du sujet sur lequel on s'exerce ; suivre l'enchaînement et la liaison des parties ; peser les raisonnements, et se demander si les preuves sont solides, si elles vont au sujet, si elles sont à leur place ; remarquer par quelle figure, par quelle tournure, l'auteur a relevé telle preuve, telle considération. Il arrive ensuite un moment où les mots vont couler, ce nous semble, comme d'eux-mêmes, sous la plume(2) : nous la prenons alors et nous écrivons, tout d'un trait, en lui lâchant la bride. Le plan, les pensées, les développements même, sont de l'auteur que nous avons analysé ; mais les mouvements, le style, sont de nous. Nous corrigeons ensuite les fautes d'élocution ; nous apprenons de mémoire notre discours, et nous le débitons en présence de quelques confrères. Enfin, nous nous exerçons à le débiter une seconde fois, mais de telle manière que nous développions plus ou moins nos pensées au gré de celui qui nous dirige.

Ce travail de décomposition et de recomposition a pour but d'habituer à se rendre un compte exact des choses que l'on veut dire, avant de prendre la plume pour les exprimer. C'est par un tel exercice que des hommes d'un talent médiocre deviennent en quelque sorte supérieurs à eux-mêmes, tandis que d'autres, doués de plus de facilité, mais aveuglés par une fausse confiance, sont restés, en négli-

(1) Nous n'avons pas la prétention d'imposer telle ou telle méthode, mais vous avons indiqué celle qui nous a paru la plus simple et la plus facile. Quelques-uns, après avoir analysé un discours, se l'assimilent en en parlant soit seuls, soit avec leurs confrères ; d'autres se l'assimilent en réfléchissant, d'autres en écrivant. Que chacun suive son attrait.

(2) Immédiatement avant d'écrire, on pourrait lire quelques pages de saint Jean Chrysostome, cet admirable modèle de prédication évangélique.

geant les études sérieuses, dans un état inférieur à ce que leurs dispositions naturelles faisaient espérer. Comment en effet pourrait se former un Missionnaire qui lirait peu, analyserait moins encore, ne voudrait pas se donner la peine de composer, et ne consulterait jamais? et que faudrait-il penser de celui qui se plaindrait de n'avoir point de sermons, et qui dissiperait son temps d'une manière indigne d'un homme sérieux?

Nous venons de voir comment un Missionnaire profite des sermons des autres. Mais on ne pourrait, en conscience, s'en emparer, pour les apprendre et les débiter en chaire, lorsqu'ils ne sont pas livrés au public, ou que nous ne les possédons point à quelque autre titre légitime; et même, quant à ceux qui sont tombés dans le domaine public, sied-il communément de les prêcher tels qu'ils sont? N'arriverait-il pas souvent qu'ils ne conviendraient ni au genre de l'orateur, ni aux besoins de l'auditoire? Mais qu'un Missionnaire fasse l'analyse d'un sermon, se pénètre des pensées qu'il renferme, les mûrisse avec soin, et qu'ensuite il reproduise, dans son *style propre*, le même plan et les mêmes pensées, ce n'est plus un plagiat, mais une transformation, et nous conseillons cet exercice comme éminemment propre à affermir le jugement et à développer l'intelligence. Les sermons ainsi composés resteront, tandis que presque tous les discours enfantés par une imagination de jeune homme seront bientôt mis au rebut par leurs propres auteurs. Il est peu d'anciens Missionnaires qui n'aient fait cette expérience.

Lorsqu'un jeune Missionnaire a parcouru le cercle que nous venons de tracer (1), il peut assister à quelques Mis-

(1) Un cours préparatoire, dans lequel on ferait tous les exercices et toutes les cérémonies d'une Mission, accompagnés des instructions, des conférences, des catéchismes, etc., serait le meilleur moyen de former un

sions et à des retraites. Là, il fait un journal complet de tout ce qui regarde les instructions et les cérémonies ; et à son retour dans la maison d'étude, il communique son journal à des confrères expérimentés, et il prend note des observations qui lui sont faites.

§ 4.

Préparation d'une composition complète.

Bien que plusieurs Missionnaires puissent s'en tenir, pour leurs instructions, à l'analyse et à la recomposition, néanmoins il convient à la plupart de s'appliquer à faire des compositions complètes. Quand on a fait soi-même tout son discours, on met ordinairement plus d'animation dans le débit. Ici encore il est besoin de ne pas s'écarter de certains principes que nous allons exposer.

Nous supposons d'abord qu'on a bien choisi son sujet, après s'être dit à soi-même : Je vais prêcher telle chose, et pour telle raison, et dans tel but ; que l'on a considéré, pour ce choix, l'utilité des auditeurs et non l'amour-propre ; l'utilité du plus grand nombre et non l'utilité exclusive de quelques-uns ; qu'enfin l'on a consulté ses talents, son aptitude, car le sujet le meilleur en lui-même sied mal au prédicateur qui n'est pas propre à le donner convenablement. Les grands sujets, par exemple, vont ordinairement mal à un jeune Missionnaire.

Lorsqu'on a choisi son sujet, il faut : 1° s'en faire une

jeune Missionnaire. On choisirait, pour ce cours, un directeur qui eût un esprit vraiment apostolique et une longue expérience. Dans tous les corps religieux, on n'emploie, pour les noviciats et les scolasticats, que des religieux d'un âge mûr, et choisis parmi les plus *instruits* et les plus *réguliers :* dans une société de Missionnaires, il faudrait pareillement mettre à la tête des cours préparatoires les hommes les plus propres à les diriger.

idée exacte et précise en l'étudiant d'abord dans la théologie et le catéchisme ; puis examiner comment on le fera passer dans l'âme des auditeurs ; et tracer brièvement le plan, les principales preuves, les mouvements oratoires et les conclusions pratiques ; 2° se rendre maître de sa matière, soit en s'expliquant à soi-même ce que l'on veut dire, soit en en causant avec des confrères.

Nous venons de parler du plan, des preuves, des mouvements oratoires, des conclusions pratiques : ils jouent un si grand rôle dans le discours qu'il nous a paru nécessaire d'en rappeler les règles les plus importantes.

1° *Plan.*

On doit se tracer un *plan* qui comprenne les parties principales et leur enchaînement. L'*unité* est le caractère essentiel d'un plan bien fait. La division sera juste, simple, claire. Elle sera juste pour embrasser toute l'étendue du sujet, sans que rien y manque ; simple pour fixer l'esprit ; claire pour être facilement comprise. — On évitera de multiplier les subdivisions. — L'exorde demande un soin tout particulier, car il s'agit de préparer les esprits, de se concilier leur bienveillance, de leur présenter une exposition lumineuse du sujet qu'on va traiter. Si nous indisposons notre auditoire, il ne goûtera pas les vérités saintes ; si nous ne donnons pas une idée claire de notre sujet, nous ne serons pas compris (1).

2° *Preuves.*

Cherchez des *preuves* qui soient spéciales au sujet, et présentez-les de telle manière qu'elles ne puissent convenir

(1) Il est souvent à propos, quand il y a une suite d'instructions, de présenter, dans l'exorde, le sommaire de l'instruction précédente et de montrer comment elle se rattache à celle qui la suit.

à aucun autre. Choisissez les plus claires et les plus convaincantes *relativement* à votre auditoire (1), et assurez-vous de la force de chacune d'elles : 1° en la réduisant en syllogisme; 2° en vous demandant si, proposée dans une simple conversation, elle convaincrait un homme sensé; 3° en vous imaginant que vous avez devant vous une personne qui cherche, par de vains prétextes, à éluder le devoir dont vous voulez démontrer la nécessité et persuader la pratique, et en examinant si vos moyens de conviction sont propres à renverser les remparts derrière lesquels la passion ou la lâcheté s'abrite, et à mettre votre antagoniste en contradiction avec lui-même.

3° *Mouvements oratoires* (2).

« On sait que les *mouvements oratoires* consistent dans

(1) « Les textes de l'Écriture sainte, dit saint François de Sales, ne seront cités qu'en petit nombre; ils seront choisis courts et toujours traduits bien intelligiblement, avant d'être cités. » Mais n'oublions pas que le sens littéral est le seul, dit saint Thomas, qui fasse une preuve constante : *Ex quo solo potest trahi argumentum.*

Les citations des Pères doivent être courtes, frappantes, et présentées en termes forts et piquants, en les faisant valoir par un développement vif et animé, et en les faisant précéder quelquefois d'une courte notice sur l'autorité du Père que l'on cite.

Après les preuves d'autorité, viennent les preuves de raison. On les trouve dans saint Thomas en particulier. Pour cela, recourez à la table. Par exemple, vous avez à parler de l'humilité, cherchez à la table : *Humilitas, Humilis, Superbia, Superbus.* Mais on ne cite pas en chaire les théologiens, à plus forte raison les auteurs profanes, à moins qu'il ne s'agisse de confondre les chrétiens par l'exemple des païens.

Observons qu'il est très-utile de s'exercer à présenter la même preuve sous deux, trois, quatre formes différentes. Par ce moyen, un orateur acquiert une grande facilité d'élocution, en même temps qu'il devient plus maître de son sujet. Mais gardons-nous d'imiter les prédicateurs qui sont toujours à la recherche de nouvelles considérations, au lieu d'approfondir les considérations ordinaires, de se les approprier, et de puiser dans la prière l'onction qui les fera pénétrer dans les âmes.

(2) Nous avons eu recours, pour expliquer ce point, au *Traité de la prédication*, de M. Hamon.

l'emploi de certaines formes de langage, telles que les exclamations, les apostrophes, etc., qui ont pour but de rendre le discours plus animé ou plus insinuant, et par là plus propre à émouvoir. Ce sont de puissants leviers, mais il importe d'en bien régler l'action.

« Ils doivent être toujours en rapport avec le sujet : ainsi l'énormité du péché mortel, la mort du pécheur, le jugement, l'enfer, l'éternité, demandent qu'on déploie toutes les ressources de l'éloquence pour remplir les âmes d'une crainte salutaire. L'amour de Dieu, le Ciel, etc., demandent des mouvements plus doux.

« Même dans les sujets terribles, il faut une sage gradation dans les mouvements. Ils seront, en général, doux dans l'exorde ; tempérés les uns par les autres dans le corps du discours ; véhéments, pathétiques dans la péroraison.

« Il est très-important de ménager les mouvements avec soin : si l'on s'y jette brusquement, on sort du naturel et l'on devient ridicule. Il faut y préparer peu à peu les auditeurs par l'exposé des raisons et des preuves et y arriver comme à une *conséquence toute simple* de ce qu'on a dit.

« Il faut ensuite que les mouvements soient *soutenus*, et qu'ils ne s'arrêtent pas tout à coup : ils laisseraient imparfaite l'émotion commencée ; ils tromperaient l'auditeur, qui se sentait déjà remué, et qui se laisse bientôt retomber dans la froideur, regardant comme factice un mouvement qu'il croyait parti du fond de l'âme. D'un autre côté, il faut éviter de pousser trop loin les mouvements oratoires. Un orateur qui accumule les tableaux et les figures émouvantes, s'éloigne du naturel : on s'aperçoit bien vite qu'il vise à l'effet.

« Comme la religion a pour fin principale de nous porter à aimer Dieu, notre souverain bien, ce qui doit domi-

ner dans les mouvements du Missionnaire, c'est l'*onction*, cet épanchement suave, pieux et affectif d'un cœur plein de Dieu, qui s'insinue dans l'âme sans secousse, y réveille les plus nobles sentiments, en gagne et soumet toutes les puissances par une victoire qu'elle chérit. Pour toucher ainsi, il faut qu'on soit bien épris de son sujet; il faut que les paroles soient enflammées, non par des cris et des gestes démesurés, mais par le feu de l'amour divin, et qu'elles sortent du cœur plutôt que de la bouche. La langue parle aux oreilles, le cœur seul parle au cœur. »

Mais gardons-nous de confondre l'onction, qui est une rosée d'en haut, avec la sensibilité purement naturelle. Un prédicateur qui aurait beaucoup de cette sensibilité, devrait bien se défier de lui-même. S'il n'est pas humble, et que son cœur tende à autre chose qu'à Dieu, il fera des peintures de sentiment qui seront capables de produire, chez certaines personnes, des émotions dangereuses, et de faire à leur cœur des plaies funestes. Il doit, s'il veut éviter cet écueil, s'appliquer, par beaucoup de prières et par des études sérieuses, à régler et à surnaturaliser son talent, afin de faire oublier l'homme et d'élever doucement à Dieu. Sans cela, il réjouira l'enfer par une éloquence toute sensuelle, qui sur un théâtre, pourrait obtenir des couronnes, mais qui, dans une chaire chrétienne, mérite des anathèmes.

Afin d'attirer en lui l'onction céleste qui ouvre les cœurs à la grâce, le Missionnaire aura soin, en préparant son sujet, de regarder souvent son auditoire dans le cœur de Jésus. Il puisera, dans ce grand cœur, un saint respect, un tendre amour pour des âmes qui valent le sang d'un Dieu. Un Missionnaire n'est point un moraliste, qui corrige seulement ce que les mœurs ont de ridicule; c'est un père qui parle à des enfants tendrement chéris, et qui vient leur

aplanir la route du bonheur (1). Les paroles, le ton, le geste, tout en lui doit exprimer la charité la plus vive : *Testis est mihi Deus quomodo cupiam omnes vos in visceribus Christi.* (Philip., I, 8.)

Il jettera, de temps en temps, au milieu de ses discours, de pieuses exclamations semblables à des traits de feu, par exemple : « Mon Dieu ! est-ce là ce que vous deviez attendre de nous après tant de bienfaits ! — O Dieu, que votre patience est grande ! Vous pouviez nous frapper de mort, nous précipiter dans l'enfer lorsque nous étions dans l'esclavage du péché, et vous nous laissez le temps de faire pénitence ! Ne cesserons-nous pas d'offenser un Dieu si bon ? »

Si, dans une instruction familière adressée à un peuple peu instruit, le Missionnaire a développé un article du symbole, il excitera son auditoire à produire des actes de foi, par exemple : « Oui, mon Dieu, nous croyons que vous êtes un seul Dieu, et qu'il y a en vous trois personnes : le Père, le Fils, et le Saint-Esprit ; nous le croyons, parce que vous l'avez enseigné et que vous ne pouvez ni vous tromper, ni nous tromper. Mes frères, rendons gloire à Dieu, faisons une prière qui ne pourra manquer de lui être agréable. Soyez attentifs, suivez bien mes paroles, redites tous avec moi : Oui, mon Dieu, je crois que vous êtes un seul Dieu,

(1) Que vos paroles sortent du fond du cœur, sans qu'il s'y mêle aucun mouvement d'indignation ou d'orgueil. Qu'on reconnaisse en vous le père tendre qui s'afflige des fautes de ses enfants ; qui pleure sur eux quand ils sont malades ; s'afflige vivement quand ils sont tombés dans quelque abîme, et multiplie ses efforts pour les arracher au danger. Qu'on reconnaisse en vous la mère qui prodigue à ses nourrissons ses soins, sa substance, sa vie.

Que les paroles de charité précèdent celles qui doivent attaquer les désordres, et n'oubliez jamais que les déclamations générales sur les vertus et les vices réussissent rarement à émouvoir. (Saint Vincent Ferrier.)

et qu'il y a en vous trois personnes, dont la première se nomme le Père, la seconde se nomme le Fils, la troisième se nomme le Saint-Esprit. »

D'autres fois, le Missionnaire inspirera des actes d'espérance, de contrition ou de charité. Il emploiera de préférence et il expliquera les formules qui sont usitées dans le diocèse où il se trouve.

Même en parlant à un auditoire instruit, ce ne serait point assez de présenter des *considérations* sur les vérités chrétiennes, si en même temps on ne s'efforçait d'exciter dans les cœurs de saintes *affections*, et surtout des sentiments de foi, d'espérance, de repentir et d'amour. Un grand nombre de sermons, irréprochables au point de vue théologique et littéraire, portent peu de fruits, parce que le Missionnaire s'est contenté d'exposer une vérité sans faire produire à ses auditeurs des actes intérieurs propres à laisser dans les âmes une impression profonde : et pourtant, n'est-ce pas là que doit tendre une prédication apostolique?

Afin de préparer aux affections, lorsqu'on a exposé une vérité morale, il faut amener les auditeurs à faire de sérieuses réflexions sur eux-mêmes, en leur mettant sous les yeux leur propre conduite. Par exemple : « Vous reconnaissez, mes frères, que Dieu est votre maître et votre père, et que vous lui devez un profond respect : examinez-vous sur ce point. A voir la manière dont vous priez, à entendre vos discours, peut-on dire que vous respectez Dieu?... Comment priez-vous?... Comment enseignez-vous à vos enfants à prier? » Après la peinture de ce qui a lieu communément, et surtout dans la paroisse qu'on évangélise, on fait celle d'une famille chez qui les habitudes et les vertus chrétiennes sont en honneur, et l'on exhorte vivement à l'imiter.

4° *Conclusion pratique.*

Il manquerait en effet au discours un point essentiel si, après avoir ému les cœurs, on ne leur inspirait des *résolutions pratiques* (1). Vous avez présenté les *motifs* de pratiquer telle vertu; vous avez montré comment on s'en écarte; ne vous en tenez pas là : expliquez, en détail, *en quoi consiste cette vertu*, quels sont les *moyens de l'acquérir* et les *manières de l'exercer*, et pressez vos auditeurs de mettre ces moyens à exécution.

Les instructions même qui roulent sur le dogme doivent non-seulement présenter une explication pleine de lucidité, mais encore montrer les conséquences morales ou le côté pratique.

On a prêché sur l'enfer ou sur le Ciel, on en a prouvé l'existence; on a dépeint les affreux supplices de l'un, ou les joies ineffables de l'autre; il est important d'ajouter : « *A qui est destiné ce beau Ciel, cet épouvantable enfer ?... Sommes-nous au chemin du Ciel ou au chemin de l'enfer ?...* Qu'avons-nous à faire pour mériter ce Ciel, et pour éviter cet enfer? Le voici : *Fuir les occasions qui nous font tomber dans le péché, confesser nos fautes avec franchise et repentir; être fidèles à la prière; obéir aux commandements de Dieu et de l'Église; accomplir fidèlement nos devoirs d'état.* »

Ces principes posés, on pourrait terminer comme il suit un sermon sur l'enfer. « C'est à vous surtout que nous le disons, pauvres pécheurs, à vous aussi âmes tièdes et languissantes : voulez-vous éviter l'enfer? priez, parce que sans la prière, vous ne vous convertirez pas; sans la prière, vous succomberez aux tentations, et vous ne

(1) On doit considérer un sermon comme une *méditation* dont les *considérations*, les *affections* et les *résolutions* sont exprimées par la parole, et que l'on termine par une prière fervente.

vous corrigerez pas de vos mauvaises habitudes. Voulez-vous éviter l'enfer? confessez vos fautes, car sans la confession, Dieu ne vous les pardonnera pas. Voulez-vous éviter l'enfer? fuyez les occasions mauvaises : sans cela, vous retomberez dans les fautes où elles vous ont précipités, et vous resterez esclaves du péché et du démon.

« Je vous en supplie, pauvres pécheurs, priez donc, priez pour ne pas tomber dans l'enfer, où la prière est inutile. Priez dès que vous vous sentirez portés à la haine, à l'injustice, à l'impureté, de crainte que la chaîne de vos mauvaises habitudes ne devienne de jour en jour plus pesante et ne vous entraîne dans l'abîme du désespoir.

« Confessez vos péchés, afin d'en obtenir le pardon pendant qu'il en est temps, et de détourner de dessus vos têtes l'arrêt foudroyant de la justice divine : *Va au feu éternel.*

« Fuyez les occasions de péché, vous dit Jésus-Christ. Si votre œil vous scandalise, arrachez-le, et jetez-le loin de vous, car il vaut mieux entrer dans le Ciel avec un œil de moins que d'être jeté dans l'enfer avec les deux yeux; c'est-à-dire, si une personne ou une chose vous est aussi chère que les yeux, et qu'elle soit pour vous une occasion de péché mortel, n'hésitez pas, faites-en le sacrifice pour éviter l'enfer : *Erue eum, et projice abs te.* (Matt., v, 29.)

« Eh bien, pauvres pécheurs, n'êtes-vous pas décidés à prier, à confesser vos fautes, à fuir les mauvaises occasions, à ne rien négliger pour rentrer dans l'amitié de Dieu? Ce Dieu de bonté vous tend en ce moment la main : ne voulez-vous pas profiter de sa miséricorde? Vous le voulez, n'est-il pas vrai? et vous allez, aujourd'hui même, exécuter votre résolution.

« Anges du Ciel, chantez le retour à Dieu des pauvres pécheurs qui sont dans cet auditoire. Ils étaient ses ennemis : ils cessent de l'être. Ils ne priaient pas pour obtenir la

grâce de détester leurs péchés et le courage de fuir les mauvaises occasions : ils sont décidés à prier et à ne pas se lasser de prier. Ils portaient dans leur conscience un poids énorme d'iniquités : ils vont s'en décharger par une confession sincère, etc., etc. »

Nous donnons cet exemple (1) pour montrer qu'il ne suffit pas d'indiquer, en quelques mots, dans une instruction, quel en est le côté pratique, mais qu'il faut prendre corps à corps en quelque sorte son auditeur, et à force d'instances vives et paternelles, le déterminer à faire, sans délai, ce que Dieu, ce que son salut demande.

§ 5.

Rédaction d'une composition préparée.

Lorsque après avoir profondément médité sur son sujet, après avoir cherché les *preuves* et les *mouvements* qui sont les plus convenables, ainsi que les *conclusions pratiques*, et après s'en être entretenu soit en lui-même, soit avec ses confrères, le Missionnaire se sent en état d'en écrire couramment une des parties, il convient qu'il lise quelques pages d'un livre dont le style soit tout à la fois pur et onctueux, et qu'ensuite il passe une demi-heure, au moins, devant le Très-Saint-Sacrement, afin de purifier et d'échauf-

(1) Cet exemple présente trois côtés pratiques : la *prière*, la *fuite des occasions*, la *confession*, sur lesquels il faut revenir dans les autres sermons sur les grandes vérités. Dans la péroraison, l'on rappelle, pour mieux émouvoir et pour déterminer plus efficacement, une ou deux circonstances de la Passion du Sauveur; et enfin, après avoir dit quelques mots pour inspirer une vive confiance en la très-sainte Vierge, on la supplie d'obtenir à tous les auditeurs la grâce de bien prier, de fuir les occasions, de faire une bonne confession, etc. C'est ici surtout que le cœur doit parler plutôt que la bouche. Le langage du cœur ne fatigue pas, même lorsqu'il répète les mêmes choses. Aimez Jésus et vous aurez l'éloquence du cœur.

fer son cœur; puis il écrit rapidement, sans se préoccuper du style. Après ce premier jet, il revoit son travail, le corrige et le polit. Ce qu'il a fait pour une partie de son discours, il le fait consécutivement pour toutes les autres.

Ici se présentent plusieurs questions : Faut-il écrire ses discours en entier? — Ne doit-on pas se précautionner contre la longueur des discours? — Quelles règles faut-il observer quant aux citations de faits? Nous allons répondre à chacune de ces questions.

1° *Faut-il écrire ses discours en entier?*

« Oui, écrivez vos compositions en entier jusqu'à ce que vous ayez traité la plupart des vérités de la religion, meublé votre esprit d'un fonds solide de doctrine, et acquis, par l'exercice, une certaine aisance pour vous énoncer en public (1). Par là, non-seulement vous vous préparez, pour l'avenir, des matériaux qui échappent à ceux qui n'écrivent pas, mais encore vous mûrissez, vous perfectionnez votre talent; vous évitez le désordre des idées et une prolixité toujours fastidieuse (2). » La jeunesse d'un prédicateur, le feu de son imagination, peuvent lui concilier l'intérêt et la bienveillance de ses auditeurs; mais qu'il prenne garde au piége : la jeunesse passera, le feu de l'imagination s'amortira; et, s'il n'a pas fait, par un travail soutenu, des provisions pour l'avenir, il arrive un moment où il ne sait plus que redire les mêmes choses sur un même ton. Il avait cru toujours plaire : il s'est trompé.

Prenons garde cependant que si nous exigeons du Mis-

(1) Saint Ligori disait à ses religieux : « Si vous voulez être de bons improvisateurs, exercez-vous à apprendre vos discours pendant longtemps, afin de n'être pas exposés à prendre un verbiage pour une improvisation. »

Voyez le *Traité* de M. Hamon *sur la Prédication*

sionnaire qu'il écrive entièrement ses discours, nous ne prétendons pas qu'il s'assujettisse au mot à mot dans le débit, *si ce n'est durant les premières années*. La servitude des mots, s'il ne s'en délivrait peu à peu, ne serait propre qu'à diminuer le naturel et le feu de l'action, et elle l'empêcherait d'accommoder son langage à la portée des auditeurs, et de modifier son discours selon les circonstances (1). Lorsqu'un prédicateur ne sait que réciter, sans pouvoir, quels que soient les auditeurs, changer une seule expression, il ressemble à un médecin qui porterait avec lui un remède tout préparé et l'administrerait à tous ses malades indistinctement.

Pour éviter ce grave inconvénient, le Missionnaire aura, d'un côté, son discours écrit en entier, de l'autre, le même sujet, mais abrégé. Il se bornera, pour ce dernier travail, à tracer l'ordre et l'enchaînement des idées, et à rappeler les principales preuves et les conclusions pratiques. C'est ainsi qu'il se ménagera plus de liberté pour se plier aux besoins et aux dispositions de son auditoire et que sa doctrine sera dans sa main comme une arme qu'il maniera avec autant de facilité que d'intelligence. D'autre part, il pourra plus aisement, par ce moyen, resserrer ses discours afin de ne pas tomber dans le défaut d'un grand nombre de prédicateurs qui ne savent pas se borner (2).

(1) Il convient que le sermon d'ouverture et celui de clôture de Mission, ainsi que les discours pour les cérémonies, soient travaillés et étudiés avec un soin tout particulier; et il est nécessaire, lorsqu'il s'agit de matières difficiles ou délicates, que tout soit appris, autant que possible, de mémoire, et qu'on ne donne rien ou presque rien à l'improvisation.

(2) Qui ne sait se borner, ne sut jamais écrire. (*Boileau.*)

Un vicaire général du diocèse de Lyon, où sa piété, son savoir administratif et l'amabilité de son caractère ont laissé de profonds souvenirs, M. Courbon disait aux jeunes prêtres : « Lorsque vous préparez une instruction, pensez à mon nom: qu'elle soit à la fois *courte* et *bonne*.

2° *Longueur des sermons.*

« On présume trop, dit Gaichiez, de croire qu'on puisse être écouté sans ennui au delà du temps ordinaire (1). L'auditeur a sa mesure de patience; quand elle est donnée, il n'en faut plus exiger. Un vase plein ne reçoit plus rien : ce que vous y versez est perdu. On sort chagrin et fatigué d'un discours trop long, comme d'un songe fâcheux. » C'est aussi la recommandation de saint François de Sales : « Que la prédication, dit-il, soit plutôt courte que longue. Cela vaut beaucoup mieux. J'ai souvent manqué à cette règle par le passé, mais je m'amende.

« Quand la vigne produit beaucoup de bois, c'est alors qu'elle donne moins de fruit. La multitude des paroles n'opère pas de grands effets.

« Voyez toutes les homélies ou prédications des Pères : combien elles sont courtes! et combien étaient-elles plus efficaces que les nôtres !

« Croyez-moi : c'est par expérience et longue expérience, que je dis ceci : Plus vous direz, et moins on retiendra ; moins vous direz, plus on profitera.

« On éteint les lampes quand on y met trop d'huile. Quand un discours est trop long, la fin fait oublier le milieu ; et le milieu, le commencement.

« Les médiocres prédicateurs sont recevables pourvu

Alors, on désirera vous entendre encore, et c'est avec plaisir que l'on vous verra reparaître dans la chaire. »

(1) Que de fois la seconde partie d'un sermon fait perdre de vue la première! On obvie à cet inconvénient en enchaînant tellement les deux parties que l'une appelle l'autre et s'y lie comme inséparablement, par exemple : *Nous ne pouvons rien sans la prière; nous pouvons tout par la prière.*

qu'ils soient courts, et les meilleurs sont à charge quand ils sont trop longs. Il n'y a pas, dans un prédicateur, de qualité plus odieuse que la longueur. »

D'où provient la trop grande longueur des sermons? Elle provient : 1° de ce qu'ils n'ont pas été assez préparés : l'auteur nage alors dans un océan de phrases, sans pouvoir trouver le rivage; 2° de ce qu'on embrasse trop de matières à la fois ; 3° de ce qu'on veut dire sur un sujet tout ce qui parait devoir être utile aux auditeurs, sans prendre garde qu'une chose fait oublier l'autre ; et qu'ainsi, en abrégeant l'instruction de moitié, ou même des trois quarts, on leur eût été infiniment plus utile ; 4° de ce que n'ayant point ou presque point fait d'études analytiques, on n'est pas maitre de son expression, tandis qu'un orateur exercé à l'analyse s'énoncera d'une manière plus claire et plus saisissante, avec quelques phrases, qu'un autre avec un long discours.

Pendant les Missions, les instructions du matin peuvent durer de vingt à vingt-cinq minutes; celles du soir, de vingt-cinq à trente. Celles-ci peuvent s'étendre même jusqu'à trois quarts d'heure dans quelques grands sujets et dans les conférences. Surtout les instructions des premiers jours doivent être courtes, pour ne pas éloigner les auditeurs.

Dans les Missions données aux habitants des campagnes, il sera quelquefois avantageux, après avoir parlé pendant à peu près un quart d'heure, de faire chanter un ou deux couplets d'un cantique populaire analogue au sujet que l'on traite : c'est un moyen de réveiller l'attention.

Evitez, en composant, de vous préoccuper de la longueur de votre discours. Il convient même que les sermons écrits soient un peu plus longs qu'on ne les donnera ordinaire-

ment, car ils pourront servir dans les carêmes : un sermon de quarante à quarante-cinq minutes, s'il est soigné, et débité avec onction, n'est pas alors d'une longueur répréhensible. S'agit-il ensuite d'une Mission : l'on extrait de son cahier ce qui convient le mieux à son auditoire, et l'on passe le reste sous silence. Or, il est à propos de remarquer que ce ne sont pas toujours les preuves les plus fortes en elles-mêmes qui font le plus d'impression. D'un autre côté, souvent il faudra se borner à traiter un seul point d'un sermon, parce qu'on aura devant soi des gens qui oublient tout si on leur parle de plusieurs choses en même temps. Il est nécessaire alors de verser la vérité goutte à goutte, et de la faire pénétrer dans les esprits à l'aide de quelque fait cité à propos.

3° *Citations de faits.*

Un fait, s'il est *bien choisi* par rapport au sujet que l'on traite et à l'auditoire, s'il est présenté avec *clarté et précision* et *bien appliqué*, peut déterminer le fruit d'une instruction (1).

Les traits les plus propres à faire une impression durable sont ceux qui renferment une preuve frappante de la vérité dont on veut convaincre.

Un défaut dans lequel tombent bien des prédicateurs, en

(1) Les exemples des saints qui ont vécu dans la paroisse où l'on prêche, donnent de l'intérêt au discours.

« Pour ce qui est des histoires profanes, dit saint François de Sales, il faut en user comme des champignons, sobrement. » Le même saint dit encore : « J'aimerais à placer en première ligne les textes de l'Écriture sainte, ensuite les preuves de raison, puis les similitudes, enfin les exemples, pourvu qu'ils ne soient pas tirés de l'histoire profane. Il faut finir saintement une chose si sainte. »

rapportant un fait, c'est de le charger de détails inutiles. Les détails deviennent même nuisibles lorsque l'imagination semble s'y arrêter avec plaisir, et qu'elle leur donne une couleur séduisante, moins propre à édifier qu'à faire admirer le bel esprit de l'orateur et à faire perdre de vue le *sujet principal* du discours (1).

Ce que nous venons de dire des faits, s'applique aux paraboles et aux comparaisons. Employées sobrement, et surtout lorsqu'on ne les développe pas outre mesure, elles sont très-propres à faire comprendre et retenir la vérité dont on veut pénétrer les auditeurs. Telle est la nature de l'homme : les choses sensibles sont celles qui captivent le mieux son attention, et dont il conserve un plus long souvenir. Mais pour qu'une comparaison soit bien comprise, et que l'application en soit mieux sentie, elle doit être prise *sur les lieux* et avoir pour objet des choses bien connues (2).

§ 6.

Style et débit.

Le style doit toujours être clair, correct et naturel. On parvient à la clarté du style, en mettant les idées chacune à la place qui lui convient, et en choisissant les mots et les constructions les plus propres à exprimer nettement les pensées. On rend le style correct en observant exactement les règles de la langue dans laquelle on écrit. Le style na-

(1) Un Missionnaire citera rarement des histoires dans lesquelles il jouerait le rôle principal, surtout si le dénouement tournait à sa louange.

(2) Nous ferons observer qu'il y a une *grâce spéciale* attachée à l'exposition et au développement des paraboles et des faits de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Aussi, conseillons-nous vivement aux Missionnaires d'en faire un des sujets les plus ordinaires de leurs prédications, et d'en tirer des leçons pratiques pour leur auditoire.

turel résulte d'un choix d'expressions et de constructions qui paraissent nées d'elles-mêmes, plutôt que choisies : c'est le style d'une conversation de bon goût (1).

Les défauts qu'on doit éviter avec le plus de soin dans le style, sont :

1° L'*obscurité*, qui peut venir soit du désordre des idées, soit de l'ambiguïté du sens des mots, soit d'une construction louche et équivoque, soit enfin d'une trop grande brièveté. N'oublions pas que la clarté est, après la vérité et l'honnêteté, la loi fondamentale du discours, et qu'elle consiste non-seulement à se faire comprendre, mais à se faire comprendre sans peine.

Le discours, dit Quintilien, doit être clair pour ceux-mêmes qui écoutent avec négligence, et l'esprit de l'auditeur doit en être frappé comme les yeux le sont de la lumière du soleil, sans qu'on le fixe (2). Maintenant, c'est ce qui manque : on est nébuleux ; les expressions sont obscures et les idées vagues. On ne fait pas assez descendre sa parole sur la place publique. Nous restons trop dans nos conceptions, au lieu de prendre celles de nos auditeurs comme elles sont (3). A quoi sert un discours qui n'est

(1) Si un Missionnaire avait besoin de donner de la couleur à son style, nous lui conseillerions la lecture de Télémaque, édition annotée par Aubert (Perisse), d'Athalie, d'Esther, du poëme de la Religion, des Homélies de saint Jean Chrysostôme, lequel allie si bien la dignité à la simplicité ; et de quelques-uns des Sermons et des Panégyriques de Bossuet, qui, malgré l'élévation de ses pensées, se rapproche admirablement du genre apostolique par les élans d'une foi vive et l'entraînement d'une parole saisissante. Mais gardons-nous d'une servile imitation qui nous sortirait de notre naturel.

(2) On devient quelquefois obscur en faisant allusion à des faits de l'Ancien, ou même du Nouveau Testament, devant des gens qui ne connaissent pas ces faits ; leur nombre est plus grand qu'on ne le pense communément.

(3) Voyez ce que nous avons dit dans ce chapitre sur la *prédication apostolique* (art. 3, § 1).

pas compris de ceux auxquels on l'adresse? *Nisi manifestum sermonem dederitis, quomodo scietur id quod dicitur? eritis enim in aera loquentes.* (I. Cor., XIV, 9.)

2° L'*enflure*. Ce qui forme le style ampoulé, ce sont de grands mots vides de sens, des figures exagérées, des images qui donnent un corps gigantesque à de petites pensées.

3° L'*affectation*, qui consiste à dire des choses communes en se servant de termes recherchés. On tombe dans l'affectation en courant après l'esprit.

4° La *bassesse*. Une diction vulgaire, grossière, sèche, n'est propre qu'à rebuter et dégoûter les auditeurs.

5° L'*absence de chaleur et d'animation*, qui provient de la stérilité des idées, ou bien de ce que l'orateur n'est point assez convaincu ni touché.

6° La *monotonie*. L'uniformité du style nous assoupit et nous endort. Un style trop orné devient monotone et souvent insipide. C'est par un heureux emploi des figures de pensées et des figures de mots, et par la coupe variée des phrases, qu'on fait disparaître la monotonie du style.

Il est, en outre, certains termes que le Missionnaire doit bannir de ses discours. Nous citerons particulièrement : 1° les expressions réprouvées par la foi, telles que le *destin*, la *fatalité*, la *fortune*, le *hasard*, à moins qu'il ne s'agisse de flétrir les erreurs qu'elles renferment; 2° les termes de l'École : *essence*, *métaphysique*, *physique*, *causes naturelles*, *formelles*, *efficientes*, *finales;* etc... 3° les termes abstraits trop généraux : le *spiritualisme*, *le mysticisme*, et autres expressions tirées de la théologie ascétique et ordinairement peu comprises; 4° les mots scientifiques que les personnes lettrées peuvent seules comprendre; 5° les mots surannés ou tombés en désuétude; 6° les néo-

logismes; 7° les épithètes inutiles et les ornements superflus.

Quand les termes usités dans le vulgaire font mieux saisir la pensée, il ne faut pas craindre de les employer, surtout dans les gloses et les catéchismes de Mission, quoiqu'ils ne soient point conformes à la langue, si, du reste, ils ne sont point bas ou ridicules. L'essentiel est de se faire comprendre. Sacrifions à la clarté, s'il est nécessaire, les grâces et même la pureté du langage : *Melius est ut nos reprehendant grammatici quàm non intelligant populi.* Ainsi parle l'illustre évêque d'Hippone. Mais, évitons de tomber dans le trivial : sachons toujours allier, dans notre langage, un ton plein de noblesse à la clarté et à la simplicité (1).

Un Missionnaire jaloux de donner à ses discours ce caractère de dignité et de simplicité, se rappellera souvent que chacun a sa manière originale de parler et d'écrire, et qu'il faut s'y conformer, sous peine d'offrir quelque chose de forcé et de contre nature dans la composition et même dans le débit. Il s'appliquera donc à rester *lui*, et à tirer de ses dispositions naturelles le meilleur parti : il en corrigera les défauts; il en perfectionnera les qualités.

(1) Lisez la lettre de saint Ligori à un religieux sur la manière de prêcher à la façon des Apôtres.

Dédaigner l'emploi d'expressions pieuses, parce qu'elles sont étrangères à un style élégant, c'est la preuve évidente d'un esprit frivole et superbe.

La plupart des gens qui veulent faire de beaux discours, cherchent, sans choix, également partout, la pompe des paroles. Ils croient avoir tout fait pourvu qu'ils aient fait un amas de grands mots et de pensées vagues; ils ne songent qu'à charger leurs discours d'ornements : semblables aux méchants cuisiniers qui ne savent rien assaisonner avec justesse, et qui croient donner un goût exquis aux viandes en y mettant beaucoup de sel et beaucoup de poivre. La véritable éloquence n'a rien d'enflé ni d'ambitieux; elle se modère et se proportionne aux sujets qu'elle traite; elle n'est grande et sublime que quand il faut l'être. (Fénelon.)

« Pour que l'éloquence chrétienne, dit le savant et pieux cardinal Bellarmin, soit digne de son nom, il faut, et cette condition est indispensable, que *l'art corrige* et *perfectionne la nature*, mais ne la détruise et ne la vicie pas. C'est contre cette règle surtout que l'on pèche le plus ordinairement. *L'art doit corriger la nature*, disons-nous. Ainsi, plusieurs orateurs parlent, prononcent, débitent, d'une manière tout à fait défectueuse ; ils emploient des termes impropres ou grossiers ; leurs phrases sont incorrectes ou obscures ; on les voit remuer la tête sans aucune dignité, gesticuler du seul bras gauche, commettre en chaire une foule d'autres fautes qui choquent et déplaisent. Il faut qu'ils s'observent sur tous ces défauts, et qu'ils s'efforcent de les éviter. Cela est facile, et après tout, c'est un devoir. Mais, nous avons ajouté que *l'art ne doit pas détruire la nature ;* et s'il faut passer à l'orateur quelques imperfections, on lui pardonnera plutôt d'être naturel avec quelques défauts, que d'être sans défauts, mais aussi sans naturel. On sort du naturel en faisant des inflexions de voix insolites ; en prenant le ton de la lecture ou bien le ton chantant ; en se servant d'expressions poétiques, de termes recherchés et prétentieux, de phrases artistement polies dont il est aisé de remarquer le travail. Cette manière de prêcher trahit un esprit vain et séculier, et fait perdre au prédicateur presque toute son autorité d'homme de Dieu.

« Voulez-vous éviter ce défaut capital : rappelez-vous que vous allez parler à des hommes qui sont vos frères ; que vous devez leur parler à tous, quel que soit leur nombre, comme vous parleriez tête-à-tête à chacun d'eux pris isolément. Supposons que vous discutiez avec une seule personne, dans le but de la déterminer à tel ou tel acte, emploierez-vous, dès le début, des périodes nombreuses ?

entasserez-vous épithètes sur épithètes? chercherez-vous des tournures poétiques? ferez-vous de grands gestes, et donnerez-vous à votre voix un ton extraordinaire? ne parlerez-vous pas plutôt à la manière des humains, d'abord le corps en repos, d'une voix modérée et en un langage simple? Ensuite, s'il faut faire des efforts pour exhorter, pour reprendre, vous vous animez, vous élevez la voix, vous multipliez les paroles et les gestes, les exclamations même; mais, c'est toujours sous l'inspiration naturelle de votre cœur (1), et non par une affectation artificielle de votre esprit, que se produisent et cette variété de tons, et cette abondance de paroles, et ces mouvements des yeux, des bras et de tout le corps. Toute la différence qui devrait se trouver entre un tête-à-tête et le discours du prédicateur à une multitude, c'est que, pour être entendu de tous ses auditeurs, le prédicateur doit parler plus haut, sur un ton plus grave et après plus de réflexion; car on doit craindre davantage de se tromper devant un plus grand nombre, et, comme on l'a dit fort bien : *à la multitude, honneur et respect.* »

« Du reste, ajoute le P. Nampon (2), que le Missionnaire s'observe lui-même, alors qu'il donne, du haut de la chaire, un avis au peuple, mais un avis sur un objet fort simple et cependant assez important pour exciter son intérêt, par exemple sur l'ordre à observer dans une cérémonie, la précaution de ne sortir qu'à la fin, en silence et avec recueillement : remarquez comme il parle assez haut, assez clairement, assez fortement pour être entendu, compris et obéi de tous! comme il est aisé, facile, exact, et, si la

(1) Mettez tant de naturel, tant d'intérêt à ce que vous dites que chacun de vos auditeurs, sentant que c'est à lui et pour lui que vous parlez, soit obligé de s'y intéresser lui-même. (P. de Ravignan.)

(2) Auteur du *Manuel du Missionnaire.*

chose le demande, grave, insinuant, pressant! Tout le monde a entendu, tout le monde a dit dans son cœur : *J'ai compris, j'exécuterai.* Qu'il continue donc, et que sa pensée, sa volonté soit exprimée avec le même naturel, mais avec une clarté, une force toujours croissante, quand, laissant de côté les *cantiques* et les *chaises*, il viendra montrer à son auditoire l'*enfer* et l'*éternité*. Mais non : en passant des avis au sermon, le Missionnaire change de ton, de pose, de geste; sa voix se cadence; sa phrase s'arrondit en périodes; il évite le mot propre, les détails convenables, les répétitions opportunes, les digressions nécessaires; il s'égare dans les abstractions; il rappelle, avec emphase, mille choses inutiles et sues de tous, parce qu'elles rendent ses divisions adéquates et son plan parfait; il en appelle à des autorités inconnues, parce qu'il lui faut des textes dans son sermon; il s'agite, il sue, il fait des efforts inouïs pour communiquer à son auditoire son émotion, qui n'est qu'organique, et l'auditeur reste impassible; il n'a pas compris; il n'a pas été touché au cœur; tout le feu de cette formidable artillerie a passé sur sa tête; ou bien son émotion est factice comme celle de l'orateur, et il sort sachant à merveille que demain la procession doit commencer à telle heure, parce qu'on l'a dit fort bien dans les avis, mais n'ayant pas compris que son péché le précipite en enfer, parce qu'on l'a dit fort mal dans le sermon qui a suivi.

« Ce serait donc, pour plusieurs, une industrie utile que de commencer par une annonce, un avis, afin de prendre plus facilement le ton vrai. De cet avis, le Missionnaire passe au sermon; et quoique le discours, avec le sujet, devienne plus grave, plus imposant, et au besoin plus onctueux, plus véhément, plus pathétique, jamais il ne doit cesser d'être naturel. Plutôt la nature avec tous ses

défauts, nous a dit Bellarmin, que toutes les qualités moins le naturel (1). Le naturel devrait même être toujours plus parfait à mesure que les vérités annoncées sont d'un plus haut intérêt pour l'auditoire.

« Une autre industrie est de s'adresser souvent à une seule personne, ou réelle, comme l'interlocuteur dans les conférences, la personne interrogée dans les catéchismes, ou du moins fictive, comme un pénitent dans lequel on personnifie tout l'auditoire. C'est le moyen d'arriver à parler à une multitude, autant que faire se peut, aussi naturellement qu'on parlerait à un seul. *Ita cum multis agere*, dit le savant cardinal, *ac si scorsim cum singulis ageretur*. Quand on s'adresse à un seul, l'esprit conserve toute son activité, toute sa pénétration, sans être préoccupé d'une foule de pensées diverses qui naissent de rapports variés et nombreux ; la volonté a le sentiment de sa force, de sa supériorité, et prend un ascendant auquel il est difficile de résister; l'action est, sans qu'on y pense, tout ce qu'elle doit être : l'expression fidèle et complète de la pensée et du vouloir. Mais quand on parle à cinq ou six mille âmes, rien de plus facile, hélas! et de plus ordinaire que de laisser son esprit se préoccuper de milliers de relations nouvelles, inattendues, sujettes à varier sans cesse dans le cours d'un même sermon : la pensée se divise, les forces de l'âme se dispersent, le sentiment de sa supériorité s'évanouit, la volonté fléchit, et finit par ne plus animer qu'une action étudiée et théâtrale (2). »

(1) *Être soi, moins ses défauts*, disait le vénéré P. de Ravignan à ses élèves.

(2) Extrait du *Manuel des Missionnaires*, p. 69. — Dans cet estimable ouvrage, le P. Nampon donne, sur la méthode et les travaux de saint Vincent Ferrier et des Missionnaires les plus distingués du dernier siècle, des détails forts intéressants, mais étrangers au plan que nous nous nous sommes tracé.

« L'action, dit Saint François de Sales, doit avoir bien des qualités : de l'aisance, de la noblesse, de l'assurance, du naturel, de l'énergie, de la piété, de la gravité et une certaine lenteur.

« Comment acquérir toutes ces qualités? En s'accoutumant à parler avec sentiment et dévotion, simplement, naïvement et sans crainte; en se pénétrant bien de la doctrine qu'on veut inculquer aux autres. Le souverain art est de n'y mettre aucun art. Il faut, à nos paroles, de la chaleur, mais une chaleur qui vienne du cœur, et qui ne soit pas seulement dans la voix et dans le geste.

« Je dis que l'action doit être :

« 1° *Aisée*, et non pas contrainte et étudiée, comme celle des rhéteurs;

« 2° *Noble*, et non pas triviale et vulgaire, comme en quelques-uns qui ne cessent de battre la chaire de leurs mains, de leurs pieds, de leur poitrine, et qui, à tout propos, et souvent hors de propos, poussent des cris et des sanglots effrayants;

« 3° *Assurée* et non pas craintive, comme en plusieurs autres, si timides devant leur auditoire qu'ils semblent parler à leurs supérieurs plutôt qu'à leurs disciples et à leurs enfants;

« 4° *Naturelle*, sans artifice ni affectation;

« 5° *Mâle et énergique*, et non pas efféminée, molle, et sans vigueur;

« 6° *Pieuse*, par conséquent sans afféterie, sans mondanité, sans flatterie;

« 7° *Grave*, n'en déplaise à ceux qui font à leur auditoire tant de saluts et de petits gestes, allongeant leurs mains, étalant leurs surplis, et faisant d'autres mouvements déplacés;

8° Enfin un peu lente, et exempte de ces gestes brefs et

saccadés qui amusent les yeux plus qu'ils ne touchent le cœur. »

Nous ajouterons ici quelques détails sur les gestes inconvenants, l'articulation des mots, le ménagement de la voix et les moyens d'aider la mémoire.

1° *Gestes inconvenants.*

Pencher la tête ou le corps pendant l'exorde, tandis qu'il faut tenir alors la tête droite et le corps d'aplomb, mais sans roideur.

Porter les mains plus haut que les yeux, ou plus bas que la ceinture.

Frapper dans ses mains ou frapper du pied.

Compter sur les doigts, les tenir trop écartés ou trop crochus.

Fermer les poings, les montrer à l'auditoire.

Se renverser sur son siége.

Remuer, à tout moment et désordonnément, la tête, les bras, les mains.

Grimacer en parlant, ou faire des contorsions en gesticulant.

2° *Articulation des mots.*

En vain parlerez-vous, si vos paroles ne sont point articulées de manière à parvenir aux oreilles de vos auditeurs. Cherchez donc avec un grand soin, et employez constamment les moyens les plus propres à vous faire bien entendre. Nous mettons au premier rang les trois précautions suivantes :

1° Évitez de parler trop vite (1); sachez faire une pause

(1) *Bien des discours restent sans fruits par suite de ce défaut.* Donnons à nos auditeurs le temps de saisir les vérités que nous leur

après un passage saisissant. Quelquefois même, il est à propos de s'arrêter tout à coup, comme si l'on restait court, afin de réveiller l'attention de l'auditoire et de la fixer sur un point de grande importance.

2° Accentuez fortement, mais sans affectation ; et lorsqu'un mot se termine par une syllabe muette, appuyez, non pas sur l'*e* muet, mais sur la consonne prononcée qui précède.

3° Donnez à votre voix le développement nécessaire pour qu'elle s'étende à tout votre auditoire. Vous y parviendrez, non par de violents efforts de poumons, mais en jetant, dès l'exorde, un simple coup d'œil sur les auditeurs les plus éloignés, et en vous imaginant que vous adressez directement la parole à l'un d'eux.

3° *Ménagement de la voix.*

Sachez ménager votre voix : prenez garde de la fatiguer par des cris trop violents, des prédications trop longues, des conversations inutiles, des chants de pur amusement, des contestations et des disputes, des veilles prolongées, ou un travail forcé (1).

4° *Moyens d'aider la mémoire.*

Pour faciliter votre mémoire, recourez à quelques industries. On conseille entre autres : 1° d'écrire, en gros caractères, les *premiers mots* de chaque alinéa ; 2° d'écrire, en outre, à la marge, un ou deux mots au commencement de chaque alinéa, pour rappeler l'idée qui s'y trouve développée.

exposons; mais, d'un autre côté, prenons garde de fatiguer par un débit langoureux.

Consultez le petit Traité sur l'art de parler en public, qui se trouve à la suite de la *Logique élémentaire*. (Lyon, Briday.)

(1) L'usage trop fréquent de noix ou de crudités nuit aussi à la voix.

§ 7.

De quelques espèces d'instructions propres à une Mission, et des cantiques.

Outre les sermons et les instructions proprements dites, le Missionnaire doit préparer des *conférences*, des *gloses*, des *avis*, des *méditations*, des *catéchismes* et des *cantiques*.

1° *Conférences* (1).

Une conférence de Mission est un colloque entre deux Missionnaires, dont l'un propose des questions auxquelles l'autre donne la réponse.

On pourrait, au besoin, choisir pour interlocuteur un prêtre dont les confrères estiment le tact et la prudence. L'interlocuteur se place en vue de l'auditoire, par exemple auprès de la stalle de M. le curé, ou près de la table de communion, ou dans une chaire portative.

Utilité des conférences.

1° Le peuple y accourt avec empressement, les écoute avec intérêt, comprend mieux les matières qu'on y traite.

2° Elles donnent lieu de développer, dans les plus simples détails, les vérités pratiques.

(1) Consultez les Conférences de *Chevassu* et de *Lambert*, sur le symbole, les commandements et les sacrements; et celles du P. *Daniel*, de Paris, sur l'oraison dominicale, les sacrements et les commandements; les Pensées d'*Humbert;* — l'Arsenal catholique, par *Clouet;* — *Bataille au coin du feu* et *Bataille au bord du chemin*, par Delaporte; l'explication du Décalogue, par saint *Ligori;* — les ouvrages de M. *Gridel;* — l'Instruction sur la prière et l'oraison dominicale, par *Haller;* — les Païens et les Chrétiens, par *Anatole de Ségur;* — *le triomphe de l'Evangile;* — *Garo et son curé.*

3° Elles ouvrent les yeux aux pécheurs sur des vices qu'ils ne voyaient pas en eux.

4° Souvent même, elles touchent, elles convertissent, parce qu'on y présente à propos les fortes vérités de la Religion.

Mais il faut éviter de les rendre trop fréquentes : une ou deux par semaine, c'est assez.

Règles à suivre par l'interlocuteur.

1° Savoir être naturel, court et précis ; éviter les questions complexes.

2° Proposer les objections sans paraître embrasser sérieusement la mauvaise cause, mais tenir le langage d'un homme qui désire s'éclairer et se mettre en état de confondre les impies et les mauvais chrétiens. Les objections contre la vérité et le devoir flattent assez, d'elles-mêmes, la perversité du cœur, sans qu'on cherche, par de certains tours de phrases, à rendre le trait plus perçant. Si l'interlocuteur faisait de l'esprit dans le but de mettre, comme on dit, les rieurs de son côté, il trahirait la cause de Dieu et l'intérêt des âmes.

3° Employer, à moins qu'ils ne soient grossiers et ridicules, les termes dont se servent ordinairement les auditeurs auxquels on s'adresse. Satisfaits de voir les questions ainsi posées, ceux-ci en attendent la solution avec une avidité qui se peint dans leurs regards, dans leur attitude et jusque dans leur silence.

4° Résumer, en deux ou trois phrases, la réponse qui a été faite. L'interlocuteur ajoute qu'il a très-bien compris ; il loue la clarté, la solidité des preuves ; enfin il remercie.

5° S'il s'agit d'un point de morale ou de quelque observance religieuse, il manifeste le désir de connaître son de-

voir et la volonté sincère de le mettre en pratique. De temps en temps, et surtout vers la fin de la conférence, il exprime les sentiments et les résolutions qui lui ont été inspirés par les réponses du prédicateur.

6° Les questions doivent toujours être préparées avec soin, et soumises au prédicateur chargé d'y répondre. On prendra garde d'y apporter des changements qui exposeraient celui-ci à se troubler et à compromettre l'autorité de son ministère. Il conviendrait même de tracer, en commun, un plan de la conférence, dans lequel, à côté de chaque question, serait placé l'abrégé de la réponse qui doit y être faite.

7° Nous ajouterons ici plusieurs observations qui ont leur importance : 1° l'interlocuteur s'abstiendra d'ajouter quelque chose à la réponse : ce serait l'accuser de n'être pas complète. Si cependant le prédicateur s'était exprimé d'une manière certainement inexacte, l'interlocuteur, dans son résumé, se servirait de termes plus conformes à la saine doctrine, comme s'il les eût entendus; 2° il faut s'informer des objections généralement répandues dans la localité qu'on évangélise, et *se bien garder d'en proposer d'autres* (1); 3° l'on s'abstiendra pareillement de proposer des questions trop délicates, ou qui ne pourraient être résolues avec assez de clarté, assez de force, pour convaincre pleinement les auditeurs.

Règles à suivre par le prédicateur.

1° Répéter exactement la question, et même l'expliquer, s'il est nécessaire.

2° Répondre, d'une manière victorieuse, affectueuse et pratique, et avec un aplomb imperturbable.

(1) Ce que nous disons des objections, doit s'appliquer aussi à certains péchés peu répandus dans le pays et qu'il serait dangereux de faire connaître, par exemple certains sortiléges ou superstitions.

S'il s'agit d'un propos contre la Religion, comme la malignité de l'esprit humain rend ces sortes d'objections faciles à retenir, il faut éviter, avec le plus grand soin, de laisser le trait pénétrer plus profondément, par suite d'une réponse mal présentée : ce qui arrive lorsqu'on la noie dans une multitude de considérations, tandis qu'elle devrait jaillir, comme l'éclair, dès les premiers mots, et, par des expressions courtes et incisives, confondre l'erreur et dissiper tous les doutes.

3° S'interdire les plaisanteries, les expressions puériles et basses, qui portent à rire : elles ôtent au prédicateur l'autorité et l'onction, aux auditeurs le recueillement et la piété. On pourrait cependant provoquer, parfois, de légers sourires, mais toujours avec prudence et réserve.

4° Un défaut essentiel à éviter, c'est de trop restreindre le nombre des questions et de trop étendre la longueur des réponses. Que de fois les auditeurs fatigués finissent par ne plus rien comprendre à ce que l'on dit ! Afin de remédier à ces défauts, le prédicateur se bornera, dans chaque réponse, à une ou deux preuves frappantes, et mises à la portée de ses auditeurs.

5° Terminer la conférence par une péroraison vive et saisissante.

Ce que nous venons de dire sur les conférences démontre assez quel soin demande leur préparation, et combien un Missionnaire agirait imprudemment s'il s'autorisait d'une certaine facilité de parole pour monter en chaire, et répondre, de prime-abord, à toutes les questions qui lui seraient adressées.

2° *Gloses.*

Le Missionnaire préparera aussi un certain nombre de gloses. Il y mettra d'autant plus de soin qu'elles sont plus

propres à donner une instruction solide. La glose est une espèce d'instruction familière, et ordinairement courte, laquelle roule principalement sur les *vérités* dont la connaissance est nécessaire au salut, sur *l'examen de conscience* (1), sur les *pratiques de la piété chrétienne*, etc. Il convient d'y mêler, mais à propos, quelque trait d'histoire. Elle se fait de deux manières : par un seul Missionnaire ou en forme de dialogue. Ce second mode est tout à fait préférable au premier, lorsqu'on s'adresse à une population qui manque d'instruction religieuse. Toutefois, il faut éviter de confondre la conférence avec la glose dialoguée : pour celle-ci, les demandes et les réponses se suivent rapidement, comme dans une conversation.

Dans certaines localités, on substitue, au sermon du soir, une glose coupée par des demandes que le Missionnaire s'adresse à lui-même, et auxquelles il répond aussitôt, avec précision et clarté. L'exercice du soir devient alors un grand catéchisme en style simple et populaire, dans lequel on traite les mystères de la Religion, les commandements de Dieu et de l'Église, les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, etc. On le termine en exposant, en termes vifs et animés, un ou deux motifs de contrition. C'est par ce moyen que saint Vincent de Paul et saint François Régis ont ramené à Dieu une foule innombrable de pécheurs (2).

(1) L'explication de l'examen demande une sérieuse préparation. Après avoir montré le devoir et ses motifs, le Missionnaire met sous les yeux des auditeurs leur propre conduite et leurs sentiments ; par exemple : *Vous vous confessez, mais comment?..... Vous corrigez vos enfants, mais comment?..... Vous devez tout rapporter à Dieu : le faites-vous?..... Ne sommes-nous pas obligés d'avouer que l'orgueil vit en nous?* etc..... Même dans les sermons, il est à propos de placer ces sortes d'interrogations.

(2) Voyez, dans le *Manuel du Confesseur* de Mgr. Gaume, page 498, une

3° *Avis* (1).

Les avis sont un des points les plus importants d'une Mission. Leur importance l'emporte même sur celle des sermons. Le choix qu'il convient d'en faire, la manière de les donner, le moment opportun, tout ici doit être l'objet d'une étude sérieuse. Les termes impératifs en seront bannis. Le ton convenable est celui d'une paternelle exhortation, par exemple : *Nous vous prions... Nous avons pensé qu'il vous serait agréable*, etc... Chaque Missionnaire se formera un recueil d'avis, d'après sa propre expérience et celle de ses confrères, et il les modifiera selon les circonstances.

Le Père Bridayne distingue des avis de trois sortes : les avis *ordinaires*, les *extraordinaires* et les *moraux*. Les premiers, qui ont pour objet d'annoncer l'ordre des exercices, demandent la plus grande simplicité dans la diction. Souvent il convient de les répéter. L'objet des seconds est d'indiquer une cérémonie d'éclat, un exercice important : ils doivent être préparés, dans l'esprit des auditeurs, par un mot qui excite l'attention et qui dispose à quelque chose de grand. Ils doivent, en outre, être bien motivés, et soutenus par une diction et un ton de voix plus élevés et plus imposants. Quant aux avis du troisième genre, ils ont pour objet, ou des abus à réformer, ou des principes essentiels de morale à établir, ou des pratiques à conseiller, etc. Soyez parfois vif, pressant ; mais point d'exclamations, ni de figures de rhétorique. Terminez ordinairement vos avis

série de sujets de gloses très-importants. Voyez aussi, dans l'ouvrage intitulé *Science du Confesseur* (Lefort, 1841), la cinquième partie.

(1) On peut consulter la *Méthode de Besançon* ; la *Théologie de Sœtler*, t. V, p. 166.

par un mot tiré de l'Écriture sainte qui les ennoblisse, et par des paroles douces et encourageantes.

Nous conseillons aussi de rappeler souvent aux auditeurs certaines maximes propres à les affermir dans l'amour de Dieu et dans la soumission à sa volonté sainte, par exemple : *Perdre Dieu, c'est tout perdre ; faire sa volonté, c'est le secret de la sainteté et du bonheur*, etc... Insinuez en même temps quelques élévations de cœur très-courtes comme : *Mon Dieu et mon tout ! — Mon Dieu, c'est vous seul que je veux ! — O Jésus, mort pour moi, je vous aime de tout mon cœur !*

Le supérieur de la Mission évitera de paralyser, comme il arrive trop souvent, par la *longueur* et l'*inopportunité* des avis, l'effet d'un discours important qui les a précédés. Il aura toujours soin, avant de quitter la chaire, de rappeler aux auditeurs, en termes très-brefs et incisifs, l'instruction qu'ils ont entendue, et surtout ses conclusions pratiques.

4° *Méditations.*

La méditation figure parmi les moyens les plus propres à sanctifier les âmes. Il est à désirer, que dans chaque Mission, les fidèles soient instruits sur la manière de la faire.

Le moment le plus opportun pour cet exercice nous paraît être avant ou même pendant la messe ; et le sujet le plus convenable, le sermon de la veille. Les Missionnaires s'y prépareront d'avance, en mettant leurs sermons principaux sous forme de résumés entremêlés d'aspirations (1).

(1) Consultez les *Vérités éternelles* et la *Passion de Jésus-Christ*, par saint Ligori ; la *Voie du Paradis*, par le B. Léonard de Port-Maurice ; les *Souvenirs de Mission*, par Colomb ; le *Paradis sur la terre*, par Ribier.

Saint Ligori veut qu'on insiste fortement sur la pratique de la méditation. « Pendant les deux ou trois derniers jours de la Mission, dit-il à ses Missionnaires, faites, à la place du sermon ordinaire, une demi-heure d'instruction sur les moyens de vivre chrétiennement, et particulièrement sur la manière de faire l'oraison mentale. Ensuite, pour joindre la pratique à la théorie, faites, à haute voix, l'oraison sur un mystère de la Passion de Notre-Seigneur, suivant la méthode ordinaire, qui consiste : 1° à se mettre en la *présence de Dieu ;* 2° à implorer les *lumières* de l'*Esprit-Saint ;* 3° à *exposer* le *mystère ;* 4° à faire la *réflexion* sur soi-même et le *ferme propos.* »

L'illustre instituteur des Rédemptoristes veut encore que l'on recommande au pasteur du lieu de faire au peuple, tous les jours, la méditation en commun, ou le matin pendant la messe, ou dans la soirée. « Le premier point à méditer, dit-il, se lirait, dans le premier cas, immédiatement avant la messe, et le second après la consécration. Quant aux fidèles qui ne pourraient se rendre à l'église, ils seraient exhortés à faire la méditation chez eux, à l'heure la plus propice, voire même en travaillant ou en marchant, si leurs affaires ne leur laissaient pas d'autre loisir. »

« Ce qu'on recommandera surtout en partant, dit ailleurs le même saint, ce sera de fréquenter les sacrements, et de faire, chaque jour, l'oraison mentale. »

5° *Catéchisme.*

Le catéchisme, pour être instructif et intéressant, demande une préparation beaucoup plus soignée qu'on ne le pense communément. Quiconque méditera la manière de le bien faire, comprendra qu'il ne saurait s'improviser. On devra donc se former, par un travail soutenu, et par des

exercices préparatoires (1) à ce genre de prédication, si fécond en heureux résultats.

6° *Cantiques.*

Les Missionnaires s'exerceront à chanter les cantiques les plus faciles et les plus populaires. Deux ou trois cantiques, lorsqu'on est parvenu à les faire chanter par tout l'auditoire, suffisent pour donner de l'élan à une Mission. Afin d'atteindre ce but, il faut former au chant autant de personnes que possible, et placer les chœurs de manière à entraîner les masses.

Monseigneur Parisis, évêque d'Arras, nous a laissé, dans une de ses Instructions pastorales, des avis très-sages sur le choix et le chant des cantiques. Nous souhaitons vivement que tous les prêtres, réguliers et séculiers, ainsi que les frères et les sœurs consacrés à l'enseignement, entrent dans les vues de l'éminent prélat, et que foulant aux pieds toute vue humaine, ils s'appliquent de toutes leurs forces à populariser le chant. Voici comment s'exprime l'ancien évêque de Langres :

« 1° *Le chant des cantiques doit être simple*, afin d'être plus facilement pieux et populaire. Des cantiques dont l'exécution exige de la science et des efforts, et qui, pour

(1) Informez-vous si un paroissien assez instruit consentirait à se laisser interroger, pour donner plus d'intérêt au catéchisme. Souvent le catéchisme n'est autre chose qu'un dialogue entre deux Missionnaires.

C'est rendre un éminent service aux jeunes Missionnaires que de les habituer, dans le cours préparatoire, à répondre immédiatement à toutes les questions élémentaires. Pour obtenir ce résultat, on les avertit de se préparer sur un sujet donné ; et au moment de l'exercice, on en désigne un qui monte en chaire, et un autre qui l'interroge.

M. Hamon n'a pas craint de consacrer cent pages de son *Traité de la Prédication* à enseigner la manière de faire avec fruit le catéchisme. — On peut aussi consulter la *Méthode pratique de Catéchisme* de monseigneur Devie évêque de Belley, et le *Catéchisme de Bellarmin*.

cela même, ne peuvent être chantés par la foule, n'atteignent aucunement leur but, et de plus, ils offrent souvent des inconvénients nombreux.

« 2° *Les mêmes cantiques doivent être souvent répétés*, toujours par ce même motif qu'ils doivent être populaires. Il est des paroisses où les personnes chargées de diriger le chant des cantiques, s'étudient à trouver des *airs nouveaux* et quelquefois de *nouvelles paroles* pour chaque dimanche. Il arrive de là que les paroissiens n'en connaissent aucun, et que l'édification qui devrait en résulter, en souffre notablement. Il importe de supprimer cet abus ; et de plus, il est à propos que le plus grand nombre des cantiques aient des refrains qui soient répétés par tout le monde, et surtout par ceux qui ne pourraient pas retenir les strophes entières.

« 3° *Le chant des cantiques ne doit être ni léger ni mondain*. On doit éviter d'y appliquer des airs qui rappelleraient des souvenirs dangereux ou profanes ; on doit adopter de préférence ceux qui se rapprochent davantage du plain-chant. On peut faire accompagner les cantiques par les accords de l'orgue ; mais ici encore nous défendons l'usage de tout autre instrument, particulièrement celui du piano qui, par la nature même de ses sons et du jeu qu'il exige, ne convient nullement au calme de la prière.

« 4° On aura soin de *conserver l'usage de certains anciens cantiques* qui, avec leurs vieux airs, restent le type le plus pur de ce genre religieux et naïf. Sans parler de tout ce qu'il a y de foi dans les paroles, le chant lui-même de ces pieuses vieilleries est ordinairement très-bon ; et, puisque l'occasion s'en présente, nous ferons remarquer, avec le cardinal Bona, que jamais un peuple n'a changé le caractère de sa musique primitive sans que ce changement

ait été un malheur pour la musique elle-même et pour les mœurs publiques (1).

« Plusieurs fois, dit la *Semaine du Fidèle du Mans*, on a exprimé autour de nous le regret de l'abandon, dans les églises, des cantiques d'autrefois, cantiques si populaires. On laisse trop souvent de côté les anciens *Recueils des Missions*, pour les remplacer par des cantiques modernes qui, dans la poésie et dans la musique, ressemblent aux romances langoureuses, et à des chants plus mondains encore. Les chants d'autrefois, avec leurs airs pénétrants et leurs paroles inimitables, sont, à eux seuls, nous ne craignons pas de l'affirmer, une prédication éloquente. On pourrait dire de nos chers vieux cantiques ce que l'on dit du *Guide des Pécheurs* de Grenade, et des *Exercices spirituels* de saint Ignace, qu'ils ont converti autant de pécheurs qu'ils renferment de syllabes. Leurs refrains ont fait pleurer nos pères ; ils ont réjoui nos oreilles aux jours de notre enfance, fait palpiter nos cœurs durant les Missions. Aussi, faisons-nous des vœux ardents pour qu'on ne les exile pas par un ridicule besoin de nouveauté. »

§ 8.

Stations.

Les stations se font pendant l'avent et le carême et pendant le mois de Marie.

Une station de carême demande des sermons écrits avec soin. Néanmoins, le style sera toujours clair et à la portée

(1) « *Illud autem ab antiquis observatum est, nunquam ab aliqua gente mutatam fuisse musicam, quin et ipse in deterius mutata, ipsique mutantium mores in pejora delapsi sint. Fastidit ætas nostra concentum gravem et stabilem, amatque modulos quosdam quibus in frusta concisus cantus dissiliat et enervetur. Ipse cantus et ecclesiasticus quam a vero gregoriano dissimilis est !* »

des auditeurs. Si le Missionnaire a suivi, dans la composition de ses discours, les conseils que lui donne le *Manuel* (1), il aura des sermons tout prêts.

Pour le choix des sujets, on doit consulter les circonstances de temps, de lieux et de personnes. Lorsque l'auditoire, pendant la semaine, ne se compose que de personnes pieuses, il convient de leur donner des instructions pratiques sur l'oraison, sur l'amour et l'imitation de Jésus-Christ, sur l'humilité, la douceur, la confiance en Dieu ; sur la manière de se former une bonne conscience, de recevoir avec fruit les sacrements, d'assister à la sainte messe; sur les devoirs d'état, les tentations, etc. Les grands sujets seront réservés pour les jours où l'affluence des auditeurs sera plus considérable.

Le nombre des personnes peu éclairées sur la Religion est plus grand encore dans les villes que dans les campagnes. Un Missionnaire zélé ne manquera pas de faire, pendant le carême, quelques gloses pour les instruire (2).

(1) Voyez les pages 40 et suiv.

(2) Un savant prélat ayant convoqué auprès de lui les prêtres qui étaient appelés à prêcher pendant l'avent dans sa ville épiscopale, leur donna les avis suivants :

« Il faut d'abord, leur dit-il, étudier l'état général de la population. Dans cette ville, l'ignorance caractérise la masse des habitants. La source du mal est le défaut de vie de famille. Il y a des individus, mais il n'y a plus de famille. Les parents sont indifférents, ou si quelques-uns essayent de donner une direction à leurs enfants, elle est trop molle, ou elle est paralysée par leur entourage, de sorte que les premiers enseignements de la religion sont bientôt oubliés.

« Il faut ensuite étudier l'esprit de vos auditeurs, et pour cela consulter MM. les curés.

« Un premier remède à l'ignorance, c'est de bons catéchismes où l'on s'applique à faire parler les enfants.

« Quant aux prédications, elles doivent tendre à instruire solidement. Il conviendrait de les coordonner entre elles de manière à laisser dans les âmes un faisceau de lumière.

« Ne craignez pas d'énoncer, dès le début, des divisions très-claires, et

Il fera bien aussi de donner, au commencement du carême, ou dans un autre moment qui lui paraîtrait plus opportun, une retraite aux petits enfants, pour les faire prier, et, par ce moyen, attirer, sur la station, les bénédictions du Ciel (1).

A la fin du carême, on donne ordinairement une retraite aux femmes et une retraite aux hommes. Celle-ci commence, autant que possible, le dimanche de la Passion et se termine le Jeudi Saint.

Les prédications du mois de Marie offrent l'occasion d'expliquer les mystères du rosaire et de développer la vie admirable de la Mère de Dieu. Le but constant du Missionnaire, pendant ce mois de bénédiction, sera de faire mieux connaître, mieux honorer, mieux aimer, mieux imiter Marie (2).

dont les termes soient, autant que possible, tirés du catéchisme, afin que, ceux d'entre les auditeurs qui viendraient à être distraits, puissent reprendre le fil du discours. Dans la péroraison, présentez-en le résumé, et montrez surtout le côté pratique.

« Evitez les longues périodes, les amplifications rhétoriciennes; arrivez vite au but. Que votre style soit lumineux, pressant, plein de vigueur et d'onction.

« Pour avoir de l'onction, il faut être pénétré des grandes vérités qu'on annonce, et du prix des âmes : ce qui s'acquiert par le recueillement et la prière. »

(1) Comme les enfants ne vont pas le jeudi à l'école, le Missionnaire pourrait, après leur retraite, les réunir ce jour-là pour qu'ils assistent à la messe, qu'ils entendent une instruction, etc. — Mais quand la paroisse est très-étendue ou très-peu religieuse, cela n'est guère praticable.

(2) On trouvera des matériaux dans les *Gloires de Marie*, par saint Ligori; *le Mois de Marie consolateur*, extrait du précédent ouvrage; l'*Intérieur de Marie*, par M. Olier, avec les annotations de M. Faillon; le *Traité latin sur la B. Vierge Marie*, par le P. Depoix; les écrits du P. Eudes sur la sainte Vierge; l'*Intérieur de Jésus et de Marie*, par Grou; les *Grandeurs de Marie*, par d'Argentan; le même sujet par Duquesne; les *Mystères de la sainte Vierge*, par Martin.

§ 9.

Retraites (1).

Une retraite renferme ordinairement : 1° des discours et des sujets de méditation plus ou moins développés selon le genre des auditeurs ; 2° des conférences ou entretiens familiers ; 3° des avis.

Dans l'exposé des sujets de méditation, il est à propos de commencer par quelque chose de frappant, pour attirer et fixer l'attention, et de placer à la fin ce qu'il y a de plus fort, afin de produire une impression profonde et durable.

La plupart des méditations préparées pour les Missions serviront pour les retraites. Les conférences et les avis seront en rapport avec l'auditoire et les circonstances.

Les retraites varient à l'infini, mais un Missionnaire habitué à se plier aux dispositions des peuples qu'il évangélise, ne sera pas ordinairement embarrassé pour le choix des sujets et la manière de les traiter. Nous donnerons seulement quelques détails pratiques sur les retraites d'enfants, de jeunes gens, de religieux et d'ecclésiastiques.

(1) Il est des diocèses où se trouvent des maisons de retraites. On reçoit, à la fois, dans quelques-unes, jusqu'à douze cents personnes. Les époques des retraites sont déterminées, les unes pour les hommes, les autres pour les femmes. Les déboursés pour les personnes peu aisées sont tout à fait modiques. Elles peuvent apporter leurs vivres ; ou leur trempe le potage moyennant dix centimes ; la couche est gratis. Les donations et les quêtes comblent le surcroît de dépense qui est à la charge de la maison. Puissent ces sortes d'établissements se multiplier dans tous les diocèses par le zèle des âmes pieuses !

Pour les retraites de dames, on peut consulter le P. de Ravignan, Mgr Rey, Mgr Mermillod ; *la Femme chrétienne dans le monde* et *la Vie de famille*, par Mme de Marcey. — Pour les retraites d'hommes, consultez *la Voie du Paradis*, par Léonard de Port-Maurice, et M. Mullois.

1° *Retraite des enfants.*

La retraite des enfants est d'une si grande importance qu'on devra la faire durer au moins huit jours, autant que possible.

Comment intéresser les enfants pendant tout ce temps là? comment fixer la légèreté si naturelle à leur âge? Rien de plus facile au moyen de la méthode du P. Furnisch, dont nous allons exposer succintement les points principaux.

1° Exercer les enfants, dans chaque école, à chanter de petits cantiques, comme celui-ci :

Sur l'air : *Venez, divin Messie.*

Venez, bonne Marie,
Venez nous sortir du péché.
Venez, Mère chérie,
Venez, venez, venez.

Venez, bonne Marie,
Prenez nos cœurs dans votre cœur.
Venez, bonne Marie,
Donnez-nous au Seigneur.

Avec le refrain suivant :

Sur l'air : *O ma patrie.*

Bonne Marie,
A mon secours,
Mère chérie,
Venez, venez toujours.

On leur apprend aussi à chanter, en en prenant seulement deux à la fois, les commandements de Dieu et de l'Église, sur l'air : *O luce qui mortalibus*, avec l'un des refrains suivants, sur l'air : *De Marie, qu'on publie.*

O toi pure,
Je le jure,
Tu régneras dans mon cœur.
Je m'engage,
Sans partage,
Au service du Seigneur.

Je vous aime,
Bien suprême,
Cœur de Jésus, mon Sauveur;
Je vous aime,
Bien suprême,
Je vous donne tout mon cœur.

2° Choisir les garçons les plus instruits et les moins timides; les placer en face de la chaire; les avertir qu'ils doivent répondre tous ensemble quand on les interroge.

Ce qu'on fait pour les garçons, pourrait, dans plusieurs circonstances, se faire aussi pour les petites filles.

3° Placer, auprès de la chaire et en vue de tous les enfants, un grand Christ blanc, couvert de plaies sanglantes.

4° Au commencement de chaque instruction, l'on représente, à l'aide d'exemples, d'images saisissantes, la *laideur du péché*, puis on rappelle les *moyens à prendre pour s'en purifier* ou *s'en réserver*. Toute la retraite doit converger vers ce triple but.

5° Mettre toujours les enfants en scène et profiter des moindres circonstances pour semer la variété dans les exercices. Toutes les six minutes environ, faire chanter un ou deux couplets de cantique.

9° Afin de donner une idée du livre des consciences lorsqu'on parle du jugement qui suit la mort, avoir deux volumes à la main, l'un couvert de papier blanc, l'autre couvert de papier noir. Celui-ci est nommé le livre du démon ; celui-là, le livre du bon ange.

7° A la fin de la séance du soir, on demande aux enfants : 1° ce qu'ils feront après leur prière, avant de se coucher : (examiner s'ils n'ont pas fait écrire quelque chose sur le livre du démon, en demander pardon à Dieu et prendre la résolution de s'en confesser) ; 2° ce qu'ils diront à leurs pères (qu'on les invite à telle cérémonie, etc.) ; 3° ce qu'ils devront faire le lendemain après le lever (la prière du matin jointe à la résolution de prier dans les tentations pour se défendre contre le démon ; entendre la messe, si c'est un dimanche) ; 4° comment ils doivent se conduire dans la journée ; 5° à quelle heure ils devront être rendus à l'église.

8° Faire produire, au moins une fois chaque jour, les

actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, en rappelant, avant chacun, à l'aide de questions, quels en sont les motifs. Par exemple : devons-nous croire Dieu sur sa parole? Dieu a dit que les mauvais chrétiens qui mourront dans le péché iront brûler éternellement en enfer : faut-il le croire? Et si le démon, si les impies et les libertins disaient le contraire de ce que Dieu a dit, faudrait-il les croire? Faites un acte de foi. Qu'est-ce que faire un acte de foi? Chantez l'acte de foi :

Je crois en vous, ô Dieu de vérité,
Dont la parole est sûre;
Je crois, je crois, et de l'impiété,
Je maudis l'imposture (1).

Quand Dieu promet une chose, la donne-t-il? Que vous a-t-il promis? A qui a-t-il promis le Ciel? Pouvons-nous être de bons chrétiens sans son secours et sa grâce? A qui a-t-il promis sa grâce? (A ceux qui le prieront et qui s'approcheront des sacrements dans de bonnes dispositions.)

D'où vient que la prière et les sacrements font descendre en nous toutes les grâces? (Cela vient de ce que Jésus-Christ est mort sur la croix pour nous les obtenir.) Il faut donc demander avec confiance, à Dieu, sa grâce? (Oui, puisqu'il a promis de nous exaucer à cause de Jésus-Christ.) Et si vous priez bien, si vous recevez les sacrements dans de bonnes dispositions, qu'arrivera-t-il? (Si..... je vivrai en bon chrétien); et si vous vivez en bon chrétien qu'arrivera-t-il? (Si..... j'irai au Ciel.)

(1) Acte de foi à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'hostie consacrée :

Oui, dans l'hostie, ô Jésus, Dieu caché,
Dont la bonté m'enflamme,
Vous me donnez votre divinité,
Votre corps et votre âme.

Faites un acte d'espérance. Qu'est-ce que faire un acte d'espérance? Chantez l'acte d'espérance.

Mon Dieu, j'attends votre grâce et le Ciel,
Selon votre promesse.
J'espère entrer au séjour éternel,
Pour vous aimer sans cesse.

Qui a donné à votre père et à votre mère leur cœur si bon pour vous? Aimez-vous votre père et votre mère? Dieu qui a donné à votre père et à votre mère un bon cœur pour vous, est-il bien aimable? Est-il plus aimable que votre père et votre mère?..... que tous les pères et toutes les mères ensemble?

Dieu a-t-il des défauts? Sa bonté est donc parfaite? N'est-ce pas lui qui vous a donné vos parents? N'est-ce pas lui qui en ce moment vous conserve la vie en vous donnant l'air que vous respirez? N'est-ce pas lui qui a préparé le Ciel pour vous y rendre toujours heureux? N'est-ce pas Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui est mort sur la croix pour vous? N'est-il pas toujours disposé à pardonner au pécheur qui se repent, qui accuse franchement ses fautes, et qui a recours, avec confiance, à sa miséricorde? Ne se donne-t-il pas tout à nous dans la sainte communion? N'est-il pas, nuit et jour, dans les saints tabernables, par amour pour vous? Ne descend-il pas, tous les jours, sur l'autel, à la messe, par amour pour vous? N'est-ce pas lui qui vous a supportés avec patience malgré vos défauts et vos fautes? Il est donc bien aimable? Connaissez-vous quelqu'un qui vous aime autant que Dieu? Vous seriez donc bien ingrats, bien méchants, si vous ne l'aimiez pas? Comment montre-t-on à Dieu qu'on l'aime? (En obéissant à ses commandements et à ceux de son Église.)

Devez-vous aussi aimer votre prochain, c'est-à-dire tous les hommes sans exception d'aucun? (Oui, je le dois, parce que Dieu me le commande, et que sans cela, je n'irais pas au Ciel.)

Faites un acte d'amour de Dieu. Qu'est-ce que faire un d'amour de Dieu? (C'est lui dire, du fond du cœur, qu'on le préfère à tout.) Chantez l'acte d'amour de Dieu (1).

Mon Dieu, mon Père et mon souverain bien,
De tout cœur je vous aime.
Et j'aime aussi, comme moi, mon prochain,
Pour l'amour de vous-même.

Dieu n'est-il pas votre maître? N'est-il pas aussi votre père? Un serviteur doit-il obéir à son maître? Un enfant doit-il obéir à son père? Ne devez-vous pas obéir à Dieu qui est votre maître et votre père? N'est-il pas vrai que plus il est bon, plus vous êtes coupables en lui désobéissant? Dieu n'est-il pas infiniment bon? Mais n'est-il pas aussi infiniment saint et infiniment juste? En voyant la croix où Jésus est mort pour vous, ne reconnaissez-vous pas que Dieu est infiniment bon? En pensant à l'enfer où Dieu précipite ceux qui ne veulent pas lui obéir et l'aimer, ne reconnaissez-vous pas combien il est saint et combien il est juste? Dieu peut-il vous dispenser de lui obéir? Il n'y a donc pas de milieu pour vous : il faut lui obéir et l'aimer, et alors il vous traitera en père, ou bien, si vous ne voulez pas lui obéir, il vous traitera en maître? Vous savez qu'on appelle péché la désobéissance à Dieu : puisque le péché vous rend ennemis de Dieu, vous fait perdre son amour et vous expose à tomber dans l'enfer, c'est donc un grand

(1) On chante les actes de foi, d'espérance et de charité, sur l'air du refrain : *Lancez, lancez vos traits, je ne crains rien.*

mal? Y a-t-il un mal plus grand, plus détestable que le péché? Vaudrait-il mieux perdre tout son argent, perdre ses deux bras, perdre même la vie plutôt que de pécher? Qu'est-ce que Jésus-Christ a souffert pour vos péchés? Sans lui, pourriez-vous en obtenir le pardon? Avec quoi le prêtre efface-t-il vos péchés? (Avec le sang de Jésus-Christ.)

Faites l'acte de contrition... Qu'est-ce que faire un acte de contrition? Chantez l'acte de contrition.

Air : *Jésus paraît en vainqueur.*

I.

Jésus, je suis un pécheur!
Oh! *quel affreux malheur!*
Le remords est dans mon cœur.
Jésus, je suis un pécheur :
Loin de vous, il n'est point de bonheur.
Mais vos doux attraits,
Malgré mes forfaits,
Mais vos doux attraits
Ne me parlent que de paix.
Sans vous, je serais,
Déjà, je serais
Sans espoir, dans l'enfer à jamais.

II.

Jésus, aimable sauveur,
Regardez la douleur
Que je ressens dans mon cœur.
Jésus, aimable Sauveur,
Pardonnez à ce pauvre pécheur.
J'embrasse vos lois,
Par un libre choix;
J'embrasse vos lois,
Je reconnais tous vos droits.
O mon Dieu, pour moi
Mort sur une croix,
Jésus, dans votre sang, lavez-moi.

AUTRE.

I.

Mon Dieu, mon cœur touché,
D'avoir péché,
Demande grâce :
A mes nombreux forfaits,
Opposez vos bienfaits.
Non, non, je ne veux plus
Braver votre disgrâce.

REFRAIN.

Pardon, mon Dieu, pardon!
Dieu infiniment bon!
Mon Dieu, pardon!
Dieu infiniment bon!

II.

Que vois-je! les enfers
Sont entr'ouverts :
Votre puissance
Pourrait, dans leurs tourments,
Me plonger à l'instant.
A ce pauvre pécheur montrez votre clémence.
Pardon, etc.

III.

Je tombe à vos genoux;
Je crains vos coups,
O Dieu terrible!
Mais Jésus, mon Sauveur,
Vous présente son cœur :
Aux cris de son amour, seriez-vous insensible?
Pardon, etc.

9° On peut ordinairement fixer le premier exercice à 8 heures du matin. Il commence par la messe, pendant laquelle le Missionnaire fait remarquer ce que signifient les actions principales du prêtre, et fait dire quelques prières.

Après la messe, vient l'instruction, en forme de dialogue.

Le second exercice pourrait avoir lieu à 2 heures.

Le jeudi, on s'en tiendrait à l'exercice du matin.

10° La sonnerie, pour appeler les enfants, commence vingt minutes avant l'exercice et doit se prolonger pendant à peu près cinq minutes.

11° On prie, en particulier, les instituteurs et les institutrices : 1° de rappeler aux enfants les vérités dont la connaissance est nécessaire au salut, et ce qui regarde, soit le péché et le sacrement de pénitence, soit les fins dernières; 2° de faire répéter et même de faire mettre par écrit les instructions données à l'église; 3° de faire apprendre les petits cantiques de la retraite; 4° de communiquer les noms de baptême des enfants chez lesquels on remarque, depuis la retraite, un changement notable; et de ceux qui sont toujours les mêmes, quant à certains défauts bien visibles et connus de tous, comme paresse, désobéissance, gourmandise, méchanceté, etc. Le Missionnaire met quelque fois ces noms en scène, mais de manière à encourager plutôt qu'à humilier.

12° On ne commence à confesser les enfants que le troisième jour de la retraite.

13° On choisit un jour de la semaine suivante, le jeudi de préférence, pour la consécration à la sainte Vierge.

S'il y a une procession dans l'église ou au dehors, chaque pension est précédée d'une oriflamme bleue avec l'une des inscriptions suivantes :

Marie est notre mère.

A Marie, hommage de reconnaissance.

O Marie, bénissez vos enfants.

J'aime Marie, elle est ma mère.

A Marie, nos cœurs reconnaissants.

Toujours nous serons vos enfants.

14° Pour l'exercice du chemin de la Croix, huit petits garçons précèdent le prêtre qui officie; huit petites filles le suivent. Tous, ou au moins les petites filles, ont un cierge à la main.

15° A la fin de la retraite, on place, dans un lieu convenable de l'église, un Christ ou une *Mater dolorosa*. Au-dessous, on écrit ces mots :

Plutôt mourir que de pécher.

Mon Jésus, miséricorde !

Doux cœur de Marie, soyez mon salut.

Et l'on invite les enfants à venir souvent prier en cet endroit.

(Quatre cents jours d'indulgence sont attachés à ces deux dernières invocations.)

2° *Retraite ordinaire des jeunes gens.*

Dans les retraites de jeunes gens, il est à propos que le Missionnaire ait soin de présenter des tableaux opposés, par exemple, l'état de grâce et l'état de péché, la

bonne et la mauvaise confession, la bonne et la mauvaise communion, la bonne et la mauvaise mort, le Ciel et l'enfer, les deux éternités, les deux étendards, le jugement du bon et celui du mauvais écolier, les bonnes et les mauvaises paroles, les bons et les mauvais exemples, la bonne et la mauvaise volonté. Les instructions seront entremêlées de comparaisons et de traits saillants, cités à propos (1). Mais un des points les plus importants, c'est de rappeler souvent que Dieu nous a créés et qu'il nous conserve par amour; qu'il nous a rachetés par amour ; qu'il demande notre amour afin de nous rendre heureux ; et que notre amour pour lui doit se prouver par les œuvres (D).

Les sujets des conférences seront : la manière de former sa conscience, les trois principaux défauts qui rendent une confession mauvaise (défaut d'examen, de sincérité, de contrition) ; les trois vertus théologales, les différentes manières d'exercer la charité ; les plaisirs et les peines du bon et mauvais écolier ; la nécessité de travailler à se vaincre, et la manière de connaître et de combattre ses défauts ; enfin, la facilité d'être un bon écolier. (Voyez le *Manuel des maisons d'éducation chrétienne*, par Mgr Dupanloup.)

Le chemin de la Croix pourrait être prêché le matin, la veille de la communion, pour exciter à la contrition.

Nous ferons ici observer que les supérieurs et chefs de maisons d'éducation ne doivent rien négliger pour poser le Missionnaire de telle sorte qu'il soit environné de considération, et qu'il exerce, en toute liberté, son ministère, soit en chaire, soit au confessionnal. Quant à MM. les professeurs, ils comprennent assez qu'il s'agit pour eux de faire, avant tout, des saints, et que, sous le rapport même de l'enseignement des lettres humaines, leur tâche deviendra beaucoup plus facile, si les élèves s'attachent à une piété

(1) Il vaut mieux se borner chaque fois à un seul trait.

solide. Aussi, prieront-ils ardemment pour que les cœurs soient dociles à la grâce, et éviteront-ils avec le plus grand soin de se tenir à l'écart, comme si la retraite leur était une chose indifférente. Ils se feront, au contraire, un devoir d'assister tous, autant que possible, aux instructions; de s'abstenir de toute critique, d'encourager le prédicateur; de rappeler aux élèves, dans l'occasion, quelques-unes de ses paroles les plus frappantes; en un mot, ils s'empresseront de manifester, en toutes manières, le vif intérêt qu'ils portent au succès de la retraite. Dieu les récompensera largement du zèle qu'ils auront déployé dans cette grave circonstance.

3° *Retraite spéciale pour disposer à la première communion.*

La première communion est une base sur laquelle repose tout l'avenir d'un jeune homme. C'est un jalon planté au chemin de la vie, et sur lequel celui dont les dispositions ont été bonnes, aime à reposer les regards pour s'exciter à demeurer fidèle à Dieu. C'est au moins un souvenir qui parle au cœur des enfants prodigues, et souvent les ramène à la maison paternelle. Mais une mauvaise première communion est presque toujours le premier anneau d'une longue chaîne d'iniquités, dont on ne peut envisager le terme sans effroi. Quel soin, quel zèle doit donc apporter un Missionnaire à la retraite qui a pour but de préparer à cette grande action! (Voyez la note D.)

Les sujets des discours sont à peu près les mêmes que dans les retraites des jeunes gens (1). Après chaque instruction, l'on a soin de faire produire aux enfants des

(1) Dans un très-grand nombre de circonstances, on pourra employer avec avantage, pour préparer à la première communion, la méthode du père Furnisch, en tout ou en partie. (Voyez ci-dessus, page 80.)

actes de foi, d'espérance, de charité, dont on leur a auparavant rappelé les motifs (1).

Il faut parler souvent de la nécessité d'être sincère, et de la bonté de Dieu, qui pardonne tout à la franchise de l'aveu et à une vraie contrition. Le directeur de la retraite, afin d'encourager les enfants, pourrait leur dire : « Mes enfants, si le démon vous portait à ne pas accuser tous vos péchés, en vous disant que si vous les confessez tous, vous ne ferez pas votre première communion, ne le croyez pas : c'est un menteur. Ne voulez-vous pas tous faire votre première communion et la bien faire ? Oui, sans doute : eh bien, avec d'aussi bonnes dispositions, vous la ferez et vous la ferez bonne. Le démon pourra vous dire encore : Que pensera ton confesseur si tu lui dis ce péché ? il te grondera. Mes enfants, encore une fois, ne croyez pas ce menteur. Le confesseur, bien loin de vous gronder, vous louera de votre franchise à tout avouer ; il pensera que vous êtes de charmants enfants qui sont disposés à bien aimer le bon Dieu et qui ne veulent plus l'offenser, et il bénira le Ciel de vous voir dans ces bonnes dispositions.

« J'ai encore un conseil à vous donner. S'il se trouvait quelque faute que vous eussiez beaucoup de peine à déclarer, faites comme les petits enfants qui, ne sachant pas marcher tout seuls, appellent leur mère à leur secours. La Sainte Vierge est notre Mère dans le Ciel ; appelez-la, dites-lui : O Marie, ma bonne Mère, aidez-moi à confesser

(1) Voyez le *Directoire des Missions*, par saint Ligori ; la *Méthode de direction* de Besançon ; le *Pasteur des agneaux ;* le *Grand jour approche*, par Mgr Gaume, et la *Confession des enfants*, par Timon David, ainsi que les *Conseils pratiques* de Mgr de Ségur ; l'*Importance de la première communion*, par le P. Huguet, et les *Apprêts du beau jour de la vie*, par Fliche. — Les Notes additionnelles qui se trouvent à la fin du *Manuel*, renferment, sur la confession des enfants, plusieurs renseignements très-précieux : nous y renvoyons nos lecteurs.

toutes mes fautes. Oui, mes enfants, je vous l'assure, dès que vous aurez prié avec confiance, vous vous sentirez pleins de bonne volonté, et vous direz tout (1). »

En outre, il conviendrait, avant de donner aux enfants l'absolution, de les réunir pour leur rappeler les avis qui précèdent, et pour exciter dans leurs cœurs de vifs sentiments de repentir par quelques considérations sur la Passion de Jésus-Christ. Puis on fait, avec eux, l'acte de contrition, et l'on termine cette petite cérémonie en les faisant approcher deux à deux de la sainte table, où on leur présente le crucifix à baiser pendant qu'il disent chacun du fond du cœur : *Pardon, mon Jésus, je ne veux plus pécher.*

4° *Retraite de religieux.*

Dans ces retraites, le Missionnaire s'efforcera d'inspirer une douce confiance en la bonté de Dieu et en l'intercession maternelle de Marie, et surtout d'attacher au cœur de Jésus par la peinture fréquente de ses amabilités. Ainsi le devoir apparaitra moins austère et les cœurs se sentiront mieux disposés à l'accomplir.

Plusieurs directeurs expérimentés font converger toutes les instructions de la retraite vers une seule vertu, par exemple, la conformité en toutes choses à la volonté de Dieu. A leur avis, rien n'est plus propre à montrer comment toutes les vertus s'enchainent entre elles de telle manière qu'au-

(1) Il règne, dans un certain nombre de paroisses, un usage qui prévient bien des sacriléges. La veille de la communion, on donne aux enfants, dès le matin, l'absolution; mais le soir, chacun d'eux se présente à un prêtre étranger et même, au besoin, à un curé voisin, pour se reconcilier, ou demander quelque avis, ou pour dire simplement que la conscience ne reproche rien, et recevoir la bénédiction. Un prêtre qui aura rempli deux ou trois fois ce ministère, reconnaîtra, par expérience, que le salut de plusieurs enfants y est attaché. Lorsque le nombre des communiants est très-considérable, le pasteur invite plusieurs de ses confrères à lui prêter secours.

cune ne saurait être parfaite, isolée des autres. C'est aussi le moyen d'en présenter une en particulier sous toutes ses faces, et de graver profondement dans les âmes les motifs de l'estimer, de l'aimer et de la mettre en pratique.

Il est convenable d'exposer les grandes vérités de la Religion sous un point de vue propre à montrer l'abîme, mais sans inspirer une terreur propre à jeter les âmes hors d'elles-mêmes et à les plonger dans le découragement.

Afin d'arracher à la tiédeur ou d'en préserver, on fera utilement le parallèle du religieux fervent et du religieux infidèle, la comparaison des plaisirs et des peines de l'un et de l'autre, la peinture de leur mort et de leur sort éternel.

L'examen qu'un religieux doit faire pendant la retraite, peut se réduire aux dix points suivants : 1° *Méditation* (méthode que l'on y suit; résolutions pratiques; fruits qu'on en retire); — 2° Le *défaut dominant* (fautes dans lesquelles il fait ordinairement tomber ; conseils reçus pour le combattre, efforts pour le vaincre); — 3° Les *examens* (examens de prévoyance, examen particulier, examen de la journée); 4° Les *devoirs d'état* (les a-t-on remplis pour Dieu ou pour sa propre satisfaction? les a-t-on négligés en quelques points? — Si l'on est supérieur, a-t-on tenu à l'observation de la règle?); — 5° Comment a-t-on assisté à la *sainte messe?* — 6° Comment s'est-on préparé à la *confession*, à la *communion*, et quels fruits on en a retirés? — 7° Comment on a observé ses *vœux ;* — 8° Par quelles pratiques quotidiennes on s'efforce d'acquérir les vertus d'humilité et de douceur (soin d'éviter toute critique, tout rapport malin, toute aversion); — 9° Par quelles pratiques s'attache-t-on à mortifier l'*orgueil* et la *vanité*, la *sensibilité* et la *délicatesse*, la *sensualité*, l'*attachement aux*

créatures, la *volonté propre?* — 10° S'applique-t-on à *sanctifier* les actions de la journée, en les faisant dans l'intention d'être agréable à Dieu, en élevant à lui son cœur par de fréquentes *aspirations*, et en acceptant de sa main, avec une soumission d'enfant, les peines et les contradictions (E)?

Le directeur de la retraite pourrait, dès le premier jour, énoncer ces différents points, et prier d'en prendre note. — Il pourrait aussi en faire la matière de ses conférences. Il y a un avantage considérable à préciser ainsi les points sur lesquels doit rouler l'examen : on empêche, par là, les inutilités, qui allongent outre mesure les confessions.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que les communions doivent être ordinairement suspendues jusqu'à la fin de la retraite.

La même marche sera suivie pour les religieuses, mais en tenant compte de leur sensibilité, dont il faut se défier. Nous ne leur serons vraiment utiles qu'en leur parlant constamment *le langage de la Foi* (1).

5° *Retraite ecclésiastique.*

Une retraite ecclésiastique demande surtout de la solidité dans la doctrine, une noble simplicité dans le style, de la gravité et de l'onction dans la parole. Il importe de beaucoup encourager les prêtres et les religieux, parce que le démon leur fait une guerre acharnée. Il sait tout le bien que peuvent faire un saint prêtre, un fervent religieux.

La pensée dominante qui, pendant une retraite ecclé-

(1) Nous n'avons pas besoin de dire que, dans les retraites des communautés comme dans les retraites de paroisse, les confesseurs doivent s'abstenir de confesser leurs pénitents habituels. Il serait même à désirer que cette abstention fût prescrite par les statuts de chaque diocèse. Les hommes d'expérience savent combien le salut, ou au moins l'avance-spirituel des âmes, y est intéressé.

siastique, doit se révéler dans le ton du Missionnaire chargé de la diriger, est celle-ci : Je parle à de bons prêtres, qui sont venus à la retraite avec la volonté sincère d'en profiter : que de grâces ils vont recueillir pour eux et pour leurs peuples ! Mais en même temps, il faut insister avec force sur les motifs de pratiquer les vertus sacerdotales (1).

Les méditations seront, en général, les mêmes que pour les religieux, mais avec les modifications réclamées par le caractère et la position des auditeurs auxquels on les propose.

Les conférences rouleront sur les détails du saint ministère et de la vie sacerdotale : le prêtre à la maison, en chaire, à l'autel, au saint Tribunal ; — le bréviaire, l'oraison, l'examen, les aspirations de cœur; les visites au Très-Saint-Sacrement, les saintes lectures ; — l'étude, la préparation du prône, du catéchisme, etc. ; — les rapports du pasteur avec son évêque, avec ses vicaires et ses confrères, avec les frères et les sœurs ; avec sa servante, avec les laïques et les autorités civiles ; — la visite de la paroisse, le soin des pauvres, des malades, des enfants, des vieillards ; — les confréries, la Propagation de la Foi, les réunions d'hommes, les Missions, les retraites, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, les associations de dames de charité, etc.

Monseigneur de Langalerie, évêque de Belley, dans sa Lettre circulaire du 16 juillet 1868, donne à son clergé des avis qui, fidèlement observés dans les points principaux, assureraient infailliblement le succès des retraites ecclésiastiques. Nous citons textuellement :

(1) Consultez la *Retraite* de Mgr Rey, évêque de Pignerol ; — *le Prêtre en retraite*, par le P. Valuy ; — *Saint François de Sales, modèle et guide du Prêtre*. — *Dieulin*, *Dubois*, *Tanner*, l'*Œuvre des Campagnes ;* — *le Prêtre d'après les Pères.*

« 1° On sera obligé de venir à la retraite tous les deux ans.

« 2° En partant, chacun des retraitants aura le soin de porter un surplis, une étole, un Nouveau Testament, une Imitation.

« 3° Celui qui n'arriverait pas le lundi matin pour l'exercice de 10 heures, devrait nous rendre compte à nous-même des motifs de son retard. Celui qui ne serait pas rendu pour le dîner du lundi, ne devrait plus se présenter à la retraite : il ne serait pas reçu.

« 4° Nous nous réservons à nous-même toute permission de sortir pendant la retraite.

« 5° Les prêtres qui ne feront pas partie de la retraite, ne devront pas se présenter au séminaire : qu'ils restent dans les paroisses. Le désir de voir un confrère, ou de nous voir nous-même, ne doit pas l'emporter sur les raisons de convenance qui nous font insister sur ce point important. Dans le cas très-exceptionnel où il y aurait nécessité à ce qu'ils vinssent parler à quelque prêtre retraitant, à nous ou aux grands vicaires qui nous représentent, ils seraient reçus dans un parloir et ne devraient pas pénétrer dans les corridors et les autres parties de la maison.

« 6° Tout voyage, en dehors du diocèse, est interdit pendant la retraite.

« 7° Les prêtres de Bourg qui suivront la retraite, devront séjourner au séminaire, et ne le quitter qu'après le souper.

« 8° Ceux des confrères de Bourg, qui ne font pas la retraite et qui désireraient entendre une instruction, passeraient par l'église et se tiendraient en dehors de l'enceinte réservée aux seuls ecclésiastiques de la retraite. Tous les retraitants doivent être dans le chœur et aucun ne doit rester dans les galeries supérieures.

« 9° Les promenades au clos sont absolument interdites en dehors des récréations. Un prêtre qui, dans les moments libres, désirerait prendre l'air et marcher, ne pourra le faire que sous les cloîtres ou dans les salles libres de la maison.

« 10° Le silence est réclamé partout de la manière la plus pressante, très-particulièrement à la porte des chambres où se rencontrent plusieurs visiteurs, et notamment à la nôtre et à celles de MM. les grands vicaires.

« 11° Les bureaux de MM. les secrétaires ne seront ouverts que pendant les récréations.

« 12° La défense d'aller se visiter mutuellement dans les chambres est renouvelée de la manière la plus formelle et la plus pressante.

« Telles sont les principales dispositions que nous avons prises pour donner à nos retraites ce qui pourrait leur manquer du côté du silence et du recueillement ; pour les rendre, par conséquent, plus avantageuses, plus utiles pour la sanctification de vos âmes.

« Vous nous aiderez tous à les faire réussir, messieurs et chers coopérateurs ; mais plus particulièrement ceux d'entre vous qui, par leur position, leur âge, doivent exercer et exercent en effet, sur leurs confrères, une influence qui fait la force et l'honneur de notre excellent clergé diocésain. »

SECTION II.

PRÉPARATION PROCHAINE.

CHAPITRE PREMIER.

CONDITIONS EXTÉRIEURES.

Nous entendons ici par conditions extérieures l'autorisation de l'évêque, l'agrément du curé de la paroisse, l'appel par le supérieur immédiat, les pouvoirs pour la confession, le choix du lieu convenable pour la Mission, et enfin le plan et l'annonce de la Mission.

§ 1er.

L'autorisation de l'Évêque.

Avant de prêcher une Mission, une retraite, un carême ou un avent, il faut avoir reçu l'autorisation de l'Ordinaire du lieu. Néanmoins cette autorisation est légitimement in-

terprétée dans les diocèses où est établie, avec l'agrément de l'évêque, une maison de Missionnaires. Il est convenable, en outre, de rendre visite à l'évêque, si la chose est facile, et de lui demander sa bénédiction, ses sages conseils, et le secours de ses prières. Dans le cas où cette visite ne serait pas faite, le supérieur de la Mission devrait y suppléer par une lettre respectueuse.

§ 2.

L'agrément du curé de la paroisse.

1. Il ne convient pas d'accepter une Mission sans que le pasteur de la paroisse en ait fait la demande ou à l'évêque du diocèse, ou directement au supérieur des Missionnaires, car ceux-ci ont besoin, pour le succès de leur ministère, de conserver toujours de bons rapports avec MM. les curés.

Si cependant, par déférence pour un évêque qu'un refus pourrait trop désobliger, on acceptait une Mission dans une paroisse où il y aurait beaucoup de bien à faire, quoiqu'il y eût, de la part de M. le curé, non un refus formel, mais une certaine opposition, les Missionnaires devraient alors se retrancher dans la prière, la modestie, le silence ; entourer le pasteur de tous les égards possibles, et tempérer leur zèle par la prudence et la discrétion. Sachons alors excuser les défauts, et tolérer, dans la patience de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les choses auxquelles nous ne pouvons apporter remède.

2. Jamais il ne convient de poser des conditions au point de vue des intérêts matériels. Le grand intérêt qui doit guider une apôtre, c'est le salut des âmes.

§ 3.

L'appel par le supérieur immédiat.

Chaque maison de Missionnaire a son supérieur. C'est à lui qu'il faut renvoyer toutes les demandes qui sont faites ; c'est lui qui dirige les ouvriers apostoliques pour telle ou telle Mission. L'on ne pourrait regarder comme légitime un ministère auquel on se serait appelé soi-même. Aussi, ne convient-il pas de demander, même indirectement, à aller en un endroit plutôt qu'en un autre, avec tel confrère plutôt qu'avec tel autre ; mais nous devons être et nous montrer toujours disposés à accepter simplement la Mission qui nous sera donnée. *Ecce ego, mitte me* (Isaï., VI, 8). Afin de travailler en sûreté, il faut vocation pour tel emploi, pour telle âme.

Toutefois si, devant Dieu et pour sa seule gloire, il nous paraît nécessaire de faire des observations, faisons-les ; mais point de résistance, point d'opposition, point d'allégations dictées par l'amour-propre. Laissons à notre supérieur une entière et facile liberté ; tenons beaucoup à la grâce de la vocation et à la grâce de l'obéissance : double source d'où nous viendront les plus abondantes bénédictions : *Vir obediens loquetur victoriam.* (Prov., XXI, 8.) *In verbo tuo laxabo rete.* (Luc., V, 5.)

De son côté, le supérieur local n'associera, s'il est possible, pour la même Mission, que des hommes dont le parfait accord soit un gage du succès. Quand les Missionnaires se sont communiqué mutuellement le fond de chacune de leurs instructions, et qu'ils se sont entendus sur la manière de les lier entre elles pour qu'elles se corroborent l'une l'autre et ne forment qu'un seul tout ; quand ensuite,

unis en Dieu pour sa seule gloire, ils évitent, chacun, dans leurs discours, d'attirer, sur soi en particulier, l'intérêt et la sympathie, par de misérables compliments propres à affaiblir la force des vérités évangéliques ; quand ils suivent, au confessionnal, une marche uniforme, surtout par rapport aux abus publics, cet accord, cette parfaite union, jointe à la prière, forme une puissance à laquelle il est difficile de résister.

Il nous aura suffi d'avoir signalé l'importance de cette mesure, pour que les supérieurs y apportent la plus sérieuse attention, et qu'il désignent, longtemps d'avance, les Missionnaires destinés à travailler ensemble.

§ 4.

Les pouvoirs.

Le supérieur de la Mission doit s'assurer d'avance de ses pouvoirs. Il s'instruira, par une lecture attentive, de leur étendue et des restrictions qui y sont apportées, afin d'être en état de donner à ses confrères toutes les explications désirables. Il n'oubliera pas non plus de prendre connaissance des statuts synodaux et des censures du diocèse où il est envoyé (1).

Le supérieur désigne, il est vrai, les sujets qui évangéliseront telle localité ; mais, remarquons-le bien, ce n'est pas lui qui donne les pouvoirs ; il peut seulement les communiquer, quand il y est autorisé. Par conséquent, tout Missionnaire, ainsi que le supérieur lui-même, doit se garder de s'asseoir au saint Tribunal, même avec l'inten-

(1) Avant de travailler dans un diocèse, il importe d'en lire avec soin les *Statuts*, afin de s'y conformer dans l'occasion.

tion de ne pas donner l'absolution, avant d'avoir réglé ce qui regarde l'*existence* et l'*étendue* de ses pouvoirs.

Comme ce dernier point est d'une obligation étroite, un exemplaire des différents pouvoirs accordés par Nos-seigneurs les Évêques doit être affiché dans la salle de réunion de chaque maison de Missionnaires. Il est à propos que chacun d'eux en porte avec soi une copie ; et même que tous les ans, on en fasse la lecture, en conférence, afin de discuter les points qui, dans la pratique, pourraient présenter le plus de difficultés.

Il n'est pas inutile de rappeler ici : 1° que le pouvoir d'absoudre de certains cas réservés au Pape, ne comprend pas celui d'absoudre des cas réservés à l'évêque ; 2° qu'à moins d'une stipulation expresse, l'approbation pure et simple donnée par l'évêque ne confère pas le pouvoir d'absoudre des cas par lui réservés ; 3° que l'approbation pour tous les cas réservés ne confère pas toujours le pouvoir d'absoudre des cas spécialement réservés ; comme aussi celle d'absoudre des cas simplement ou spécialement réservés, ne confère pas non plus toujours le pouvoir d'absoudre des censures, et de relever des irrégularités ; 4° que le pouvoir général d'absoudre des censures papales dévolues à l'évêque doit être distingué de celui d'absoudre des cas portés dans la bulle *Cœnæ*, et qu'on peut avoir le pouvoir d'absoudre de ces derniers sans avoir celui d'absoudre de l'hérésie ; 5° enfin, que le supérieur des Missionnaires ne peut, *sans y être formellement autorisé*, communiquer les pouvoirs qu'il a reçus.

Il faut donc être très-précis dans la demande des pouvoirs : les demander explicitement pour les cas ordinaires, pour les cas réservés simplement ; pour ceux qui le sont spécialement ; pour tous les cas et censures réservés au Pape, quand ils deviennent, comme on dit, *épiscopaux ;*

pour l'hérésie occulte (en vertu de la délégation expresse du Saint-Siége, en date du..... autorisant à subdéléguer); enfin pour absoudre des censures occultes, et relever de l'irrégularité provenant de leur violation. On a soin de garder le duplicata de la supplique afin que, si la réponse porte : *fiat ut petitur*, l'on connaisse parfaitement l'étendue des pouvoirs qu'on a obtenus pour soi et pour tout ses *coopérateurs*.

En demandant les pouvoirs d'absoudre, il ne faudra pas oublier de demander en même temps l'autorisation : 1° de commuer les vœux, ou d'en dispenser (sauf les vœux réservés au Pape); 2° de dispenser des bans, du temps, de l'heure et du lieu pour les mariages invalides ou purement civils à régulariser; 3° de confesser les religieuses; 4° de donner la bénédiction, chaque jour une fois, et même, s'il était expédient, deux fois, pendant la durée des exercices, en temps de Mission, de carême, d'avent, de retraite; 5° d'exposer, pour quelque cérémonie, le Saint-Sacrement sur un autel provisoire; 6° de célébrer, au besoin, le saint sacrifice en plein air; 7° *restituendi jus petendi debitum conjugale et reddendi;* 8° d'ériger, avec l'approbation de M. le curé, quelques confréries du nombre de celles qui sont admises dans le diocèse; 3° de bénir solennellement les croix, les images, les médailles, les chapelets (1); 10° d'aggréger aux confréries du scapulaire (2); 11° de promulguer l'indulgence de la Mission (3) et de donner la bénédiction papale (4); — 12° de donner aux mourants l'indulgence plénière.

(1), (2), (3), (4). Nous supposons qu'on a obtenu de qui de droit les pouvoirs nécessaires pour ces bénédictions, ces réceptions, etc.

§ 5.

Le choix du lieu convenable pour la Mission.

Lequel est le plus avantageux de donner la Mission dans chaque paroisse, ou bien au chef-lieu de canton, comme point central ?

Saint Ligori, instruit par quarante années d'expérience, n'hésite pas à se prononcer pour le premier parti. « La Mission, dit-il, produira, dans les villages qui en jouiront séparément, des fruits plus abondants et plus solides ; et l'on ne dira pas qu'elle a été donnée à tout le canton, quand la plus grande partie des fidèles qui appartiennent aux paroisses environnantes, ont assisté seulement à un très-petit nombre d'exercices. »

« Lorsque, dit encore saint Ligori, l'on donne la Mission dans une ville où il y a plusieurs paroisses, ou plusieurs églises assez distantes l'une de l'autre, surtout si l'église principale ne peut contenir toute la population, la Mission est ouverte d'abord dans cette dernière, et, huit jours après, dans les autres églises. L'expérience fait voir que ces Missions détachées sont quelquefois plus utiles que la Mission principale. »

Une autre question qui se rattache à la précédente par une étroite affinité, doit être résolue dans le même sens : Est-il convenable de faire un appel aux paroisses voisines du lieu où se donne la Mission ?

Non, cela n'est pas ordinairement convenable, d'abord par la raison sur laquelle saint Ligori s'appuie pour vouloir que l'on ne fasse pas, d'un chef-lieu de canton, le point central d'une Mission ; ensuite, parce qu'il vaut infiniment mieux laisser, après la Mission, dans la paroisse qu'on évangélise, un petit essaim de chrétiens éclairés et

fervents, que de chercher à s'attirer une multitude de pénitents étrangers, au grand détriment des gens de la paroisse, dont un certain nombre se trouvent ainsi dans l'impossibilité de se confesser aux Missionnaires, ou du moins perdent patience à attendre.

Ce que nous venons de dire, nous porte à signaler un inconvénient non moins grave qui surgirait si les Missionnaires n'étaient point en nombre suffisant pour confesser au moins ceux des habitants de la localité qui s'approchent habituellement des sacrements (1). Écoutons encore saint Ligori. « Pour moi, dit-il, je préférais ne pas donner la Mission en un lieu où presque tout le monde s'approchait des sacrements, lorque je n'avais pas un nombre proportionné de Missionnaires ; car, s'il arrive qu'on soit réduit à la nécessité de prier les prêtres de la paroisse de confesser, et que ceux-ci ne soient pas assez prudents pour n'accepter aucun de leurs pénitents habituels (2), on ne remédie à aucun sacrilége, ou du moins à très-peu.

« Une pénitente, apercevant son ancien directeur dans un confessionnal, aura de la répugnance à lui laisser voir qu'elle s'adresse à un étranger, et elle continuera ainsi à commettre des sacriléges. Si un grand nombre de personnes trompent les Missionnaires qui ne les connaissant pas et qui doivent les quitter bientôt, quel espoir aura-t-on qu'elles surmontent la honte au point de tout avouer aux confesseurs du lieu ? »

(1) C'est donc seulement lorsqu'on est en nombre suffisant pour tenir tête à l'ouvrage, que l'on peut inviter les habitants à faire participer aux bienfaits de la Mission leurs parents, amis et connaissances domiciliés hors de la paroisse, et à leur donner une généreuse hospitalité.

(2) On ne saurait dire combien gagne en confiance, et quel service rend parfois à ses pénitents un confesseur qui les oblige, une fois chaque année, à s'adresser à un autre. De saints prêtres nous ont dit qu'ils se félicitaient grandement d'avoir été fermes dans cette pratique.

Saint Ligori cite, à ce sujet, le témoignage de Mgr Falcoja qui avait vieilli dans les travaux des Missions.

« Quand les Missionnaires sont en trop petit nombre, disait ce pieux évêque, la Mission a pour résultat, en certains endroits, de perdre beaucoup d'âmes, au lieu de les sauver, à cause de la grande répugnance qu'éprouvent les pénitents à confesser leurs péchés à un directeur qu'ils connaissent, et avec lequel ils ont de fréquents rapports. Les instructions remueront les consciences ; les pénitents seront assaillis par des doutes : mais s'étant adressés à leur confesseur ordinaire, ils n'osent plus le quitter, et, par un malheur qu'on ne saurait trop déplorer, ils restent dans la mauvaise foi (1). »

Quelquefois, on se trouve, à cause de la trop grande disette d'ouvriers évangéliques, dans la *dure nécessité* de s'écarter de la ligne de conduite que suivaient ces hommes expérimentés : c'est alors qu'un Missionnaire zélé doit se consacrer spécialement à réconcilier avec Dieu les pauvres pécheurs qui ont recours à son ministère. Il tâchera d'en confesser le plus grand nombre possible, mais en ayant toujours soin de leur inspirer des résolutions pratiques pour l'avenir. Il gagnera beaucoup de temps s'il procède avec ordre et qu'il ne dise rien d'inutile (2).

(1) Ainsi, au jugement de saint Ligori et de Monseigneur Falcoja, une société de Missionnaires ne devrait, en général, accepter une Mission qu'à la condition d'y consacrer un *nombre suffisant* d'ouvriers évangéliques, et de lui donner toute la *durée nécessaire*. Même dans une petite paroisse, il faudrait deux Missionnaires, pour peu qu'on voulût faire un travail sérieux et dont les fruits fussent durables. Pour une paroisse de mille âmes, il en faudrait au moins trois, en supposant que toutes ou à peu près toutes les personnes capables de communier dussent s'approcher du saint Tribunal. Voyez le *Manuale Missionariorum* du père Van de Kerckhove, p. 12.

(2) Afin de suppléer au nombre des Missionnaires, on pourrait appeler

§ 6.

Le plan de la Mission.

Lorsqu'un chef de Mission connaît, au moins d'une manière générale, la paroisse qu'il doit évangéliser, il dresse son plan d'après les données qu'il a reçues et d'après la durée présumée de la Mission ; et il s'entend, avec les confrères qui doivent l'accompagner, sur le choix des instructions principales. Parmi ces instructions, il en est qu'il ne faudrait jamais omettre : la fin de l'homme, le péché, la mort, le jugement, l'enfer, la miséricorde de Dieu, la confession, la prière, les devoirs d'état, les abus et les vices régnant dans la localité, par exemple le blasphème, les paroles déshonnêtes, les fréquentations dangereuses, les divertissements funestes à la jeunesse, etc.

Il est très-important, dans certains pays, d'y joindre des instructions solides, prudentes, et propres à être goûtées, sur l'institution divine de l'Église ; sur l'autorité du souverain Pontife, des évêques et des curés ; sur le droit naturel qu'a l'Église d'acquérir et de posséder ; sur l'éducation religieuse de la jeunesse, et sur le danger des mauvais livres et des mauvais journaux.

Un Missionnaire qui s'habitue à dresser, par avance, l'ordre qu'il suivra dans les exercices de la Mission, acquiert, avec le temps, une grande aptitude pour ce genre de ministère. En comparant son premier plan avec l'exécution, il reconnait si les différences que présente celle-ci, viennent de circonstances exceptionnelles, ou de manque de prévoyance.

des prêtres du voisinage recommandables par leur zèle. Cette faculté doit figurer dans la feuille des pouvoirs.

Il serait à désirer que chaque Missionnaire fût en état de prêcher la plupart des sujets qui conviennent à une Mission (F). Si quelques-uns d'entre eux n'avaient pas encore un assez grand nombre d'instructions, le supérieur profiterait, autant que possible, des matériaux qu'ils auraient préparés, mais en prenant en considération, avant tout, le salut des âmes.

§ 7.

L'annonce de la Mission.

Il y a des inconvénients à annoncer une Mission longtemps d'avance : le démon en profite pour engager certaines personnes à se laisser aller au désordre, sous prétexte qu'elles s'en confesseront aux Missionnaires. M. le curé agira avec prudence s'il se contente de dire à ses paroissiens que la demande d'une Mission a été faite ; qu'on les préviendra si la réponse est favorable ; que la grâce d'une Mission doit être longtemps sollicitée par des prières ferventes ; et il ne leur fera connaître l'époque précise de l'ouverture que peu de temps auparavant.

Quand le peuple est mal disposé, il est souvent préférable de ne pas annoncer la Mission, mais de la commencer à l'improviste, afin de prévenir les oppositions de la malveillance.

Une lettre d'avis, très-modeste, est adressée à M. le curé, par le supérieur local, pour l'avertir de la prochaine arrivée des Missionnaires, et pour l'engager à recommander le succès de la Mission aux personnes pieuses de la paroisse, et à faire aussi, dans le même but, prier les enfants.

On lui conseillerait, lorsque les circonstances le feraient juger utile et expédient : 1° de se borner, en annonçant la

Mission, à la représenter comme une époque de renouvellement, mais sans parler de confession ; 2° de ne pas laisser connaître quelle en sera la durée; 3° de faire coïncider la première communion des enfants avec la Mission, afin qu'elle serve de levier pour ébranler la paroisse, si celle-ci était dans des conditions qui demandassent l'emploi de moyens tout à fait extraordinaires.

CHAPITRE II.

CONDITIONS INTÉRIEURES.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, voulant travailler à détruire le règne du démon et à établir le règne de Dieu dans les âmes, se prépare à son ministère public par la retraite au désert. Là, il jeûne, il veille, il prie. Les Apôtres, avant d'aller prêcher l'Évangile aux nations, se renferment dans le cénacle, pour y attendre, dans le recueillement et la prière, la venue de l'Esprit-Saint. Avant eux, Jean-Baptiste, quoique sanctifié au sein de sa mère, était allé se cacher dans la solitude pour se préparer à la vie apostolique. — Le Missionnaire, sachant qu'il s'agit pour lui de continuer le ministère de Jésus-Christ, de Jean-Baptiste et des Apôtres, doit, comme ces grands modèles, s'y disposer par le silence et le recueillement de la retraite, et s'appliquer, avec un redoublement de ferveur, à la prière.

Nous ne croirons jamais avoir recommandé trop instamment la prière aux simples fidèles : elle est pour eux et pour

nous, une condition de salut ; elle est encore pour nous la condition des succès réels et durables. La parole, l'exemple, la prière, sont trois moyens efficaces pour convertir les âmes, mais, dit saint Bernard, le meilleur des trois est une fervente prière. C'est en effet dans le saint exercice de la prière que le Missionnaire puisera l'amour des vertus dont il doit donner l'exemple, et un zèle surnaturel pour rendre sa parole puissante sur les cœurs (1). « Le premier avis que je vous donne pour prêcher efficacement, dit le père Lejeune aux prédicateurs, c'est de bien prier Dieu ; le second, c'est de bien prier Dieu ; le troisième, le quatrième et le dixième, c'est toujours de bien prier Dieu. »

Que devra principalement demander à Dieu un Missionnaire, à la veille d'aller exercer l'apostolat ? Comme le défaut d'esprit de foi, d'humilité, de zèle, est le grand obstacle à l'effusion des grâces du Ciel, il insistera dans la prière, afin d'obtenir ces précieuses dispositions.

§ 1er.

Esprit de foi.

Quod autem nunc vivo in carne, in fide vivo Filii Dei, qui dilexit me et tradidit semetipsum pro me. (Gal., II, 20.)

La vie de la foi, c'est la vie toute céleste des bons chrétiens qui suivent, dans leur conduite, les lumières de la foi, et dont les pensées, les affections, la volonté, sont soumises à la

(1) *Prædicandi munus non humanæ scientiæ aut eloquentiæ, sed divinæ virtuti ac Spiritus Sancti gratiæ inniti concionator intelligat* (S. Car. *Instr. past.*, p. 1, c. 6). — *Frustra* (quippe) *operarius omnia moliretur extrinsecus nisi Creator intrinsecus latenter operaretur* (S. Aug.). — (Ergo) *illa doceat quæ a Deo didicerit, non ex proprio corde* (S. Hier., in Ev. *Si quis vult*); (ergo) *sit orator antequam dictor.* (S. Aug.)

direction de Jésus-Christ, auquel ils sont intimement unis. *Lucerna pedibus meis verbum tuum.* (Ps. CXVIII.)

Un Missionnaire plein de l'esprit de foi s'élève au-dessus des sens et des passions, au-dessus des maximes et des préjugés du monde, au-dessus du temps et de toutes les choses passagères, et il s'applique à conformer ses sentiments, ses discours, ses actions, à la parole de Dieu, objet sacré de la foi et règle infaillible descendue du Ciel pour unir tous les hommes en Jésus-Christ, dans le culte d'un seul Dieu, et sous l'autorité de son représentant visible. *Unus dominus, una fides, unum baptisma* (Eph., IV, 5). *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam* (Matth., XVI, 18). *Pasce agnos meos, pasce oves meas* (Joann., XXI, 15, 17). Comme autrefois saint Paul, il peut dire : Je suis, il est vrai, encore vivant sur la terre, revêtu d'une chair mortelle semblable à celle des autres hommes; mais vivre de Jésus-Christ, c'est toute ma fonction ici-bas, *mihi vivere Christus est* (Phil., I, 21). L'esprit de Jésus-Christ anime mon âme, comme mon âme anime mon corps. C'est lui qui met en mouvement toutes mes facultés et qui me dirige en tout. Prier, faire oraison, *mihi Christus est ;* célébrer le redoutable mystère de nos autels, *mihi Christus est;* aller en chaire, au saint Tribunal, *mihi Christus est.* Ma vie et celle de Jésus ne sont qu'une seule vie, *vivo, jam non ego, vivit vero in me Christus* (Gal., II, 20). Ma parole n'est pas ma parole, mais la sienne, *verba quæ ego loquor, a meipso non loquor* (Joann., XIV, 10). Je suis l'instrument dont il veut bien se servir pour travailler à son œuvre, qui est la gloire de son Père et la sanctification des âmes ; je n'exhorte, je n'agis que par lui : *a meipso facio nihil.* (Joann., VIII, 28.)

Tel est l'esprit de foi. Sans sa présence et son action, nul ne peut être saint, puisqu'il est la vie du juste : *Jus-*

tus ex fide vivit (Gal., III, 11). Sans lui, le plus auguste ministère ressemble à un sel affadi : *vos estis sal terræ. Quod si sal evanuerit, ad nihilum valet ultra nisi ut mittatur foras et conculcetur ab hominibus.* (Matth., V, 13.)

§ 2.

Humilité.

Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. (Petr., V, 5. — Jac., IV, 6.)

Pour que l'esprit de foi entre dans notre cœur, il est nécessaire que l'humilité lui en ouvre la porte. L'esprit de Dieu et l'esprit de superbe ne peuvent habiter ensemble. Lorsqu'un Missionnaire, perdant de vue la sainteté de sa vocation, oublie qu'il travaille en qualité de ministre de Jésus-Christ, sous les yeux de son Maître souverain et pour l'éternité, ce n'est point alors l'esprit de foi qui le dirige, mais l'orgueil et l'égoïsme. Dans son aveuglement, il se considère lui seul ; il perd de vue les intérêts de Dieu et des âmes ; et plus il est plein de lui-même, moins il sanctifie et lui et les âmes qu'il est appelé à évangéliser. On le verra quelquefois descendre jusqu'au rôle du prédicateur mondain, auquel il faut de la renommée à tout prix, dût-il, afin d'y parvenir, publier ses succès par la voix des journaux. La chaire de vérité n'est, pour lui, qu'un piédestal sur lequel il monte pour se faire admirer et se créer une réputation. Il est hautain, dédaigneux, ou jaloux et dissimulé. Mais Dieu réprouve ce perfide ennemi de sa gloire. Les adulateurs eux-mêmes finissent par mépriser leur idole. Il a beaucoup travaillé, peut-être, mais que lui en reste-t-il devant Dieu, qui sonde les cœurs et les reins (1) ?

(1) Le goût du siècle a gâté plusieurs célèbres orateurs de la chaire. L'amour des louanges et de la vaine gloire s'est glissé, comme un serpent,

Plusieurs, dit saint François d'Assise, vendent leur travail pour l'encens d'une vaine approbation : ceux-là font pitié. N'est-ce pas une chose déplorable que l'état d'un prédicateur dénué de l'esprit de foi, et qui cherche, par ses discours, moins le salut des âmes que sa propre gloire ! Un pauvre frère, simple et sans lettres, qui, par ses prières et ses bons exemples, porte les autres à bien vivre, doit lui être de beaucoup préféré. *Celle qui était stérile*, dit la sainte Écriture, *s'est vue mère de beaucoup d'enfants ; et celle qui avait un grand nombre d'enfants, s'est trouvée stérile* (Isa., LIV, 1). La première représente ce pauvre frère lequel, n'exerçant pas le ministère qui enfante Jésus-Christ dans les âmes, aura néanmoins, au jour du jugement, une famille nombreuse, parce que le souverain Juge, lui attribuera l'honneur d'avoir converti, par ses ferventes prières, une multitude de pécheurs. Mais, d'un autre côté, celle qui avait beaucoup d'enfants, et qui s'est trouvée stérile, est la figure du prédicateur chez lequel il y a plus de vanité dans les paroles que de sainteté dans les œuvres. Il se réjouit maintenant comme s'il avait engendré beaucoup d'enfants à Jésus-Christ ; mais alors il reconnaîtra qu'il n'en est pas le père. Il a montré la route aux autres; mais, ne l'ayant pas suivie lui-même, il paraîtra les mains vides devant le tribunal de Jésus-Christ, dont l'humilité devait lui servir de modèle, et il sera accablé de confusion et de douleur (1).

autour de leurs cœurs. Ils ne cachent plus leur vie et leur figure dans l'ombre du sanctuaire. On les lithographie avec des culs-de-lampe et des vignettes (Cormenin, *Livre des Orateurs*).

(1) *Væ qui bene de Deo sentire et eloqui acceperunt, si convertant ad inanem gloriam quod ad lucra Dei acceperant erogandum..... Dedi eis aurum et argentum meum; ipsi autem de argento et auro meo operati sunt Baal.* (S Bern., *Serm.* 41 *in Cant.*)

« Notre-Seigneur, dit saint François de Sales (1), est si amoureux de l'humilité qu'il la préfère aux autres vertus, parce qu'elle en est le fondement; et pour la conserver dans certaines âmes, il a permis, par sa Providence, qu'elles aient fait des chutes honteuses.

« Or, dit encore le même saint (2), l'humilité chrétienne n'est pas la connaissance seulement, mais la connaissance et l'amour de notre pauvre et chétive condition; elle est le contentement de n'être rien et de n'être compté pour rien, par respect pour la vérité, et par respect pour les humiliations du Verbe incarné. Ce n'est pas humilité de se reconnaître misérable : il ne faut qu'un peu d'intelligence pour cela; mais, c'est humilité de vouloir et de désirer que l'on nous regarde et que l'on nous traite comme tels...

« Toutefois, l'abaissement et le mépris de soi-même doivent être pratiqués doucement, paisiblement, constamment; et non-seulement avec suavité, mais avec allégresse de cœur. »

Missionnaires de Jésus-Christ, ne cessez de lui demander une participation à son humilité. Choisissez souvent, pour matière d'oraison et de lecture spirituelle, pendant les jours qui précéderont vos courses évangéliques, les exemples de cette vertu qu'il vous a donnés et que nous aimons à voir retracés dans Marie et les Saints. En même temps, approfondissez les considérations suivantes :

1° S'il y a en nous quelque chose de bon, c'est l'ouvrage de Dieu. Or, il n'est rien de si vain, rien de si ridicule que de vouloir être estimé pour ce qui ne vient pas de nous. *Quid habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?* (I. Cor., IV, 7.)

2° Nous sommes remplis de faiblesse, d'aveuglement,

(1 Lettre CXXX à sainte Chantal.

(2) Lettre LXXXIV à la même. — Entretien IV.

de lâcheté, d'inconstance et de mauvaises inclinations, et il n'est point de faute dont nous ne soyons capables.

3° Un prêtre, quelles que soient ses vertus, s'il se laisse prendre par l'orgueil, a bien à craindre de rouler dans l'abîme, comme l'ange rebelle, parce que Dieu foudroie l'orgueil partout où il le trouve. *Videbam Satanam, sicut fulgur, de cœlo cadentem* (Luc., x. 18). *Evidentissimum reproborum signum est superbia.* (S. Greg. Moral., lib. 34.)

4° Enfin, nous serons d'autant plus capables de produire un bien solide, que nous compterons moins sur nous-mêmes.

Mais il importe d'être bien éclairé sur le caractère de la vraie humilité. Elle consiste à nous défier de nous-mêmes, mais aussi à nous confier en Dieu. « La défiance de nous-mêmes et de nos propres forces, dit saint François de Sales, produit la confiance en Dieu, et de cette confiance naît la générosité d'esprit. L'humilité qui ne produit pas cette générosité, est indubitablement fausse. » Saint Paul, après avoir dit : *Nihil sum*, dit ensuite : *Omnia possum in eo qui me confortat.* Ne compter en rien sur soi et tout attendre de Dieu, c'est le cachet de l'humilité.

§ 3.

Zèle.

Un missionnaire dont le cœur, préparé par une vraie et profonde humilité, s'est revêtu de l'esprit de foi, ne peut s'empêcher d'éprouver un zèle brûlant pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Souvent il se représente la divine Majesté méconnue, outragée par les pécheurs ; le sang de Jésus-Christ indignement foulé aux pieds, la profanation si fréquente des sacrements, l'ignorance de tant de chrétiens, les désordres et l'abandon où vit la jeunesse,

la multitude des réprouvés qui chaque jour vont peupler l'enfer (1). Oh ! combien il se sent heureux d'être appelé à devenir, en répandant la connaissance et l'amour de Jésus-Christ, le réparateur de maux si effroyables ! Le zèle de ce généreux Sauveur, qui n'a épargné ni sueurs, ni larmes, ni sang, ni sa vie même pour le salut des hommes, est pour lui un puissant aiguillon. Je vais chercher des âmes, se dit-il, et quand, au prix de mille fatigues, j'en gagnerais seulement une, quel trésor ! Jésus-Christ n'a-t-il pas sué pour aller instruire et convertir la seule Samaritaine? A son exemple, quelle multitude de Martyrs, de prêtres zélés, de saints évêques, animés de son esprit, ont affronté tous les dangers et enduré les tourments les plus cruels pour arracher des âmes à l'abîme où elles se précipitaient aveuglément ! Ils savaient, ces hommes de foi, que, de toutes les bonnes œuvres, la plus excellente, la plus agréable à Dieu, est celle qui se rapporte directement au salut des hommes, puisqu'elle contient en elle-même toutes les autres bonnes œuvres, et que le salut éternel est le terme où elles doivent aboutir. Vêtir les pauvres, briser les chaînes des captifs, ressusciter des morts, arrêter une peste universelle, étaient, à leurs yeux, des actions moins nobles, moins estimables que de retirer une seule âme du péché. Revêtir une âme de la grâce, la porter, par de bons exemples et par l'instruction, à la pratique des vertus, leur paraissait, avec raison, pré-

(1) Le mal, aujourd'hui surtout, prend des proportions effrayantes. Des flots sans cesse renouvelés de calomnies contre les évêques, les prêtres, les religieux, des entraves à l'enseignement de la jeunesse, la fausse liberté substituée à la vraie, mille artifices mis en œuvre pour séduire le peuple, des journaux impies vomissant les doctrines les plus corruptrices : telle est la machine dressée par Satan pour la ruine des âmes et le malheur des nations. Quel zèle ne faut-il pas pour arrêter le torrent dévastateur !

férable aux plus grandes austérités. La foi leur apprenait qu'aucun ministère ne saurait entrer en comparaison avec celui de multiplier le nombre des vrais serviteurs de Dieu ; de leur élever, dans le Ciel, des trônes de gloire; d'ajouter des voix de plus aux concerts des anges et des saints pour bénir et glorifier éternellement la très-adorable Trinité. Un missionnaire pourrait-il méditer sérieusement sur ces puissants motifs de zèle, sans brûler de se dévouer au salut de ses frères?

Mais qu'il prenne garde de confondre le zèle avec l'effervescence d'une imagination exaltée. L'essence du zèle, son signe distinctif, c'est la charité.

« Je vous ai tous dans le cœur, disait saint Paul aux Philippiens ; Dieu m'est témoin avec quelle tendresse je vous aime dans les entrailles de Jésus-Christ. Quand même il devrait se faire une effusion de mon sang sur la victime et le sacrifice de votre foi, je m'en réjouirais. » — Et aux Corinthiens : « Notre cœur se dilate de tendresse. Je ne cherche pas vos biens, mais vos âmes. Je suis prêt à sacrifier tout ce que je possède, et à m'immoler moi-même pour vous. » Pénétré des mêmes sentiments, saint Jean Chrysostome disait à son peuple : « Je sens que je vous aime avec les entrailles d'un père. Si je vous fais parfois des réprimandes un peu fortes, c'est uniquement par zèle pour votre salut. Vous êtes tout pour moi : vous me tenez lieu de père, de mère, de frères, de famille. Je serais inconsolable si vous veniez à vous perdre. Oui, votre salut est le plus pressant objet de mes sollicitudes et de mes craintes. Que vous soyez sauvés, tous sans exception, tous à jamais heureux : voilà mon désir le plus vif. Votre salut m'est même plus à cœur que le mien. Si quelqu'un s'étonne de m'entendre parler de la sorte, il ignore ce que c'est d'être père. »

Ainsi donc, apôtres de Jésus-Christ, loin de vous un cœur étroit et glacé.

« Elargissez, élargissez vos entrailles, vous dirons-nous avec le docte et pieux Fénelon; vous ne savez rien si vous ne savez que commander, que reprendre, que montrer la lettre de la loi. Soyez pères; ce n'est pas assez, soyez mères (1)... »

§ 4.

Portrait du Missionnaire, par saint Vincent de Paul.

Pour conclusion de ce chapitre, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs le portrait du Missionnaire, tracé par saint Vincent de Paul. L'âme du fondateur des Prêtres de la Mission s'y révèle tout entière (2).

« Un Missionnaire, dit-il, doit imiter les bassins des fontaines, lesquels se remplissent d'eau avant d'en verser aux autres, non les canaux qui se vident pour autrui avant d'être eux-mêmes remplis. Il doit se résoudre à vivre, comme un pèlerin, sur la terre, et à se faire fou pour Jésus-Christ; à mortifier toutes ses passions; à chercher Dieu purement; à s'assujettir à chacun, comme le moindre de tous; à se persuader qu'il est venu pour souffrir et travailler, et non pour vivre dans les délices et dans l'oisivité; et que, ce faisant, il aura un véritable contentement en ce monde et la vie éternelle en l'autre. Plaise au

(1) Est-il besoin d'ajouter qu'un Missionnaire, animé d'un vrai zèle, ne se laissera point intimider par un lâche respect humain; et que, tout en suivant les règles de la modération et de la prudence, il saura toujours parler avec la liberté d'un apôtre de Jésus-Christ? *Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum et non confundebar* (Ps. CXVIII, 46). — *Mihi autem pro minimo est ut a vobis judicer..... Qui autem judicat me, Dominus est.* (I Cor., IV, 4.)

(2) Nous avons conservé, autant que possible, le style du saint.

Seigneur, notre Dieu, que nous ayons, tous, le désir de souffrir la mort à son service! Y a-t-il rien de plus raisonnable que de se consumer pour celui qui a donné si libéralement sa vie pour nous?

« L'humilité et la science : voilà le trésor du Missionnaire. Je souhaiterais que tous eussent autant de science que saint Thomas, mais à la condition d'avoir l'humilité de ce grand docteur. L'orgueil perd les savants, comme il a perdu les anges; et la science, sans l'humilité, a été, de tout temps, pernicieuse à l'Église. Le plus petit démon d'enfer en sait plus que le plus subtil philosophe et que le plus profond théologien de la terre. Dieu n'a pas besoin des savants pour faire ses œuvres : il les rejette au contraire quand ils sont superbes. Fuyons le désir excessif de savoir, qui dessèche la dévotion et ferme l'âme aux lumières du Ciel. Croyons bien que la science la plus utile au prochain naît du fond de la piété. Gardons-nous de la curiosité, cette peste de la vie spirituelle, qui a introduit tous les maux du monde. Etudions, tâchons d'acquérir la science, mais sans perdre l'humilité. Ne cessons de demander cette vertu à Dieu, ainsi que son aide en tout. Il faut prier beaucoup, vu notre insuffisance..... O mon Sauveur, tout ne servira de rien si vous n'y mettez la main. Il faut que ce soit votre grâce qui opère tout en nous et qui nous donne cet Esprit sans lequel nous ne pouvons rien. Que savons-nous faire, nous qui sommes de pauvres misérables?

« Dieu ne remplit pas les cœurs pleins d'eux-mêmes; il n'agit pas en eux; et c'est le désir de la confusion qui nous vide de nous-mêmes. Encore une fois, l'humilité, la sainte humilité, il la faut désirer et demander instamment; et alors ce ne sera pas nous qui agirons, mais Dieu en nous, et tout ira bien. Il n'y a que l'humilité et la pure intention de plaire à Dieu qui fassent reussir les œuvres.

Pourvu que les Missionnaires soient bien humbles, bien obéissants, bien mortifiés, bien zélés, et pleins de confiance en Dieu, la divine bonté s'en servira utilement partout et suppléera aux autres qualités qui pourraient leur manquer.

« Le peu d'avancement à la vertu, et le défaut de progrès dans les affaires de Dieu, proviennent de ce qu'on ne s'établit pas assez sur les lumières de la foi, et qu'on s'appuie trop, dans les prédications, sur les raisons humaines.

« *Les lumières de la foi sont toujours accompagnées d'une certaine onction, toute céleste, qui se répand secrètement dans les cœurs des auditeurs.* De là, on peut juger combien il importe, tant pour notre perfection que pour procurer le salut des âmes, de nous accoutumer à *suivre, toujours et en toutes choses, les lumières de la foi.*

« Il faut prêcher Jésus-Christ et les vertus comme les Apôtres ont fait, c'est-à-dire avec simplicité et charité. Un Missionnaire qui prêche pour se faire applaudir, louer, estimer, faire parler de soi, que fait-il, ce prédicateur? que fait-il? un sacrilége; oui, un sacrilége! Quoi! se servir de la parole de Dieu et des choses divines pour acquérir de l'honneur et de la réputation! oui, c'est un sacrilége? O mon Dieu! ô mon Dieu! faites la grâce à cette pauvre petite compagnie que pas un de ses membres ne tombe dans ce malheur. Croyez-moi, nous ne serons jamais propres pour l'œuvre de Dieu, que nous n'ayons une profonde humilité et un entier mépris de nous-mêmes. Oh! si vous saviez combien c'est un grand mal de s'ingérer dans l'office de prédicateur autrement que Jésus-Christ ne prêchait, vous en mourriez d'horreur. Dieu sait que jusqu'à trois fois, pendant trois jours consécutifs, je me suis prosterné à genoux, devant un prêtre qui était pour lors de

notre compagnie et qui n'en est plus, pour le prier, avec toute l'instance qui m'a été possible, de vouloir prêcher et parler tout simplement, mais sans avoir jamais pu gagner cela sur lui.

« Etudiez-vous à prêcher comme Jésus-Christ. Ce divin Sauveur pouvait, s'il l'eût voulu, dire des merveilles de nos plus relevés mystères, et néanmoins nous savons de quelle manière il a prêché : simplement et humblement, pour nous donner le modèle et la façon de traiter sa sainte parole (1).

« Vous dites que si vous parlez avec simplicité, vous perdrez votre honneur!... En prêchant comme Jésus-Christ a prêché, vous perdrez votre honneur! Quoi! c'est perdre son honneur que de parler de Dieu comme le Fils de Dieu en a parlé! c'est n'avoir point d'honneur que de faire des sermons simples, familiers, comme a fait Notre-Seigneur! et faire autrement que lui, c'est être un homme d'honneur!..... J'aimerais autant dire que Jésus-Christ, lui qui est la sagesse éternelle, n'a pas bien su comment traiter sa parole; qu'il ne s'y entendait pas bien! Oh! quel blasphème!

« Croyez-moi, rendez la morale familière et descendez toujours dans le particulier, afin qu'on l'entende et comprenne bien (2). Il faut toujours viser là, et faire en sorte

(1) Voyez, dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, par Meynard, t. II, p. 397, des détails sur la manière de prêcher, enseignée par ce grand saint.

(2) Prenez y garde : l'homme vous prêtera une oreille d'autant plus attentive que vous serez descendu d'une manière plus intime dans le secret de sa conscience. Montrez-lui son propre cœur, si vous voulez vous y tracer une route pour le soumettre à la grâce. Mettez à découvert, mais avec prudence, la conscience de chacun, de manière à ce qu'il s'y reconnaisse. Ce serait battre leurs oreilles d'un vain son et jeter vos pa-

que les auditeurs remportent *tout ce qu'on leur a dit*. Gardons-nous bien que ce maudit esprit de vanité ne pénètre parmi nous et nous porte à vouloir parler de choses hautes et relevées, car cela ne fait que détruire, au lieu d'édifier. Or, les auditeurs remporteront tout ce qui leur a été dit de l'entretien, si l'on se borne à leur exposer simplement les *motifs* d'une vertu ou d'une pratique de religion, sa *nature* et les *moyens de la pratiquer*, et qu'on s'en tienne là. Mais pour parler en apôtre de Jesus-Christ, il faut, je le répète, s'oublier soi-même, s'élever à Dieu et lui dedemander son inspiration ; car Dieu est la source inépuipuisable de la sagesse, de la lumière, et de l'amour. C'est en lui que nous devons puiser ce que nous disons aux autres. Nous devons anéantir notre esprit et nos sentiments particuliers, pour donner lieu aux opérations de la grâce, qui seule illumine et échauffe les cœurs. Il faut sortir de soi-même pour entrer en Dieu. Il faut le consulter, afin d'apprendre son langage, et le prier de parler lui-même en nous et par nous. Il fera pour lors son œuvre, et nous ne gâterons rien. Notre-Seigneur, conversant parmi les hommes, ne parlait pas de par lui-même : *Ma science*, disait-il, *n'est pas de moi, mais de mon Père*. Cela nous montre combien nous devons recourir à Dieu, de sorte que ce ne soit pas nous qui parlions et agissions, mais que ce soit Lui. »

Quant à ceux qui craignaient d'abréger leurs jours en se livrant aux travaux des Missions, Vincent de Paul leur disait : « Est-ce un malheur à celui qui voyage dans un pays étranger, d'avancer son chemin et d'approcher de la

roles au vent que de vous en tenir à des généralités. Etudiez donc le caractère et les mœurs de vos auditeurs, et *parlez en homme qui les connaît et surtout qui les aime*. (Saint François Xavier.)

patrie? Est-ce un malheur à ceux qui naviguent, d'approcher du port? Est-ce un malheur à une âme fidèle, d'aller voir et posséder son Dieu? Est-ce un malheur aux Missionnaires, d'aller bientôt jouir de la gloire que leur divin Maître leur a méritée par sa Passion et par sa mort? Quoi donc! une chose que nous ne saurions assez désirer, nous craindrions de la voir arriver! »

Quel admirable langage! Comme on sent la présence de l'Esprit-Saint dans l'homme qui parlait ainsi! Méditons ses sublimes leçons; prions-le de nous communiquer son cœur d'apôtre, afin que notre ministère soit, comme le sien, fécond en œuvres de salut.

SECTION III.

PRÉPARATION IMMÉDIATE.

CHAPITRE PREMIER.

DÉPART. — VOYAGE. — ARRIVÉE.

---

§ Ier.

Préparatifs du départ.

Le Missionnaire aura, autant que possible, une valise facile à transporter d'un endroit à un autre : cela est plus commode, et en même temps plus conforme à la simplicité d'un apôtre de Jésus-Christ. Elle renfermera ses cahiers d'instruction et ce qui lui est rigoureusement nécessaire pour la propreté, la décence et la santé.

Les seuls livres qu'il convienne de porter avec soi, sont : un *Compendium* de théologie, une *Imitation* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, un livre de méditations. Pourquoi d'autres livres, puisqu'on ne les lit pas et qu'on s'expose à les endommager?

Il ne faudrait pas oublier de nous munir d'un *celebret*, ou d'une lettre d'obédience, si nous devions, pendant le voyage, dire la sainte messe dans un endroit où nous ne serions point connus.

§ 2.

Voyage.

Avant le départ, demandons la bénédiction de notre supérieur et recevons-la avec foi : elle est la communication des grâces et des mérites dont Jésus et Marie enrichissent la sainte obéissance.

On part ensemble, autant que possible, et de manière à arriver ou pour le dîner ou pour le souper.

Dans le choix des places, avoir égard aux convenances : nous sommes prêtres ; à la modestie : nous sommes Missionnaires ; à la santé : nous sommes hommes ; ajoutons : et à la sainte pauvreté, si nous sommes religieux.

Si un étranger se trouvait incommodé, et qu'il nous fût possible, sans trop d'inconvénient, de lui céder une place à laquelle il tiendrait, nous nous empresserions de lui rendre ce service.

Il faut nous tenir en garde contre le danger des regards, des contacts, des conversations. Nous pouvons nous trouver avec des personnes de la paroisse : quel malheur si nous les scandalisions par des manières mondaines, des questions curieuses ! Que tous reçoivent des témoignages de notre respect et de notre bienveillance ; mais évitons les longues causeries, et particulièrement les entretiens sur la politique, si propres à nous faire perdre de vue la Mission qui nous est confiée.

Saint François Xavier disait au P. Barzée : « Employez le temps du voyage à vous instruire des mœurs du peuple

que vous allez évangéliser, et des vices particuliers dominant soit dans les villes, soit dans les campagnes. Prenez ces instructions près des personnes qui peuvent en parler avec connaissance de cause et sans passion..... Quand vous connaîtrez bien les plaies de cette société malade, vous en trouverez plus aisément le remède; vous serez plus fervent dans la prière, plus habile dans la conduite des âmes; vous prêcherez avec plus de fruit et plus d'intérêt : cette connaissance locale vous servira autant et peut-être plus encore que la lecture des livres, qu'il ne faut pas néanmoins négliger. Quant à moi, elle m'a été d'un grand secours : sans elle, j'aurais marché à tâtons dans les fonctions de mon ministère » (1).

Il serait à désirer que les Missionnaires, tout en consultant les dispositions des personnes et l'opportunité, introduisissent, pendant le voyage, de pieux discours, afin de faire quelque fruit dans les âmes. Le père Lefebvre, de la Compagnie de Jésus, s'est souvent reproché d'avoir gardé le silence quand il aurait pu le rompre à propos; et cette faute, disait-il, m'a fait perdre bien des occasions d'être utile. Néanmoins, tout Missionnaire n'est pas propre à ce genre d'apostolat; mais tous peuvent et doivent exercer l'apostolat de la prière et devenir ainsi la bonne odeur de Jésus-Christ. Aucun d'eux, lorsqu'ils seront en voyage, ne manquera de consacrer un certain temps à l'oraison, à la récitation du bréviaire, du rosaire, de l'itinéraire; à la lecture spirituelle, à l'examen particulier, etc.

Les membres souffrants de Jésus-Christ ne doivent éprouver, de notre part, aucun dédain : ils ont droit à un regard de compassion et d'intérêt, à une petite aumône, si

(1) *Intellige quæ sunt proximi tui ex te ipso* (Eccli., XXI, 18). C'est en nous d'abord qu'il faut étudier le cœur humain, puis dans les lectures et dans les conversations.

nous pouvons la leur donner, et toujours à de bonnes paroles.

Montrons-nous raisonnables, sans être prodigues, envers les conducteurs, les facteurs, etc. Sachons nous conformer aux usages reçus. Point de brusqueries, ni de disputes.

On nous verra, dans les hôtelleries, honnêtes envers tout le monde et patients au milieu des retards qu'on apporterait à nous servir. Nous dirons le *Benedicite* et les *Grâces* sans respect humain comme sans ostentation.

Nous aurons soin de donner toujours l'exemple de la sobriété, surtout dans le boire. Faisons, par vertu, ce que les laïcs font par des motifs de santé et de convenance. Les jours d'abstinence, il convient de prendre son repas à part, s'il est possible; sinon, l'on demande du maigre, sans avoir l'air de craindre ni de condamner la compagnie. *Qui me erubuerit et meos sermones hunc Filius hominis erubescet cum venerit in majestate suâ.* (Luc., IX, 26.)

Il faut avoir des égards pour les personnes de service, mais jamais de familiarité, surtout avec les femmes. Si quelqu'une entrait dans notre chambre et qu'elle dût y rester un certain temps, il faudrait en sortir, ou la prier de venir quand nous n'y serons pas. C'est un devoir de ne pas moins veiller à notre réputation qu'à notre vertu. *Non decet clericum cum mulieribus sedere vel fabulari, ne suspicio mali inde oriatur.* (S. Aug.)

§ 3.

Arrivée dans la paroisse.

Aux approches de la paroisse, et surtout à la vue du clocher, il convient d'entrer dans un profond recueillement, et de renouveler en nous les sentiments de la foi. Nous

allons combattre de nombreux ennemis : les démons, les impies, les passions, les péchés, les habitudes, les occasions, les scandales; et nous sommes, nous-mêmes, pécheurs, remplis de misères, indignes du sublime ministère qui nous est confié. Dieu est irrité contre ce peuple : n'allons-nous pas, par nos propres fautes, l'irriter davantage?..... Écrions-nous donc, avec le prophète : *De profundis clamavi ad te, Domine..... Si iniquitates observaveris, Domine, Domine, quis sustinebit?* (Ps. CXXIX, 13.) — Mais d'un autre côté, rappelons-nous que nous sommes envoyés par notre supérieur local, par l'évêque du diocèse, par le souverain Pontife, par Dieu lui-même. Voyons, par la foi, Jésus-Christ à notre tête, puis Marie sa Mère et notre mère, puis les anges protecteurs du lieu qui va devenir le théâtre de notre apostolat, et enfin les anges gardiens et les patrons des habitants de la paroisse : rien de plus propre à nous faire marcher, avec confiance, à la conquête des âmes!

Pleins de ces sentiments, récitons, en chœur s'il est possible, quelques prières, afin d'implorer la miséricorde divine sur nous et sur la paroisse, et afin d'attirer sur notre ministère les lumières du Saint-Esprit et l'assistance de Marie.

Si l'on rencontre quelques personnes de la paroisse, on doit les saluer avec modestie et affabilité; se montrer plein d'égards envers elles; s'interdire, dans la conversation, toute parole qui sentirait la curiosité, et dans la tenue, dans les allures, tout ce qui pourrait blesser la modestie religieuse.

Un Missionnaire ne rougira pas de porter à la main sa petite valise, à moins qu'il ne fût certain de la mauvaise impression que cela produirait sur des esprits peu chrétiens.

S'il était débarrassé de ses effets, et que l'église fût ouverte, il y entrerait d'abord. Là, prosterné devant le Saint-

Sacrement, et implorant la miséricorde du Seigneur, il demande de nouveau que ses péchés n'arrêtent pas les bénédictions du Ciel; qu'il n'ait pas le malheur de ne rien mériter en travaillant beaucoup, de scandaliser ceux qu'il vient évangéliser, et de se perdre en se dévouant au salut des autres.

La visite au Saint-Sacrement est suivie d'une visite à la sainte Vierge, et même au patron du lieu, dans laquelle on prie la Mère de miséricorde de bénir une œuvre qui est la sienne, et l'on recommande au patron une paroisse dont les habitants attendent de lui, pendant la Mission, une protection spéciale.

Ne cherchons jamais à être reçus avec solennité. Si cependant, à notre entrée sur la paroisse, on sonnait les cloches, et que le clergé vint en procession à notre rencontre, il faudrait accepter cette démonstration, mais sans complaisance pour nous-mêmes, et sans paraître embarrassés.

Si, au contraire, il arrivait que nous fussions mal accueillis, supportons en paix cette humiliation : elle est ordinairement un gage de succès. « Celui, dit saint Ligori, qui n'a pas le courage de souffrir les mépris et les dégoûts, n'est qu'un semblant de Missionnaire. »

Lorsqu'il se trouve à l'église, à l'arrivée des Missionnaires, un certain nombre de personnes, le supérieur pourrait leur adresser quelques mots affectueux et propres à les édifier. Il doit avoir prévu cette circonstance et s'y être préparé.

Au sortir de l'église, les Missionnaires se rendent immédiatement à la cure. Si M. le curé offrait sa chambre, il faudrait la refuser, sauf dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. La chambre la moins commode est celle que chacun doit envier, et que l'on doit demander au su-

périeur, avant qu'il se soit prononcé. En faisant cet acte d'humilité, qui le met à l'aise, on s'affranchit noblement de misérables susceptibilités. Que si, comme il arrive d'ordinaire, M. le curé a fait d'avance les dispositions par lui jugées les plus convenables, il est à propos de s'y conformer.

Lorsqu'il n'a pas été possible d'entrer dans l'église en arrivant, on s'y rend de la cure, aussitôt qu'il est possible, pour visiter Notre Seigneur Jésus-Christ, sa sainte Mère, et le patron de la paroisse.

CHAPITRE II.

RENSEIGNEMENTS A PUISER AUPRÈS DE M. LE CURÉ ET MESURES A PRENDRE DE CONCERT AVEC LUI.

---

§ Ier.

Renseignements à puiser auprès de M. le Curé.

De retour à la cure, le supérieur des Missionnaires cherche à se munir de tous les renseignements qu'il lui importe de posséder pour la conduite de la Mission. Le pasteur peut, il est vrai, parler sous l'impression d'une vive peine ou d'une satisfaction exagérée, et présenter sa paroisse ou comme pire ou comme meilleure qu'elle n'est : nous ne le contrarierons pas. Nous devons d'abord préjuger en faveur de son sentiment, sauf à apprécier plus tard les choses sous leur vrai point de vue, soit d'après les renseignements que lui-même nous aura donnés, soit d'après notre propre expérience.

Voici les points principaux sur lesquels on pourrait consulter, mais en temps opportun, et suivant les circonstances, le pasteur de la paroisse.

1° *Caractère* dominant des habitants ;

2° *Obstacles* qui pourraient empêcher d'assister aux exercices de la Mission.

3° *Désordres habituels :* ignorance de la Religion, journaux impies, préventions et propos contre la religion, semeurs de fausses doctrines, cultes non catholiques (1er commandement), blasphèmes qui ont cours dans le pays (2e et.); irrévérences dans le lieu saint; travail du dimanche, absence des offices (3e et.); mépris de l'autorité paternelle (4e et.); haines, procès (5e et.); mauvais livres, chansons obscènes, fréquentations, unions scandaleuses, danses, veillées, cabarets, ivrognerie, infraction de l'abstinence (6e et.), injustices; usuriers (7e et.).

4° *Habitudes religieuses :* confessions pascales; confessions dans l'année; communions fréquentes; personnes pieuses.

5° *Institutions :* confréries, écoles, asile, hôpital.

5° *Règles de conduite* suivies par M. le curé et par les prêtres des paroisses environnantes relativement aux désordres;.... relativement aux personnes de piété; etc.....

A ces informations, les Missionnaires ajouteront toutes celles qu'ils pourront recueillir en allant voir les malades et les infirmes.

« Dans vos courses, écrivait saint François Xavier au P. Barzée, informez-vous près des hommes de bien qui ont l'usage du monde, non-seulement des crimes et des diverses rapines qui sont habituelles dans ces contrées, mais encore des mœurs et des préjugés du peuple, de ses goûts, de ses habitudes et de ses lois; des formes qu'on observe dans la justice, du mode de procédure et des chicanes dont les praticiens se servent pour fomenter et alimenter les procès. En un mot, tâchez de n'être étranger à rien de ce qui concerne les diverses administrations. Toutes ces connaissances sont d'une extrême utilité au médecin spirituel,

s'il veut avoir un diagnostic prompt et certain, et s'il veut toujours faire, avec discernement, l'application des remèdes. Sur cela, fiez-vous à mon expérience.

« C'est alors que vous saurez quels sont les sujets sur lesquels vous devez plus fortement insister et plus souvent revenir dans vos prédications, et ce qu'il convient de recommander plus spécialement au Tribunal de la pénitence. Ces connaissances vous seront d'un puissant secours dans le commerce de la vie : elles vous garantiront du danger de manifester ou de l'admiration ou de la surprise à la rencontre d'un objet nouveau ; elles seconderont merveilleusement votre présence d'esprit au milieu des diverses circonstances où vous pourrez vous trouver ; elles vous suggèreront les moyens de prudence dont vous devez user avec certaines personnes. Enfin, vous puiserez, dans ces connaissances, l'autorité que vous avez besoin d'exercer partout et sur tous. »

§ 2.

Mesures à prendre avec M. le Curé.

1. Faut-il donner aux exercices le nom de *Mission*, ou de *Station*, ou de *Retraite ?* — Pressentir les intentions de M. le curé sur ce point.

2. Arrêter l'heure et le mode de l'ouverture.

3. Dire, tout d'abord, qu'on ne change rien à l'usage du pays, pour la sonnerie, si ce n'est peut-être qu'on sonne plus solennellement et plus longtemps.

4. Déterminer les heures des instructions, après avoir décidé si on en fera une seule et dans la soirée, ou bien une le matin et une le soir (1), ce qui est préférable toutes les fois que les circonstances le permettent.

(1) Quelquefois on en fait une troisième, spécialement aux mères de famille, vers le milieu du jour.

5. Déterminer aussi les heures des *messes* (1), des *confessions*, et des *repas*.

6. Visiter la sacristie, les autels, la chaire, les confessionnaux. Ceux-ci seront, autant que faire se pourra, hors de la vue des confesseurs ordinaires, dans un endroit sec, d'un accès facile, et à l'abri des courants d'air. Chacun d'eux doit être garni de rideaux ; il doit être assez profond pour qu'on ne soit point entendu, muni de grilles mises à la portée du confesseur, et accompagné d'un marchepied en bois.

7. Dans le cas où l'on appellerait des confesseurs supplémentaires, prier M. le curé de ne pas les choisir, si la chose est possible, parmi les prêtres des paroisses les plus rapprochées, afin de laisser aux pénitents une plus grande liberté. En communiquant aux nouveaux confesseurs les pouvoirs auxquels *il serait autorisé à les faire participer*, le supérieur de la Mission leur suggérera, mais avec beaucoup de prudence, une *méthode uniforme* (2), et leur rappellera quelques-unes des recommandations qui sont faites aux Missionnaires. Il les priera surtout de ne parler à table ni de théologie, ni de confession ; de ne pas confesser pendant les instructions ; et s'ils n'y assistent pas, de se tenir, autant qu'il leur sera possible, au courant du sujet qui a été traité, afin de pouvoir le rappeler aux pénitents. Il les priera encore d'absoudre les enfants qui en sont capables, et de recommander à chaque pénitent la prière, l'assiduité aux instructions, etc.

(1) Avertir les servants de messe de ne pas agiter violemment la sonnette.

(2) Ordinairement, il convient d'avoir une conférence à laquelle assiste M. le curé, afin d'établir la pratique à suivre au confessionnal, pour le plus grand bien des âmes, après avoir mûrement examiné les circonstances de lieu et de personnes. On communique aux confesseurs étrangers les décisions qui ont été prises dans la conférence.

8. Examiner s'il ne serait pas avantageux et possible de suivre l'exemple de saint Ligori, qui faisait placer, d'un côté de la chaire (1), un crucifix ; de l'autre, une statue de la sainte Vierge. Souvent aussi, il mettait sous les yeux de son auditoire un tableau représentant Notre-Dame des Sept-Douleurs.

9. Prévoir combien on pourra dire de messes à la fois, et s'il y aura un nombre suffisant de servants. Recommander au sacristain de préparer, dès la veille, sur la crédence, les ornements qui doivent servir le lendemain.

10. Conférer avec M. le curé sur la police de l'église (2), l'éclairage, la disposition des chaises (3), le chant des cantiques, etc. Le prier de ne pas promettre, pendant le temps de la Mission, des offices chantés, à moins que le chant ne fût modéré de manière à ne point incommoder les confesseurs, ou à moins qu'il ne s'agit d'une sépulture.

11. Comme la prudence demande que les confesseurs ordinaires s'abstiennent de confesser leurs pénitents habituels, et que, par suite, la plus large part des confessions échoit aux missionnaires, nous acceptons volontiers les confessionnaux les plus commodes pour les confesseurs et les pénitents ; nous acceptons même sans aucune difficulté le confessionnal du pasteur de la paroisse. Messieurs les curés comprennent parfaitement que l'un des grands fruits de la Mission est la réparation des confessions mauvaises, et que pour l'obtenir, il faut donner aux fidèles la plus

(1) Saint Ligori préférait une chaire portative aux chaires ordinaires, parce que, disait-il, elles ont, par leur simplicité, plus de rapport avec le style familier des Missions.

(2) Prévoir le cas où, à cause de la foule, hommes et femmes pourraient se jeter les uns sur les autres. Alors, on fait sortir les femmes les premières, ou bien, les uns par une porte, les autres par une autre. — Recommander d'aérer l'église, pendant le dîner.

(3) Elles sont gratuites, excepté les dimanches et fêtes.

grande facilité de s'adresser à un confesseur extraordinaire (1).

Parmi *ceux qui vivaient éloignés des sacrements avant la Mission,* plusieurs sans doute voudront faire leur confession à l'apôtre dont la parole les aura touchés, au Missionnaire dont il ne sont point connus. Les autres ne craindront pas de recourir au ministère du propre pasteur ou de quelque autre prêtre de la paroisse. Ces derniers, comme l'expérience le démontre, sont ordinairement plus fidèles à continuer la fréquentation des sacrements, soit qu'ils aient été plus généreux dans leur première démarche, soit à cause de la facilité qu'ils ont de s'adresser à celui qui a reçu leurs premiers aveux.

Quant aux *pénitents habituels*, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, que M. le curé s'exposât à compromettre leur salut en ne les obligeant pas à se choisir un autre confesseur pour le temps de la Mission, on le laisserait faire. Mais pour peu qu'il parût balancer sur ce point, on n'hésiterait pas à lui dire respectueusement ce qu'on en pense, et à lui conseiller de déclarer, dès les premiers jours, qu'il ne confessera pas, sauf à revenir plus tard sur cette détermination, mais seulement en faveur des pénitents *non habituels*.

Quelquefois l'évêque du lieu ne laisse aux prêtres de la paroisse, pendant la mission, que le pouvoir de confesser les malades. Ce ne serait point alors au supérieur à annoncer que M. le curé et ses vicaires ne confesseront pas : cette déclaration doit être faite par le pasteur lui-même. S'il priait

(1) *Confessor qui suos subditos cogit ut sibi soli confiteantur, multis, et per consequens sibi ipsi, laqueum æternæ damnationis injicit.* (S.Thom. Aquin.) — *Tyranne, opprimis animas ne ab eis deseraris.* (S. Joan. à Cruce.) Ce serait donc une tyrannie que d'*obliger*, pour une première communion, les filles de s'adresser à tel Missionnaire et les garçons à tel autre, sans leur laisser la liberté du choix.

le supérieur de la faire, celui-ci profiterait de l'occasion pour rendre hommage au zèle de M. le curé : « Nous sommes ici les auxiliaires de votre pasteur vénéré. C'est lui qui nous a appelés; c'est lui qui vous procure le bienfait inestimable de la Mission; il n'a qu'un seul désir, votre salut. Pour vous laisser plus de liberté, il ne veut pas même paraître au confessionnal; il veut que nous ayons, pendant la Mission, la charge de vos âmes; il se réserve seulement de confesser les malades de la paroisse. Ah! mes frères, répondez aux vœux du bon Pasteur; profitez de ces jours de salut, etc. »

12. M. le curé conservera sa place à l'église, et présidera à toutes les cérémonies. Les Missionnaires ne prennent l'étole qu'au confessionnal, et pour les bénédictions (1). Partout ailleurs, ils la laissent au pasteur de la paroisse. Jamais, malgré ses instances, ils ne permettront qu'il soit dérangé de sa stalle au chœur, ou de sa place à table. C'est à lui de dire le *Benedicite* et les *Grâces*.

13. On ne proposera aucune œuvre dans la paroisse sans son agrément. Nous travaillons sur son terrain; c'est lui qui nous appelle et qui nous reçoit; c'est lui qui doit conserver et féconder les résultats de nos travaux : c'est à nous de détruire les préventions qui pourraient nuire à son ministère; à nous, de le faire aimer, respecter, écouter, et à l'environner de vénération, mais toujours avec simplicité. En parlant de lui, nous dirons : *votre respectable pasteur*, et nous ferons son éloge toutes les fois que l'occasion s'en présentera. Le paroissiens en seront édifiés, et son influence affermie.

14. Il est prudent de lui demander d'avance, pour les Missionnaires, l'autorisation nécessaire dans le cas où il y

(1) Ils ne porteront l'étole en chaire que dans les diocèses où l'usage le demande.

aurait des mariages à revalider extérieurement sans que les circonstances permissent d'y donner la solennité ordinaire. Alors, les époux se marient à la sacristie, en présence de deux Missionnaires (1), non compris celui qui représente le curé. On dresse l'acte de mariage avec mention de la dispense (2) de bans, de lieu, de temps et d'heure. Cet acte, dûment signé, est envoyé à l'évêché, si on ne peut convenablement le transcrire sur les registres paroissiaux.

15. Lorsqu'il y a, dans la localité, des pécheurs scandaleux qu'on ne pourrait admettre à la table sainte à moins d'une réparation publique, M. le curé est prié d'avertir les confesseurs auxquels ces pécheurs notoires s'adresseraient. Sans une telle précaution, les Missionnaires seraient exposés à exciter des murmures, en permettant la sainte communion à des indignes, connus pour tels.

16. Le supérieur de la Mission s'informera du nombre d'adultes qui n'auraient pas fait leur première communion, afin de les y préparer, s'il se peut.

17. Il demandera à M. le curé si son intention est d'établir ou de réorganiser quelque confrérie ou congrégation, afin de s'en occuper de bonne heure et d'y préparer les esprits. Les confréries improvisées ont, ordinairement, peu de stabilité (G).

18. Il le priera de ne faire, autant que possible, aucune invitation et de ne donner aucun repas extraordinaire jusqu'à la fin de la Mission.

19. Il s'entendra avec lui sur les visites qu'il pourrait être convenable de faire soit aux autorités civiles, soit aux congrégations religieuses, soit aux écoles, etc.

20. Enfin, quand la Mission sera sur le point de se terminer, il lui insinuera les moyens d'en conserver les fruits.

(1) Ou de deux autres témoins.

(2) On suppose ici que cette dispense a été concédée par l'évêque.

CHAPITRE III.

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA MISSION. — RÈGLEMENT SPIRITUEL POUR LE TEMPS DE LA MISSION.

---

§ 1er.

Organisation des travaux de la Mission.

Le supérieur de la Mission, après avoir recueilli les renseignements nécessaires, et s'être rendu compte à lui-même du terrain sur lequel il doit exercer son zèle, réunira ses confrères en conseil, et réglera la marche de la Mission et l'ordre des exercices.

Il indiquera, à chacun de ses confrères, son confessionnal, son autel, l'heure de sa messe, les instructions et les gloses qu'il devra donner dans la semaine, et, autant que possible, les jours choisis pour les donner. Si le supérieur négligeait ces deux derniers points, et qu'il laissât ses confrères dans une incertitude pénible, ceux-ci devraient le prier respectueusement de les en sortir ; mais, supposé que cette observation n'aboutit pas au résultat désiré, ce serait une preuve que Dieu demande d'eux, en ce moment, un acte d'abnégation et d'obéissance aveugle.

Dans cette première réunion, le supérieur fera connaître l'heure du lever, celle de l'entrée au confessionnal et celle de la sortie, ainsi que celle du dîner, du souper et du coucher.

On pourrait distribuer la journée comme il suit :

5 *heures, lever.*

5 *heures et quart, oraison en commun*, s'il est possible, et pendant une demi-heure. Ceux qui ont le temps de la prolonger, y consacrent une demi-heure de plus (H).

6 *heures, entrée des Missionnaires dans l'église.* — Messe. — Action de grâce. — Petites Heures. — Confessions.

8 *heures, déjeuner.* — On peut déjeuner plus tôt, mais on ne tardera pas davantage.

11 *heures 40 minutes*, coup de clochette donné par le Missionnaire réglementaire. Chacun, après avoir terminé la confession du pénitent dont il s'occupe, fait son *examen* particulier, auprès du maître-autel, jusqu'à l'*Angelus :* après quoi, l'on se rend à la cure, pour dîner.

Midi, dîner. Si M. le curé l'approuve, quelques versets de l'Évangile selon saint Jean, ou d'une Épître de saint Paul, sont lus, au commencement du repas, et deux ou trois versets de l'Imitation, à la fin. On pourrait, après le dîner, visiter les malades et les infirmes, afin de les faire profiter du bienfait de la Mission, et d'avoir une occasion favorable pour gagner quelques âmes à Dieu.

2 *heures*, coup de cloche. — *Rentrée des Missionnaires à l'église.* — Confessions. — Ne pas se faire attendre.

4 *heures et demie*, coup de clochette. — Les Missionnaires suspendent, un instant, les confessions ; ils disent *Matines* en tout ou en partie, soit à l'église, soit dehors.

Celui qui doit prêcher, ne rentre pas au confessionnal avant d'avoir préparé son instruction.

8 *heures et demie*, coup de cloche. — *Sortie du confessionnal.*

9 *heures et demie*, lecture d'un nombre de l'Imitation, lorsqu'on n'a pas pu faire sa lecture spirituelle. — *Prière* (1). — Petite conférence sur la marche de la Mission. — Préparation du sujet de méditation. — Coucher.

Pendant les grandes Missions, l'on prend congé jusqu'à quatre heures du soir, chaque lundi, excepté celui qui suit l'ouverture de la Mission. Les Missionnaires mettent à profit ce temps de repos pour se recueillir, pour consulter leur moniteur, etc.

§ 2.

Règlement spirituel pour le temps de la Mission.

A l'exemple des Apôtres qui mettaient en première ligne le soin, non-seulement d'entretenir, mais encore de fortifier la piété, les Missionnaires s'armeront d'une résolution énergique pour être fidèles, pendant toute la Mission, à leurs

(1) Prière des Missionnaires : Divin cœur de Jésus, je vous adore ; *Doux cœur de Marie, je vous implore.*

« O saint et immaculé cœur de Marie, *priez pour les pauvres pécheurs et pour les Missionnaires.*

« Saint Joseph, témoin des actions de Jésus et de Marie et protecteur de notre Société, *priez pour nous.*

« O très-saints cœurs de Jésus et de Marie, unis dans la douleur et dans l'amour, faites que, fermement attachés à la croix, à l'Église et à son chef, successeur de saint Pierre, nous n'ayons entre nous qu'un cœur et qu'une âme. *Ainsi soit-il.*

« Grand saint Joseph qui, dans la maison de Nazareth, ne formiez qu'un seul cœur avec les cœurs aimants et souffrants de Jésus et de Marie, obtenez-nous la grâce d'être associés, sur la terre, à leurs douleurs et à leur amour, et dans le Ciel, à leur gloire. *Ainsi soit-il.* »

exercices spirituels. Nous ferons quelques observations sur la manière de s'en acquitter.

1° L'*oraison*. — Ne nous en dispensons jamais. Si nous sommes assaillis par des distractions, lisons, puis réfléchissons, prions, et offrons-nous à Dieu, en union avec Jésus et Marie, en esprit de sacrifice, pour les âmes que nous sommes chargés d'évangéliser, de purifier, de diriger.

L'*oraison* est encore, pour un Missionnaire, le moment de prévoir les écarts dans lesquels pourraient le faire tomber les inclinations de l'esprit, du cœur, du tempérament, et de demander à Dieu l'humilité, la confiance, la générosité, la prudence dont il a besoin.

2° La *sainte messe*. — Nous devons, pour honorer Jésus-Christ et édifier les fidèles, y apporter beaucoup de piété, et avoir soin d'y observer toutes les rubriques et toutes les prescriptions de l'Église. Quand le peuple voit un prêtre s'approcher de la Majesté divine, et lui parler avec une précipitation, une légèreté qu'on ne saurait se permettre devant un prince du monde, alors, tombe tout respect pour les saints mystères, et la foi s'en va. *Nullum aliud opus adeò sanctum tractari potest quam hoc tremendum sacrificium. — Satis apparet omnem operam in eo ponendam esse ut quantâ maximâ fieri potest interiori cordis munditiâ atque exteriori devotione ac pietatis specie peragatur. — Maledictus homo qui facit opus Dei negligenter. — Quæ (irreverentia) ab impietate vix sejuncta esse potest.* (Conc. Trid., sess. XXII.)

Autant que possible, le Missionnaire célébrera la sainte messe avant d'entrer au confessionnal. Il consacrera ordinairement un demi-quart d'heure au moins à la préparation immédiate, dans l'église même. L'action de grâces sera plus longue encore, si faire se peut. Nous recommandons aux fidèles de se recueillir après la communion :

donnons-en l'exemple (1). Les fidèles seront édifiés de voir leurs confesseurs (2) prier au pied des autels, avant de s'asseoir au saint Tribunal. D'un autre côté, ils ne seraient pas moins édifiés si les ministres du sanctuaire ne parlaient qu'à voix basse et par nécessité à l'église et à la sacristie.

3° Le *saint office* (3). — Récitons les petites heures ainsi que matines et laudes, dès que nous le pourrons. Faisons-nous une loi de ne pas nous rendre au confessionnal, après dîner, sans avoir dit vêpres et complies, et même, si nous n'étions pas trop pressés, le chapelet. Plusieurs Missionnaires, dont la prudence est digne de louange, suspendent, de temps en temps, les confessions, afin de se calmer les nerfs et l'esprit; et profitent de ces moments libres pour réciter ce qu'il leur reste à dire de leur bréviaire. Nous pourrions, en sortant du confessionnal, avertir nos pénitents de ce que nous allons faire : « Dans un moment, je suis à vous, je vais dire mon office, et en même temps prier pour vous; de votre côté, pensez à vos péchés et à la Passion de Jésus-Christ; récitez le chapelet, priez pour que Dieu m'éclaire; etc... »

4° L'*examen*. — Il importe d'être fidèle, 1° à l'examen de prévoyance en se levant, ou en terminant l'oraison; 2° à l'examen général et particulier, avant dîner; 3° à l'examen du soir, avant le coucher. — Au moins faut-il tou-

(1) Afin d'éviter les divagations d'esprit, on pourrait lire les petites *Méditations de saint Ligori pour les prêtres*.

(2) Les confesseurs feront bien de se revêtir du surplis et de l'étole, pendant leur action de grâces, s'il doivent, aussitôt après, se rendre au confessionnal.

(3) *Non est absque peccato*, dit saint Thomas, *quod aliquis orando evagationem mentis (voluntariè) patiatur. Videtur enim contemnere Deum, sicut qui alicui homini loqueretur et non attenderet ad ea quæ ipse proferret. Illam orationem non audit Deus cui orans non intendit.* (II, II, Quest. 83, art. 12.)

jours, d'une manière ou d'une autre, nous *rendre compte de la journée*, afin de savoir où nous en sommes devant Dieu. Aussi, lorsque des circonstances extraordinaires ne nous permettent pas de faire notre examen particulier en son temps, nous aurons soin d'aller, avant dîner, nous mettre à genoux dans notre chambre au moins pour une ou deux minutes, s'il est possible, et nous consacrerons ces courts instants à un coup d'œil jeté sur la matinée, sauf à faire notre examen au premier moment libre.

5° La *confession*.— Soyons exacts à nous confesser tous les huit jours, et plus souvent même s'il était expédient; et ne nous troublons pas de certaines peines que nous pourrions éprouver dans le saint ministère. Il faut acquiescer simplement aux avis de notre confesseur, lorsqu'il nous dit d'être tranquilles: c'est un des plus sûrs moyens de nous former une conscience juste et raisonnable.

6° *Conduite à tenir dans le succès et dans l'insuccès.* — Les Missionnaires feront encore entrer dans leur règlement spirituel la conduite à tenir lorsque la Mission réussit et lorsqu'elle ne réussit pas.

S'il plaît à la divine miséricorde de bénir nos travaux, humilions-nous et hâtons-nous d'en rapporter toute la gloire à Dieu seul. Lui dérober cette gloire, ce serait provoquer sa juste colère, et tomber dans les piéges du démon, qui fait tous ses efforts pour nous ravir le fruit de nos œuvres. Lorsqu'un Missionnaire s'arrête complaisamment sur ses succès, sur les dons de la nature et de la grâce, il néglige peu à peu ses exercices spirituels; son imagination s'abandonne à des rêves fantastiques; bientôt l'Esprit-Saint se retire, et cet éloignement est suivi de troubles intérieurs, d'imprudences, et quelquefois de chutes déplorables.

Si de grands obstacles s'opposent au succès de la Mis-

sion et la menacent même d'une stérilité complète, le Missionnaire doit se souvenir alors qu'avec Dieu *omnia cooperantur in bonum*, et que les Missions dont les fruits ont été les plus solides et les plus durables, sont celles qui ont été semées de plus de croix. Bien loin de se décourager parce que son auditoire est désert et sa voix impuissante, il s'appliquera d'abord à faire servir l'inanité de ses efforts à son profit spirituel, en en tirant, avec un nouveau degré d'humilité, un encouragement à devenir meilleur. « Si ma parole a été infructueuse, se dira-t-il, c'est que je ne suis pas assez saint ; je n'ai pas assez prié, pas assez édifié. Au lieu de me plaindre de mes auditeurs, je m'accuserai plutôt moi-même ; je prierai davantage et je travaillerai, avec une ardeur nouvelle, à ma sanctification. »

S'étant ainsi humilié, il mettra en œuvre toutes les ressources d'un saint zèle : il aura soin, par exemple de réciter dévotement le rosaire ; de parler aux pauvres pécheurs avec une bonté toute paternelle, et d'employer quelques pieuses industries pour les arracher à leur malheureux état. Il appellera à son aide l'ange protecteur et le patron de la localité ; les anges gardiens des habitants ; la prière des enfants, si agréables à Dieu par leur innocence ; le secours des défunts de la paroisse dont les âmes sont en purgatoire, et pour lesquels il fera une neuvaine et offrira le saint sacrifice. Enfin toutes les personnes pieuses seront invitées à faire des communions, ou le chemin de la Croix, ou des visites au Saint-Sacrement et quelques mortifications, pour le conversion des pauvres pécheurs. Le Missionnaire se mortifiera aussi lui-même, selon la mesure de ses forces, car il n'ignore pas la parole du divin Maître : *Hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi jejunio et oratione.* (Matt., XVII, 20.)

Supposons que tout cela ne réussisse point et que la Mis-

sion ne produise aucun fruit, il faudrait en conclure que Dieu ne veut pas de nos services : *servi inutiles sumus* (Luc., XVII, 10). Les saints n'ont pas toujours eu la consolation de voir leurs travaux couronnés de succès.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE

CONDUITE DU MISSIONNAIRE PENDANT LA MISSION.

SECTION PREMIÈRE

ORDRE DE LA MISSION.

Le plan que nous allons tracer, embrasse une Mission de quatre semaines (I). Inutile de faire observer qu'il ne saurait lier d'une manière absolue ; car le supérieur de la Mission doit avoir pleine liberté de le modifier eu égard au temps, aux lieux et aux personnes.

CHAPITRE PREMIER.

ORDONNANCE DES EXERCICES JOURNALIERS.

§ 1er.

Exercice du matin.

Lorsqu'il y a un exercice le matin, on pourrait, pendant la messe, 1° faire chanter deux ou trois couplets d'un cantique; 2° réciter les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, en les accompagnant, chacun, d'un court exposé des motifs sur lesquels il repose; 3° au moment de l'élévation, rappeler le grand mystère qui va s'opérer, et aussitôt après l'élévation, inspirer des sentiments d'adoration, de reconnaissance, de douleur et d'amour (1); 4° lire posément quelques points de l'examen de conscience, et terminer cette lecture par un acte de contrition; 5° au commencement du dernier évangile(2), entonner le cantique

(1) Les *Visites au Saint-Sacrement* et les *Réflexions sur la Passion*, par saint Ligori, renferment de vives expressions de ces différents sentiments.

(2) Si l'on prêchait après le premier évangile, on s'exposerait à être dérangé par l'arrivée de nouveaux auditeurs.

d'invocation, après quoi le Missionnaire chargé de prendre la parole commence son discours (1), après lequel on chante une strophe d'un cantique propre à inspirer des sentiments de repentir et d'amour divin. Elle est suivie du *Tantum ergo* et de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement (2). Immédiatement avant la bénédiction, le Missionnaire qui a prêché, ou, plus ordinairement, le directeur de la Mission ferait avec fruit, dans quelques rares circonstances, une courte aspiration relative à l'instruction qu'on vient d'entendre. La bénédiction donnée, le supérieur récite gravement un *Pater* et un *Ave* pour la conversion des pécheurs, en y ajoutant une ou plusieurs invocations, par exemple : *Divin cœur de Jésus, ayez pitié de nous. O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous. Saint Joseph, priez pour nous. Saints Anges gardiens de la paroisse, priez pour nous. N , patron de la paroisse, priez pour nous.*

On donne ensuite les avis que demandent les circonstances, et l'exercice est clos, 1° par la prière *Souvenez-vous*, dans laquelle on fait entrer, mais en très-peu de mots,

(1) Cette instruction roule ordinairement sur l'un des points de l'examen de conscience. (Voyez le *Formulaire*.) On pourrait, afin d'instruire en même temps sur la vie de Jésus et de Marie, suivre la méthode de saint Ligori, c'est-à-dire : 1° raconter un trait de la protection de Marie en faveur de ceux qui l'invoquent; 2° exposer un des mystères du Rosaire; 3° considérer, dans ce mystère, un exemple de vertu opposé au péché particulier que l'on veut faire détester; 4° lire l'examen sur ce péché; 5° inspirer un retour sur soi-même; 6° demander à la sainte Vierge une grâce relative au sujet.

(2) On fait apporter, dans une chaufferette, un peu de braise couverte de cendres, afin que ni le sacristain ni les enfants de chœur n'aient à se déranger avant le dernier mot de l'instruction.

Nota. Nous supposons que les Missionnaires sont autorisés à donner, le matin et le soir, la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Mais on pourrait réserver pour les soirs, ou même pour les dimanches, la bénédiction solennelle.

des sentiments en rapport avec l'instruction qui vient d'être donnée (1); 2° par un cantique entraînant.

Vers la fin de la Mission, il serait à propos, ainsi que le recommande saint Ligori, d'exercer, pendant la messe, à la méditation. Après les actes préparatoires, on exposerait, ou quelques pensées tirées du sujet prêché la veille, ou une station du chemin de la Croix, ou l'un des mystères du Rosaire; puis, on inspirerait des *affections* et des *résolutions* pratiques.

§ 2.

Exercice du soir.

L'exercice du soir commence par la prière, si c'est l'usage, mais précédée ou suivie d'un cantique. Vient ensuite l'explication très-briève d'un mystère du Rosaire (2), et la récitation d'une dizaine du chapelet.

Après le chapelet, glose (3) de huit à dix minutes; puis le

(1) Par exemple, si l'on a parlé sur le péché, on dirait : « *Souvenez-vous.* .... Ne rejetez pas nos prières, ô Mère de Jésus, mais faites-nous vivement sentir le malheur d'une âme souillée par le péché mortel.... O Marie, refuge des pauvres pécheurs, aidez-nous à détester nos fautes, à les confesser franchement, à en éviter les occasions et à ne plus y retomber. Ainsi soit-il. »

(2) On peut consulter l'ouvrage qui a pour titre : *Le Rosaire selon sa primitive institution*, par l'abbé Garnier.

(3) La glose du soir est presque toujours le résumé de l'instruction du matin. Si donc le matin on avait suivi la méthode de saint Ligori, on la suivrait encore pour la glose, mais en abrégeant des trois quarts, ou au moins des deux tiers, c'est-à-dire que : 1° on raconterait, en peu de mots, un trait de protection de la sainte Vierge; 2° on exposerait un mystère du Rosaire; 3° on réciterait une dizaine du chapelet et l'on ferait ensuite les quatre autres choses marquées par saint Ligori. — On pourrait aussi réserver la dizaine du chapelet pour la fin de la glose.

La glose est quelquefois remplacée par une simple lecture des points principaux de l'examen, suivie de l'exposé d'une circonstance de la Passion et terminée par un acte de contrition. Mais il ne nous paraît pas à propos de parler du sacrement de pénitence, surtout dans certains pays, avant deux lectures au moins de ces points principaux, de crainte

cantique d'invocation (1), le sermon, et deux ou trois couplets d'un cantique populaire analogue au sujet traité. Pendant ce chant, l'on prépare tout ce qui est nécessaire pour la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. L'exercice se termine comme le matin.

Remarques. — 1° Ordinairement, lorsqu'il y a plusieurs Missionnaires, la glose est faite par l'un d'eux, et le sermon prêché par l'autre. Ce ne doit pas être le même qui prêche chaque matin ou chaque soir.

2° Afin d'attirer un plus grand nombre de fidèles à l'exercice du matin, l'on pourrait annoncer une neuvaine de messes qui se diraient successivement à l'une des intentions qui suivent: 1° pour les malades et les infirmes; 2° pour les veuves et les orphelins; 3° pour les membres des confréries; 4° pour les pères et les mères de famille; 5° pour les paroissiens absents et pour les jeunes gens; 6° pour les jeunes personnes; 7° pour les enfants des écoles; 8° pour les magistrats et les autres fonctionnaires publics; 9° pour le clergé et pour les bienfaiteurs de l'église.

que les auditeurs ne se croient obligés, après s'être déjà confessés, de refaire entièrement leurs confessions.

Le Missionnaire qui explique l'examen de conscience, doit prendre garde de donner à un acte la note de *péché mortel* quand elle n'est pas généralement reconnue. Il préviendra plus d'une faute en faisant remarquer que les paroles grossières dont on s'accuse comme de péchés, ne sont cependant pas des péchés par elles-mêmes; et que les impressions dont sont quelquefois accompagnées les tentations contre la sainte vertu, ne doivent point se confondre avec le consentement libre et réfléchi, nécessaire pour qu'il y ait une faute mortelle. (Voyez l'*Imitation de Jésus-Christ*, liv. I, chap. XIII.)

(1) Le cantique d'invocation pourrait être remplacé par deux couplets d'un cantique qui fût en rapport avec le sujet qui va être traité; et à la fin de l'instruction, l'on pourrait chanter deux autres couplets du même cantique. Par exemple, le cantique *Travaillez à votre salut*, chanté avec énergie et sans précipitation, accompagnerait très-bien un sermon sur le salut.

3° Toutes les cérémonies sont annoncées d'avance, ainsi que les sermons les plus importants, tels que la mort du pécheur, l'enfer (1), l'éternité, l'intégrité de la confession, les douleurs de Marie, la miséricorde de Dieu, le cœur de Jésus, les devoirs des enfants envers leurs parents, et des parents envers leurs enfants, etc.

4° Il convient de ne traiter la restitution qu'après les grandes vérités, et lorsque la plupart des hommes se sont approchés du Tribunal de la pénitence.

5° Si l'on avait prêché quelque sujet important devant un petit nombre d'auditeurs, il ne faudrait pas craindre de le prêcher de nouveau devant un auditoire plus considérable ; et lorsqu'un sermon a produit une vive impression, il est à propos de rappeler, dans l'exorde du discours suivant, ce qui a le plus ému l'auditoire.

6° Les femmes ne sont pas admises à se confesser après l'exercice du soir, si ce n'est peut-être la première semaine, et dans les lieux seulement où la coutume n'y est pas opposée. A part cette exception, elles sont honnêtement priées de se retirer et de laisser la place aux hommes. Mais il est des pays où il faut laisser le champ libre.

7° On avertit, dès le premier jour, que les communions sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

8° Les Missionnaires doivent s'efforcer de faire chanter des cantiques par la masse de leurs auditeurs. Quand on parviendrait seulement à en faire chanter un seul, mais à pleine voix et avec entrain, on aurait beaucoup profité.

(1) On ne fait pas connaître le sujet qui sera traité, lorsqu'il s'agit d'une vérité terrible : on se contente alors d'annoncer un sermon très-important.

CHAPITRE II.

ORDRE DE LA PREMIÈRE SEMAINE.

ARTICLE PREMIER.

OUVERTURE DE LA MISSION.

La Mission s'ouvre ordinairement un dimanche : une sonnerie solennelle va en porter la bonne nouvelle dans toute la paroisse ; l'ordre des exercices de la semaine est publié à toutes les messes.

Après l'évangile de la messe paroissiale (1), ou après l'oraison des vêpres, les prêtres de la paroisse et tous les Missionnaires, à genoux au pied de l'autel, chantent, au son de toutes les cloches, le *Veni Creator*, entonné par M. le curé revêtu de la chape. L'oraison *Deus qui corda fidelium* terminée, un Missionnaire donne le discours d'ouverture

(1) S'il y a deux messes paroissiales, on fera bien de prêcher à chacune d'elles le discours d'ouverture plus ou moins développé. (Voyez les *Instructions de Mission*, par Son Éminence le cardinal de Villecourt.)

qu'il achève en disant que la Mission ayant pour but d'embraser tous les cœurs d'amour envers Dieu, pour leur assurer le Ciel, est placée sous la protection du cœur de Jésus qui nous a tant aimés, et sous la protection de la très-sainte Vierge que les pauvres pécheurs n'ont jamais invoquée en vain et dont le cœur est la plus parfaite image de celui de Jésus (1). Vers la fin de la messe, si elle n'est pas chantée, ou avant vêpres, on pourrait chanter le cantique : *Un Dieu vient de se faire entendre* (2), ou bien le cantique *Venez, divin Messie*, dans lequel on substitue : *Venez nous sortir du péché*, ou *venez effacer nos péchés* à *sauvez nos jours infortunés*. On pourrait aussi chanter un cantique en l'honneur de la très-sainte Vierge.

ARTICLE DEUXIÈME.

INSTRUCTIONS QUI CONVIENNENT A LA PREMIÈRE SEMAINE.

Les instructions de la première semaine doivent être comme l'exorde d'un discours. Elles ont pour but de cap-

(1) Il serait à désirer qu'on pût mettre fréquemment sous les yeux des fidèles, outre l'image de Jésus crucifié, celle de son Cœur sacré et celle de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Un Missionnaire aura beaucoup gagné dans une paroisse s'il est parvenu à y établir solidement la dévotion aux cœurs souffrants et aimants de Jésus et de Marie. Dans plusieurs localités, on produirait une vive impression en plaçant au-dessus du maitre-autel, mais en dehors du tabernacle, un transparent où apparaitrait Jésus cloué sur la croix et couvert de plaies, ou bien son Cœur couronné d'épines, surmonté d'une croix et environné de flammes.

(2) On rend la solennité plus imposante, lorsqu'on a eu le temps d'exercer au chant des cantiques un certain nombre de jeunes gens.

Quand même un cantique ne serait pas en parfait rapport avec la circonstance, il ne faudrait pas hésiter, s'il est connu et entraînant et qu'il puisse être chanté par la masse des auditeurs, à le préférer à tout autre qui ne réunirait pas les mêmes avantages.

tiver l'attention des fidèles, de gagner leur bienveillance, et par suite, d'attirer un plus grand nombre d'auditeurs.

Le moment n'est pas venu de prêcher les vérités terribles, ni d'aborder les devoirs les plus difficiles : on s'exposerait souvent à trop épouvanter les pécheurs, à les éloigner de l'église, et à compromettre le succès de la Mission. D'un autre côté, l'on évitera de provoquer un enthousiasme prématuré, de crainte que ce premier élan ne se soutenant pas, on ne perde l'occasion de donner des instructions fort utiles (1).

Les sujets qui pourraient être traités dans la première semaine, sont (2) : la miséricorde de Marie, les avantages de la Mission, les *droits de Dieu* sur nous ; la nécessité du *salut ;* la malice et les suites du *péché mortel ;* le zèle pour la conversion des pécheurs ; la *prière*, la *parole de Dieu* opposée à la parole du démon.

ARTICLE TROISIÈME.

RETRAITE DES ENFANTS (3).

Un moyen très-propre à concilier aux Missionnaires les sympathies des habitants de la paroisse, c'est la réunion des

(1) De même qu'un médecin prudent examine l'état de son malade et considère quel remède lui convient, quand et comment il faut l'appliquer, de même un Missionnaire considère les dispositions de ses auditeurs, ce qu'il faut leur dire, quand et comment il faut le leur dire.

(2) Nous soulignons les sujets qu'il importe de ne pas omettre.

(3) Voyez dans la première partie du *Manuel* comment se font les retraites d'enfants. — Le *Guide de ceux qui annoncent la parole de Dieu* (Lyon, Sauvignet, 1829) renferme la belle réponse de Gerson à ceux qui le blâmaient de faire le catéchisme aux enfants.

Il serait à désirer que, dans chaque Mission, l'un des Missionnaires fût chargé spécialement de l'instruction des enfants et des ignorants, ainsi que de l'ordonnance des cérémonies.

petits enfants (1). L'expérience atteste que la plupart des hommes, même les plus éloignés des pratiques religieuses, consentent volontiers à ce que leurs enfants soient élevés chrétiennement, et sont touchés des soins prodigués à ceux-ci par les Missionnaires. D'autre part, ces chers enfants, pendant la retraite qui leur est donnée, sont instruits dans la religion ; ils recouvrent l'innocence s'ils ont eu le malheur de la perdre, ou bien ils se fortifient dans la grâce et dans la vertu ; et les Missionnaires trouvent en eux de puissants auxiliaires, qui portent les bénédictions de Dieu dans les familles, en y exerçant le double apostolat de la prière et du bon exemple.

La réunion des enfants se fait communément le matin. Ils assistent à la sainte messe, pendant laquelle on les fait chanter des cantiques, on les instruit de la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Hostie consacrée, etc. Après la messe, on leur fait une instruction qui pourrait être dialoguée. *Laideur* du péché, *remèdes* et *préservatifs* du péché : tels sont les points vers lesquels doit converger toute la retraite. Voici quelques-uns des sujets à exposer : obligation d'aimer Dieu à cause de ses bienfaits ; péché mortel et châtiments qui en sont la suite ; remède que la miséricorde de Dieu offre au pécheur, dans le sacrement de pénitence ; nécessité de déclarer toutes les fautes mortelles qu'on a commises, si l'on veut en recevoir le pardon ; regrets éternels de ceux qui sont morts sans avoir déclaré franchement et sans avoir détesté leurs péchés ; manière de se confesser ; amabilités du cœur de Jésus ; dévotion envers la sainte Vierge ; prière et travail ; obéissance et autres devoirs envers les parents et les maîtres ; charité

(1) On ferait bien d'appeler à cette retraite les enfants qui viennent de faire leur première communion.

mutuelle ; assistance des pauvres. Il est à propos d'entrecouper chaque instruction de quelques couplets d'un cantique, et de la terminer par un trait propre à en graver le souvenir. Après avoir fait répéter ce trait, l'on rappelle brièvement, ainsi que le pratiquait saint Ligori, les motifs de la foi, et l'on en fait produire les actes (1).

Le Missionnaire fait produire ensuite, successivement et de la même manière, les actes d'espérance, de charité et de contrition. Il pourrait quelquefois ajouter : *S'il est vrai, mes enfants, que vous ne voulez plus offenser le bon Dieu, levez la main pour le lui dire.* D'autres fois, il les ferait mettre en procession et leur dirait d'aller s'agenouiller, deux à deux ou quatre à quatre, devant un Crucifix disposé pour la circonstance, et de faire, tout haut, cette prière : *Pardon mon Dieu, je ne veux plus vous offenser;* ou bien il les réunirait auprès d'un grand Crucifix élevé ou étendu auprès de la table de communion, et après une exhortation pathétique, il les engagerait à venir baiser la poitrine du Sauveur et à dire en même temps : *Pardon, mon Dieu, je ne veux plus vous offenser* (2). Mais ces différents moyens seront employés à propos, et selon les dispositions des esprits.

L'exercice se clôt par trois fois : *Je vous salue, Marie*, etc., et par le *Souvenez-vous*, que les enfants disent pour leurs parents et pour la conversion des pécheurs.

On laisse à la prudence du directeur de la Mission de voir si l'exhibition de grandes images représentant les vérités éternelles et les mystères du Rosaire, et si une procession, soit au cimetière, auprès de la tombe d'un en-

(1) Engagez les enfants à raconter chez eux ce qu'ils ont entendu. Souvent Dieu se sert d'un petit enfant pour convertir de grandes personnes.

(2) Le Missionnaire pourrait aussi faire baiser sa croix.

fant, soit seulement dans les rues de la paroisse, produiraient une impression favorable.

Mais il est un exercice que nous conseillons vivement comme très-propre à inspirer des sentiments de contrition : c'est celui du chemin de la Croix. Le Missionnaire explique, à chaque station, le fait représenté dans le tableau ; il récite, avec les enfants, l'acte de contrition en usage dans le diocèse, en y joignant le *Je vous salue, Marie*.

Après avoir préparé les enfants au sacrement de pénitence, on les confesse. Ne vous arrêtez guère à ceux qui ne sont pas en état de comprendre ce qu'ils font : réservez votre temps pour les autres.

C'est un devoir pour vous d'absoudre ceux d'entre ces derniers qui ont besoin de la grâce du sacrement et qui sont suffisamment préparés (J).

Si vous avez le pouvoir de faire gagner aux enfants, quoique l'époque de leur première communion ne soit pas encore venue, l'indulgence de la Mission, vous leur indiquez l'œuvre à substituer à la communion.

La retraite (K) pourrait se terminer par la consécration à la très-sainte Vierge (L).

ARTICLE QUATRIÈME.

CÉRÉMONIE DES MORTS.

On réussit ordinairement à attirer les populations par le culte pour les morts, si vénérable au point de vue de

(1) Cela n'empêcherait pas de continuer à réunir les enfants presque tous les jours, partout où ce serait possible. On pourrait même, afin de les empêcher de déranger les grandes personnes, leur donner une instruction dans un lieu particulier pendant que les parents sont à l'église.

son antiquité, et si avantageux, soit pour eux, soit pour les vivants.

Voici en quoi consiste la cérémonie (1) des morts :

1° On y prépare les esprits par un sermon sur le purgatoire, prêché la veille, et par une sonnerie prolongée.

2° L'église est tendue de noir, s'il est possible. Les femmes qui ont des vêtements de deuil, ont été priées de s'en revêtir.

3° On chante très-solennellement la messe pour les morts. Elle est accompagnée d'une allocution sur la mort, et sur les différents états de l'âme au sortir de ce monde.

4° Si rien ne s'y oppose, l'allocution est prononcée au cimetière, où l'on se rend en procession, après la messe.

5° Le soir, il serait à propos de faire le chemin de la Croix pour les défunts de la paroisse. Dans cet exercice, l'officiant chante *Adoremus te, Christe*, etc., et annonce le sujet de la station; le Missionnaire proclame de nouveau ce sujet, du haut de la chaire; le commente en très-peu de

(1) Le supérieur de la Mission a soin de mettre par écrit et de communiquer d'avance à M. le curé, et au confrère maître des cérémonies, l'ordre qu'on suivra pour chacune d'elles.

Il veille, en outre, à ce que tout ce qu'il aura ordonné soit préparé avec soin et convenablement exécuté. Souvent une cérémonie décide du succès d'une Mission. La confusion et même le scandale qui parfois se font remarquer dans ces exercices solennels, naissent ordinairement de la négligence à en déterminer l'ordre, ou à préparer les détails, ou à surveiller l'exécution.

Les cérémonies doivent n'être pas contraires aux rits de l'Église et ne présenter aucune de ces singularités qui sont moins propres à édifier qu'à inspirer des préventions défavorables. La prudence veut qu'on les approprie à l'esprit général et aux dispositions des populations; elle veut, surtout, qu'on évite de leur donner un éclat qui sentirait le charlatanisme. Il est même des pays où, soit à cause de certains préjugés, soit par la faute des Missionnaires qui ont précédé et qui ont provoqué le ridicule, il convient de renoncer aux cérémonies, ou au moins de les rendre tellement simples qu'elles ferment la bouche aux contradicteurs.

mots; puis, il prononce, mais très-gravement, l'acte de contrition suivi d'un *Ave, Maria;* après quoi, l'officiant chante *Miserere nostri..... Fidelium animæ*, etc.

Au retour, on donne la bénédiction de la Croix à la place de celle du Saint-Sacrement, et le supérieur de la Mission, après avoir fait réciter un *Pater* et un *Ave* pour le premier des assistants que Dieu appellera à son tribunal, invite l'auditoire à se retirer en silence et en priant.

ARTICLE CINQUIÈME.

AVIS PRINCIPAUX A DONNER PENDANT LA PREMIÈRE SEMAINE.

Pendant cette semaine, on félicite les fidèles de leur assiduité aux exercices, de leur tenue à l'église et de leur piété. Il est même bon, de parler une fois, comme en passant, des beautés naturelles et des productions du pays, ainsi que des bonnes qualités de ses habitants.

Chaque jour, les auditeurs sont exhortés :

1° A amener avec eux ceux d'entre leurs parents et leurs voisins qui ne seraient point encore venus; et surtout leurs enfants, leurs domestiques et leurs ouvriers ;

2° A ne perdre, eux-mêmes, s'il est possible aucune instruction ;

3° A rapporter dans leurs maisons les instructions qu'ils ont entendues, afin d'en faire profiter les absents;

4° A faire pieusement leur prière du matin et celle du soir pour obtenir la grâce de connaître l'état de leur conscience de détester leurs péchés passés et, de regagner l'amitié de Dieu ou d'en resserrer les liens;

5° A faire, le soir, en famille, quelques prières spéciales pour eux et pour les pauvres pécheurs, et surtout la prière de la Mission, qui consiste en trois fois : *Je vous salue, Marie*, etc., avec l'invocation *O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous* (1).

On s'applique en outre à démontrer l'importance des actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition; l'on en rappelle souvent les motifs; et on inspire les sentiments des uns et des autres (2).

Les points sur lesquels il convient d'insister dans les avis, pendant la première semaine, sont donc : *l'assistance aux instructions, les prières ferventes, les actes du chrétien*. L'on y ajoute, à moins que les circonstances ne le permettent pas encore, l'invitation pressante et réitérée de commencer au plus tôt les confessions.

Il y a encore plusieurs autres pratiques à observer et avis à donner, selon l'opportunité. Ainsi, 1° à l'occasion de quelque petit désordre aperçu dans l'église et qu'on atténue, qu'on excuse autant que possible, dire un mot sur le respect dû au saint lieu.

Si quelques personnes se retiraient pendant un exercice, ne leur adresser aucun reproche : elles viennent peut-être de loin ou sont indisposées, etc. Si l'on a été interrompu, manifester une grande modération, n'avoir sur les lèvres que des paroles bienveillantes. Souvent même, il vaut mieux n'avoir rien vu, rien entendu. En un mot,

(1) Dans certaines localités, entre huit et neuf heures du soir, la plus grosse cloche donne, pendant dix minutes, le signal pour que dans toute la paroisse on fasse, en faveur des pécheurs, la prière de la Mission. Les Missionnaires, s'ils sont encore à l'église, sortent alors de leurs confessionnaux et, se mettant à genoux tout auprès, prient avec leurs pénitents. Cette cloche s'appelle la *cloche du pardon*.

(2) Consultez saint Ligori, dans son *Instruction pour les Missions*.

quels que soient les obstacles que l'on rencontre, se montrer toujours calme et bienveillant, *et faire comme si tout allait bien.*

2° Adresser, dans un moment opportun, quelques félicitations à propos du chant des cantiques, et en même temps inviter à les substituer, pendant la journée, aux mauvaises chansons.

3° Engager les premiers pénitents qui se présentent, à en attirer d'autres. Plus tard, demander prudemment au confessionnal si l'on connait des personnes qui refusent de venir, et exhorter à les faire changer de résolution ou à les signaler au pasteur ou à un autre prêtre qui tâcherait de ramener ces brebis égarées.

4° Quand la foule est considérable, suggérer les précautions à prendre à la sortie afin de prévenir tout accident, par exemple : sortir lentement, avoir soin des vieillards et des infirmes, etc.

5° Se mettre en rapport avec les bons chrétiens de la localité pour les employer à la conversion des pécheurs.

6° Avertir que la Mission n'est pas seulement pour les pécheurs ; qu'elle doit être pour les personnes pieuses un moyen d'avancer dans la ferveur ; que tous, sans exception, sont appelés à participer à cet immense bienfait ; que les bons chrétiens de la paroisse sont invités à donner l'exemple.

7° Avertir encore que, s'il le faut, les Missionnaires sont disposés à courir après les brebis égarées (1).

(1) Voyez ci-après, section III, chap. v, les rapports des Missionnaires avec les particuliers.

CHAPITRE III.

ORDRE DE LA DEUXIÈME SEMAINE

ARTICLE PREMIER.

INSTRUCTIONS QUI CONVIENNENT A LA DEUXIÈME SEMAINE.

On suppose la paroisse bien disposée et l'auditoire formé : il s'agit d'éclairer vivement les esprits, de toucher les cœurs, et de faire une espèce de violence aux volontés, pour convertir les uns, ranimer les autres, établir solidement, chez tous, le règne de Dieu et sa justice. Dans ce but, le Missionnaire ne craindra pas d'aborder les grandes vérités, qui ont la vertu toute spéciale d'agir puissamment sur les âmes. Mais afin d'inspirer la confiance en Dieu, plus utile encore que la crainte, il aura soin d'entremêler les vérités consolantes parmi les vérités terribles.

Les principaux sujets que l'on pourrait traiter pendant la deuxième semaine, sont : *l'état de grâce et l'état de péché*, la patience de Dieu à l'égard du pécheur, *le Ciel et*

l'enfer, les plaisirs et les peines du juste et du pécheur, la mort et les funérailles de l'un et de l'autre, le jugement particulier, la nécessité et les avantages de la confession, la résurrection des morts et le jugement général, *l'enfant prodigue*, la fausse conscience, les causes de la perte d'un grand nombre d'âmes ou *les portes de l'enfer* (blasphème, impureté, injustice, respect humain, excès de boisson), la crainte de Dieu, l'éternité, etc. (1).

ARTICLE DEUXIÈME.

CÉRÉMONIE DE LA CONSÉCRATION A LA SAINTE VIERGE.

Cette cérémonie, de laquelle bien souvent dépend le succès d'une Mission, est annoncée d'avance comme une des plus intéressantes ; mais on n'en précise le jour que l'avant-veille ou même la veille, surtout si l'on a lieu de redouter une trop grande affluence d'étrangers.

Les personnes qui désirent profiter de la circonstance pour faire brûler un ou deux cierges, ou des bougies devant l'image vénérée de la Mère de Dieu, sont invitées à les déposer à la sacristie ou sur l'autel de la sainte Vierge. On les prie en même temps d'y joindre des candélabres, en ayant soin d'attacher à chacun d'eux un ruban avec le nom du prêteur. Sachons demander peu, de crainte d'importuner : il se trouve toujours assez de personnes bien disposées, et capables, par leur exemple, d'entraîner les autres. Plusieurs se chargeront volontiers des décorations, des reposoirs, etc.

(1) La prudence demande que, dans l'une des *gloses*, on avertisse les personnes scrupuleuses de ne pas prendre pour elles, comme il arrive trop souvent, ce qui s'applique aux pécheurs obstinés dans leur résistance à la grâce.

Un monument, orné avec goût, et avec le moins de frais que possible pour la fabrique, est élevé dans le chœur. On pourrait en former la charpente avec trois ou quatre tables d'inégale grandeur, superposées solidement l'une sur l'autre, et formant une pyramide au-dessus de laquelle serait élevée la statue de Marie.

Trois précautions importantes sont à prendre par rapport à ce monument et aux monuments du même genre : 1° la solidité de l'échafaudage et la fixité de la statue ; 2° l'isolement complet de tout ce qui pourrait s'enflammer, comme bouquets artificiels (1), gaze, papier, mousseline, dentelles, etc. ; 3° la préparation des bougies et des cierges, laquelle consiste à en faire brûler la pointe, et à en enduire la mèche d'essence de térébenthine, une heure avant la cérémonie (2).

Quant à l'ordre à suivre pour la cérémonie, il est très-simple : le chant des litanies ou d'un cantique, l'exposition du cinquième mystère glorieux, une dizaine du chapelet, la glose sur le but de la cérémonie et les sentiments qui doivent animer les auditeurs. Puis on chante quelques versets du *Magnificat*, entremêlés du refrain : *De Marie qu'on publie*, etc. Pendant ce chant, les cierges sont allumés, et aussitôt après, on entonne *Esprit-Saint, descendez en nous*. Alors un Missionnaire fait une instruction courte, mais pleine d'onction, dans le but d'inspirer la plus tendre confiance envers la sainte Mère de Dieu ; il a soin d'y insérer un trait saisissant de la puissance et de la bonté de cette auguste Vierge.

(1) Il est prudent de n'employer que très-peu de bouquets artificiels, de ne pas les éloigner de la portée de la main, de les interdire même, si l'on a pu se procurer des fleurs naturelles,

(2) Ayez soin de préparer un nombre suffisant de longs bâtons garnis de petites bougies et d'assigner à chaque éclaireur le côté dont il est chargé.

L'allocution finie, deux couplets d'un cantique populaire sont chantés par la masse des auditeurs, et le Missionnaire, après les avoir priés de se mettre à genoux, prononce l'acte de consécration, qu'il a préparé d'avance et avec le plus grand soin.

La consécration est sanctionnée par deux ou trois couplets d'un cantique populaire pendant lequel on fait les préparatifs nécessaires pour la bénédiction du Très-Saint-Sacrement (1).

Souvent la consécration à la sainte Vierge est précédée ou suivie de la neuvaine de prières dont nous avons parlé dans le premier chapitre. Pendant la neuvaine, la messe est célébrée à l'autel de Marie, plus orné que de coutume. L'on a soin d'annoncer la veille, après l'instruction du soir, et le jour même, après l'instruction du matin, la demande qui sera adressée à cette bonne Mère dans la journée ; et l'on en rappelle, autant que possible, l'objet dans l'instruction du soir. Après cette instruction, le supérieur pourrait intercaler, dans le *Souvenez-vous* qui termine l'exercice, la demande annoncée le matin même ou la veille.

ARTICLE TROISIÈME.

CONSÉCRATION DES PETITS ENFANTS.

Il est assez d'usage que cette consécration ait lieu le lendemain ou le surlendemain de la précédente. On a dû choisir l'heure la plus convenable relativement aux circonstances.

(1) *Nota.* — Comme, par suite de cette cérémonie, l'auditoire pourrait être peu nombreux à l'exercice général, il convient d'annoncer, pour le soir, une conférence ou bien une réunion d'hommes, ou encore une bédiction de croix, de médailles et de chapelets.

Le Missionnaire donne d'abord un petit mot en forme d'avis . il engage, sur le ton le plus bienveillant, les mères de famille à regarder leurs enfants comme un dépôt sacré ; à se pénétrer, à leur égard, de crainte, de respect et de confiance ; à prier pour la conservation de leur innocence ; à s'occuper, avant tout, de leur salut éternel ; et il recommande à ceux d'entre les enfants présents à la cérémonie qui ont l'âge de raison, de respecter leurs parents, de les aimer, et de leur obéir.

Cette allocution pourrait se terminer ainsi : « Pères et mères, que chacun de vous, pendant que M. le curé appellera sur vos enfants la bénédiction du Ciel, dise, du fond du cœur : *Mon Dieu, bénissez mes enfants.* »

Alors M. le curé prononce ou chante la formule de bénédiction qui se trouve dans le rituel. Pendant l'oraison , le pasteur, ainsi que chaque membre de son clergé, étend la main droite sur les enfants, que l'on a fait mettre à genoux à l'exception des plus petits.

Le Missionnaire dit ensuite aux enfants, qu'après avoir été bénis par le pasteur et par leurs parents, ils peuvent se présenter, avec assurance , à la très-sainte Vierge, pour se consacrer à son cœur maternel ; et, leur ayant expliqué, en quelques mots, ce que c'est que se consacrer à Marie, il prononce l'acte de consécration ; puis on chante le *Tantum ergo*, et l'on donne la bénédiction du Saint-Sacrement : après quoi, le Missionnaire, ayant fait réciter un *Pater* et un *Ave* pour la conversion des pécheurs , bénit solennellement les croix, les chapelets, les médailles, et les autres objets de piété (L) ; annonce que M. le curé va remettre à chaque enfant une médaille de la Sainte Vierge, et recommande aux parents de veiller à ce que leurs enfants disent, tous les soirs, en souvenir de leur consécration, et pour la conservation de leur innocence et le salut de leurs

père et mère, un *Ave Maria*, avec l'invocation : *O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous* (1).

Pendant que l'on chante un cantique, les mères de famille s'avancent auprès de la table de communion, par le milieu de l'église, pour recevoir, de la main de M. le curé, des médailles de la Sainte Vierge. Ensuite elles se retirent par les bas côtés, et la cérémonie est terminée.

Le même jour et à la même heure, ou dans l'après-dîner (2), on pourrait consacrer à la sainte Vierge tous les enfants qui ont suivi les exercices de la retraite dont il est parlé au chapitre précédent, à moins qu'on ne préférât faire, la veille, pour eux seuls, une cérémonie séparée. Dans ce dernier cas, la consécration serait précédée de la sainte messe, après laquelle les enfants feraient, s'il était possible et opportun, une procession dans l'intérieur ou à l'extérieur de l'église. Pour cela, on les partagerait en groupes de dix, conduits chacun par un chef qui porterait une oriflamme, ou quelque autre signe distinctif. En revenant de la procession, chaque chef, s'approchant tour à tour de la statue de la Sainte Vierge, lui adresserait, au nom de sa compagnie, une consécration très-courte, par exemple : *O Marie*,

(1) On recommande aux parents : 1° d'attacher provisoirement la médaille au berceau de leurs petits enfants, parce qu'il ne serait pas prudent de la leur pendre au cou; 2° de dire chaque soir, au nom de ceux qui ne parlent pas encore, l'*Ave Maria* et l'invocation *O Marie, conçue sans péché*, etc.

Nota. C'est un conseil fort utile à donner aux pères et aux mères que celui de faire déposer, pendant un instant, leurs nouveaux-nés sur l'autel de la sainte Vierge, aussitôt après leur baptême, afin de mettre leur innocence et leur salut sous la garde de cette mère si puissante et si bonne.

(2) La cérémonie s'ouvrirait alors par le chant d'un cantique et par la récitation d'une dizaine du chapelet

ma bonne mère je me donne tout à vous : protégez et sauvez votre enfant. Cette cérémonie, dans laquelle le supérieur de la Mission placera quelques allocutions et des chants de cantiques, pourrait être terminée par la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, et par une distribution de médailles.

ARTICLE QUATRIÈME.

Avis principaux et pratiques spéciales pour la seconde semaine.

Cette semaine, 1° on réunit en particulier les membres des confréries, afin d'exciter leur zèle. Il pourrait même être très-avantageux de les convoquer plusieurs fois pendant la Mission.

2° De temps en temps, les fidèles sont loués de leur empressement à assister aux exercices.

3° On continue à leur inspirer la pratique si salutaire des actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, ainsi que l'amour de la prière et spécialement de la *prière en famille. La prière du matin*, si souvent omise, et la prière de la Mission, sont itérativement recommandées.

4° Le moment est arrivé d'exposer plus explicitement le grand moyen établi de Dieu, dans le sacrement de pénitence, pour la rémission des péchés ; et l'on engage de nouveau à ne pas retarder les confessions. Il est à propos d'avertir que, par respect pour le sacrement, on ne doit pas parler des pénitences ni des avis donnés par le confesseur.

5° Les gloses continuent à rouler ordinairement sur

l'examen de conscience, dont on explique les points les plus importants.

6° On exhorte à quelques œuvres de charité et de circonstance, par exemple : à visiter un malade, une famille bien pauvre ; à leur porter ou à leur envoyer des denrées, des vêtements, du bouillon, etc.

7° Si, par suite de l'ébranlement général, l'église était trop petite pour contenir les fidèles, les femmes seules seraient réunies le matin, et les hommes seuls le soir (1), à moins que le bien général de la Mission ne dût souffrir de cette séparation. Dans un certain nombre de localités, on peut, dès le début d'une Mission et avec un grand avantage, diviser ainsi l'auditoire. Quelquefois même, les circonstances permettent de donner, après la messe, une instruction pour tous ; de faire, dans la matinée, ou au commencement de la soirée, un exercice spécial pour les mères de famille, auxquelles on enseigne leurs devoirs ; et de réunir, le soir, les hommes seuls. Mais, en règle générale, on réunira, autant que possible, une ou deux fois pendant les trois dernières semaines, les hommes et les femmes séparés. Le dimanche surtout, il est aisé de former, dans la soirée, deux auditoires (2), et de chanter deux fois les vêpres (3), d'abord pour les femmes, et ensuite pour les hommes. Ces circonstances doivent être mises à profit pour donner des

(1) Alors, chaque auditoire pourrait avoir ses cérémonies à part.

(2) Afin de dissiper les méchantes insinuations que des hommes impies ou libertins pourraient soulever contre cette mesure, on avertit que les vieillards, ainsi que les hommes et les jeunes gens affectés de maladies, et dans un état d'infirmité tel qu'il ne leur serait pas possible de venir le soir, pourront assister à la réunion des femmes, en se plaçant à la tribune.

(3) Pour ces vêpres, il est assez d'usage de se borner à trois psaumes : *Dixit Dominus... Laudate, pueri... Laudate Dominum, omnes gentes...*, puis l'hymne du temps et le *Magnificat*. — Au lieu des vêpres, on pourrait faire chanter les complies à la réunion des hommes. Il importe de faire choix des tons les plus beaux et les plus chantants.

instructions plus spéciales et plus pratiques. On peut alors entrer dans certains détails qui seraient déplacés si l'on parlait devant les hommes et les femmes réunis ensemble.

Nous ferons remarquer ici que la conversion des hommes devant être le but principal du Missionnaire, il ne faut rien négliger pour les attirer à l'église. Or, les hommes se rendent plus volontiers à un exercice qui est spécialement pour eux, surtout à une heure où leur travail est terminé. Ils sont alors placés plus commodément ; ils écoutent avec plus d'attention ; et n'ayant pas autour d'eux des femmes curieuses qui les observent, ils sont mieux disposés à se confesser après l'instruction. Le père Nampon, dans son *Manuel du Missionnaire*, fait, au sujet de la réunion des hommes seuls, des réflexions très-judicieuses. « Combien de fois, dit-il, les prédicateurs qui ne divisent pas leur auditoire, ont-ils manqué l'heure convenable pour les hommes, au grand détriment du bien général, dans la crainte de convoquer les femmes à une heure trop tardive ! Mieux eût valu, sans doute, réunir les femmes à une heure commode de l'après-midi, et les hommes à huit ou neuf heures du soir. » « Ce qui arrête le plus souvent les Missionnaires convaincus de l'utilité de cette séparation, dit encore le même auteur, c'est la crainte de n'avoir point un auditoire d'hommes assez nombreux. Cette crainte n'est souvent que trop fondée ; cependant l'événement vient, *assez ordinairement* (1), guérir de cette appréhension.

« Le moyen de ne pas se compromettre, c'est de convoquer les hommes, d'abord comme pour une seule fois et comme pour recevoir une communication importante (2),

(1) Nous dirons même *presque toujours ;* et si cette réunion a été précédée de visites à domicile, le succès n'est guère douteux.

(2) L'auteur ajoute que, dans quelques cas, on pourrait faire cette réunion d'abord dans une chapelle peu spacieuse.

en ayant soin d'appeler en particulier, par leurs chefs, les membres des diverses associations ou confréries, et de donner à cette première réunion le plus d'éclat possible. Le succès de cette première convocation engagera presque toujours le Missionnaire à ajourner ses auditeurs au lendemain. Ensuite, quand l'auditoire des hommes est formé d'une manière satisfaisante, rien n'empêche de les réunir à l'auditoire des femmes, pour certaines cérémonies, pour l'amende honorable par exemple, ou la consécration à la sainte Vierge : c'est le moyen d'exciter une émulation puissante et de produire un ébranlement général. »

CHAPITRE IV.

ORDRE DE LA TROISIÈME SEMAINE.

ARTICLE PREMIER.

INSTRUCTIONS QUI CONVIENNENT A LA TROISIÈME SEMAINE.

Le but que l'on se propose, pendant cette semaine, est d'amener tous ses auditeurs à recevoir saintement le sacrement de pénitence, sur lequel on a soin de donner des détails pratiques, en rappelant plusieurs fois les dispositions qu'il requiert : une confession sincère, une contrition intérieure et surnaturelle, la satisfaction. Il faut aussi parler des vices qui font les damnés et des vertus qui font les saints ; montrer tout ce que Jésus-Christ a souffert pour notre salut, et tous les moyens de nous sanctifier qu'il a mis à notre disposition.

Les sujets d'instructions propres à cette semaine sont : les bons et les mauvais exemples, la *profanation du dimanche*, la *fuite des occasions*, la passion dominante, les *péchés qui font commettre des sacriléges*, c'est-à-dire : l'in-

justice, la haine, l'envie, l'amour des plaisirs criminels (1) (c'est une répétition des portes de l'enfer); les remèdes contre ces vices; les bons et les mauvais discours, les bons et les mauvais livres, le pardon des injures (M), la médisance et les autres vices opposés à la charité; la colère, l'intégrité de la confession (N), la vraie contrition, la rechute, la nécessité de la *satisfaction* et les moyens de satisfaire; la Passion de Jésus-Christ, les vertus de *foi*, d'*espérance*, de *charité*, d'*humilité*, le sacrement de l'*Eucharistie* et la *communion pascale*, le *cœur de Jésus*, les devoirs des *parents* et des *maîtres*, les devoirs des *enfants*, des *domestiques* et des *ouvriers ;* les obligations des *époux* (2).

Tout en insistant sur la nécessité de *restituer*, de *pardonner* à ses ennemis, de *fuir les occasions* prochaines, n'oubliez pas de témoigner beaucoup d'intérêt aux personnes qui ont quelque démarche coûteuse à faire, et de les exhorter paternellement à beaucoup prier pour obtenir la force de ne reculer devant aucun sacrifice nécessaire à leur salut.

(1) Il est ordinairement préférable de substituer le mot *passions* ou l'expression *plaisirs criminels* au terme *impureté*. Dites que l'on peut être esclave de plusieurs passions : intempérance dans le manger ou dans le boire, passion de l'argent, passion impure; et tout en ayant l'air de tonner contre les passions en général, arrêtez-vous surtout à ce qui regarde la passion impure, sans lui donner désormais d'autre nom que celui-ci : *les passions*. Elles aveuglent, elles font perdre la foi, elles avilissent, elles endurcissent leurs esclaves et elles les conduisent à l'impénitence finale. — Remèdes : prier, fuir, etc. Consultez le sermon de Massillon sur le délai de la conversion, mais en élaguant ce qu'il renferme d'exagéré.

(2) L'explication de ces différents devoirs ne doit jamais être omise : elle demande une préparation très-soignée.

ARTICLE DEUXIÈME.

CÉRÉMONIE DE L'AMENDE HONORABLE.

Cette importante cérémonie a pour fin d'obtenir de Dieu la contrition pour les pécheurs, et de porter ceux-ci à une réparation publique des fautes qui ont été publiques, surtout des blasphèmes et des profanations.

Pressez, avec tout le zèle possible, les maris, les femmes, les pères, les mères, les enfants, de devenir, dans chaque famille, des missionnaires charitables, et d'engager les personnes qui ne seraient point encore venues aux instructions, et même les plus grands pécheurs, à assister à la cérémonie.

Voici quelle en pourrait être l'ordonnance :

Le maître-autel est décoré et garni de bougies, comme pour le Jeudi Saint. Derrière l'autel, s'élève une croix illuminée.

La cérémonie commence par le cantique : *Au sang qu'un Dieu va répandre.*

Dans la glose, se déroule, d'une manière très-succinte, le tableau des péchés les plus graves et les plus ordinaires ; ou bien on se contente de lire l'abrégé de l'examen de conscience. Elle se termine par quelques mots sur la nécessité de la contrition.

Le sermon traite, soit des biens dont nous a comblés la bonté de Jésus-Christ, et des iniquités par lesquelles nous renouvelons, à son égard, les humiliations de sa Passion ; soit des plaintes de son cœur outragé ; soit de quelque autre sujet propre à inspirer aux pécheurs *le regret* de leurs fautes.

Pendant le chant du *Miserere*, qui suit le discours, on

expose le Très-Saint-Sacrement, et le clergé, un cierge à la main, se range autour de l'autel. Le Missionnaire prend de nouveau la parole, et après un petit mot préparatoire, il invite le peuple à se mettre à genoux, et il fait, du haut de la chaire, en termes vifs et pathétiques, l'amende honorable. Elle est ordinairement entrecoupée par le verset *Parce Domine*, etc., que le pasteur de la paroisse chante seul, ainsi que le répons (1).

L'amende honorable terminée, le pasteur donne la bénédiction, qui est annoncée par un coup de clochette, et qui n'est précédée que du *Tantum ergo*, du verset et de l'oraison.

Le supérieur fait ensuite les prières d'usage, et donne, d'un ton grave et pénétré, les avis que demandent les circonstances. Il pourrait dire, en finissant : « Mes frères, les témoins de la mort de Jésus-Christ retournaient chez eux en se frappant la poitrine et en demandant pardon à Dieu. Comme eux, vous gémissez amèrement de vos fautes ; retirez-vous, en disant du fond de votre cœur, avec un grand pénitent : *Mon Dieu, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde !* — Allez en paix et en silence. Ce soir, on ne chantera point de cantique. Les hommes qui désirent se confesser, savent que nous sommes à eux. »

La cérémonie de l'amende honorable pourrait être fusionnée avec une consécration au Sacré Cœur de Jésus, et ordonnnée comme il suit :

1° Le matin, messe basse, à laquelle communient quelques-unes des personnes qu'on a pu préparer.

2° Grand'messe s'il est possible, accompagnée d'une courte exhortation.

3° Le Saint-Sacrement est exposé toute la journée,

(1) Les chantres ont été prévenus d'avance qu'ils doivent laisser chanter M. le curé seul.

et d'heure en heure, les prêtres se succèdent dans le chœur, pour adorer le divin Maître.

4° On organise des listes de fidèles, afin que Notre-Seigneur ait constamment plusieurs d'entre eux en adoration.

5° Les petits garçons et les petites filles viennent, tour à tour, devant le Saint-Sacrement. L'un d'eux prononce un acte de consécration et une amende honorable. Ils commencent et ils terminent leur visite par un cantique. Le Missionnaire leur adresse quelques paroles, et apprend aux petits garçons à saluer Notre-Seigneur d'une manière respectueuse.

6° A toutes les heures, il y a des chants.

7° A trois heures, le Missionnaire fait aux personnes pieuses une allocution suivie d'une amende honorable.

8° Le soir, consécration solennelle de la paroisse au Cœur de Jésus.

Quelquefois, on fait l'amende honorable devant un grand Christ placé près de la table de communion, et garni, tout autour, d'une étoffe rouge, mais sans autre ornement. Deux gros cierges brûlent à ses côtés. L'amende honorable est alors suivie de la bénédiction, donnée par M. le curé avec une relique de la vraie Croix. En terminant ses avis, le supérieur de la Mission pourrait, s'il voyait les esprits bien disposés, exhorter les fidèles à venir baiser les pieds du Crucifix, en réparation des péchés qu'ils ont commis publiquement dans la paroisse, et dont il fait une courte énumération. Il leur dit de monter par le milieu de l'église et de se retirer par les bas côtés. Pendant cet hommage de réparation, l'on chante le cantique : *Mon Dieu, mon cœur touché*, etc. (1), ou quelque autre cantique analogue à la

(1) Nous voudrions que, dans le refrain, on substituât ces mots : *Dieu infiniment bon*, à ceux-ci : *N'es-tu pas un Dieu bon ?*

circonstance. Un Missionnaire, placé auprès de la croix, jette, de temps en temps, quelques mots propres à exciter la dévotion.

ARTICLE TROISIÈME.

AVIS ET PRATIQUES POUR LA TROISIÈME SEMAINE.

Dans les gloses et les avis, insister sur la nécessité de la grâce pour quitter le péché, se convertir, se réconcilier avec Dieu, et sur les moyens d'obtenir la grâce, savoir : la prière, la mortification, l'aumône selon son pouvoir, un zèle constant pour assister aux exercices de la Mission, la réflexion, l'accusation sincère des fautes qu'on a commises, la contrition, l'assistance à la sainte messe, etc. (1).

Les confesseurs auront soin de recommander aux *retardataires* d'en amener d'autres, aux parents de faire venir leurs enfants, aux maîtres d'envoyer leurs domestiques. En même temps, on rappelle, du haut de la chaire, qu'il n'est pas trop tard pour commencer.

C'est à la fin de cette semaine, que l'on prêche, un jour sur les *devoirs des parents*, et le lendemain, sur les *devoirs des enfants*. Après ce dernier discours, et immédiatement avant la bénédiction, le Missionnaire, prenant la parole au nom des enfants quel que soit leur âge, demande pardon des désobéissances, des propos injurieux, etc., dont leurs parents auraient à se plaindre, et prie ceux-ci de rétracter, en présence de Jésus-Christ, toute parole de malédiction qui leur serait échappée. Les parents promettent en outre, par l'organe du Missionnaire, de veiller sur leurs

(1) Voyez le *Manuel du Pénitent*, par M. Favre.

enfants, de les éloigner des mauvaises compagnies, etc. Enfin, le Missionnaire prie Notre-Seigneur Jésus-Christ de bénir et les parents et les enfants. Cette petite cérémonie produit toujours un excellent effet, pourvu que le ton du prédicateur soit simple, naturel et plein d'onction.

CHAPITRE V.

ORDRE DE LA QUATRIÈME SEMAINE.

ARTICLE PREMIER.

INSTRUCTIONS QUI CONVIENNENT A LA QUATRIÈME SEMAINE.

Dans la quatrième semaine, il s'agit d'amener tous les auditeurs, et particulièrement ceux d'entre eux qui ont eu le malheur de vivre dans le sacrilége ou d'être éloignés des pratiques religieuses, à faire une bonne communion. Il s'agit encore d'instruire de plus en plus de tous leurs devoirs les fidèles, et de les fortifier dans leurs bonnes résolutions, afin d'assurer leur persévérance.

Les sujets à traiter, soit dans les instructions, soit dans les gloses, sont : la nécessité de se réformer sur le *modèle* de *Jésus-Christ*, humble, doux, ennemi du monde, mortifié, etc. ; la nécessité et la possibilité de se sanctifier, chacun dans son état ; le bon usage et la sanctification du travail et des souffrances ; l'amour de Dieu pour lui-même et à cause de ses bienfaits ; la conformité à la volonté de Dieu et

l'abandon entre les mains de sa Providence ; le choix d'un état, les derniers sacrements et la préparation à la mort (1) ; l'attachement à l'Église ; la manière de sanctifier le dimanche et d'entendre la messe (2) ; les différentes manières de prier et la méditation ; l'explication du *Pater* et de l'*Ave Maria ;* les visites au Saint-Sacrement ; la communion fréquente ; la vertu de l'eau bénite et du signe de la croix (3), les oraisons jaculatoires ; les lectures de piété, surtout de la Vie des Saints ; la dévotion à saint Joseph ; le Rosaire, que l'on recommande de réciter en famille, au moins le dimanche ; le scapulaire ; les indulgences ; l'œuvre de la Propagation de la Foi (4) ; enfin le bonheur de la persévérance.

ARTICLE DEUXIÈME.

AVIS ET PRATIQUES POUR LA QUATRIÈME SEMAINE.

1° Il importe de ne rien négliger pour rendre sérieux la confession, la communion, et les résultats de la Mission. C'est pourquoi, lorsque le moment des absolutions sera

(1) L'exercice de la préparation à la mort convient, non-seulement aux Missions, mais encore aux retraites.

(2) On pourrait, le dimanche, lorsque la Messe n'est pas chantée, apprendre à suivre le prêtre pendant le saint sacrifice : il en résulterait plus de fruit que si l'on donnait plusieurs sermons sur ce sujet. Le Missionnaire trouvera d'excellentes considérations dans l'exercice pour la sainte messe qui se trouve à la suite de *Visites au Saint-Sacrement* par saint Ligori.

(3) Voyez les ouvrages de Mgr Gaume. « Quel caractère de grandeur l'Église imprime à tout ce qu'elle établit ! Je tressaille en voyant la force mystérieuse que ses paroles communiquent à l'eau, et l'étonnante différence qui existe entre celle qui est bénite et celle qui ne l'est pas. » Ainsi parlait sainte Thérèse.

(4) La *Propagation de la Foi* est une œuvre catholique dans son but, simple et facile dans ses moyens, immense dans ses résultats.

venu pour le plus grand nombre des pénitents, on pourrait faire l'exhortation suivante : « Vous allez recevoir l'absolution, et bientôt après la sainte communion ; mais gardez-vous, frères bien-aimés, d'agir à la légère. Dieu demande de vous une volonté déterminée à lui obéir, à ne plus l'offenser : y êtes-vous résolus ? est-ce sincèrement que vous voulez éviter au moins les péchés mortels ? S'il en est ainsi, je bénis le Ciel de vos bonnes dispositions (1) : vous pouvez, avec confiance, recevoir l'absolution de vos fautes. Si telle n'est pas votre détermination, ne perdez point courage ; mais priez Dieu de vous donner cette bonne volonté qui vous manque. — Êtes-vous résolus de vous éloigner des occasions où vous savez qu'ordinairement vous tombez dans le péché mortel ?... Oui... J'en bénis de nouveau le Ciel : vous pouvez avec confiance recevoir l'absolution de vos fautes. Si vous n'êtes point résolus à fuir ces occasions funestes, encore une fois ne perdez pas courage, mais ne cessez de prier, jusqu'à ce que vous soyez dans la disposition sincère de vous soumettre à la volonté de Dieu. Mais puis-je supposer que vous vouliez rester esclaves du démon, et mépriser la miséricorde divine qui vous offre le pardon le plus certain et le plus généreux ? » A ce préambule, seront ajoutés les motifs les plus capables d'inspirer une contrition sincère (2).

2° Le directeur de la Mission rappelle les conditions né-

(1) Il nous paraît prudent, dans cette circonstance, de parler d'une manière générale.

(2) Consultez les exhortations de nuit qui se trouvent dans l'*Instruction aux Missionnaires*, par saint Ligori, et les prières qui terminent les *Considérations* du même auteur *sur les Vérités éternelles* et sur la *Passion de Jésus-Christ*. Reproduire, à propos et avec onction, ces prières, serait un moyen des plus efficaces pour inspirer aux fidèles des sentiments de repentir et d'amour, et la résolution de ne plus pécher.

cessaires pour gagner l'indulgence de la Mission (1), conditions dont il a dû parler plus tôt, mais d'une manière générale.

Quant à l'obligation d'entendre au moins cinq instructions, il en parle de manière à ne pas diminuer le nombre des auditeurs. « Venez, leur dit-il, aussi souvent qu'il vous sera possible ; néanmoins, ceux qui n'auraient assisté qu'à cinq instructions, pourraient gagner l'indulgence. »

3° N'oublions pas d'encourager ceux qui auraient eu le malheur de tomber dans quelque faute grave, à revenir auprès de leur confesseur. Disons-leur qu'il faut savoir se relever promptement ; qu'en restant dans le péché, on s'affaiblit davantage et l'on s'expose à mourir impénitent.

4° Il est nécessaire d'insister itérativement sur les principaux moyens de persévérance, qui sont :

La *prière :* prière du matin, prière du soir, en famille autant que possible, en l'accompagnant de la lecture d'un chapitre du catéchisme, et en outre, le dimanche et dans les soirées d'hiver, d'une autre lecture puisée dans la Vie des Saints (2); — examen de conscience, qu'il importe de ne jamais omettre, et que l'on termine par un acte de contrition ; — surtout recours à la très-sainte Vierge dans les tentations ;

La *fuite des occasions ;*

Un *prompt recours à Dieu*, par un acte de contrition

(1) On suppose que les Missionnaires ont obtenu de notre saint Père le Pape le privilége de publier, avec l'autorisation de l'évêque du lieu, cette indulgence en faveur de ceux qui auront entendu au moins cinq instructions et qui auront satisfait aux conditions ordinaires.

(2) M. Vautrain, supérieur des Missionnaires de la Croix, a publié une *Vie des Saints* en un volume in-18.

d'abord, puis par la confession, lorsqu'on a eu le malheur de commettre un péché mortel ;

La *communion fréquente ;*

La *méditation sur la Passion de Jésus-Christ ;*

La pratique des *œuvres de charité ;*

L'entrée dans une *confrérie.*

5° On engage les personnes qui auraient déjà communié, à ne pas perdre les dernières instructions, soit pour se fortifier davantage, soit pour attirer, par leur exemple, les retardataires.

6° Un excellent conseil à donner aux fidèles, c'est de déterminer quelques résolutions, quelques pratiques propres à rendre leur conduite plus régulière, et de soumettre à leur directeur le règlement qu'ils se seront tracé (1).

7° Prenez garde de renvoyer brusquement les pénitents qui se présenteraient peu de temps avant la clôture ; mais, écoutez-les avec patience, et faites-leur tout le bien possible.

8° On pourrait engager les habitants des campagnes à faire bénir, pour chaque famille, une croix de bois, pour être érigée à l'entrée de leurs habitations, en souvenir du bienfait de la Mission. — On pourrait aussi ériger l'Association spirituelle pour l'extirpation du blasphème et des imprécations, et engager les cabaretiers à faire mettre en gros caractères, sur les murs de leurs salles : *défense de blasphémer.*

9° Chaque père de famille est invité à placer, en un lieu convenable, un Crucifix ; et à côté, les images de la sainte

(1) C'est une salutaire coutume que de faire imprimer, en petit format, un *Mémorial de Mission*, auquel on prie l'évêque du lieu d'attacher quarante jours d'indulgence, chaque fois qu'on le lit ou qu'on l'entend lire. Après la communion, les confesseurs en remettent un exemplaire à chacun de leurs pénitents, *sans leur demander s'il savent lire.*

Vierge et de saint Joseph, afin d'obtenir que la paix et la piété de la Sainte Famille règnent dans la maison. Chaque année, il devrait réunir sa famille et en renouveler la consécration au Sacré Cœur de Jésus, à Notre-Dame de la Paix, et à saint Joseph, patron de la bonne mort.

10° Il convient de dire un mot sur le zèle à embellir la maison de Dieu, sans oublier d'adresser des éloges sur ce qui a été déjà fait.

11° Le dernier, ou l'avant-dernier jour, le directeur de la Mission félicite les paroissiens de leur assiduité aux exercices, de leur recueillement, etc... En même temps, il exprime le regret de savoir que plusieurs n'ont pas profité des grâces de la Mission, et il prie Dieu de ne pas les abandonner. « Ah ! pourrait-il s'écrier, si ces pauvres pécheurs recouraient à la sainte Vierge avec un peu de confiance, qu'ils seraient vite convertis ! » Il ne manquera pas de nommer, dans les remerciments, les membres de la fabrique, les marguilliers, les chantres, les chanteuses, et d'adresser de justes éloges à tous ceux qui ont contribué au succès de la Mission.

12° L'instruction qui précède immédiatement ces félicitations et ces remerciments, ne doit pas rouler sur un sujet nouveau : ce serait un discours peu fructueux. Il vaut mieux alors se contenter de rappeler les principaux moyens de persévérance qui déjà ont été proposés, et d'exhorter vivement à les mettre en pratique.

Nous rappelons encore ici que ce serait une grave erreur d'attendre la fin de la Mission pour parler de ces moyens de salut. Ils doivent être souvent indiqués dans le cours des prédications. « Prenez garde, dit saint Ligori, de vous laisser arrêter par la crainte d'essuyer la critique des hommes instruits, qui ne voyant qu'eux-mêmes, pourraient se plain-

dre d'*entendre toujours les mêmes choses* (1). Un Missionnaire doit toujours préférer, aux louanges des lettrés, l'accomplissement de la *volonté de Dieu*, le *salut des âmes*, et *surtout celui des pauvres gens qui viennent à la Mission*. Le fruit que ces derniers en conserveront, consistera surtout dans les pratiques faciles qui leur auront été plusieurs fois enseignées. Je dis *plusieurs fois*, parce que les esprits grossiers oublient très-facilement ce qu'on leur apprend, si l'on n'a pas soin de le leur souvent répéter, ainsi que l'expérience le prouve. »

On pourrait en outre, dans le discours sur la persévérance, rappeler à grands traits les points suivants, sur lesquels on a dû fortement insister pendant la Mission : 1° La folie de l'homme qui ne s'inquiète pas de son éternité ; la laideur du péché ; le bonheur que donne l'union au cœur de Jésus, dans laquelle se trouve la source des vraies joies, un remède à tous les maux, une consolation à toutes les peines. 2° La charité envers le prochain : d'où l'on infère le pardon des injures, le support des défauts ; la paix dans les ménages, la douceur des rapports entre les parents et les enfants, les maîtres et les serviteurs ; la cessation des médi-

(1) Cet illustre évêque voulut couronner son épiscopat par une Mission générale. La circulaire qu'il écrivit alors aux Missionnaires, renferme la recommandation de rappeler *à plusieurs reprises* combien on se rend coupable quand on cache ses péchés en confession par une *fausse honte* ; combien il importe de fuir les *occasions* de péché, et d'*implorer* dans la tentation, surtout s'il s'agit du vice impur, l'*assistance divine*. Il recommande, en outre, de ne faire aucune prédication sans dire quelque chose de l'*amour* que nous devons *à Jésus crucifié*, sans exciter à la *dévotion envers la très-sainte Vierge*, et sans demander par son intercession *une grâce particulière*, à la fin du sermon, après avoir présenté quelques *motifs de contrition*, et après avoir fait, au nom du peuple, l'*acte de contrition*, sous l'impression duquel il voulait qu'on laissât l'auditoire. Enfin, il veut qu'on revienne fréquemment sur les vices qui dominent dans le pays où l'on se trouve.

sances, des injustices, des jurements, des emportements et des querelles. 3° La relation de toutes ses actions à une fin surnaturelle ; le souvenir de la présence de Dieu. 4° La réforme des vices les plus communs, des abus ou désordres principaux, et la pratique des vertus les plus négligées.

13° Il nous reste à faire une observation de la plus haute importance, c'est qu'ordinairement on ne parle point assez de Jésus-Christ : et pourtant *non est in alio aliquo salus*;... *Finis legis Christus*. Un chrétien est un homme posé sur Jésus-Christ et en Jésus-Christ : *Radicati et superædificati in ipso..... ipso summo angulari lapide, Christo Jesu. Participes Christi effecti sumus... Per ipsum habemus accessum apud Patrem. Dilexit et tradidit semetipsum pro nobis*. Ainsi parle saint Paul. Jésus lui-même a dit : *Ego sum vitis vos palmites... Sine me nihil potestis facere... Hæc est autem vita æterna ut cognoscant te solum Deum verum et quem misisti Jesum Christum... Ego sum via et veritas, et vita... Si hæc scitis, beati eritis, si feceritis ea*. Enseigner cela et faire connaître les amabilités du cœur de Jésus, c'est enseigner la grande science du salut, la seule vraie science digne d'un chrétien (1). Mais abstenons-nous de hautes considérations : exposons l'Évangile avec simplicité, avec clarté, avec chaleur. *Prædicate Evangelium*.

Les instructions qui ont pour but de faire connaître Notre-Seigneur Jésus-Christ et d'inspirer son amour, seront mises au premier rang dans l'estime des Missionnaires, et préparées avec grand soin. Personne n'ignore

(1) Col., II, 7. — Eph., II, 20. — Heb., III 14. — Eph., II, 18. — V, 2. — Joan., XV, 5; — XVII, 3; — XIV, 6; — XIII, 17.

Consultez les Lettres de Marie-Marguerite Alacoque, les *Œuvres spirituelles* de saint Ligori ; la *Connaissance* et l'*Amour de N.-S. Jésus-Christ*, par Saint-Jure; les *Considérations sur le Sacré Cœur* Clermont ; les *Mystères de Jésus-Christ*, par Martin; le P. Cheminais, le P. Lacolombière, le P. Eudes, le P. Nouet, Mgr de Ségur.

que les conversions opérées par la seule crainte de la justice divine, ont une durée fort courte. Le gage le plus sûr de la persévérance, c'est l'amour de Jésus. Un Missionnaire doit se consumer en efforts pour en embraser les âmes. Afin d'y parvenir, il montrera souvent la Crèche, le jardin des Olives, le Calvaire, le Tabernale, ces quatre théâtres où l'amour de Jésus pour nous se manifeste avec tant d'éclat. « Dans les derniers jours de la Mission, dit saint Ligori, nous ne parlons que de la Passion de Jésus-Christ, afin de mettre les âmes en union avec leur Sauveur; mais, ajoute-t-il, c'est encore chaque jour que le Missionnaire s'efforcera d'inspirer des sentiments d'amour envers Jésus-Christ; il recommandera aux fidèles d'avoir, tous, une image de Jésus-Christ, devant laquelle ils prieront plusieurs fois le jour et demanderont les grâces qui leur seront nécessaires, surtout celle d'aimer ce bon et très-doux Jésus. Ils solliciteront ce bienfait par l'intercession de Marie, de leurs anges gardiens et de leurs saints patrons. »

ARTICLE TROISIÈME.

CÉRÉMONIE DE LA RÉNOVATION DES VOEUX DU BAPTÊME.

Invitation est faite aux fidèles de venir à cette cérémonie avec le désir de profiter de toutes les grâces qui y sont attachées. Il ne s'agit pas d'ajouter à leurs obligations : elles existent. Mais les promesses qu'ils vont faire, seront un témoignage éclatant de la volonté sincère qu'ils ont, tous, d'être fidèles à leurs devoirs de chrétiens.

La veille au soir, et le matin du jour de la cérémonie, elle est annoncée par une sonnerie solennelle.

Comme les fonts baptismaux sont souvent placés de telle manière qu'il faut être tout auprès d'eux pour les voir, et comme, d'un autre côté, la foule compacte des auditeurs en rend ordinairement l'abord difficile, on peut se borner à les décorer, à y placer quelques cierges allumés, et l'on dresse, à gauche du chœur, un autel, sur lequel on met en évidence le chrémeau, l'aiguière, la boîte des saintes Huiles, et l'Évangile ouvert, surmonté d'une couronne.

A droite, sur un pupitre à pied et garni d'un évangélistaire, un missel s'ouvre à la page où se trouve l'évangile de la fête de la Toussaint. Le marchepied du maître-autel est exhaussé de trente centimètres environ, à l'aide d'un parquet. L'autel est orné comme pour les grandes solennités.

Dans cette cérémonie, on ne prêche point de sermon : l'on se borne à de courtes allocutions. Voici l'ordre qui pourrait être suivi (1) :

1° Cantique : *Bravons les enfers.*

2° Une dizaine du chapelet, précédée de l'exposition du quatrième mystère joyeux ou du troisième mystère glorieux.

3° Glose sur le baptême.

4° Invocation : *Esprit-Saint, descendez en nous*, etc.

5° Allocution courte et animée (de dix minutes au plus) sur les engagements du baptême et sur les deux maîtres, *Jesus* et le *démon*, entre lesquels il faut choisir.

6° Cantique : *J'engageai ma promesse au baptême.* Pendant ce chant, M. le curé, revêtu d'une chape blanche et accompagné d'un diacre, d'un sous-diacre, et des autres membres du clergé, portant tous un cierge à la main, se

(1) Si la procession aux fonts baptismaux peut se faire sans inconvénient, c'est aux fonts que se chante l'évangile.

On remarquera que nous ne faisons rien répondre à haute voix par la foule : la prudence l'exige.

rend processionnellement devant les fonts baptismaux, ou devant l'autel qui les représente ; et là, le diacre chante l'évangile de la Toussaint.

7° Aussitôt après, le prédicateur, ayant rappelé très-brièvement ce qu'il a dit sur les promesses du baptême, annonce qu'il va les renouveler au nom de tous ; prie ses auditeurs de se mettre à genoux, et prononce, d'une voix grave et forte, l'acte de rénovation.

8° On chante quelques couplets de cantique pendant que le clergé se range dans le chœur : les officiants sur l'estrade où des fauteuils ont été disposés, et les autres prêtres sur des chaises rangées en demi-cercle, à la droite et à la gauche de l'estrade.

9° Le Missionnaire explique alors les promesses du baptême. Il dit, en peu de mots, qu'elles engagent premièrement à *croire Dieu toujours* et à ne *jamais croire le démon ;* et que ce qu'il faut croire, est renfermé en abrégé dans le Symbole des apôtres. Et l'ayant récité gravement, il fait distinguer ce que nous devons à l'amour du Père, à l'amour du Fils, à l'amour du Saint-Esprit.

10° Chant du *Credo*, sur le ton le plus solennel (messe royale); ou, si l'on veut abréger la cérémonie, chant du second et du troisième couplet du cantique : *J'engageai ma promesse au baptême.*

11° Le Missionnaire prend de nouveau la parole. Il dit que par le baptême, nous nous sommes engagés, en second lieu, à ne pas chercher notre bonheur dans la possession des biens et des *pompes* de ce monde, mais en Dieu seul; à attendre de lui le *Ciel* et les *grâces* nécessaires pour y parvenir; et à employer les moyens qu'il a établis, savoir la *prière* et les *sacrements*, afin d'obtenir les grâces dont nous avons besoin pour vivre en bons chrétiens et mériter le bonheur éternel. Il ajoute qu'en témoignage de confiance

en Dieu, il va réciter, avec les assistants, l'acte d'espérance ainsi que le *Pater* et l'*Ave*.

12° L'auditoire se met à genoux et le Missionnaire récite en entier, d'une voix grave et pénétrée, l'acte d'*espérance* le *Notre Père* et le *Je vous salue, Marie*. Puis on s'assied, et l'on chante deux couplets du cantique : *Mon cœur en ce jour solennel*, ou de quelque autre cantique propre à la circonstance.

13° Le Missionnaire dit qu'il est un troisième engagement, le plus important de tous, celui d'aimer Dieu de tout notre cœur, de nous soumettre en tout à sa sainte *loi*, et par conséquent d'aimer le prochain comme nous-mêmes parce qu'il le veut ainsi, et d'éviter les *œuvres* du démon, c'est-à-dire *les péchés*. Il prie le pasteur de publier cette loi en présence de tout le peuple.

14° Le pasteur se lève, ainsi que tout le clergé ; il lit à haute voix, et *deux à deux*, les commandements de Dieu.

Le Missionnaire expose en quelques mots ce qu'ils ordonnent et ce qu'ils défendent, en insistant sur les points les moins observés dans la paroisse ; il demande à ses auditeurs s'ils ne reconnaissent pas combien cette loi est juste et sainte, s'ils veulent l'observer toujours ; et après avoir promis, en leur nom, qu'ils y seront fidèles, il termine son petit mot par ce texte de David : *Juravi et statui custodire judicia justitiæ tuæ ;* puis on chante deux fois, sur l'air : *De Marie qu'on publie*, le refrain :

O loi pure,
Je le jure,
Tu régneras dans mon cœur :
Je m'engage,
Sans partage,
Au service du Seigneur.

15° Les deux derniers commandements de Dieu sont promulgués en même temps que le 7e et le 8e.

16° Quant aux commandements de l'Église, le pasteur promulgue d'abord les quatre premiers réunis, puis les deux derniers.

17° Après l'explication des deux derniers commandements de l'Église et le chant du refrain *O loi pure*, le Missionnaire demande encore une fois à ses auditeurs s'ils veulent s'attacher pour toujours à la loi de Jésus-Christ et à son amour, et il lui promet, en leur nom, une inviolable fidélité.

18° On chante deux fois encore le refrain *O loi pure*, et en outre, s'il est nécessaire, deux couplets du cantique : *Mon cœur, en ce jour solennel*, pendant que l'on fait les préparatifs pour la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

19° *Tantum ergo.* — Oraison : *Deus, qui nobis*, etc.; vive et courte aspiration à Jésus dans le sacrement de son amour. — Bénédiction.

20° Prières d'usage. — Avis.

21° Cantique de clôture : *Le Ciel, le Ciel, le Ciel en est le prix.* — Ainsi ordonnée, la cérémonie de la rénovation des vœux du baptême est facile à exécuter, et en même temps très-propre à faire une vive impression.

ARTICLE QUATRIÈME.

COMMUNIONS GÉNÉRALES.

Comme il se rencontre des pénitents qui embarrassent le confesseur lorsqu'il y a une seule communion générale, parce qu'ils tiennent à honneur d'y figurer, il est à désirer

qu'il y ait plusieurs communions dans le courant de la Mission.

Ces communions peuvent être annoncées, mais sans qu'on leur donne le titre de communion générale. On avertit seulement que les communions commenceront à tel jour, et l'on s'entend entre Missionnaires pour faire approcher de la Table sainte, la première fois surtout, le plus grand nombre de personnes possible. Rien n'est plus imposant que ce spectacle d'une multitude de fidèles venant ensemble prendre part au banquet sacré. Souvent il a frappé des pécheurs au point de déterminer leur conversion.

Mais si le nombre des communions devait être peu considérable, il ne serait pas ordinairement prudent d'annoncer en chaire le jour fixé pour la communion.

Les communions une fois commencées, il est assez souvent à propos, à cause de l'édification publique, de ne pas trop diviser celles qui suivent la première, et de déterminer, autant que possible, le jour et la messe auxquels on admettra de nouveau à la sainte Table.

Les Missionnaires ne permettront alors à leurs pénitents que pour des cas exceptionnels de communier un autre jour ou à une autre heure.

Plusieurs Missionnaires suivent la méthode du P. Maunoir, qui envoyait séparément à la Table sainte tous les pénitents qu'il avait absous, en recommandant à chacun d'eux de faire, à un jour annoncé, une seconde communion, qui cette fois était générale, pour les défunts de leur famille. C'était réunir, aussi bien que dans la méthode précédente, les avantages des communions générales et ceux des communions particulières.

Il faut avoir soin de donner des *avis*, l'avant-veille ou au moins dès la veille, et surtout lorsque les communiants

seront nombreux, sur les précautions à prendre et les dispositions nécessaires pour approcher dignement de la table sainte. On fait connaître, en même temps, l'*ordre* à suivre pour la communion.

Avis à donner pour la communion.

1° Ne pas manger ni boire depuis minuit.

2° Habillement propre, sans vanité. Il doit être surtout décent.

3° Propreté des mains et du visage.

4° Occuper les places préparées, sans rien déranger.

5° Se lever, ou se mettre à genoux, au signal donné.

6° Bien suivre, pour s'approcher, ou pour revenir de la sainte Table, la ligne qui correspond au côté où l'on se trouve placé, et ne pas interrompre la marche.

7° Grande docilité; ne pas tenir à telle ou telle place.

8° Ne pas attendre, pour se confesser, le matin de la communion : ce moment est réservé à ceux qui ont déjà reçu l'absolution, et qui auraient encore un mot à dire à leur confesseur.

9° Ne pas se réconcilier sans fin; se conformer aux avis du confesseur. Les distractions ou autres fautes légères que l'on aurait commises depuis qu'on a reçu l'absolution, comme un peu d'impatience, un petit mensonge, quelques sentiments de vanité, peuvent être effacés par un acte de repentir sincère, et surtout par un acte d'amour de Dieu. Le péché mortel seul est le grand obstacle à la communion. Celui qui aurait quelque peine de conscience, devrait s'en ouvrir à son confesseur, s'il peut facilement lui parler, ou, à son défaut, au premier Missionnaire qu'il rencontrera. Personne, du reste, ne doit ignorer qu'on ne peut communier avant d'avoir reçu l'absolution.

10° Les hommes pourront laisser leur chapeau à leur

place; les femmes qui quitteraient une partie de leur chaussure, auront soin de la mettre sous leur chaise, afin qu'elle ne s'égare pas.

Nota. 1° Si M. le curé fait une quête pour une croix, ou pour une statue de la très-sainte Vierge, le moment le plus opportun est ordinairement le jour de la communion. Mais il est des pays dans lequels cette quête ne pourrait se faire sans inconvénients notables.

2° On annonce pour le soir du jour de la communion, ou pour quelque autre jour qui paraîtrait plus convenable, la bénédiction des croix, des médailles, des chapelets, et la réception dans la confrérie du scapulaire.

Ordre à suivre pour la communion (1).

Avant la messe, 1° on chante un cantique sur la communion ; 2° un Missionnaire donne en chaire quelques avis très-courts sur l'ordre de la communion ; sur le recueillement qui doit régner pendant la cérémonie ; sur les grâces particulières à demander.

Pendant la messe, 1° le chant des cantiques est interdit jusqu'à la communion ; l'on pourrait cependant chanter à l'élévation : *Adoro te*, *supplex*, ou *Panis angelicus*.

2° Un Missionnaire indique, du haut de la chaire, et en très-peu de mots, les principales parties de la messe, et suggère en même temps quelques courtes aspirations.

Au *Pater*, il récite à haute voix les actes avant la communion qui sont en usage dans le diocèse.

3° Au moment de la communion, le célébrant, ou le Missionnaire qui est en chaire, fait une exhortation d'une

1) On ne laisse entrer dans l'église les fidèles qui ne communient pas, que lorsqu'on a disposé les communiants de telle manière qu'ils en occupent toute la nef principale.

dizaine de minutes, dans laquelle il rappelle la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa miséricorde, son amour pour nous, le bonheur de lui être uni ; et il inspire des sentiments de foi, de contrition, de reconnaissance, d'amour et de dévouement.

4° Après l'exhortation ; on dit le *Confiteor*, puis au signal donné, tous les communiants se lèvent, et le célébrant, accompagné des acolytes, leur distribue le corps de Jésus-Christ.

5° Pour qu'un ordre convenable règne pendant la communion, l'on fait ouvrir trois passages : l'un au milieu de l'église, pour ceux qui vont communier, les deux autres sur les côtés, pour les fidèles qui reviennent de la Table sainte. Ces deux derniers passages sont ménagés à côté des piliers si l'église a trois nefs, et contre les murs si elle n'en a qu'une.

Lorsque la foule est grande, on dit aux personnes qui occupent les deux premiers rangs sur la ligne destinée à servir de passage, de retirer leurs chaises et de les renverser sur les chaises voisines. Ce mouvement s'exécute au moment où le Missionnaire donne le signal pour se lever.

Pendant la communion, tous se tiennent debout ; les rangs du fond se mettent, les premiers, en mouvement. Les communiants s'avancent, deux à deux, par le milieu de l'église, et redescendent par les côtés ; mais aucun ne revient par le milieu de l'église (1).

Un Missionnaire, ou quelque autre prêtre, est au fond

(1) On pourrait suivre l'ordre inverse ; on pourrait aussi se borner à former, dans le milieu de l'église, deux lignes ascendantes, et au milieu d'elles une ligne descendante ; ou même, former deux lignes seulement, l'une descendante et l'autre ascendante, mais toujours en faisant avancer d'abord les communiants qui sont au bas de l'église.

de l'église, pour faire avancer les communiants; un autre se tient près de la Table sainte pour les faire placer, et pour veiller à ce qu'ils se retirent en bon ordre.

Si l'on était trop gêné par les chaises qui se trouvent près de la table de communion, l'on en ferait superposer un ou deux rangs sur les rangs inférieurs.

6° On ne chante, pendant la communion, que des cantiques bien connus.

Un Missionnaire se tient en chaire pour diriger le chant. Après un ou deux couplets, il pourrait faire quelque aspiration ; et après une minute ou deux de silence, il donnerait le signal pour chanter le couplet suivant.

7° Dès que le célébrant retourne à l'autel, le Missionnaire récite les actes après la communion, puis il fait dire cinq *Pater* et cinq *Ave* pour gagner *l'indulgence plénière* de la Mission.

Il a soin, avant chaque *Pater* et chaque *Ave*, d'indiquer une intention particulière. Les grâces demandées pourraient être :

1° De ne plus manquer la prière du matin et du soir, et de ne jamais outrager le nom de Dieu par le blasphème;

2° De ne plus manquer la messe, ni se livrer, le dimanche, à un travail défendu;

3° De respecter et d'assister ses parents et de porter au bien les personnes sur lesquelles on a de l'autorité : les enfants, les serviteurs, les ouvriers, etc. ;

4° De ne plus prononcer de vilaines paroles, ou chanter de mauvaises chansons, ou fréquenter de mauvaises compagnies;

5° De ne pas manquer les pâques, et de faire les pénitences commandées par l'Église.

On ajoute un *Pater* et un *Ave* pour les âmes du purgatoire.

Après la messe, 1° le célébrant ou le Missionnaire félicite les communiants de leur bonheur, et rappelle l'heure de l'exercice du soir (ce petit mot doit être très-court et très-animé).

2° S'il n'est pas trop tard, on donne la bénédiction du Très-Saint-Sacrement;

3° On termine par le cantique : *Bénissons à jamais*, etc. (1).

Le supérieur des Missionnaires, *s'il en a le pouvoir*, pourrait donner ou faire donner, le soir, la bénédiction papale.

ARTICLE CINQUIÈME.

PLANTATION DE CROIX (2).

§ 1er.

Dispositions préliminaires.

C'est au pasteur de la paroisse qu'appartient l'initiative de cette éclatante démonstration.

Une fois ses intentions connues, le supérieur de la Mission devra examiner, avec ses confrères, si l'édification publique résultant d'une plantation de croix doit contrebalancer les inconvénients que feront surgir soit les dépenses, soit la dissipation qu'entraîne cette cérémonie, soit surtout les rivalités des uns et le mauvais esprit des autres.

(1) Pour une première communion, l'on suivrait une marche analogue, en ayant soin de faire retirer les cierges à l'offertoire, à moins qu'ils ne fussent fixés à des prie-Dieu.

(2) Une cérémonie pour l'inauguration d'une statue de la sainte Vierge serait ordonnée de la même manière, à l'exception des particularités qui tiennent à la Croix.

Cet examen terminé, il fera part à M. le curé de ses réflexions, et le laissera juge en dernier ressort.

Dans certaines localités, il sera plus avantageux pour la paroisse d'ériger une statue de la Sainte Vierge à l'intérieur de l'église, ou même à l'extérieur. On pourrait aussi, en souvenir de la Mission, ériger dans l'église, un Crucifix, aux pieds duquel on placerait l'inscription suivante : *Mission de* (date de l'année). Au-dessous cette prière serait : *Mon Dieu, faites-nous la grâce de mourir, plutôt que de commettre un péché mortel!* et les invocations : *Mon Jésus, miséricorde! Doux cœur de Marie, soyez mon salut!*

Quelquefois on devra se contenter d'établir ou de réorganiser une confrérie, par exemple, celle du Sacré-Cœur, ou du Saint-Sacrement, ou du Rosaire, ou de la bonne mort (1).

Il n'est pas besoin de dire que les Missionnaires doivent rester étrangers soit aux souscriptions, soit aux détails d'achat et de construction, et qu'ils ne font jamais eux-mêmes la quête.

On choisit ordinairement le dimanche soir pour la cérémonie de la plantation de la croix, afin d'avoir à la procession le clergé des paroisses voisines.

(1) Dans certaines paroisses, on a établi, à la fin de la Mission, une messe, le dimanche, pour les hommes seuls, laquelle est accompagnée d'une instruction de sept à dix minutes. Dans d'autres, cette messe est dite le premier ou le dernier dimanche de chaque mois à l'église paroissiale, ou dans une chapelle particulière; elle est également accompagnée d'une instruction de sept à dix minutes. Ce moyen est un des plus efficaces pour conserver les fruits d'une Mission ou d'un carême. Inutile de faire observer qu'à cette messe on ne demande rien pour les chaises.

§ 2.

Dispositions et avis divers pour la plantation d'une croix.

1° Il importe de choisir une route où il soit facile de revenir sur ses pas, et, autant que possible, des prés où la procession puisse se développer en zigzags, afin que chacun puisse voir la croix à son passage.

Si le prédicateur ne pouvait être entendu du haut du piédestal sur lequel la croix doit reposer, il faudrait lui dresser une estrade en un lieu convenable.

2° Une huitaine de jours d'avance, l'on fait inscrire les hommes qui doivent porter la croix.

Ils sont partagés en compagnies, afin d'être exercés à manœuvrer le brancard.

Chaque compagnie a son oriflamme; et chaque porte-croix a pour signe distinctif une petite croix (1) attachée à la boutonnière par un ruban de couleur.

3° Voici les dimensions ordinaires d'un brancard : longueur totale, 7 mètres 30 centimètres; largeur totale, 1 mètre 50 centimètres; longueur du chevet, 4 mètres 30 centimètres; hauteur, 1 mètre 50 centimètres. Si la croix n'était pas trop longue, on pourrait la porter droite. Elle serait alors fixée dans le brancard à l'aide de coins, et retenue par le sommet au moyen de cordes environnées de guirlandes. L'ornementation du brancard consiste dans une garniture de verdure parsemée de rubans rouges.

4° L'on fait connaître, plusieurs jours d'avance, et on rappelle, la veille au soir, dans quel esprit doit se faire la

(1) On remplacerait la croix par une médaille de l'Immaculée-Conception, si l'on inaugurait une statue de la très-sainte Vierge.

procession : *reconnaissance* pour le bienfait de la rédemption, pour l'amour qu'a fait éclater Notre-Seigneur Jésus-Christ en mourant sur la croix afin de nous sauver, et pour les grâces qu'il a répandues dans la paroisse avec tant d'abondance durant la Mission ; *douleur* et componction pour le passé ; fermes *résolutions* pour l'avenir ; hommage de *réparation* dans les lieux qui ont été souillés par le péché ; enfin *invocation* des bénédictions de Dieu sur les fruits de la terre.

A la procession, grand recueillement. Dire le chapelet ; lire les stations du chemin de la Croix ou les psaumes de la pénitence, ou accompagner le chant. Les femmes devront se distinguer par une mise simple et modeste : la vanité des habits serait, dans cette circonstance surtout, tout à fait inconvenante. Les jeunes personnes seront voilées.

5° Une demi-heure avant la cérémonie, le tambour bat le rappel, pour que les porte-croix se réunissent sur la place et soient prêts à entrer dans l'église au signal donné.

Un peu avant l'heure du départ, la *croix de Mission* est introduite dans l'église, qu'on a eu soin de faire évacuer une heure d'avance. Les compagnies des porte-croix sont placées dans la nef ; les autorités dans le chœur ; les filles habillées de blanc occupent un des bas-côtés ou une chapelle ; les femmes, qui sont habillées de noir, occupent l'autre bas côté ou bien une autre chapelle ; les autres personnes n'entrent point dans l'église. Les petits garçons restent chez les Frères ou chez le maître d'école, et les petites filles chez les Sœurs ou chez la maîtresse d'école. Si les écoles étaient trop éloignées, on indiquerait d'autres points de réunion pour les enfants.

Les paroisses voisines qui arrivent pour faire partie de la procession, restent stationnaires, chacune sous leur bannière respective, dans le lieu qui leur a été assigné.

On a eu la précaution de préparer auparavant la croix de procession, les bannières, les chandeliers, etc., et de les tenir sous la main de ceux qui doivent les porter. Au signal donné par la cloche, le clergé se rend dans le chœur et se dispose à partir.

Pendant la procession, les cloches sonnent seulement par intervalles. Au retour, quand les premiers rangs sont près de l'église, la sonnerie s'arrête, et ne recommence qu'au moment où le clergé arrive à la porte.

La veille au soir, on publie l'ordre du jour pour la procession. On le publie encore le jour même, avant le départ. Il pourrait être formulé de la maniere suivante :

On se dirigera sur (indication des lieux). La bannière de la paroisse ouvrira la marche.

A la suite, viendra la croix processionnale, entre deux enfants de chœur, dont chacun portera un chandelier. On défilera ensuite dans cet ordre (1) :

1° Les petites filles, dirigées par les Sœurs ou par la maitresse d'école.

2° Les filles habillées de blanc, précédées de leur bannière;

3° Les femmes qui appartiennent à la confrérie du Rosaire;

4° Les personnes habillées de couleur, ainsi que les filles et les femmes des paroisses voisines (2);

5° Les petits garçons, dirigés par les Frères ou par le maître d'école;

6° Les jeunes gens et les hommes qui ne sont pas porte-croix;

(1) Il faut remarquer qu'il peut être plus prudent de s'en tenir à une coutume établie.

(2) On suppose ici que ces paroisses ne sont pas venues bannière en tête.

7° Les porte-croix ;

8° Les tambours, à quelques pas au devant du brancard;

9° Le chœur des chanteuses ;

10° La croix sur son brancard ;

11° Le clergé et quelques chantres ;

12° Le célébrant revêtu de la chape ;

13° M. le maire, le conseil de fabrique, le conseil municipal, la brigade de gendarmerie (1).

Les paroisses voisines qui sont venues en procession, défileront les premières et par ordre alphabétique, en partant de la station qu'on leur aura désignée.

La procession formera deux lignes, une de chaque côté de la route. Tous les paroissiens sont priés de se mettre sur les rangs ; chacun aura soin de suivre de près la personne dont il sera précédé (2 . Les premiers doivent aller lentement, à moins qu'on ne leur dise de se presser davantage.

Au retour, ils se remetront promptement en marche, et doubleront le pas jusqu'au moment où la queue de la procession se mettra en mouvement. Ils reprendront alors le pas ordinaire.

On tiendra à la main un chapelet, ou un livre de prières.

De distance en distance, seront placés des chœurs pour le chant des cantiques. Les cantiques les plus populaires seront choisis de préférence.

Le missionnaire chargé de publier l'ordre du jour le complète par ces paroles : « Ne vous dérangez pas, mes frères, pour voir la procession : vous la verrez tous; elle

(1) S'il y en a une dans la localité, et que rien ne s'oppose à sa présence.

(2) Les guides choisis pour conduire les diverses bandes, doivent dépendre d'*un seul directeur en chef.*

passera devant vous en se repliant sur elle même, à son retour. Du reste, vous le comprenez assez, cette procession n'est pas un spectacle de curiosité : c'est une cérémonie pieuse, un acte de religion. Nous en avons la confiance, tout le monde s'y tiendra d'une manière convenable ; on ne causera pas dans les rangs ; le silence ne sera interrompu que par la récitation du chapelet, et le chant des cantiques.

« Messieurs les curés des paroisses voisines ont bien voulu se charger de se tenir au milieu des rangs pour les diriger. Nous vous prions instamment de répondre, tous, à haute voix, lorsqu'ils réciteront le chapelet.

« Les chanteurs et les chanteuses diront aussi de temps en temps quelques dizaines du chapelet.

« Je vais répéter, en quelques mots, quel sera l'ordre de la procession ; écoutez bien :... »

§ 3.

Cérémonie de la plantation de la croix (0).

1° Au moment où la procession commence à défiler, M. le curé bénit la croix, puis il entonne le *Veni Creator*.

Il y ajoute successivement, mais en les entremêlant de repos, l'*In exitu Israël* et les litanies de la sainte Vierge.

A l'arrivée auprès du piédestal, on place, devant lui, le brancard sur lequel est la croix. Les hommes se rangent d'un côté, les femmes de l'autre, le clergé et les autorités au milieu (1).

La croix est élevée au chant de *Bravons les enfers*. Si elle est de métal on se contente de la tenir droite à l'aide de

(1) Il faut avoir soin de faire réserver, devant le piédestal, un espace assez considérable pour que le clergé, les porte croix, et les autorités, soient placés convenablement.

cordes, renvoyant à un autre moment le soin de la plomber. Si elle est de bois, on la fixe promptement avec des écrous.

Le prédicateur monte sur le piédestal, s'il peut s'y tenir *commodément*, ou sur une estrade *solide* qu'on a élevée tout auprès.

Il parle en peu de mots, mais d'une manière forte, vive et pathétique, sur les bienfaits de la Croix, au nombre desquels appartient la Mission. Son discours pourrait être entrecoupé par quelques invitations à crier *Vive la Croix*. Il exhorte ensuite à honorer la Croix, chaque semaine, par la *sanctification du dimanche;* chaque jour, par la fidélité à la *prière;* chaque année, par l'accomplissement du *devoir pascal*. Son discours se termine par des félicitations adressées à la paroisse en général, et par des remerciments au pasteur, pour lequel il fait réciter publiquement le *Notre Père* et le *Je vous salue Marie*.

Le supérieur de la Mission bénit ensuite les objets de piété; annonce, pour le lendemain, s'il le juge opportun, une messe solennelle d'actions de grâces; invite les personnes qui voudraient être reçues dans la confrérie du Scapulaire, à se présenter après la bénédiction du Très-Saint-Sacrement; recommande aux prières de la paroisse la Mission qu'il va prêcher ailleurs; et enfin conseille une neuvaine de prières pour la persévérance (P). Puis la procession se remet en marche, et se rend à l'église (1). M. le curé donne la bénédiction du Très-Saint-Sacrement; et, après le chant de quelques couplets du cantique

(1) Si l'église n'était pas assez spacieuse pour contenir le plus grand nombre des assistants, on pourrait faire dresser, sous le portail même, et en dedans, un petit monument, sur lequel on apporterait le Saint-Sacrement pour la bénédiction.

Bénissons à jamais, il complimente ses paroissiens.

Après la cérémonie, les porteurs se rendent à l'autel de la sainte Vierge, pour y déposer leurs oriflammes. Là, le supérieur de la Mission pourrait leur adresser quelques félicitations, et surtout les exhorter à servir toujours fidèlement Jésus mort pour eux sur la croix.

En dernier lieu, on reçoit dans la confrérie du Scapulaire les personnes qui désirent s'y faire agréger.

SECTION II.

CONDUITE DU MISSIONNAIRE EN CHAIRE ET AU CONFESSIONNAL.

La chaire et le confessionnal sont les deux principaux théâtres sur lesquels le Missionnaire est appelé à déployer son zèle apostolique. Ce qui regarde la chaire, ayant été amplement exposé dans la première partie du Manuel, nous nous bornerons, sur ce point, à quelques avis, nous réservant d'entrer dans de plus grands développements sur la conduite à tenir au confessionnal.

CHAPITRE PREMIER.

CONDUITE DU MISSIONNAIRE EN CHAIRE.

Les avis que nous avons à donner sur la conduite du Missionnaire en chaire, se réduisent à trois chefs : *Préparation immédiate, tenue en chaire, précautions oratoires.*

ARTICLE PREMIER.

Préparation immédiate.

1° Le Missionnaire qui débute dans la prédication, aura soin de se faire accompagner d'un confrère chargé de l'observer. Celui-ci serait prié de dire, en toute simplicité, quels défauts il aurait remarqués ; mais il prendrait garde de décourager par une critique trop sévère, et, par là même, déplacée (1).

(1) Nous supposons néanmoins que le Missionnaire, avant de prêcher, aura été assez prudent pour soumettre son discours à la critique, sous le triple point de vue de la saine doctrine, de la liaison des idées et de la clarté du langage.

2° Un quart d'heure au moins avant de monter en chaire, agenouillez-vous aux pieds du Crucifix ou en présence du Tabernacle, non afin de repasser votre instruction, car elle doit être sue, mais afin d'enflammer votre cœur. Dites-vous à vous-même : « Que suis-je ? Un pauvre pécheur. Que vais-je faire? Je vais parler aux membres de Jésus-Christ, à des frères, rachetés, comme moi, par son sang. Je vais être une cause de ruine ou de salut pour plusieurs. » D'aussi graves réflexions sont bien propres à vous humilier et à vous faire invoquer, par des prières ardentes, le secours de l'Esprit-Saint ?

3° Avant de prendre la parole, le Missionnaire pourrait, à l'exemple de saint François de Sales, qui assure avoir reçu de très-grandes faveurs par cette pratique, d'un côté, saluer les anges gardiens de ses auditeurs, pour les prier de rendre les âmes dont ils ont la garde, dociles à la voix de Dieu ; de l'autre, commander intérieurement au démon de ne distraire l'attention de personne.

4° Il ne se laissera pas déconcerter par le petit nombre d'auditeurs. Qu'importe le nombre, si nous cherchons uniquement la gloire de notre divin Maître, et si nous comprenons quelque peu le prix d'une seule âme ! Saint François de Sales veut même qu'on se réjouisse vivement à la vue d'un petit auditoire. « Ayez, dit-il, une grande joie, lorsque en montant en chaire, l'auditoire vous paraîtra clair-semé. J'ai toujours recueilli plus de fruits des prédications que j'ai faites en de petites assemblées. Sur ce point, j'ai une expérience de trente ans. » Soyons, par conséquent, toujours disposés à mettre, dans notre débit, autant de feu et d'action que si nous devions avoir un auditoire immense.

5° Si le démon de la vanité cherchait à se glisser dans notre prédication, afin de la rendre moins efficace et moins

méritoire, disons-lui, avec saint Bernard : « Je ne veux ni commencer ni continuer pour toi ; *vade retrò, Satana.* »

ARTICLE DEUXIÈME.

Tenue en chaire.

1° La modestie sacerdotale ne permet pas d'avoir les cheveux pommadés, artistement arrangés ; mais la tenue en chaire, comme au saint autel, doit être, plus qu'ailleurs, propre et décente. Qu'il n'y ait rien de mondain dans la personne du Missionnaire, mais aussi rien de négligé. Ce serait peu respecter son auditoire que de paraître devant lui avec des cheveux en désordre et des ongles qui sembleraient porter le deuil.

La modestie défend aussi d'imiter certains prédicateurs qui s'imaginent se rendre intéressants en étalant leur mouchoir sur la chaire, et surtout certains autres, dont le nombre heureusement est rare, que l'on a vus porter la main à leurs lèvres, comme pour y cueillir des roses et les jeter sur leur auditoire, avec une grâce qu'une femme mondaine pouvait trouver charmante, mais que les Saints eussent appelée diabolique. Ces mignardises ne sont propres qu'à faire hausser les épaules aux hommes de bons sens, et à les faire gémir de voir la chaire ainsi profanée.

Ce serait encore afficher des manières mondaines et tout à fait déplacées, que de s'occuper de sa chevelure, en la rejetant en arrière par des mouvements affectés, et même en y portant la main pour l'arranger avec plus d'élégance. Nous aurons garde de nous laisser aller à de telles petitesses.

Nous éviterons pareillement de jeter sur l'auditoire des regards curieux : ce serait le mal édifier.

2° Souvenez-vous, avant de prêcher, que le calme des sens est souverainement nécessaire. Laissez donc toute préoccupation ; arrivez recueilli, les yeux baissés ; priez, profondément incliné. Enfin, levez-vous avec une pose humble et ferme, et commencez. Faites lentement, gravement et noblement, le signe de la Croix.

Qu'une religieuse gravité, jointe à une profonde bienveillance, perce partout. Ah ! représentez-vous Notre-Seigneur parlant au peuple : il animait son discours, il faisait des gestes, mais la majesté et la miséricorde infinie du Dieu caché ne brillaient-elles pas dans tout son extérieur (1) ?

ARTICLE TROISIÈME.

Précautions oratoires.

1° Un prédicateur de l'Évangile doit se montrer, dans toutes ses paroles, plein d'égards et de délicatesse envers ses auditeurs : c'est là un point fondamental pour le succès de son apostolat.

Bannissez, par conséquent, de votre langage, toute parole dure (2), mortifiante, méprisante ; tout ce qui pourrait

(1) Voyez, dans la Vie du P. de Ravignan, ses avis sur la prédication.

(2) Soyez sévère parfois, dur jamais : entendez-le bien. Ah ! l'amour du pécheur, voilà l'essence de l'apôtre. Ne soyez vous-même sévère que par amour : consolez, encouragez plutôt ; faites-vous des entrailles de miséricorde. Cependant n'ayez jamais non plus rien de mou, rien d'efféminé. Il faut ne voir que des âmes et ne les gagner qu'à Dieu.

blesser les personnes délicates (1) ou scandiser les âmes innocentes; toute expression mondaine (2), triviale, bouffonne, bizarre, réprouvée par la dignité de la chaire et propre seulement à captiver toute l'attention, et à ravir, en devenant le jouet du public, tout le fruit de la parole de Dieu.

Prenez garde d'exagérer la gravité d'un péché, sous le prétexte d'en inspirer une plus grande horreur : sinon, vous vous compromettriez auprès des gens instruits et vous perdriez leur confiance (3).

Ne déclamez pas contre les abus de la paroisse avant d'avoir les cœurs dans la main; et alors même, parlez toujours en père, et surtout ayez soin d'*éviter toute personnalité*.

Au lieu de tonner contre ceux qui se montreraient hostiles à la Mission, recourez à l'oraison, à la mortification, et employez, pour les ramener, les invitations les plus douces, par exemple : « Nous voudrions être utiles à tous, mais comment l'être à ceux qui ne viennent pas nous entendre ?..... Comment l'être à ceux qui ne se confessent pas ?..... Nous les aimons cependant... etc. »

Ne tonnez pas non plus directement contre les cabarets, mais élevez-vous contre les excès et les suites ordinaires de l'intempérance, et surtout louez la vertu contraire. Montrez aussi les dangers des réunions mondaines; mais évitez de faire des portraits propres à irriter : une manière de

(1) Dans certains pays, il est des mots qui ont un tout autre sens que la signification ordinaire. Les informations prises auprès de M. le curé mettront le Missionnaire au courant de ces façons de parler. Plus la corruption est grande, plus il faut être prudent. Or, le débordement des mœurs est tel aujourd'hui qu'un Missionnaire, en parlant de ce qui tient à la pureté, ne saurait trop châtier son langage.

(2) La gravité de la chaire demande qu'on dise simplement : une *jeune personne*, une *dame*, une *mère de famille*, et non : une *personne intéressante*, une *jeune demoiselle*, une *jeune dame*.

(3) Voyez *Monita ad parochos* de Sœttler.

parler trop blessante pourrait pousser à de nouveaux excès. »

Tout en louant les vertus morales des hommes qui, par leur probité, jouissent de l'estime de leurs concitoyens, il faut exprimer le regret qu'elles ne soient pas relevées par des motifs surnaturels, et que leur récompense soit toute ici bas. Et puis combien, d'hommes, bons du reste, ne sont retenus que par le respect humain! Ils ont la foi, mais ils n'osent la professer en public. Sachons les ménager, et déployons toutes les ressources du zèle pour les déterminer à se montrer au dehors ce qu'ils sont au dedans. Les temps sont mauvais : faisons le bien à petit bruit ; soyons toujours modestes. Aujourd'hui, plus que jamais, le moyen de prendre les âmes, c'est l'attrait de la simplicité, de l'humilité et de la charité. « J'aime, disait saint François de Sales, que la prédication respire la charité plus que l'indignation. Il faut tenir pour une maxime très-certaine qu'on gagne plus par douceur et par charité que par sévérité et par rigueur. La chaire évangélique est faite pour édifier en persuadant les bonnes mœurs, et non en disputant et contestant. Les sermons de morale, accompagnés et animés de mouvements de dévotion, sont bien plus propres à convertir les pécheurs que toutes les pointes et les aigreurs des controverses. Le vinaigre chasse les mouches que le miel et le sucre attirent en quantité. »

2° Un compliment peut produire un bon effet sur l'auditoire, mais il faut qu'il vienne à propos, et qu'il soit toujours vrai, toujours fondé sur des qualités, des vertus, des mérites réels. « Jamais on ne doit user de flatterie envers les assistants, dit encore saint François de Sales dans sa lettre sur la prédication, fussent-ils rois, princes ou pape. Il y a sans doute certaines attentions propres à gagner la bienveillance, dont on peut user la première fois qu'on

parle à son auditoire. Je suis bien d'avis qu'on commence par lui témoigner le zèle qu'on a pour ses intérêts, et le désir où l'on est de l'aider dans l'affaire de son salut ; mais cela doit se faire brièvement, cordialement, et sans aucune étude. Nos anciens pères, et tous ceux qui ont prêché avec quelque fruit, dédaignaient ces compliments et jolivetés mondaines : ils parlaient cœur à cœur, âme à âme, comme des pères à leurs enfants. »

3° Dans les paroisses où se trouvent un certain nombre de protestants, on évitera de traiter dès le début, les points controversés. Il est prudent de ne pas prononcer le nom de *protestant* ni même celui de *frères égarés*, et de ne rien dire d'eux ou contre eux. Evitons aussi, même en leur parlant familièrement, de toucher les points controversés : mais gémissons sur leur état ; offrons-nous en sacrifice à Dieu pour leur salut, et inspirons aux catholiques la même charité. Contentons-nous, après avoir prêché les grandes vérités, d'exposer simplement, comme l'a fait Bossuet, la doctrine catholique. Alors les protestants, favorablement disposés par suite des ménagements dont nous aurons usé à leur égard, écouteront avec moins de prévention, reconnaîtront aisément que leurs ministres les ont mis dans l'erreur ; et plusieurs, triomphant du respect humain, qui est souvent le plus grand obstacle au retour, demanderont à rentrer au sein de l'Eglise (1). Tel est l'avis de tous les hommes d'expérience, et entre autres, du saint apôtre du Chablais, dont voici les paroles : « Depuis trente-trois ans que Dieu m'a appelé à la fonction sacrée de rompre le pain de la parole

(1) Livres à consulter : *Règle de la Foi*, par Péronne ; — le *Catholicisme comparé au Protestantisme*, par Balmès ; — *Exposition de la Foi*, par Bossuet ; — *Manière de convertir les hérétiques* (Bibliothèque des prédicateurs ; — *Foi*, analyse de Lohner ; — *Foi de nos pères*, par de Bussière ; — Le *Protestanisme*, par de Ségur.

aux peuples, j'ai remarqué que les sermons de morale, traités avec piété et zèle, sont comme des charbons ardents qui fondent la glace de tous les cœurs; que les protestants en demeurent édifiés, et qu'ils en sont plus dociles et plus traitables quand on vient à leur éclaircir, en conférence, les points sur lesquels ils diffèrent avec nous. Et ce n'est pas mon avis seulement, mais celui des plus célèbres prédicateurs que j'ai connus: ils conviennent que la chaire n'est point un champ de bataille, et qu'on démolit plus qu'on n'édifie, si l'on y veut traiter les disputes de religion autrement qu'en passant. »

Par le même principe, un Missionnaire gardera prudemment le silence sur les opinions simplement politiques qui partagent les esprits: car toutes ses paroles seraient interprètées dans le sens de l'opinion qu'il aurait manifestée; des partis se formeraient pour et contre; il ferait beaucoup parler de lui, et ce serait presque l'unique fruit de son ministère.

Montrons, dans toutes les circonstances, qu'à l'exemple de Jésus-Christ, nous cherchons avant tout, à établir le règne de Dieu dans les âmes, et par suite la paix au sein des familles et des empires; et au fond, que ce soit là le but de tout nos désirs, de tous nos efforts et de toutes nos prières.

A toutes ces recommandations, viennent se joindre celles d'un homme instruit par une longue expérience (1).

« Il est dangereux, dit-il, de peindre le vice finement: trop de délicatesse lui laisse ses agréments et ses attraits.

« Plus le lieu où l'on prêche est petit, plus il faut de rete-

(1) Thiébault, *Discours sur l'homélie*, t. II de ses Œuvres, p 1223, édition de Migne.

nue dans les détails : les applications seraient trop aisées et les malins prendraient occasion d'en abuser.

« En s'élevant contre les grands crimes, il faut supposer qu'ils sont rares. Par là, les coupables en ont plus de honte et plus de regrets.

« Il est indécent à un prédicateur de paraître trop instruit des usages du monde, du détail des modes, du nom des parures, des pièces de théâtre, des romans, des divertissements et des jeux.

« Il ne faut peindre les amusements mondains qu'avec les traits de la gravité évangélique : pour peu qu'on égaye les instructions sur ces objets, on fait aimer le monde en prétendant le décrier.

« Il est des matières sur lesquelles on dit toujours trop. Certains crimes veulent le silence et l'oubli.

« Parlons peu et avec une très-grande réserve des superstitions, des sortiléges, des visions, des empêchements de mariage.

« Un discours sur l'impureté, mais dignement traité, se passe à un vieillard qui a blanchi à l'ombre du sanctuaire ; il effraye et fait rougir dans la bouche d'un homme de vingt-cinq ans. Mieux vaut, pour ce dernier surtout, attaquer le vice impur comme en passant, mais avec un feu et une expression d'horreur qui tiennent lieu d'un discours plus étendu. »

CHAPITRE II.

CONDUITE DU MISSIONNAIRE AU CONFESSIONNAL.

Ars artium regimen animarum.
S. Greg.

On ne s'attend pas sans doute à trouver ici un traité complet sur le sacrement de Pénitence. Nous voulons seulement rappeler plusieurs points qu'il importe de ne pas perdre de vue, savoir : 1° l'esprit qui doit animer les confesseurs ; 2° la voie dans laquelle il importe de fixer les pénitents ; 3° leur direction dans la vie purgative ; 4° quelques-unes des règles (1) qui regardent la juridiction, l'intégrité de la confession, la contrition et l'absolution ;

(1) Il semble que ce paragraphe devrait précéder tous les autres, puisqu'un confesseur ne doit pas s'asseoir au saint Tribunal sans connaître quelle est la juridiction dont il est investi, et sans posséder les principes relatifs à l'intégrité de la confession, à la contrition, et à l'absolution ; mais nous ne le produisons qu'à titre de simple mémoire, en faveur des Missionnaires qui auraient besoin, pour tranquilliser une conscience délicate, de regarder fréquemment s'ils suivent le droit chemin.

5° la police autour du confessionnal ; 6° les précautions à prendre contre la pusillanimité et la lenteur ; 7° les principales imprudences que doit éviter un confesseur; 8° enfin un extrait de l'Exhortation de Léonard de Port-Maurice aux confesseurs.

ARTICLE PREMIER.

ESPRIT QUI DOIT ANIMER LES CONFESSEURS.

Dans la conduite des âmes, nous devons être, dit M. Olier (1), comme l'étoile qui apparut aux Mages : ne nous montrer que pour faire connaître Notre-Seigneur et pour mener à lui ; et puis disparaître. Imitons encore saint Jean-Baptiste, en portant les âmes à Jésus-Christ et en lui renvoyant nos pénitents, tandis que, de notre côté, nous cherchons à rester petits et cachés.

A ce détachement de nous-mêmes, il faut joindre un grand amour pour les âmes. Un confesseur doit être père et mère à l'égard de ses pénitents : amour, d'une part fort et courageux, pour les porter à s'acquitter de leurs devoirs ; de l'autre, compatissant, pour les encourager et les consoler (2).

Ne nous laissons point abattre par les imperfections des âmes que nous avons à diriger : prenons garde que leur humeur nous dégoûte ; que leurs défauts nous impatientent ; que leur manière d'agir nous soit insupportable ; et que nous soyons disposés à tout quitter, parce que nous aurons rencontré des difficultés et des oppositions. Pour éviter cet écart, un confesseur doit se représenter souvent la charité

(1) *Directeur spirituel.*

de Jésus-Christ, qui a souffert ses Apôtres avec tous leurs défauts, et qui, tous les jours, nous souffre nous-mêmes avec tant de bonté, et ne laisse pas, au milieu de nos imperfections, de nos grossièretés et de nos inconstances, de nous faire ressentir les effets de sa vigilance et de ses soins. La charité de Jésus-Christ ne doit-elle pas être plus forte en nous pour nos enfants spirituels que l'amour des mères pour leurs enfants, quoique ceux-ci soient souvent bien imparfaits? Plus une âme est faible, plus elle a besoin de nos services. Il faut l'attendre avec patience, l'attirer à Dieu avec bonté, et ne point cesser qu'elle ne soit dans l'état où il la veut. La conduite ordinaire de l'Esprit-Saint est de ne perfectionner les âmes que par degrés : souvent on perd tout pour vouloir aller trop vite. La précipitation est dangereuse en toute chose, mais bien davantage dans la direction spirituelle. *Il faut toujours aller après Notre-Seigneur*, le suivre, et non le devancer. Prions beaucoup, afin d'être éclairés; prenons la sainte habitude des oraisons jaculatoires si recommandées par les saints (1). Alors même que Dieu nous montre comment il faut conduire notre pénitent, prions encore, afin de ne suivre, en parlant, que le mouvement de l'Esprit-Saint.

Mais ce n'est pas seulement au saint Tribunal que le confesseur doit prier : il doit en outre mettre souvent ses pénitents sous la protection de la sainte Vierge, implorer en leur faveur, surtout à la sainte messe, les miséricordes de Dieu, et lui offrir pour eux les peines, les contradictions,

(1) *Introduction à la vie dévote*, ch. XIII. — Il faut recourir aux oraisons jaculatoires, surtout lorsque nous avons affaire à des pénitents ignorants, grossiers, aveuglés par les passions, indociles, indifférents, et lorsque nous entendons l'aveu de fautes honteuses. *Veni Sancte Spiritus Jesu, amator castitatis, miserere nobis. Mater purissima, ora pro nobis.*

les déceptions, et toutes les épreuves de la vie. Il s'appliquera à lui-même ces paroles de l'Ecriture : *In dolore paries* (Gen., III, 16).

On ne saurait croire par combien d'artifices l'esprit infernal cherche à se substituer à l'Esprit-Saint dans les confesseurs ; mais l'homme de Dieu est sur ses gardes, il veille, il déjoue les ruses de l'ennemi. Négliger l'oraison et l'étude, faire attendre ses pénitents, leur adresser des demandes curieuses et propres à exciter une dangereuse sympathie ; chercher à faire foule auprès de son tribunal, et à s'entourer de pénitents de choix ; éloigner les personnes du peuple sous le faux prétexte qu'on n'a pas le temps de les écouter ; être dur et sévère envers les pauvres et les vieillards, tandis que l'on s'empresse et qu'on est faible et lâche lorsqu'il s'agit d'autres personnes ; s'attacher à ses pénitentes au point de fatiguer par des reproches celles qui paraissent vouloir le quitter, s'oublier même jusqu'à s'en venger par des coups de langue ; enfin, exploiter l'influence d'une pénitente dans le but de satisfaire une déplorable ambition : voilà des défauts, des bassesses d'autant plus rares qu'un confesseur sent mieux à quel mépris il se vouerait en se montrant infidèle observateur des devoirs sacrés imposés à son ministère. Un bon confesseur s'applique constamment à être pieux, instruit, humble, patient, modeste, désintéressé, généreux, détaché des créatures, uni à Jésus-Christ, dont il cherche uniquement la gloire. Bien loin de tenir ses pénitents à la chaîne, il les met dans la nécessité de s'adresser, de temps en temps, à un confesseur de leur choix : tant il désire leur laisser toute liberté ! et c'est ainsi qu'il étend et affermit de jour en jour la confiance dont il est justement honoré.

ARTICLE DEUXIÈME

VOIE DANS LAQUELLE IL IMPORTE DE FIXER LES PÉNITENTS.

Pour mener sûrement les âmes à Dieu, dit encore M. Olier, il ne faut pas oublier que tous les chrétiens sont appelés à la perfection, chacun dans son état, parce que étant enfants de Dieu, ils doivent être semblables à leur Père ; parce que étant membres de Jésus-Christ, ayant une même loi, qui est l'Évangile, une même nourriture, qui est Jésus-Christ, les mêmes sacrements auxquels sont attachées les mêmes grâces, enfin, ayant les mêmes châtiments à craindre et la même gloire à espérer, il n'y en a point qui ne doive tendre de toutes ses forces à la perfection. C'est pour cela que Notre-Seigneur disait à tous : *Soyez parfaits, parce que votre Père céleste est parfait.*

Or, cette perfection à laquelle tous sont appelés, Dieu l'a établie dans une *soumission* et dans un *abandon total* à sa volonté, chose qui est à la portée de tous, en tout lieu, en tout temps et en toute occasion.

La meilleure preuve que nous puissions donner à Dieu de notre attachement à sa volonté sainte, c'est lorsque nous acceptons, pour lui plaire, les *croix* que sa divine providence nous envoie, et particulièrement celles qui étant attachées à l'accomplissement de nos *devoirs d'état*, sont les plus sanctifiantes et les plus méritoires : telle est la voie dans laquelle il faudra fixer les âmes, après les avoir fait passer par la vie purgative.

ARTICLE TROISIÈME.

DIRECTION DES PÉNITENTS DANS LA VIE PURGATIVE (1).

Le confesseur examinera d'abord si le pénitent présente, dans sa conduite, quelqu'un des motifs qui *nécessitent* une confession générale, savoir : *habitude criminelle non interrompue*, *absence totale de contrition*, *péchés cachés*, *confessions sans examen*, *ignorance des vérités dont la connaissance est essentielle au salut*. Une seule de ces circonstances suffit ordinairement pour que le pénitent soit obligé de refaire ses confessions passées.

D'autres fois, une confession générale, quoique non nécessaire, peut être très-utile aux pénitents (2). On la leur conseillera, mais en leur recommandant de s'examiner spécialement sur la manière dont ils s'acquittent de leurs *exercices de piété* et de leur *devoirs d'état*, et sur la *charité envers le prochain*.

D'autres fois enfin, une confession générale peut être nuisible : il faut en détourner.

Nous ferons néanmoins observer qu'un des principaux fruits des Missions étant la réparation des confessions mauvaises, il convient, le plus souvent, lorsqu'on évangélise une paroisse, *d'engager* avec instance, même les per-

(1) Voyez l'article 4 ci-après.

(2) Les avantages d'une confession générale sont : une connaissance plus claire de la malice du péché; une douleur plus vive provoquée par la considération de toutes les fautes de la vie; un plus ferme propos de les éviter à l'avenir; une plus grande effusion des grâces du Ciel; de meilleures dispositions pour s'approcher de la sainte Table; un pardon plus sûr, et, par conséquent une plus ferme espérance du salut, et enfin, une douce consolation, à l'heure de la mort, parce que la confession générale a réparé les défauts des confessions particulières. (Bellécius.)

sonnes pieuses, à faire un retour sur le passé (1), sauf à *ne point les y contraindre* lorsqu'on n'est pas moralement certain de la nullité des confessions précédentes, et même à n'y point autoriser les personnes qui ont déjà fait, avec sincérité et contrition, des confessions générales, lorsque par scrupule elles voudraient recommencer.

Que si, lorsqu'un pénitent est entré dans le détail de sa vie, on vient à reconnaître la nécessité d'une confession générale, il faut bien se garder de le renvoyer sous le seul prétexte qu'il y a foule auprès du saint Tribunal ; car soit par respect humain, soit par manque de temps, soit à l'instigation du démon, il pourrait ne plus revenir. C'est un devoir alors de le préparer, par un court mais suffisant examen, auquel on joint une vive exhortation à la contrition.

Mais quand la nullité des confessions précédentes n'est pas certaine, alors, sans nous opposer à ce que notre pénitent s'accuse de manière à pouvoir se dire : *J'ai fait ma confession générale*, adressons-lui quelques questions propres à le guider et à simplifier son accusation ; et à la fin ajoutons cette formule : *Vous vous accusez bien, n'est-ce pas, de toutes les mauvaises pensées, paroles, actions et omissions de votre vie ?*

Si c'est le pénitent qui, lui-même, a demandé à faire une confession générale, ayons soin, comme le recommande saint Ligori, de lui laisser dire tout ce qu'il a sur le cœur : autrement n'ayant pas la satisfaction de faire sa confession comme il l'entend, il ira se confesser à d'autres ; et par là, bien du temps sera perdu.

(1) On sait que l'occasion suscitée par la Providence pour l'institution des Prêtres de la Mission, fut une confession générale que fit faire saint Vincent de Paul à un homme qui avait toutes les apparences d'un bon chrétien, et dont la reconnaissance, après sa réconciliation avec Dieu, s'exprimait par ces paroles : « Sans M. Vincent, j'étais damné. »

Afin d'obtenir l'intégrité de l'aveu, on pourrait interroger d'abord, s'il est nécessaire mais prudemment, sur les principaux points de la *doctrine chrétienne*; puis :

1° Sur les *Pâques* omises; les *confessions* et les *communions* mauvaises ; les *prières* négligées et les *superstitions ;* l'*orgueil* et la *colère ;* les pensées, les lectures, les discours contre la *foi ;* les *murmures contre la Providence ;* le *désespoir*, la *présomption*, et le *respect* humain;

2° Sur les *jurements*, les *blasphèmes*, les *imprécations*, et sur la violation des *vœux ;*

3° Sur la *profanation du dimanche* en manquant la *messe*, ou en *travaillant* sans être légitimement dispensé;

4° Sur l'insubordination, les outrages envers les *parents ;*

5° Sur les *querelles*, les *coups*, les *inimitiés*, les mauvais *conseils* et les mauvais *exemples ;*

6° Sur l'*impureté*, l'*ivrognerie*, l'infraction à la loi de l'*abstinence* et du *jeûne* ;

7° Sur les *injustices ;*

8° Sur les *jugements téméraires*, les *mensonges*, les *médisances* et les *calomnies* (1) ;

9° Sur la négligence des *devoirs d'état*, et sur les fautes que commettent ordinairement les personnes de la *condition* du pénitent (2).

(1) Remarquez que nous avons suivi l'ordre des commandements de Dieu ; ce qui rend cet examen facile à retenir.

(2) Si le pénitent s'est examiné, et qu'il dise tout ce que sa capacité et son instruction lui permettent de dire, contentez-vous de cet aveu. Dieu ne lui en demande ordinairement pas davantage.

Voyez l'examen précédent plus développé dans le *Manuel du confesseur* de Mgr. Gaume, ch. IV.

L'examen fait, engagez vos pénitents à prier (1), à venir aux instructions, à réfléchir sur les vérités de la religion dont ils auront entendu l'exposé (2).

(1) « Exhortez toujours avec zèle, dit saint Ligori, les pécheurs d'habitude à demander, plusieurs fois par jour, la sainte persévérance dans l'éloignement du mal et à recourir promptement, dans les tentations, à Jésus et Marie, disant et répétant JÉSUS! MARIE! tant que dure la violence de la tentation. On néglige trop de suggérer aux pénitents ce grand remède de la prière.

« Ne manquez pas d'insinuer à tous ceux qui ont de la piété, comme à ceux qui vivent dans le péché, la *dévotion envers Marie*; engagez-les particulièrement à se recommander matin et soir à Marie, en récitant trois *Ave Maria*, afin qu'elle les préserve du péché mortel. Il est très-difficile qu'une âme persévère dans la grâce de Dieu et se sauve sans une particulière dévotion envers la Mère de Dieu : c'est pour cela qu'on l'appelle la Mère de la persévérance. »

« Les confesseurs, disait le même saint, doivent : 1° user de charité et de fermeté envers les pécheurs; 2° faire l'*examen* des personnes ignorantes; mais être *très-prudents* dans les questions qu'ils adressent aux jeunes gens et aux jeunes filles, relativement au sixième commandement; 3° exhorter toujours à la prière; 4° demander aux personnes qui leur sont inconnues, si elles n'ont pas quelques scrupules sur leur vie passée; aux femmes, si elles sont obéissantes à leurs maris; aux parents, comment ils soignent l'éducation de leurs enfants; 5° s'efforcer d'inspirer de bonnes dispositions aux pénitents; 6° ne pas donner l'absolution aux détenteurs de la chose d'autrui, avant qu'ils en aient, autant que possible, fait la restitution, ni à ceux qui sont dans une occasion prochaine, avant qu'ils aient fait cesser cette occasion ou avant qu'elle soit devenue éloignée, si elle était nécessaire; ni aux habitudinaires et aux pécheurs de rechute, s'ils ne donnent une preuve de leur changement de vie, ou au moins des signes non équivoques de leurs bonnes dispositions; 7° laisser les avertissements quand il y a bonne foi et qu'ils ne doivent pas être profitables, à moins qu'il n'en doive résulter un inconvénient général; 8° suggérer aux pénitents l'acte de contrition; 9° ne pas donner l'absolution à ceux qui commettent, par habitude, des péchés véniels, lorsqu'ils n'ont pas les dispositions requises; 10° conseiller aux personnes dévotes l'usage de l'oraison mentale, leur enseigner à la faire, et ne pas oublier ensuite de leur demander si elles l'ont faite; 11° ne pas imposer, sous péché grave, des pénitences que l'on prévoit ne pas devoir être accomplies, ou ne devoir être accomplies que difficilement. »

(2) On pourrait aussi les engager à réfléchir sur les stations du che-

En outre, il leur prescrira des pratiques médicinales qui soient en rapport avec leurs besoins spirituels et avec leur position, telles que celles-ci :

1° Le matin et le soir, ajouter à la prière ordinaire une invocation qui rappelle un ou plusieurs des défauts principaux à corriger, par exemple : *O Marie, ma bonne Mère, aidez-moi à ne plus blasphémer, à pardonner*, etc.; et si l'on venait à retomber dans la même faute, faire au plus tôt un acte de contrition, pour en demander pardon à Dieu ;

2° Le soir, faire l'*examen de conscience* ; penser, pendant quelques minutes, que l'on peut mourir d'un instant à l'autre ; se dire à soi-même : *Si je meurs cette nuit, où ira mon âme?* et faire un acte de contrition;

3° S'efforcer d'amener aux exercices de la Mission et au saint Tribunal, ses parents, ses voisins et les personnes que, par de mauvais exemples, on aurait pu détourner de leurs devoirs (1).

Chaque fois que le pénitent revient, son confesseur s'enquiert s'il a été fidèle aux pratiques qui lui ont été prescrites ; s'il est venu aux *instructions*, s'il y a *réfléchi*, et de quoi il a été le plus frappé ; s'il a *prié*, et qu'a-t-il demandé.

Il est aussi très-important d'obliger les pénitents à reconnaître, en se confessant sur chaque commandement, qu'ils ont fait beaucoup de mal et peu de bien, et qu'ils ont souvent mérité l'enfer. Sans cette précaution, un grand

min de la Croix, ou sur le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, les commandements de Dieu et de l'Église, les mystères du Rosaire.

(1) A ces pratiques, on pourrait, selon les circonstances, en ajouter d'autres, par exemple : s'imposer chaque jour quelque petit *sacrifice ; donner aux pauvres*, etc.

nombre d'âmes, engagées dans la route de la damnation, ne prendront pas pour elles ce qu'on dira de l'enfer et de son éternel désespoir ; elles ne comprendront pas le *servum inutilem ejicite in tenebras exteriores* (Matth., xxv, 30) ; elles ne sentiront pas, au récit des tourments endurés par notre divin Sauveur et des bienfaits dont il les a comblées, combien est grande leur ingratitude envers lui ; elles ne sentiront pas non plus la nécessité de beaucoup prier et de faire généreusement des œuvres de charité et de mortification ; et par suite, ne feront aucun effort pour pratiquer sérieusement la vertu.

Il faut surtout leur signaler l'impuissance où elles sont de se sauver sans Jésus-Christ, leur Dieu, leur Sauveur, leur ami, leur modèle, leur vie ; et leur inspirer une tendre dévotion pour Marie, leur Mère et le refuge assuré des pauvres pécheurs : sinon, livrées à leur propre faiblesse, ces pauvres âmes se décourageront bientôt. Mais la connaissance et l'amour de Jésus et de Marie, accompagnés de prières, de la fréquente communion, et de la fuite des occasions mauvaises, serviront à assurer leur persévérance.

Afin d'atteindre plus sûrement ce but, saint François-Xavier conseillait de donner aux pénitents un règlement de vie. « Portez avec vous, dit-il au père Barzée, le règlement de vie (1) que j'ai rédigé, dans lequel on trouve l'ordre et la manière dont les chrétiens qui veulent pratiquer leur religion et sauver leur âme, doivent, chaque jour, honorer et prier Dieu, pour se préserver des chutes journalières, et acquérir le bonheur éternel. Vous remettrez un exemplaire de ce règlement à ceux que vous confessez, et leur donnerez pour pénitence de se conformer,

(1) Voyez les *Lettres de saint François Xavier*.

pendant un certain nombre de jours, à ce qu'il prescrit. Vous leur en ferez ainsi contracter l'habitude ; et une fois qu'ils en auront senti l'utilité et goûté la douceur, ils retiendront plus aisément les conseils de leur père spirituel. L'expérience a démontré qu'un grand nombre de pécheurs en ont retiré un grand profit. C'est pourquoi, je crois que vous ferez bien de le communiquer, non-seulement à ceux que vous dirigez, mais à toutes les personnes qui désirent faire leur salut, et qui sont sous la direction d'autres ecclésiastiques. Mais comme je ne vois pas de moyen facile pour vous procurer un assez grand nombre d'exemplaires; de manière à pouvoir en distribuer comme je le désirerais, faites-en faire un tableau, que vous afficherez dans l'intérieur de l'église, afin que ceux qui désireraient s'y conformer, puissent facilement en relever une copie. »

C'est en usant à propos de ces différents moyens, et d'autres encore dont il aurait l'inspiration, qu'un confesseur ouvrira aux âmes la voie de la sainteté. Mais nous nous empressons d'ajouter, que s'il éprouvait une certaine répugnance à recommander à ses pénitents une perfection qu'il n'a pas lui-même, il devrait s'appliquer les paroles que l'humilité inspirait à saint François de Sales (1) :

(1) Les trois grands principes de saint François de Sales, pour la direction des âmes, étaient : 1° de leur montrer la perfection dans la pratique de l'amour de Dieu, c'est-à-dire dans la conformité à sa volonté et dans l'abandon à sa Providence; 2° de les diriger, chacune selon sa vocation et de la lui faire aimer; 3° de faire dominer la douceur dans leur direction et de leur faire suivre paisiblement l'attrait de l'Esprit de Dieu. Il leur recommandait en particulier : 1° de se fixer tellement dans la *volonté de servir Dieu*, qu'elles fussent au milieu du monde comme un rocher au milieu de l'océan; 2° de s'exercer à la *pratique des vertus* plutôt qu'à la contemplation; 3° de bannir ce qui rendrait leur dévotion ridicule et haïssable; 4° d'éviter l'hypocrisie et le déguisement et d'avoir une grande *simplicité*; 5° de ne pas désirer savoir plus qu'il ne faut et d'éviter la curiosité. 6° de fuir, avec le plus grand soin, tout ce qui

« Hélas! je ressemble à l'échelle qui fait monter des gens en un lieu où elle ne va jamais. Je suis comme un luth sourd à ses propres accords, ou comme un écuyer tranchant qui distribue tout à autrui et ne garde rien pour lui-même. Cependant, ajoute le saint évêque, il ne faut pas laisser de soulager les autres, encore que l'on soit imparfait. Combien y a-t-il de bons médecins qui n'ont guère de santé? et combien se fait-il de belles peintures par des peintres fort laids?

« Ne mettons point au nombre des hypocrites celui qui ne fait pas aussi bien qu'il parle, car, Seigneur Jésus, où en serions-nous? Il faudrait donc que je me tusse de peur d'être hypocrite, puisque, si je parlais de la perfection, il s'ensuivrait que je penserais être parfait. Non certes, je ne pense pas être parfait pour parler de la perfection, non plus que je pense être Italien pour parler italien; mais je dis ce que j'ai appris des autres. »

ARTICLE QUATRIÈME.

RÈGLES TOUCHANT LA JURIDICTION, L'INTÉGRITÉ DE LA CONFESSION, LA CONTRITION ET L'ABSOLUTION (1).

§ 1er.

La juridiction.

Chaque prêtre reçoit dans l'ordination le pouvoir de lier et de délier au tribunal de la Pénitence; mais, sauf la circonstance du danger de mort, il ne peut user *validement* de ce pouvoir qu'à l'égard des personnes sur lesquelles

pourrait alarmer la pudeur; 7° de se prêter doucement aux entretiens et aux récréations honnêtes et conformes à leur condition.

(1) Nous avons ajouté à ces règles des exceptions qui ne doivent s'appliquer qu'à certains *cas particuliers* : un sage directeur se gardera de les transformer en règles générales.

l'évêque du lieu où il exerce le saint ministère, lui a donné *juridiction*, et pour les cas dont le Pape ou l'évêque ne se sont pas réservé l'absolution. Il importe donc de connaître les péchés et les censures réservés.

Pour qu'un *péché* soit *réservé*, il faut d'abord qu'il soit *certainement commis* et *certainement mortel*, non-seulement quant à la *conscience*, mais encore quant à l'*acte extérieur considéré en lui-même*, la réserve ne tombant pas sur les péchés seulement intérieurs. Il faut en outre qu'il soit *certainement compris dans la réserve;* qu'il soit *complet dans son espèce* tel qu'il est réservé, et qu'il soit commis après l'âge *quatorze ans* accomplis pour les hommes, et après celui de *douze ans* pour les femmes.

Pour encourir une *censure*, il faut les *mêmes conditions;* et en outre, qu'il y ait *contumace*. Or, il n'y a pas contumace quand on ne connaît pas la censure, à moins que l'ignorance ne soit crasse, c'est-à-dire si facile à éviter qu'elle ne puisse durer sans une grande négligence. *Ligari nolumus ignorantes, modo tamen ignorantia crassa non fuerit aut supina.* (Sexti, lib. I, tit. 2, de Constit., cap. 2.)

Un prêtre *simplement approuvé* ou dont la *juridiction* est *douteuse*, ne peut absoudre directement des cas réservés à l'évêque, excepté dans le danger de mort, par exemple, dans une maladie grave, dans une peste, dans un accouchement laborieux, dans une opération chirurgicale dangereuse, avant une navigation périlleuse, dans un combat ou au moment du combat : car alors toute réserve cesse. Dans les autres cas de nécessité, comme lorsqu'il y aurait danger de scandale, d'infamie ou de grave dommage, à prendre le délai nécessaire pour obtenir, même par lettre ou par tout autre moyen, les pouvoirs de l'évêque, le confesseur peut, en remettant les autres péchés du pénitent, remettre indirectement le péché réservé, mais celui-ci est

ordinairement tenu de confesser ce péché, aussitôt qu'il le pourra, en se présentant au supérieur qui a porté la réserve, ou à son délégué, qui pourrait être le confesseur lui-même (1).

Un prêtre *simplement approuvé* peut absoudre les étrangers qui accusent des péchés réservés *dans leur diocèse* et non dans le sien, pourvu qu'ils ne soient pas venus se confesser *in fraudem legis,* c'est-à-dire pour se soustraire au tribunal de leur supérieur.

Une personne qui, s'étant adressée à un simple prêtre, aurait *involontairement* omis d'accuser un péché réservé, et qui, dans cet état, aurait reçu l'absolution de quelque autre faute, devrait, sans aucun doute, accuser à la première occasion ce péché réservé, si elle venait à s'en souvenir ; mais elle ne serait plus tenue de le faire à un prêtre approuvé pour les cas réservés, parce que l'absolution a fait tomber la réserve. Cette obligation cesserait aussi, à moins d'une prescription contraire, si un pénitent avait confessé à qui de droit un péché réservé, et que sa confession eût été sacrilége.

Il y a deux cas réservés au Pape, sans censure ; c'est : 1° l'accusation de sollicitation intentée calomnieusement contre un prêtre innocent ; 2° l'acceptation de dons notables (dix écus romains) (2) par des religieux proprement dits, lorsque la somme n'a pas été restituée.

Les autres cas réservés au Pape le sont principalement à cause de la censure ; et par conséquent, pour que le péché soit réservé, il faut que la censure soit encourue. Mais nous avons dit que l'ignorance de la censure,

(1) Voyez le *Compendium de Gury*, t. II, nos 549, 571, 575, etc.

(2) Dix écus romains, si l'on considère l'époque où la loi a été portée, vaudraient aujourd'hui 60 francs.

quand elle n'est pas crasse, excuse de la censure, et fait que le péché n'est pas réservé.

D'un autre côté, l'*évêque peut*, par lui-même ou par ses délégués, *relever de toutes les censures papales, occultes ou non* (1), *et même des deux cas réservés sans censure, lorsqu'ils sont occultes, les pénitents qui ne peuvent aller eux-mêmes à Rome*, comme les vieillards, les infirmes, les pauvres, les femmes, les enfants, etc.; mais si la cause d'empêchement disparaît, l'obligation renaît.

L'évêque peut en outre, en vertu du droit, relever *même ceux qui pourraient aller à Rome*, de toutes les censures papales occultes, excepté celles de la bulle *In cœna Domini* (2), et celles qui ont été portées depuis le concile de Trente, par exemple celle qui frappe le prêtre qui a absous son complice *in peccato turpi mortali*. Toutefois il faut observer que si le complice était à l'article de la mort, et qu'un autre prêtre *pût* être appelé sans infamie ou scandale, l'excommunication majeure serait encore encourue, mais l'absolution serait valide.

Un pouvoir spécial est nécessaire pour la confession des religieuses qui vivent en communauté. Sous cette dénomination de religieuses, on comprend les religieuses simplement approuvées, les sœurs converses et les novices. Mais à moins qu'il n'y ait une interdiction formelle, un confesseur peut entendre à son tribunal toute religieuse

(1) Censura est *notoria* vel *publica*, prout publicè constat aliquem eam incurrisse ob factum ità cognitum quòd jam amplius celari nequeat, vel secùs.

(2) Les principales sont : l'hérésie, le schisme, l'apostasie, avoir et lire des livres hérétiques, la falsification des bulles et lettres apostoliques ; la violation des libertés et priviléges de l'Église, des biens et des personnes ecclésiastiques, etc. (Voyez le *Manuel des Confesseurs*, de Mgr Gaume, nº 227, et Gury, t. II, nos 952, 970, 971.)

qui s'y présente accidentellement, ainsi que les Filles de Saint-Vincent de Paul.

§ 2.

Intégrité de la confession.

1° Une bonne confession générale étant un des moyens les plus efficaces pour opérer un renouvellement intérieur, conseillez de la faire au moins une fois dans la vie, afin que l'on se prémunisse contre les craintes sur le passé, qui pourraient venir à la mort.

Ayez cependant la précaution d'avertir que dans les confessions générales de *dévotion*, l'on ne pèche pas en ne disant qu'une partie de ses péchés mortels ; car puisqu'on en a reçu l'absolution, l'obligation de les déclarer n'existe plus.

2° Il est toujours à propos de demander aux pénitents s'ils n'auraient pas quelque inquiétude au sujet de leurs confessions passées, afin de les amener à un retour souvent nécessaire. Mais réfléchissez mûrement avant de prononcer la nécessité d'une confession générale.

3° Si votre pénitent, sans se croire gravement obligé d'accuser un péché sur l'existence duquel il doutait (1), avait omis d'en faire l'aveu, ou si, à une confession sacrilége avaient succédé des confessions faites dans de bonnes dispositions (2), mais sans penser à revenir sur le passé,

(1) L'accusation des péchés que l'on doute avoir commis ou être graves doit être conseillée, mais non exigée ; elle doit même être défendue aux personnes scrupuleuses ou seulement timorées.

(2) Il peut arriver en effet que, plus ou moins longtemps après avoir quitté l'habitude du péché, le pénitent oublie les fautes et les mauvaises confessions qu'il a faites dans cet état, et que n'étant point instruit de l'obligation de s'en confesser de nouveau, sa bonne foi le mette à couvert de cette obligation, et rende, par la même, valables et légitimes

la confession générale ne serait pas rigoureusement obligatoire. Le concile de Trente ne fait point une loi de confesser les péchés dont ont n'a pas la conscience ou la science. Quant aux péchés involontairement oubliés, ils ont été remis indirectement; et, en règle générale, il suffit de les soumettre aux clefs de l'Église, lorsqu'on vient à s'en souvenir.

4° Rappelons-nous souvent ce principe formulé par saint Thomas : *In confessione, non exigitur ab homine plus quam possit.*

5° Si, après avoir entendu l'accusation des fautes commises dans une année, le confesseur découvre la nullité des précédentes confessions, et que cette revue *d'une année* lui donne une connaissance *suffisante* des péchés des autres années, il peut se contenter alors d'une accusation générale pour ces années-là.

6° Lorsqu'un pénitent revient au même confesseur pour réparer une confession invalide, il suffit que celui-ci se souvienne confusément des péchés accusés ; (1)

7° Il est plus probable que le pénitent n'est pas tenu d'accuser le degré de l'inceste, à moins peut-être qu'il ne s'agisse du premier degré en ligne droite (père avec fille, mère avec fils). Mais s'il s'agit d'inimitié grave, et qu'elle tombe sur un père, une mère, des enfants ou petits-enfants, des aïeux, des neveux, un époux, des frères, des sœurs, ou des alliés au premier degré, ou des parrains et marraines, il faut le dire.

8° En général, on *exhorte* les pénitents à déclarer les circonstances notablement aggravantes. Mais en matière

les confessions suivantes. Or, ce qu'on peut dire des confessions sacrilèges, à plus forte raison peut-on le dire des confessions nulles.

(1) Il en est de même si le confesseur oublie, avant de donner l'absolution, les péchés qui viennent d'être accusés.

d'impureté, bien loin de les y engager, on doit *plutôt* les en dissuader. N'imitons pas certains confesseurs qui, sous le prétexte de savoir jusqu'où une personne a péché, lui adressent des questions d'une indécence révoltante, quand le plus souvent il suffirait de lui dire : Croyez-vous avoir fait le mal bien volontairement?

9° Sont exemps de l'intégrité matérielle, *sauf à confesser les péchés mortels omis, si la cause excusante venait à disparaître :* 1° les muets, à moins que le confesseur ne comprenne leur langage ; 2° les sourds qui ne savent pas bien s'expliquer ; 3° les étrangers qui ne peuvent trouver un confesseur initié à leur langage ; 4° les malades très-fatigués, ou auxquels on craint de n'être plus à temps de donner l'absolution si l'on tardait de le faire ; 5° ceux qui ont perdu l'usage de la parole ; 6° ceux qu'on ne peut laisser seuls, v. g. *mulier in partu laborioso* ; 7° un enfant qui, au moment même de sa première communion, ou une personne qui, au moment même de se marier, déclare un péché dont l'omission demande un long retour sur le passé que les circonstances ne permettent pas de faire actuellement (1) ; 8° les soldats au moment d'une bataille (2).

Mais le nombreux concours des pénitents au confessionnal ne dispense pas de l'intégrité matérielle.

Ce qui exempte encore de l'intégrité matérielle, c'est un danger imminent pour la vie du confesseur, du pénitent ou d'un tiers ; c'est en outre le danger de scandale, d'infamie ou de révélation ; et l'état de scrupule dans lequel

(1) L'essentiel dans ces cas, c'est la contrition.

(2) Il suffit alors qu'ils donnent quelques signes de confession et de contrition ; et on les absout par cette formule : *Ego vos absolvo a peccatis vestris, in nomine Patris, etc.*

une âme est sans cesse tourmentée par la crainte d'avoir oublié quelque péché.

10° Enfin, il ne faut pas qu'un confesseur se laisse dominer par le scrupule au point de rendre, par des interrogations trop multipliées, la confession irritante et odieuse à des pénitents assez bien disposés, mais qu'il est besoin de ménager. « Voici par exemple, dit le père Kerckhove (1), un pauvre pécheur auquel il importe de ne pas différer l'absolution, quoiqu'il ait une confession générale et très-pénible à faire : appliquez-vous alors à procurer sa conversion, encore plus que l'intégrité matérielle de sa confession (à laquelle cependant doit être apporté un soin raisonnable). S'il répond sincèrement aux questions qui lui sont faites, le confesseur peut aisément, par la connaissance de ses habitudes, de son état, et du milieu dans lequel il a vécu, parvenir à se former suffisamment la conscience, à son sujet, pour l'absoudre à l'instant même, pourvu qu'il soit contrit. Le père Kerckhove regarde en outre comme probable, qu'on pourrait dire à ce pénitent, *bien disposé : « Si quelques péchés vous reviennent à l'esprit après l'absolution que je vais vous donner, faites un acte de contrition et ne revenez plus sur le passé.* » Car d'abord, bien souvent le pénitent, a compris dans son accusation les péchés graves que plus tard il croit avoir oubliés, et puis on suppose, dans le cas présent, que très-probablement il n'osera pas déclarer à un autre confesseur ces péchés déjà remis indirectement; et par suite, son état deviendrait pire qu'auparavant. Il ne paraît pas, conclut le même auteur, qu'on puisse accuser de laxisme ou d'impru-

(1) *Manuale Missionum*, auctore P. Isidoro Van de Kerckhove, p. 43, 44. Monseigneur l'évêque de Namur recommande ce Manuel au clergé de son diocèse comme l'œuvre d'un homme apostolique blanchi dans l'exercice du saint ministère.

dence un confesseur qui, pour le plus grand bien de ses pénitents, aurait choisi, comme dans la circonstance actuelle, entre deux maux le moindre. »

§ 3.

La contrition.

Sans contrition, point de pardon. De ce principe ressort, pour le confesseur, l'obligation de s'assurer si le pénitent est contrit, et de l'y exciter s'il ne l'est pas. Par conséquent il doit connaitre les signes d'un vrai repentir, et la manière d'exciter à la contrition.

1° *Signes ordinaires de contrition.*

Les signes ordinaires de contrition sont : un examen exact pour la confession, un aveu sincère des fautes, la manière humble dont le pénitent s'accuse, le repentir et la résolution de ne plus pécher qu'il exprime sérieusement (1).

2° *Signes extraordinaires de contrition.*

Saint Ligori énumère ainsi les principaux : 1° *Major dolor patefactus per lacrymas, suspiria, aut cordialia verba ; 2° minor peccatorum numerus relative ad tenta-*

(1) Un pénitent dont la confession se borne à l'accusation de fautes vénielles, doit avoir la contrition de l'un d'eux au moins, ou bien déclarer de nouveau un péché dont il a la contrition, mais sans qu'il soit besoin de le circonstancier ; il suffit même qu'il dise : *Je m'accuse, en outre, des péchés de ma vie passée* ou *des péchés de toute ma vie.*

Le commencement d'amour de Dieu, nécessaire pour *l'attrition*, est très-probablement la crainte de Dieu jointe à l'espérance du pardon.

tiones ; 3° studium adhibitum ad emendationem ; 4° si pœnitens, ut accederet ad sacramentum, notabilem conatum adhibuit ; 5° si accedit ductus ab aliquo extraordinario motivo, nempe concionis auditæ, mortis amici, vel ex timore terræ motus, illuvionis, pestis, etc ; 6° si pœnitens confiteatur peccata priùs culpabiliter omissa ; 7° si, priusquàm accedat, restituerit ablatum, vel reparaverit famam proximi læsam ; 8° si, ad monitionem confessoris, significet se novam cognitionem suæ iniquitatis et periculi suæ damnationis adeptum fuisse ; 9° si postulet aut quærat nova ad suam emendationem remedia.

Sunt etiam quædam signa quæ saltem deservire possunt ad alia signa dispositionis adjuvanda, v. g. *si pœnitens dicat se statim doluisse post peccatum ; si cupiat satisfacere ; si magnam pœnitentiam bono animo acceptet ; si protestetur ex seipso malle mori quàm relabi* (1).

3° *Indices d'une conscience mal disposée.*

Les indices d'une conscience *mal disposée*, dans laquelle *non adest spes emendationis*, sont ainsi énumérés par Léonard de Port-Maurice : 1° si le pénitent, averti deux ou trois fois de son état par un confesseur zélé, retombe toujours, et plus souvent peut-être, dans les mêmes péchés et ne montre *aucune disposition* qui fasse espérer son changement ; 2° si l'on n'aperçoit pas en lui une plus grande horreur du péché que par le passé, et qu'on juge, par sa *froideur*, qu'il veut tromper en disant qu'il déteste ce qui offense Dieu ; 3° s'il a tenu peu de compte des remèdes que le même confesseur ou plusieurs lui ont offerts, et s'il *ne s'inquiète nullement* d'avoir négligé de s'en servir ;

(1) S. Ligori, *Theol. mor.*, n° 460, et *Praxis conf.*, n° 74.

4° si, par le passé, il a toujours vécu dans la même négligence, uniquement occupé de contenter ses passions, et s'il n'a *pas fait le moindre effort* pour se corriger ; si, au contraire, en tombant souvent dans ses péchés d'habitude, il a prouvé, par là, qu'il se mettait peu en peine de son salut éternel ; 5° s'il ne vient se confesser que par nécessité, parce que son père ou sa mère le lui commandent, ou parce qu'il est dans l'usage de s'approcher du sacrement tous les huit jours, ou par tout autre motif fondé sur le respect humain, et s'il ne désire que peu ou pas du tout de changer de vie et de remplir ses devoirs de bon chrétien ; 6° s'il excuse ses fautes, conteste avec son confesseur, repousse les pénitences préservatives ou expiatoires qui lui sont imposées, et témoigne, par son indocilité, qu'il est obstiné dans ses habitudes criminelles ; 7° enfin, si l'on voit en lui une grande inclination au péché, une mauvaise tendance tellement prononcée qu'elle le montre fortement attaché au vice, et si, malgré ses protestations d'une vraie douleur de ses fautes, le confesseur ne peut prudemment y ajouter foi, mais a droit, au contraire, de conclure, d'un attachement aussi marqué pour le péché, que son pénitent n'a pas un repentir véritable. (*Discorso mistico morale*, n° 14.)

4° *Manière d'exciter à la contrition.*

« Un confesseur doit, dit saint Ligori, faire produire, à chacun de ses pénitents, un acte de contrition, avec un acte d'espérance du pardon par les mérites de Jésus-Christ, et un acte d'amour de Dieu. Afin de les y amener, quand ils paraissent peu disposés, procédez par interrogation. Dites à votre pénitent : Si vous étiez mort sans vous être réconcilié avec Dieu, où seriez vous aujourd'hui ? — Comprenez-vous que le péché mortel est un grand mal, puisqu'il con-

duit à l'enfer et qu'un seul suffit pour vous damner? Si vous mourriez avant d'être rentré dans l'amitié de Dieu, pourriez-vous jamais espérer d'entrer dans le Ciel? — En péchant, vous avez perdu le Ciel : n'est-ce pas un grand malheur? — Êtes-vous fâché d'avoir mérité d'aller en enfer et de ne jamais entrer dans le Ciel? — Ne savez-vous pas aussi que vos péchés ne peuvent être effacés qu'avec le sang de Jésus-Christ? — Vous connaissez Jésus-Christ : Jésus-Christ, c'est le Fils de Dieu qui s'est fait homme et qui est mort sur la croix pour expier vos péchés..... Ne détestez vous pas vos péchés qui sont la cause de sa mort? — Ce bon Sauveur a donné au prêtre le pouvoir de laver votre âme dans son sang : n'espérez-vous pas en sa miséricorde? — Dieu que vous avez offensé est infiniment aimable : ne détestez-vous pas vos péchés qui l'ont outragé? — Dites-lui, avec moi : « Je vous aime, ô mon Dieu, de tout mon cœur, et plus que toutes choses, parce que vous êtes infiniment aimable; j'espère, par la Passion de Jésus-Christ, que vous me délivrerez de l'enfer que j'ai mérité; je me repens, par-dessus tout, de vous avoir offensé; je m'en repens moins parce que j'ai mérité l'enfer que parce que le péché m'éloigne de vous. Je déteste toutes les injures que je vous ai faites. Vous m'avez supporté malgré mes péchés : je me propose, pour l'avenir, de mourir plutôt que de vous offenser encore. » — Après avoir fait faire au pénitent l'acte de contrition, dites-lui : « Et maintenant, vous vous accusez de nouveau de tous les péchés que vous m'avez déclarés : n'est-ce pas? »

Quant aux personnes pieuses, on les avertit qu'au lieu de rechercher scrupuleusement toutes les fautes vénielles qu'elles ont pu commettre, il leur sera infiniment plus avantageux de se borner aux plus habituelles et aux plus considérables, par exemple celles qui blessent l'humilité

ou la charité, et de faire porter leur contrition particulièrement sur ces fautes.

5° *Observations sur le bon propos.*

Le ferme propos de ne plus pécher mortellement à l'avenir est renfermé dans une vraie contrition; mais un pénitent peut avoir la volonté actuelle de ne pas retomber, et cependant croire, par défiance de lui-même, que, vu sa faiblesse, une rechute prochaine est très-probable. Il ne convient donc guère de lui poser cet *ultimatum* : « Me promettez-vous de ne plus commettre telle faute (par exemple, de ne plus vous enivrer)? » En lui tenant ce langage, on s'exposerait à une réponse négative, parce qu'il croirait ne pouvoir prendre un pareil engagement en ayant la crainte fondée de n'y être pas fidèle; et d'un autre côté, une imagination exaltée, l'appréhension même de la rechute pourrait l'accélérer et la rendre plus lourde. Avec ces sortes de personnes, il faut user d'une très-grande modération. On les excite à la contrition en leur faisant une vive peinture de la laideur du péché, des souffrances et de l'amour de Jésus-Christ, et l'on termine par ces mots ou d'autres semblables : « Vous êtes bien résolu, n'est-ce pas, à ne plus offenser un Dieu si bon? vous voulez l'aimer de tout votre cœur, lui qui vous a tant aimé, lui qui vous donnera le Ciel en récompense de votre amour? » Et, sur leur réponse affirmative et *sérieuse*, après leur avoir suggéré et fait adopter quelque pratique propre à les soutenir, comme la récitation soir et matin de trois *Ave Maria* pour obtenir la grâce de ne plus offenser Dieu mortellement et de faire une bonne mort, on leur donne l'absolution. N'éteignons pas la mèche qui fume encore; et puis, comptons beaucoup sur la grâce du sacrement (1).

(1) Toutefois, il est à propos de donner, du haut de la chaire, l'avis

§ 4.

L'absolution.

1° *Principes fondamentaux.*

On peut, on doit même juger les pénitents suffisamment disposés, par la seule raison qu'ils s'approchent du saint Tribunal et qu'on n'a contre eux aucune *preuve positive, aucune présomption positive : Nemo præsumitur malus, nisi probetur.*

Il s'agit ici, remarquez-le bien, d'une *présomption positive*, et non d'un simple soupçon sur l'indisposition des pénitents; car, pour l'ordinaire, ils ne présentent, sur leurs dispositions, qu'une probabilité, et cette probabilité suffit. « C'est assez, dit Suarez (1), que le confesseur juge prudemment et probablement son pénitent disposé » ; et ce sentiment paraît tout à fait conforme à la doctrine du Catéchisme Romain : *Si auditâ confessione* (sacerdos) *judicaverit, neque in enumerandis peccatis diligentiam, neque in de-*

suivant : « Gardez-vous de croire qu'un péché soit léger parce que le confesseur n'aura fait aucune observation à son sujet; car s'il s'agit d'une chose considérable, par exemple d'une grave insulte faite à un père ou à une mère, et que la faute ait été commise avec délibération et plein consentement de la volonté, cette faute est certainement mortelle : le confesseur ne peut rien y changer. Mais quand vous vous en accusez, il croit et il doit croire que vous en avez un sincère repentir. Ne dites donc jamais, pour vous excuser : Mon confesseur ne m'a fait aucune observation sur tel péché. Le confesseur ne s'arrête pas à vous reprendre sur chacune de vos fautes. Dès lors que vous êtes sincères et repentants, cela lui suffit : il a assez de confiance en vous pour penser que vous avez résolu de mieux faire à l'avenir.

(1) De Pœnit., p. 32, s. 2, n° 1. *Sufficit ut confessarius prudenter et probabiliter judicet pœnitentem esse dispositum.*

testandis dolorem pœnitenti omninò defuisse, absolvi poterit (1).

Passant de la théorie à la pratique nous disons que :

1° *Le confesseur est tenu, par justice et sous peine de péché mortel, d'absoudre un pénitent suffisamment disposé. Si confessori constet (prudenter et probabiliter)* dit encore Suarez, *pœnitentem esse ritè confessum et dispositum, tenetur, sub gravi peccato, illum absolvere.*

Cependant, il peut ne pas l'absoudre immédiatement, lorsqu'il juge qu'un délai serait vraiment utile (2), à moins que le pénitent ne tînt à recevoir tout de suite l'absolution, et qu'un retard ne dût l'éloigner pour longtemps du sacrement de Pénitence : *Maximè verendum est ne (pœnitentes) semel dimissi, ampliùs non redeant.* Ainsi parle encore le Catéchisme Romain.

2° Jamais il n'est permis d'absoudre un pénitent certainement *mal disposé ;* mais le confesseur, au lieu de rechercher scrupuleusement comment il appliquera les principes théologiques, doit recourir aux industries du zèle le plus charitable pour mettre son pénitent en état de recevoir l'absolution (3). S'il est vrai que Dieu ne pardonne qu'au repentir et au ferme propos, il n'est pas moins vrai que sa grâce et le zèle d'un saint confesseur peuvent, en un in-

(1) De Pœnit., n° 60. — Si le pénitent veut suivre une opinion contraire à la vôtre, mais solidement probable, gardez-vous de lui refuser, *pour cette raison seule*, l'absolution. *Confessarii*, dit un synode de Milan, *omninò acquiescant opinioni probabili pœnitentis, ne maximè reddant sacramentum tantæ necessitatis odiosum.*

(2) *Conferenda ex justitiâ absolutio pœnitenti ritè confesso et legitimè disposito, nisi adsit justa ratio aliquandiù differendi.* (Billuart.)

(3) *Quandò pœnitens non habet sufficientia signa doloris, potest et debet confessor, cohortatione aliquâ adhibitâ, interrogare pœnitentem an ex animo detestetur peccatum. Cui seriò affirmanti credere tenetur.* (Suarez.)

stant, changer les volontés les plus rebelles, et d'un larron faire un saint. Ce miracle de la grâce n'est pas rare, surtout dans les Missions.

3° On ne peut absoudre que dans le cas d'une *grave nécessité* ou de *grande utilité*, et même *sous condition* (1), un pénitent sur les dispositions duquel on a un *doute positif*.

Or, d'après saint Ligori, la nécessité existe, lorsqu'il est justement à craindre, qu'à raison du refus de l'absolution, le pénitent, découragé, n'abandonne les sacrements.

4° Le délai d'absolution est un remède extrême, auquel il convient de recourir seulement lorsque le pénitent se montre incorrigible, ou lorsque, bien qu'il ne soit pas mal disposé, il y a pour lui un grand avantage à une surséance. Dans tous les cas, ce délai devrait être aussi court que possible.

Toutes les règles qui précèdent, étant parfaitement conformes à la doctrine théologique, on ne saurait accuser de laxisme un confesseur qui, après avoir écouté, interrogé, exhorté un pénitent, éprouve encore quelques doutes sur ses dispositions, et cependant incline vers la miséricorde ; et moins encore le confesseur qui, trouvant une personne assez bien disposée, l'absout dès la première fois : ce qui

(1) La condition (*Si tu es dispositus*) peut être mentale ; il n'est pas prescrit de l'exprimer par la parole : *Nullatenùs requiritur ut conditio ore exprimatur, sed sufficit mente concipi.* (S. Ligori.)

Nous rappellerons encore : 1° que, pour pouvoir donner l'absolution, il n'est pas nécessaire de se rappeler tous les péchés du pénitent : il suffit d'avoir une connaissance morale de son état ; et même, dit Suarez, de savoir qu'on l'a jugé digne d'absolution ;

2° Que probablement il n'est pas rigoureusement nécessaire de réitérer l'absolution quand, dans la même confession, le pénitent s'accuse d'un péché oublié ; mais il convient d'ajouter une pénitence. Si l'on doit revoir ce pénitent, on l'absoudra directement de cette faute à la confession prochaine.

vaut très-souvent mieux. Mais il y aurait du laxisme à absoudre un pénitent dont les dispositions sont restées mauvaises, malgré les efforts tentés pour le décider à se convertir, et encore faudrait-il l'engager paternellement à revenir bientôt.

Il y a donc un milieu à tenir. Un bon confesseur est tout à la fois doux et ferme ; il sait verser sur les plaies l'huile et le vin. Par exemple, dit saint Ligori, si un pécheur s'accuse d'une multitude de fautes graves, sans en témoigner aucune douleur, on peut le réveiller de sa léthargie, en lui représentant la *laideur* et l'*énormité* du vice dont il se confesse ; mais il faut avoir soin d'ajouter : « Eh bien ! ne voulez-vous pas vous délivrer de ce vice ? Soyez plein de confiance. Dites-moi tout sans rien laisser. Si vous voulez changer de vie, je vous promets une absolution générale. » Après la confession, il faut lui donner une correction forte, et lui faire connaître combien est misérable l'état où il se trouve ; mais parlons-lui toujours avec beaucoup de charité et sans le blesser. On pourrait lui dire : « Ah ! mon fils, vous voyez quelle vie de damné vous avez menée. Que vous a fait Jésus-Christ pour le traiter ainsi ? Si vous étiez mort pendant ce temps-là, où seriez-vous maintenant ? Et si vous continuez à vivre de la même manière, comment pourrez-vous vous sauver ? Que vous revient-il de vos péchés ? Ne voyez-vous pas que vous avez un pied sur l'abîme de l'enfer ?... Allons, mon fils, finissez-en tout de suite ; changez de vie, donnez-vous à Dieu : ne l'avez-vous point assez offensé ? Confessez-vous souvent et ne manquez pas de revenir me trouver. Oh ! si vous saviez combien il est beau et consolant d'être en état de grâce avec Dieu ! » Puis, le confesseur aide son pénitent à faire l'*acte de contrition* ; et s'il le trouve assez bien disposé pour recevoir l'absolution, il l'absout, après lui avoir prescrit les remèdes né-

cessaires. Mais s'il juge à propos de différer l'absolution, il lui assigne une époque pour revenir, en lui disant : « Je vous attends *tel jour ;* n'y manquez pas. Faites ce que je vous ai dit. Recommandez-vous à la sainte Vierge, lorsque vous serez tenté par le démon, et ensuite venez me trouver ici. Si je suis absent, faites-moi appeler : je quitterai tout pour venir vous entendre. »

2° *Traitement des habitudinaires et des récidivistes.*

On sait que le nom d'*habitudinaires* est donné aux pécheurs d'habitude (1), et le nom de *récidivistes* à ces mêmes pécheurs quand, après avoir reçu l'absolution, ils sont retombés dans leur péché.

Le traitement des derniers, aussi bien que des premiers, semble assez clairement tracé par les règles précédentes. Mais comme plusieurs théologiens refusent souvent l'absolution aux récidivistes qui, aux signes ordinaires de contrition, ne joignent pas certains signes extraordinaires, il est besoin d'être fixé sur une question si grave.

Plus une âme est malade, plus elle a besoin du sacrement établi pour la guérir. On doit le lui appliquer aussi souvent que possible. *In peccata facilè recidentibus*, dit le Rituel Romain, *utilissimum fuerit consulere ut sæpè confiteantur, et, si expediat, communicent.* Il ne convient en général de différer l'absolution à ces sortes de pénitents que lorsqu'on a sur leurs dispositions des doutes bien positifs. *Regulariter censeo*, dit saint Ligori, *non esse differendam absolutionem pœnitenti qui relapsus est ex intrinsecâ fragilitate, ut accidit in peccatis pollutionis, delectationis morosæ, odii, blasphemiæ et similium, quià in tali pœnitente, magis spe-*

(1) L'habitude est la facilité que l'on a contractée pour une vertu ou pour un vice, par la répétition des actes de cette vertu ou de ce vice.

randum est profuturam fore gratiam sacramenti quam dilationem absolutionis. D'où le saint évêque tire cette conclusion remarquable : *Ergò quotiès affert vera signa doloris et propositi, totiès benè poterit absolvi. Quod si dilatio videatur expedire, non differi deberet plus quàm ad octo, vel ad decem dies ; ad summum per quindecim aut viginti dies.* Et quoiqu'il ajoute que, pour absoudre un récidiviste qui est tombé de la même manière, sans aucune résistance et sans avoir employé aucun des moyens prescrits par le confesseur, il est nécessaire qu'il présente des *signes extraordinaires* de meilleure disposition, cela n'infirme en rien le principe : *Quotiès* (pœnitens) *affert vera signa doloris et propositi, totiès benè poterit absolvi.* Car au fond, ces signes extraordinaires de contrition ne sont autre chose que de vrais signes de repentir et de bon propos (1). Mais, dit avec raison un auteur moderne, la persévérance à recourir au tribunal de la pénitence, *pour se relever*, est une vraie marque de repentir. L'aveu

(1) *Dispositio præsens*, dit le même saint, *est dolor et propositum præsens, non emendatio futura; atque ità pœnitens poterit absolvi, licet judicetur relapsurus.* (De Pœnit., n° 450.)

Plane non oportet contritum firmiter credere quod de cætero non peccabit : alioquin temeritas esset, qualis in Petro. (Gerson.)

Quod autem aliquis peccat, vel actu, vel proposito, non excludit quin prima pœnitentia vera fuerit. Nunquàm enim veritas prioris actus excluditur per actum contrarium subsequentem. Sicut enim verè cucurrit qui posteà sedet, ità verè pœnituit qui posteà peccat. (S. Thomas.)

Quant à l'application de tels ou tels sentiments bons et sûrs au point de vue théologique, mais dont les pénitents, dans certaines circonstances, pourraient abuser, le Missionnaire devra unir une intelligente liberté à une sage réserve. Ses paroles seront accompagnées d'une si grande discrétion, que ce qu'il aura dit à l'oreille, puisse se publier sur les toits.

Il n'est pas nécessaire d'avertir que les Missionnaires, afin d'avoir une pratique uniforme, ont dû conférer ensemble sur la marche à suivre dans les cas difficiles.

constant d'une triste habitude, malgré la confusion qu'on éprouve à se présenter souvent dans ce déplorable état, est le signe d'une sincère résolution de mieux faire. Eloignez de plus de quelques jours ce malheureux récidiviste, privez-le de la force qu'il vient chercher dans les sacrements, dégoûtez-le de la confession par de perpétuels délais, et vous verrez à quels excès il se portera.

S'il fait une *confession sérieuse*, et qu'il présente au moins les *signes ordinaires de repentir*, on ne peut dire de lui ni qu'il n'offre aucun espoir d'amendement prochain ou éloigné, ni qu'il soit de ceux qui promettent seulement de bouche et dont le cœur dément les paroles. Ne sait-on pas que, dans l'ordre de la grâce, comme dans l'ordre de la nature, tout s'opère lentement, la croissance de l'âme aussi bien que sa guérison? Et voilà pourquoi saint Antoine de Padoue disait : *Qui quotidiè venenum peccati bibit, quotidiè debet accipere theriacam confessionis* (1) ; et plus tard, saint Raymond de Pégnafort : *Debet confessio esse frequens, ut si quis cecidit per peccatum, etiam mortale, frequenter resurgat per pœnitentiam* (2).

3° *Traitement des occasionnaires.*

On doit regarder comme occasionnaires, c'est-à-dire comme étant certainement dans l'occasion (3) prochaine du

(1) Serm. de Dom. IV, *post Trinit.*

(2) *Serm. de Pœnit. et remiss.* — Consultez la *Revue des sciences ecclésiastiques*, année 1866.

(3) On entend ici par *occasion* tout objet extérieur qui, en frappant les sens, fait naître la pensée du mal et porte au péché.

L'occasion est *éloignée* lorsqu'elle ne porte que faiblement au péché : par suite, celui qui se trouve dans cette occasion, y succombe rarement.

L'occasion est *prochaine*, lorsqu'elle a, d'une manière absolue ou relative, une union fréquente avec le péché. Celui qui va au cabaret une fois par mois et qui s'enivre six ou sept fois par an, est certainement dans l'occasion prochaine.

péché, celui qui a commis un péché grave, intérieur ou extérieur, la moitié des fois qu'il s'est exposé à l'occasion.

Il faut regarder en particulier comme occasion prochaine du péché : 1° la présence d'une *personne* qu'on retient à la maison, si l'on est dans l'habitude de pécher avec elle ; ou la présence d'un maître qui sollicite vivement une servante faible et peu dévote ;

2° La *lecture* de livres très-obscènes, la fréquentation des lieux de débauche ;

3° Les *cabarets*, pour les hommes sujets à l'ivrognerie ; le *jeu*, pour ceux qui s'y laissent emporter fréquemment à des blasphèmes; les danses, les spectacles pour ceux qui n'y peuvent prendre part sans tomber fréquemment dans quelque péché mortel intérieur ou extérieur contre le 6e commandement ;

4° La profession des armes, le négoce, la magistrature, la profession d'avocat, de procureur, etc., pour ceux qui sont habitués à y pécher souvent et mortellement par blasphèmes, injustices, calomnies, haines, parjures, etc ;

L'occasion *prochaine absolue* est celle dans laquelle, vu la faiblesse naturelle à l'homme, il pèche *communément*, par exemple la lecture de livres très-obscènes, la fréquentation des lieux de débauche. Nous avons dit *communément* et non pas *toujours*, parce qu'il se rencontre des hommes d'une humilité et d'une prudence telles, que pour eux une occasion pourrait n'être qu'éloignée, tandis que pour la masse des humains elle serait prochaine.

L'occasion *prochaine relative* ou personnelle est celle qui n'est une occasion prochaine que pour certaines personnes.

L'occasion prochaine est *présente* ou *non présente*. L'occasion présente est *physiquement nécessaire* quand on ne peut se séparer de ce qui en est l'objet : tel serait un prisonnier. — Elle est *moralement nécessaire* lorsqu'on ne peut la quitter sans scandale ou sans exposer gravement sa vie, sa réputation, ses biens. Observons ici que le dommage est relativement grave, si, lorsque le confesseur a montré les choses sous leur vrai point de vue, le penitent croit de bonne foi qu'il est grave.

5° L'oisiveté, la fréquentation des blasphémateurs, des impies, des personnes médisantes ou légères, si cette oisiveté, cette fréquentation est la cause de chutes fréquentes et mortelles (1).

Quelle est la ligne de conduite à tenir à l'égard des occasionnaires ?

Elle doit être réglée par les dispositions du pénitent et par l'espèce d'occasion, qui peut être présente ou non présente, nécessaire ou non nécessaire.

1° Si l'occasion prochaine n'est pas en même temps présente, comme si par exemple quelqu'un, en fréquentant les cabarets, se jette habituellement dans l'orgie, dans des excès de colère ; ou en fréquentant des personnes sans pudeur, se livre à des pensées et à des conversations obscènes, on peut l'absoudre une, deux et même trois fois, pourvu qu'il se propose fermement de fuir de telles occasions. Mais dans le cas où ensuite il ne viendrait pas à s'amender, il faudrait lui différer l'absolution jusqu'à ce qu'il ait réellement quitté l'occasion.

2° Si l'occasion est présente sans être nécessaire, l'abso-

(1) Nous ferons remarquer : 1° qu'outre ces occasions, il en est d'autres qui, sans être par elles-mêmes prochaines, sont plus ou moins dangereuses, et dont le confesseur doit, mais avec prudence, éloigner ses pénitents : tels sont certains jeux, les danses, les bals, les spectacles.

2° Qu'une occasion peut, par elle-même, être prochaine et cependant le péril éloigné : par exemple lorsqu'un chirurgien, *ratione officii*, fait une opération qui certainement lui sera une cause de tentation et de mouvements déréglés, mais après avoir pris la précaution de s'armer de la prière et de la résolution de ne pas consentir, et après avoir ainsi écarté, avec l'aide de Dieu, le danger du consentement.

Mais un confesseur *sans charge d'âmes* ne doit pas attendre, pour fuir le danger dont il a fait l'expérience, que l'occasion soit devenue prochaine, à moins qu'il ne puisse s'y soustraire sans un grave inconvénient. C'est ici qu'il est besoin du conseil d'un saint et prudent confesseur.

lution doit être ordinairement (1) refusée malgré toutes les promesses imaginables, tant que le pénitent ne s'est pas arraché à l'occasion.

3° Lorsque les pénitents sont placés dans une occasion prochaine physiquement ou moralement nécessaire, on ne leur donne l'absolution qu'autant qu'ils sont disposés à prendre les moyens propres à rendre l'occasion éloignée. Mais si, malgré l'application de ces moyens, ils venaient, ce qui est peu probable, à retomber toujours de la même manière, ils ne peuvent être absous avant d'avoir quitté l'occasion, à moins que des signes extraordinaires de contrition ne donnent une espérance fondée d'amendement

Quant aux remèdes à prescrire pour rendre l'occasion,

(1) Nous disons *ordinairement*, car on excepte : 1° les moribonds, lorsqu'ils ne peuvent, sans scandale et sans se diffamer, renvoyer la personne qui est pour eux une occasion de pécher; — 2° Les pénitents qui donneraient des signes tellement extrordinaires de contrition qu'on n'aurait aucun doute sur leur résolution d'éloigner le danger ; — 3° Ceux qui se confesseraient à une distance considérable de leur domicile et ne pourraient revenir de longtemps à leur confesseur; — 4° Ceux qui, faute d'instruction, sont arrivés à ce moment sans remarquer ni l'occasion prochaine ou le danger qui l'accompagne, ni l'obligation où ils sont de l'éloigner ; — 5° Ceux qui, n'ayant pas encore été avertis par un autre confesseur, et ayant des raisons pressantes de recevoir l'absolution, par exemple la crainte fondée d'une grave infamie, d'un grand scandale, donneraient des marques non équivoques de repentir. — Enfin l'on pourrait peut-être, dans des cas rares, essayer de rendre l'occasion éloignée entre concubinaires, quand il n'y a pas de scandale public, lorsqu'il s'agit d'un grand dommage temporel pour l'homme, ou que la femme qu'il entretient, ne peut ni mendier sans deshonneur, ni travailler pour vivre : mais alors on ne donne point d'absolution avant l'amendement.

On ne doit pas refuser absolument d'absoudre un jeune homme et une jeune personne qui se voient de temps en temps dans l'intention de se marier, pourvu que ces visites aient lieu avec l'agrément et en présence des parents. — Mais après deux ou trois avertissements, on refuse l'absolution aux jeunes gens qui se fréquentent sans penser à se marier.

de prochaine éloignée, nous en signalerons surtout cinq : 1° prier plus souvent et avec plus de ferveur; 2° s'approcher plus fréquemment des sacrements; 3° renouveler, chaque jour, devant une image de Jésus ou de Marie, la résolution formelle de ne plus pécher; 4° éviter de se trouver seul avec son complice; 5° prendre garde de fixer les yeux sur lui.

4° Pénitents qui ignorent les vérités dont la connaissance est nécessaire au salut.

« Si le pénitent, dit saint Léonard de Port-Maurice, ignore les mystères de l'unité et de la trinité de Dieu, de l'Incarnation, des récompenses et des peines que Dieu réserve aux hommes, *il n'est pas en état de recevoir l'absolution* jusqu'à ce qu'il *ait acquis la connaissance de ces mystères*, et qu'il puisse au moins faire un acte de foi; c'est-à-dire que, suivant l'explication de plusieurs docteurs, il comprenne, autant que sa grossière intelligence le lui permet (1), qu'il y a trois personnes qu'on appelle le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, lesquelles personnes forment un seul Dieu. Quant à l'Incarnation, que la seconde personne s'est faite homme, et que cependant, quoique le Christ soit Dieu et homme, il n'y a pas deux Christs. Enfin, quant aux peines et aux récompenses, que Dieu réserve le Paradis aux bons, et l'enfer aux méchants. Il faut enseigner cela brièvement et selon la capacité du pénitent; lui faire faire un acte de foi, d'espérance, d'amour de Dieu, et de contrition; lui dire de s'accuser de la faute qu'il a commise en négligeant d'apprendre ces vérités. »

Le même saint, sachant que l'on rencontre souvent une

(1) Les gens grossiers, dit Mgr de Vie, peuvent certainement connaître et croire les principaux mystères, sans pouvoir les énoncer.

ignorance très-profonde, même chez les personnes qui ont l'esprit plus cultivé, leur insinuait avec douceur que le moyen le plus efficace, pour bien recevoir le sacrement, était de commencer par les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition. Il ajoutait ensuite : « Si vous le trouvez bon, nous les ferons ensemble; répétez donc du fond du cœur : Je crois, ô mon Dieu, parce que, vous, Vérité infaillible, l'avez ainsi révélé à la sainte Eglise, que vous êtes un seul Dieu en trois personnes égales, qu'on appelle le Père, le Fils, et le Saint-Esprit ; je crois que le Fils s'est fait homme et qu'il est mort pour nous sur une croix ; qu'il est ressuscité et monté au Ciel, d'où il viendra pour nous juger tous, pour donner le Paradis aux bons, et les peines éternelles de l'enfer aux méchants ; etc. » (1).

3° *Conduite à tenir à l'égard des fiancés qui se présentent pour se marier.*

Un confesseur zélé accueillera avec bonté les fiancés qui se présentent pour se marier, et s'efforcera de les mettre dans de bonnes dispositions : exhortations, prières, mortifications, *il mettra tout en œuvre* pour atteindre ce but.

Si les dispositions des époux sont *douteuses*, il les absout *sous condition :* si elles sont *évidemment mauvaises*, il les engage à prier, à demander à Dieu la contrition, et leur dit de revenir après le mariage. Mais avant d'en venir à cette extrémité, il les enverra prier devant l'autel de la sainte Vierge pour lui demander qu'elle bénisse leur union en purifiant leurs cœurs, et qu'à cette fin, elle les dispose à la contrition.

On doit refuser l'absolution à une personne qui *ob com-*

(1) *Discorso mistico.*

mervium carnale cum aliquo concepit, et qui se présente, *dans cet état*, pour se marier avec *un autre qui ignore sa position*.

Le confesseur qui découvre un empêchement de mariage, doit engager ses pénitents à faire toutes les démarches nécessaires pour en être dispensés (1).

Si, le jour *seulement du mariage*, il découvrait un empêchement dirimant *occulte*, si en même temps le mariage ne pouvait être retardé *sans infamie*, et qu'en outre il ne fût pas possible de recourir à l'évêque, lequel dans cette circonstance a le droit de donner dispense, les époux ne devraient point être avertis de cet empêchement s'ils l'ignorent, et on pourrait les laisser se marier.

Mais quand l'empêchement découvert est public de sa nature, comme la parenté, ou l'affinité légitime, le confesseur est obligé d'avertir les parties, quand même elles ignoreraient l'obstacle à leur union, et quand même elles devraient se borner au mariage civil. Néanmoins, si les époux se présentent pour se marier, et qu'il connaisse l'empêchement par la confession seule, il ne peut s'opposer à leur mariage.

6° *Conduite à tenir à l'égard des personnes qui vont au bal ou au spectacle, et à l'égard de celles qui lisent des romans.*

1. La question des danses et des spectacles doit être envisagée sous un double rapport : sous le rapport de leur

(1) Au Pape est réservé le droit de dispenser du vœu de chasteté perpétuelle. L'évêque peut dispenser du vœu de ne pas se marier. Or, on connaît qu'on a fait vœu de chasteté quand c'est l'amour de la pureté qui nous y a porté ; on reconnaît, au contraire, qu'on a fait vœu de ne pas se marier, quand ce vœu a été fait pour être délivré des charges du mariage.

nature même et sous celui des circonstances qui les accompagnent.

Or, ni la danse, ni les spectacles ne sont mauvais de leur nature. Ils sont, en soi, une chose indifférente; cependant, comme le dit très-bien saint François de Sales, il y a beaucoup de danger à s'y affectionner.

Mais il est des circonstances qui font un devoir à tout chrétien de les éviter, au confesseur de les interdire.

Celui-ci ne considérera pas comme motif suffisant de refus d'absolution, la seule raison qu'on sera allé au bal ou au spectacle, puisque ni l'un ni l'autre ne sont mauvais en eux-mêmes ; mais il la refusera, jusqu'à ce qu'il ait au moins une promesse sérieuse d'amendement, aux personnes pour qui ce serait une occasion prochaine de péché mortel, ou qui se livreraient à des danses déshonnêtes, comme elles sont aujourd'hui dans toutes ou au moins presque toutes les salles publiques, ou qui assisteraient à des pièces immorales par le costume ou par le sujet qu'on y traite, ou enfin qui, par leur présence, donneraient un grave scandale.

2. A une personne qui, n'appartenant à aucune des catégories précédentes, danserait souvent mais honnêtement, il ne défendrait pas cet amusement sous peine de refus d'absolution ; il s'efforcerait de l'en détourner en lui disant qu'elle y gagne peu, qu'elle s'expose à perdre la dévotion, etc. Il lui conseillerait de s'armer de bonnes pensées quand elle y va, et lui rappellerait ce que recommande saint François de Sales en pareille occasion (1).

(1) « Rendez votre danse honnête par la modestie, la gravité et la bonne intention. Pensez que pendant que vous êtes au bal, plusieurs âmes brûlent en enfer pour les péchés commis à la danse ou à cause de la danse ; que plusieurs religieux et autres personnes pieuses sont, à la

3. Il ne la refuserait pas non plus à une femme qui par position sociale, ou pour plaire à son mari, est obligée, de temps en temps, de prendre part à la danse ou d'aller au spectacle, pourvu qu'elle ne soit pas trop indécemment costumée, qu'elle évite de se prêter à ce qui est évidemment déshonnête, et que ces danses et ces spectacles ne soient pas pour elle une occasion prochaine de péché grave.

4. Quand on donne une Mission dans un pays où les danses ne sont pas établies, il faut se montrer sévère sur ce point. Si les danses qui se font dans des salles publiques, sont passées en habitude locale, il faut chercher à arrêter le torrent, en établissant une congrégation. On y prépare les esprits par des instructions ou des conférences sur la beauté de la vertu, le bonheur de servir Dieu dès la jeunesse, les douceurs d'une vie chrétienne, les désordres où poussent les passions, et enfin l'inconvenance, pour une jeune personne, de se jeter au milieu d'une foule d'inconnus, et de se livrer à des danses que l'honnêteté condamne. Mais il faut, dans une circonstance aussi délicate, parler avec le zèle d'un père effrayé du danger que courent des enfants bien chers à son cœur, et dont il désire ardemment les préserver; car, dit saint Augustin, *non asperè, quantùm existimo, non modo imperativo ista tolluntur; magis docendo quàm jubendo; magis monendo quàm minando: sic enim agendum est cum multitudine; severitas autem exercenda est in peccata paucorum.*

même heure, devant Dieu, chantant ses louanges et contemplant sa beauté; que plusieurs personnes meurent en des angoisses cruelles; que des milliers d'hommes et de femmes sont en proie à des maladies violentes et souffrent des douleurs affreuses, et qu'un jour vous gémirez comme eux; que pendant ce temps-là, le temps passe, la mort approche; déjà elle vous appelle. Bientôt l'éternité va commencer pour vous. Sera-ce l'éternité des biens ou l'éternité des peines? votre vie, bonne ou mauvaise, en décidera pour toujours. » (*Vie dévote*, liv. III, chap. XXXIII.)

5° Les liseurs de romans licencieux, les compositeurs de ces sortes d'ouvrages, les marchands qui les étalent et qui les vendent à tout venant, doivent changer de conduite, s'ils veulent recevoir l'absolution.

On devrait cependant excuser de péché mortel une personne pour qui, à raison de son âge, de son tempérament, de ses fonctions, cette lecture ne serait pas une occasion prochaine (1).

7° *Conduite à tenir à l'égard des malades.*

On doit tout quitter pour se rendre auprès d'eux, quel que soit le temps et quand même on aurait une multitude de pénitents autour du confessionnal.

Mettre tout en œuvre pour les aider à bien mourir, parce que de la mort dépend l'éternité.

Ne pas manquer de leur demander si rien ne leur fait de la peine par rapport aux confessions passées : s'ils n'ont rien caché ou déguisé.

Ne pas les presser dans leurs réponses, ne pas parler trop haut ; leur donner au plus tôt l'absolution, après les avoir excités à la contrition.

Ne pas se charger de restitutions à faire, surtout s'il les faut obtenir des héritiers.

On ne peut pas absoudre un moribond qui refuse positivement de recevoir le sacrement de pénitence, ou chez qui l'on ne peut, même avec une très-faible probabilité, présumer l'attrition ; comme si par exemple, il ne voulait pas restituer, quoiqu'il y fût obligé, ou mettre fin à un grave scandale.

Mais à part ces cas, ou d'autres semblables dans lesquels le malade présenterait des dispositions certainement mau-

(1) Voyez le *Manuel des Confesseurs*, n° 329, p. 352 et 551.

vaises, il faut, à l'article de la mort, donner l'absolution, ou absolument, ou conditionnellement au moins. Il vaut mieux exposer un sacrement à être nul que d'exposer le salut d'une âme.

Il est même probable qu'on peut absoudre, mais *sous condition*, un moribond qui a perdu connaissance *in actu ipso peccati*, surtout si la crainte, le respect humain ou quelque autre motif de ce genre l'a porté à pécher. *Conditio, justa causa intercedente, reparat injuriam sacramenti.* (S. Lig.)

Ainsi, jamais presque, on ne doit refuser l'absolution aux moribonds catholiques.

Si une fille enceinte, mais dont l'état ne fût pas connu, était gravement malade, il faudrait l'obliger, dans ses derniers moments, à découvrir sa position à une personne de confiance et de piété, afin qu'on pût sauver l'enfant après la mort de sa mère.

Si le confesseur rencontre un malade marié civilement avec une personne protestante, il ne peut l'absoudre et lui donner l'extrême-onction qu'après lui avoir fait promettre de se marier devant l'Église, s'il recouvre la santé, ou de se séparer autant que possible, si l'autre partie ne veut pas se présenter devant le curé.

On ne doit pas porter le saint Viatique dans les lupanars, à cause du respect dû à l'auguste Sacrement.

Les malades une fois administrés, ne manquez pas de les visiter fréquemment, et surtout de vous trouver auprès d'eux dans les derniers moments de leur vie. Il faut les absoudre s'ils étaient tombés dans quelque faute grave; les engager à offrir leur vie à Dieu en se soumettant à sa volonté sainte; leur faire prononcer ou leur inspirer des actes fréquents de contrition et d'amour; et leur renouveler

de temps en temps (1) l'absolution conditionnelle lorsqu'ils sont entrés en agonie. Il importe aussi de les prémunir contre les tentations de désespoir, de haine, etc. (2).

Si vous avez le pouvoir d'appliquer l'indulgence plénière, n'attendez pas, pour en user, que le malade soit à l'agonie. — A part le cas où, après avoir reçu cette indulgence, il tomberait de nouveau dans le péché mortel, vous ne pouvez pas la renouveler dans la même maladie.

On ne doit pas la refuser à un malade privé de l'usage de ses sens, pourvu qu'on présume de son adhésion, s'il pouvait s'exprimer.

ARTICLE CINQUIÈME.

POLICE AUTOUR DU CONFESSIONNAL.

Le confesseur ne laissera pas les pénitents se pousser les uns les autres, ni s'approcher trop près du saint Tribunal.

Si la presse était très-grande, il pourrait, dans certaines localités, distribuer une série de numéros écrits ou imprimés. Chaque pénitent serait tenu de remettre le sien en se présentant à la grille, et le confesseur prendrait garde que l'ordre des numéros fût exactement suivi.

Le Missionnaire, avant d'entrer au saint Tribunal, prie ses pénitents, lorsqu'ils sont en grand nombre, de dire d'avance le *Confiteor*, et recommande à ceux qui ont déjà commencé, de lui rappeler, dès le début, leur pénitence, et où ils en sont pour leur confession.

S'il s'aperçoit que l'on cause ou que l'on reste inoccupé, il rappelle, d'un ton grave et paternel, la recommandation faite du haut de la chaire de garder un profond silence, soit parce qu'on est dans la maison de Dieu et sous

(1) Toutes les trois ou quatre heures ordinairement.

(2) Voyez le *Manuel des Confesseurs* de Mgr Gaume, p. 106.

les yeux de Jésus-Christ, soit parce qu'en parlant, on pourrait fatiguer les autres et perdre soi-même les bonnes dispositions avec lesquelles on serait venu. Il engage ensuite les pénitents à prendre patience, et à mettre à profit, pour examiner leur conscience et pour demander à Dieu la grâce de détester leurs péchés, le temps qui s'écoulera jusqu'à ce qu'arrive leur tour. Si, après l'exercice du soir, son confessionnal est entouré d'un plus grand nombre d'hommes qu'il n'en peut passer dans une séance en les écoutant jusqu'au bout (1), il les accueille néanmoins avec bonté, reçoit leurs premiers aveux, se met, d'une manière générale, au courant de leur conscience, et prend jour et heure pour continuer.

Dans les pays où les hommes et les femmes se présentent ensemble au confessionnal, on réserve un côté pour les hommes, l'autre pour les femmes, et l'on veille à ce qu'ils ne se trouvent pas en vis-à-vis. Tous pourraient se tourner vers l'autel.

Cependant, comme on doit s'occuper surtout des hommes, il vaut ordinairement mieux les confesser dans un lieu particulier, où l'on se rend au premier signal.

On ne confesse pas pendant la prédication, parce que 1° les confessions faites dans ce moment-là sont accompagnées de trouble; 2° souvent le confesseur et le pénitent ne s'entendent pas; 3° le prédicateur et l'auditoire sont dérangés par le mouvement qui se fait autour du confessionnal; 4° les pénitents qui attendent leur tour pour passer, sont préoccupés de leur confession et ne prêtent pas l'oreille au

(1) Dans certains pays, il est difficile de faire venir les pénitents plusieurs fois au confessionnal. Alors on en passe le plus que l'on peut, sauf à remettre, s'il est nécessaire, au lendemain, la confession d'un certain nombre.

prédicateur, de sorte qu'ils sont privés d'une instruction souvent fort importante.

ARTICLE SIXIÈME.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA PUSILLANIMITÉ ET LA LENTEUR.

Si, d'une part, le Missionnaire ne doit pas perdre de vue les principes que nous avons donnés pour la sanctification des âmes, de l'autre, il lui importe de se mettre en garde contre une crainte pusillanime qui nuirait à son ministère. En temps de Mission, la plupart des pénitents sont ordinairement assez bien disposés, et l'administration du sacrement de pénitence n'offre pas les mêmes difficultés qu'en un autre temps. On voit alors se presser autour du saint Tribunal une foule de pécheurs dont l'âme est plongée tout entière dans le mal ; on se demande avec inquiétude quelle règle de conduite on devra suivre à leur égard : mais à la seconde entrevue, ils paraissent touchés ; à la troisième, ce sont des hommes tout nouveaux. Comment expliquer un changement si merveilleux ? le voici : la répétition fréquente des principaux mystères a instruit ceux qui les ignoraient; l'explication détaillée des commandements a mis chacun en état de s'examiner; les grands discours sur le péché, la mort, le jugement, l'enfer, le Ciel, la Passion de Jésus-Christ, ont excité dans les âmes des sentiments de contrition; mais surtout, *les pénitents ont prié*, et leur prière a été accompagnée d'une large effusion de la grâce.

Il importe aussi de simplifier le travail en prenant les précautions suivantes :

1° Absoudre les pénitents dès qu'on les voit suffisamment disposés : ce qui leur procure l'avantage inappréciable de pouvoir communier plusieurs fois pendant la Mission;

2° Se faire une loi de ne pas renvoyer à un autre jour la confession d'un pénitent, sous le prétexte qu'il n'a pas fait un examen suffisant : car c'est au Missionnaire à l'examiner.

3° Après l'aveu des fautes, se borner, s'il y a foule, et que le pénitent doive revenir, à quelques mots d'encouragement et à une *pénitence qui rappelle le défaut principal*, et engager surtout à *prier* et à *assister aux instructions* (1).

4° Ne pas réitérer les interrogations déjà posées, à moins qu'il n'y ait une nécessité rigoureuse de le faire.

5° Si le nombre des pénitents est considérable, ne pas s'arrêter à diriger les âmes pieuses : ce serait mal prendre son temps, quand tant de pécheurs crient miséricorde.

ARTICLE SEPTIÈME.

IMPRUDENCES QUE DOIT ÉVITER UN CONFESSEUR.

La prudence est la vertu caractéristique du bon confesseur: rien ne saurait la suppléer. Se laisser aller aux impressions de la nature ou à un zèle indiscret, c'est ouvrir la route à une foule de fautes, quelquefois très-graves, contre cette vertu. Signalons les principales.

Première sorte d'imprudence.

Faire acception des personnes (2), tandis que, s'il est permis d'accorder des priviléges, ce doit être aux pau-

(1) Qu'on ne soit point étonné de voir certaines recommandations rappelées plusieurs fois dans le Manuel : leur importance nous a paru légitimer ces répétitions.

(2) *Si autem personas accipitis, peccatum operamini.* (Jac., II, 9.)

léges, ce doit être aux pauvres, aux ignorants, aux malades, aux gens grossiers, aux enfants, aux vieillards. Il convient aussi de montrer une bonté plus expansive à l'égard des premiers hommes qui se présentent.

Seconde sorte d'imprudence.

Imposer, à tous les pénitents sans exception, une *confession générale*, ou la refuser à tous.

Troisième sorte d'imprudence.

Manquer de calme, faire des gestes significatifs, donner des marques d'étonnement, d'impatience ou d'ennui, ou parler d'un *ton sévère* et propre à rebuter les pauvres pécheurs (1). Sans doute que le péché, en tant qu'il est une injure faite à Dieu, doit nous inspirer de l'horreur ; mais en tant qu'il est le plus grand mal de l'homme, il doit nous remplir d'une profonde commisération pour les coupables. Un zèle amer nous attirerait le reproche du prophète : *Cum austeritate imperabatis eis et cum potentia ; et dispersæ sunt oves meæ.* (Ezech., XXXIV. 4, 5.)

« Prenez garde, écrivait saint François-Xavier au père Barzée, d'effrayer au tribunal de la Pénitence, par une sévérité prématurée, celui qui commence à vous découvrir ses plaies. Quelque hideuses qu'elles soient, quelque atroces que soient les crimes dont il s'accuse, écoutez-le patiemment ; ne témoignez aucune surprise, faites au contraire comme si vous eussiez entendu l'aveu de crimes plus affreux encore ; et, pour ne pas décourager votre pénitent,

Quelquefois la timidité, le respect humain fait tomber dans le laxisme, surtout à l'égard des riches.

(1) Encouragez beaucoup ; dites que la prière obtiendra la force dont on a besoin.

tandis qu'il s'accuse et qu'il est pour ainsi dire en travail, parlez-lui des miséricordes de Dieu, et rappelez-lui qu'avec la grâce de Jésus-Christ, il n'est aucune faute irrémissible.

« Il en est qui, par la faiblesse de l'âge ou du sexe, rendus plus sensibles aux pointes aiguës de la honte, ne peuvent se résoudre à confesser les turpitudes qui bourrèlent leur conscience : dès que vous vous en apercevrez, tendez-leur une main secourable. Dites-leur que le démon en a séduit bien d'autres ; qu'il est malheureusement des péchés plus graves encore que les leurs ; rejetez la faute, en général, sur la concupiscence à laquelle tous les enfants d'Adam sont sujets, sur la violence de la tentation, sur la séduction de l'occasion ; en un mot, il faut témoigner surtout à cette classe de pénitents une bonté toute maternelle. » *Si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis.* (Gal., VI, 1.)

Quatrième sorte d'imprudence.

Négliger d'interroger, quand l'état du pénitent le demande, ou l'interroger à la légère, avec précipitation (1); ou lui adresser des *questions* inutiles, curieuses, étrangères à la confession, propres à susciter des dérisions, des sarcasmes, à scandaliser (2), à faire tomber dans des péchés

(1) Nous rendrons compte à Dieu du pénitent qui est à nos pieds, et non pas de celui qui ne nous a point encore ouvert sa conscience. Lorsque, dit Benoît XIV, soit à cause du grand concours de peuple, soit par respect humain, on donne à un pénitent l'absolution dès qu'il a confessé ses fautes, sans l'aider, sans l'interroger (quand même il y aurait lieu de le faire) et sans lui donner aucun avis, on se rend coupable d'un péché grave. (*Encyc. jubil.*)

(2) Quelle délicatesse, quelle réserve demandent les interrogations sur ce qui tient au sixième commandement de Dieu! et pourtant il faut décharger la conscience des pénitents et leur rappeler leurs obligations ;

formels, à jeter dans le scrupule. « Il faut, dit saint Thomas, interroger de telle manière que si le pénitent a commis le péché, il le confesse, et que s'il ne l'a pas commis, il ne l'apprenne pas. »

Ce serait aussi une imprudence des plus graves que de demander le nom des personnes, surtout le nom du complice.

On sait du reste, que si le confesseur voit venir à son Tribunal une personne dont il ne connaît le péché que par la confession du complice, il ne lui est pas permis de l'interroger plus qu'à l'ordinaire. Son pénitent peut ne pas se croire gravement coupable de cette faute, ou l'avoir oubliée, ou l'avoir confessée à un autre.

Cinquième sorte d'imprudence.

Précipiter ses décisions, au lieu de savoir douter et prendre conseil. Se presser trop d'imposer des restitutions ou d'autres sacrifices coûteux, au lieu d'engager les pénitents à prier, à assister aux exercices, afin qu'ils se disposent à faire généreusement tout ce que Dieu leur demande, ou qu'au moins, étant tenus en haleine jusqu'à la fin de la Mission, ils ne détournent pas les autres de la voie du salut.

Sixième sorte d'imprudence.

Être du nombre des confesseurs extrêmes, dont les uns passent tout, les autres sont rigides à l'excès (1).

il les faut rappeler à tous. Que d'avortements ont lieu, que d'enfants meurent sans baptême par la faute des chirurgiens ou des parents! C'est pourquoi il est dit dans le rituel romain : *Quomodo in matrimonio rectè et christianè conversari debeant* (conjuges) *diligenter instruantur ex divinâ Scripturâ exemplo Tobiæ et Saræ*. Mais n'abordons jamais ces graves sujets avant d'avoir invoqué avec ferveur l'Esprit-Saint. *Considerans te ipsum ne et tu tenteris.* (Gal., VI, 1.)

(1) Mgr de Vie, évêque de Belley, donnait à ses prêtres un conseil qui

Septième sorte d'imprudence.

Imposer des *pénitences* qui ne sont ni médicinales, ni proportionnées aux fautes, à la condition, aux dispositions du pénitent (1).

Huitième sorte d'imprudence.

En matière de justice et de *restitution*, négliger de prendre les précautions nécessaires pour mettre sa personne et celle de son pénitent à l'abri de tout soupçon. Saint François-Xavier recommande « de ne se charger de faire soi-même les restitutions que si le pénitent nous en prie, et d'exiger, dans ce cas, *un reçu ;* et parce que, si la restitution se fait par les mains de tel confesseur, les personnes intéressées pourront soupçonner les pénitents qui se sont adressés à lui, il est expédient que tous les confesseurs de la Mission prient le supérieur de faire, lui-même, aussi secrètement que possible, toutes les restitutions. Celles qui sont à faire à l'église ou aux pauvres, seront faites à l'Église du pays et aux pauvres du lieu. »

Neuvième sorte d'imprudence.

Pousser trop fortement une âme dès le commencement, sans penser que la voie de la perfection est une route où l'on avance pas à pas, et qu'il faut s'accommoder au carac-

convient aussi aux Missionnaires : Si le confesseur, disait-il, a été un peu trop sévère, montrez-vous sévère d'abord et modérez-vous insensiblement. S'il a manqué de fermeté, soyez vous-même condescendant, autant que possible, sauf à faire rentrer peu à peu dans ce milieu entre le rigorisme et le laxisme, qui est la voie la plus avantageuse pour le salut des âmes.

(1) *Facilem unam pœnitentiam injunge et majorem consule, ostendendo quantam meruerint.* Dites à vos pénitents d'offrir leurs travaux, leurs peines, en union aux souffrances de Jésus-Christ.

tère, à la vertu des âmes et à la marche de l'Esprit-Saint; ou *décider précipitamment une vocation*, tandis qu'un homme prudent conseillerait à la personne de faire une retraite dans une communauté religieuse pour y prier, réfléchir et consulter.

Dixième sorte d'imprudence.

Renvoyer certains pénitents ignorants et grossiers sans chercher à les instruire, sans leur aider à se confesser, sans les exciter à la contrition. Hélas! ces pauvres pécheurs ne reviendront plus; ou, s'ils reviennent, ce sera dans leur premier état : ce n'est pas assez de dire qu'il y a ici imprudence ; il y a surtout violation de la charité.

Onzième sorte d'imprudence.

Faire de la confession d'un pénitent, même indirectement, un sujet de conversation, à moins que ce ne soit pour demander conseil; et alors même, il faudrait s'entourer de tant de précautions qu'on ne pût aucunement soupçonner de quelle personne il s'agit. N'oublions point que le *secret de la confession est souverainement inviolable* et que JAMAIS, *à cet égard, il n'est permis d'user de probabilisme.*

Douzième sorte d'imprudence.

Paraître *se complaire aux éloges* qui viennent de certaines pénitentes, surtout lorsque, par une basse flatterie, elles nous élèvent au-dessus de nos confrères.

Treizième sorte d'imprudence.

Regarder les pénitents en face, ou employer des termes doucereux qui sentent le boudoir, ou encore jeter autour de soi des regards qui décèlent la curiosité.

Quatorzième sorte d'imprudence.

Avoir l'air d'ajouter foi aux plaintes dirigées contre le curé de la paroisse. Toutefois, si les faits incriminés étaient évidents, il faudrait se contenter d'excuser l'intention, et d'inspirer la patience, sans se prononcer sur le fond de la question.

Afin de se préserver des écarts que nous venons de signaler, les Missionnaires, avant de s'asseoir au saint Tribunal, prieront instamment le Seigneur de répandre sur eux l'Esprit de prudence qui leur fera découvrir les dispositions de leurs pénitents et les portera à dire ce qu'il faut, quand il le faut, et comme il le faut.

Après chaque station au confessional, ils se demanderont s'ils ont été dirigés par la prudence et l'esprit de foi qui conviennent à des hommes de Dieu (1).

ARTICLE HUITIÈME.

EXHORTATION AUX CONFESSEURS.

Après avoir exposé quelques-unes des règles et des industries propres à diriger dans l'administration du sacrement de Pénitence, il ne sera pas hors de propos d'adres-

(1) « Je n'entre pas seul au confessional, disait un saint prêtre : Jésus-Christ y entre avec moi. Il est là. Je viens juger en son nom, au nom de ce bon Pasteur qui a donné sa vie pour ses brebis. J'ouvre une oreille pour écouter mon pénitent, l'autre pour écouter Jésus-Christ; je me défie de moi; j'attends tout de Dieu. Quand je me trouve en face d'une difficulté, je lui dis : *O bon et miséricordieux Jésus, que feriez-vous à ma place? O Marie, assistez-moi.*

« Comme on voit bien les choses quand on les regarde en Dieu ! Mais lorsqu'on se regarde soi-même, on devient petit, on n'a plus que des idées étroites. Oh ! qu'un Missionnaire est fort quand il ne s'arrête pas aux considérations humaines ! son esprit se remplit alors de lumières et son cœur de miséricorde ! »

ser aux confesseurs des paroles d'encouragement. Leurs fonctions, sans doute, sont laborieuses ; « mais, dit Léonard de Port-Maurice, quelle œuvre plus belle, plus sainte, que de secourir une âme et l'aider à se sauver ? *Divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum* (1). Soyez-en sûrs, ajoute le saint Missionnaire, vous acquerrez plus de mérites, dans une matinée passée au confessionnal, que dans une année consacrée à d'autres œuvres, quelque bonnes et saintes qu'elles soient.

« Je vous entends m'objecter : C'est un emploi saint, très-saint, nous en convenons, mais de combien de dangers n'est-il pas accompagné ! — Et moi, je vous réponds : Mettez toute votre confiance en Dieu, et son secours tout-puissant ne vous manquera jamais. Soyez prudents dans la conduite des habitudinaires et des occasionnaires ; ne portez une décision, dans les cas difficiles, qu'après avoir levé vos doutes par l'étude et par le conseil d'hommes capables ; et soyez certains qu'en suivant fidèlement les règles indiquées jusqu'ici, vous arriverez heureusement au port.

« Que si, par malheur, vous êtes de ceux qui ne font autre chose que de lever le bras pour délier leurs pénitents, sans prendre garde que c'est les précipiter et se précipiter soi-même avec eux dans l'abime, alors je vous dirai sans détour : Quittez cet emploi tout divin, qui n'est pas fait pour vous. Mais non : j'espère que tous, animés d'un saint zèle, vous aurez le bonheur de sauver les autres et de vous sauver vous-mêmes. »

(1) Dion Areop., *De cœlesti, Hier.* c. III.

SECTION III.

CONDUITE DU MISSIONNAIRE EN DEHORS DE LA CHAIRE ET DU CONFESSIONNAL.

CHAPITRE PREMIER.

CONDUITE DU SUPÉRIEUR A L'ÉGARD DE SES CONFRÈRES (1).

1° Dans ses rapports avec ses confrères, le supérieur s'efforcera d'unir la prudence à la douceur, et commandera par l'exemple, bien plus que par la parole. Si la santé de l'un d'eux demandait des soins particuliers, il y pourvoirait avec une attention paternelle (R).

2° Une de ses principales sollicitudes sera de tenir l'ordre établi pour la distribution de la journée, parce que la santé des Missionnaires, leur bien-être spirituel et l'édification en dépendent. Avec l'ordre, on se fatigue moins; on résiste mieux à la peine; on est plus calme; on porte doucement

(1) Lisez, dans le tome III, page 33, de la Vie de St Ligori, par le cardinal Villecourt, la dernière circulaire du saint évêque à ses religieux.

au bien. Sans ordre, on se privera de sommeil ; on prendra ses repas trop tard ; on dira mal son office ; on vivra dans l'agitation ; on fera plus de bruit peut-être, mais moins d'ouvrage solide.

3° Le supérieur ne s'appliquera pas avec moins de zèle à conserver l'union parmi ses confrères, à nourrir leur piété, à exciter leur zèle et à leur donner, à propos, l'occasion de déployer leurs talents. Mais ce serait peu prudent de les produire dans une grande circonstance, avant de s'être assuré qu'ils ont un sermon convenable et bien préparé. Sachant, du reste, qu'il ne peut exiger de chacun d'eux les mêmes œuvres et les mêmes dévouements, il tirera du talent et de la bonne volonté des uns et des autres le meilleur parti possible.

4° Si le directeur de la Mission a l'esprit de Dieu, il ne se laissera pas dominer par la crainte d'être effacé. Semblable à un bon père qui se fait une jouissance des succès de ses enfants, il s'intéressera vivement aux travaux de ses confrères : il les encouragera, les dirigera ; et s'il remarque quelque défaut dans leur prédication, il consultera la prudence avant de les en avertir, de peur d'occasionner un mal plus grand encore, en les rendant pusillanimes. Il est certain qu'on écoute toujours un jeune homme avec intérêt ; on a égard à son âge et à sa bonne volonté ; on excuse aisément les fautes que présente son débit ; on serait même très-satisfait, malgré une foule de défauts au point de vue de l'art, s'il unissait, à une *doctrine saine*, une *diction claire* et un *ton naturel*. Et puis, on ne doit pas se hâter de regarder comme incapable un confrère qui n'aurait pas réussi tout d'abord.

5° Chaque soir, si cela se peut, le supérieur s'entretiendra, pendant quelques moments, avec ses confrères, pour examiner s'il y a des difficultés à résoudre, des com-

binaisons à former, des modifications à introduire dans la direction de la Mission, et principalement pour rechercher et arrêter de concert les moyens d'extirper les vices dominants du pays où elle se donne.

6° Il assistera, autant que possible, à tous les exercices, afin de connaître la valeur et l'effet des discours, et de pouvoir donner, au besoin, des avis salutaires.

7° Enfin, il aura soin de se choisir, pour le temps de la Mission, un moniteur qu'il fera connaître à ses confrères (1). Chaque Missionnaire aura aussi son moniteur connu.

(1) Il convient qu'il écrive à son supérieur local au moins une fois dans le cours de la Mission.

CHAPITRE II.

CONDUITE DES MISSIONNAIRES A L'ÉGARD DU SUPÉRIEUR DE LA MISSION.

Si, d'un côté, le supérieur de la Mission doit avoir pour ses confrères la bienveillance et la sollicitude d'un père, de l'autre, ceux-ci doivent honorer son autorité et s'efforcer d'alléger le poids de sa charge et de sa responsabilité. Quelle gloire ne rendront-ils pas à Dieu, de quels mérites ne s'enrichiront-ils pas s'ils sacrifient, constamment et sans hésiter, leurs inclinations, la répugnance de leur volonté, et leur propre jugement, afin de retracer plus parfaitement l'obéissance de Jésus et de Marie, qui voyaient dans les créatures auxquelles ils se soumettaient, les instruments et les organes de la volonté du Père céleste !

Un Supérieur, quel qu'il soit, tenant la place de Dieu, c'est à Dieu qu'on obéit dans sa personne. Lors même que nous aurions plus de talents, plus d'instruction que lui,

lors même que nous serions plus anciens, plus expérimentés, nous devons respecter en lui l'autorité sacrée dont il est revêtu ; lui obéir avec docilité, sans plainte et sans murmure. Sachons élever nos idées : que la considération de la volonté de Dieu et du bien général, nous fasse passer par dessus les petits inconvénients et les peines que nous pourrions personnellement éprouver en obéissant. Ce n'est pas toujours chose facile de voir les avantages qui résultent de notre obéissance : n'importe, obéissons. Il n'est pas nécessaire que nous comprenions les dispositions de la Providence ; il est nécessaire d'obéir toujours. Dieu en tirera sa gloire et nous en récompensera largement. Suivre une autre voie, c'est donner, tête baissée, dans les piéges de l'ennemi du salut.

« Peu importe au démon, écrivait saint François de Sales à une de ses pénitentes, que vous déchiriez votre corps, si vous suivez votre volonté propre. Le démon craint plus l'obéissance que l'austérité. Aucune austérité ne vaut le sacrifice de notre volonté. »

Le même saint disait de lui-même : « Tous les jours j'apprends à ne pas faire ma volonté propre, et à faire ce que je ne veux pas. Je ne fais presque jamais ce que je veux. Où il y a moins de notre choix, il y a plus du bon plaisir de Dieu. »

Il disait encore : « Le métier de reprendre est fort aisé, et celui de faire mieux, difficile. Il ne faut guère de capacité pour trouver des défauts, soit dans ceux qui gouvernent, soit dans leur gouvernement.

« Si l'on ne voulait mettre aucun supérieur qui ne fût parfait, il faudrait prier Dieu de nous envoyer, ou des saints, ou des anges ; car, parmi les hommes, nous n'en trouverions point. L'on prend garde, à la vérité, que les supérieurs ne soient pas de mauvais exemple ; mais de

n'avoir point d'imperfections, l'on n'y fait pas attention. Il suffit qu'ils aient les qualités de l'esprit qui sont nécessaires : d'autant qu'il s'en trouverait bien de plus parfaits qui néanmoins ne seraient pas si capables d'être supérieurs. Eh! dites-moi : Notre-Seigneur, dans l'élection de saint Pierre, pour le rendre supérieur de tous les apôtres, ne vous a-t-il pas montré, lui-même, qu'il n'y fallait pas prendre garde de si près? Car chacun sait quelle faute fit cet apôtre en la mort et passion de son Maître, s'amusant à parler avec une servante, et reniant si malheureusement son très-cher Seigneur qui lui avait fait tant de bien. »

Les Missionnaires auront donc soin d'envisager toujours leur supérieur au point de vue de la foi. Leur obéissance à son égard sera respectueuse, cordiale, entière, universelle. Ils lui laisseront une pleine liberté sur le choix soit des sujets à prêcher, soit du prédicateur qui devra les donner. Ceux qui se montreraient trop désireux de prêcher tel ou tel sermon, le mettraient dans l'alternative ou de leur déplaire, ou de sacrifier à leur caprice le succès d'une Mission, tandis que son devoir l'oblige à consulter le bien général, avant tout.

« Quand, dans une Mission, dit saint Alphonse de Ligori, on n'obéit pas exactement au supérieur, tout y est désordre et confusion, et la Mission a peu de succès. Faute d'obéissance, les exercices produisent peu de fruits; mille sujets de trouble naissent entre le supérieur et les Missionnaires et entre les Missionnaires eux-mêmes; on voit surgir des concurrences, des jalousies, des murmures, et bien des dégoûts et des contre-temps en sont la suite funeste. »

Chacun, sans doute, a le droit et même le devoir de porter à la connaissance des supérieurs locaux les imprudences et les manquements du supérieur qu'ils nous ont donné; mais il convient de fermer les yeux sur ce qui est

ordinaire à la faiblesse humaine, comme une démarche légèrement imprudente, une faute échappée dans un moment de trouble. Supposons toujours, d'abord, que le supérieur est excusable ; et le plus souvent, nous aurons lieu de reconnaître que notre supposition était conforme à la vérité. Nous ne devons point non plus ignorer que c'est une faute, et une faute quelquefois bien grave, de communiquer les défauts d'un supérieur à d'autres que ceux auxquels nous sommes tenus de le faire.

CHAPITRE III.

RAPPORTS DES MISSIONNAIRES ENTRE EUX.

Les Missionnaires vivront ensemble avec paix, douceur et simplicité, se supportant les uns les autres pour l'amour de leur divin Maître. *Alter alterius onera portate et sic adimplebitis legem Christi.* (Gal., vi, 2.)

Toujours ils se montreront pleins d'égards réciproques, de politesse, de condescendance et de dévouement.

Si l'un d'eux a quelque observation à faire à son confrère, il y mettra la plus grande délicatesse et prendra garde de la faire devant des étrangers. Ce ne serait pas les édifier que de les rendre témoins de fâcheuses contestations.

Encourageons-nous mutuellement : notre faiblesse le demande. Ne disons pas à un confrère qu'il a mal prêché : un pareil langage serait tout à la fois imprudent et peu charitable. Si notre confrère nous consulte, comme il y a certainement dans son discours quelque chose de louable, commençons par le féliciter sur ce point. Quant à ce qui

serait moins bien, que notre critique soit celle d'un ami, d'un frère; par exemple : « Il me semble que telle division eût été plus à la portée de l'auditoire, que telle preuve eût été retranchée sans inconvénient. Vous auriez pu fortifier telle autre de telle manière, etc. » Soyons assez réservés pour ne pas tout relever du premier coup : *les défauts ne se corrigent que par degrés.*

Résistons surtout à la démangeaison de révéler à des confrères des choses qu'ils ignorent sur un autre confrère, ou de nous entretenir malicieusement de ses défauts. Succomber à cette tentation, ce serait blesser la charité et troubler le bon ordre. On ne saurait dire le mal que peut causer une parole indiscrète et combien il est facile de se faire illusion sur la gravité des fautes qui attaquent la réputation du prochain.

Il nous reste à parler de certaines petitesses indignes d'un apôtre de Jésus-Christ, et honteuses pour ceux qui s'y abaisseraient : telles sont les rivalités pour le succès de la prédication, pour le nombre ou pour la qualité des pénitents. Que de plaisanteries ces sortes de bassesses suscitent chez les femmes, si habiles communément à remarquer les travers, et quel coup funeste elles portent à la charité! Il se forme même, quelquefois, des partis pour et contre, et le scandale monte à son comble.

Un Missionnaire qui s'apercevrait de quelque intrigue sous ce rapport, pourrait-il innocemment y donner la main ? Si l'on vous dit qu'un tel prêche mieux ou moins bien qu'un autre, répondez à l'instant : « Chacun a son talent, et celui qui a plus reçu aura un plus grand compte à rendre à Dieu ; l'essentiel est de travailler de notre mieux à la gloire de Dieu et à notre propre sanctification. » Que si une mauvaise langue, ayant l'air de s'intéresser à votre réputation, venait vous rapporter que, par jalousie

ou par tout autre motif, on a parlé mal de vous, n'hésitez pas à montrer combien vous êtes ennemi de ces sortes de rapports, et ajoutez qu'on n'en a pas dit autant que vous en savez; que d'ailleurs, ou ce qu'on a avancé est vrai ou c'est faux : « Si c'est vrai, devez-vous dire, j'ai mérité d'en porter la confusion; si c'est faux, cela ne me regarde pas ou plutôt j'en suis très-honoré puisque cela me donne un trait de ressemblance avec Jésus-Christ, mon divin maître. Dans tous les cas, je vais prier pour la personne qui a tenu ces discours contre moi. » *Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos.* (Matth., v. 44.) Assurément la personne à laquelle vous aurez fait cette réponse si noble et si chrétienne, ne reviendra pas à la charge.

CHAPITRE IV.

RAPPORTS DES MISSIONNAIRES AVEC MONSIEUR LE CURÉ ET MESSIEURS LES VICAIRES.

Rapports avec monsieur le curé.

Ce serait un malheur pour les peuples si la jalousie, les défiances se remarquaient parmi les ministres du Dieu de charité. Aussi, devons-nous honorer le clergé régulier et le clergé séculier; leur rendre volontiers service; leur donner les témoignages d'une confiance franche et désintéressée; avoir pour eux une déférence religieuse, une politesse exquise (S), et en particulier pour MM. les curés qui veulent bien nous appeler dans leurs paroisses. Nous devons cet exemple aux fidèles; nous le devons aux fruits de notre ministère, dont MM. les curés sont les conservateurs.

Jamais les Missionnaires ne se feront les *délateurs du clergé*, « car, disait saint Vincent de Paul, si leurs fautes

sont cachées, il ne convient pas de les divulguer (1), et si elles sont publiques, les évêques ne manqueront pas de les savoir d'ailleurs. Mais profitons de l'occasion pour exhorter vivement les fidèles à témoigner aux ecclésiastiques honneur et respect. »

Ces principes posés, nous nous rappellerons en particulier qu'un des points les plus importants et qui réclame toute la sollicitude d'un Missionnaire, c'est le soin d'affermir l'autorité du pasteur, et de lui concilier la confiance, afin de rendre sa tâche plus facile (2). Les imprudences à cet égard viennent, soit de ce qu'on avance en chaire des opinions qui poussent au relâchement, soit de ce qu'au confessionnal on parait passer trop aisément par-dessus les principes et ne pas tenir compte de la marche habituelle du pasteur. Dans quel embarras ne se trouverait-il pas si, lorsque nous aurons quitté la paroisse et que ses pénitents reviendront à son confessional, il les entendait dire que *les Missionnaires sont beaucoup moins exigeants que lui?* Dans un temps de Mission, l'on donne, il est vrai, l'absolution à des personnes auxquelles, dans un temps ordinaire, on la retarderait; mais, sauvegardons toujours les principes; soutenons le pasteur : il connaît ordinairement mieux que nous ses pénitents et les besoins de sa paroisse. Lorsque nous nous croyons autorisés à user d'indulgence, n'agissons et ne paraissons agir que par zèle pour le salut des âmes, et dans l'espérance qu'elles mèneront désormais une vie plus chrétienne et plus conforme aux pieux désirs

(1) En ce qui concerne le cas spécial de sollicitation, il y a une loi dont l'application demande, pour être juste, beaucoup de prières, un examen sérieux et souvent le conseil d'un théologien.

(2) Les Missionnaires tâcheront, autant que possible, d'envoyer leurs pénitents *se réconcilier* au curé pour la seconde communion, et même, dans certains cas, pour la première fois qu'ils devro communier pendant la Mission.

de leur confesseur ordinaire. Il faut qu'on dise de nous : « Ce sont des *pères ;* mais ils tiennent à ce qu'on fasse son devoir, et, sur ce point, ils sont pour le moins aussi fermes que le curé de la paroisse. » Ainsi étendrons-nous l'influence du pasteur, bien loin de la diminuer, et les fruits de nos Missions seront vraiment solides et durables, quoique parfois moins éclatants. — Quelques Missionnaires, en s'écartant de cette règle de conduite, ont été cause que certaines paroisses ont été longtemps privées des bienfaits d'une Mission.

Si des plaintes nous arrivent contre M. le curé, loin de les approuver, nous chercherons, autant que possible, à les dissiper. Si le curé, lui-même, nous parle de ses ennemis, écoutons avec calme ; disons-lui qu'il est père, et qu'un père est obligé de beaucoup pardonner à ses enfants.

A sa table, comme partout ailleurs, nous nous montrerons modestes, prudents, respectueux, affables, charitables (1), polis (S). Nos conversations seront toujours convenables, édifiantes. Nous nous interdirons, d'une manière absolue, tout ce qui tendrait à *nous faire valoir ;* nous nous abstiendrons aussi de toute parole qui aurait trait à des cas de conscience, ou à des personnes qui se seraient présentées au confessionnal (2). Ne demandons jamais ce qu'est telle ou telle personne, d'où elle est, quel est son nom ; évitons également d'adresser les mêmes questions à nos pénitents, quels qu'ils soient. Toujours

(1) Évitons les plus légères médisances. Souvenons-nous de ce distique qui faisait l'ornement de la salle à manger de saint Augustin :

Qui cupit absentûm dictis corrodere famam,
Hanc mensam vetitam noverit esse sibi :
Quiconque des absents déchire la conduite,
Doit regarder pour lui cette table interdite.

(2) Le supérieur de la Mission doit avertir, tout aussitôt, le Missionnaire qui s'écarterait de ces règles.

un Missionnaire doit apparaître comme un homme mystérieux, comme l'ange du Seigneur, dont toutes les paroles portent le cachet de la mission divine qui lui est confiée. Il faut que tout en lui respire la modestie, la réserve et la charité.

Nos conversations témoigneront une soumission cordiale et entière pour tout ce qui émane du Souverain Pontife, ou de Nosseigneurs les Évêques et des membres de l'administration ecclésiastique. Il ne nous convient pas de les juger, encore moins de les critiquer.

Rarement il est à propos de parler des succès ou des insuccès que nous avons eus dans telle ou telle paroisse. Savons-nous si ces succès n'ont pas été plus brillants que solides? Savons-nous si l'on n'attribue pas nos insuccès à notre ignorance, à notre immortification, à notre imprudence, à notre vanité?

Nous éviterons aussi de plaisanter au sujet des défauts des personnes pieuses : elles ont des défauts de femme, mais au fond, elles ont ordinairement un grand attachement à la religion.

Il siérait mal à des apôtres dont le Maître n'avait pas où reposer la tête, de disserter complaisamment sur les mets et les vins ; de chercher à satisfaire en tout leur sensualité; de se montrer délicats, difficiles ; de se plaindre d'être mal nourris, ou mal logés. Sachons nous contenter de ce que la Providence nous donne: *Scio et esurire et penuriam pati*, (Phil., IV, 12). Saint Ligori dit à ce sujet : « Rien n'édifie le peuple comme la mortification, et la frugalité des Missionnaires ; rien ne le scandalise en eux comme l'amour de la bonne chère. Dans une Mission, le peuple a surtout soin de s'informer quelle est la table des Missionnaires. Dans quelques localités qui n'avaient point eu de Mission depuis longtemps, nous avons trouvé des per-

sonnes qui nous disaient avoir été scandalisées des derniers Missionnaires, parce qu'ils avaient toujours à leur table des mets et des fruits exquis, des vins étrangers, et autres choses semblables. Dans un certain endroit du royaume de Naples, la Mission fut donnée par de bons prédicateurs et d'excellents confesseurs ; mais comme les Missionnaires faisaient trop bonne chère, la Mission avait eu peu de succès (1). » Ces déplorables exemples auront sans doute pour effet de nous porter à observer exactement les règles de la sobriété dans le manger et dans le boire (2) et à ne point incommoder par des exigences inattendues. Nous prêchons la pénitence par nos paroles : prêchons-la mieux encore par nos œuvres. Du reste, il faut l'avouer, MM. les curés nous traitent, presque toujours, de manière à nous confondre, plutôt qu'à nous faire souffrir ; ordinairement même, ils se mettent trop en frais. Le supérieur seul se permet alors quelques observations ; et lorsque, après une ou plusieurs instances, il ne peut rien obtenir, il laisse faire.

Rapports avec messieurs les vicaires.

Quant à messieurs les vicaires, nous leur parlerons avec bienveillance, tout en évitant la familiarité. S'il s'était élevé quelque contestation entre eux et monsieur le curé, nous nous abstiendrions d'y prendre part, ou du moins notre langage tendrait constamment à inspirer le support, la soumission, l'édification, la paix. Nous aurons également soin d'écarter de nos entretiens tout ce qui sentirait la suf-

(1) *Exercices de Missions.*

(2) *In usu ciborum difficile est extrà metas necessitatis non abripi* (Cardinal Bona, *Manud. ad Cœlum*, c. XXXI, nº 2). — Voyez l'opuscule de Brullengan, *De Missione et Missionariis.*

fisance, et tout ce qui serait contraire à la discrétion. Bien souvent, on a lieu de se repentir d'avoir trop parlé. Que chacun de nous se fasse donc une loi de porter jusqu'au scrupule, ici comme en toute autre circonstance analogue, la plus grande réserve dans les conversations.

CHAPITRE V.

RAPPORTS DES MISSIONNAIRES AVEC LES PAROISSIENS.

ARTICLE PREMIER.

RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS LOCALES ET LES PERSONNES INFLUENTES.

Les Missionnaires font, *dans la compagnie de monsieur le curé*, les visites nécessaires ou de haute convenance, en prenant garde, autant que possible, d'exciter la jalousie. Pendant ces visites, le supérieur de la Mission priera Notre-Seigneur et sa sainte Mère de l'assister et de régler sa langue, ses regards et son cœur, de sorte que tout, dans ses entretiens, soit saint et digne d'un apôtre, et qu'il soit fidèle à se retirer dans l'instant même qu'il le sentira opportun. Après les visites, il est convenable d'éviter tout retour sur ce qui s'est passé, à moins que cela ne fût nécessaire pour la gloire de Dieu.

Nous témoignerons toujours notre soumission aux autorités civiles, dans tout ce qui n'est pas contraire à la conscience. Un Missionnaire doit être étranger à toute faction, et se faire, comme saint Paul, tout à tous : *Omnibus omnia factus sum.* (1 Cor., IX, 12.) Ne nous mêlons pas des affaires civiles de la commune. Notre unique affaire, notre soin, c'est le salut des âmes : conduisons-nous de telle manière que tout le monde ait de nous cette opinion.

N'acceptons jamais de repas hors de la cure, à moins qu'il ne s'agisse d'un très-grand bien à faire, par exemple de réconcilier un maire avec un curé : car, l'expérience le prouve, celui qui nous invite, nous estime ordinairement bien moins si nous acceptons. « Chose remarquable, dit saint Jérôme, en dédaignant ses offres, nous lui inspirons une plus haute idée de nous ! » Par conséquent, les supérieurs examineront sérieusement les raisons pour et contre, avant de se rendre à une invitation, et jamais ils ne céderont, par faiblesse, à des sollicitations importunes.

Mais dans le cas où ils n'auraient pu se dispenser d'assister à un dîner, ils se feront toujours un devoir de partir aussitôt après.

ARTICLE DEUXIÈME.

RAPPORTS AVEC LES PAROISSIENS EN GÉNÉRAL.

Ces rapports sont admirablement bien tracés dans la lettre de saint François-Xavier au père Barzée : « Ayez soin, lui disait-il, d'aborder tout le monde avec un visage riant et serein ; écartez de dessus votre figure tout air sombre, soucieux, dédaigneux, morne, impatient ou colère,

pour ne porter en public qu'une figure aimable et pleine de bienveillance à l'égard de chacun : autrement, vous éloigneriez ceux qui auraient envie de venir à vous ; vous ne leur inspireriez pas cette confiance qui est si nécessaire dans le commerce de la vie. Étudiez-vous donc à prendre un air riant, affable, lorsqu'en particulier, vous voulez remettre à quelqu'un ses défauts sous les yeux. Votre bouche, vos yeux ne doivent alors parler que le langage de la bonté, de la charité, pour vous rendre maître de l'esprit de celui que vous voulez purifier de ses souillures. Vous devez, par conséquent, bien vous garder d'éclater en reproches, en termes de mépris ou d'horreur. »

Jamais aussi nous ne nous abaisserons jusqu'à entrer dans ces petites querelles de paroisse, qui sont un écueil souvent funeste aux personnes pieuses. La patience, le support, la paix doit respirer dans toutes nos paroles.

Une visite des habitants, sans excepter les plus pauvres, est, dans certaines localités, une condition de succès ; dans d'autres, c'est utile ; dans quelques-unes, ce serait une démarche infructueuse, et quelquefois imprudente.

Il faut apporter, dans ces visites, beaucoup de simplicité, jointe à beaucoup de prudence. Elles se font ordinairement, dans la compagnie de monsieur le curé ou de son vicaire ; et jamais, sauf quelques circonstances extraordinaires, le supérieur ne permettra à un Missionnaire de les faire seul. Avant d'entrer dans une maison, l'on dit intérieurement un *Ave Maria*, avec les invocations : *Sancte Joseph, ora pro nobis, sancte Michaël, ora pro nobis.* En entrant, on dit : *Pax huic domui!* Luc.; x ; 5.)— La visite est courte ; on y parle principalement de ce qui en est l'objet, c'est-à-dire de la Mission et de l'assistance aux exercices, mais, ordinairement on a soin de se taire sur la confession. L'on s'adresse *particulièrement aux hommes*, en témoignant

beaucoup de cordialité à tous, mais surtout aux plus difficiles et aux plus éloignés des pratiques religieuses. Après quelques mots de civilité, on les invite à une réunion prochaine, d'où les femmes seront exclues; on leur met dans la main une belle médaille de l'Immaculée-Conception; puis, on bénit les enfants, et l'on annonce à leur mère qu'ils auront leur jour de fête, dans lequel ils seront consacrés à la sainte Vierge; ou, si cette consécration a eu lieu, on en rappelle le souvenir.

Si le Missionnaire est accueilli par des paroles injurieuses, ce qui est presque toujours signe d'un remords contre lequel on s'irrite, il doit répondre avec douceur : « *J'espère que la sainte Vierge, qui est si bonne, vous sauvera. Tenez, voici une médaille : c'est le portrait de notre bonne Mère, vous aimerez sans doute à l'avoir sur vous.* » Et l'on quitte le pauvre pécheur en lui laissant cette ancre d'espérance (1).

Nous ferons ici observer, avec saint François-Xavier, que les Missionnaires doivent s'occuper surtout des hommes. « Du moment, dit-il, que les hommes sont gagnés à Dieu, ils entraînent avec eux leurs femmes et leurs enfants. C'est à eux qu'il faut donner plus de temps et de soins, parce qu'ils comprennent mieux ce qu'on leur dit, et qu'ordinairement, ils sont plus fermes dans leurs résolutions. »

« Le principal fruit de la Mission est la conversion des hommes, dit pareillement saint Ligori; car, si les hommes persistent dans le vice, les femmes feront comme eux. »

(1) Il n'est pas besoin de dire que, dans ces visites, on ne doit ordinairement rien accepter.

ARTICLE TROISIÈME.

RAPPORTS AVEC LES PERSONNES DU SEXE.

L'une des attentions principales que doit avoir l'apôtre de Jésus-Christ, c'est de sauvegarder, par tous les moyens possibles, sa vertu, son honneur, et l'honneur du corps auquel il appartient, et par conséquent d'user d'une extrême prudence dans ses rapports avec le sexe. Les raisons les plus graves lui en font une loi.

En effet, quand on réfléchit sur la faiblesse de cœur de tous les hommes, il y a lieu d'en être effrayé pour le prêtre lui-même, puisqu'il est pétri du limon commun à toute l'humanité. L'onction sacerdotale n'affranchit point des misères de la nature. Paul, lui-même, après avoir été ravi au troisième ciel, ne se plaint-il pas d'être harcelé par l'aiguillon de la chair et souffleté par le démon d'ignominie?

Comment sauverons-nous le trésor de l'innocence que nous portons dans des vases si fragiles? Ce sera en évitant les rapports inutiles avec les personnes du sexe, et en exerçant sur nous-mêmes une vigilance sévère dans les occasions où la volonté de Dieu nous engage.

L'expérience montre l'indispensable nécessité de ce moyen. Elle aurait à citer, outre David, vainqueur de Goliath, et Samson si redouté des Philistins, et même Salomon, le plus sage des rois de Juda, une multitude de personnages célèbres dont la vertu a fait un triste naufrage, parce qu'ils ne se sont pas méfiés d'eux-mêmes. Mais qu'est-il besoin d'interroger le passé? Une foule d'âmes ne tombent-elles pas chaque jour dans des piéges enchanteurs?

Personne n'ignore la puissance de séduction de certaines personnes : leurs grâces naturelles, la bonté de leur cœur, une voix douce et insinuante, des manières affectueuses et enjouées sont un aimant qui plaît et attire. *Acutissimum diaboli telum est mulier ; voce serenâ perdit et necat :* aussi, nous dit l'Esprit-Saint, *qui placet Deo effugiet illam* (Eccl., VII). *Nec tamen quia sanctiores, ideo minus timendæ*, nous fait observer saint Thomas. Mais, qui pourrait ne pas trembler en entendant l'effrayante révélation de l'illustre évêque d'Hippone : *Crede mihi, episcopus sum, veritatem loquor in Christo, non mentior : cedros Libani et gregum arietes, sub specie amicitiæ spiritualis corruisse vidi, de quorum casu non magis suspicabar quàm de Hieronimi vel Ambrosii.* Leur imprudence les a rendus victimes de cette passion dont saint Laurent Justinien a dit : *Serpit ut cancer, sævit ut ignis, insidiatur ut latro, cœno volutatur ut aper ; nunquam sat dicit ut infernus.*

Souvent on s'imagine n'être guidé que par la charité ; mais d'où vient, répond saint Jean Chrysostôme, que cette charité préfère la femme à l'homme, la jeune fille à la femme âgée, la fille agréable et riche à celle qui n'a pas les mêmes avantages ? La vraie charité proteste contre le rôle qu'on lui fait jouer en la rendant complice de la faiblesse du cœur, *exclamat caritas et appellat*, car elle ne saurait habiter ailleurs que dans un cœur pur et une conscience illuminée par la foi.

Au dire d'un auteur, le démon se laisse quelquefois vaincre d'abord afin de remporter ensuite plus sûrement la victoire. Il pousse le prêtre et la femme à une sainteté idéale, pour les faire tomber tout à coup, l'un par l'autre, au fond de l'abîme. Tels deux navires voguant auprès l'un de l'autre, sur une mer tranquille, sont surpris par une

tempête qui les entre-choque, les brise et les engloutit sous les flots.

Pour éviter l'écueil, il n'y a donc qu'un parti sûr : la fuite. *Hujus prœlii nunquam fiet victor nisi fugiens* (1). Mais c'est surtout à la naissance d'une passion qu'il faut faire tous ses efforts pour lui fermer la porte du cœur. Rien de plus facile, dit un proverbe, que d'étouffer une étincelle, mais il faut faire jouer les pompes pour éteindre un incendie. De même, il en coûte peu pour arrêter les désirs dans leurs principes, mais que d'efforts ne faut-il pas pour triompher d'une passion dont on s'est rendu l'esclave!

Conséquemment, point de *liaison*, même honnête, avec des personnes du sexe; point d'*entretien seul à seul* et à huis clos. *Solus cum solâ, secretò et absque arbitro vel teste non sedeas* (2); point d'*assiduités*, point de *conversations inutiles et frivoles*, point d'*épanchements de sensibilité*, point de *lettres en style affectueux*, point de cadeaux *mutuels*. Un cadeau couvre souvent un lacet. Il expose à la tentation de faiblesse et de lâcheté dans l'accomplissement des obligations les plus graves, et si le présent vient d'une femme, il est plus dangereux encore. Un Missionnaire se fera un devoir rigoureux de ne rien accepter d'aucune, pour lui personnellement, pas même une image. Il suffit d'un fil pour empêcher un oiseau de voler.

Dans le cœur du prêtre, dit saint Jean Chrysostome, doit étinceler une pureté semblable à celle des rayons du soleil. Cette vertu, la plus délicate de toutes, ne souffre aucune altération. C'est une tendre fleur qu'on ne saurait toucher sans en flétrir la beauté, c'est une glace dont le moindre souffle ternit l'éclat. La réserve qu'elle impose va jusqu'à

(1) Saint Jérôme.
(2) Saint Jérôme.

faire éviter de caresser une petite fille, et même de lui toucher la main (1).

D'un autre côté, les peuples exigent des prêtres une sainteté non commune, et ne leur pardonnent pas les légèretés les plus innocentes : ils veulent trouver en eux des anges terrestres, et des hommes en quelque sorte déifiés.

« Ce n'est point assez, disait saint Vincent de Paul à ses Missionnaires, d'exceller en pureté, nous devons encore nous comporter de telle sorte que personne n'ait sujet de concevoir, à notre égard, le moindre soupçon du vice contraire, parce qu'un tel soupçon, quoique très-mal fondé, nuisant à notre réputation, serait plus préjudiciable à nos saints emplois que tous les autres crimes qui pourraient nous être faussement imputés. D'après cela, ne nous contentons pas d'user des moyens ordinaires pour prévenir ce mal, mais employons-y les extraordinaires, si besoin est, comme de nous abstenir, parfois, de faire des actions licites, et même bonnes et saintes, telles que d'aller voir des malades, lorsque au jugement de ceux qui nous conduisent, cela pourrait donner lieu à quelques soupçons. »

Le saint qui parlait ainsi, ne croyait pas pousser trop loin la prudence, afin de conserver, dans tout son éclat, le

(1) Ainsi parle l'abbé Dieulin dans l'excellent ouvrage qui a pour titre *Le bon curé au* XIX*e siècle* (t. I, ch. VI).

Outre l'obéissance aux supérieurs, l'ouverture de conscience, la dévotion à la passion de Jésus-Christ et aux douleurs de Marie, que saint Ligori recommande fréquemment à ses Missionnaires, il leur défendait, avec non moins d'instance, de caresser les enfants avec la main. Il avait coutume de dire : « Vous pouvez plaisanter avec la langue, mais, pour les jeux de main, je ne les veux pas. » Il ne permettait point qu'un enfant entrât, sous quelque prétexte que ce fût, dans la chambre des prêtres de sa congrégation, le bien général demandant qu'ils prissent soin de leur réputation et qu'ils écartassent de leur personne, même les plus légers soupçons. Cette considération devait, à son avis, prévaloir sur celle de toute espèce de bien particulier.

lis de la pureté, et dans tout son parfum, la bonne odeur de Jésus-Christ. Jamais il n'arrêta les yeux sur une femme. Avec aucune, il ne conférait tête-à-tête, en secret; mais il voulait toujours avoir des témoins auprès de lui. Quelle que fût la condition de la personne qui demandait à lui parler, il ne se rendait à l'entretien qu'accompagné d'un frère, lequel avait ordre de ne pas le perdre de vue. Un jour que la maréchale de Schomberg était venue au parloir de Saint-Lazare, le frère crut convenable de se retirer, par respect et par discrétion, et déjà il tirait la porte sur lui : « Que faites-vous, mon frère? lui dit aussitôt Vincent, vous savez bien que votre devoir est de tenir la porte ouverte et d'avoir les yeux sur moi. »

Des exemples et des leçons venant de si haut, tracent au Missionnaire sa ligne de conduite, et l'engagent à observer, avec soin, certaines mesures de prudence dont nous allons parler, et qui concernent les *visites*, les rapports avec les *chanteuses*, et les rapports avec les *personnes de service*.

1° Un Missionnaire ne se permettra de *visiter* ni les communautés de religieuses, ni les réunions de personnes pieuses, ni les ateliers de femmes, ni les institutrices, sans être accompagné de M. le curé ou d'un autre prêtre; et dans les visites qu'il fera, ses paroles et ses manières concilieront toujours l'honnêteté avec la réserve, l'aisance avec la gravité. Il est superflu d'avertir que jamais il ne devra se croire autorisé à voir individuellement une personne du sexe. Des Missions ont échoué par suite d'imprudences sur ce point (1).

Les *visites passives* ne demandent pas moins de pru-

(1) Il est important de très-peu fréquenter les personnes que l'on dirige, car si elles viennent à commettre quelque faute humiliante, il est bien à craindre qu'elles n'osent pas la déclarer. Qui dira le nombre des sacriléges occasionnés par l'imprudence de certains confesseurs?

dence. Un Missionnaire se fera une loi de ne recevoir des femmes que dans une salle commune ou dans un lieu de passage. S'il avait à parler à des jeunes personnes, il agirait sagement en se tenant debout, afin de couper court le plus tôt possible. Notre divin Sauveur ne permettait pas ordinairement aux personnes dont il guérissait l'âme ou le corps, de se répandre en compliments et en actions de grâces. D'un mot, il les congédiait ; et ce mot, ainsi que le fait observer un auteur moderne (1), résume tout son cérémonial avec le sexe : *Vade*. La femme, en effet, ne sait ni finir ni se retirer; il faut que le prêtre prenne sur lui de lever la séance, et de dire poliment, en montrant la porte : *Vade*.

Enfin, un Missionnaire évitera, dans les visites, non-seulement les causeries mondaines, mais encore la direction spirituelle ; et afin d'échapper aux dangers que le démon et la nature sèment sous ses pas, il aura soin de se retirer souvent en lui-même pour s'y unir à Jésus et à Marie et ne parler que selon le mouvement de l'Esprit-Saint (2).

2° Les chanteuses seront réunies, non pas à la cure, mais dans un autre local plus convenable; et, de préférence, à l'église. Ordinairement on n'exerce pas ensemble les garçons et les filles.

S'il est possible et expédient de laisser à M. le curé ou à son vicaire le soin d'exercer au chant (3), le Missionnaire s'en déchargera sur eux. Lorsqu'il exercera lui-

(1) Le P. Valuy, dans l'opuscule qui a pour titre : *Le Prêtre en retraite*.

(2) Consultez le *Directeur spirituel*, par M. Olier.

(3) Nous rappelons ici qu'il suffit, pour une Mission, d'un très-petit nombre de cantiques, mais d'une exécution assez facile pour que tout l'auditoire puisse chanter.

même, il aura soin de se placer de manière à ne pas voir et à n'être pas vu en face.

3° A l'égard des *personnes de service*, il faut éviter également la hauteur et la familiarité. On doit se montrer bon, honnête, reconnaissant pour les services reçus, mais sans sortir de la gravité qui sied à un ministre de Jésus-Christ. Ce serait un procédé peu digne de lui que de chercher, par des paroles mielleuses, à gagner les bonnes grâces de ces personnes, dans la vue d'être, de leur part, l'objet de petits soins.

Il n'est pas convenable de faire des stations à la cuisine; il convient encore moins de rester dans sa chambre pendant qu'une personne de service la met en ordre : il faut alors en sortir sous quelque prétexte.

Puissent tous les Missionnaires reconnaître combien il leur importe de ne négliger aucune des précautions que nous venons de leur recommander! Puissent-ils s'armer, à toute heure, de vigilance et de prière contre un ennemi qui les suit partout, et ne jamais se rassurer, ni sur leur âge, ni même sur leur vertu !

Un confesseur de la foi avait comparu devant les tribunaux païens avec cette attitude ferme d'un homme qui regardait le martyre comme l'objet de son ambition. Ni les menaces, ni les tortures n'ayant pu abattre son courage, le juge le condamne au dernier supplice. On le mène, avec plusieurs autres, au lieu désigné; il est frappé comme ses compagnons; on le croit mort, et les exécuteurs se retirent. Une femme pieuse, qui donnait la sépulture à ces illustres victimes, le trouve encore respirant, le fait transporter chez elle, panse respectueusement ses plaies, et ne néglige aucun soin pour le rappeler à la vie. Ses charitables efforts sont couronnés de succès. Mais, ô déplorable fragilité du cœur humain! ce généreux défenseur de la foi, encore

empourpré du sang du martyre, ce vigoureux athlète qui avait affronté et subi avec une héroïque constance les plus affreux tourments, vaincu par le sentiment d'une reconnaissance toute naturelle, se laisse amollir, devient coupable, et perd, en un instant, l'innocence et la foi!... Qui oserait, après un exemple aussi effrayant, compter sur soi-même, et se croire dispensé de cette sage prudence qui seule peut soustraire au danger d'un semblable malheur (1) ? *Beatus homo qui semper est pavidus* (2).

(1) Voyez *la Parfaite religieuse*, par Marguet, vicaire général de Nancy.

(2) Prov., XXVIII, 14.

TROISIÈME PARTIE.

CONDUITE DU MISSIONNAIRE APRÈS LA MISSION.

Le Missionnaire doit s'appliquer, après les Missions, à se perfectionner dans son état. Pour y parvenir, il lui suffira de s'attacher aux règles précédemment tracées. La troisième partie que nous annonçons, pourrait donc paraître, au premier abord, superflue. Toutefois, quoique bien moins étendue que les autres, elle renferme des chapitres d'une majeure importance.

CHAPITRE PREMIER.

DÉPART.

L'amour de la vie cachée, que doit professer un homme de Dieu, fera toujours un devoir au Missionnaire de disparaître après le dernier exercice et sans bruit, ou le soir même, ou le lendemain matin, s'il est possible. Rester un ou deux jours dans la paroisse, y faire des visites, ne serait point apostolique, et montrerait qu'on cède à une inclination naturelle. De plus, on s'exposerait à refroidir l'élan qu'on a donné, et même à porter ombrage à M. le curé par les marques d'estime et de reconnaissance dont on pourrait être l'objet.

Le Missionnaire se comportera avec autant de réserve et de modestie dans le retour que dans l'aller.

En arrivant aux limites de la paroisse, il pourrait dire le *Miserere* pour demander pardon à Dieu de n'avoir pas eu toute l'humilité, la piété, la droiture d'intention qui

sont l'apanage d'un envoyé de Jésus-Christ, et d'avoir peut-être nui à quelques âmes par défaut d'esprit de foi. Il ajoutera quelques prières, pour remercier le Seigneur du bien qui s'est fait, et lui en renvoyer la gloire. Enfin, il priera pour la persévérance des fidèles qui ont profité de la Mission, et pour la conversion de ceux qui ont négligé cette grâce insigne, ou qui en auraient malheureusement abusé.

CHAPITRE II.

RAPPORTS AVEC LES PERSONNES QU'ON A VUES ET DIRIGÉES.

La prudence a fait un devoir au Missionnaire de ne pas inspirer à ses pénitents, et surtout à ses pénitentes, l'idée de lui rendre visite dans le lieu de sa résidence ; il a dû même, sur ce point, donner un refus formel à celles qui lui en auraient parlé.

Ne nous chargeons pas de leurs commissions, et interdisons-nous tout commerce de lettres avec elles, sans qu'il soit approuvé par nos supérieurs. Un saint a dit : « N'écrivez pas à des femmes, à moins qu'il n'y ait nécessité ; jamais de votre propre mouvement, à moins que ce ne soit à des personnes hors de tout soupçon, comme une mère, une sœur, une femme fort âgée. Évitez, avec le plus grand soin, toute expression frivole, doucereuse. On ne saurait dire combien certains railleurs se moquent des compliments qu'une bienséance et une urbanité mal entendues tirent quelquefois des plumes les plus retenues et les plus modestes. »

CHAPITRE III.

CONDUITE DU MISSIONNAIRE DANS LE LIEU DE SA RÉSIDENCE.

1° Le temps que le Missionnaire passe dans le lieu de sa résidence, ressemble au repos du soldat après une campagne.

Il doit être consacré à réparer les forces et à se mieux disposer pour de nouveaux combats, et non à faire des sorties qui isolent des confrères et qui souvent ne sont pas sans danger.

Dès qu'on s'est un peu remis des fatigues de la Mission, l'on s'empresse de vaquer à une retraite spirituelle, dans laquelle on examine si l'ordre, la prudence, l'esprit de foi, nous ont accompagnés dans l'exercice du saint ministère. Ouvrons-nous, en outre, à notre supérieur sur les imprudences que nous aurions à nous reprocher, et sur les points importants du Manuel dont nous nous serions écartés ; consultons notre moniteur, prenons des notes pour notre conduite à venir. Il convient de faire, pendant cette re-

traite, la lecture spirituelle et l'examen particulier sur notre Manuel.

De son côté, le supérieur de la Mission en rendra, par écrit, un compte fidèle. Il y comprendra ordinairement les points suivants : 1° population du lieu où s'est donnée la Mission ; 2° nombre des Missionnaires ; 3° durée de la Mission ; 4° sujets des gloses et des sermons ; 5° aptitude particulière de chaque Missionnaire ; 6° incidents ; 7° faits édifiants.

2° Deux ou trois fois par semaine, durant les intervalles entre les Missions, lorsque ceux-ci sont de plus de huit jours, il y a une conférence entre les Missionnaires dans chacune des maisons de résidence.

On y traite, selon les besoins et les circonstances, ce qui regarde : 1° la *théologie dogmatique* et les erreurs du jour ; 2° la *théologie morale ;* 3° l'*Écriture sainte* et surtout le *Nouveau Testament ;* 4° la *pratique des Missions ;* 5° la *théologie mystique ;* 6° les *rubriques*, soit du bréviaire soit de la sainte messe, et les *cérémonies romaines* (1).

3° Nous ne saurions trop recommander aux Missionnaires d'éviter de perdre le temps au confessionnal avec ces dévotes inquiètes, curieuses, bavardes, indiscrètes, jalouses, qui changent le confessionnal en parloir, et ravissent quelquefois des heures entières à un Missionnaire dont le temps s'emploierait si utilement à des études sérieuses : dévotes d'autant plus à craindre, qu'elles épient tout et quelquefois compromettent gravement les prêtres qui ont le malheur de se laisser prendre dans leurs filets. Il faut que le supérieur soit le premier à donner le bon

(1) Ce serait aussi une chose très-utile que de figurer un exercice de Mission avec chants, glose, instruction, avis.

exemple sur ce point, et qu'il veille, avec le zèle d'un père, sur la conduite des confrères dont il est chargé. C'est à eux qu'il doit se dévouer tout entier, en s'appliquant à les perfectionner dans la sainteté, dans la science et dans la pratique du saint ministère. Il manquerait essentiellement à ce qu'ils ont le droit d'attendre de lui, s'il négligeait ce devoir d'état pour passer des journées entières au confessionnal, ou dans des entretiens avec des personnes du dehors.

Les Missionnaires pourraient, pendant qu'ils sont à la maison, donner les exercices de retraite aux hommes, aux filles domestiques, etc.

Ceux d'entre eux qui ont besoin de mêler l'action au travail du cabinet, pourraient encore consacrer *une partie de leurs moments libres* à quelque œuvre spéciale d'hommes, de jeunes gens, d'ouvriers, de domestiques, de pauvres; ou à visiter les malades dans un hôpital, ou à catéchiser les ignorants, les enfants, etc.

Mais avant tout, le Missionnaire doit, au lieu de sa résidence, s'appliquer à trois choses : 1° à bien faire tous ses *exercices spirituels ;* 2° à repasser le *Nouveau Testament* et la *théologie* (1); 3° à revoir et à compléter ses *instructions*. L'on ne saurait trop déplorer l'illusion de celui qui négligerait un de ces trois points fondamentaux.

(1) Sans oublier ce qui regarde la vie spirituelle; sans oublier non plus les rubriques, surtout celles de la sainte messe.

OBSERVATIONS

SUR

la pratique du Manuel des Missionnaires.

Dans un très-grand nombre de circonstances, et particulièrement quand il s'agit de l'ordonnance des exercices, le directeur de la Mission a toute liberté d'introduire les modifications qu'il aura jugées convenables. Cette latitude est d'autant plus nécessaire que les habitudes et les dispositions des hommes dans les différents pays, se ressemblent moins. Mais il est à désirer que, par amour pour l'uniformité et le bon ordre, dès qu'un Manuel est adopté (1), les chefs de Missions s'en montrent les fidèles observateurs

(1) Remarquez ces mots : « *Dès qu'un Manuel est adopté;* » car nous ne prétendons point que notre livre fasse loi. Il renferme, il est vrai, des règles invariables et auxquelles tous les Missionnaires, quels qu'ils soient, sont obligés de se conformer; mais il renferme aussi beaucoup de points que l'on est libre, en général, d'adopter ou de rejeter. Nous disons seulement, et notre avis ne sera contesté par personne, qu'un Missionnaire doit s'attacher à l'observation fidèle de ceux d'entre ces derniers points qui font partie du règlement établi dans la société à laquelle il appartient : *Vis unita fortior.*

toutes les fois qu'ils n'auront aucune raison de s'en écarter.

A l'approche ou dans l'intervalle des Missions, le supérieur local pourrait, pendant les conférences spirituelles, rappeler quelques-uns des points principaux et en faire ressortir les motifs et les avantages, afin d'en inspirer une plus grande estime et de porter à les mettre fidèlement en pratique. Il pourrait aussi lire et commenter l'examen qui suit.

Fasse la Bonté divine que ce Manuel réponde aux pieux désirs des Missionnaires, en leur offrant des moyens sûrs pour croître en science, en sainteté et en zèle, et pour attirer sur leurs travaux les bénédictions du Ciel !

QUATRIÈME PARTIE.

COMPLÉMENT.

Le complément renferme : l'*Examen du Missionnaire*, les *Notes additionnelles* et le *Formulaire*.

EXAMEN DU MISSIONNAIRE.

ARTICLE PREMIER.

ZÈLE POUR SE SANCTIFIER.

Exerce autem te ipsum ad pietatem (I *Tim.*, IV, 7.)

Quelle idée me suis-je faite des Missions? — Les ai-je regardées comme une continuation de la grande Mission de N.-S. Jésus-Christ? — Suis-je bien pénétré de la *responsabilité* qui pèse sur moi, dans ce saint ministère, devant Dieu et devant l'Église?

Suis-je profondément convaincu que, si je veux sanctifier les autres, il me faut travailler d'abord à *ma propre sanctification*, au moyen de l'oraison (1), de la mortification et de la vigilance, et

(1) A l'oraison se rattachent la visite au Saint-Sacrement et la lecture spirituelle.

m'établir dans des dispositions de sacrifice permanent de moi-même au corps dont je suis membre, aux confrères au milieu desquels je vis, aux âmes que je suis appelé à évangéliser ?

Est-ce que j'ai été invariablement fidèle, même pendant les Missions, à la sainte pratique de l'*oraison?*

Ai-je travaillé énergiquement à me *mortifier* et surtout à corriger ce qu'il y a de vicieux dans mon caractère, en le réformant sur le modèle de Jésus-Christ, doux et humble de cœur, et obéissant, pour la gloire de son Père et le saint des âmes, jusqu'à la mort de la croix ?

Ai-je eu soin de me prémunir contre la langueur et l'inconstance par une *vigilance* continuelle, en mettant exactement en pratique l'examen de prévoyance, l'examen particulier et général, la fréquente confession, la direction, la monition? — Quel est celui de mes exercices spirituels que j'ai le plus souvent *omis* ou *négligé* ou *trop retardé*, sans raison légitime ?

Ai-je apporté à la sainte messe (1) et au saint office (2) non-seulement la piété qu'ils demandent, mais encore l'exacte observation des rubriques et des autres prescriptions de l'Église ?

(1) Voyez les *Méditations* de saint Ligori avant et après la messe.

(2) En disant l'office divin et en célébrant la sainte messe, on pourrait se proposer les intentions suivantes :

Dimanche. Honorer le pouvoir de Dieu sur toutes les créatures et la résurrection de Jésus-Christ.

Lundi. Remercier du bienfait de la vocation à la foi, et honorer l'incarnation et la naissance de Jésus-Christ.

Mardi. Demander l'amour de son néant et du mépris, et honorer la vie cachée de Jésus-Christ.

Mercredi. Demander l'amour des âmes, et honorer la vie publique de Jésus-Christ.

Jeudi. Demander la ferveur au saint autel, et honorer la vie eucharistique de Jésus-Christ.

Vendredi. Demander la victoire sur ses passions, et honorer les souffrances qu'a endurées Jésus-Christ dans son corps et dans son cœur.

Samedi. Demander une confiance filiale envers Marie et la persévérance finale, et honorer la vie glorieuse de Jésus-Christ.

ARTICLE DEUXIÈME.

ZÈLE POUR S'INSTRUIRE

Cæcus si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.
(Matth., xv, 14.)

Est-ce que je comprends que, pour servir l'Église et sauver les âmes, ce n'est point assez d'être pieux, mais qu'il faut encore être instruit dans les sciences ecclésiastiques?

Ai-je eu soin de faire valoir, par le travail, les talents que j'ai reçus de Dieu?

Ai-je évité de perdre le temps dans des conversations ou des lectures inutiles?

Ai-je lu et étudié avec méthode, sans empressement, sans légèreté, sans inconstance?

Où en suis-je, par rapport à l'étude de l'*Écriture Sainte*?— de la théologie *dogmatique*? — de la théologie *morale*? — de la théologie *ascétique*? — des *rubriques*? — de la *prédication*? — Quel est l'emploi que j'ai fait de mon temps pour chacune de ces études? — Quelle est celle à laquelle j'aurais donné trop peu de soin relativement à son importance? — Y a-t-il un traité de théologie que je n'aie point encore étudié?

Ai-je entendu l'explication des Diaconales?

Ai-je mis en œuvre les quatre grands moyens nécessaires pour se former à la prédication : lire, analyser, composer, consulter? — Quel est celui de ces moyens que j'ai négligé davantage?

ARTICLE TROISIÈME.

COMPOSITION DES INSTRUCTIONS.

Non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis. (I Cor., II, 4.)

Ai-je toujours considéré, pour le choix des sujets, mes talents, mon aptitude, et l'utilité de mes auditeurs?

Mes discours ont-ils été évangéliques? Ont-ils été propres à éclairer les esprits et à toucher les cœurs?

Me suis-je appliqué à unir l'exactitude de la doctrine à un langage clair, correct, naturel, onctueux?

N'aurais-je pas eu envie de plaire par le bel-esprit et par un langage recherché? — Pour éviter cet écueil et surnaturaliser mon intention, ai-je eu soin, en préparant mes discours, de considérer souvent mon auditoire dans le cœur de Jésus, afin de puiser dans ce grand cœur l'oubli de moi-même, un tendre amour pour les âmes et un zèle brûlant pour leur salut?

Ai-je évité, dans mes compositions, de fatigantes longueurs? — Ai-je eu soin de consulter mes confrères sur ce point et sur les défauts qu'ils auraient remarqués dans mes discours?

N'aurais-je pas prêché sans une préparation suffisante?

ARTICLE QUATRIÈME.

MISSION DES SUPÉRIEURS ET POUVOIRS DE L'ORDINAIRE.

Ecce ego, mitte me. (Isa., VI, 8.)

Ai-je accepté simplement, comme venant de Dieu, la Mission qui m'a été donnée?

N'ai-je pas demandé, directement ou indirectement et sans de graves raisons, à aller en un lieu plutôt qu'en un autre, avec tel confrère plutôt qu'avec tel autre?

Ai-je eu soin de me munir, assez tôt des pouvoirs de l'évêque dont le diocèse allait être le théâtre de mon zèle? — Les ai-je lus et examinés avec une sérieuse attention, pour m'assurer de leur étendue? — Me suis-je informé des prescriptions particulières qui pouvaient être faites par l'évêque ou par les statuts synodaux?

ARTICLE CINQUIÈME.

UNION DU MISSIONNAIRE AVEC DIEU.

Sicut palmes non potest ferre fructum a semetipso, nisi manserit in vite, sic nec vos nisi in me manseritis. (Joann., xv, 4.)

Immédiatement avant chaque Mission, me suis-je disposé, par une retraite préparatoire, à exercer le saint ministère? — Ai-je sollicité, par des prières ferventes, l'esprit de foi, l'humilité, le zèle, nécessaires à un apôtre de Jésus-Christ?

Ai-je été, dans le voyage, en allant et en revenant, recueilli, modeste, réservé, sobre, honnête, charitable?

Ai-je fait les prières d'usage, soit en mettant le pied sur la paroisse à laquelle était accordé le bienfait d'une Mission, soit avant d'en franchir les limites pour la quitter (1)?

Ma première visite, en arrivant, et ma dernière, à la fin de la Mission, ont-elles été pour N.-S. Jésus-Christ et pour sa très-sainte Mère?

Ai-je fait, pendant la Mission, la petite retraite marquée dans le Manuel?

Ai-je eu soin de me recueillir profondément avant de monter en chaire, sachant que j'allais être, pour plusieurs, une cause de ruine ou de salut?

En entrant au confessionnal, et de temps en temps, surtout dans les circonstances embarrassantes, ai-je élevé mon cœur à Dieu et demandé l'Esprit de Jésus-Christ, afin de n'agir que sous sa direction?

Lorsque Dieu a béni mon ministère, ai-je rapporté ce succès à sa miséricorde et pris garde de m'y arrêter avec un retour de complaisance sur moi-même?

Ne me suis-je pas laissé aller au trouble et à l'abattement dans l'insuccès, au lieu de m'humilier de redoubler mes prières, de prendre patience et d'employer en paix les saintes industries d'un zèle enflammé par la charité?

(1) Chaque congrégation de Missionnaires a, sous ce rapport, un règlement particulier.

ARTICLE SIXIÈME.

RAPPORTS AVEC M. LE CURÉ ET AVEC MM. LES VICAIRES.

Reddite... cui honorem, honorem. (Rom., XIII, 7.)

Ai-je été respectueux, honnête, complaisant envers M. le curé?

Ai-je pris auprès de lui les *renseignements* nécessaires pour dresser ou modifier mon plan de Mission?

Lui ai-je demandé, par avance, l'*autorisation* nécessaire pour les mariages à légitimer?

Ai-je visité la chaire, les confessionnaux, les autels, afin de prendre, de concert avec lui, toutes les mesures que demandaient la santé, l'ordre, l'édification?

Ai-je eu soin de lui laisser toujours la préséance dans les cérémonies, et de ne le déranger ni de sa stalle à l'église, ni de sa place à table?

N'ai-je proposé aucune œuvre dans la paroisse sans avoir d'abord mûrement examiné si elle pouvait se soutenir, et sans m'être assuré de l'agrément du pasteur? — Ai-je ranimé le zèle pour les confréries existantes ou travaillé à établir celles que le pasteur désirait?

Me suis-je tenu en dehors des querelles de paroisse? — Toutefois, ai-je cherché prudemment à dissiper les préventions qui se seraient élevées contre le pasteur, et à affermir son autorité?

Ai-je été, à l'égard de MM. les vicaires, bienveillant sans familiarité, discret, modeste, conciliant? — Ne me serais-je point associé à leurs plaintes contre M. le curé?

ARTICLE SEPTIÈME.

RAPPORT DU SUPÉRIEUR DE LA MISSION AVEC SES CONFRÈRES.

Sectare.... charitatem et pacem. (II Tim., II, 22.)

Ai-je eu soin de bien régler les exercices et d'indiquer assez tôt, à chaque confrère, l'instruction ou la glose qu'il devait donner?

Ai-je veillé, avec une sollicitude paternelle, sur la santé des confrères confiés à ma direction ?

Ai-je entretenu parmi eux l'union et la paix ?

Les ai-je consultés sur les difficultés qui auraient surgi pendant la Mission ?

Me suis-je intéressé à leurs succès ?

Leur ai-je ménagé le temps nécessaire pour leurs exercices spirituels ?

ARTICLE HUITIÈME.

RAPPORTS AVEC LE SUPÉRIEUR DE LA MISSION.

Obedite præpositis vestris et subjacete eis,.. ut cum gaudio hoc faciant et non gementes; hoc enim non expedit vobis. (Hebr., XIII, 17.)

Ai-je eu pour le supérieur de la Mission la déférence, la soumission que je lui devais ?

Lui ai-je toujours laissé une facile liberté d'action ?

Ai-je pris garde de le compromettre ?

ARTICLE NEUVIÈME.

RAPPORTS DES MISSIONNAIRES ENTRE EUX.

In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem. (Joann., XIII, 35.)

Ai-je été rempli de politesse et d'égards envers mes confrères ?

Ai-je évité de m'entretenir de leurs défauts ou de leurs fautes ?

Ne me serais-je point abaissé à de honteuses rivalités par rapport au succès de la prédication, au nombre ou à la qualité des pénitents ?

ARTICLE DIXIÈME.

RAPPORTS AVEC LES PERSONNES DE SERVICE.

Nil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant (Conc. Trid., sess. 22, c. I, *De reformatione.*)

Me suis-je montré, envers les personnes de service, honnête, reconnaissant, mais toujours avec une douce gravité ?

N'aurais-je pas fatigué par des exigences ou un air de mécontentement peu convenables à un Missionnaire ?

ARTICLE ONZIÈME.

REPAS.

Sobrii estote et vigilate. (I Pet., v, 8.)

Ai-je évité de jeter sur les mets des regards curieux ?

Ne me serais-je pas montré délicat et difficile ? N'ai-je pas trop parlé de la qualité des vins, de la préparation des aliments, de ce qui allait mieux à mon goût ou au goût de mes confrères ?

N'aurais-je point trop écouté l'ardeur de mon appétit et cherché à satisfaire en tout ma sensualité ?

Ai-je été sobre dans le boire comme dans le manger ?

Me suis-je montré constamment fidèle aux lois de la bienséance, de la politesse et de la modestie ? (Voyez l'*Examen de Tronson*, et le chapitre IV de l'ouvrage qui a pour titre : *Du ton et des manières d'un Ecclésiastique dans le monde* .— Voyez aussi les *Bienséances sociales*, par Champeau.) — Quels sont les points auxquels je manque le plus souvent (S) ?

ARTICLE DOUZIÈME.

VISITES.

Ab omni specie mala abstinete vos. (I Thess., v, 22.)

Ai-je eu soin de ne faire aucune visite, de n'accepter aucun repas sans une très-grave raison et sans une autorisation expresse?

Ai-je été, dans les visites, prudent, affable, recueilli?

N'aurais-je point fait des visites seul, à des communautés, ou à une personne en particulier?

Dans les visites que j'ai reçues, me suis-je comporté en prêtre et en *Missionnaire?*

Ai-je eu soin de ne recevoir aucune femme dans ma chambre, surtout quand j'étais seul?

ARTICLE TREIZIÈME.

PRUDENCE ET CHARITÉ DANS LES CONVERSATIONS.

Estote prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. (Matth., x, 16.)

Puis-je dire que la prudence et la charité ont régné dans mes conversations?

Ne me serais-je point permis de critiquer l'administration diocésaine?

Ai-je évité de me mêler des affaires civiles de la commune? — Ne me serais-je point écarté, en parlant des autorités locales, ou dans mes rapports avec elles, du respect et de la soumission que la religion prescrit à leur égard?

Me suis-je sévèrement abstenu, dans les conversations soit avec les gens du monde soit avec les ecclésiastiques, de parler de confession ou des qualités de mes pénitents, et surtout me suis-je in-

terdit le moindre mot qui fût de nature à blesser, même d'une manière très-éloignée, le sceau de la confession (1) ?

Ai-je évité de faire, sur mes pénitents ou sur d'autres personnes, des questions curieuses, indiscrètes?

N'aurais-je pas soulevé des débats irritants?

Ai-je pris garde, surtout en présence des étrangers, de provoquer ou d'entretenir la conversation sur mes prédications?

ARTICLE QUATORZIÈME.

CONDUITE EN CHAIRE.

Si quis loquitur, quasi sermones Dei. (I Pet., IV, 11.)

Ne serais-je pas monté en chaire sans préparation immédiate, par négligence ou par un attachement trop naturel au confessionnal?

Ma tenue en chaire a-t-elle été conforme aux règles de la bienséance et sans recherche mondaine?

Ai-je fait avec gravité le signe de la Croix?

Mes gestes ont-ils été non étudiés, affectés, mais simples et naturels? — Quels sont ceux que je fais contrairement au bon goût et à la dignité de la chaire?

Ai-je évité de tonner imprudemment contre les abus régnant dans la paroisse, contre les personnes qui ne venaient point à la Mission, contre les cabaretiers, etc.?

Me suis-je sévèrement interdit tout détail de mœurs capable de scandaliser?

Me suis-je abstenu de toute expression bouffonne, bizarre ou d'une basse trivialité?

Ai-je eu soin de garder un prudent silence au sujet des opinions qui partagent les esprits sur la politique? — A-t-on pu facilement reconnaître, qu'à l'exemple de Jésus-Christ, j'ambitionne une seule chose, le salut des âmes?

(1) Ne perdez jamais de vue la sentence canonique : *Illud quod per confessionem scio, minus scio quàm quod nescio.* (Cap. *Si sacerdos.*)

Ai-je pris à tâche d'approprier mes instructions aux besoins de mes auditeurs? — Les ai-je mises à leur portée? — Ai-je cherché, avant tout, à me faire comprendre et à mener les âmes à Dieu?

La longueur de mes instructions n'a-t-elle pas été un sujet de peine pour le directeur de la Mission? — N'a-t-elle pas peut-être lassé et dégoûté mes auditeurs?

ARTICLE QUINZIÈME.

CONDUITE AU CONFESSIONNAL.

Ars artium regimen animarum. (S. Greg.)

Ne me serais-je pas mis à confesser sans savoir jusqu'où s'étendait ma juridiction? — sans connaître au moins les cas et les censures réservés qui s'encourent le plus fréquemment? — sans savoir distinguer les péchés véniels des péchés mortels du même genre qui se commettent communément? — sans connaître les interrogations que je devais faire, les circonstances qui changent l'espèce du péché; ce qui constitue l'occasion prochaine ou entraîne l'obligation de restituer; les qualités de la contrition et du bon propos; les remèdes opportuns pour l'amendement?

Me suis-je souvent rappelé, qu'outre le devoir de *docteur*, qui demande la science suffisante pour interroger et pour instruire, j'ai à remplir celui de *juge* pour absoudre les pénitents bien disposés, et pour ne pas donner l'absolution aux mal disposés, spécialement à ceux qui vivent dans l'occasion et dans les rechutes; celui de *père*, en accueillant avec charité tous ceux qui se présentent, particulièrement les pauvres et les pécheurs; et enfin celui de *médecin*, en donnant les avis et les corrections convenables et en appliquant les remèdes les plus propres à tirer du péché, ou à maintenir l'âme dans la grâce de Dieu?

Ai-je apporté au saint Tribunal un esprit de détachement de moi-même, et de prudente charité pour les âmes? — Ai-je eu soin de beaucoup prier pour mes pénitents, surtout au saint sacrifice?

N'aurais-je pas visé à avoir un grand nombre de pénitents, plutôt qu'à bien conduire ceux que la Providence m'envoyait ?

N'aurais-je pas accordé des préférences à certaines personnes par une inclination naturelle ? — Ne leur ai-je pas tenu un langage tendre et sympathique, plus propre à me les attacher qu'à les attacher à Jésus-Christ ?

Me suis-je montré affable et plein de zèle à l'égard des ecclésiastiques qui sont venus réclamer le secours de mon saint ministère ?

N'aurais-je pas accueilli froidement, et même avec dureté, les pauvres pécheurs, les ignorants, les gens grossiers ou indigents ?

N'aurais-je pas détourné imprudemment de la confession générale, tandis que l'un des principaux fruits des Missions étant la réparation des confessions mauvaises, il convenait plutôt d'engager mes pénitents à un retour sur le passé, à moins que je ne reconnusse ce retour plus nuisible qu'utile à leur salut ?

Ne me serais-je point laisser aller ou à trop de présomption ou à trop de pusillanimité dans le traitement des maladies spirituelles ? — Ai-je tenu surtout à ces trois choses : 1° *intégrité de l'aveu* par rapport à l'espèce et au nombre des péchés graves, et par rapport aux qualités des complices, aux lieux, aux occasions (M. C., nos 31, 167, 173, 419 et suiv. — C. G., t. I, nos 144, 145, et t. II, n° 471 (1) ; 2° *détestation du péché*, soit à cause des maux affreux où il nous précipite, soit surtout parce qu'il déplaît à Dieu, le souverain bien, la bonté infinie ; 3° *pratiques solides* et appropriées à l'état

(1) La plupart des questions que nous posons sur le sacrement de Pénitence, sont accompagnées de l'indication d'un ou de plusieurs des auteurs qui les ont traitées. Leurs ouvrages sont désignés par des initiales dans la forme qui suit :

M. C. *Manuel des Confesseurs*, par Mgr Gaume, 9e édition.

C. G. *Compendium* de Gury, 17e édition.

H. A. *Homo apostolicus*, de saint Ligori.

S. C. *Science des confesseurs* (Lefort, Lille, 1844).

Nota. La traduction de l'*Homo apostolicus* se trouve dans les 23e, 24e et 25e volumes et celle de l'abrégé du même ouvrage dans le 27e volume des œuvres de saint Ligori, publiées à Paris par une société d'ecclésiastiques. — Pour qu'on ne soit point induit en erreur en lisant ces volumes, nous conseillons de confronter la traduction avec le texte original, à cause de certaines inexactitudes. Ainsi, à la page 49 du tome 27, on lit : *absoudre sans condition*, au lieu d'*absoudre sous condition*.

des pénitents pour les préserver de nouvelles chutes et assurer leur persévérance ?

N'ai-je pas négligé d'interroger mes pénitents, quoique leur manière de se confesser m'en fît un devoir ? (C. G., t. II, p. 507. — H. A., c. XVI, n° 102. — M. C., n°s 191 240 et suiv.)

Leur ai-je adressé des questions interdites ou inutiles et étrangères à la confession, ou propres à scandaliser, à jeter dans des péchés formels ou dans des scrupules. (C. G., t. II, p. 290. 291, 362.)

N'aurais-je pas, dans l'audition de certains pénitents, fait des gestes significatifs, donné des marques d'étonnement, d'impatience ou d'ennui ? — Ne les aurais-je pas trop pressés, comme si je voulais en finir au plus tôt avec eux?

N'aurais-je point trop précipité mes décisions au lieu de savoir douter et prendre conseil ?

N'aurais-je point été du nombre des confesseurs qui sont d'un rigorisme décourageant ou d'un laxisme énervant, ou de ceux qui, flottant au gré d'un impression versatile, changent de balance d'un jour à l'autre ? (M. C., p. 78 et suiv. ; 96. et suiv.)

Ai-je amené mes pénitents, d'un côté à reconnaître leur misère, leur faiblesse, l'impuissance où ils sont de se sauver sans la grâce de Dieu, et, d'un autre côté, à mettre toute leur confiance en Jésus et Marie ? — Les ai-je excités à entrer dans la voie de la perfection par le soin de faire la volonté de Dieu dans la condition où il les a placés ?

N'aurais-je point refusé l'absolution à des pénitents qui donnaient de vrais signes de contrition, ou du moins ne l'aurais-je pas trop différée, sans prendre garde qu'il importe de tirer les âmes, le plus tôt possible, de l'état du péché? — ou ne l'aurais-je point donnée à des pénitents qui ne présentaient *aucun signe* de contrition; à ceux qui refusaient de déposer une *haine profonde;* de travailler à s'instruire quand ils le pouvaient et quand ils le devaient; de réparer, selon leur pouvoir, les *torts graves* faits à la réputation ou aux biens du prochain; de renoncer à une *habitude criminelle;* de lever un scandale public (1) ?

Comment me suis-je comporté spécialement : 1° envers les ignorants et les gens grossiers (2)? — Les ai-je supportés avec une pa-

(1) Voyez le Rituel romain.

(2) Le chapitre du *Praxis confessarii* de saint Ligori, qui traite de la

tience toute paternelle? — S'ils étaient tout à fait ignorants, les ai-je instruits de vérités qu'ils devaient savoir avant de recevoir l'absolution, telles que l'*unité de Dieu* et *sa justice rémunératrice*, et, en outre, le mystère de la *sainte Trinité*, et le mystère de l'*Incarnation?* — Leur ai-je appris ou rappelé ce qu'ils reçoivent dans le sacrement de *Pénitence* et *en communiant ?* — Avant de les absoudre, les ai-je excités à *détester leurs péchés?*

Si, par une ignorance coupable, le pénitent ne connaissait pas au moins la substance des vérités contenues dans le *symbole* et la substance des *Commandements de Dieu et de l'Église*, ainsi que du *Pater*, et ce qui regarde les sacrements de Baptême, d'Eucharistie et de Pénitence, et qu'il fût en état de s'instruire, ne l'ai-je absous qu'après m'être assuré qu'il regrettait sa faute et qu'il était disposé à la réparer, et après l'avoir instruit de tout ce qu'il devait savoir rigoureusement au moment de l'absolution? (C. G., t. II, p. 361. — M. C. nos 221 et 170).

2° A l'égard des *incrédules* (consultez *la Science des confesseurs*, t. II, p. 469 et suiv.), me suis-je appliqué à troubler leur prétendue sécurité, en les amenant à avoir des doutes sérieux et en leur faisant sentir la nécessité de s'éclairer? Ai-je tâché de ranimer chez eux ces germes de religion qui sont rarement tout à fait détruits, en présentant les dogmes de la foi avec le ton de vérité, de persuasion et en même temps de modération, de bonté, qui attire la confiance et qui gagne le cœur?

3° Envers les *habitudinaires?* N'ai-je pas été d'une faiblesse cruelle, ou d'une rigidité propre à pousser au désespoir? — Pour éviter ce double écueil, ai-je su, à l'exemple du divin Maître, allier ensemble la douceur et la fermeté? — N'ai-je absous un habitudinaire que lorsque j'avais une espérance d'amendement fondée sur ce que sa confession ne manquait absolument ni de franchise dans l'aveu, ni de détestation du péché?— Ne lui aurais-je pas refusé ou trop différé l'absolution malgré cette espérance? — Et lorsqu'il est devenu récidiviste, et que, malgré deux ou trois absolutions que je lui ai données en le croyant au moment même passablement disposé, il est retombé de la même manière, sans avoir fait aucune résistance, sans avoir employé aucun des moyens prescrits pour son amende-

manière d'accueillir et d'instruire les ignorants, devrait être possédé à fond par tous les Missionnaires. (M. C., p. 178,475.)

ment, lui ai-je fait sentir sa faute, et lui ai-je différé l'absolution, mais pour peu de jours seulement ?

4° Envers les cœurs ulcérés par la *haine?*— Ai-je eu soin de m'assurer si cette haine n'allait point jusqu'à *se réjouir d'un mal considérable*, ou à *le souhaiter*, ou jusqu'à faire de graves *imprécations*, ou si elle n'était point accompagnée d'un *grand scandale?* — N'aurais-je point confondu la haine d'inimitié avec la haine des défauts, ou avec l'antipathie, ou avec des sentiments d'aversion pour la personne qui, bien que très-violents, étaient combattus par des actes de bienveillance ? — N'aurais-je pas, au lieu de donner un conseil de direction, exigé trop rigoureusement, et même sous peine de refus d'absolution, que l'offenseur demandât pardon à l'offensé, quand il existait, pour le premier, quelqu'autre moyen d'exprimer ses regrets, comme un salut, un service, etc.? — N'aurais-je pas *exigé* qu'ils priassent spécialement l'un pour l'autre, outre la prière commune pour tous les chrétiens, ou qu'ils se donnassent d'autres signes d'amitié que les signes ordinaires aux personnes de la même condition, à moins qu'il n'y eût un grave scandale à ne pas faire davantage ?

5° Envers les *médisants.* — Ai-je examiné s'ils avaient médit gravement; s'ils avaient provoqué les autres à médire; si les faits graves par eux articulés étaient vrais ou faux (calomnie), secrets ou publics, et à combien de personnes ils avaient été révélés? — Ai-je en outre examiné si la médisance ou la calomnie ont été faites en présence de la personne qui en était l'objet et qui se trouvait ainsi directement injuriée? — Enfin, ai-je examiné si, par ses rapports, mon pénitent a causé de violentes discordes ? — Ai-je tenu à la réparation possible des dommages graves faits à la réputation ou aux biens du prochain par la calomnie ou la médisance ? (C. G., t. I, p. 315.)

6° Envers les *pères* et les *mères?* — Ai-je examiné s'ils n'auraient pas négligé d'instruire ou de faire instruire dans les choses de la foi leurs enfants ou leurs domestiques? — s'ils ne les auraient point scandalisés par des blasphèmes ou par des discours déshonnêtes? — s'ils ont pris soin de leur faire observer les lois de Dieu et de l'Église? si, les connaissant coupables d'infractions graves, ils les ont corrigés convenablement?— s'ils ne leur auraient pas permis des fréquentations dangereuses? s'ils n'auraient pas tenu eux-mêmes dans leur lit de jeunes enfants, au risque de les étouffer, ou des enfants plus grands avec danger de scandale; ou s'ils n'auraient pas fait

coucher ensemble des enfants de sexes différents? — enfin, s'ils n'auraient pas injustement gêné la vocation de leurs enfants? — Ai-je adressé des questions analogues aux maîtres et aux maîtresses?

7° Envers les *enfants?* — Ai-je examiné s'ils n'auraient pas désobéi en choses graves et justes? — si, par leur faute, ils n'auraient pas causé de vifs chagrins à leurs parents; s'ils ne les auraient pas insultés, menacés ou frappés? — s'ils n'auraient pas négligé de les secourir dans une grave nécessité spirituelle ou temporelle, et notamment de leur faire administrer les sacrements en danger de mort?

Ai-je été très-prudent dans les interrogations sur la pureté, de crainte de leur apprendre ce qu'ils ignoraient? Par exemple : « Vous êtes-vous amusé avec des camarades qui disaient de vilaines paroles? — Que disaient-ils? — Faisaient-ils des sottises? — Que faisaient-ils? — Avez-vous fait comme eux? — Combien de fois? (Quand même la réponse a été négative, il faut quelquefois la supposer affirmative). — Avez-vous résisté à la tentation de mal faire? — Combien de fois? — Avez-vous prié dans la tentation?»

8° Envers ceux qui se trouvaient dans des *occasions de péché?* — N'aurais-je point donné l'absolution à des pénitents qui étaient dans une occasion *prochaine et présente*, lorsqu'ils n'entraient pas dans le nombre de ceux pour lesquels les théologiens admettent une exception? (C. G., t. II, p. 371 et seq.) — Ne l'aurais-je pas donnée aux pénitents qui, se trouvant dans une occasion *volontaire* et *non présente*, avaient été absous déjà deux ou trois fois sans aucun amendement, à moins qu'ils n'eussent apporté des signes particuliers d'un changement de volonté? — Ne l'aurais-je pas donnée à ceux qui, se trouvant dans une occasion prochaine *physiquement* ou *moralement* nécessaire, retombaient toujours de la même manière, quoiqu'ils ne donnassent aucun *signe extraordinaire* de contrition sur lequel je pusse fonder un espoir d'amendement?

A l'égard de ceux qui gardaient chez eux des livres obscènes, ai-je exigé, avant de leur donner l'absolution, ou qu'ils me les remissent (après en avoir effacé leur nom) ou qu'ils me fissent la promesse sérieuse de les détruire avant de s'approcher de la Table sainte (1).

(1) Si quelqu'un avait une bibliothèque considérable et remplie de mauvais livres, il devrait consentir à ce que son confesseur ou un autre prêtre l'examinât à loisir et détruisit ce qui mériterait d'être détruit.

9° Envers les *sollicités?* — Ai-je regardé comme vraiment obligatoire, surtout en raison du *bien public*, la loi canonique qui oblige les sollicités à dénoncer les *sollicitants in materia turpi seu in actu sacramentalis confessionis, ante vel post immediate, seu occasione vel prætextu confessionis, etiam confessione non secuta?* (Scavini, t. IV, p. 187.)

Avant de décider que la loi atteignait mon pénitent, me suis-je bien assuré que l'acte incriminé était vraiment *in se mortel*, qu'il renfermait une sollicitation réelle, et que l'accusatrice ou l'accusateur *méritait une pleine créance?* — N'aurais-je pas absous une *personne certainement sollicitée* à une époque récente ou reculée, avant qu'elle eût fait la dénonciation, soit en se présentant à son évêque, soit en faisant sa déposition devant un délégué de l'évêque ou de la Pénitencerie, ou avant qu'elle m'eût sérieusement promis de satisfaire le plus tôt qu'elle le pourrait à la loi de la dénonciation? Que si, *propter nimiam verecundiam, aut timorem panicum*, elle n'a pu être déterminée à cette démarche, ne lui ai-je donné l'absolution que sur la dispense de l'évêque, si l'évêque en avait l'autorisation, ou sur une dispense de la Pénitencerie? (C. G., t. II, p. 345, 348.)

10° Envers ceux qui avaient ou paraissaient avoir des *injustices à réparer*, parce qu'ils s'étaient emparés injustement du bien d'autrui, ou qu'ils étaient cause injuste d'un dommage, ou qu'ils retenaient injustement le bien d'autrui, ou qu'ils avaient violé un contrat? — Me suis-je exactement rendu compte et de l'obligation de restituer, et de la quantité à restituer, et de la manière de restituer? — Ai-je tenu à une restitution immédiate, autant que possible, et à une restitution partielle quand mon pénitent ne pouvait restituer le tout? (C. G., t. I, n° 626.)

11° Envers les *francs-maçons?* — Ai-je examiné s'ils connaissaient ou non la loi ecclésiastique qui les frappe d'excommunication, car elle n'atteint que les contumaces? — N'ai-je fait connaître cette loi qu'à ceux dont j'espérais l'amendement, ou qui étaient tenus de lever un grand scandale? — Ai-je du reste pris tous les moyens pour détourner de ces associations? — Quant aux francs-maçons contumaces, ne les ai-je absous qu'après avoir obtenu les pouvoirs nécessaires, et sur la promesse de ne plus participer aux assemblées? (C. G., t. II, p. 547, 485.)

12° Envers les *époux invalidement mariés* à cause d'un empêchement occulte? — Est-ce que, lorsque la séparation était moralement

impossible (ce qui arrive presque toujours), j'ai eu la précaution de les laisser dans la bonne foi, jusqu'à ce que j'eusse obtenu la dispense? (C. G., t. II, p. 486.)

13° Envers les *magnétiseurs* et les *magnétisés*, ainsi que tous ceux qui se livraient à des *pratiques superstitieuses?* — Ai-je déployé un grand zèle pour extirper un mal dont les conséquences sont souvent très-graves? (C. G., t. I, p. 201; *Casus*, n° 273 et seq.)

14° A l'égard des époux onanistes? — Est-ce que je me suis borné à leur demander, *quand les circonstances m'en faisaient un devoir*, s'ils n'avaient rien qui les inquiétât sur la sainteté du mariage? — Les ai-je avertis, lorsqu'ils m'interrogeaient *positivement* sur la *gravité* de l'onanisme? — Dans tous les cas, ai-je toujours évité de constituer, même indirectement, dans la bonne foi les époux onanistes?— Quant aux onanistes récidivistes, leur ai-je appliqué les règles que l'on doit suivre à l'égard des pénitents qui se trouvent dans une occasion prochaine moralement nécessaire? (C. G., t. II, p. 518.)

Quelles sont les règles de conduite que je suis : 1° à l'égard des scrupuleux? (C. G., t. I, p. 38 ; — M. C. n° 233.)

2° A l'égard des époux, quant à l'obligation du *debitum?* (C. G., t. II, p. 465, 514; *Casus*, n°s 1080 et seq.)

3° A l'égard des pénitents qui viennent se confesser pour le mariage? (M. C., n°s 216, 230.)

4° A l'égard des pénitents dont les dispositions sont douteuses? (C. G., t. II, p. 253, 259, 262, 368, 369, 371.)

5° A l'égard des hommes et des femmes chez qui se remarquent de grandes dispositions à la piété? (C. G., t. II, p. 377. — M. C., n° 260.)

6° A l'égard des jeunes gens? — (C. G., t. I, p. 326. — M. C., n° 202.)

7° A l'égard des clercs et des prêtres? — (Voyez le *Praxis confessarii.*)

8° A l'égard des religieux et des religieuses? (C. G., t. II, p. 78.)

9° A l'égard de ceux qui se croient appelés à l'état ecclésiastique ou à la vie religieuse? — (Voyez le *Praxis confessarii.*)

10° A l'égard des hérétiques qui désirent se réconcilier avec

l'Église? (C. G., t. II, p. 532; et Maurel, *Guide pratique de la liturgie romaine.*)

11° A l'égard des malades et des mourants? (C. G., t. II, p. 292. — M. C., n° 371 et suiv.)

12° A l'égard des pénitents tombés dans des cas réservés ou frappés de censure? — C. G., t. II, p. 336, 338, 340, 345, 525, 527, 528, 535, 574.)

13° A l'égard d'un pénitent niant un péché secret, connu cependant par la confession d'un autre? (H. A. c. XVI.)

14° A l'égard des pères et des mères qui négligent leurs devoirs? (M. C., n° 222.)

15° A l'égard des femmes mondaines? (M. C., n° 223.

N'aurais-je pas imposé des pénitences qui n'étaient ni médicinales, ni proportionnées aux fautes, à la condition, aux dispositions de mes pénitents? (C. G., t. II, p. 304 et seq.)

Comment me suis-je comporté pour réparer les erreurs par moi commises en entendant les confessions, ou en donnant l'absolution? (H. A., c. XVI.)

N'aurais-je point été assez imprudent pour accepter de la part de mes pénitents, surtout de la part d'une femme, quelque cadeau pour moi personnellement?

N'aurais-je pas inspiré à mes pénitentes ou du moins approuvé l'idée de me rendre visite dans le lieu de ma résidence ou d'entretenir avec moi une correspondance de lettres?

Ai-je fait observer, avec calme et prudence, l'ordre auprès de mon confessionnal?— En suis-je sorti aux heures fixées par le règlement?

Ai-je repassé, chaque année, les règles qui doivent me diriger au tribunal de la Pénitence?

ARTICLE SEIZIÈME.

CÉRÉMONIES.

Omnia... secundum ordinem fiant. (I Cor., XIV, 40.)

Ai-je déterminé par avance l'*ordre* des cérémonies? — En ai-je préparé avec soin les *détails?* — En ai-je surveillé l'*exécution?*

Ai-je eu à faire chanter des cantiques populaires par la masse des auditeurs, plutôt que des cantiques nouveaux par un petit nombre de personnes?

Ai-je observé les règles prescrites par la prudence, soit à l'égard des chanteuses, soit à l'égard des personnes employées à la décoration des autels?

ARTICLE DIX-SEPTIÈME.

RETRAITES D'ENFANTS. — PREMIÈRES COMMUNIONS.

Sinite parvulos venire ad me. (Marc., x, 14.)

Ai-je fait, de la retraite d'enfants qui ouvre la Mission, une chose sérieuse?

Est-ce que, frappé des graves conséquences qui résultent de la première communion, j'ai donné un soin tout particulier aux retraites préparatoires dont j'ai été chargé?

ARTICLE DIX-HUITIÈME.

CORRESPONDANCES.

(*Verbum otiosum.... rationem reddent de eo in die judicii.* (Matth., xi, 36.)

N'ai-je point entretenu de correspondances peu utiles ou même dangereuses?

Ai-je demandé l'autorisation de mes supérieurs pour les cas exceptionnels dans lesquels une correspondance pouvait être très-utile à une âme, et sans aucun danger de compromettre ma personne ou le corps auquel j'appartiens?

ARTICLE DIX-NEUVIÈME.

RETOUR DU MISSIONNAIRE.

Venite seorsum... et requiescite pusillum. (Marc., VI, 31.)

Ai-je eu soin de disparaître au plus tôt, et de rentrer dans ma maison de résidence, après la clôture de la Mission?

De retour à la maison, ai-je examiné devant Dieu si j'ai été fidèle aux prescriptions du Manuel? — Ai-je consulté mon moniteur? — En rendant compte de la Mission à mon supérieur, lui ai-je fait connaître les motifs pour lesquels je me suis écarté, en certains points, de la marche ordinaire?

Ai-je examiné si, lorsque j'ai usé de la latitude donnée au supérieur de Mission, je l'ai fait, non par caprice, par faiblesse, mais par des motifs sérieux?

Ai-je eu soin de prendre des résolutions pour ma conduite à venir et de les écrire sur un cahier spécial?

Tout en usant, dans les premiers jours qui ont suivi la Mission, d'une sage modération pour le travail, ai-je employé le temps libre à acquérir les connaissances dont l'expérience m'a fait sentir le besoin? — Loin de là, n'aurais-je point perdu des heures entières, soit au parloir, soit au confessionnal, parce que je ne sais pas m'affranchir de la servitude de ces personnes qui s'attachent à un Missionnaire par un motif de satisfaction toute naturelle, quoique voilé sous l'apparence d'un bien spirituel?

ARTICLE VINGTIÈME.

ESTIME DU MANUEL ET ZÈLE POUR LE METTRE EN PRATIQUE.

Quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos. (Galat., VI, 16.)

Suis-je bien convaincu que la fidélité aux règles établies est une condition de succès pour les Missions, comme pour toute œuvre qui

se fait par le concours de plusieurs ? — N'aurais-je point soutenu ou fomenté, par mes paroles ou par mes actions, l'affaiblissement du respect pour des règles instituées non moins dans mon intérêt personnel que dans l'intérêt général ?

Ai-je la ferme volonté de mettre constamment ces règles en pratique, afin de glorifier Dieu en me sanctifiant et en travaillant efficacement au salut des âmes ?

Pax hominibus bonæ voluntatis ! (Luc, II, 14.)

NOTES ADDITIONNELLES.

NOTE A.

Témoignage de Mgr de la Motte, évêque d'Amiens, en faveur des Missions. — Ouverture de Mission.

Les témoignages que nous avons produits en faveur des Missions en démontrent assez les immenses avantages. Néanmoins on nous saura gré d'y joindre celui de Mgr de la Motte, et un extrait de son dernier discours d'ouverture de Mission :

« Bien des gens, disait ce saint évêque, n'aiment point les Missions. Les libertins les craignent et les calomnient, parce qu'elles troublent la fausse sécurité de leurs consciences, qu'elles suspendent leurs fausses joies, qu'elles font souvent des vides dans leurs sociétés. Des gens du monde, estimables d'ailleurs, quelquefois des personnes de piété, des ecclésiastiques même, se laissent prévenir contre les Missions qu'ils ne connaissent que sous de faux rapports. Pour moi, je sais par expérience que les Missions sont de la plus grande utilité pour le salut des âmes. Ce n'est guère que dans les Missions ou dans les retraites que les pécheurs exécutent leurs projets de conversion, que les honnêtes gens du monde embrassent un train de vie plus chrétien, et que les personnes pieuses se renouvellent dans la ferveur. J'ai toujous vu que les Missions étaient une occasion de réconciliation entre les ennemis et les plaideurs, un temps

de réflexions utiles pour les âmes les plus dissipées, de sobriété pour les intempérants, d'interruption de débauches pour les libertins. Je sais que plusieurs des pécheurs qui se sont convertis retomberont; mais tous ne retomberont pas. Quelques-uns mourront peu de temps après leur réconciliation; et, parmi ceux mêmes qui retomberont, il en est qui ne le feront plus sans quelques remords que d'heureuses circonstances pourront rendre efficaces. Enfin, une Mission n'opérât-elle que le salut d'une seule âme rachetée du sang de Jésus-Christ. n'empêchât-elle même qu'un seul péché; je dis plus, ne servît-elle qu'à exercer notre patience, n'en serait-ce pas assez pour exciter et soutenir notre zèle, s'il est selon la foi? »

L'évêque, qui relève si haut les avantages des Missions, se fit lui-même Missionnaire. Ses paroles, et plus encore ses exemples, animaient tous les prêtres qu'il appelait à concourir à ses travaux :

« Nous devons, leur disait-il, prier beaucoup, parce que le succès dépend de Dieu, et travailler comme s'il ne dépendait que de nous; mais nous aurons toujours réussi lorsque nous aurons accompli la volonté de Dieu. »

Il craignait, dans les Missions plus que partout ailleurs, les orateurs qui se prêchent eux-mêmes; et il préféra toujours, pour cette œuvre, le zèle humble et éclairé aux plus brillants talents. Il était cependant ordinairement accompagné de quelque prédicateur distingué, car il donnait ses Missions dans les villes, par la raison que les prêtres de la congrégation de Saint-Lazare étaient en possession d'en donner dans les campagnes, suivant l'esprit de simplicité de leur saint fondateur, qui fit les premiers essais de son zèle apostolique dans le diocèse d'Amiens :

« Les grands prédicateurs, disait-il, attirent les pécheurs aux instructions; les saints prédicateurs ensuite les touchent, et font le bien solide dans le confessionnal. »

C'était chez les Jésuites qu'il prenait ses Missionnaires, et l'on se rappelle encore à Amiens, avec un souvenir de vénération, les noms des PP. Perrin, Roissart, d'Irlande, Torret et Duplessis.

Arrivé dans une ville où il devait donner la Mission, Mgr. de la Motte faisait, avec ses coopérateurs, une visite aux personnes les plus distinguées; il les invitait à dîner avec tous les ecclésiastiques qui travaillaient dans le ministère. Pendant le repas, il parlait beaucoup de la bonne œuvre et de manière à inspirer à chacun le désir de contribuer, pour sa part, à la faire réussir. Tout le temps que durait la Mission, il vivait avec ses Missionnaires comme un père au

milieu de ses enfants, occupé de leurs besoins et attentif à que ce rien ne leur manquât. Pendant les moments de récréation qu'il passait avec eux, il se livrait à tout l'enjouement de son humeur, interdisait les propos sérieux, et ne voulait point qu'on songeât à autre chose qu'à se préparer, par le délassement, à de nouvelles fatigues.

Il entrait dans le plan des travaux apostoliques du saint évêque de donner tous les ans une Mission dans une des villes de son diocèse, et c'était une vraie peine pour lui lorsque des obstacles insurmontables ne lui permettaient pas de le faire. Il n'avait pas d'époque déterminée pour ces saints exercices. Il trouvait un avantage à les donner dans les longs jours de l'été; il en trouvait un autre à les donner au temps des plus grands froids de l'hiver, où le peuple est moins occupé; il se décidait suivant les circonstances locales. Le jour de son départ une fois arrêté, aucune intempérie de saison n'aurait pu le retenir. Un jour qu'il devait se mettre en marche pour une ville située à l'extrémité de son diocèse, on lui représenta que les neiges et les frimas avaient rendu les chemins impraticables; et les Missionnaires eux-mêmes paraissaient effrayés du danger :

« Pour moi, répondit le prélat avec sa gaieté ordinaire, je parierais bien que si le roi me faisait appeler, et que je fusse décidé à partir pour aller recevoir ce que le monde appelle une faveur, on jugerait que ce temps est encore supportable... et l'on voudrait que tout fût danger pour nous lorsque nous suivons la voix de Dieu qui nous appelle pour faire sa volonté ! »

Et comme quelqu'un insistait encore sur la grandeur du péril :

« Eh bien ! ajouta-t-il, vous aurez raison et j'aurai tort si nous nous trouvons seuls sur notre route, et si nous ne rencontrons pas bientôt des gens qui affronteront les mêmes périls que nous pour des intérêts temporels. »

En effet, à peu de distance d'Amiens, un ecclésiastique se présenta à la portière de sa voiture pour lui annoncer la vacance d'une cure et le prier de la lui donner :

« Je vous la donne, répondit Mgr. de la Motte, qui d'ailleurs connaissait le sujet, mais c'est dans la confiance que le même courage que vous avez eu pour vous mettre en route par la rigueur de la saison, vous l'aurez toute votre vie lorsqu'il s'agira de voler au secours d'un malade pendant une nuit orageuse, ou de vous exposer à d'autres dangers pour le salut de vos paroissiens. »

Un peu plus loin, un cavalier fit de nouveau arrêter sa voiture

pour lui présenter des lettres de la part de son maître, qui demandait quelque permission dont il avait besoin pour se marier :

« Eh bien ! dit le saint évêque à ses compagnons de voyage, ne vous avais-je pas annoncé que nous rencontrerions des gens dont le courage confondrait notre lâcheté ? Le temps est bon pour celui qui désire une cure et pour celui qui veut se marier ; et il serait trop rigoureux pour ceux qui vont gagner des âmes à Dieu !... »

La seule présence de Mgr de la Motte dans les Missions eût été une éloquente prédication ; mais, en même temps qu'il en suivait les exercices, il en partageait les travaux. Il prêchait, pour le moins, les dimanches et les fêtes. Il s'était chargé seul de donner la communion, ce qui, à certains jours, devenait un exercice si accablant qu'on l'a vu en tomber de fatigue. Il donnait tous les jours le salut du Saint-Sacrement ; il confessait toutes les personnes qui s'adressaient à lui, et, dès la pointe du jour, il était dans son confessionnal, prêt à les entendre. Des pécheurs scandaleux, touchés de la sainteté de sa vie et de ce que sa charité lui faisait faire pour eux, venaient se jeter à ses pieds : il les recevait avec toute la tendresse d'un père, et son extrême douceur achevait d'ouvrir leur cœur à la confiance. Il n'était rien que ne lui fît entreprendre son zèle ardent et ingénieux pour le salut des pécheurs les plus endurcis. Il chargeait des personnes de piété de faire en sorte de les lui amener, et c'était quelquefois au milieu de la nuit que l'on conduisait aux pieds de ce bon pasteur ces brebis depuis longtemps égarées, confuses de paraître en sa présence et courbées sous le poids de leur misère. Plus touché de leur déplorable état qu'elles ne l'étaient elles-mêmes, il leur cachait une partie de sa tristesse pour ne leur laisser apercevoir que la joie de leur retour ; et, en leur supposant des dispositions qu'elles n'avaient pas encore, il les faisait passer peu à peu dans leur cœur par l'onction de ses paroles. Dieu, dans ces occasions, accordait à son zèle une grâce comme miraculeuse. En un instant il éclairait, il touchait, il changeait en un homme nouveau le pécheur le plus désespéré, celui même qui avait déjà dit dans son cœur, comme Caïn : *Mes crimes sont au-dessus de toute miséricorde !* Plusieurs de ces conversions, sincères et durables, faisaient sa consolation ; et, si toutes ses tentatives n'eurent pas le même succès pour les autres, elles n'en eurent pas sans doute moins de mérite pour lui devant Dieu.

Jusque dans l'âge de la décrépitude, le saint évêque se livra toujours avec la même ardeur à l'œuvre des Missions, et ce fut dans sa

quatre-vingt-onzième année qu'il donna la dernière, dans sa ville épiscopale. Il adressa une lettre pastorale à son peuple pour l'inviter à en profiter. Il en fit l'ouverture, suivant son usage, par une procession solennelle, à laquelle assistèrent son coadjuteur, l'évêque de Beauvais, et celui de Cassel en Irlande, qu'il avait sacré le même jour dans la matinée. Nous allons rapporter ici quelques fragments du discours qu'il prononça dans cette circonstance, au milieu d'un peuple immense qui remplissait sa cathédrale. On y voit un bon père qui parle, à des enfants qu'il aime, le langage affectueux du sentiment, le seul qui subjugue infailliblement les cœurs. Il parla sur ce texte du psaume XXXIIIe : *Venez, mes enfants, écoutez-moi ; je vous enseignerai à craindre le Seigneur.*

« Je vous appelle mes enfants, parce que je suis votre père en la foi par la dignité dont je suis revêtu; et vous devez m'écouter, parce que c'est de la part de Dieu que je vous parle. Je suis aussi votre père par mon âge, parce qu'il n'y a personne dans cet auditoire qui soit plus âgé que moi; mais je suis surtout votre père par mon amour, mon affection et mon zèle pour votre salut, et je puis en prendre Dieu à témoin, je donnerais, je ne dis pas mon bien, mais ma vie et tout mon sang, à l'exemple de mon divin Maître, pour vous mettre tous dans le Paradis et vous rendre heureux pour toute l'éternité ; car n'être heureux que pour un temps, c'est ne pas l'être. Venez donc tous, mes enfants : je vous enseignerai à craindre Dieu, non pas d'une crainte servile ou d'esclave, mais à craindre de l'offenser et de lui déplaire, et à l'aimer comme un bon père.

« Venez tous, mes chers enfants; oui, je vous invite tous à assister à la Mission, sans exception de personne. J'invite premièrement mon respectable clergé, pour édifier et donner l'exemple, comme Notre-Seigneur, qui se trouvait dans le temple, qui écoutait les docteurs et les interrogeait ; j'invite les juges et les magistrats, pour apprendre à rendre la justice et à bien remplir leurs devoirs ; j'invite les justes et les pécheurs. J'invite les justes : hélas! combien y en a-t-il qui croient l'être et qui ne le sont pas? Et qui oserait se flatter de l'être?.. J'invite les pécheurs, car c'est principalement pour eux que nous venons, à l'exemple de Jésus-Christ, qui disait qu'il n'était pas tant venu pour les justes que pour les pécheurs... Venez donc, vous tous qui êtes pécheurs; profitez des miséricordes du Seigneur. Cette ville passe pour avoir de la piété, et, par la grâce de Dieu, il y en a; mais que de pécheurs ! que de personnes qui n'approchent pas des sacrements, même à Pâques ! Ceux

qui font leurs pâques, conservent encore quelque marque de christianisme, mais ceux qui ne les font pas, n'en ont plus. Les personnes d'un certain rang disent : *Nous n'avons pas besoin de Missions, nous savons notre devoir ; cela est bon pour le petit peuple...* Vous savez, il est vrai, mes chers enfants, les modes, les usages et les bienséances du monde; mais, en fait de religion, vous êtes du très-petit peuple ; vous ne connaissez pas même Jésus-Christ; et l'on peut bien vous dire ce que le divin Sauveur disait aux Juifs : *Voilà tant de temps que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas encore!* Voilà tant d'années que vous êtes chrétiens, et vous ne connaissez ni Jésus-Christ, ni sa religion.

« On dit : *C'est trop matin, il fait trop froid, il fait trop chaud...* Hélas! si l'on venait vous enseigner l'art de vous enrichir, de vivre longtemps, d'arriver aux honneurs et aux premières places, toutes les heures seraient les vôtres, vous surmonteriez tous les obstacles, vous ne trouveriez aucune difficulté : il n'y a que lorsqu'il s'agit des biens de l'éternité que tout vous devient difficile.

« Enfin, l'un dit : *Je suis négociant, je suis occupé à mon commerce ;* l'autre : *Je suis ouvrier, j'ai ma vie à gagner.* Et moi je vous dis, comme Notre-Seigneur : Cherchez le royaume des Cieux, et Dieu fera le reste : il ne vous laissera manquer de rien; il bénira votre commerce, votre travail; il vous donnera la santé et tout ce qui vous est nécessaire. Les exercices de la religion n'ont jamais appauvri personne, et Dieu a toujours eu un soin particulier de ceux qui le servent.

« Venez donc, mes chers enfants, et avec les dispositions nécessaires ; car les uns viennent par curiosité, les autres par respect humain, quelques-uns par malice, pour critiquer. Mais, venez toujours : la grâce, qui est forte et abondante en ces jours, ne laissera pas de toucher vos cœurs. Plusieurs n'assistèrent à la mort du Fils de Dieu que comme on assiste au supplice d'un criminel, et s'en retournèrent en se frappant la poitrine.

« Oui, venez, mes chers enfants, et convertissez-vous; donnez-moi la consolation, à la fin de ma vie, de vous voir servir Dieu mieux que vous n'avez fait jusqu'à présent. Aimez votre Dieu, et vous serez remplis de joie : car le joug du Seigneur est doux, son fardeau est léger. Aimez votre Dieu, et vous ne craindrez point tant la mort.

« Je ne vous en dis pas davantage, car je ne le puis pas, et je vous

ennuierais peut-être en épuisant mes forces; profitez des grâces et des moyens de salut que Dieu vous offre. »

Il est aisé d'imaginer l'impression que devait faire en chaire un vieillard nonagénaire, plus vénérable encore par l'ardeur de son zèle et la sainteté de sa vie que par le nombre de ses années. Aussi, quoique la faiblesse de sa voix ne lui permît plus alors de se faire entendre que de la moindre partie de ses auditeurs, son auditoire était toujours également nombreux, et l'on pouvait dire de lui, avec vérité, que le voir en chaire, était un sermon pour son peuple. C'est ce qu'exprimait bien naïvement un pauvre artisan à qui un autre demandait, après un discours prononcé par le saint évêque, s'il l'avait entendu : « Non, dit-il, mais je l'ai vu : n'est-ce pas la même chose? » Tel est l'empire d'une sainteté reconnue : sa seule présence parle aux cœurs et remue profondément les consciences (1).

NOTE B.

Justification de la doctrine de saint Ligori.

Saint Ligori naquit à Naples, le 26 septembre 1696. En 1732, il jeta les fondements de l'institut du Très-Saint-Rédempteur, et il mourut le 1er août 1787, âgé de quatre-vingt-onze ans.

Sur les instances de ses Missionnaires, il composa sa *Théologie morale*, « ouvrage, dit le cardinal Gousset, copié sur le cœur humain plutôt que dans les livres; composé, pour ainsi dire, dans le confessionnal plutôt que dans le cabinet. Là, se trouve rapporté, avec une simplicité admirable, tout ce qu'une longue pratique, jointe à une étude approfondie des Pères et des théologiens, avait appris à un prêtre dont la délicatesse de conscience était extrême, et qui, pour sauver une seule âme, aurait tout sacrifié, même sa vie. » Aussi Benoît XIV lui assure-t-il que sa *Théologie* sera d'une utilité générale.

On ne dut pas néanmoins procéder à sa béatification avant d'avoir, selon l'usage, soumis ses œuvres à un sévère examen. Le résultat fut un décret de la S. Congrégation des Rites, confirmé par le pape

(1) Extrait de *la vie de Mgr de la Motte.*

Pie VII, et portant qu'on n'avait rien découvert, dans les écrits du serviteur de Dieu, qui fût digne de censure : *nihil censurâ dignum.*

Le pape Léon XII, dans un bref à M. Marietti, éditeur de la *Théologie morale* de saint Ligori, donne à l'auteur les titres de très-saint et de très-savant : *sanctissimus, idemque doctissimus.* Il n'hésite pas à le mettre au premier rang parmi les écrivains que Dieu a suscités, dans sa miséricorde, pour défendre la religion et la morale, *ad religionis morumque tutelam*, contre ce torrent de productions que le libertinage et l'impiété ont répandues partout.

En outre, il résulte d'une réponse adressée, le 5 juillet 1831, à S. E. le cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon, que « l'on ne doit point inquiéter un confesseur qui suit, au tribunal de la pénitence, *toutes* les opinions de Ligori, en se fondant sur la considération que le Saint-Siége a déclaré ses écrits exempts de censure. »

« Et maintenant, dit avec raison Mgr Gaume, dans la préface du *Manuel des Confesseurs*, qui osera regarder comme peu éclairé et peu instruit celui que le Vicaire de Jésus-Christ déclare très-éclairé et très-instruit; dangereux celui qu'il déclare suscité de Dieu tout exprès pour opposer une digue au torrent des mauvaises doctrines? »

NOTE C.

Fondations de Missions.

Nous ne saurions assez louer le zèle de Nosseigneurs les Évêques pour l'organisation des Missions dans leurs diocèses. Par leurs soins, une caisse est établie où ils puisent des allocations pour les Missionnaires et pour les curés; elle est alimentée par des souscriptions, par des dons, etc. Tout un canton est évangélisé à la fois, et plusieurs corps de Missionnaires s'en partagent les paroisses. Ou bien tel corps de Missionnaires est chargé d'un canton, tel autre, d'un autre, ce qui est peut-être préférable. Si, dans le diocèse, il y avait, par exemple, cinq corps de Missionnaires, le diocèse serait partagé, sous le rapport des Missions, en cinq zones.

Du reste, avec les intérêts cumulés de quinze cents francs remis à la fabrique et placés sur l'État, on peut faire face aux frais d'une Mission qui serait donnée tous les sept ou huit ans par trois ou quatre Missionnaires. Plusieurs personnes pourraient se cotiser ensemble pour former cette somme.

Le vénérable curé d'Ars consacrait à fonder des Missions la plus grande partie des sommes que lui offrait la piété des fidèles; et, grâce à son zèle, près de cent Missions ont été fondées dans le diocèse de Belley. Le saint prêtre avait remarqué qu'*un grand nombre de personnes faisaient dater leur conversion d'une Mission* à laquelle elles avaient assisté : ce fut pour lui un trait de lumière.

NOTE D.

Exercices préparatoires aux retraites de jeunes gens.

L'expérience a appris qu'il est très-avantageux de faire précéder la retraite proprement dite de deux ou trois jours d'instructions préparatoires. On fait alors une instruction d'un quart d'heure, le matin après la prière. Elle est suivie de la sainte messe, pendant la première moitié de laquelle, tantôt on lit tout haut l'*Examen de conscience*, ainsi que les prières qui le précèdent et celles qui le suivent; tantôt les élèves font chacun cette lecture en particulier, et cherchent l'espèce et le nombre de leurs principales fautes. Pendant l'autre moitié, on fait réciter tout haut les actes de foi, d'espérance, de contrition, de charité, précédés chacun d'une courte considération. Après le goûter, le Missionnaire fait une instruction de vingt minutes, suivie de la récitation du *Souvenez-vous*. Les classes se continuent comme d'habitude. On consacre aux confessions les études les plus longues. Un moyen de produire une vive impression consiste à placer auprès au confessionnal, entre deux cierges allumés, un Christ tout ensanglanté, ou une image représentant Jésus rencontrant sa mère, ou Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Chaque pénitent s'agenouille tout auprès pendant la préparation immédiate. — Les exercices préparatoires pourraient commencer le lundi soir ; et, le jeudi suivant, après le goûter, on ouvrirait solennellement la retraite par le chant au *Veni Creator*. Elle se terminerait le dimanche.

NOTE E.

Contre le luxe dans les pensionnats de jeunes personnes.

Les prédicateurs qui s'adressent à des religieuses vouées à l'éducation, ne sauraient trop leur recommander de s'armer d'une énergie virile pour inspirer à leurs élèves le mépris des vanités du monde et l'amour de la simplicité chrétienne. Puissent-elles marcher sur les traces d'une communauté célèbre où l'on oppose aux tendances du siècle une simplicité toujours croissante !

Jamais elles ne doivent perdre de vue le double but de l'éducation des filles : *former des femmes chrétiennes et des femmes de ménage*. Ce qui s'en écarte, est superflu et souvent nuisible. Nous avons le regret de dire que, contrairement à ces principes, on cherche, dans plusieurs communautés, à égaler, à surpasser même, par le luxe, les pensionnats laïcs ou les autres communautés du même lieu. De là, outre le surcroît de dépense pour les parents, on fait d'un couvent une école de vanité. Combien de jeunes filles ont apporté dans leur village l'amour du luxe, qu'elles avaient puisé où il ne devrait pas être ! On dit que certains parents tiennent à ces petitesses : eh bien ! qu'ils s'adressent ailleurs, et que ni l'intérêt matériel ni l'ambition du nombre n'ouvrent à l'esprit du monde les portes d'une communauté.

On trouvera des matériaux pour les retraites des communautés religieuses dans la *Perfection chrétienne*, par Rodriguez ; — les *Vertus religieuses*, par le P. Valuy ; — la *Retraite* du P. Judde et celle de Petit-Didier ; — la *Véritable épouse de Jésus-Christ*, par saint Ligori ; — les *Discours sur la vie religieuse*, par Asselin ; — les *Œuvres* de Mgr Chaffard, évêque de Nîmes.

NOTE F.

Missionnaires et prédicateurs improvisés.

Il serait très-fâcheux qu'on improvisât des Missionnaires et des

prédicateurs de stations ou de retraites. Car de là, résulteraient assurément, au point de vue de la dignité de la chaire et du salut des âmes, des inconvénients très-graves. La prudence demande que, sauf le cas d'une indispensable nécessité, on exige, avant de produire un Missionnaire ou un prédicateur, 1° qu'ils aient assisté, dans une maison d'étude, à des cours préparatoires; 2° qu'ils aient eu le temps composer et d'écrire un nombre suffisant d'instructions, et qu'elles aient été contrôlées. Il serait même à désirer que chacun d'eux subît un examen préalable, dont le programme renfermerait tout ce qu'ils doivent savoir pour remplir convenablement leur ministère.

NOTE G.

Institution d'une Confrérie.

Pour instituer la confrérie ou la congrégation dont M. le curé désirerait l'établissement, plusieurs moyens se présentent :

1er *moyen.* — Réunir quinze personnes, sous le prétexte de leur distribuer les mystères du Rosaire, et les engager à mettre en commun leurs prières et leurs bonnes œuvres pour la conversion des pécheurs.

2e *moyen.* — Demander, au confessionnal, si l'on ne serait pas bien aise de se mettre à l'abri des mauvaises occasions; quel moyen on verrait pour cela, et si l'on ne trouverait pas d'autres personnes bien disposées. Et après s'être assuré du concours d'un certain nombre, procéder comme il suit : 1° faire un appel aux personnes de bonne volonté, et en recevoir les noms; 2° les réunir, à un jour donné, pour l'élection d'un recteur ou d'une rectrice, et d'un trésorier ou d'une trésorière. Le recteur ou la rectrice nomme ses deux assistants ou assistantes, son secrétaire, ainsi que le sacristain ou la sacristine, mais parmi les personnes qui ont eu le plus de voix pour être au nombre des premiers dignitaires. Le recteur et ses assistants forment le conseil. 3° M. le curé, président de l'association, nomme congréganistes toutes les dignitaires et un certain nombre d'autres désignées par le conseil, et donne le titre d'approbanistes à toutes les autres, en annonçant une seconde promotion pour une fête pro-

chaine, et il déclare que, dorénavant, les personnes qui voudront entrer dans la congrégation auront, pendant trois mois, le titre de postulantes, auquel succédera celui d'approbanistes, jusqu'à ce que le conseil leur ait conféré celui de congréganistes. 4° Tous les ans on procède de nouveau à la nomination des deux premiers dignitaires, sur la présentation de quatre noms faite par le conseil.

3e *moyen.* — Réunir les petits garçons qui ont fait, depuis un ou deux ans, leur première communion, et, chaque année, y ajouter tous les nouveaux communiants qui donnent quelque espérance pour l'avenir. Continuer ainsi d'année en année. La quatrième ou la cinquième année, partager la congrégation en deux sections, la section des grands et la section des petits Les réunir pour certaines solennités. On emploierait la même méthode pour former une congrégation de jeunes personnes. (Consultez l'ouvrage intitulé *l'Enfant de Marie*, ses titres, son esprit, ses obligations, par l'auteur du *Mois du Sacré-Cœur.*)

Si l'on voulait établir une conférence de Saint-Vincent de Paul, on se conformerait aux règles tracées dans l'*Instruction pour la formation des Conférences nouvelles.* (Voyez aussi le *Guide-pratique* pour les conférences de Saint-Vincent de Paul.)

A ces renseignements, nous ajoutons plusieurs règlements de confréries.

1. *Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, canoniquement établie à , et affiliée à l'archiconfrérie de Moulins érigée par Sa Sainteté Pie IX.*

Billet d'admission.

Le.. du mois de..., je m'inscris dans la confrérie du Sacré-Cœur, établie à..., et je prends l'engagement d'honorer la sainte Eucharistie par tous les moyens possibles, et de suppléer, autant qu'il sera en mon pouvoir, par la multiplicité de mes hommages et la ferveur de mon amour, à l'ingratitude des hommes qui méconnaissent ce divin Cœur.

But de l'association.

Réveiller dans les âmes la foi à la présence réelle de Notre-Seigneur au saint autel, et lui procurer de dignes adorateurs et des consolateurs de son amour outragé.

Conditions.

1° Faire inscrire son nom sur le registre de la confrérie;

2° Réciter chaque jour le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, et la prière suivante : *Doux Cœur de Jésus, faites que je vous aime de plus en plus.*

Avantages.

1° Grâces merveilleuses promises par Notre-Seigneur aux âmes dévotes à son Sacré Cœur;

2° Participation aux prières et bonnes œuvres des membres de l'archiconfrérie dans le monde entier;

3° Indulgences nombreuses accordées par Sa Sainteté Pie IX à l'archiconfrérie établie à Moulins.

Nota.— 1° Les associés sont invités à visiter souvent les églises avec un sentiment profond de respect pour la présence du Dieu qui les habite, à communier fréquemment et à mériter les douceurs de l'amour divin par l'imitation des vertus de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

2° Ils sont en outre exhortés à faire, chaque vendredi, le chemin de la Croix, et à communier le premier vendredi du mois.

3° Ils assisteront, le premier dimanche de chaque mois, à l'exercice solennel de la consécration et de l'amende honorable, qui se fera dans l'église de la paroisse, après les vêpres. Ceux qui n'y pourraient prendre part, sont engagés à y suppléer en leur particulier.

4° M. le curé de la paroisse recevra avec reconnaissance les offrandes qu'on voudra bien lui envoyer pour faire face aux frais de l'œuvre, et contribuer à l'embellissement de la chapelle du Sacré-Cœur.

5° Au nom du divin Cœur, les associés sont priés de faire inscrire un grand nombre de membres sur les registres de la confrérie.

Acte de consécration au Sacré Cœur de Jésus.

O Cœur adorable de Jésus, le plus tendre, le plus aimable, le plus généreux de tous les cœurs, pénétré de reconnaissance à la vue de vos bienfaits, je viens me consacrer à vous sans réserve et sans retour. Je veux m'employer de toutes mes forces à propager votre culte, et à vous gagner, s'il se peut, tous les cœurs. Recevez aujour-

d'hui le mien, ô Jésus, ou plutôt prenez-le vous-même, changez-le, purifiez-le, pour le rendre plus digne de vous; rendez-le humble, doux, patient, fidèle et généreux comme le vôtre, en l'embrasant de tous les feux de votre amour. Cachez-le dans votre divin Cœur, avec tous les cœurs qui vous aiment et qui vous sont consacrés, et ne permettez pas que je le reprenne jamais. Ah! plutôt mourir que de jamais contrister votre Cœur adorable. Oui, Cœur de Jésus, toujours vous aimer, vous honorer, vous servir, toujours être tout à vous: c'est le vœu de mon cœur, à la mort, et dans toute l'éternité. Ainsi soit-il.

2. *Projet d'union au Cœur de Jésus, afin d'entretenir et de fortifier la paix dans une communauté.*

Chaque jour, un membre de la communauté est député auprès du Cœur de Jésus.

La sœur qui est chargée de cette fonction, passe un quart d'heure en adoration devant le Très-Saint Sacrement.

Après avoir lu lentement et avec réflexion le chapitre du mois du Sacré-Cœur qui répond au jour du mois courant, elle s'entretient dans les sentiments que renferment les prières suivantes :

Prière pour la communauté.

O Jésus, prosternée humblement à vos pieds, je vous adore au nom de mes sœurs, dont je tiens en ce moment la place auprès de vous. Je me réjouis de vos amabilités infinies, de votre grandeur et de votre gloire. Je désire que vous soyez connu, adoré et aimé de toutes vos créatures, et en particulier que chacune d'entre nous vous glorifie en imitant votre humilité, votre douceur, votre soumission à la volonté du Père céleste; que nous supportions, avec patience, les défauts les unes des autres; que nous soyons toutes dévouées généreusement à votre service auprès des malades; que le zèle du salut des âmes nous dévore; que nous aimions à faire le bien sans éclat, et à vivre oubliées du monde et cachées en Dieu.

Prière particulière.

O mon âme, n'as-tu pas quelque peine à confier au Cœur de Jésus? Quelque épine ne t'a-t-elle pas blessée? Au lieu de la tirer doucement, en te tournant vers le divin Consolateur, n'as-tu pas raisonné avec toi-même, ce qui l'a enfoncée plus profondément? Ne veux-tu pas souffrir un peu avec Jésus?

Ah! mon Sauveur, ayez pitié de ma pauvre âme : elle est si faible, si misérable! un rien me trouble, un rien me déconcerte, un rien m'abat! Donnez-moi les sentiments d'une humble confiance et d'un abandon cordial à votre conduite. N'avez-vous pas dit : Venez à moi, âmes qui souffrez, et je vous ranimerai?... Aidez-moi donc à porter ma croix, à me sanctifier dans mon état présent, à unir mes angoisses aux vôtres. Peut-être demandez-vous de ma part que je vous prie pour celles de mes sœurs qui m'auraient causé quelque peine. Doux Sauveur, je comprends le désir de votre Cœur. Oui, bénissez-les et bénissez-moi. Donnez-nous à toutes votre esprit de paix et de charité, afin que, n'ayant ensemble qu'un cœur et qu'une âme, nous méritions, par votre grâce, d'être éternellement unies avec vous dans la Patrie céleste.

O Marie, bonne et tendre Mère, resserrez de plus en plus les liens qui nous enchaînent dans le cœur de votre divin Fils! Ainsi soit-il.

Ordre à suivre.

Les adoratrices sont inscrites sur un tableau, dans l'ordre qui suit :

1° Madame la supérieure;

2° Les autres sœurs, par ancienneté de profession. A ancienneté égale, c'est l'âge qui l'emporte.

Devant chaque nom, est marqué le jour d'adoration, dans des cases mobiles.

Le soir, l'adoratrice du jour remet, après le souper, la médaille à l'adoratrice du lendemain. Cette médaille est celle du Sacré-Cœur; elle est portée de telle manière que le cordon seul paraît : encore est-il de la même couleur que celui de la croix.

A la chapelle, un prie-Dieu spécial est destiné aux adoratrices. Le mois du Sacré-Cœur doit s'y trouver toujours: on prend pour cela les précautions nécessaires. A la fin du volume est une petite feuille sur laquelle sont écrites les prières qui précèdent.

Pour peu qu'on soit fatigué, on s'assied pendant le quart d'heure d'adoration, ou au moins pendant une partie de ce temps.

L'heure de l'adoration sera..... heures du..... Si une adoratrice était empêchée, la sœur sacristine pourvoirait à son remplacement.

Si l'empêchement ne tombait que sur l'heure, l'adoratrice profitera

des premiers moments libres pour aller rendre ses hommages au divin Cœur.

Promesses faites par Jésus-Christ à la B. Marguerite Marie, en faveur des personnes dévouées à son divin Cœur.

1. Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état.
2. Je mettrai la paix dans leurs familles.
3. Je les consolerai dans toutes leurs peines.
4. Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort.
5. Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises.
6. Les pécheurs trouveront dans mon cœur la source et l'océan infini de la miséricorde.
7. Les âmes tièdes deviendront ferventes.
8. Les âmes ferventes s'élèveront rapidement à une grande perfection.
9. Je bénirai moi-même les maisons où l'image de mon sacré Cœur sera exposée et honorée.
10. Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis.
11. Les personnes qui propageront cette dévotion, auront leur nom inscrit dans mon Cœur, et il n'en sera jamais effacé.

3. *Réunion des Amis chrétiens.* — (*Union et force en Jésus, par Marie.*)

Le président est nommé à la majorité des voix. Toutes les années, on fait une nouvelle élection. Le même ne peut être élu pendant plus de trois ans de suite.

Le président se choisit un vice-président et nomme un infirmier. Le vice-président remplace le président en cas d'absence. L'infirmier est chargé de visiter les malades de la réunion.

Devoirs du président.

Le président veille à l'observation du règlement. Il tient le tableau des associés. En cas de mort ou de retraite de l'un d'eux, il propose son remplaçant. Il efface de la liste des associés, après en avoir délibéré en conseil, celui qui serait un déshonneur pour la société par un scandale public; celui qui laisserait passer un an sans s'ap-

procher des sacrements ; celui qui s'éloignerait pour toujours de la paroisse.

Devoirs des membres de la Réunion.

1° Regarder comme un honneur et un très-grand avantage d'avoir été appelé à faire partie de la société des Amis chrétiens ;

2° S'aimer les uns les autres comme des frères, et prier pour le succès des œuvres de la Réunion ;

3° Donner toujours bon exemple par la retenue dans les paroles et par l'assiduité à fréquenter les sacrements.

Pratiques.

1° Réciter tous les jours une dizaine du chapelet, en pensant au mystère du mois. Cette dizaine peut se réciter en marchant, en travaillant ;

2° Assister à la réunion générale, qui aura lieu le dernier dimanche du mois.

Ordre de la réunion mensuelle.

1° Récitation de trois fois : *Je vous salue*, en souvenir de la Mission, et lecture d'un ou de deux mystères du Rosaire;

2° Appel des membres;

3° Distribution des mystères ;

4° Récitation de la dizaine du chapelet : chacun pense à son mystère en la récitant;

5° Compte rendu des œuvres du mois : on n'y nomme personne;

6° Avis de circonstance ; — quelques mots d'édification;

7° Prière : trois *Ave Maria*, puis : *Mon Jésus* ! ℟. *Miséricorde !* — *Marie conçue sans péché*. ℟. *Priez pour nous, qui avons recours à vous*. — *Doux cœur de Marie*. ℟. *Soyez mon salut.*

Réunion trimestrielle.

Tous les trois mois :

1° On lira, à la réunion générale, le présent règlement ;

2° On priera M. le curé d'assister à la réunion ;

3° On lui rendra compte des œuvres faites pendant le trimestre précédent;

4° On le priera d'adresser à la réunion quelques paroles d'édification.

On suivra, pour le reste, le programme des réunions mensuelles.

Œuvres que pourront faire les associés.

On en prendra peu à la fois ; on les fera en secret, autant que possible. On y mettra beaucoup de douceur et de charité. On n'abandonnera qu'à la dernière extrémité une œuvre entreprise.

1° Convertir les pécheurs;

2° Avertir charitablement les mères lorsqu'elles ne veillent pas assez sur leurs enfants;

3° Faire faire les pâques;

4° Réconcilier les ennemis;

5° Enseigner à prier, à réciter le Rosaire, à faire le chemin de la Croix, à méditer ; — instruire sur la religion;

6° Consoler les affligés;

7° Garder les enfants et les malades, pour donner la facilité d'aller à la messe et de se confesser;

8° Visiter les malades et leur porter des secours spirituels et temporels;

9° Soulager les familles malheureuses.

Nota. —Les associés qui voudront donner quelque chose pour les pauvres ou pour les malades, le verseront en secret entre les mains du président ou le remettront eux-mêmes.

10° Distribuer de bons livres, des chapelets;

11° Détruire les mauvais livres, les tableaux, images et chansons déshonnêtes ;

12° Empêcher de manquer la messe ou de travailler le dimanche;

13° Empêcher les mauvaises conversations et les entretiens sur le compte du prochain;

14° Soutenir le chant à l'église;

15° Faire des communions, des chemins de Croix, des visites au Saint-Sacrement pour le succès des œuvres;

16° Former des *quinzaines* pour le Rosaire vivant.

Réunion du conseil.

L'avant-dernier dimanche du mois, le président, le vice-président

et l'infirmier se réunissent pour examiner ce qui sera proposé à la séance générale.

Nota. — Le même règlement, à peu de modifications près, peut servir pour une réunion de mères ou de filles chrétiennes.

4° *Congrégation de Notre-Dame du Cénacle.*

Une réunion de jeunes personnes, sous le patronage de Notre-Dame du Cénacle, est établie dans la paroisse de***, afin d'entretenir la piété, la charité et le zèle pour le salut des âmes.

Cette réunion a pour directeur M. le curé de la paroisse.

Elle a, en outre, sous la dépendance du directeur, une présidente, une vice-présidente, une trésorière-infirmière et des zélatrices.

La présidente est nommée à la majorité des voix, et pour un an; mais elle peut être réélue pendant trois autres années. Elle nomme la vice-présidente et la trésorière, avec lesquelles elle forme le conseil de la congrégation. Son principal devoir est de veiller à l'observation du règlement et d'entretenir le bon esprit parmi les membres de la réunion.

Les personnes qui sont appelées à faire partie de cette pieuse association, doivent se féliciter de cet honneur, se porter une mutuelle affection, s'encourager au bien, se donner de bons exemples.

Elles se feront une douce obligation d'assister à la conférence qui aura lieu chaque dimanche, après vêpres.

On cesse d'être aggrégée à la congrégation de Notre-Dame du Cénacle lorsqu'on donne un scandale public, ou qu'on laisse passer un an sans s'approcher des sacrements, ou qu'on s'éloigne pour toujours de la paroisse.

Les séances s'ouvriront par trois fois : *Je vous salue, Marie,* et par l'appel des membres présents.

Après l'instruction de M. le curé, précédée ou suivie de la lecture du procès-verbal de la séance précédente, la présidente donne des avis de circonstance, recommande aux prières les pécheurs, les malades, etc. On termine par le chant d'un cantique, trois *Ave Maria* et les invocations : *Mon Jésus, miséricorde!* — *Doux cœur de Marie, soyez mon salut.*

On pourrait, au sein même de la réunion, former des quinzaines de Rosaire vivant, et le dernier dimanche de chaque mois, les zélatrices chefs de quinzaine distribueraient les mystères.

La présidente, après avoir consulté son conseil, nomme une zélatrice par quartier. La zélatrice est chargée de visiter les congréga-

nistes malades : ce que néanmoins elle ne fera pas ordinairement sans être accompagnée d'une autre congréganiste. Elle doit chercher à porter au bien et à attirer à la réunion les jeunes personnes de son quartier, etc., etc.

Les congréganistes sont invitées à réciter, chaque matin, en union de prières, un *Souvenez-vous*, avec les invocations *Mon Jésus, miséricorde!* — *Doux cœur de Marie, soyez mon salut.* Celles des congréganistes qui ont atteint l'âge de trente ans, restent attachées à la congrégation en qualité de membres honoraires. Cependant on pourrait choisir une d'elles pour membre du conseil, et toutes pourraient être zélatrices.

Lorsqu'il y aura tirage de lots, il faudra, pour avoir droit au premier lot, n'avoir fait aucune absence depuis le dernier tirage. Pour avoir droit au second lot, il ne faudra pas avoir absenté plus d'une fois, et ainsi de suite. Celles qui n'ont fait aucune absence, participent au tirage de tous les lots. Celles qui ont absenté, ne serait-ce qu'une fois, si un lot leur échoit, ne peuvent en avoir un second dans la même séance.

La présidente avertira des fêtes de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Sainte Vierge qui se présenteront dans la semaine, et engagera celles des congréganistes qui auront alors le bonheur de faire la sainte communion, à prier pour leurs coassociées et pour leurs parents défunts.

5. *Association spirituelle pour l'extirpation du blasphème et des imprécations.*

RÈGLES DE L'ASSOCIATION (1).

I. Chaque associé se propose fermement de ne jamais proférer ni blasphèmes ni imprécations.

II. Ceux qui ont quelque autorité sur les autres, comme les parents, les maîtres, les chefs d'atelier, etc., prennent la résolution d'empêcher que ceux qui leur sont soumis profèrent des blasphèmes ou des imprécations.

III. Ceux qui ne peuvent, à l'aide d'une prudente correction fraternelle, empêcher le blasphème et les imprécations diront, au moins de cœur : *Que Jésus-Christ soit loué!* ou : *Que le nom du Seigneur soit béni! Que Dieu soit béni!* etc.

IV. Chaque associé récitera au moins un *Pater* et un *Ave* tous les

(1) Voyez ci-devant, page 184.

jours, pour la conversion des blasphémateurs et de ceux qui profèrent des imprécations.

V. Chaque dimanche (après la messe solennelle ou après les vêpres), l'officiant, ou bien un autre prêtre, récitera, avec les associés et tout le peuple, cinq *Pater*, cinq *Ave*, et le *Gloria Patri*, pour la conversion de ces malheureux pécheurs et pour la persévérance des justes (300 jours d'indulgences).

Il n'est pas nécessaire de faire observer que cette association doit être approuvée par l'Ordinaire.

La feuille sur laquelle on fait imprimer le *Mémorial* de la Mission pourrait porter au verso les règles précitées.

Nota. — Par un bref, daté du 8 août 1843, S. S. Grégoire XVI a autorisé tous les Missionnaires, séculiers ou réguliers, à répandre dans le monde entier cette association et à la faire jouir partout des mêmes priviléges qui consistent, outre l'indulgence de 300 jours dont nous avons parlé, 1° en une indulgence plénière, une fois le mois, pourvu qu'on se soit confessé; que l'on communie et que l'on prie aux intentions du Souverain Pontife; 2° en une indulgence plénière à l'article de la mort, pourvu qu'on se repente de ses fautes et qu'on invoque au moins de cœur le Nom sacré de Jésus; 3° en une indulgence de 100 jours pour toutes les bonnes œuvres ou prières faites dans le but que se propose l'association.

NOTE II.

Règlement de saint François de Sales pour les Missions.

Saint François de Sales, dans le règlement qu'il a établi pour les Missions de son diocèse, veut que les Missionnaires vaquent en commun à tous leurs exercices spirituels. Voici les principales dispositions de ce règlement :

« L'évêque, au synode, nomme un ecclésiastique directeur général des Missions. A lui s'adressent les prêtres qui veulent être employés et les curés qui souhaitent avoir une Mission dans leur paroisse. Ceux qui veulent travailler dans les Missions, doivent être éclairés de la science des saints, versés dans la théologie morale, avoir quelque talent pour parler en public, mais surtout être irréprochables dans

leur vie et leurs mœurs. Le directeur de chaque Mission est nommé par le directeur général. Les Missionnaires font ensemble tous leurs exercices spirituels; ils ont des heures fixes pour leur lever (quatre heures du matin), leur oraison (une demi-heure par jour), les examens, la récitation de leur office, leurs repas, leur coucher. Ils ont un jour de vacance par semaine. Chaque jour, il y a catéchisme, conférence et sermon. Dans les conférences, on traite les trois parties du sacrement de Pénitence et les commandements de Dieu et de l'Église. Dans les sermons, on traite surtout la mort, le jugement, l'enfer, le péché, le salut, la nécessité de la pénitence, la miséricorde de Dieu envers les pécheurs, les causes du petit nombre des élus, la mauvaise honte en confession, la fausse conscience, la médisance, le scandale, le larcin, l'ivrognerie, la colère, l'emploi du temps, l'amour des ennemis, l'indigne communion, le respect dû aux lieux saints, les dispositions pour la fréquente communion et ses avantages, l'amour de Dieu, la prière, la patience dans les peines de la vie. »

NOTE I.

Nous réunissons ici 1° la méthode de saint Vincent de Paul pour les Missions et les prédications; 2° l'ordonnance d'une Mission de huit et de douze jours.

1° *Méthode de saint Vincent de Paul pour les Missions et les prédications.*

Chaque jour a trois sortes d'actions publiques : une prédication qui se fait dès le grand matin, afin que les pauvres gens ne perdent rien du temps qu'ils ont coutume de donner au travail; un petit catéchisme qui se fait à une heure après-midi; et, le soir après le coucher du soleil, une seconde prédication, ou, ce que Vincent aimait beaucoup mieux, un grand catéchisme.

Les prédications doivent être solides, mais naturelles. On n'y traite point, non plus que dans les retraites, ces idées métaphysiques, dont la discussion ne peut guère servir qu'à faire honneur aux talents de celui qui parle. L'importance du salut, l'énormité du péché, l'endurcissement du cœur, l'impénitence finale, les fins der-

nières, la mauvaise honte, la rechute, la contrition, la médisance, l'envie, le pardon des injures, la restitution, le jurement et les blasphèmes, l'intempérance et autres semblables désordres qui se glissent plus aisément dans les campagnes; le bon usage de la pauvreté et des afflictions, la sanctification des dimanches et des fêtes, la nécessité, la facilité et la manière de prier, de fréquenter les sacrements, d'assister au sacrifice de la messe; l'imitation de Notre-Seigneur, la dévotion envers sa sainte Mère, le bonheur de la persévérance; en un mot, tout ce que doit faire un pauvre paysan pour aller à Dieu, tout ce qu'il doit éviter pour être plus heureux après sa mort qu'il ne l'a été pendant sa vie : voilà ce qui doit être le sujet le plus ordinaire des sermons qui se font en Mission. On y retranche cependant, ou l'on y ajoute, selon les besoins des lieux et la disposition des personnes.

Pour ce qui est du grand catéchisme, il a pour objet l'explication des principaux articles de la foi et des vérités les plus pratiques de la religion. Ainsi on y traite des mystères de la sainte Trinité, de l'Incarnation du Fils de Dieu, du prix auquel il a bien voulu nous racheter. On y parle ensuite des commandements de Dieu et de l'Église, des sacrements, du symbole, de l'oraison dominicale, de la salutation angélique. L'exposition de ces différentes matières se règle sur la durée de la Mission et sur la portée de l'esprit des auditeurs. S'ils sont grossiers, et qu'eu égard à leur petit nombre, on ne puisse demeurer longtemps avec eux, on s'abaisse et on se rétrécit. S'ils ont l'esprit plus ouvert et que leur multitude demande un plus long séjour, on s'élève un peu plus, et l'on s'étend davantage. Mais quelque parti qu'on prenne, chacun de ceux qui ont travaillé à leur salut tâche de se mettre en état de leur dire, en les quittant, ce que saint Paul écrivait aux fidèles de Milet : « Je vous prends aussi à témoin que je suis innocent de votre perte, et que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour l'empêcher. »

Ce grand catéchisme, qui se fait en chaire, étant destiné à l'instruction des personnes d'un certain âge, l'on en fait un autre pour les enfants. On les invite le premier jour par une exhortation familière à s'y rendre exactement; on leur donne les avis dont ils ont besoin pour en profiter; on a soin de ne leur parler que d'une manière proportionnée à leur capacité; on tire des principes de la foi des conséquences propres à former ou à rectifier leurs mœurs; on les anime par des récompenses qui doivent être le prix de leur sagesse et de leur assiduité. Cet important exercice est terminé par de saints

cantiques. La piété y gagne doublement : la doctrine chrétienne est inculquée d'une manière agréable, et les mauvaises chansons sont oubliées.

Dès que le peuple est ébranlé, on se met au confessionnal ; on y passe neuf heures par jour : cinq le matin et quatre l'après-midi. Qu'il y ait des pénitents ou qu'il n'y en ait pas, on doit y rester. Un marchand est fait pour attendre l'acheteur, un Missionnaire pour attendre les pécheurs. Ceux-ci ne sont pas toujours maîtres de leur temps ; celui-là ne vit que pour eux, tous ses moments lui appartiennent. Ceux qui ne donnent pas tout ce temps au sacré Tribunal n'en sont pas moins saintement employés. Visiter et consoler les malades, faire une correction salutaire et fraternelle aux pécheurs impénitents, assoupir les dissensions, réconcilier les ennemis, terminer les différends, accommoder ceux qui sont en procès, réunir les vassaux avec les seigneurs, mettre la paix entre le peuple et le pasteur, apprendre aux maîtres et maîtresses d'école à s'acquitter bien de leurs charges, établir la confrérie de la charité pour le soulagement et le service du pauvre abandonné ; en un mot, empêcher tout le mal qu'on peut empêcher, et faire tout ce qu'on peut de bien, c'est ce que les prêtres de la Mission se proposent, et ce qu'ils exécutent ordinairement, quand ils sont secondés par les pasteurs.

Les ecclésiastiques des lieux où ils travaillent, surtout quand il y en a un certain nombre, sont aussi l'objet de leur charité et de leur zèle. On les rassemble à certains jours marqués ; on leur rappelle les engagements primitifs de leur état ; on les entretient des vertus dont ils ont le plus de besoin, eu égard aux circonstances ; on leur parle du danger de l'oisiveté dans les campagnes, de la nécessité de veiller sur eux-mêmes pour veiller utilement sur leur troupeau ; du compte terrible qu'ils auront à rendre s'ils manquent à rompre fréquemment le pain de la parole, et de l'obligation où ils sont de perpétuer le bien que les Missions les moins heureuses font toujours dans les paroisses. Je dirai ici en passant que les Missionnaires ne se font jamais délateurs, ni du clergé, ni du peuple, par la raison que, si leurs fautes sont cachées, il n'est pas à propos de les divulguer, et si elles sont publiques, les évêques ne manqueront pas de les savoir d'ailleurs.

Quand on a satisfait la dévotion des chefs de famille et de ceux qu'un âge mûr met en état de prendre un engagement, on dispose à la première communion ceux qu'on a jugés capables de le faire. Aux secours qu'on leur a donnés dans cette vue pendant le temps de la

Mission, l'on ajoute, la veille de ce grand jour, une exhortation vive et tendre propre à préparer ces jeunes cœurs à la réception de l'Agneau sans tache, et suivie le lendemain d'une autre qui précède immédiatement la communion. Ce jour, où la piété la moins animée se réveille à la vue d'un nombre d'enfants pleins de foi et d'amour, est ordinairement celui de la clôture de la Mission. On la finit par une procession solennelle, où les nouveaux communiants, un cierge à la main, rendent leurs hommages à Celui qui s'est donné à eux. Vincent n'a pas voulu qu'on oubliât les défunts au milieu de ces exercices qui semblent n'avoir pour objet que les vivants. Ce que l'Église entière fait le second jour de novembre pour tous les fidèles trépassés, les Missionnaires le font avant leur départ pour les fidèles de la paroisse où ils ont fait la Mission.

J'oubliais de dire que les petits enfants, qui, sans être capables de communier, ne sont que trop capables d'offenser Dieu, ont part aux fruits de la Mission. On tâche de leur inspirer une sainte horreur du péché, de les former à la modestie dans l'église, de leur faire concevoir la douleur de leurs fautes; et, si on ne peut mieux faire, on leur apprend au moins à se confesser dans la suite avec la sincérité et la confiance nécessaires.

Abrégé de la méthode de prêcher, en usage dans la congrégation de la Mission.

La prédication a trois parties : l'*exorde*, le *corps du discours* et l'*épilogue* ou *péroraison*.

Première partie. — L'exorde.

L'exorde contient quatre points : le *texte*, la *proposition du sujet*, la *division* et l'*invocation*.

1. Le texte doit être : 1° tiré de l'Écriture sainte, de l'Ancien ou du Nouveau Testament; 2° court, comme : *Qui se humiliat exaltabitur;* 3° clair et sans équivoque ou obscurité; 4° rebattu plusieurs fois dans la suite du discours; et partout il doit convenir au sujet que l'on traite; et s'il renferme quelques motifs ou quelques effets de la chose dont on parle, il ne faut pas manquer de s'en servir et de les faire valoir.

2. La proposition du sujet se fait ordinairement en exposant la raison que nous avons de parler de ce sujet, parce que le Saint-Esprit nous y convie par les paroles alléguées dans le texte ou au-

trement : ce qui doit se faire fort courtement, c'est-à-dire en trois ou quatre figures, l'expérience faisant voir que la longueur des exordes n'est pas seulement inutile, mais même préjudiciable, pour l'ennui qu'elle cause aux auditeurs.

3. La *division* contient quasi toujours trois points, selon notre méthode, et quelquefois deux seulement. Les trois points sont : 1° les *motifs ;* 2° la *définition ;* 3° les *moyens d'acquérir la chose* dont on va parler, avec la *réponse aux objections.*

Les motifs. — Sur quoi il faut remarquer qu'on doit diversifier les mots ou la façon de les proposer, disant par exemple : *Les raisons qui nous obligent, les motifs qui nous portent, ce qui nous doit porter, l'importance, la nécessité, les avantages qu'il y a, les obligations que nous avons*, etc.

La définition. — Sur quoi il faut encore diversifier la façon de s'exprimer, disant par exemple : *Au second point je vous montrerai en quoi telle chose consiste, ou sa nature et ses propriétés*, ou *je vous expliquerai ce que c'est, ses qualités*, etc.

Les moyens. — Sur quoi l'on diversifie encore les mots; par exemple : *Je vous dirai les moyens, je vous enseignerai le secret* ou *la manière d'acquérir, de pratiquer*, etc., ou bien : *Je vous rapporterai les dispositions avec lesquelles on doit faire*, etc., ou *les remèdes qu'on doit apporter à ce mal*, etc.

La *division* ne contient que deux points lorsque la chose dont on parle est assez connue, comme quand on traite de la persévérance ou de la rechute dans le péché. Il n'est pas nécessaire ni même à propos de dire en quoi consistent la rechute et la persévérance ; mais il faut passer aux deux points, prenant seulement les motifs et les moyens avec la réponse aux objections.

4. L'invocation consiste à demander le secours du Saint-Esprit par l'entremise de la sainte Vierge en lui disant *Ave.*

En Italie, on commence les prédications autrement qu'en France, et là on suivra l'usage du pays en cela.

Deuxième partie. — Le corps du discours.

Il y a ordinairement trois points : 1° les *motifs ;* 2° la *définition ;* 3° les *moyens*, avec la *réponse aux objections.* Il est à remarquer qu'immédiatement après l'invocation qu'on a faite dans l'*exorde*, on doit entrer dans les motifs sans autre préambule, afin de ne pas prolonger indéfiniment la prédication.

Les motifs. — Ils se tirent d'un bien *honnête*, ou d'un bien *utile*,

ou d'un bien *délectable*, ou de leurs contraires, à savoir : du *déshonnête* et *infâme*, du *dommageable* et *fâcheux*. A ces chefs se rapportent le *nécessaire* et le *facile* avec leurs contraires.

Ces motifs se prouvent par l'*autorité*, ou par la *raison*, ou par l'*exemple*.

I. Par l'*autorité* : 1° de l'Écriture sainte; 2° des conciles; 3° de la tradition; 4° des Pères, surtout des plus anciens; 5° quelquefois aussi, mais rarement, des auteurs profanes. Sur quoi il est à remarquer que les passages qu'on allègue doivent : 1° être courts ; 2° s'ils sont un peu longs, être divisés en plusieurs parties, en appuyant sur les mots qui font plus au sujet; 3° être fortifiés de l'autorité des Pères d'où ils sont tirés et des circonstances dans lesquelles ils les ont écrits; 4° et quand ils sont de quelque auteur profane, il faut, s'il se peut, y joindre l'autorité d'un Père.

II. Par la *raison* qu'on tirera de la nature de la chose, ou de ses propriétés, ou de ses effets, ou de ses circonstances, y joignant tant que l'on pourra quelque bonne comparaison, comme font Notre-Seigneur dans l'Évangile, et après lui saint Jean Chrysostome et saint François de Sales dans leurs ouvrages.

III. Par les *exemples*, qui seront : 1° *beaux ;* 2° *authentiques*, et tirés, s'il se peut, de la sainte Écriture, ou des saints Pères, ou de l'histoire ecclésiastique, ou de quelques graves auteurs ; 3° bien choisis et propres à ceux à qui l'on parle. Il faut remarquer sur le premier point qu'il est à propos de ne pas s'y tant arrêter, afin d'avoir plus de loisir pour s'étendre davantage sur le deuxième, qui contient l'instruction et l'éclaircissement dont le peuple a plus besoin. Et pour cet effet on ne doit ordinairement apporter que deux motifs; quelquefois même un seul peut suffire, quand il est en soi bien suffisant et efficace, et qu'il est bien déduit.

La définition. — Il faut remarquer sur la définition : 1° qu'il est bon quelquefois de dire ce que n'est pas, avant de dire ce qu'est la chose dont on parle; 2° qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit faite à la rigueur de l'école : il suffit d'une belle description ; 3° que ce point n'est pas si sec que l'on pourrait penser, parce qu'il ne consiste pas à rapporter la définition toute nue. Mais on doit, outre cela : 1° proposer les principales divisions de la chose dont on parle, surtout si elles sont nécessaires pour la faire bien entendre ; 2° expliquer les mots et les principales parties de ladite définition; 3° y mêler des motifs qui soient plus intrinsèques à la chose, sans dire toutefois que ce sont des raisons que nous apportons. Il est encore

fort à propos d'entrer dans le particulier, en rapportant les actes principaux de la vertu ou du vice dont on parle, et les occasions principales dans lesquelles on doit pratiquer cette vertu et fuir ce vice.

De plus, on doit donner des marques par lesquelles on peut connaître si l'on a cette vertu ou si l'on est entaché de ce vice. Quand la chose est assez connue, et que l'on veut faire un second point, comme si on parle des misères de cette vie ou de la façon de les souffrir, il n'est pas nécessaire d'expliquer ce que sont ces misères, il suffit de rappeler les diverses sortes de maux qu'on peut souffrir. Si l'on dit qu'il ne faut point abuser des grâces de Dieu, on doit rapporter ces grâces : par exemple, la vocation au christianisme, à la religion, etc.

Les moyens. — Il est à remarquer, sur les moyens, qu'il faut : 1° montrer que ceux que nous apportons sont véritablement des moyens qui nous peuvent conduire à la chose dont il est question, à quoi plusieurs manquent; 2° donner les plus généraux les premiers. Or, ces moyens sont de *considération* ou de *pratique*. Les premiers consistent ordinairement dans la considération ou réflexion sur les motifs ou sur la chose même et doivent précéder les moyens de pratique. Les plus généraux doivent encore précéder ceux qui sont particuliers; mais il faut se servir ordinairement des moyens particuliers ou de pratique, et rarement des généraux et de considération. Il est à remarquer qu'il est bon, de fois à autre, d'avoir pour la fin une histoire qui fasse voir le bonheur ou le malheur provenant de la chose dont nous parlons; mais il est à propos : 1° qu'elle vienne bien au sujet qu'on traite; 2° qu'elle soit bien morale; 3° tirée des auteurs ; 4° pas trop longue.

Les objections. — 1° Elles ne doivent pas être plus fortes que les réponses. 2° On peut y donner plusieurs réponses. 3° On peut aussi quelquefois rétorquer fortement les objections. 4° Quand on trouve quelques réponses de Notre-Seigneur ou d'un saint Père à une semblable objection, il est très à propos de s'en servir et de dire que c'est Notre-Seigneur même ou tel Père qui répond de la sorte à cette objection. 5° On les peut mettre quelquefois devant les moyens.

Troisième partie. — La péroraison.

Elle consiste dans une récapitulation de ce qui a été dit, comme

aussi dans quelques affections pour exciter les auditeurs à faire ce qu'on leur a proposé, et pour les laisser dans un sentiment de dévotion. Sur quoi il faut remarquer : 1° qu'elle doit être fort courte, et non pas comme un second sermon ; 2° qu'il est bon d'y mêler encore quelques motifs ; 3° qu'il est bon aussi, de fois à autre, de la finir en s'adressant à Notre-Seigneur, lui demandant sa grâce et son secours pour l'accomplissement des choses dont on vient de parler.

Trois questions importantes dans la prédication.

1° *Des affections.* — Elles sont propres à toucher, et on les doit produire presque partout dans la prédication, mais principalement à la fin de chaque point.

Elles peuvent se faire : 1° par *interrogation*, par exemple : *Eussions-nous jamais pensé?* etc. *L'avez-vous cru?* etc; et après avoir donné la définition de la contrition ou de quelque vertu : *Eh bien ! avons-nous cette contrition? Avons-nous cette vertu?* après avoir donné les marques de quelque vice ou de quelque vertu : *Reconnaissons-nous ces marques en nous? Mettez la main sur la conscience. Quelques-uns ne se sentent-ils pas coupables de ce vice ou de ce péché ? Toutes nos confessions précédentes ont-elles été bonnes? N'est-il pas vrai que...* Ces sortes d'interrogations réveillent merveilleusement l'auditeur et font d'ordinaire beaucoup d'impression sur les esprits.

2° Par des *exclamations* : *Ah! malheureux que nous sommes! Qu'avons-nous fait en offensant un Dieu si bon? Oh! si l'on savait! Oh ! si l'on pensait bien!...*

3° Par *admiration* : *Est-il possible que...* ? etc.

4° Par des *plaintes* à Notre-Seigneur : *Hélas! que nous sommes misérables de vous offenser!* etc. *Pourquoi avez-vous permis cela ?...* etc. *Faut-il ?...* etc.

5° Par des *demandes* à Notre-Seigneur et aux saints : *Donnez-nous, ô mon Dieu..,* etc.

6° Par des *invectives* contre le péché, le diable et le monde : *Va, trompeur, qui traites si mal ceux qui s'engagent à toi,* etc. *Va, cruel, qui précipites en enfer ceux qui te suivent !*

7° Par des *actes de compassion* : *O pauvre pécheur, que tu es malheureux de te perdre ! A combien de misères t'engages-tu !*

2° *Des transitions.* — Il est à propos et en quelque façon néces-

saire de lier les points du sermon par quelques transitions. Ainsi, pour entrer du premier point, qui traite des *motifs*, au second, qui est la *définition*, il convient de dire : *Voilà les motifs qui nous font voir combien il importe d'avoir* (par exemple) *la contrition ; voyons maintenant ce que c'est que cette contrition*. Ou bien : *Vous me direz que vous voyez bien qu'il est nécessaire d'avoir une contrition ; mais vous ne savez pas en quoi elle consiste et comment on la produit, et c'est ce que je vais vous dire en mon second point*, ou semblable transition. Il en faut faire de même pour passer au troisième, par exemple : *Il me semble que vous me dites : Nous voyons combien il importe d'avoir une telle vertu et ce que c'est : nous avouons aussi que nous ne l'avons pas et nous désirons de l'embrasser ; mais nous y voyons beaucoup de difficultés et voudrions bien savoir les moyens de l'acquérir. Ces moyens, je vais vous les enseigner ; écoutez-les bien. C'est mon troisième point.*

Après les *moyens*, on peut dire : *Eh bien ! que reste-t-il ? A quoi tient-il que nous ne fassions ceci ou cela ? Nous en voyons la nécessité, nous savons ce que c'est, nous avons appris les moyens d'y parvenir ; il me semble néanmoins entendre quelqu'un qui me dit*... etc. Ici il faut former les objections, s'il y en a à faire, y répondre, puis ajouter, par exemple : *Maintenant, il n'y a plus d'empêchement à la pratique d'une telle vertu*, etc.

Il est à remarquer qu'on ne doit pas toujours faire ces transitions de la même façon, mais les diversifier quant aux termes et aussi quelquefois quant à la manière. Et pour ce qui est de passer de l'exorde au premier point, il faut observer ce qui a été dit au commencement, et savoir qu'après l'*Ave Maria* l'on ne doit point faire de deuxième exorde ou préambule, mais tout d'un coup venir aux motifs, non pas, à la vérité, en disant d'abord : *Ma première raison* ou *mon premier motif est*, etc.; mais bien : *Le premier point de mon discours, comme je vous viens de dire, est de vous donner les motifs que nous avons d'éviter* (par exemple) *le péché de tout notre possible, et le premier motif que j'avance est*... etc.

3° *De la prononciation.* — 1° Tout le discours doit être prononcé d'un ton naturel et familier, avec les inflexions de voix convenables, évitant la monotonie et ce qui ressent le chant et la déclamation : les meilleures choses du monde ne faisant point pour lors d'impression quand elles sont prononcées de cette dernière sorte.

2° L'on ne doit pas non plus parler plus haut que l'auditoire et le vaisseau ne le requièrent, crier trop haut ne nuisant pas seulement

à la poitrine du prédicateur, mais encore blessant l'oreille des auditeurs.

3° Il faut parler distinctement et posément, s'arrêtant et respirant à loisir à la fin des périodes, et encore plus à la fin de chaque motif et de chaque moyen.

Nota. — On doit éviter soigneusement la longueur, qui ne fait qu'ennuyer et charger la tête du pauvre peuple, lequel étant rebuté sur la fin du discours, profite moins de tout ce qui a été dit auparavant.

2° *Missions de huit et de douze jours.*

La durée de quatre semaines est la plus désirable pour une Mission; mais dans beaucoup de diocèses, on est obligé de se borner à trois semaines, ou même à une douzaine de jours, ou même encore à une seule semaine. En Belgique, par exemple, les Missions durent ordinairement huit jours à la campagne, douze jours dans les villes. Voici l'ordre que le père Kerckhove propose de suivre, pour les instructions, dans l'un et l'autre cas. Il suppose que la Mission de huit jours s'ouvre le mercredi soir et celle de douze jours le dimanche; que, chaque jour, il y a trois exercices, et, le dimanche quatre, parmi lesquels une conférence, sans parler de la Mission des enfants, qui se termine avant le dimanche.

1° *Mission de huit jours* : Fin de l'homme, nécessité du salut et de la prière, malice du péché mortel; — suites du péché mortel, mort des justes et des pécheurs, jugement particulier et jugement général (séparément ou ensemble); — impureté, bienfait et nécessité de la confession, communion, sacriléges, examen; — blasphème et parjure en eux-mêmes et dans leurs suites prochaines, sincérité et contrition, miséricorde de Dieu. Ce dernier discours est accompagné de la bénédiction et de la plantation d'une croix, avant le commencement des confessions. Elle est dressée dans l'église, et autour sont placés quatre écussons, avec ces mots : *Mort, Jugement, Enfer, Paradis.* — Excès de boisson, injustice, enfer; — le chemin de l'enfer ou les vices dominant dans la localité, l'éducation des enfants, les obligations des états; — Passion de Jésus-Christ et nécessité de souffrir ici-bas, le Ciel et l'amour de Dieu; la persévérance et la clôture solennelle.

2° *Mission de douze jours.* Ce sont à peu près les mêmes sujets. On y ajoute : le temps et l'éternité; la mort ou la vanité du monde; les trois aliments de l'âme : la parole de Dieu, la prière et les sacrements; le scandale, les obstacles à la conversion, par exemple : le respect humain, l'attachement aux biens de ce monde ou à quelque créature, etc.; les remèdes contre l'impureté et le blasphème (conseil d'entrer dans l'association pour l'extirpation du blasphème), charité chrétienne et haine; les soupçons, les jugements téméraires, la médisance et les autres vices opposés à la charité; l'Église et ses lois; devoirs des enfants envers leurs parents, des maîtres envers leurs domestiques et des domestiques envers leurs maîtres; des maîtres envers les ouvriers, des ouvriers envers ceux qui les occupent, et des parents envers leurs enfants; enfin, la préparation au mariage et la manière de vivre chrétiennement dans cet état. (*Manuale Missionum.*)

Le même auteur recommande de parler contre les péchés graves les plus communs, quand le concours des fidèles est plus grand, par exemple : le soir et les dimanches, et de nommer souvent ces péchés afin d'en inspirer de l'horreur.

Il pense qu'il convient de traiter en conférence ce qui regarde la prière, la confession et les obligations des différents états.

Enfin, il conseille de ne pas faire durer ordinairement le sermon ou la conférence plus d'une demi-heure.

NOTE J.

Confession des enfants.

Un curé qui n'absout les enfants qu'à l'époque de la première communion, viole la justice en leur refusant un bienfait auquel ils ont droit; il enfreint le précepte de la confession annuelle; met en péril le salut des enfants, et prend la responsabilité de tous les péchés qu'ils commettent par suite de la privation de la grâce sanctifiante. En effet, n'est-il pas que ces enfants peuvent pécher mortellement dès qu'ils ont le plein usage de leur raison, et que pour rentrer dans la grâce de Dieu il leur faut l'absolution? Faudra-t-il attendre, pour les absoudre, qu'ils soient en danger de mort, c'est-

à-dire dans un état où il sera bien plus difficile de les y disposer? — Dira-t-on qu'ils ne sont pas encore capables de pécher mortellement : mais souvent la malice est précoce et n'est-il pas très-avantageux d'absoudre des fautes vénielles afin d'augmenter la grâce sanctifiante? — Dira-t-on que de bons confesseurs ne suivent pas cette pratique : mais sous ce rapport, ils sont loin d'être bons, et peut-être craignent-ils la peine. — Dira-t-on enfin qu'il est bien difficile d'inspirer la contrition aux enfants et que leur légèreté les fait bien vite retomber dans les mêmes fautes : mais il suffit qu'ils aient la contrition que comporte leur âge : « *Animus puerilis non exigit contritionem virilem* (Steyaert); et la grâce qu'ils reçoivent, les aide à ne pas retomber au moins dans des fautes graves, ou s'ils y retombent, à s'en relever plus tôt. « *Tam puerorum quàm majoris ætatis excipiendæ sunt confessiones etsi relapsuri videantur. Hauritur aqua ex sentina, etsi reditura; lavatur manus etsi adhùc maculanda : aliter periret navis, sordes manui nimis cohærescerent.* (Gerson., *De arte aud. conf.*) »

Ce serait manquer le but que de faire venir à la fois la foule des enfants, et de les confesser au milieu du bruit et avec précipitation. Il convient de les partager en trois ou quatre sections, dont la première comprendrait ceux qui auraient environ sept à neuf ans.

Quant à la manière de confesser les enfants, voici la méthode recommandée par un Missionnaire expérimenté, le père Kerckhove :

1° *Prière, instruction* paternelle et proportionnée à la capacité des enfants, dans laquelle on leur inspire le désir de se confesser et l'affranchissement de toute crainte; — explication des vérités nécessaires à savoir; de ce qu'il faut croire, espérer, aimer, et des motifs de le faire; — examen prudent de la conscience; — actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition. — 2° *Confession* : qu'il y ait, autant que possible, deux confesseurs au moins; qu'on laisse aux enfants la liberté du choix; qu'il y ait, s'il se peut, quelqu'un pour les tenir tranquilles. — Le confesseur parle en père; assure qu'il ne peut rien rapporter aux parents, ni à qui que ce soit, des péchés accusés. Il laisse l'enfant parler, sans l'interrompre, à moins que ce ne soit nécessaire. Il interroge sur les défauts ordinaires aux enfants du lieu; mais pour le 6e commandement, il se sert, et avec prudence, des expressions usitées dans le pays. — 3° *Après la confession*, on les exhorte doucement à éviter les petits défauts, par exemple les petites désobéissances, les petits vols, etc. Quant à la

restitution, le confesseur se montrera très-prudent pour l'exiger, parce que souvent les enfants ne peuvent pas la faire, et que, le plus ordinairement, la matière n'est pas grave; que, du reste, il se pourrait faire qu'à l'avenir ils n'osassent plus s'accuser de leurs petits vols : il convient donc de leur faire restituer les petits vols à l'aide d'une prière. — Mais l'exhortation doit rouler particulièrement sur ce qui pourrait devenir ou ce qui est peut-être déjà formellement péché mortel, comme les blasphèmes, les malédictions, les choses honteuses, etc., en prenant garde de leur dire qu'ils se sont positivement rendus coupables d'une faute grave quand cela n'est pas tout à fait certain. Quelquefois, un enfant pèche véniellement, quoique la matière soit grave, parce qu'il l'a vue confusément comme légère ; et quelquefois il pèche gravement, quoique la matière soit légère, parce que, trompé par une conscience erronée, ce qui arrive assez souvent par l'imprudence des parents, il regarde cette matière comme grave et comme méritant l'enfer. — 4° Enfin, le confesseur donne la pénitence et l'absolution. Il fait réciter par exemple un *Ave Maria* au confessionnal même, à moins que l'enfant ne soit en état d'en faire davantage. Saint Ligori conseille d'absoudre de temps en temps sous condition les enfants dont les dispositions sont douteuses; il le conseille quand même ils n'auraient commis que des péchés véniels, afin de ne pas les priver longtemps de la grâce sacramentelle, et même, s'ils étaient, sans le savoir, gravement coupables, de la grâce sanctifiante. « Si dubium sit, ajoute-t-il, an puer perfectum rationis usum habeat... in periculo mortis, aut obligatione præcepti paschalis, *absolvendus est sub conditione*; et tanto magis si confessus fuerit aliquod dubiè mortale. — Pœnitentia autem his pueris injungenda levis sit quantùm fieri potest; et curandum est ut illa ab ipsis quantociùs impleatur : alioquin aut eam obliviscentur, aut omittent. Curet etiam confessarius pueris insinuare devotionem ergà Deiparam. »

Enfin, il est très-avantageux d'inspirer aux enfants une grande charité pour les pauvres, et de donner, pour les encourager à persévérer, des images, des médailles, etc., aux plus diligents, aux plus attentifs et à ceux qui se tiennent le plus respectueusement à l'église.

En suivant cette marche, on amènera les enfants à se confesser volontiers, à quitter leurs mauvaises habitudes s'ils en ont, et à faire, dans de meilleures dispositions, leur première communion. — Consultez l'opuscule de monseigneur de Ségur, sur la *Confession des enfants*.

NOTE K.

Catéchisme des enfants pendant les Missions.

Saint Ligori veut que, pendant les Missions, on donne aux enfants des instructions en forme de catéchisme.

« Comme les enfants, dit-il, ne sont guère en état de comprendre les sermons, et qu'ils sont souvent un sujet continuel de trouble pour le prédicateur et pour l'auditoire, les Missionnaires de notre congrégation ont coutume de les réunir à part, pendant le sermon, dans quelque autre église ou chapelle, et de leur faire là le catéchisme, précédé du chant des cantiques, et suivi d'un petit discours proportionné à leur faible intelligence, et de l'acte de contrition au pied du crucifix. »

« Le catéchisme qu'on enseigne aux enfants, pendant la Mission, dit encore le même saint, se réduit à trois points : 1° les mystères de notre sainte religion; 2° les sacrements, surtout ceux de Pénitence et d'Eucharistie; 3° les commandements de Dieu (le 6e excepté), et les commandements de l'Église.

« Les principales recommandations à donner aux catéchistes, sont de s'abaisser à la portée des enfants, de les interroger fréquemment, de les intéresser par quelques histoires, de leur inculquer souvent la nécessité de prier, de fréquenter les sacrements, de fuir les mauvaises compagnies.

« Le catéchiste ne se permettra jamais d'accuser de négligence les prêtres de la localité, lors même que les enfants paraîtraient mal instruits. »

Nous voudrions en outre voir plus répandu un usage adopté par plusieurs Missionnaires. — Chaque dimanche, avant vêpres, ils font, en présence des parents, le catéchisme aux enfants de la paroisse : occasion précieuse, dont ils profitent pour donner indirectement, aux parents eux-mêmes, des leçons importantes. On y parle de la sincérité au saint Tribunal, de la nécessité d'avoir la contrition pour être pardonné; de la bienveillance du confesseur, de la nécessité du baptême et de la manière de le conférer, etc.

Indépendamment du catéchisme du dimanche, on établit, dans

certaines Missions, pour les ignorants, des catéchismes particuliers, soit à l'église, soit en un autre lieu convenable.

NOTE L.

Avis sur la bénédiction des objets de piété.

Ayez soin qu'il se trouve dans la paroisse où se donne la Mission, un marchand d'objets de piété, tels que crucifix, chapelets, scapulaires, etc., mais il ne convient pas que les Missionnaires vendent, eux-mêmes, ces objets. Ils pourraient néanmoins, par l'intermédiaire d'une tierce personne, procurer aux fidèles des cantiques de Mission et des examens d'un prix très-modique, et même, dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, des croix, des chapelets, etc.

Dans l'intérêt de la paix, de la justice et de la religion, il faut prendre garde d'exciter la jalousie des marchands de la localité; s'opposer à ce qu'on vende dans l'église; empêcher les profits exorbitants et toute vente simoniaque, et même déclarer en chaire que les objets de piété ne sont indulgenciés qu'à la condition de n'être point un objet de trafic.

Dans le courant de la Mission, et surtout vers la fin, l'on annonce quelque bénédiction solennelle des objets de piété (1); mais il faut être assuré que l'auditoire est disposé à profiter de cette grâce. Pour l'y préparer, on fait une instruction solide et lumineuse sur l'utilité de ces signes extérieurs que l'Église, toujours conduite par le Saint-Esprit, approuve et encourage; qu'une tradition vénérable nous a transmis, et qui sont inspirés par la nature elle-même.

N'oubliez pas, en terminant ce discours, d'adresser des louanges aux familles chez lesquelles se trouvent ces symboles de la foi.

(1) Ce sont des occasions qu'il est à propos de mettre à profit pour attirer la foule à un *discours important*.

NOTE M.

Bureau de réconciliation.

Saint Ligori veut qu'un Missionnaire soit chargé, dans chaque Mission, de régler les différends ; mais celui-ci doit s'adjoindre un homme instruit, consciencieux et estimé, et éviter une publicité trop solennelle.

Le père Ségneri se contentait d'envoyer les parties à un laïque pieux et prudent, et si c'était des femmes, à des dames recommandables par leur sagesse et leur discrétion.

L'abbé Carron rapporte que Bridayne formait, dans ses Missions, un bureau de paix et de conscience, composé du pasteur du canton, d'un Missionnaire, d'officiers de justice, et de quelques notables distingués par une réputation de probité et de vertu. A ce sage tribunal, étaient portés tous les sujets de divisions entre les chrétiens qui, touchés de la grâce, voulaient ou étouffer une haine invétérée, ou réparer un dommage, ou arrêter les suites d'un long et dispendieux procès. Là donc, les ennemis se réconciliaient ; les intérêts de l'innocent opprimé triomphaient ; la paix renaissait entre des familles depuis longtemps divisées ; et les juges de paix ou de conscience recouraient aux traités, aux transactions, aux arbitrages, à tous les moyens les plus sûrs de procurer, sans aucun frais, un accord que rien ne pût rompre. La première de ces séances publiques s'ouvrait par un discours touchant, où le Missionnaire faisait sentir merveilleusement les précieux avantages de l'union, et excitait dans tous les cœurs, même les plus ulcérés, l'amour de la paix.

Saint Vincent de Paul exhortait ceux qui avaient des différends, à se présenter simplement devant les Missionnaires. « Comme on ne peut, disait-il aux fidèles, être bien avec Dieu quand on est mal avec le prochain, nous regardons, comme un de nos devoirs les plus essentiels, de travailler à la réconciliation de ceux qui sont en querelle, et d'accorder les procès par des compromis ou des transactions volontaires. C'est à ceux qui aiment la paix, de nous instruire de bonne heure de leurs différends. Nous serons toujours prêts à les écouter, pourvu qu'ils viennent à la maison, et que ce soit depuis midi jusqu'à deux heures. »

On laisse à la prudence du supérieur de la Mission d'établir ou non, selon les circonstances, le *Bureau de réconciliation ;* du moins, ses confrères et lui ne négligeront rien pour étouffer les haines et arrêter les procès. Ils se serviront utilement, afin de pacifier les cœurs, des conseils que donne saint François-Xavier. « Si, dit l'apôtre des Indes, vous rencontrez dans un ménage quelque dissension grave, la première chose à faire, c'est de disposer les époux, par quelques méditations, à une bonne confession, et de leur différer l'absolution, pour leur donner le loisir de faire quelques réflexions.

« Ne donnez jamais tort au mari en présence de sa femme, fût-il le plus coupable des hommes ; car celle-ci, naturellement moqueuse et indiscrète, ne manquerait pas de le picoter, de le harceler ; et votre autorité la rendrait plus insolente... Mais, prenez le mari à part, et, sans prendre avec chaleur le parti de sa femme, montrez-lui ses obligations, et alors vous pourrez user de douceur et l'absoudre...

« C'est en usant de beaucoup d'adresse et de ménagement, qu'on se rend maître d'un esprit préoccupé. Si quelqu'un vous apporte un cœur profondément ulcéré par une injure grave et récente, et si le fait dont il se plaint est réellement odieux, convenez-en avec lui, mais faites-lui voir en même temps, par tous les moyens possibles, que l'auteur est plus imprudent que méchant, plus étourdi que criminel ; et au moment où vous vous apercevez que vous êtes écouté, pressez, agissez avec une douce fermeté : dites-lui que Dieu a peut-être permis ce méfait à son égard pour le punir de quelque faute semblable dont autrefois il se sera rendu coupable.

« Demandez-lui familièrement s'il n'a jamais offensé personne de parole ou de fait ; si, dans son enfance au moins, il ne s'est jamais livré à quelques emportements à l'égard de ses parents ; s'il n'a jamais irrité ses maîtres par ses désobéissances ; s'il ne s'est jamais laissé aller à la colère envers ses égaux ; s'il n'a jamais donné à personne de justes motifs de plainte. Faites-lui comprendre alors que c'est une juste représaille, que c'est pour lui une occasion providentielle d'acquitter d'anciennes dettes.

« Si son ressentiment est mal fondé, vous lui ferez découvrir, par des insinuations adroites, mais pleines de délicatesse, la futilité de ses plaintes, et leur peu de solidité ; puis, à mesure que vous gagnerez du terrain dans sa confiance, animez-vous ; soyez tout à la

fois, vif et tendre, dans vos reproches, jusqu'à ce qu'enfin vous vous sentiez assez affermi pour leur donner l'éclat et la force qu'ils doivent avoir. Il faut que vos paroles soient soutenues par un air calme ; que sur votre figure, on voie un certain mélange d'amour et de gaieté. C'est avec ces petits artifices, et la bénédiction de Dieu, que l'on dissipe les tempêtes dont les esprits sont agités. Le charme une fois rompu, la sérénité renaît dans l'âme, et la rend susceptible du bien. C'est alors que , marchant hardiment dans la route que vous vous serez frayée, vous irez droit à votre but, et donnerez un libre essor à votre zèle pour la gloire de Dieu, en lui conciliant l'amour et le respect que lui doivent toutes les créatures raisonnables. »

Le bienheureux Léonard de Port-Maurice donnait aussi à ses collaborateurs des conseils très-sages, au sujet des réconciliations. « Un des fruits les plus précieux de la Mission, disait-il, est de rétablir parmi tout un peuple une paix parfaite. Pour procurer ce résultat, il faudra faire choix d'un certain nombre de messieurs, ecclésiastiques ou séculiers, hommes graves, pieux, exerçant une certaine autorité, ou du moins jouissant d'une utile influence. On leur donnera le nom de *pacificateurs* et le soin d'accommoder les différends, de réconcilier les ennemis et d'amener aux Missionnaires ceux dont ils ne pourraient gagner les cœurs et apaiser les colères. Lorsque le sujet de quelque mésintelligence sera une question d'intérêt, si ces messieurs ne peuvent la résoudre parce qu'elle est compliquée et difficile, que le Missionnaire ne l'entreprenne pas : il y perdrait son temps et courrait risque de se tromper ; qu'il se contente de rétablir, autant qu'il le pourra, l'harmonie dans les cœurs, et de les amener à accepter avec paix les décisions des tribunaux. Qu'il ne force jamais les contendants à faire entre eux des compromis : il en résulte presque toujours des désordres après la Mission et de scandaleuses ruptures. Qu'il s'abstienne aussi de les faire paraître en public, de les appeler du haut de la chaire pour rendre leur réconciliation solennelle : ceci ne pourrait avoir lieu que dans des cas rares, après mûre délibération, et avec la certitude que nul désordre ne s'ensuivra. Qu'on ne laisse pas le confessionnal pendant la matinée pour s'occuper de la réconciliation des ennemis : on pourra plus commodément consacrer à ce soin le temps qui suit le sermon du soir. Mais qu'on se garde d'employer la violence ; que tout se fasse avec charité et douceur ; et si l'on rencontre des cœurs durs et intraitables qu'on ne puisse rapprocher, qu'on les abandonne

à la miséricorde de Dieu sans les molester davantage, ou bien qu'on renvoie le travail de leur réconciliation aux jours qui suivront la Mission. »

NOTE N.

Remarques de saint Ligori sur quelques points à rappeler dans une Mission.

Il est des points sur lesquels nous n'avons pas craint de revenir plusieurs fois dans le cours du Manuel et que les Missionnaires ne doivent jamais perdre de vue. C'est, entre autres, 1° l'amour envers Jésus crucifié, 2° la dévotion envers la sainte Vierge; 3° la nécessité de la prière pour le salut; 4° la fuite des occasions dangereuses; 5° le malheur des âmes qui, par honte, cachent ou déguisent leurs péchés en confession. Le savant et saint fondateur des Rédemptoristes, appuyé sur une expérience de quarante années, fait sur chacun de ces points des observations qui justifient pleinement notre insistance et dont nous rappelons les principales.

I. *De l'amour envers Jésus crucifié.*

Les prédications sur les fins dernières de l'homme sont très-utiles; elles sont même nécessaires pour réveiller les pécheurs endormis dans le vice ou l'indifférence : mais les conversions opérées par la seule crainte des châtimens n'ont pas de durée. Une fois la terreur dissipée, l'âme, restée dans un grand état de faiblesse par suite des blessures que le péché lui a faites, succombe bientôt à la tentation, à moins que l'amour de Dieu ne l'ait pénétrée. D'après ces principes, saint Pierre d'Alcantara parlait ordinairement, dans ses sermons, sur des sujets terribles, afin d'atterrer ses auditeurs, en leur représentant les rigueurs de la justice divine envers les pécheurs obstinés; mais en même temps il tempérait la crainte en indiquant les remèdes propres à chaque espèce de péché et en faisant espérer le pardon par les mérites de Jésus-Christ, rappelant pour cela et les promesses par lui faites à tous ceux qui se confient humblement à sa miséricorde, et les tourments affreux qu'il a endurés pour obtenir aux pécheurs pénitents leur réconciliation avec Dieu et la grâce de résister aux tentations. Le succès justifiait cette méthode : savants et

ignorants se pressaient en foule pour entendre le saint prédicateur, et le nombre des conversions était prodigieux. On dira : C'était un saint ! — Oui, c'était un saint, et il nous a appris comment on parle pour faire des saints.

Saint Ligori conclut de ce qui précède que le but principal du prédicateur, dans les Missions, doit être d'allumer dans les âmes le feu de l'amour divin.

Mais les sermons spéculatifs, où l'on démontre l'excellence de l'amour divin, ne sont point propres à atteindre ce but. On n'y parvient qu'en exposant familièrement l'amour que nous a témoigné Jésus-Christ pendant sa vie, et spécialement dans sa Passion. « Un chrétien qui a de la foi, dit saint François de Sales, n'entendra pas représenter combien Jésus a souffert pour le sauver sans être embrasé d'amour pour lui, et l'on peut dès lors espérer qu'il persévérera. »

A cette recommandation, saint Ligori ajoute quelques pratiques à insinuer :

1° Recommander aux fidèles d'avoir une image de Jésus crucifié, de prier devant elle plusieurs fois le jour, de demander surtout la grâce d'aimer J.-C. jusqu'à la mort, et de solliciter cette grâce, qui comprend toutes les autres, par l'intercession de la sainte Vierge, de leur bon ange et de leurs saints patrons.

2° Enseigner quelques pieuses maximes propres à conserver dans la grâce de Dieu et dans la soumission à sa volonté sainte, par exemple : *Perdre Dieu, c'est tout perdre. — Personne ne nous aime autant que Dieu. — Tout ce que Dieu veut est bien, et nous devons tout accepter de sa main paternelle*, etc.

3° Enseigner aussi quelques oraisons jaculatoires, afin d'entretenir dans l'âme les sentiments d'amour de Dieu. Par exemple : *O Dieu, plutôt tout perdre que de vous perdre. — Mon Dieu, c'est vous seul que je veux et rien de plus. — Qui aimerais-je, ô Jésus, si ce n'est vous, qui êtes mort pour moi? — Jésus, je vous donne mon cœur, donnez-moi le vôtre. — Jésus, doux et humble de cœur, rendez mon cœur semblable au vôtre*, etc.

II. *De la dévotion envers la très-sainte Vierge.*

Durant la Mission, il faut souvent aussi s'efforcer d'inspirer une grande confiance envers la Mère de Dieu, que l'Église se plaît à nommer notre vie et notre espérance, *vita, spes nostra*, et dont elle

recommande le culte comme moralement nécessaire au salut. *Sentit Ecclesia intercessionem B. Virginis esse sibi utilem et necessariam* (1). Nous ne rapporterons pas ici tout ce que les saints ont dit sur ce sujet; qu'il nous suffise de citer quelques paroles de saint Bernard : *Deus redempturus humanum genus, universum pretium contulit in Mariam. — Si quid spei in nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab eâ noverimus redundare. — Nulla gratia venit de Cœlo, nisi transeat per manus Mariæ. Sic est voluntas ejus qui totum nos habere voluit per Mariam.* D'où le saint Docteur conclut en ces termes : *Quæramus gratiam et quæramus per Mariam quia mater est. Ipsam sequens non devias; ipsam rogans non desperas; ipsam cogitans non erras; ipsâ tenente non corruis; ipsâ protegente non metuis; ipsâ duce non fatigaris; ipsâ propitiâ pervenis.* Les Missionnaires doivent faire passer cette doctrine dans l'âme de leurs auditeurs et les exhorter vivement à recourir à Marie comme à la mère de la divine grâce, au refuge assuré des pauvres pécheurs et à la porte du Ciel, titres que l'Église se plaît à lui donner, parce qu'ils conviennent à son état de médiatrice entre Jésus et nous.

III. *Nécessité de la prière pour faire son salut* (2).

Dieu, qui veut nous sauver tous, a mis à ses faveurs une condition facile à remplir : c'est de les demander. Il est, de sa nature, infiniment bon et incliné à nous faire du bien; il a promis d'exaucer toute prière humble et confiante que nous ferons pour le salut de notre âme; il nous a donné le droit de lui présenter les mérites de Jésus-Christ, son Fils, en faveur duquel il ne peut rien nous refuser : quoi de plus propre à exciter notre confiance? Qui prie, obtient; qui ne prie pas, n'obtient pas : prions donc, et ne cessons de prier en tout temps, en tout lieu, en toute circonstance et surtout dans la tentation; mais ayons soin de demander par l'intercession de Marie. Si l'on voit tant de chutes, la cause en est dans la négligence des prédicateurs et des confesseurs à rappeler ces deux choses : la *prière dans la tentation* et le *recours à la protection de la sainte Vierge.*

Or, pour que les auditeurs et les pénitents se déterminent à mettre en pratique ces deux points si importants, il ne suffit pas d'y exhorter une fois, et de les rappeler dans le sermon de clôture de la Mission :

(1) Suarez, t. II, in III part., *Disput.* 23, sect. 3.

(2) Étudier avec soin le grand *Traité* de saint Ligori *sur la Prière.*

il est nécessaire d'en parler en toute occasion, afin qu'ils restent imprimés dans la mémoire et qu'ils soient fidèlement observés.

IV. *Fuite des occasions dangereuses.*

Il est d'une haute importance d'insister fortement, dans les Missions, sur ce quatrième point ; car une multitude innombrable d'âmes se perdent pour n'avoir pas voulu fuir les occasions dangereuses. Oh! combien de damnés s'écrient du milieu des flammes qui les dévorent : Maudite occasion, pourquoi ne t'avons-nous pas fuie? c'est toi qui es la cause de notre malheur et de notre éternel désespoir. Ainsi se réalise la parole de l'Esprit-Saint : *Qui amat periculum, in illo peribit* (Eccle., III, 27), et saint Thomas donne la raison de ce fait : *Cùm exponimus nos in periculo, Deus nos derelinquit in eo.* Aussi, de tous les conseils donnés par Jésus-Christ, celui de *fuir les occasions*, est-il, avec la *prière*, le plus important pour le salut. La prière seule ne suffit pas.

Celui qui, connaissant l'occasion, ne s'en éloigne pas, marche à sa perte, quand même il prierait. Mon Dieu! combien n'a-t-on pas vu de personnes dont la vie était sainte, succomber à la tentation et s'endurcir dans le péché pour s'être jetées témérairement dans l'occasion! Quiconque ne tremble pas et ne s'arrache pas aux occasions dangereuses, surtout à celles qui sont un écueil pour la pureté, se sauvera difficilement. *Cum metu et tremore vestram salutem operamini.* (Philip., II, 12.) Le démon qui, semblable à un lion rugissant, rôde sans se lasser autour de l'âme pour la dévorer, examine s'il y trouvera une fissure par où il puisse y pénétrer. Lorsqu'une occasion se présente, voilà, se dit-il, la porte par où je pourrai entrer. Aussitôt il se met à tenter, et si l'âme s'arrête, comme Ève, à parlementer avec lui ; si elle ne s'éloigne pas sur-le-champ, en invoquant les saints Noms de Jésus et de Marie, facilement elle succombe, surtout s'il s'agit du vice impur. L'occasion qu'on ne fuit pas, devient comme un bandeau placé devant les yeux, qui nous fait perdre de vue les vérités éternelles et toutes les promesses faites à Dieu.

Quand on s'est déjà engagé dans le vice, on doit fuir non-seulement les occasions prochaines, mais encore les occasions éloignées, parce que l'habitude rend plus faible pour résister, et rend prochaines des occasions qui, dans d'autres circonstances, seraient éloignées. *Si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum et projice abs te*

(Matth., XV, 30). Fuyons cette occasion, puisque notre faiblesse la rend prochaine pour nous.

Brisons dès le principe tout attachement trop naturel; évitons les regards, les paroles, les lettres, les présents qui pourraient nous être une occasion de chute. Le démon ne pousse pas d'abord aux fautes graves les personnes qui ont la crainte de Dieu, mais il s'efforce de former, par une multitude de fautes légères, un lien qui, grossissant de jour en jour, lui sert à mener cette âme jusqu'au péché mortel. *Qui stat caveat ne cadat.*

Quoiqu'il soit bon de faire une instruction spéciale sur la fuite des occasions dangereuses, cependant, comme la négligence à les fuir est une des principales causes de la perte des âmes, et que plusieurs personnes sans doute n'auront pas assisté à ce discours, il est *absolument nécessaire* que, pendant la Mission, l'on revienne plusieurs fois sur ce même sujet.

Saint Ligori ajoute : Ayez soin d'avertir les fidèles que lorsqu'un pénitent *ne s'est jamais éloigné* de l'occasion où il avait l'habitude de pécher, il doit faire une *confession générale*, car les confessions faites dans cet état ne sauraient le rassurer. — Il en est de même pour les pénitents qui, *aussitôt après s'être confessés et sans avoir jamais donné aucun signe d'amendement*, sont retombés dans leurs mauvaises habitudes : une confession générale peut seule les amener à changer de vie.

V. *Du malheur des âmes qui cachent ou déguisent, en confession, leurs péchés mortels.*

C'est pitié de voir combien d'âmes Satan gagne à lui, surtout en les poussant au vice impur. Il fait perdre la honte au moment où le péché se commet, et il la fait renaître quand il s'agit de le confesser. *Pudorem dedit Deus peccato, confessioni fiduciam*, dit saint Jean Chrysostome ; *invertit rem diabolus : peccato fiduciam præbet, confessioni pudorem.* Il faut donc parler avec force sur la nécessité de vaincre la fausse honte, et de déclarer franchement ses péchés. Les Missionnaires expérimentés savent combien de sacrilèges fait commettre cette honte maudite. Un des plus grands fruits des Missions est la réparation d'un malheur qui peuple l'enfer de damnés.

Hélas! âme chrétienne, vous avez péché : le remède à ce mal,

c'est la confession. Si vous ne vous confessez pas, vous êtes perdue.

Pourquoi hésiter à déclarer votre faute? La honte, dites-vous, me retient; mais pouvez-vous ignorer, pauvre pécheur, que si vous ne surmontez pas cette honte, vous brûlerez, pendant l'éternité, dans les flammes de l'enfer?

Il y a une bonne honte : c'est celle d'offenser la majesté sainte du Dieu tout-puissant qui voit le fond de votre cœur et qui vous jugera. Mais vous cédez à une mauvaise honte lorsque vous n'avouez pas les péchés dont vous vous êtes rendu coupable.

Mieux vaut sans doute ne pas vous confesser que de taire vos fautes, puisque, par votre silence, vous ajoutez un sacrilége à la masse de vos iniquités. Savez-vous ce que vous faites en commettant un sacrilége? Vous profanez, vous foulez aux pieds le sang de Jésus-Christ, ce sang divin qui aurait lavé, purifié, blanchi votre âme, si vous aviez confessé franchement vos fautes.

Dieu vous envoie une bonne occasion pour décharger votre conscience, en vous confessant à un prêtre qui ne vous connaît pas, que vous ne reverrez peut-être plus jamais. Ne la laissez pas passer, car il ne s'en présentera peut-être point d'autre pour vous, et vous seriez damné.

Si vous ne vous confessez pas à présent, le démon affermira son empire dans votre âme, vous vous endurcirez peut-être, et il n'y aura plus d'espérance pour vous! Allons, armez-vous de courage: allez vous confesser au plus tôt, sans vous laisser arrêter par les prétextes que vous suggère le démon. Voyez comme ils sont vains :

Que dira mon confesseur, lorsque je lui déclarerai ma faute? — Il dira que vous avez été faible comme saint Pierre, qui avait promis de mourir pour son divin Maître, et qui l'a renié par respect humain. Il dira que vous avez mal fait de pécher, mais qu'il est honorable de vaincre la honte et d'avouer son péché.

Mais il m'adressera de vifs reproches! — Vous vous trompez : il vous louera de votre aveu. Vous lui ferez éprouver une bien douce consolation, parce que votre franchise et votre repentir lui permettront de vous donner l'absolution en toute sûreté, et de vous délivrer de l'esclavage du démon.

Mais je ne me sens pas le courage de découvrir ce péché à mon confesseur ordinaire. — Alors, adressez-vous à un autre.

Mais si mon confesseur sait que je me suis adressé à un autre, il

s'en offensera et ne voudra plus m'entendre. — Pour qui prenez-vous votre confesseur? Vous croyez donc que c'est un mauvais prêtre? car un mauvais prêtre peut seul trouver mal qu'un de ses pénitents, dans une circonstance extraordinaire, et par nécessité, s'adresse à un autre. Je dis même que les confesseurs expérimentés, comme le vôtre est sans doute, tiennent ordinairement à ce que leurs pénitents habituels s'adressent à quelque autre au moins une fois par an, afin de les préserver de ce qu'on appelle la routine, L'Église veut même que, pour les couvents, il y ait un confesseur extraordinaire auquel chaque membre de la communauté est obligé de se présenter quatre fois chaque année.

Je vais plus loin : je suppose, ce qui n'est pas probable, que votre confesseur soit blessé de votre démarche: vous voudriez donc, par crainte de lui déplaire, commettre un sacrilége et livrer votre âme au démon? Quand vous serez dans l'enfer, votre confesseur vous en tirera-t-il?

Je passe sous silence d'autres prétextes aussi peu raisonnables que ceux-là; mais je vous conjure de profiter de la miséricorde de Dieu. Il demande de vous que vous accusiez avec un sincère repentir, une seule fois, ce péché et tous ceux dont vous n'avez pas reçu le pardon, à un seul prêtre, à celui que vous voudrez, pourvu qu'il soit approuvé; et il vous les pardonnera, et vous rentrerez dans son amitié. Mais ce péché, si vous ne le confessez pas, sera dans votre âme comme une vipère; il vous rongera le cœur pendant cette vie, et y restera attaché, après votre mort, pendant toute l'éternité. Mon frère, ma sœur, savez-vous ce que vous devez craindre uniquement? C'est d'être damnés pour avoir caché votre péché.

Courage donc : hâtez-vous de vomir ce poison qui torture votre conscience. A peine en serez-vous débarrassé que vous retrouverez la paix et vous remercierez Dieu de vous avoir donné la force de faire un aveu d'où dépend votre salut. Allons, mon frère, ma sœur, chassez bien vite le démon de votre cœur ; confessez-vous franchement; rentrez dans l'amitié de Dieu.

Que si quelque crainte encore vous retient, dites à votre confesseur : « Mon père, j'ai une inquiétude sur ma vie passée, mais j'ai honte de tout dire. » Parlez ainsi et votre confesseur vous aidera à délier votre langue, et à triompher du démon qui vous ferme la bouche pour vous entraîner dans l'enfer. Enfin invoquer Marie.

Telle est la réfutation des faux prétextes qui exposent à la dam-

nation éternelle une multitude d'âmes auxquelles une fausse honte empêche de confesser leurs péchés. Comme ce sentiment vicieux n'a que trop d'empire sur les femmes en particulier, il faut insister auprès d'elles sur la folie des raisons que leur inspire l'esprit de ténèbres pour les retenir dans l'esclavage.

Sans doute que, dans toutes les Missions, on a soin de donner un sermon sur ce sujet, mais la chose est si importante qu'un sermon ne suffit point : 1° parce que plusieurs des personnes qui en ont le plus grand besoin, pourront n'y pas assister ; 2° parce qu'il ne suffit pas de leur indiquer une fois le remède, car plusieurs, même après avoir entendu tous les sermons, continuent à cacher leurs fautes. Il faut donc que les prédicateurs reviennent souvent sur ce sujet, le plus important peut-être d'une Mission. On doit y insister surtout lorsqu'on prêche dans des établissements où se trouvent réunies et mêlées un grand nombre de filles et de femmes, parce que les occasions et plus encore les fautes y sont fréquentes.

Saint Ligori conclut en recommandant aux Missionnaires de s'élever souvent contre la fausse honte en confession, et de frapper vivement les esprits par des exemples tragiques de confessions sacriléges. « Dans toutes nos Missions, dit-il, le catéchiste rapporte chaque jour un de ces exemples, et je crois utile d'en citer aussi dans les sermons. Bien loin d'être déplacés sur les lèvres du prédicateur, ils donneront plus de force à sa parole. »

A ces remarques, nous ajouterons quelques industries de zèle employées par de célèbres Missionnaires, pour impressionner vivement les âmes.

Une des habitudes familières du père Calatayud, de la Compagnie de Jésus, était d'adresser souvent la parole aux enfants qui se trouvaient dans son auditoire, et de les faire prier avec lui et à voix haute, pour obtenir la conversion de certains pécheurs, comme des blasphémateurs, des détenteurs du bien d'autrui, etc. : ce qui produisait sur toute l'assemblée une impression profonde de douleur et de repentir.

Il était parvenu à extirper le blasphème dans plusieurs contrées par un procédé singulier. Il dressait les enfants des écoles à s'attrouper autour des malheureux qu'ils auraient entendus blaasphémer, et à crier tous ensemble : *Vive Jésus! Baise la terre, jureur!* Nul n'osait sévir contre ces enfants, ni s'exposer à être accompagné de leurs huées.

Le père Huby interrogeait de temps en temps ses auditeurs, et s'arrêtait un peu comme s'il eût attendu leur réponse : ce qui servait extrêmement à réveiller leur attention et à les faire entrer davantage dans le sujet du discours. Il jetait quelquefois sur eux un regard de compassion, et, après un instant de silence, il élevait la voix, et s'écriait du fond de son cœur : « *Peccare momentaneum, periisse æternum!* Jouir du plaisir, ne dure qu'un moment; être damné, c'est pour une éternité! Riche pour un moment, pauvre pour jamais! Pauvre pour un moment, riche pour jamais! Pécher, ce n'est que pour un moment; avoir péché, c'est pour un jamais! »

Le vénérable Grignon de Montfort ranimait la foi par l'exercice suivant : au retour d'une procession où l'Évangile avait été porté entre deux flambeaux à la tête du clergé, le diacre s'arrêtant à la porte de l'église, présentait le livre divin aux personnes qui formaient les rangs de la procession. Tous successivement se mettaient à genoux et le baisaient, en prononçant ces paroles du *contrat d'alliance : Je crois fermement toutes les vérités du saint Évangile de Jésus-Christ.* Ils entraient ensuite, et passant devant les fonts baptismaux, ils les baisaient, en disant ces autres paroles : *Je renouvelle de tout mon cœur les vœux de mon baptême, et renonce pour jamais au monde et à moi-même.* De là, ils allaient à un autel où Montfort leur donnait à baiser les pieds d'une statue de Marie, et leur faisait prononcer ces autres mots du *contrat ; Je me donne tout entier à Jésus-Christ par les mains de Marie, pour porter ma croix à sa suite tous les jours de ma vie.* On entonnait ensuite le *Credo*, et quand le chant était fini, le Missionnaire adressait au diacre quelques questions. Il lui demandait par exemple quelle était la seule Église véritable ; s'il suffisait, pour être sauvé, de faire une profession extérieure de la religion catholique; puis qu'elle était la règle que tout chrétien devait nécessairement observer pour faire son salut. A cette dernière question, le diacre répondait en montrant le livre de l'Évangile : *Voici*, disait-il, *la règle de tous les chrétiens. Quiconque n'en observera pas tous les préceptes, avec tous ceux de l'Église, n'entrera jamais dans le royaume des Cieux.* Il portait ensuite le saint livre au Missionnaire, qui le recevait à genoux; et le tenant sur sa poitrine, il adressait au peuple quelques dernières paroles, mais si touchantes que chacun se retirait les larmes aux yeux, avec la résolution sincère de mener à l'avenir une vie plus chrétienne.

NOTE O.

Érection de Croix au commencement de certaines Missions.

En Belgique, où ordinairement les Missions sont de courte durée, les Missionnaires font assez souvent ériger une croix, quelques jours après l'ouverture de la Mission. Si l'on avait jugé convenable de les imiter en ce point, on pourrait terminer la Mission par une procession accompagnée d'une seconde consécration à la sainte Vierge. Quant à la croix, elle est placée d'abord sur les degrés du maître-autel, et voici comment on en fait l'inauguration. Au commencement de l'exercice, le Missionnaire monte en chaire, pendant que le pasteur, revêtu du surplis, de l'étole et de la chape, se rend au chœur où le clergé l'accompagne. Le prédicateur fait une vive peinture du triste état des pécheurs et montre à quoi ils seraient condamnés s'ils mouraient dans leurs péchés ; il parle aussi des peines du purgatoire. Mais la miséricorde de Dieu vient nous offrir les moyens d'expiation et de salut : *Ecce Salvator tuus venit.* « Prêtres du Seigneur, bénissez et élevez l'étendard de la miséricorde. » Alors, le pasteur ayant béni solennellement la croix, elle est portée en procession et fixée au lieu qu'elle doit occuper. En même temps, on chante l'hymne *Vexilla Regis*. Lorsqu'on est arrivé à la strophe *O Crux, ave*, toute l'assistance se met à genoux pour adorer la Croix. On chante ensuite le ℣. *Adoramus te, Christe*, etc., suivi de l'oraison *Respice, quæsumus, Domine ;* et le clergé rentre dans le chœur. Le Missionnaire, poursuivant son discours, montre comment la Croix est le signe du salut que nous apporte Jésus-Christ, et, en terminant, il présente un saisissant tableau de la miséricorde infinie de Dieu. (Voyez la note I.)

NOTE P.

Neuvaine pour la persévérance.

Cette neuvaine consiste dans ce qui suit : 1° Pendant neuf jours, on récite publiquement, à la tombée de la nuit, le chapelet, le *Sou-*

venez-vous et la prière de la Mission. Les paroissiens qui ne peuvent venir à l'église, font ces prières chez eux, et en famille autant que possible. 2° Pendant neuf dimanches, ces mêmes prières se font après vêpres, du haut de la chaire. 3° Pendant neuf samedis, à une heure déterminée, une messe pour la persévérance est célébrée à l'autel de la sainte Vierge. C'est aussi devant cet autel qu'on dit le chapelet pendant les neuf premiers jours. Chaque exercice est clos par un cantique.

Saint Ligori conseillait à MM. les curés, comme moyen de persévérance, de faire chaque samedi soir, en l'honneur de Marie, une petite exhortation, à la suite de laquelle ils raconteraient quelque faveur insigne accordée par la très-sainte Vierge à l'un de ses serviteurs. L'exercice se terminerait par le *Souvenez-vous*, pour demander à Marie sa protection maternelle. On pourrait aussi, en souvenir de la Mission, faire tous les ans, à l'occasion de quelque fête de Marie, ou des Quarante-Heures, une procession accompagnée d'une neuvaine solennelle, avec bénédiction du Saint-Sacrement et un sermon chaque jour. Marie protége singulièrement les prêtres qui ne négligent rien pour la faire honorer. *Qui elucidant me, vitam æternam habebunt.* (Eccli., XXIV, 31.)

De leur côté, les Missionnaires s'intéresseront vivement à la conservation et même à l'augmentation des fruits de la Mission qui leur a été confiée : ils prieront avec ferveur, et de plus, s'il est possible, ils fixeront de concert avec M. le curé, mais sans l'annoncer publiquement, soit l'époque de la prochaine Mission, soit l'époque de leur retour dans l'intervalle des six mois qui vont suivre. Du moins ils engageront M. le curé à faire venir, chaque année, dans l'intervalle d'une Mission à l'autre, pour un triduum ou quelque fête solennelle, un ou deux Missionnaires, afin d'alimenter la piété de ses paroissiens.

NOTE Q.

La charité du confesseur.

« On voit, dit le pape Léon XII (1), beaucoup de chrétiens se présenter au sacrement de Pénitence sans être aucunement préparés,

(1) Encyclique pour l'extension du Jubilé de 1826.

mais tels cependant que des dispositions convenables peuvent succéder dans leur cœur à ce défaut de préparation, pourvu que le prêtre, *revêtu des entrailles de Jésus-Christ*, qui n'est *pas venu appeler les justes, mais les pécheurs*, sache user à leur égard de zèle, de douceur et de patience. S'il manque à ce devoir, on peut le dire aussi peu préparé à entendre les péchés de ses pénitents que ceux-ci à les confesser.

« On doit, en effet, regarder comme manquant de préparation, non les pécheurs souillés des plus grands crimes, non ceux même qui, pendant un grand nombre d'années, se seraient éloignés de la confession car *la miséricorde du Seigneur est sans bornes, et le trésor de sa bonté est infini;* non ceux qui, par suite de l'ignorance attachée à leur condition, ou de la lenteur de leur esprit, n'auraient pas suffisamment sondé leur conscience, étant presque incapables d'y parvenir par leurs seuls efforts et sans le secours du prêtre : mais ceux-là seulement qui, malgré le soin nécessaire que met le confesseur à les *interroger*, sans cependant leur être trop à charge, malgré la *charité*, dont toutes les ressources, jointes aux plus ferventes prières, se seraient épuisées *pour les porter à la détestation de leurs fautes*, sont jugés, suivant les règles de la prudence, *dépourvus* de ce sentiment de douleur et de repentir, qui seul peut les disposer à obtenir la grâce de Dieu dans le Sacrement. (*Mais alors*) le prêtre devra persuader aux pénitents, dans le langage le plus paternel qu'il lui sera possible, que sa charge et son devoir, que le salut même de leurs âmes exige absolument un retard, et les engager, par l'onction de la bonté la plus touchante, à revenir au *plus tôt*, afin qu'après avoir accompli fidèlement les pratiques salutaires qui leur ont été prescrites, dégagés des chaînes du péché, ils retrouvent la vie dans les *douceurs de la grâce divine.* »

NOTE R.

Remèdes faciles, dont les Missionnaires peuvent avoir besoin.

Un Missionnaire peut être arrêté tout à coup, par un mal imprévu. Il est bon qu'il connaisse les remèdes à employer dans les cas les plus ordinaires. Nous en indiquons ici quelques-uns.

1° *Névralgie.* — Appliquer sur la partie souffrante trois ou quatre crêpes épaisses, dites *matefaim*. Il les faut aussi chaudes qu'on peut les supporter. Dès que l'une devient froide, on la remplace par une autre. *Une mouche de Milan*, placée derrière l'oreille, peut arrêter la névralgie, et même l'odontalgie. On pourrait encore, avec succès, mettre deux sangsues derrière l'oreille, et quand elles sont tombées, appliquer de la teinture d'opium sur la tempe. — Autre remède : se frotter avec de l'huile d'amandes douces.

2° *Extinction de voix.* — Si elle est accidentelle, on peut essayer de la faire disparaître à l'aide de la *potion impériale*. C'est une grande verrée d'infusion bien chaude de *fleurs de mauve*, à laquelle on ajoute *six ou huit gouttes d'ammoniaque*, et que l'on prend le soir en se couchant. On pourrait aussi tenir appliqué, pendant deux heures, sur le devant du cou, un cataplasme de farine de lin, saupoudré de moutarde ; ou, boire de l'eau de son très-chaude, dans laquelle on aura fait dégoutter du sucre brûlé.

En se gargarisant avec de l'alun dissous dans de l'eau froide, on peut diminuer momentanément l'enrouement.

3° *Rhume de cerveau.* — Si, dès que le coryza se fait sentir, vous secouez fortement vos cheveux au bas de l'occiput, le mal se dissipera presque aussitôt. — On peut aussi employer, en la respirant, la teinture d'iode.

La glycérine guérit les irritations du nez, et les boutons qui viennent à la suite d'un rhume de cerveau. (Remède externe.)

4° *Migraine.* — Dès qu'elle se fait sentir, boire une tasse de café bien chaud, dans laquelle on aura versé quelques gouttes de jus de citron.

5° *Diarrhée.* — Mâcher, ou prendre en infusion la renouée des oiseaux, vulgairement nommée : *herbe aux cochons*.

Le sirop d'airelles est aussi un bon astringent. — On peut recourir à une prise de bismuth ; — ou prendre deux ou trois tasses d'une infusion composée de menthe poivrée et de camomille par portions égales et d'une cuillerée, par tasse, de rhum ou de bonne eau-de-vie; — ou prendre un lavement d'eau pure, quand il n'y a pas apparence de cholérine, ni grande faiblesse.

6° *Contre les coliques.* — Avaler une potion composée d'huile d'olive, d'eau-de-vie et de sucre pilé : une cuillerée de chaque ingrédient.

7° *Coup de sang.* — Bain de pieds, dans lequel on a fait infuser deux grosses poignées de fleurs de tilleul.

Ou bain de pieds dans lequel on a fait dissoudre une poignée de sel ; mais auparavant, il faut appliquer un cataplasme de poix de Bourgogne entre les épaules.

8° *Point de côté, provenant de chaud et froid.* — Appliquer immédiatement sur la peau une poignée de poivre, réunie sur de l'étoupe ou du coton, et coagulée à l'aide d'un peu d'huile d'olive chaude, dans laquelle on l'a mêlée ; — ou 25 grammes d'encens, placés dans une moitié de pomme de reinette, cuite et bien chaude ; ou encore un fort sinapisme.

9° *Rhume.* — Prendre, pendant quatre ou cinq jours, un jaune d'œuf, mêlé avec une cuillerée d'huile d'olive ; — ou s'appliquer un vésicatoire volant.

Autres expédients : Faire dissoudre dans la bouche de petits morceaux de sucre noir ; — boire du bouillon gras mêlé avec du lait ; manger du potage au maïs et au lait ; — boire, par petites doses, une décoction composée d'une poignée de gros son, d'une poignée de noisettes concassées, de quatre morceaux de racine de guimauve, le tout cuit pendant une heure, dans un litre et demi d'eau. — Prendre des infusions de germandrée, mêlées par moitié à du lait.

NOTE S.

Règles de politesse sociale et chrétienne.

S'il ne convient point à un Missionnaire d'afficher des airs mondains, il ne lui convient point non plus d'avoir des manières et un langage propres à choquer les personnes bien élevées. Sous prétexte de simplicité chrétienne, on tombe quelquefois dans un sans-gêne qui touche à la rusticité. Il n'est donc point inutile de se rappeler de temps en temps les règles de la politesse, afin de se faire tout à tous. Nous citerons quelques-unes des infractions les plus fréquentes à ces règles.

Dans les CONVERSATIONS : ne pas savoir réprimer son humeur de manière à ne laisser percer ni hauteur, ni fantaisie, ni bizarrerie ; — se faire écouter trop longtemps ; — faire tomber la conversation

sur soi ou selon son goût, au lieu de la laisser tourner d'elle-même selon le goût des autres ; — se permettre des expressions basses et triviales, ou affectées et prétentieuses ; négliger d'employer les formules honnêtes et bienveillantes consacrées par l'usage (1) ; — trop élever ou trop baisser la voix ; — rire d'une manière immodérée ; — interrompre celui qui parle ; dire des choses propres à faire de la peine ; — décider trop hardiment dans les questions douteuses.

Dans la TENUE : trop lever ou trop baisser la tête ; — cracher ou se moucher de manière à fatiguer ; — ne pas cracher dans son mouchoir, à l'église ou dans un salon ; — porter des vêtements déchirés, malpropres.

Regarder ça et là dans l'église ; — y paraître avec un surplis sale ou déchiré ; — y rire, y bâiller, y dormir ; — y marcher précipitamment ; — y mettre les jambes l'une sur l'autre ; — s'essuyer le visage avec le surplis.

Siffler, bâiller en compagnie ; — s'y montrer triste et morose ; ou présenter un air gêné, affecté, au lieu de la douce sérénité des enfants de Dieu ; — agiter presque continuellement les bras ou la tête ; tenir le corps courbé ; — s'appuyer tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre ; changer à tout moment de posture ; — tenir les mains derrière le dos, ou les porter au visage sans nécessité ; — étendre les jambes d'une manière molle et négligente ; — se pencher ou s'appuyer d'une manière peu convenable ; — croiser les pieds ; — jeter dans les rues les yeux sur tout le monde ; — marcher d'un pas sautillant, ou trop lourd, ou trop pressé.

A TABLE : 1° témoigner de la répugnance lorsqu'on nous sert un mets qui n'est pas de notre goût ; et, si nous en avons pris, le laisser entièrement ou en partie, quand même notre santé ne serait pas compromise dans cette circonstance par un acte de mortification. Revenir à un mets qui nous plaît, de manière à montrer que nous ne savons pas faire un sacrifice.

2° Manger avec précipitation ; porter à la bouche trop de nourriture à la fois.

3° Boire quand on a la bouche pleine ; mordre dans le pain ou dans la viande ; porter le morceau à la bouche en tenant le couteau à la main, casser les noyaux, rompre les os, etc.

4° Choisir les morceaux au lieu de prendre celui qui est le plus

(1) Voyez le petit traité sur la *Politesse du langage*, qui se trouve à la suite de la *Logique élémentaire*. (Lyon, Briday.)

près de nous, à moins que nous ne voulions une portion plus petite.

5° Ne faire aucune attention à ses voisins pour leur procurer, s'il est possible, ce dont ils ont besoin.

6° Salir la nappe, s'essuyer le visage ou se frotter les dents avec sa serviette.

7° Mettre les doigts dans le nez, se laisser aller à des bâillements; se ronger les ongles, se gratter le visage, les cheveux, les dents.

8° Porter avec la main gauche la fourchette à la bouche, ou se servir à table de cure-dents, à moins que l'usage des lieux ne permette ces choses, dont la seconde néanmoins est peu recevable. Le nettoyage de dents se fait plus convenablement à l'écart.

9° Couper à la fois plusieurs bouchées soit de pain, soit de viande.

10° Porter à la bouche un bol ou une assiette. — Faire du bruit, dans son assiette, avec la cuillère ou avec le couteau.

11° Jeter quelque chose à terre. — Rejeter quelque chose de la bouche sur son assiette, comme si on le vomissait, au lieu de le prendre adroitement dans la main pour le mettre, d'une manière inaperçue, au bord de son assiette.

12° Toucher d'autres fruits que ceux que l'on prend; — porter l'impolitesse jusqu'à se servir d'un plat avec sa fourchette.

13° Faire du bruit avec la bouche en mangeant ou en buvant.

14° Se courber sur son assiette; tenir les bras ou les coudes appuyés sur la table, tandis qu'il n'y faut appuyer que la main.

15° Prendre la bouteille ou son verre à la manière des buveurs; ne pas s'essuyer les lèvres avec sa serviette et de la main gauche, avant de boire et après avoir bu.

16° Au lieu de remettre un plat à sa place, ou de le faire passer, si cela convient, à un voisin, le laisser à côté de soi comme si on n'avait pas à s'occuper des autres.

Dans la MALADIE : S'abandonner à des plaintes continuelles; à la mauvaise humeur. — Fatiguer, par ses importunités, les personnes dont on reçoit les services. — S'irriter de la moindre résistance, au lieu de chercher à se sanctifier dans les souffrances, en les regardant comme un présent du Père céleste et en les unissant à celles de Jésus-Christ.

Nota. Il convient qu'on se lave la bouche avec soin, pour ne pas incommoder au confessional par une haleine mauvaise.

NOTE T.

Guide des confesseurs pour l'indication des lectures de l'Imitation de Jésus-Christ, *selon les besoins des fidèles.*

1° *Pour le choix du directeur et la pratique des exercices spirituels.*

Choix d'un directeur : liv. I, ch. 4, 8, 9.

Oraison mentale : liv. II, ch. 1 ; liv. III, ch. 1, 2, 3, 38, 43.

Examen de conscience : liv. I, ch. 19 ; liv. III, ch. 54; liv. IV ch. 7.

Lecture spirituelle : liv. I, ch. 5 ; liv. III, ch. 43 ; liv. IV, ch. 11.

Sainte messe : liv. IV, ch. 8, 9. — Avant et pendant la messe : liv. IV, ch. 3, 4, 16. 17. — Après la messe : liv. III, ch. 21 ; liv. IV, ch. 11, 13, 14.

Communion : la veille : liv. IV, ch. 6, 7, 12, 15. — Le matin du jour où l'on communie : liv. IV, ch. 1, 2, 9. — Dans la journée et le soir : liv. IV, ch. 8, 9. — Le lendemain : liv. III, ch. 5, 10, 34.

2° *Pour obtenir la conversion du cœur et l'esprit de pénitence.*

De la méditation de la mort : liv. I, ch. 23.

Du jugement et des peines des pécheurs : liv. I, ch. 24.

Aveu et douleurs de ses fautes : liv. I, ch. 21 ; liv. III, ch. 4, 20 et 52 ; liv. IV, ch. 7 et 9.

3° *Pour obtenir la victoire sur ses passions.*

Obligation de les combattre : liv. I, ch. 11 et 25 ; liv. III, ch. 12 et 53.

Orgueil et ambition : liv. I. ch. 7 ; liv. III, ch. 14, 27, 40 et 41.

Désirs et affections déréglés : liv. I, ch. 6 ; liv. III, ch. 11, 15, 27, 31, 39 et 55.

Attachement à son propre sens : liv. I, ch. 9.

Attachement à la vaine science du siècle : liv. I, ch. 2 et 3 ; liv. III, ch. 43.

Jugements téméraires : liv. I. ch. 14; liv. II, ch. 5.

Intolérance et penchant au blâme : liv. I, ch. 16 ; liv. II, ch. 3; liv. III, ch. 24.

Rapports et médisances : liv. I, ch. 4.

Jalousie : liv. III, ch. 22 et 41.

Curiosité : liv. III, ch. 24.

Entretiens inutiles : liv. I, ch. 10; liv. III, ch. 44 et 45.

Familiarité : liv. I, ch. 8.

4° Pour l'acquisition des vertus.

Humilité : liv. I, ch. 2; liv. II, ch. 2 et 10; liv. III, ch. 4, 7, 8, 9, 20 et 52.

Pureté d'intention : liv. II, ch, 4; liv. III, ch. 9 et 33.

Patience dans les épreuves : liv. II, ch. 11 et 12 ; liv. III, ch. 12, 18, 30 et 47.

Soumission à la volonté de Dieu : liv. III, ch. 15, 17, 29, 50 et 59.

Confiance en Dieu et abandon à la Providence : liv. II, ch. 2; liv. III, ch. 17, 30, 39 et 59.

Charité fraternelle : liv. I, ch. 15 et 16.

Pardon des offenses : liv. III, ch. 19, 36 et 46.

Obéissance : liv. I, ch. 9; liv. III, ch. 13 et 49.

Tempérance : liv. III, ch. 26.

Prudence : liv. I, ch. 4; liv. III, ch. 38.

Reconnaissance des bienfaits de Dieu : liv. II, ch. 10; liv. III, ch. 10 et 22.

Imitation de Jésus-Christ : liv. I. ch. 1.

Imitation des saints : liv. I, ch. 18.

5° Pour faire un bon usage des peines.

Maladies et souffrances corporelles : liv. II, ch. 12; liv. III, ch. 18, 47 et 50.

Revers de fortune : liv. I, ch. 22; liv. III, ch. 12, 16, 17 et 59.

Perte de parents ou d'amis : liv. II, ch. 9; liv. III, ch. 29, 31 et 42.

Inconstance et délaissement des hommes : liv. III, ch. 45 et 59.

Contradictions, calomnies et outrages : liv. I, ch. 12; liv. II, ch. 6; liv. III, ch. 19, 28, 36 et 46.

Inquiétude de l'avenir et du succès de ses entreprises : liv. III, ch. 17, 27, 30 et 39.

Peines intérieures : liv. II. ch. 9, 11 ; liv. III, ch. 17, 30, 50, 52 et 59.

Tentations : liv. I, ch. 13; liv. III, ch. 12, 29 et 35.

Mauvaises pensées : liv. I, ch. 6; liv. III, ch. 6, 20 et 55, § 5 et 6 du chapitre 23.

Aridité et distractions dans la prière : liv. II, ch. 9 et 11; liv. III, ch. 3, § 6; ch. 7 et 48, § 5; ch. 51 et 52; liv. IV, ch. 15.

Découragement dans les rechutes, et tristesse à la vue de sa propre misère : liv. III, ch. 20, 33 et 57.

Pour obtenir la paix intérieure : liv. I, ch. 6 et 11; liv. II, ch. 6; liv. III, ch. 23, 25 et 38.

6° *Pour arriver à l'état d'union.*

Discernement des mouvements de la nature et de la grâce : liv. III, ch. 54.

Détachement du monde et des créatures : liv. I, ch. 1; liv. III, ch. 10, 27, 31 et 53.

Détachement de l'amitié : liv. II, ch. 9; liv. III, ch. 42, 45 et 53.

Détachement des soins de la vie : liv. I, ch. 22; liv. III, ch. 26.

Détachement de soi-même : liv. II, ch. 11; liv. III, ch. 27, 32, 37 et 53.

Solitude et esprit intérieur : liv. I, ch. 20; liv. II, ch. 5; liv. III, ch. 31, 44 et 53.

Amour divin : liv. II, ch. 7 et 8; liv. III, ch. 5, 6, 10, 21 et 34.

Union de l'âme avec Dieu : liv. II, ch. 1; liv. III, ch. 1, 2, 3 et 43.

Désir du Ciel : liv. III, ch. 47. 48, et 49.

7° *Pour les religieux et les religieuses.*

Liv. I, ch. 17, 18, 19, 25; liv. III, ch. 10, 56.

8° *Pour les prêtres.*

Liv. III, ch. 10; liv. IV, ch. 5, 7, 10, 11, 18.

FORMULAIRE

I. RÈGLEMENT DES FIDÈLES POUR LA MISSION (1).

1° *Ordre des exercices.*

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

2° *Avis.*

1° Assister aux exercices aussi souvent que possible et au moins une fois chaque jour;

2° Écouter la parole de Dieu avec le désir d'en profiter;

3° Ne pas se dissiper dans l'église, et surtout en sortant pour retourner chez soi; mais prier ou s'entretenir de ce que l'on a entendu;

4° Rapporter dans les maisons les instructions qu'on a eu l'avantage d'entendre, afin d'en faire profiter les absents;

5° Faire pieusement la prière du matin et celle du soir pour ob-

(1) Ce règlement est affiché aux portes de l'église. Des exemplaires en ont remis aux fidèles qui viennent se confesser. Il pourrait n'être pas déplacé dans une station d'Avent ou de Carême.

tenir la grâce de connaître l'état de sa conscience, de détester les péchés commis et de regagner l'amitié de Dieu ou d'en resserrer les liens. Établir, s'il n'existe pas déjà, l'usage de réciter, en famille, la prière du soir, usage auquel sont attachées les plus grandes bénédictions;

6° Éviter toute faute volontaire et particulièrement les péchés d'habitude et faire quelque aumône ou quelque œuvre de mortification, ou de zèle, etc.;

7° Adresser à Dieu, le soir, *en famille*, des prières spéciales pour la conversion des pauvres pécheurs et pour la persévérance des justes. On pourrait, pour cela, s'en tenir à la prière de la Mission, qui consiste en trois fois : *Je vous salue, Marie*, etc., avec l'invocation : *O Marie, conçue sans péché, priez pour nous, qui avons recours à vous !*

8° Visiter les malades et leur porter des secours spirituels et temporels;

9° Réconcilier les ennemis, consoler les affligés;

10° Instruire sur la religion, enseigner à prier, à méditer;

11° Garder les enfants et les malades, pour donner la facilité de se confesser;

12° Distribuer de bons livres, des chapelets, de grandes images représentant Jésus crucifié, Notre-Dame des Sept-Douleurs, la mort de saint Joseph, ou les Cœurs de Jésus et de Marie, etc.;

13° Détruire les mauvais livres, les chansons et les tableaux déshonnêtes; ne conserver aucun livre suspect : consulter dans le doute;

14° Empêcher, autant que possible, les mauvaises conversations et les entretiens sur le compte du prochain;

15° Soutenir le chant à l'église, et, en toute occasion, fouler aux pieds le lâche, l'ignoble respect humain;

16° Assister, s'il se peut, chaque jour à la messe; faire des chemins de Croix, des visites au Saint-Sacrement pour la réparation des *sacriléges* et pour le retour des pécheurs que le démon tient plus fortement enchaînés;

17° Suivre les exercices jusqu'à la fin, pour profiter de toutes les grâces de la Mission;

18° Il est à désirer que l'on fasse plusieurs communions pendant la Mission, afin de s'affermir de plus en plus dans la résolution d'observer toujours fidèlement les commandements de Dieu et de l'Église et les devoirs d'état;

19° Demain n'est pas à nous, mais aujourd'hui Dieu nous appelle : *c'est le temps favorable et le jour du salut.* Sachons en profiter ; ne renvoyons pas à demain ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Gardons-nous d'oublier cette parole de Jésus-Christ : *Que sert-il à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme ?*

NOTA. — Chaque fidèle est invité à observer, *selon que sa position le lui permettra*, les pratiques recommandées dans ce règlement.

II. MÉMORIAL DE MISSION.

SOUVENIR DE LA MISSION DE ***.

Jésus m'a aimé et il s'est livré lui-même pour moi.

O mon âme, n'oubliez jamais ces jours heureux où vous vous êtes si sincèrement convertie à Dieu. N'oubliez jamais les résolutions que vous avez prises.

O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous, afin que nous soyons fidèles jusqu'à la mort à nos bonnes résolutions !

POUR PERSÉVÉRER DANS LE BIEN:

1° Soyez exact à faire vos *prières* le matin et le soir. Demandez souvent à Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge, la grâce de ne plus l'offenser par le péché. Souvenez-vous toujours de la *mort*, du *jugement*, de l'*enfer*, du *Paradis*, de l'*éternité*. (Est-ce là ce que je fais ?)

2° Ayez soin de sanctifier le dimanche. Évitez les *travaux défendus ;* assistez à la *messe* avec respect; écoutez la *parole de Dieu* avec le désir d'en profiter. Au moment de l'élévation du Corps de Jésus-Christ, *adorez* la sainte Trinité en lui offrant les abaissements et la soumission de l'aimable Sauveur; *remerciez-la* de tous ses bienfaits en lui offrant les actions de grâces de Jésus-Christ; offrez à sa justice les larmes et le sang du Sauveur, en *expiation* de vos péchés; offrez à sa miséricorde les *prières* de Jésus pour obtenir la grâce

d'accomplir constamment les résolutions de la Mission. Fuyez les faux plaisirs du monde, et surtout les assemblées nocturnes, si agréables au démon et si funestes à une multitude d'âmes. (Est-ce là ce que je fais?)

3° Souvenez-vous *partout* que *Dieu vous voit*, qu'il vous entend. Abstenez-vous de blasphèmes, de paroles et de chansons déshonnêtes. (Est-ce là ce que je fais?)

4° Fuyez le péché comme une vipère; repentez-vous au plus tôt si vous aviez eu le malheur de le commettre, et ne tardez pas de vous en confesser. La confession et la communion sont nécessaires pour persévérer. Une bonne communion ferme l'enfer sous nos pieds. (Quelle est ma conduite sur ce point?)

5° Évitez les mauvaises lectures, les fréquentations dangereuses. Détournez du péché les personnes qui dépendent de vous (enfants, domestiques, ouvriers). — (Est-ce là ce que je fais?)

6° Craignez Dieu plus que les hommes; montrez-vous chrétien sans rougir : autrement Jésus-Christ vous renierait. (Est-ce là ce que je fais?)

Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, sera sauvé.

III. SOMMAIRE DES INSTRUCTIONS FONDAMENTALES ET PLAN DE GLOSES SUR LE SACREMENT DE PÉNITENCE.

1° *Le salut.*

Rappelons-nous que Dieu ne nous a créés et ne nous conserve que pour le connaître, l'aimer, le servir, et, par ce moyen, gagner le Ciel. Rappelons-nous ce que Jésus a fait, et ce que l'Église fait au nom de Jésus, pour sauver nos âmes. Représentons-nous les sacrifices généreux que les saints se sont imposés pour leur salut. Méditons sur l'enfer éternel, où tombent les hommes et les femmes qui négligent de travailler à leur grande affaire. Jugeons, par là, combien il nous importe de ne reculer devant aucun sacrifice afin de nous sauver. Notre âme sauvée, tout est sauvé ; notre âme perdue,

tout est perdu, et perdu pour toujours. Que sert-il donc à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme?

Pour nous sauver, il faut croire et espérer en Dieu, l'aimer par-dessus tout et lui prouver notre amour en faisant ce qu'il nous commande, en évitant ce qu'il défend, en travaillant et souffrant pour lui, notre Créateur, notre souverain MAITRE, la source de tout bien, sans lequel nous ne pouvons pas même respirer un seul instant. Il faut, afin de bien remplir ces devoirs, l'adorer et le prier par Jésus-Christ, son divin Fils, qu'il nous a donné pour Sauveur.

2° *Vie inutile.*

Dieu ne récompense dans le Ciel que les œuvres faites en état de grâce et pour lui. Si donc nous retranchions de notre vie tout ce que nous avons fait en péché mortel, tout ce que nous avons fait par routine et comme machinalement, tout ce que nous avons fait principalement par vanité, par caprice, par sensualité, par un attachement désordonné aux biens de ce monde; si nous retranchions tout le bien que nous avons fait plutôt mal que bien, que nous resterait-il pour Dieu et le Ciel?... Hélas! que de temps perdu! quelle vie inutile!... Jésus-Christ nous dit expressément : *Tout arbre qui ne porte de bons fruits, sera coupé et jeté au feu; le serviteur inutile sera condamné* aux flammes éternelles. Si la mort venait à nous frapper en cet instant, ne serions-nous pas précipités dans l'enfer pour n'avoir ni travaillé ni souffert en vue de plaire à Dieu, et pour avoir ainsi passé inutilement notre vie? Vous me dites : Mais j'ai beaucoup travaillé, beaucoup souffert. Si vous ne pensez jamais à offrir à Dieu votre travail et votre peine, vous n'avez pas plus de récompense à attendre de lui que vous n'auriez de salaire à attendre de quelqu'un pour qui vous n'auriez rien fait.

3° *Vie de pécheur.*

Peut-être qu'à cette vie inutile, nous avons ajouté une vie de pécheur : péchés contre les commandements de Dieu, péchés contre les commandements de l'Église; péchés des yeux, des oreilles, de la langue, de la bouche, des mains, des pieds, etc.; péchés de pensées, de désirs, d'actions; péchés contre nos devoirs de père, de mère, d'époux, de maître, de supérieur, de magistrat, d'enfant, de serviteur; péchés que nous avons fait commettre aux autres par nos mauvais conseils ou nos mauvais exemples; péchés commis dans l'enfance,

la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse ; orgueil, impiété, blasphèmes, rancune, libertinage, injustices, etc. Qui pourrait compter cette multitude de péchés? Ah! craignons, gémissons, humilions-nous!

4° *La laideur du péché.*

Un seul péché mortel donne la mort à notre âme, en lui ôtant l'amitié de Dieu, qui est sa vie. Un seul péché mortel imprime en nous l'image du démon, nous transforme en enfants du démon, en temples du démon, en héritiers du démon, qui n'a autre chose à nous donner que son enfer. Un seul péché mortel fait perdre le Ciel. Un seul péché mortel renferme l'injustice la plus criante à l'égard de Dieu, à qui nous appartenons tout entiers, la révolte la plus audacieuse contre notre souverain Maître, qui voit tout, et dont la justice, ainsi que la puissance, sont infinies. Un seul péché mortel renferme le mépris le plus insultant de la bonté et de la beauté de Dieu, l'ingratitude la plus noire envers le plus grand bienfaiteur. Par un seul péché mortel, nous posons la cause de toutes les douleurs de Marie et de toutes les souffrances de Jésus, que nous crucifions de nouveau. Pauvre pécheur, vois combien c'est une chose mauvaise que d'abandonner le Seigneur ton Dieu!

Quand même nous n'aurions commis que des péchés véniels, nous devrions penser que nous avons fait un grand mal, parce que le péché véniel offense Dieu, refroidit son amitié pour nous, nous prive de beaucoup de lumières et de grâces, nous affaiblit et nous mène insensiblement au péché mortel, et que toujours il doit être expié ou par la pénitence en ce monde, ou par les flammes du purgatoire en l'autre. Le plus grand mal, le mal le plus à craindre, ce n'est pas la perte des biens, ce n'est pas la maladie, ce n'est pas la mort, mais le péché mortel, et, après lui, le péché véniel.

5° *Les sources du péché.*

Pourquoi pèche-t-on? On pèche pour avoir les honneurs de ce monde, ou ses richesses, ou ses plaisirs. L'amour des richesses pousse à l'injustice envers le prochain, à l'indifférence envers Dieu. L'ambition, l'amour de la gloire, le désir des louanges et des applaudissements, poussent à la jalousie, à la vengeance. L'amour des plaisirs pousse à tous les excès du boire, du manger et du libertinage. Qui a précipité les mauvais anges du Ciel dans l'enfer? le désir de s'élever. Qui a damné le mauvais riche? l'amour des plaisirs.

Qui a damné Judas? l'amour de l'argent. Nous avons péché, parce que nous nous sommes attachés aux biens de ce monde, au point de les préférer à Dieu et au Ciel, tandis qu'il fallait en user comme n'en usant pas, à l'exemple de Jésus-Christ, notre divin modèle, qui a mené une vie pauvre, obscure et laborieuse, dans la maison de Nazareth; et à l'exemple des saints, qui ont regardé les biens de ce monde comme l'amorce perfide dont le démon se sert pour perdre les âmes.

Au fond, qu'est-ce que ces biens? Saint Paul les appelle de la boue, quand on les compare aux trésors de la vertu. Jésus-Christ dit que les richesses sont trompeuses : il les compare à des épines qui déchirent ceux qui s'y attachent. La gloire humaine est une fumée, un vain bruit.

Non-seulement les biens de ce monde ne sont rien en eux-mêmes, mais encore ils ne contentent pas. Le bonheur n'est pas là : il n'est qu'en Dieu seul.

Et quand même ces biens pourraient nous contenter, combien cela durerait-il? quelques jours seulement, car, à la mort, il faut tout quitter. Et pour des biens qui passent si vite, nous abandonnerions le service de Dieu, nous renoncerions aux magnifiques récompenses destinées à ses serviteurs fidèles!

6° *La mort.*

Allons au cimetière, prenons une tête de mort : elle nous apprendra ce qu'il faut penser des richesses et des plaisirs du monde. Dans peu de temps tu mourras, dit-elle à chacun de nous : que te restera-t-il alors des biens d'ici-bas? Honneurs, plaisirs, amusements, tout aura disparu..... Sais-tu quand sonnera l'heure de ta mort? Elle peut sonner cette nuit même : tu n'as pas un seul instant d'assuré. — Comment mourras-tu? très-probablement comme tu auras vécu. — Combien de fois mourras-tu? une seule fois, et si tu meurs dans le péché mortel, te voilà perdu pour une éternité. Détache-toi donc de cette terre, prépare-toi à la mort.

7° *Le jugement particulier.*

A peine aurons-nous rendu le dernier soupir, que la justice de Dieu nous demandera compte de notre vie : compte rigoureux, puisqu'il embrassera même les paroles inutiles. Alors notre conscience criera contre nous, qui avons étouffé ses remords; les anges, les

saints, les démons aussi nous accuseront ; Dieu même s'élèvera contre nous. De grands saints ont tremblé à la seule pensée de ce jugement ; et nous, qui avons commis tant de péchés, qui en avons si peu fait pénitence, n'avons-nous pas plus à craindre, et ne devons-nous pas nous hâter de profiter de la miséricorde de Dieu, prête à tout pardonner, si nous nous convertissons franchement ?

8° *Le jugement général.*

A ce jugement particulier succédera, à la fin du monde, le jugement public. Alors les anges appelleront les morts du sein des tombeaux ; tous les hommes ressusciteront et seront rassemblés pour être témoins de la gloire des justes et de la confusion des réprouvés. Les corps des saints seront plus beaux que le soleil ; ceux des damnés seront affreux à voir. On lira sur le front de chacun ses vertus ou ses crimes. Les désordres les plus secrets paraîtront au grand jour. Les pécheurs se sentiront accablés par les reproches de Jésus-Christ, dont ils ont méprisé la bonté et foulé aux pieds le précieux sang, et par les reproches de ceux qui se sont sanctifiés dans une position semblable à la leur. Une sentence foudroyante et irrévocable sera lancée contre ces impénitents : *Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, qui a été préparé au démon et aux imitateurs de son orgueil et de sa révolte.* A l'instant, l'enfer s'ouvrira.

9° *L'enfer.*

L'enfer ! le libertin, le détenteur du bien d'autrui, le mauvais fils, l'impie, n'en voudraient pas ; mais la voix de tous les peuples, la voix de la conscience, la voix de Dieu leur dit : Il y a un enfer. Jésus, la vérité même, leur dit : Il y a un enfer. L'Église, dont la parole est inspirée par le Saint-Esprit, leur dit : Il y a un enfer. Les martyrs, au milieu des plus cruels supplices, se rappelaient ces paroles de Jésus-Christ : *Ne craignez pas les hommes ; ils ne peuvent tuer que le corps ; leur puissance ne s'étend pas plus loin ; mais craignez celui qui peut perdre le corps et l'âme dans l'enfer.* Le pécheur endurci désirerait qu'il n'y eût point d'enfer ; mais Dieu n'écoutera pas ce désir. Le pécheur voudrait vivre toujours pour pécher toujours : son tourment dans l'enfer s'étendra aussi loin que sa volonté criminelle, il durera toujours.

Descendons pendant notre vie dans les cachots de l'enfer, afin de n'y pas descendre après notre mort. Là, chaque péché a son sup-

plice. Le feu poursuit, dans les yeux, les mauvais regards, la lecture des romans licencieux ; dans la langue, les discours déshonnêtes, les chansons obscènes, les jurements et les blasphèmes ; dans les mains, les injustices, le travail du dimanche ; dans les pieds, les démarches criminelles, etc..... Oh ! qu'on payera cher les désordres auxquels on se sera livré ! quels pleurs ! quels gémissements ! quels cris de rage et de désespoir ! quels grincements de dents ! Mais les damnés dont le supplice sera le plus terrible, ce seront les scandaleux, c'est-à-dire ceux qui, au lieu de donner de bons exemples, auront entraîné les autres au mal. Il y aura des tortures de choix pour les pères scandaleux, pour les maîtres scandaleux, pour les magistrats scandaleux.

Écoutez les lamentations du damné : « J'ai perdu Dieu, la bonté même et mon souverain bien ; je voudrais le voir, le posséder : jamais je ne le verrai. J'ai perdu le Ciel et la compagnie des anges et des saints : jamais je n'en jouirai. Et pourtant je pouvais me sauver !... Je suis damné : c'est bien ma faute, c'est ma très-grande faute. Je me suis damné pour des plaisirs qui ne m'ont laissé que le dégoût et qui ont passé comme l'ombre ; pour de vains honneurs, pour des richesses qu'il m'a fallu laisser : et me voilà malheureux, perdu sans ressource ! Maudits soient les amis qui m'ont porté au mal ! maudite soit la honte qui m'a fermé la bouche en confession ! maudits soient l'injustice, l'impureté, la haine, l'amour de l'argent, qui m'ont jeté dans cet abîme ! Je suis damné ! ! !..... Encore si mes tourments devaient finir... mais non : ils sont éternels... éternels ! »

Qu'est-ce que l'éternité ? L'éternité est une position sans changement, une durée sans fin. Le supplice ne change pas, il ne diminue pas de rigueur, et il dure toujours. Après des milliers d'années, l'enfer sera toujours l'enfer, l'enfer éternel. Jamais de consolation, jamais d'adoucissement. Toujours les larmes, toujours le remords, toujours le feu... Toujours... jamais... éternité !....

10° *Le Ciel.*

Contemplons un tout autre spectacle : les saints, glorifiés et couronnés par Jésus-Christ, assis sur des trônes brillants, admis à voir Dieu face à face ; charmés, ravis, inondés de délices. Plus de tristesse, plus de craintes, plus de larmes. Ils sont avec Dieu pour toujours. Oh ! que la terre est vile pour qui contemple le Ciel ! Et cette joie, ces délices sont sans fin, sans altération. Comme les saints

s'applaudiront de s'être détachés des biens du monde, et d'avoir aimé Dieu de tout leur cœur et de toutes leurs forces! N'ont-ils pas bien fait d'avoir préféré, aux richesses de la terre, les richesses du Ciel ?

11° *Quelle sera notre éternité ?*

Nous n'en saurions douter: un jour les portes du Ciel ou celles de l'enfer s'ouvriront devant nous. Quel sera ce jour ? Ce sera celui de notre mort; et ce jour est plus proche que nous ne le pensons.

Mais quelle sera notre éternité? sera-ce l'éternité du Ciel ou l'éternité de l'enfer? Saint Paul répond : L'homme recueillera ce qu'il aura semé. Pour aller au Ciel, il faut en suivre le chemin : il faut semer dans la justice, dans la pureté, dans la charité. Semons-nous dans la justice, dans la pureté, dans la charité? — Quelle sera notre éternité? Elle sera telle que nous l'aurons choisie par notre conduite. Nous sommes libres de choisir ; mais il n'y a pas de milieu : il faut choisir entre Dieu le meilleur des pères, et le démon, le plus cruel des tyrans, notre ennemi juré; il faut choisir entre le service de Dieu, avec ses douces joies, et le service du démon, avec ses inquiétudes et ses remords; il faut choisir entre le Paradis, avec ses délices éternelles, et l'enfer, avec son éternel désespoir. Que chacun de nous se dise : Au moment ou j'y penserai le moins, je mourrai, je serai jugé, et le Ciel ou l'enfer sera mon éternelle demeure. Suis-je prêt à paraître devant Dieu? En vivant comme je vis, puis-je être tranquille? Et puisque Dieu, dans sa miséricorde infinie, veut bien prolonger la durée de ma vie, puis-je hésiter à me consacrer entièrement à son service (1) ?

12° *Le sacrement de Pénitence, ou remède contre le péché.*

Oui, notre parti est pris: nous choisissons Dieu, la vertu, le Ciel. Mais comment réparer le passé? comment faire pour nous replacer sur le chemin du Ciel, après que le péché nous en a fait sortir? La miséricorde divine nous tend la planche de salut: elle dit à chacun de nous : Confesse tes fautes et fais-en pénitence.

Confessez-vous: Jésus-Christ et son Eglise vous le commandent. Le divin Sauveur a donné aux prêtres le pouvoir de pardonner les

(1) Un discours où les considérations qui précèdent seraient présentées *ans autre développement*, produirait une vive impression.

péchés. Voici ses paroles : *Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux auxquels vous les retiendrez.* Or, le prêtre ne peut vous donner ou vous refuser l'absolution sans vous connaître, et il ne peut vous connaître que par la confession.

Tant que vous différez de vous confesser, il n'y a point de pardon pour vous, mais vous gardez tous vos péchés et vous restez esclaves du démon; vous tenez votre conscience gênée; vous vous exposez à être surpris par la mort, à tomber dans l'enfer, à perdre le Ciel. Il faudra donc la faire cette confession, et la bien faire.

Courage! pauvre pécheur. Ne vous laissez pas arrêter par les répugnances, les dégoûts, les craintes que le démon vous inspirera pour vous empêcher de revenir sincèrement à Dieu (1). Rentrez en vous-même; éloignez-vous, autant que possible, du bruit du monde, et priez, priez beaucoup. Dites souvent : *Mon Dieu, faites-moi la grâce de croire en vous, d'espérer en vous, de vous aimer, de détester mes péchés. Mon Dieu, ayez pitié de moi. Mon Jésus, miséricorde! Doux cœur de Marie, soyez mon salut.* A la prière joignez, s'il vous est possible, l'aumône, le jeûne, la lecture de quelque bon livre, surtout de la Vie des Saints.

13° *L'Examen.*

Avis préliminaires.

Après avoir prié pour obtenir la grâce d'une conversion sincère, préparez votre confession. Examinez d'abord votre conscience, et afin de retrouver plus facilement vos péchés, rappelez-vous les personnes et les lieux que vous avez fréquentés, les emplois que vous avez exercés, les mauvaises habitudes auxquelles vous avez été sujet.

Pour ne rien oublier d'essentiel, suivez par ordre les commandements de Dieu et de l'Eglise et les devoirs de votre état; vous regardant dans chacun d'eux, comme dans un miroir, qui vous montrera toutes les taches de votre âme.

Demandez pardon à Dieu de vos fautes, à mesure que vous les découvrez: c'est un moyen de vous garantir des tentations que le souvenir de ces fautes pourrait réveiller.

Ayez soin de ne pas mettre les tentations au nombre des péchés.

(1) Voyez le *Manuel des Pénitents*, par M. Favre, missionnaire.

La tentation porte au péché, mais elle n'est pas le péché. Elle est même une occasion que Dieu permet pour éprouver notre fidélité. Tant que nous ne nous exposons pas imprudemment au danger; tant que nous tenons le cœur fermé au mal, et que la volonté dit : *Je ne veux pas*, nous n'avons pas péché. Mais comme nous sommes bien faibles, prions avec beaucoup d'humilité le Seigneur de nous venir en aide; disons et répétons, dans les tentations : *Mon Dieu, je vous donne ma volonté* ; *mon Dieu, je vous aime. O Marie, ma bonne Mère, venez à mon secours. O ma souveraine, ô ma Mère, souvenez-vous que je vous appartiens; gardez-moi, défendez-moi comme votre propriété. Jésus! Marie! Joseph!* Par la prière, nous pouvons tout; mais celui qui ne prie pas dans la tentation, court à sa perte.

Pour les péchés que vous savez être véniels, cherchez seulement ceux dont vous avez l'habitude; mais vous pourriez, *sans péché*, les omettre dans votre confession, quoiqu'il soit bien de les dire.

Attachez-vous surtout à l'examen des péchés mortels, et aussi des péchés véniels *que vous avez crus mortels en les faisant.*

Cherchez encore les péchés que vous soupçonniez mortels au moment où vous les faisiez, à moins que votre confesseur ne vous ait dispensé de cette recherche à raison de l'état de votre conscience.

Cherchez le nombre juste de chacun de vos péchés mortels, si vous pouvez le trouver; et, lorsque vous ne pouvez trouver ce nombre, cherchez le plus juste possible. S'il s'agit d'une habitude mortelle, examinez combien de temps elle a duré; combien il y a eu d'interruptions pendant ce temps-là. Cherchez ensuite si vous y tombiez tous les jours, et combien de fois; ou si c'était quelques fois par semaine, ou par mois, ou par an, et combien de fois.

Evitez, dans votre examen, deux excès opposés: le trop et le trop peu. Le trop peu vous exposerait à ne découvrir qu'une partie de vos péchés mortels; le trop vous donnerait une peine inutile et même nuisible. Pour éviter ces deux écueils, exposez à votre confesseur la manière dont vous avez fait votre examen, et le temps que vous y avez consacré. S'il vous dit : *C'est assez*, soyez tranquille et restez en paix sur ce point, comme si Dieu lui-même avait parlé; et ne vous examinez pas davantage, malgré les inquiétudes que vous éprouveriez.

Il est possible que vous ayez d'abord une grande peine à vous examiner. Le démon et l'orgueil s'entendront pour vous faire croire que vous n'en viendrez jamais à bout. Mais entreprenez votre examen

avec courage et confiance, et bientôt, aidé de la grâce et de votre charitable confesseur, vous aurez triomphé de toutes les difficultés.

Si, après une recherche diligente de vos fautes mortelles, quelques-unes vous étaient échappées, elles vous seraient pardonnées avec les autres, pourvu que vous vous repentiez en général de toutes les offenses que vous avez faites à Dieu. Mais il vous resterait l'obligation de vous en confesser à la première occasion, si vous veniez à vous les rappeler, à moins que votre confesseur ne vous eût dit de ne plus revenir sur le passé.

M. F., nous allons faire ensemble l'examen. Prions d'abord le bon Dieu de nous aider à le bien faire. *Notre Père*, etc.. *Je vous salue*, etc. O mon Sauveur Jésus, faites-moi, je vous prie, participer à la connaissance que vous aviez de mes péchés au jardin des Olives, lorsque vous en éprouviez une tristesse mortelle, et que vous en versiez des larmes de sang. Découvrez-moi les pensées, les désirs les paroles, les actions mauvaises dont je me suis rendu coupable, afin que je m'en accuse, que je les déteste et que je m'en corrige. Ne souffrez pas que la légèreté ou l'amour-propre m'empêchent de bien faire mon examen. Mettez-moi dans les dispositions où je voudrais être si je savais qu'aussitôt après cette confession, la mort dût me frapper, et m'appeler à ce redoutable jugement qui doit décider pour moi du Ciel ou de l'enfer.

O Marie, Mère de Jésus et ma Mère, obtenez-moi, ces grâces de votre divin Fils.

Mon bon ange, priez le Seigneur pour que je m'examine avec bonne volonté; que je confesse franchement et sans détour toutes mes fautes graves ; que je les déteste sincèrement à cause de l'offense faite à la bonté divine; et que j'aie le ferme propos de ne plus y retomber.

Tableau des principaux péchés.

On s'examine d'abord : 1° Sur la manière dont on fait ses *prières;* — 2° Sur ses *confessions* passées (examen raisonnable, contrition sincère, confession franche, pénitence, pardon des injures, réparation des torts); — 3° Sur les *communions*, — 4° Sur son *défaut dominant*.

On s'examine ensuite sur les autres devoirs envers *Dieu*, envers les *représentants de Dieu*, envers le *prochain*, envers *soi-même*, et sur ses *devoirs d'état*.

1° DEVOIRS ENVERS DIEU.

1er Commandement de Dieu.

Ce commandement renferme quatre points : L'*Adoration*, la *Foi*, l'*Espérance*, l'*amour de Dieu* ou la *Charité*.

Adoration.

Nous devons : 1° adorer *Dieu seul. Péché opposé :* confiance aux pratiques superstitieuses ;

2° L'adorer comme notre *Créateur* et l'*auteur de tout bien. Péchés :* orgueil, vanité ;

3° L'adorer comme notre *souverain Maître*, en travaillant pour lui, en souffrant pour lui, et en le craignant plus que tout. *Péchés :* ne pas travailler pour Dieu, mais travailler uniquement par vanité, par caprice etc.; impatiences, murmures contre la Providence; n'avoir aucune crainte de Dieu ;

4° L'adorer *par Jésus-Christ, notre Sauveur. Péchés :* vouloir servir Dieu à notre fantaisie, et non comme il lui plaît.

Foi.

Nous devons : 1° *croire Dieu sur sa parole. Péchés :* ne pas croire à Dieu, ou douter volontairement de la vérité de sa parole.

2° *Professer* la Foi. *Péché* , rougir de se montrer chrétien.

3° *Entretenir* la Foi : par l'instruction, la réflexion, la prière. *Péché :* ne pas s'instruire de la religion (1).

(1) Les vérités principales de la religion sont : 1° qu'il y a *un seul Dieu*; 2° qu'il y a *trois personnes* en Dieu, savoir : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et que les trois personnes sont un seul et même Dieu; 3° que *le Fils de Dieu*, seconde personne de la sainte Trinité, *s'est fait homme* et s'appelle Jésus-Christ; 4° qu'il est *mort sur la croix* pour nous sauver; 5° que nous avons une *âme immortelle*, et qu'après cette vie, il y a un *Paradis éternel* pour les saints et un *enfer éternel* pour les pécheurs impénitents.

Notre Seigneur Jésus-Christ a établi sept sacrements : Le *Baptême*, pour effacer le péché originel et nous rendre enfants de Dieu et de l'Église; la *Confirmation*, pour nous donner le Saint-Esprit et la force de résister au respect humain et aux persécutions du monde; l'*Eucharistie*, dans laquelle il nous donne son corps, son sang, son âme et sa divinité,

4° *Garantir* la Foi, en évitant les mauvaises compagnies et les mauvaises lectures. *Péchés :* fréquenter les libertins et les ennemis de l'Église ; lire leurs mauvais livres.

Espérance.

Nous devons : 1° espérer *avec une grande confiance :* 1° la *grâce* de Dieu, nécessaire pour vivre en bons chrétiens, et promise à ceux qui le prient et qui s'approchent des sacrements avec de bonnes dispositions; 2° le *bonheur du Ciel*, promis aux bons chrétiens. *Péchés :* prières omises ou mal faites ; sacrements abandonnés ou profanés (1) ; — découragement, désespoir de se corriger ou d'obtenir son pardon.

Nous devons 2° espérer *sans présomption. Péchés :* s'imaginer qu'on se sauvera sans prier, sans se confesser, sans vivre en bon chrétien ; — s'autoriser de la bonté de Dieu pour continuer à l'offenser.

Charité.

Nous devons : 1° préférer Dieu à tout. *Péchés :* aimer quelqu'un ou quelque chose plus que Dieu, haïr Dieu; vouloir qu'il ne soit pas ce qu'il est ; — n'avoir pour lui que de l'indifférence.

Nous devons : 2° nous attrister de le voir offensé. *Péchés :* nous affliger de le voir adoré et aimé ; — nous réjouir de le voir offensé.

2e Commandement de Dieu.

Ce commandement renferme deux points : le respect dû *à Dieu* lui-même, et le respect dû *à ce qui lui est consacré.*

Le respect dû à Dieu lui-même demande : 1° que nous repoussions toute *pensée injurieuse à Dieu. Péché* : consentir à une pensée injurieuse à Dieu.

2° Que nous évitions les *jurements faux*, ou *injustes*, ou *inutiles*,

la *Pénitence*, dans laquelle nous obtenons le pardon des péchés commis après le baptême ; l'*Extrême-Onction* pour venir en aide aux malades; l'*Ordre*, pour consacrer les ministres des autels; le *Mariage*, pour bénir les époux chrétiens.

(1) Nous avons déjà parlé de la prière, de la confession et de la communion; ces deux dernières sont prescrites par le 3e et le 4e commandement de l'Église.

ainsi que les *blasphèmes* et les *imprécations*. *Péchés :* jurer contre la vérité ; jurer de faire une chose que Dieu défend ; jurer sans nécessité ; — prononcer des paroles injurieuses à Dieu ; — appeler sur soi-même ou sur d'autres, les malédictions de Dieu.

3° Le respect dû à Dieu lui-même demande encore que nous accomplissions fidèlement les *promesses honnêtes* faites avec serment et les *vœux*. *Péché :* infidélité à des promesses jurées, ou à des vœux.

Le respect dû à ce qui est consacré à Dieu, s'étend aux *personnes*, aux *lieux* et aux choses qui lui sont consacrés. *Péchés :* 1° manquer de respect aux personnes consacrées à Dieu (dans le Ciel, la *sainte Vierge*, les *Anges* et les *Saints ;* sur la terre, le *Pape*, les *évêques*, les *prêtres*, les *religieux* et les *religieuses*); — 2° manquer de respect aux lieux consacrés à Dieu, savoir : aux *églises* ou aux *cimetières;* — 3° manquer de respect aux choses consacrées à Dieu, telles que l'*eau bénite*, les *reliques des Saints*, les *vases sacrés*, etc.

3e Commandement de Dieu ; 1er et 2e commandement de l'Église.

Le troisième commandement de Dieu renferme deux points principaux : 1° la *cessation des travaux manuels ;* 2° l'assistance à la *messe*. *Péchés :* 1° *travailler* ou *faire travailler* un dimanche ou une fête d'obligation, sans y être autorisé ; — 2° manquer la messe, ou la *faire manquer* à d'autres.

2° DEVOIRS ENVERS LES REPRÉSENTANS DE DIEU.

Les représentants de Dieu sont : 1° dans l'Église, le Pape, les évêques et les prêtres par eux autorisés ; 2° dans la famille, le père, la mère, le maître, la maîtresse, etc. ; 3° dans la *société civile*, les chefs de l'État, les magistrats, etc.

Le quatrième commandement prescrit le *respect*, l'*obéissance*, l'*amour* et l'*assistance* envers les représentants de Dieu dans l'Église, puisqu'ils sont les pères et les guides de nos âmes. Il prescrit les mêmes devoirs envers nos père et mère qui sont les premiers représentants de Dieu dans la famille. *Péchés* : 1° leur *manquer de respect ;* 2° leur *résister*, et même les pousser à la colère ; 3° en *dire du mal* ou leur en *souhaiter ;* 4° les *délaisser* dans les besoins de leur corps ou de leur âme.

Le quatrième commandement prescrit aussi le *respect* et l'*obéissance* envers les maîtres, les maîtresses, les chefs, les magistrats, etc. *Péchés* : manquer, à leur égard, de respect et d'obéissance.

3° DEVOIRS ENVERS LE PROCHAIN.

Ces devoirs sont marqués par le 1er, le 5e, le 7e, le 8e et le 10e commandement.

Nous devons : 1° *aimer* le prochain comme nous-mêmes, pour l'amour de Dieu. (1er commandement.) *Péchés :* mépriser le prochain, le haïr.

Nous devons : 2° respecter sa *personne*. *Péché :* insultes.

Nous devons : 3° *respecter* le *corps* et l'*âme* du prochain, et lui rendre service. (5e commandement.) *Péchés :* ne pas rendre service à notre prochain lorqu'il est dans la nécessité ; — le frapper ; — lui donner de mauvais conseils ou de mauvais exemples.

Nous devons : 4° *respecter* ses *biens*, en ne les désirant pas, en ne les prenant pas, en ne les endommageant pas. (7e et 10e commandement.) *Péchés :* désirer prendre le bien d'autrui ; — s'en emparer de force ou par adresse ;— l'endommager; — ne pas le restituer.

Nous devons 5° *respecter* sa *réputation*, et ne pas le tromper par le mensonge. (8e commandement.) *Péchés* : jugement téméraire ; médisance, mauvais rapports, calomnie, faux témoignage, mensonge, hypocrisie, négligence à réparer les torts dont on a été la cause.

4° DEVOIRS ENVERS NOUS-MÊMES.

Ces devoirs sont marqués par le 6e et le 9e commandement de Dieu, et par le 5e et le 6e commandement de l'Église.

Nous devons : 1° entretenir convenablement notre corps. *Péchés :* se refuser le nécessaire ; — s'exposer imprudemment à la mort ; se la causer par sa faute.

Nous devons : 2° *sanctifier notre corps* en le mortifiant : 1° par le travail ; 2° par la *sobriété ;* 3° par le *jeûne* et l'*abstinence* aux jours prescrits ; 4° par la *modestie* des yeux, des oreilles, de la langue, des manières. *Péchés :* 1° paresse pour le travail ; 2° excès dans le boire ou le manger ; 3° violation du jeûne ou de l'abstinence ; 4° regards, paroles, chansons et autres actions contraires à la modestie.

Nous devons : 3° *sanctifier notre âme :* 1° en repoussant les

mauvaises pensées, les mauvais désirs, les affections mauvaises, et en la préservant des vices capitaux ; 2° en l'ornant des vertus de Jésus-Christ. *Péchés :* mauvaises pensées, mauvais désirs, mauvaises affections. — *Vices capitaux :* 1° l'*orgueil* et la vanité ; 2° l'amour déréglé de l'argent ou l'*avarice ;* 3° la mollesse, la sensualité ou la *luxure ;* 4° l'*envie*, la jalousie, la haine ; 5° la *gourmandise ;* 6° la *colère* ; 7° la *paresse* à remplir ses devoirs, et le dégoût volontaire de la piété.

5° DEVOIRS D'ÉTAT.

Chaque pénitent doit s'examiner sur ce qui est propre à sa condition : juge, avocat, médecin, marchand, fermier, cabaretier, etc. Nous parlerons seulement des devoirs des pères, mères, maîtres, maîtresses, serviteurs, écoliers, supérieurs civils.

Devoirs réciproques des pères et des mères.

1° Avant de recevoir le sacrement de mariage : *prier*, ne se parler qu'en présence des parents ; déclarer et faire *lever les empêchements*, s'il y en a ; se préparer, par une *bonne confession*, à recevoir le sacrement que Jésus-Christ a institué pour la sanctification des époux. *Péchés :* se marier sans déclarer les empêchements, sans prier, sans avoir la conscience pure.

2° Après avoir reçu le sacrement de mariage : fidélité et respect ; support, justice mutuelle ; confiance en la Providence ; bons conseils, bons exemples. *Péchés :* infidélités, haine, mauvais traitements, refus déraisonnables, défaut de confiance en la Providence ; se donner de mauvais conseils ou de mauvais exemples.

Devoirs des parents envers leurs enfants.

Ces devoirs sont : 1° l'entretien et l'éducation proportionnés à la condition ; 2° l'instruction religieuse ; 3° une surveillance constante ; 4° la correction ; 5° le bon exemple.

Péchés. — 1. *Défaut d'entretien et d'éducation :* Exposer les enfants à périr ; par exemple, les faire coucher avec soi avant qu'ils aient un an et un jour. — Leur refuser le nécessaire, ou se jeter dans la prodigalité. — Ne pas les former au travail et à l'ordre ; négliger de leur faire apprendre un état convenable.

2. *Défaut d'instruction religieuse :* Négliger l'instruction religieuse des enfants. — Ne pas les envoyer au catéchisme.

3. *Défaut de surveillance :* Trop tarder à les faire baptiser. — Ne pas veiller à ce qu'ils lassent leurs prières ; à ce qu'ils se confessent; à ce qu'ils aillent, le dimanche, à la messe. — Ne pas éloigner de leurs yeux, de leurs oreilles, ce qui pourrait ternir leur innocence. — Leur donner toute liberté de mal faire : par exemple, tolérer qu'ils prononcent des blasphèmes, des paroles déshonnêtes; qu'ils fréquentent de mauvaises compagnies ; qu'ils lisent des romans ou d'autres livres dangereux, etc.

4. *Défaut de correction :* Corriger mal à propos ; — avec aigreur ou emportement. — Maltraiter outre mesure. — Maudire. — Montrer de la partialité. — Flatter la vanité des enfants, ou leur gourmandise, etc.

5. *Défaut de bon exemple :* Se rendre, en présence des enfants, coupable de blasphèmes, de paroles impies ou déshonnêtes, ou coupable de haine, de vengeance, de médisance, de calomnie, d'injustice ; d'excès dans le boire ou le manger ; de négligence des devoirs religieux, tels que la prière, l'assistance à la messe, les pâques, etc.; ou coupable encore de mépris à l'égard des supérieurs, des parents âgés, des vieillards, des pauvres, etc.

Devoirs des maîtres envers leurs serviteurs, apprentis, ouvriers.

Les maîtres leur doivent : 1° la justice; 2° la surveillance ; 3° la correction; 4° le bon exemple.

Péchés. — 1. *Défaut de justice :* Leur refuser le nécessaire. — Refuser ou trop tarder de leur payer le salaire convenu.

2. *Défaut de surveillance :* Ne pas se soucier de leur fidélité à la prière, à la messe, à la confession. — Ne pas leur en donner le temps. — Ne pas les envoyer au catéchisme, lorsque cela est nécessaire. — Leur laisser toute liberté de faire le mal : par exemple, tolérer qu'ils prononcent des blasphèmes, qu'ils chantent des chansons déshonnêtes, qu'ils aient des fréquentations dangereuses.

3. *Défaut de correction :* Mettre de l'indifférence à les reprendre, ou les reprendre à contre-temps, en s'emportant, en les maudissant.

4. *Défaut de bon exemple*: Se rendre coupable, en leur présence, de propos impies ou déshonnêtes ; ou de haine, de vengeance, de médisance, d'excès dans le boire ou le manger; de négligence des

devoirs religieux, tels que la prière, la messe, les pâques, etc. (Au jour du jugement, vous rendrez compte de vos scandales.)

Devoirs des supérieurs civils.

Ces devoirs sont : 1° la justice ; 2° le bon ordre; 3° le bon exemple.

Péchés. — 1. Déni de justice.

2. Désordres criants tolérés sans grave nécessité.

3. Vie scandaleuse.

Devoirs d'un écolier.

Ces devoirs se rapportent à Dieu, aux maîtres, aux condisciples, aux domestiques, aux écoliers eux-mêmes.

1° *Devoirs envers Dieu* : Amour de la prière et des choses saintes ; vive foi envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, présent dans la sainte Eucharistie. — Tendre dévotion envers la sainte Vierge. — Empressement à chercher dans la communion le pain céleste qui guérit et fortifie. — Horreur de ce qui a l'apparence du péché. — Générosité pour le sacrifice, toutes les fois que le devoir le commande. — Pensée du Ciel.

Péchés. — Négligence de la prière. — Pose molle, inconvenante et irrespectueuse. — Déranger ses condisciples pendant qu'ils prient. — Fuir, par aversion pour la piété, la compagnie de ceux qui sont pieux. — N'avoir aucun respect pour Jésus-Christ au Très-Saint-Sacrement, ni aucune dévotion envers la sainte Vierge. — Négliger les sacrements. — N'avoir aucune crainte du péché. — Être prêt à offenser Dieu plutôt que de faire quelque sacrifice pour lui plaire. — Ne penser qu'aux choses de la terre.

2° *Devoirs envers les maîtres* : Voir Dieu dans ses maîtres. De là, respect, politesse, docilité pleine de franchise, d'expansion et de bonne volonté; amour et confiance filiale.

Péchés.—Être envers ses maîtres sans égard ni respect ; leur refuser même la politesse du langage, la déférence des manières. — Être indocile, sournois, hypocrite, taquin, méfiant, médisant et méchant.

3° *Devoirs envers les condisciples* : Civilité, douceur.—Empressement à être utile. — Amitié véritablement chrétienne, fondée sur le respect et l'estime mutuels.

Péchés. — Égoïsme, malice. — Se réjouir des humiliations de ses

condisciples ; chercher à leur faire de la peine ; en dire du mal. — Fréquenter certains condisciples au mépris et au scandale des autres. — Basse jalousie.

4° *Devoirs envers les domestiques :* Les regarder comme étant de la même nature que soi. — Se montrer à leur égard bon, doux, patient.

Péchés. — Fierté, ton arrogant, mépris. — Impatience, colère, grossièreté, malhonnêteté. — Faux rapports.

5° *Devoirs d'un écolier envers lui-même :* Haute estime de son âme et de sa dignité de chrétien. — Ne pas se laisser aller à ce qui flatte les sens, comme la gourmandise, l'oisiveté, la paresse, etc. — Éviter l'affectation dans la tenue. — S'appliquer au travail en vue de plaire à Dieu, puis de faire plaisir à ses parents et à ses maîtres, et d'être utile à son pays.

Péchés. — Être frivole dans ses goûts ; vaniteux, hautain et froid dans son langage ; susceptible, toujours empressé de se justifier, pénétré qu'on est de sa propre excellence et de son infaillibilité. — Menteur, paresseux, habitué à se plaindre de la nourriture, et à exalter toutes les jouissances sensuelles. (On comprend dans quel abîme peut descendre ce malheureux.)

Contrition.

Sans contrition, point de pardon. On peut, en cas de nécessité, lorsqu'on n'a point de prêtre, obtenir, sans se confesser, le pardon des fautes qu'on a commises, pourvu qu'on en ait une contrition parfaite, jointe au désir de les confesser, si on le pouvait. Mais tant qu'on ne se repent pas de ses fautes, au moins des fautes mortelles, on n'a point de salut à espérer. Que sert-il donc d'examiner ses péchés, si on ne les déteste pas ? Et pourtant, un grand nombre de pénitents s'imaginent qu'ils se sont bien préparés à la confession, quand ils ont fait seulement l'examen de leurs fautes. Ils ne pensent pas que le plus nécessaire leur manque, à savoir de s'exciter au repentir. Encore une fois, sans ce repentir, sans la contrition, point de pardon. En général, pour une confession d'un mois, on pourrait, lorsqu'on est fidèle à l'examen de chaque jour, consacrer sept ou huit minutes à s'examiner, et huit à dix minutes à s'exciter à la contrition.

Afin que ce repentir, cette contrition soit agréable à Dieu, il faut qu'elle soit surtout dans le cœur, et que nous détestions le péché

comme offense de Dieu, dont il viole les droits, dont il attire sur nous les justes châtiments, et dont il outrage la bonté infinie Il faut que notre contrition s'étende au moins à tous nos péchés mortels, *sans en excepter un seul*, et que nous soyons disposés, pour regagner ou pour éviter de perdre l'amitié de Dieu, à faire tous les sacrifices nécessaires à notre salut.

Telle est la contrition qu'on doit exciter en soi avant de recevoir l'absolution.

Pour avoir cette contrition, il faut : 1° la demander à Dieu par d'ardentes prières ; 2° méditer sur l'offense que nous lui avons faite en méprisant sa bonté infinie, en désobéissant à sa loi ; sur les souffrances de Jésus-Christ, dont nos péchés ont été la cause ; sur les maux que le péché fait à notre âme : il la défigure, la dégrade, la rend laide comme le démon, lui ferme le Ciel, écrit notre nom sur les murs de l'enfer, nous expose à une éternelle malédiction. Il est en outre à propos de s'imposer, s'il se peut, quelques privations dans la nourriture, quelques aumônes spirituelles ou corporelles ; de faire l'exercice du chemin de la Croix, etc.

Prière pour demander la contrition.

O bon Jésus, je voudrais avoir une contrition de mes péchés semblable à celle que vous en avez éprouvée au Jardin des Olives ; mais vous savez que je ne puis l'avoir si vous ne me la donnez. Donnez-la-moi donc, s'il vous plaît, Seigneur, par votre grande miséricorde. Je sais et j'avoue que je suis très-indigne d'être exaucé ; mais j'espère de votre bonté infinie que vous m'accorderez cette grâce. Je vous la demande instamment par les mérites de votre sainte Passion. O Mère de Jésus, mon bon ange, mon saint patron, priez Jésus de me donner un sincère regret de tous mes péchés.

Différents actes de contrition.

O Dieu infiniment bon, je renonce pour jamais au péché, parce qu'il vous déplaît.

O mon Dieu, je voudrais ne vous avoir jamais offensé, parce que vous êtes digne de tout honneur et de tout amour.

O Jésus, je vous offre et je désire avoir la contrition de tous les saints pénitents, celle de Madeleine, celle de saint Pierre, celle du bon larron, et surtout celle que vous-même vous avez ressentie de mes péchés au Jardin des Olives et sur la Croix.

O très-aimable Jésus, je déteste, mes péchés, je les ai en horreur parce qu'ils ont été la cause de vos souffrances et de votre mort sur la Croix.

Nota.— *Ajoutez ici l'acte de contrition qui se trouve dans votre Catéchisme.*

Comment un pénitent reconnaît-il la sincérité de sa contrition ?

1° Lorsqu'il a prié pour l'obtenir,

2° Lorsqu'il pense et qu'il dit : « Mon parti est pris ; avec la grâce de Dieu, jamais plus de péché mortel ; j'y renonce pour toujours, à quelque prix que ce soit. »

3° Celui qui a une sincère contrition, est fermement résolu de prendre les moyens nécessaires pour éviter le péché mortel. Rappelons-nous ce qu'a dit Jésus-Christ : Si votre œil, ou votre main, ou votre pied vous scandalise, c'est-à-dire si une personne qui vous est aussi chère que votre œil, si un lieu, si un emploi, une compagnie est pour vous une occasion prochaine de péché mortel, coupez, arrachez, jetez loin de vous cette cause de mal ; car, ajoute-t-il, il vaut mieux entrer dans le Ciel avec un seul œil, une seule main, un seul pied, c'est-à-dire sans cette personne, cette compagnie, etc., que d'être précipité dans l'enfer avec elles.

Confession.

Nous étant préparés par l'examen et la contrition, allons à notre confesseur comme à Jésus-Christ. Confessons-nous comme si nous allions paraître devant Dieu. N'écoutons pas une fausse honte qui nous ferait cacher ou déguiser des péchés mortels. Hélas! combien d'âmes *tombent en enfer* pour avoir caché des péchés en confession !

Notre confession faite, écoutons avec respect les avis du représentant de Jésus-Christ, et proposons-nous d'y être fidèles.

Pénitence donnée par le confesseur.

Acceptons la pénitence donnée par le confesseur, comme une condition que Dieu met à notre pardon. Accomplissons-la entièrement et exactement, avec un grand désir de satisfaire à la justice divine.

Elle est très-inférieure à celle que nous avons méritée. C'est pourquoi nous devons y ajouter l'acceptation de toutes les peines de la vie, de toutes les afflictions, de toutes les épreuves que la Providence nous envoie. Accomplissons encore, dans cette intention, les jeûnes

et les abstinences que l'Église nous impose. Imposons-nous même quelques privations volontaires

Enfin, tâchons de gagner beaucoup d'indulgences, en obtenant que l'Église tire du trésor surabondant des pénitences de Jésus-Christ, de la Ste Vierge et des saints, de quoi suppléer à notre insuffisance.

IV. CHEMIN DE LA CROIX.

1er *Projet de chemin de la Croix.*

1re Station. — *Jésus condamné à mort.* — Mon enfant, j'ai voulu être condamné à mort pour t'apprendre ce que mérite le péché et pour le laver dans mon sang. Déteste tes fautes, et viens dans mon cœur en chercher le remède.

2e Station. — *Jésus chargé de sa croix.* — Mon enfant, j'ai embrassé par amour pour mon Père et pour toi la croix qui m'était présentée. Veux-tu rendre tes croix aimables: prends-les de la main de Dieu, comme de la *main d'un père.*

3e Station. — *Première chute de Jésus.* — Pauvre âme, quand ton cœur se trouble et que tu te sens faiblir, reconnais ton impuissance, espère en moi, je te soutiendrai. Et si tu viens à tomber, appelle-moi bien vite et je te relèverai.

4e Station. — *Jésus rencontre sa Mère.* — Mon enfant, si tu as à lutter contre ton cœur, rappelle-toi que le mien fut brisé lorsque je vis ma mère désolée. Plus tu te feras violence, plus tu me plairas.

5e Station. — *Simon le Cyrénéen.* — Mon enfant, il ne s'est trouvé qu'un païen pour m'aider à porter ma croix, et encore le fit-il avec répugnance. Ne compte pas sur les hommes; compte sur Dieu seul ; il n'abandonne jamais ceux qui mettent leur confiance en sa bonté de Père.

6e Station. — *Sainte Véronique.* — Vois mon enfant, ma face adorable imprimée sur le linge blanc que cette sainte femme appliqua sur mon visage pour en essuyer le sang et les crachats : c'est ainsi que je réserve des grâces de choix pour les âmes qui portent généreusement leur croix à ma suite.

7e Station. — *Deuxième chute de Jésus.* — Mon enfant, je tombe pour te relever. Garde-toi, quelles que soient tes fautes, de désespérer de ton salut ; mais jette-toi dans le sein de ma miséricorde. Je pardonne toujours à la franchise et au repentir sincère.

8e Station. — *Les larmes des femmes de Jérusalem.* — Mon enfant, pleure sur tes péchés et sur l'inconstance de ton cœur. Ce

sont là les causes de mes souffrances. Aux larmes que fait couler la compassion à la vue de mes tourments, je préfère les larmes du repentir et de l'amour.

9e Station. — *Troisième chute de Jésus.* — Mon enfant, je tombe encore, mais je me relève avec un nouveau courage. Ne perds jamais confiance : mon secours est assuré à ceux qui s'humilient et recourent à ma miséricorde. Relève-toi donc toujours et marche toujours en avant dans le chemin de la vertu.

10e Station. — *Jésus dépouillé.* — Mon enfant, mon corps est couvert de plaies qui sont rouvertes quand on lui enlève ses vêtements. Je souffre pour expier tes attaches coupables et pour t'apprendre à te dépouiller de ta propre volonté. Tu es faible, il est vrai, mais je suis là. Regarde le Ciel : c'est le prix de la victoire.

11e Station. — *Jésus cloué sur la croix.* — Mon enfant, j'obéis à mes bourreaux, je me laisse clouer sur la croix, je dis à mon Père : *Que votre volonté soit faite.* Si tu veux un encouragement dans tes peines, dans les langueurs de la maladie, regarde ton Sauveur crucifié.

12e Station — *Jésus mourant.* — Mon enfant, j'ai voulu, par amour pour toi, éprouver la peine la plus sensible; j'ai été dans un tel état de délaissement, que je me suis écrié : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* Mais j'ai ajouté : *Mon Père, je remets mon âme entre vos mains.* Imite-moi, quand il plaira à ce bon Père de te faire passer par l'épreuve du délaissement.

13e Station. — *Jésus dans les bras de sa mère.* — Mon enfant, regarde ton Jésus doux, humble, obéissant jusqu'à la mort ; vois-le entre les bras de sa Mère désolée, qui est aussi ta Mère. Veux-tu la consoler et réjouir mon cœur : déteste le péché, source de mes douleurs et des siennes, et sois, à mon exemple, doux, humble, obéissant.

14e Station. — *Jésus mis au tombeau.* — Mon enfant, n'oublie jamais que je t'ai aimé jusqu'à mourir pour toi. Si tu me rends amour pour amour, en souffrant généreusement pour moi, je rendrai ta mort douce et je te ferai partager, dans le Ciel, mon bonheur et ma gloire.

2e *Projet de chemin de la Croix.*

Prière préparatoire.

Mon doux Jésus, je vous aime par-dessus toutes choses, parce

que vous êtes infiniment bon et miséricordieux, et je me repens du fond du cœur de vous avoir offensé, vous qui êtes mon souverain bien. Je vous offre ce saint exercice en l'honneur des tourments que vous avez bien voulu endurer pour moi, de tous les pécheurs le plus indigne; et j'ai le désir d'acquérir les indulgences et de prier selon les intentions pour lesquelles la sainte Église les a accordées.

1re Station. — O mon Jésus, que de fois, en péchant, j'ai porté contre vous une sentence de mort! Délivrez-moi, par les mérites de votre Passion, de la mort éternelle que j'ai si souvent méritée.

2e Station. — O Jésus qui avez bien voulu vous charger de la pesante croix à laquelle étaient attachés mes péchés, faites-moi connaître la grandeur de mes fautes, pour que je les pleure jusqu'à mon dernier soupir.

3e Station. — C'est le poids énorme de mes péchés, ô Jésus, qui vous fait tomber sous la croix. Je les hais, je les déteste; je vous supplie de me les pardonner et de m'accorder la grâce de ne plus en commettre à l'avenir.

4e Station. — Cœurs souffrants de Jésus et de Marie, mes fautes passées sont la cause de vos douleurs; mais avec le secours de la grâce, j'éviterai le péché, et je vous aimerai jusqu'à mon dernier soupir.

5e Station. — Heureux Cyrénéen, vous aidez mon Jésus à porter sa croix. Heureux moi-même si je porte avec patience et volontiers, les croix que la Providence m'envoie dans le cours de ma vie! Faites-m'en la grâce, ô mon Jésus!

6e Station. — Mon doux Jésus, qui avez daigné imprimer votre face adorable sur le voile avec lequel Véronique essuyait votre visage, imprimez, je vous prie, dans le fond de mon âme, le souvenir continuel des souffrances que vous endurez pour moi.

7e Station. — Ce sont mes nouvelles chutes, ô mon Jésus, qui vous ont fait tomber de nouveau sous le poids de la croix. Veuillez m'aider à prendre les moyens propres à me faire éviter de retomber dans le péché.

8e Station. — O mon Jésus, qui avez consolé les femmes de Jérusalem, dont les yeux ne pouvaient soutenir, sans verser des larmes, le spectacle de vos souffrances, consolez mon âme par votre miséricorde à laquelle seule je veux me confier, parce qu'elle est mon unique espérance.

9e Station. — L'excès de vos souffrances, ô mon Jésus, vous fait

tomber pour la troisième fois. Hélas! ne suis-je tombé, moi-même, que trois fois! N'est-il pas temps de renoncer au péché? Faites, ô mon Jésus, que je préfère mille fois la mort au malheur de vous offenser encore.

10e Station. — O mon Jésus dépouillé de vos vêtements et abreuvé de fiel, dépouillez-moi de toute affection dangereuse pour les choses de ce monde, et faites que j'aie en horreur tout ce qui mène au péché

11e Station. — Par les cruelles douleurs que vous avez éprouvées, ô mon Jésus, lorsque les clous ont percé vos mains et vos pieds, faites que je crucifie toujours ma chair en exerçant sur elle la mortification chrétienne.

12e Station. — O mon Jésus, qui, par amour pour moi avez souffert sur la croix, pendant trois heures, les angoisses de la plus affreuse agonie, faites-moi mourir avant que j'aie le malheur de retomber dans le péché, ou si vous me continuez la vie, faites que je la consacre à vous aimer par-dessus tout et à vous servir fidèlement.

13e Station. — O Marie, dans quel abîme de douleur vous plongea la vue du corps inanimé et tout sanglant de votre cher Fils, déposé dans vos bras! Faites, ô bonne Mère, que je ne cesse de détester le péché, cause de sa mort et de votre profonde affliction, et que, vivant en bon chrétien, j'assure mon salut éternel.

14e Station. — O mon Jésus, faites que je meure à tout ce qui n'est pas vous, afin que je vive de votre vie toute céleste et que je goûte un jour dans le Ciel les fruits de votre Passion et de votre mort.

3e *Projet de chemin de la Croix.*

1re Station — *Jésus est condamné à mort.* — O bon Jésus, ce n'est pas seulement Pilate qui vous a condamné à mort; c'est moi, c'est mon péché qui est la cause de votre condamnation. Maudit péché, que tu es un grand mal! — O Marie, refuge des pauvres pécheurs, priez pour moi.

2e Station. — *Jésus chargé de sa croix.* — O Jésus, que votre croix est pesante! En la portant vous portez toutes mes mauvaises pensées, toutes mes mauvaises paroles, tous mes mauvais désirs, tous mes péchés secrets, tous mes péchés publics. Doux Jésus, pardon. Et vous, Marie, refuge des pécheurs, priez pour moi.

3e Station. — *Jésus tombe pour la première fois.* — O Jésus,

vous expiez par votre première chute le premier péché mortel que j'ai commis après mon baptême, après ma première communion, après mes pâques : funeste péché qui a été suivi de tant d'autres. Doux Jésus, pardon. Et vous Marie, refuge des pauvres pécheurs, priez pour moi.

4e Station. — *Jésus rencontre sa Mère.* — O Jésus, que vous êtes bon de me donner Marie pour mère, afin qu'après mes chutes je l'appelle, et qu'elle vienne à mon secours comme elle est venue à votre rencontre après votre première chute! Votre bonté brise mon cœur du regret de mes fautes. Ah! pardon. Et vous, Marie, refuge des pauvres pécheurs, priez pour moi.

5e Station. — *Simon le Cyrénéen aide Jésus à porter sa croix.* — O Jésus, vous voulez que je fasse pénitence, que je marche à votre suite en portant ma croix, en souffrant pour mes péchés. Comment refuserais-je de vous donner ce témoignage de mon repentir et de mon amour? Oui, j'accepte la croix; soutenez-moi seulement. Et vous, ô Marie, refuge des pauvres pécheurs, priez pour moi.

6e Station. — *Une femme pieuse essuie la face de Jésus.* — O Jésus, qui a couvert votre face de boue, de sang et de crachats?... Hélas! c'est moi, oui, moi, par mes blasphèmes, par ma lâcheté à votre service, par mon respect humain. Ah! faites-moi la grâce d'effacer ces souillures en confessant mes fautes et en les détestant. Et vous, ô Marie, refuge des pauvres pécheurs, priez pour moi.

7e Station. — *Jésus tombe pour la seconde fois.* — O Jésus, vous tombez encore pour me relever encore: car, hélas! je suis tombé plus d'une fois ; mais votre amour m'a préparé un remède dans vos humiliations et dans vos souffrances. Bon Jésus, merci pour tant de miséricorde! Et vous, ô Marie, refuge des pauvres pécheurs, priez pour moi.

8e Station. — *Jésus instruit les femmes d'Israël.* — O Jésus, vous voulez que le péché tire de mes yeux plus de larmes que la vue de vos souffrances. Ne pleurez pas sur moi, dites-vous aux femmes d'Israël, pleurez sur vous. Ah! je vous comprends, le péché est le plus grand des malheurs : faites-le-moi pleurer. Et vous, ô Marie, refuge des pauvres pécheurs, priez pour moi.

9e Station. — *Jésus tombe pour la troisième fois.* — O Jésus, vous tombez toujours, parce que moi-même je ne cesse de tomber; mais vous vous relevez pour m'apprendre à me relever toujours de mes chutes, avec douleur de mon péché, mais avec confiance dans

votre infinie miséricorde. Oh! non, je ne me découragerai pas. Marie, refuge des pécheurs, priez pour moi.

10e Station. — *Jésus est dépouillé de ses vêtements.* — O Jésus, que vous dûtes souffrir lorsqu'on arracha vos vêtements collés à votre chair ensanglantée! Quel déchirement! comme vous expiez cruellement mes immodesties! Ah! je veux m'arracher à mes mauvaises habitudes, quoi qu'il m'en coûte. O Marie, refuge des pauvres pécheurs, priez pour moi.

11e Station. — *Jésus est attaché à la croix.* — O Jésus, les clous entrent dans vos mains et dans vos pieds à coups de marteau, le sang jaillit et coule à grands flots. Hélas! qu'il vous en coûte pour expier mes injustices, mes crimes honteux, mon amour pour les divertissements coupables! O Marie, refuge des pauvres pécheurs, priez pour moi.

12e Station. — *Jésus meurt sur la croix.* — O Jésus, qu'est-ce que j'entends? vous priez pour vos bourreaux, et moi je refuse de pardonner à mes ennemis et de prier pour eux! Vous dites que vous avez soif de mon amour, vous mourez par amour pour moi, et je ne vous aimerais pas! Oui, Jésus, je vous aime et j'aime mes ennemis pour vous. O Marie, refuge des pauvres pécheurs, priez pour moi.

13e Station. — *Jésus est descendu de la croix et remis à Marie.* — O Vierge Marie, Mère de Dieu, de quel glaive de douleur fut percée votre âme lorsque vous reçûtes entre vos bras le corps de Jésus, votre Fils, pâle, ensanglanté, privé de vie! Hélas! sa mort est mon ouvrage. C'est moi, ô Marie, qui suis la cause de vos douleurs: que ne puis-je vous consoler par ma conversion! Pour cela, refuge des pauvres pécheurs, bonne Marie, priez pour moi.

14e Station. — *Jésus est mis dans le sépulcre.* — O Jésus, votre corps est déposé dans un tombeau neuf creusé dans la pierre: aimable Sauveur, vous voulez aussi déposer dans mon âme ce corps sacré par la sainte communion. Pour cela, bon Maître, donnez-moi un cœur nouveau et la ferme résolution de mourir plutôt que de vous offenser. Et vous, ô Marie, refuge des pauvres pécheurs, priez pour moi.

4e *Projet de chemin de la Croix, d'après le* XIIe *chapitre du* IIe *livre de* l'Imitation de N.-S. Jésus-Christ.

1re Station. — Jésus jugera à son tour les ennemis de sa *Croix* (1er verset).

2e Station. — Dans la *Croix* est le salut, etc. (2e et 3e v.).

3e Station. — Dieu se plaît à nous abattre sous le poids des *croix*, afin de nous rendre plus humbles et de nous faire mériter la couronne de la patience (4e v.).

4e Station. — Jésus nous donne Marie pour nous aider à porter notre *croix* de bon cœur (5e v.).

5e Station. — Comment serons-nous les disciples de Jésus, si nous voulons nous soustraire à la *Croix*? (6e et 7e v.).

6e Station. — Faveurs que Dieu accorde à celui qui se soumet volontiers à porter sa *croix* (8e v.).

7e Station. — Nous ne sommes que faiblesse; mais si nous mettons notre confiance en Dieu, la force nous sera donnée d'en haut pour nous relever et nous faire marcher en avant (9e v.).

8e Station. — Ce n'est pas assez de pleurer sur les souffrances de Jésus-Christ pour jouir de son amour : il faut le suivre au chemin de la *Croix*, et même regarder les *croix* comme la plus grande consolation en ce monde (10e v.).

9e Station. — Jésus est accablé par la pensée qu'une multitude d'hommes ne voudront pas porter leur croix pour son amour, et rendront ainsi inutile pour eux l'effusion de son sang (11e v.).

10e Station. — Jésus se dispose à mourir sur la *Croix*, dépouillé de ses vêtements. Disposons-nous aussi à souffrir et à mourir pour son amour, et nous aurons la paix du cœur (12e v.).

11e Station. — Que sont nos souffrances, comparées à celles de Jésus? (13e v.).

12e Station. — Notre mérite et notre progrès dans la vertu consistent à mourir à nous-mêmes, en portant courageusement, en union avec Jésus crucifié et mourant sur la Croix, les peines et les tribulations que nous envoie sa providence paternelle (14e v.)

13e Station. — La sainte Vierge et tous les Saints ne sont entrés dans le Ciel que par beaucoup de tribulations. La Croix est donc ce qu'il y a pour nous de meilleur et de plus utile (15e v.).

14e Station. — Jésus est mis dans le tombeau, mais bientôt il en sort plein de gloire. Les amis de sa Croix, après avoir vécu dans l'obscurité et le délaissement, partageront un jour son triomphe.

Résolutions: Méditer souvent sur la Passion de Jésus-Christ, supporter patiemment les croix.

Nota. — On pourrait aussi, en faisant le chemin de la Croix, considérer tantôt l'humilité que N.-S. Jésus-Christ fait éclater à chaque

station, tantôt sa patience, tantôt son amour pour nous, tantôt sa conformité au bon plaisir de son Père, etc.

5e *Projet de chemin de la Croix.*

1re Station. — Vois, mon enfant, combien je t'ai aimé : pour toi, je me suis livré à la mort, en m'abandonnant au pouvoir de celui qui me jugeait injustement. Ne veux-tu pas m'aimer ?

2e Station. — Vois, mon enfant, la profonde plaie que fit la lourde croix sur mes épaules meurtries : je l'ai portée par amour pour toi. Suis-moi au chemin du Calvaire : c'est la route assurée pour aller au Ciel.

3e Station. — C'est ton péché, mon enfant, qui me fait tomber. Malheureux ! qu'as-tu fait ?... Mais reviens à moi, et je te recevrai dans ma miséricorde.

4e Station. — Mon enfant, vois dans quelle affliction est plongée ma très-sainte Mère : et pourtant elle est calme, résignée; elle ne maudit pas; son cœur, uni au mien, s'offre à la justice de mon Père. Je te la donne, cette Mère si bonne, pour être ta consolation et ton soutien dans les amertumes de la vie.

5e Station. — Mon enfant, tu ne peux trouver que dans mes souffrances la guérison et la paix de ton âme. Si tu souffres en union avec moi, la Croix te portera; si tu souffres à contre-cœur, elle te deviendra plus pesante et sans mérite.

6e Station. — Mon enfant, veux-tu imiter le dévouement de cette pieuse femme ? assiste-moi dans les pauvres, les malades, les affligés, et je te récompenserai par le don de mon amour.

7e Station. — Mon enfant, veille et prie, afin de ne pas succomber à la tentation. Un léger souffle suffit pour te renverser : ne te crois jamais assuré; et si tu viens à tomber, relève-toi bien vite en m'appelant à ton secours.

8e Station. — Mon enfant, si le juste n'est pas épargné, que sera-ce du coupable ? Pleure tes péchés, invoque ma miséricorde. Il viendra un temps où les pécheurs épouvantés diront : *Montagnes, tombez sur nous.* Mais la sincérité de ton repentir te méritera d'entendre ces douces paroles : *Viens, le béni de mon Père, posséder le royaume du Ciel.*

9e Station. — Mon enfant, je vois le fond de ton cœur; je sais quelle est ta faiblesse. Tiens-toi donc uni à moi, regarde la cou-

ronne que je te destine, et ne t'attache pas aux choses de la terre : c'est le moyen d'assurer ton salut.

10e Station. — Mon enfant, je me suis laissé dépouiller pour t'apprendre à sacrifier les vanités et les faux plaisirs du monde. Mon âme est abîmée dans la douleur, parce que plusieurs, au lieu de profiter de ma miséricorde, blasphèment contre moi. Ne les imite pas.

11e Station. — Mon enfant, je me suis offert comme une victime sans tache. Prends-moi et offre-moi à la justice du Père céleste. Ne te sépare pas de ma Croix : autrement tu quitterais le chemin du Ciel.

12e Station. — Mon enfant, après avoir entendu les paroles de ton Jésus sur la Croix, ne prends plus plaisir aux paroles légères ou malignes. Je meurs pour toi, afin que tu ne vives plus que pour moi.

13e Station. — Mon enfant, songe que tu as offensé, crucifié ton meilleur ami, ton Père et ton Dieu, et que tu as frappé du même coup Marie, ta tendre Mère. Ah! presse-moi contre ton cœur, comme Marie me pressait contre le sien; embrasse la Croix teinte de mon sang, et promets-moi de t'abstenir désormais de plainte et de murmure.

14e Station. — Mon enfant, je me suis immolé pour ton salut : immole-toi pour ma gloire. Prends garde que tes folles vanités et ta vie sensuelle ne te fassent perdre le prix de mes souffrances. En visitant mon tombeau, aie soin d'y apporter les parfums de saints désirs et d'une tendre piété, et tu y puiseras l'espérance de la résurrection glorieuse et du bonheur éternel (1).

6e *Projet de chemin de la Croix pour les religieux.*

1re Station. — Les Juifs ne se seraient pas laissé aveugler par le démon de la vaine gloire et de la jalousie; ils n'auraient pas demandé la mort de Jésus, leur Dieu, leur frère et leur sauveur, s'ils avaient sérieusement *médité* sur le néant des choses d'ici-bas, et sur la loi sainte, qui nous ordonne d'aimer le prochain commes nous-mêmes. Et moi, si je n'avais pas négligé l'*oraison*, n'aurais-je pas

(1) Voyez l'ouvrage de l'abbé de Laval sur les chemins de la Croix — et la *Dévotion du chemin de la Croix*, (Grenoble, Maisonville).

mieux compris, mieux estimé, mieux pratiqué mes devoirs et évité des fautes dont quelques-unes peut-être ont été un cri de mort contre Jésus ?...

2e Station. — Le peu de soin que j'ai eu de faire l'*examen* de prévoyance, l'examen particulier et l'examen général de la journée, n'est-il pas la cause pour laquelle j'ai laissé passer, sans les déplorer, beaucoup de fautes qui ont pesé lourdement sur le cœur de Jésus, pendant que la croix pesait sur ses épaules ?...

3e Station. — Quel a été le commencement de mes chutes ? N'est-ce pas l'affaiblissement de la *résolution* d'être tout dévoué à la volonté de Dieu, de ne vivre que pour lui, résolution qui est le fruit du sang de Jésus-Christ et que sa miséricorde m'avait inspirée ?... Si chaque matin j'avais renouvelé avec ardeur cette chère résolution, si je l'avais soutenue par de fréquentes aspirations de cœur, que de fautes, que de remords je me serais épargnés !...

4e Station. — Marie veut accompagner son divin Fils et partager ses humiliations et ses douleurs. Elle brave tout pour le suivre de plus près. Quelle violence me suis-je faite pour marcher sur les traces de Jésus, malgré les obstacles que me présentait mon *défaut dominant ?*... Quel est ce défaut ? Peut-être une recherche de moi, même qui empoisonne plusieurs de mes œuvres : propre satisfaction dans tout ce que je fais ; — désir de paraître, d'occuper de moi, d'être loué, recherché ; de dominer en tout ; d'avoir des emplois élevés : — attachement à mon sentiment, à mes goûts ; air de soumission quand on me place et me commande selon mon choix ; — mécontentement entretenu et quelquefois communiqué lorsqu'on ne satisfait pas mes prétentions ou qu'on me fait quelque observation ; — attention sévère aux défauts des autres ; empressement à me justifier, duplicité ; — impatiences et emportements ; — tristesse et dépit dans les difficultés de mon emploi, les insuccès, les contrariétés, etc... Oh ! que j'ai besoin de me mettre sous la conduite de Marie, afin d'aller chercher, auprès de Jésus souffrant, l'humilité, la confiance et l'énergie dont j'ai besoin pour travailler paisiblement et constamment à la réforme de mon intérieur !

5e Station. — Où en suis-je par rapport à la *mortification ?*... N'ai-je pas à me reprocher une curiosité qui veut tout voir et tout entendre et qui est la source d'une foule de distractions ?... des causeries habituelles pour m'amuser et me satisfaire ?... une tenue mondaine ?... une trop grande recherche de mes aises, des goûts sensuels ? etc., etc. N'ai-je pas manqué de soumission à la provi-

dence paternelle de Dieu au milieu des peines qu'il m'a envoyées pour me faire faire pénitence?... En quoi! les épines, les larmes, les croix seront-elles pour Jésus seul, tandis que moi, si coupable, je refuserai la portion de croix qu'il m'a destinée!

6e Station. — Comment me suis-je préparé à la confession et quels fruits en ai-je retirés?... Par le péché, j'ai craché sur la face de Jésus, je l'ai couronné d'épines, j'ai blessé mortellement son cœur, j'ai perdu la beauté de l'innocence. Est-ce que je ne suis pas disposée à m'approcher de Jésus-Christ avec la générosité de sainte Véronique, pour *confesser franchement* mes fautes à son ministre, après une *recherche convenable?* Ne vais-je pas m'exciter à les *détester* vivement, afin que, par l'absolution, l'image radieuse de Jésus glorifié s'imprime de nouveau dans mon âme?...

7e Station.— La vue de ma faiblesse et le souvenir de mes fautes ne m'ont-ils pas jeté dans l'abattement du cœur et dans la *défiance de la bonté divine*, comme si le plaisir de Jésus n'était pas de ramener les pécheurs par sa miséricorde!.. O mon Jésus! la plus grande injure que je puisse vous faire, c'est de douter de votre empressement à relever une âme contrite et humiliée: aussi, quelles que soient mes iniquités, je reviendrai toujours à vous avec une humilité courageuse, *sachant que vous regardez avec un tendre amour même les plus grands pécheurs, dès qu'ils ont un peu de vrai désir de se convertir.*

8e Station. — Jésus veut que je pleure sur moi plutôt que sur lui, car ma principale affaire, c'est le salut de mon âme. Or, s'il me fallait paraître en ce moment devant Dieu, ne me trouverais-je pas les mains vides?... D'où me vient cette profonde misère, si ce n'est de ce que j'ai peu estimé les *règles* de conduite qui m'ont été données; de ce que j'ai eu peu à cœur l'*instruction religieuse;* de ce que *j'ai négligé mes devoirs d'état, mon emploi*, le soin des personnes qui me sont confiées, etc?

9e Station. — Jésus veut allumer la *charité* dans nos cœurs avec les flammes qui jaillissent du sien, et je le désole peut-être, lui si bon, si patient à mon égard, par des antipathies consenties, par des affections trop naturelles et qui tendent à la ruine de la charité en inspirant des jalousies, des murmures, etc.; par des aversions, des soupçons volontaires, des paroles malignes, des médisances, des rapports propres à semer ou entretenir la discorde dans la maison ou dans la paroisse?... O mon Jésus, Dieu de paix, est-ce là ce que vous deviez attendre de moi, après tous les bienfaits dont vous m'a-

vez comblé? En tombant pour la troisième fois, vous expiez bien cruellement mes fautes contre la charité.

10e Station. — Jésus se détache même de ses vêtemens, tant il aime la sainte *pauvreté!* et moi, ne suis-je point empressé pour avoir à mon usage ce qui flatte davantage ma vanité, et pour ne manquer de rien? N'ai-je pas agi d'une manière indépendante, contrairement à mes obligations? O sainte pauvreté! que tu es peu connue, que tu es peu aimée!

11e Station. — Voilà où l'obéissance a conduit mon Sauveur! Il obéit même à ses bourreaux, en leur présentant ses mains et ses pieds... Ai-je l'esprit *d'obéissance?* Est-ce que je vois l'autorité de Jésus-Christ lui-même dans l'autorité des personnes qu'il a placées au-dessus de moi? Est-ce que je ne cherche pas à pénétrer leurs intentions? Mon obéissance, mon ouverture de cœur sont-elles simples et droites? Ai-je toujours pris la défense de l'autorité? — Ou bien n'aurais-je pas obéi par des motifs humains, ou contristé mes supérieurs par mes résistances, parlé contre eux, etc.? Ah! s'il en est ainsi, l'obéissance de Jésus s'élève contre moi pour me condamner.

12e Station. — Comment ai-je assisté à la sainte *Messe*, où Jésus, victime d'amour, met entre mes mains ses mérites, afin que je rende à la Sainte Trinité des hommages infinis d'*adoration*, de *reconnaissance*, de *satisfaction*, et que j'en obtienne, pour moi et pour les miens, toutes les *grâces* nécessaires?... N'ai-je pas laissé écouler, dans des distractions volontaires, un temps si précieux?... Ce défaut de recueillement ne m'a-t-il pas fait perdre le fruit de plusieurs communions sacramentelles et spirituelles?

13e Station. — Contemplons cette tendre Mère qui tient sur ses genoux le corps inanimé de son aimable Fils. Elle regarde avec une amère douleur cette tête auguste couronnée d'épines, ce visage pâle et sanglant, ces yeux éteints, ce côté ouvert par la lance; et, donnant un libre cours à ses larmes et à ses lamentations, elle s'écrie : « Péché, maudit péché, voilà ton œuvre! » O ma Mère, c'est moi qui, en perçant le cœur de Jésus, ai percé votre cœur maternel. Hélas! j'ai beaucoup péché; j'ai été même pour les autres une pierre de *scandale* par ma vie lâche, molle, sensuelle; par mon orgueil, ma vanité, ma mauvaise humeur... Mais, ô Marie, vous êtes mon refuge; j'entends votre voix maternelle qui me dit : « Viens, mon enfant, mêle tes larmes à mes larmes, et Jésus te pardonnera; et l'humilité, la foi, l'espérance et la charité rentreront dans ton cœur

pour animer toutes tes œuvres, et ton retour me remplira de la plus douce consolation. »

14e Station. — Jésus, couvert de plaies et sans vie, placé dans un sépulcre silencieux, nous représente une âme entrée en retraite avec les plaies du péché. Mais, en sortant de la tombe plein de gloire et de beauté, il devient l'image d'une âme qui a suivi sérieusement les exercices d'une retraite, d'une mission : elle en sort toute belle et toute pure, et prête à tout pour le service de Dieu. Elle était morte ou malade, et maintenant elle est pleine de vie ; elle vit de Dieu et en Dieu : quel bonheur !

7e *Projet de chemin de la Croix, dans lequel sont rappelés les principaux péchés.*

Prière préparatoire.

O Jésus, notre bien-aimé Sauveur, ce n'a pas été assez pour vous d'avoir répandu votre sang dans la circoncision et dans votre agonie au jardin des Olives, d'en avoir versé des ruisseaux dans votre flagellation, d'en avoir encore versé lorsque vous fûtes couronné d'épines, vous avez voulu qu'il sortît de vos veines jusqu'à la dernière goutte sur la croix, afin de satisfaire à la justice divine pour nos désordres, et de nous inspirer la haine du péché et votre saint amour. Nous allons vous accompagner sur la route du Calvaire, dernier théâtre de vos douleurs : imprimez dans le fond de nos âmes, nous vous en supplions, de vifs sentiments de reconnaissance, de contrition et d'amour. Et vous, ô Marie, qui nous avez précédés dans cette voie douloureuse, pénétrez-nous des sentiments qui conviennent à de pauvres pécheurs, à la vue des tourments endurés par votre divin Fils, pour les arracher à l'enfer et leur ouvrir le Ciel. (*O Crux, Ave. — Sancta Mater. — Eia Mater. — Adoremus.* — Enonciation du sujet de la station.)

1re Station. — Pilate, les Juifs, et Jésus. — Nous aussi nous avons dit : *que Jésus meure*, qu'il ne règne pas sur nos cœurs. Nous l'avons dit lorsque, dans notre orgueil, nous n'avons pas reconnu ses droits de Créateur et de Maître, et lorsque nous avons murmuré contre sa divine Providence. *Pardon, ô mon Jésus, pardon, et vous, ô Marie, refuge des pauvres pécheurs, priez, priez pour nous.* (Ici on se met à genoux.)

Acte de contrition.

Mon Dieu, mon Père, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable, et que le péché vous déplaît : pardonnez-moi par les mérites de la Passion de Jésus-Christ, votre divin Fils; accordez-moi la grâce de confesser franchement mes fautes, d'en éviter les occasions et de n'y plus retomber. (*Ave Maria. — Miserere. — Fidelium.*)

Nota. Toutes les stations se terminent par ces mots : *Pardon, ô mon Jésus*, etc., et par l'acte de contrition et les prières qui viennent d'être marquées, auxquelles on peut ajouter le *Pater* et le *Gloria.*

2e Station. — Jésus chargé de sa croix marche entre deux voleurs qui l'insultent. Nous avons fréquenté les impies, les ennemis de son nom ; nous avons rougi de lui, nous avons peut-être douté de la vérité de ce qu'il nous a révélé ; nous avons peut-être même encore parlé contre la religion, et renié notre foi. *Pardon*, etc.

3e Station. — Jésus tombe pour nous relever, nous qui, tout courbés vers la terre, oublions le Ciel, séjour du vrai bonheur, et qui mettons tant de négligence à prier, à nous approcher des sacrements établis par la bonté de Dieu pour nous procurer les grâces nécessaires au salut. *Pardon*, etc.

4e Station. — Le cœur de Marie est embrasé d'amour pour son divin Fils et pour nous. Elle veut l'accompagner sur la route du Calvaire, et nous, insensibles aux bienfaits et aux amabilités de Dieu, nous sommes demeurés, à son égard, froids, indifférents ; nous lui avons préféré de misérables créatures, de vils plaisirs. *Pardon*, etc.

5e Station. — Simon de Cyrène refusa d'abord de porter la croix de Jésus : il n'en connaissait pas le prix ; mais nous, quand nous manquons de respect au nom de Dieu au point de l'insulter par des blasphèmes, de faux serments, des imprécations ; quand nous manquons de respect pour les personnes, les lieux, les choses qui lui sont consacrés, ne savons-nous pas que nous insultons notre souverain Seigneur? *Pardon*, etc.

6e Station. — Une femme pieuse est profondément touchée de voir la face de Jésus couverte de sang et de crachats. Ne serons-nous pas aussi touchés de voir comme on traite encore Jésus, surtout le dimanche? On manque la messe, on la fait manquer à d'autres, ou on l'entend mal : et pourtant, à la messe, Jésus vient nous bénir et nous sanctifier ; il s'y offre pour notre salut, comme au Calvaire

On lui désobéit en travaillant, en faisant travailler sans y être autorisé; on fait du dimanche un jour de scandale, ou bien on foule aux pieds son sang par des communions sacriléges. C'est ainsi, hélas! que le jour du Seigneur devient le jour du démon. *Pardon*, etc.

7e Station. — Contemplons l'aimable Jésus étendu par terre et maltraité par les bourreaux : voilà comment le traitent les parents et les maîtres qui, au lieu de porter à la vertu ceux que Dieu leur a donnés pour enfants ou pour serviteurs, les portent au mal par leurs discours ou par leurs exemples, et négligent de les instruire de la religion, de les surveiller et de les reprendre. Quel compte terrible ils se préparent pour le jour de leur mort! mais, ô mon Dieu, il n'en sera plus ainsi à l'avenir. *Pardon*, etc.

8e Station. — Jésus oublie ses souffrances pour dire aux filles de Jérusalem qu'elles doivent pleurer sur leurs fautes, qui sont la cause de sa mort. Oui, pleurons sur les fautes dont nous nous sommes rendus coupables envers ceux qui ont autorité sur nous. Ils tiennent la place de Dieu : les insulter, c'est insulter Dieu lui-même. Dans l'Eglise, c'est le Pape, les évêques et les prêtres; dans la famille, c'est le père, la mère, le maître, la maîtresse; dans la société civile, ce sont les magistrats. Les enfants en particulier doivent s'adresser de bien vifs reproches s'ils ont manqué envers leurs parents de respect d'obéissance et d'amour. Oui, enfants coupables, pleurez, pleurez sur vous. *Pardon*, etc.

9e Station. — Jésus vient unir les cœurs dans son amour, et il voit que notre malice traverse ses desseins. Il voit l'égoïsme, la haine, la jalousie, la vengeance; il voit le mépris du pauvre; il voit les scandaleux perdre, par leurs mauvais conseils et par leurs mauvais exemples, des âmes pour lesquelles il a donné tout son sang. C'est donc inutilement, se dit-il, que j'aurai versé mon sang pour leur salut!... ils résistent à mon amour; ils courent à leur perte et y entraînent les autres. Et cette pensée accable le divin Sauveur. *Pardon*, etc.

10e Station. — Jésus dépouillé de ses vêtements expie la fraude, le vol, la médisance, la calomnie, les rapports malins par lesquels nous avons dépouillé notre prochain de ses biens ou de sa réputation, et que peut-être nous nous sommes mis peu en peine de réparer. *Pardon*, etc.

11e Station. — Arrêtez, cruels bourreaux! c'est nous qui devions être crucifiés à cause de nos immodesties, de nos excès dans le boire et le manger, de notre infidélité à la loi du jeûne et de l'abs-

tinence, de notre paresse à remplir nos devoirs, de la délicatesse avec laquelle nous avons traité une chair dont les mauvais penchants nous portent continuellement au mal. Mais notre sang ne pouvait expier nos désordres, et vous, divin Sauveur, vous voulez bien donner le vôtre. Péché, maudit péché, que de douleurs tu as causées à mon aimable Jésus ! *Ah ! pardon*, etc.

12e Station. — Jésus meurt sur la croix et son cœur est percé d'une lance. Le voilà, ce cœur qui nous a tant aimé! Ne recueillera-t-il qu'indifférence de notre part! Il nous dit : Donne-moi ton cœur; ferme-le à toute pensée, à tout désir mauvais, à tout amour, à toute attache qui ne se rapporte pas à moi ; ne permets pas qu'il soit souillé par l'orgueil, par l'amour déréglé des biens de ce monde, par des plaisirs criminels; imite les vertus dont je t'ai donné l'exemple : humilité, patience, douceur, charité. La voix de mon sang sera-t-elle assez forte pour te déterminer à te donner tout à moi? — O mon Dieu, il est bien temps que je vous aime : pardon pour le passé; oui, *pardon*, etc.

13e Station. — Pauvre Mère ! comme elle souffre ! et c'est nous, qui en crucifiant le Fils, avons crucifié la Mère! — Et Marie nous invite à pleurer avec elle, à la consoler par la résolution de mourir plutôt que de retomber dans le péché ! Oui, ma Mère, je prends cette résolution. *Pardon*, etc.

14e Station. — La confession est le tombeau où nous laisserons nos péchés. En les confessant avec franchise et un repentir sincère, nous ressusciterons à la grâce. Le sang de Jésus nous aura lavés, purifiés. Amour, amour à Jésus ! haine éternelle au péché. *Pardon*, etc.

8e *Projet de chemin de la Croix, pour les retraites d'enfants.*

1re Station. — Le bon ange vous disait : Donne-toi au bon Dieu, fais ta prière, et nous ne l'avons pas écouté ; et non-seulement nous n'avons pas prié, mais encore nous avons dérangé les autres. — Il vous disait : Fais la volonté de Dieu, qui est ton maître et ton père, et nous avons fait la volonté du démon plutôt que celle de Dieu : et nous n'avons eu aucune crainte du péché ; nous avons dit, comme les Juifs : Jésus ne sera pas notre roi. *Pardon*, etc.

2e Station. — Le bon ange disait : Confesse tes péchés, déteste-les, n'en commets plus : et nous ne l'avons pas écouté. *Pardon*, etc.

3e Station. — Le bon ange disait : Adore en Jésus ton Créateur ;

rapporte-lui la gloire de tout ce que tu as, puisque tu tiens tout de lui : travaille et souffre pour lui; crois à sa parole, parce qu'il est la vérité même, et ne crois pas à la parole du démon et des enfants du démon; désire, avant tout, le Ciel, et ne cesse de prier Dieu de te détacher de ce monde, où tu n'es qu'en passant : et nous n'avons pas écouté notre bon ange; nous n'avons pensé qu'aux choses de la terre ; nous avons multiplié nos péchés, et le poids en est si lourd que Jésus tombe. *Pardon*, etc.

4e Station. — Le bon ange disait : Aime Jésus de tout ton cœur : il t'a créé, il te conserve, il est mort pour toi sur la croix. Imite la sainte Vierge, qui ne veut pas se séparer de lui. Et nous n'avons pas écouté le bon ange et nous avons bien affligé Jésus et Marie, parce que nous étions prêts à offenser Dieu plutôt que de faire quelque sacrifice pour lui plaire. *Pardon*, etc.

5e Station. — Le bon ange disait : Prononce avec respect le saint nom de Dieu; respecte les prêtres, les religieux, les églises, l'eau bénite; respecte toutes les personnes et les choses consacrées à Dieu : et nous n'avons pas écouté notre bon ange. *Pardon*, etc.

6e Station. — Le bon ange disait : Ne manque pas la messe le dimanche, sois pieux à l'église, sois attentif au catéchisme et aux instructions : et nous n'avons pas écouté le bon ange. *Pardon*, etc.

7e Station. — Le bon ange disait : Si tu tombes dans le péché, relève-toi bien vite, confesse-toi au plus tôt, et ne te décourage jamais; vois Jésus qui tombe pour t'aider à te relever : et nous n'avons pas écouté le bon ange. *Pardon*, etc.

8e Station. — Le bon ange disait : Mon enfant, respecte tes parents, obéis-leur, aime-les de tout ton cœur, prie pour eux, sois plein de complaisance à leur égard, assiste-les dans leurs besoins : et nous avons été sans respect et sans obéissance pour nos parents; nous leur avons dit des paroles insolentes; nous leur avons peut-être souhaité du mal; nous avons été méchants à leur égard ; nous les avons bien affligés. Nous n'avons pas mieux traité nos maîtres et nos maîtresses, car nous avons été à leur égard indociles, méfiants, médisants, impolis, sournois, méchants. *Pardon*, etc.

9e Station. — Le bon ange disait : Repousse de ton cœur l'égoïsme, la jalousie, la haine, le désir de la vengeance ; garde-toi de mépriser le pauvre; ne donne jamais de mauvais conseils ou de mauvais exemples : et nous ne l'avons pas écouté; nous nous sommes réjouis des humiliations de nos condisciples ; nous avons cherché à leur faire de la peine; nous en avons dit du mal; et à

l'egard des domestiques, nous avons été fiers, arrogants, méprisants, impatients, colères, grossiers, malhonnêtes. Par notre mauvais cœur, nous avons fait tomber Jésus une troisième fois. *Pardon*, etc.

10e Station. — Le bon ange disait : Ne prends rien de ce qui ne t'appartient pas; ne dérobe rien en cachette à tes parents; ne dis du mal de personne; ne ments pas : et nous n'avons pas écouté le bon ange. *Pardon*, etc.

11e Station. — Le bon ange disait : Ne fais aucun excès dans le boire et dans le manger; ne sois pas paresseux à remplir tes devoirs; fuis l'oisiveté, la sensualité; sois modeste dans tes regards, dans tes paroles, dans tes manières : et nous n'avons pas écouté le bon ange. *Pardon*, etc.

12e Station.— Le bon ange disait : ce[illegible]e ton cœur à toute pensée mauvaise, à tout désir mauvais; ne le livre pas à l'amour de l'argent et des plaisirs criminels, mais orne-le des vertus dont Jésus, ton Sauveur, t'a donné l'exemple : humilité, obéissance, douceur, charité; ne sois pas vaniteux, hautain, susceptible : et nous n'avons pas écouté notre bon ange; nous avons fui, par aversion pour la piété, la compagnie de ceux qui étaient pieux. *Pardon*, etc.

13e Station. — Le bon ange disait : Pleure tes péchés avec Marie; console-la, par ton retour à Dieu : et nous ne l'avons peut-être pas écouté. *Pardon*, etc.

14e Station. — Le bon ange vous dit : Mon enfant, si tu veux aller au Ciel, il faut que tu aies un cœur tout nouveau. Va laver ton âme dans le sang de Jésus-Christ; n'attends pas; profite de sa miséricorde. N'as-tu pas assez péché, assez offensé ton Dieu? Oui, profite de sa miséricorde. O mon Jésus, je ne veux plus pécher; je veux m'attacher à vous et ne m'en plus separer. Pardon pour mes péchés passés; *pardon*, etc.

V. — LE ROSAIRE.

MYSTÈRES JOYEUX

1er. *L'Annonciation de la sainte Vierge et l'Incarnation du Fils de Dieu* (25 mars).

Remercions le Fils éternel de Dieu de s'être fait homme par

amour pour nous, et d'avoir choisi pour mère la très-sainte Vierge Marie.

Fruit du mystère : la Pureté. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, un grand amour pour la belle vertu de pureté, et la grâce de préférer à toute autre chose l'honneur de servir Dieu, mon Créateur et mon souverain Maître.

2e. *La Visitation de la sainte Vierge* (2 juillet).

Remercions J.-C. de ce que, par amour pour nous, il a rempli de miséricorde et de charité le cœur de Marie, et nous l'a donnée pour mère.

Fruit : l'Amour du prochain. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, la grâce d'aimer mon prochain comme moi-même, *pour l'amour de Dieu;* de n'en pas dire du mal par jalousie ou par vengeance, ou pour quelque autre mauvais motif, et de lui pardonner de bon cœur.

3e. *La Nativité de Jésus-Christ* (25 décembre).

Remercions J.-C. de ce que, par amour pour nous, il a voulu naître dans une étable.

Fruit : le détachement des biens de ce monde. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, la grâce de détacher mon cœur des biens trompeurs de ce monde, et de ne faire tort à personne.

4e. *La Purification de la sainte Vierge, et la Présentation de Jésus au temple.*

Remercions J.-C. de ce que, par amour pour nous, il s'est offert à son Père céleste, pour lui obéir jusqu'à la mort et nous ouvrir le chemin du Ciel.

Fruit : l'Obéissance et la Régularité. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, la grâce d'avoir pour l'Église une obéissance filiale; d'observer avec un joyeux empressement, à l'égard de mes parents, la loi sacrée du respect, de l'obéissance, de l'amour et de l'assistance; et de me soumettre respectueusement à toutes les personnes qui ont autorité sur moi.

5e. *Jésus retrouvé dans le temple* (dim. dans l'oct. de l'Ép.).

Remercions J.-C. de ce que, par amour pour nous, il s'est dérobé à la tendresse de Marie et de Joseph, nous apprenant à mettre la prière en tête de tous nos devoirs.

Fruit : la Piété. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, la grâce de m'appliquer avec fer-

veur à la prière et à la méditation, et de ne pas profaner le dimanche par un travail défendu, mais de le sanctifier par des œuvres de piété et de charité.

MYSTÈRES DOULOUREUX.

1er. *L'Agonie de Jésus au jardin des Olives* (Jeudi-Saint).

Remercions J.-C. de ce que, par amour pour nous, il pleure nos péchés avec des larmes de sang.

Fruit : la Contrition et la Vigilance chrétienne. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, la grâce de détester amèrement mes péchés, de les confesser avec franchise, et d'en éviter les occasions.

2e. *La Flagellation de J.-C.* (Vendredi-Saint).

Remercions J.-C. de ce que, par amour pour nous, il expie dans sa chair et en recevant des milliers de coups, nos péchés de sensualité, de gourmandise et de paresse.

Fruit : la Mortification. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, la grâce de mortifier mes yeux, mes oreilles, ma langue et tous mes sens ; d'observer fidèlement l'abstinence et les jeûnes prescrits par l'Eglise ; de fuir tout excès dans le boire et le manger ; et de supporter sans murmure le froid, la chaleur et les intempéries des saisons.

3e. *Le Couronnement d'épines* (vendredi après les Cendres).

Remercions J.-C de ce que, par amour pour nous, et pour faire pénitence de notre orgueil, il endure en silence les soufflets, les crachats et le couronnement d'épines.

Fruit : l'Humilité. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, la grâce d'aimer la simplicité dans mes vêtements, de me mépriser à cause de mon néant, de mes péchés et de mes mauvaises inclinations ; et par suite de ne jamais me louer moi-même et de supporter doucement les injures.

4e. *Le Portement de la croix* (3 mai).

Remercions J.-C. de ce que, par amour pour nous, il se charge de la croix et la porte jusqu'au Calvaire.

Fruit : la Patience et la Conformité à la volonté de Dieu. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, la grâce de m'abandonner pleinement à la très-aimable volonté de Dieu, dans les peines de mon état et les souffrances du corps et de l'âme.

5e. *Jésus est crucifié, il meurt* (14 septembre).

Remercions J.-C. de ce qu'il nous aime au point de donner sa vie pour notre salut.

Fruit : l'Amour de Dieu. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, la grâce de tout souffrir plutôt que de lui déplaire.

MYSTÈRES GLORIEUX.

1er *La Résurrection de J.-C.* (jour de Pâques).

Remercions J.-C. de ce qu'en se ressuscitant lui-même, et apparaissant à ses disciples, il leur donne, ainsi qu'à nous, une preuve éclatante de sa divinité.

Fruit : la Foi. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, la grâce de m'instruire avec soin des vérités de la religion ; de croire sans hésitation tout ce que Dieu, qui est la vérité même, nous enseigne par notre Saint-Père le Pape et par les évêques et les prêtres unis au Pape ; de fuir la compagnie des personnes impies et mondaines, et de ne jamais rougir de ma foi.

2e. *L'Ascension* (40 jours après Pâques).

Remercions J.-C. de ce qu'en montant au Ciel, il va nous y préparer une place.

Fruit : l'Espérance. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, la grâce de prier avec une humble confiance, et de m'approcher souvent des sacrements, afin de vivre saintement et de mériter le bonheur du Ciel, que Jésus a promis à ses fidèles serviteurs.

3e. *La Descente du St-Esprit sur les Apôtres* (Pentecôte).

Remercions J.-C. de ce que, de concert avec le Père, il envoie à ses Apôtres le St-Esprit, troisième personne de la Sainte Trinité, pour être leur lumière, leur force et leur consolation, et les enflammer d'un saint zèle.

Fruit : le Zèle. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de votre divin Fils, la grâce de travailler, avec un zèle pur et ardent, à la conversion des pécheurs et à la persévérance des justes, par mes prières, mes conseils, mes exemples, et par la vigilance sur les personnes qui me sont confiées.

4e. *La Mort et l'Assomption de Marie* (15 août).

Remercions J.-C. de ce qu'il a fait mourir Marie dans une douce

extase d'amour divin, et de ce qu'il n'a pas laissé son corps virginal en proie à la corruption du tombeau.

Fruit : la Grâce d'une sainte mort. — O Marie, ma bonne mère, obtenez-moi, par les mérites de J.-C., votre divin Fils, la grâce d'une sainte mort et l'entrée dans le royaume des Cieux.

5e. *Le Couronnement de Marie* (1er novembre, Toussaint).

Remercions J.-C. de ce qu'il a établi Marie reine du Ciel et de la terre, et de ce que, par amour pour nous, il en a fait la trésorière et la dispensatrice de ses grâces.

Fruit : Dévotion constante à Marie. — O Marie, ma bonne mère, je me réjouis de votre grandeur et de votre gloire, et je vous prie de m'inspirer pour vous une dévotion tendre, généreuse et constante, afin que, par votre intercession et à votre exemple, je retrace en moi l'image de Jésus, modèle de tous les saints.

VI. — FORMULE D'ABSOLUTION.

Pœnitens confessionem generalem latinâ vel vulgari linguâ dicat, scilicet *Confiteor*, vel saltem utatur his verbis : *Confiteor Deo omnipotenti, et tibi, pater.*

Pœnitens peccata confiteatur, adjuvante quotiescumque opus fuerit sacerdote, qui confitentem non reprehendet nisi finitâ confessione, neque interpellabit nisi opus fuerit aliquid meliùs intelligere.

Si pœnitens numerum et species et circumstantias peccatorum explicatu necessarias non expresserit, eum sacerdos prudenter interroget.

Sed caveat ne curiosis aut inutilibus interrogationibus quemquam detineat, præsertim juniores utriusque sexûs, vel illos de eo quod ignorant imprudenter interroget, ne scandalum patiantur indèque peccare discant.

Audita confessione... pro peccatorum gravitate et pœnitentis conditione opportunas correptiones et monitiones paternâ charitate adhibebit, et ad dolorem et contritionem efficacibus verbis adducere conabitur, et ad vitam emendandam ac meliùs instituendam inducet, remediaque peccatorum tradet.

Postremò salutarem et convenientem satisfactionem quantùm spi-

ritus et prudentia suggesserint, injungat, habitâ ratione statûs, conditionis, sexûs et ætatis et item dispositionis pœnitentium.

Contrarias peccatis, quantùm fieri potest, pœnitentias injungat... Rariùs autem vel seriùs confitentibus vel in peccata facilè recidentibus utilissimum fuerit consulere ut sæpè, putà semel in mense vel certis diebus solemnibus confiteantur, et, si expediat, communicent...

Cum igitur pœnitentem absolvere voluerit, injunctâ ei priùs et ab eo acceptatâ salutari pœnitentiâ, primò dicit :

« Misereatur tui omnipotens Deus, et dimissis peccatis tuis, perducat te ad vitam æternam. Amen. »

Deindè, dexterâ versùs pœnitentem elevatâ, dicit :

« Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum tuorum tribuat tibi omnipotens et misericors Dominus. Amen.

« Dominus noster Jesus Christus te absolvat; et ego, auctoritate ipsius, te absolvo ad omni vinculo excommunicationis, (*suspensionis*) et interdicti, in quantum possum et tu indiges. »

Deindè : « Ego te absolvo à peccatis tuis, in nomine Patris ✠ et Filii et Spiritûs Sancti. Amen. »

Si pœnitens sit laicus, omittitur verbum *suspensionis*.

« Passio Domini nostri Jesu Christi, merita beatæ Mariæ Virginis et omnium sanctorum, quidquid boni feceris, et mali sustinueris, sint tibi in remissionem peccatorum, augmentum gratiæ, et præmium vitæ æternæ. Amen. »

In confessionibus autem frequentioribus et brevioribus omitti potest *Misereatur*, etc., et satis erit dicere : *Dominus noster Jesus Christus*, etc., ut suprà, usque ad illud : *Passio Domini nostri*, etc. (1).

Urgente vero aliquâ gravi necessitate in periculo mortis, breviter dicere poterit : « Ego te absolvo ab omnibus censuris et peccatis, in nomine Patris ✠ et Filii et Spiritûs Sancti. Amen. »

De modo absolvendi à suspensione, vel ab interdicto, extrà vel intrà sacramentalem confessionem

Si sacerdoti sit commissa facultas absolvendi aliquem à suspen-

(1) *Communiter Doctores dicunt, ait S. Alphonsus, verba* : Misereatur... Indulgentiam.,. Dominus noster Jesus Christus... Passio Domini nostri Jesu Christi..., *posse omitti sinè ullo peccato.* (Lib. VI, nº 430.)

sione vel interdicto, quamvis nulla verba sint præcipuè determinata, uti poterit hâc formulâ :

Pœnitens dicat : « Confiteor Deo omnipotenti, etc. »

Sacerdos : « Misereatur tui, etc. Indulgentiam, etc.

« Auctoritate mihi ab N. traditâ, ego absolvo te à vinculo suspensionis (*vel* interdicti) quam (*vel* quod) propter tale factum (*vel* causam incurristi (*seu* incurrisse declaratus es), in nomine Patris ✝ et Filii et Spiritûs Sancti. Amen. »

Sufficit præsentia moralis pœnitentis, scilicet illa intrà quam homines communi voce, quamvis altiori, loqui possunt et solent, scilicet 10 ad 15 passus vel etiam 20, dummodò pœnitens non sit extrà aspectum confessarii. — Absolvendus esset se absolutum existimans, si commodè revocari non posset et parùm distans aspiceretur, aut certò sciretur adesse intrà vicinam turbam.

In necessitate, debet absolvi quotiès aliquo sensu licet à longinquo percipitur, quæcumque sit distantia.

Per verba *Ego te absolvo à peccatis tuis*, confessarius dirigere potest intentionem ad absolutionem tùm peccatorum, tùm censurarum.

Peccaret graviter qui vellet absolvere priùs à peccatis quàm ab excommunicatione (non autem suspensione et interdicto).

Si verò confessario, sive in foro conscientiæ, sive extrà, data est facultas dispensandi super irregularitate, tunc, postquàm absolverit à peccatis, addat consequenter :

« Et eâdem auctoritate dispenso tecum super irregularitate (*vel* irregularitatibus, *si sint plures*) in quam (*vel* in quas) ob talem causam (*vel tales causas*, *eas experimendo*) incurristi, et habilem reddo et restituo te executioni ordinum et officiorum tuorum, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti. Amen. »

Si nullum habet ordinem, dicatur :

« Habilem reddo te ad omnes ordines suscipiendos, vel etiam ad alia, » juxta tenorem mandati.

Quod si necesse sit titulum beneficii restituere, et fructus malè perceptos condonare, subjungat :

« Et restituo tibi titulum (*seu* titulos) beneficii (*seu* beneficiorum), et condono tibi fructus malè perceptos, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti. Amen. »

Advertat autem sacerdos ne ullo modo in eis facultatis suæ terminos excedat.

Vota Summo Pontifici reservata.

1° Votum castitatis perpetuæ et perfectæ, non vero virginitatis tantùm;

2° Votum ingrediendi Religionem approbatam;

3° Votum peregrinationis ad sepulcrum Domini, aut ad limina Apostolorum, aut ad sanctum Jacobum.

Attende tamen utrùm vota sint disjunctiva, aut pœnalia, aut conditionata.

Juris amissio pro conjugatis.

Jus amittitur per incestum in primo et secundo gradu. Sed qui amisit, reddere potest et debet.

Attamen probabiliùs est jus non amittere qui ignorat legem privantem, aut propinquitatem personæ cognitæ.

VII. — DISPENSES DES EMPÊCHEMENTS DE MARIAGE.

Pour la dispense des empêchements publics, on a recours au tribunal de la Daterie, *en faisant viser les suppliques par l'Ordinaire* et en les adressant au Souverain Pontife.

Pour les empêchements occultes, pour la dispense des vœux de chasteté perpétuelle et d'entrée en religion, l'on a recours au tribunal de la Pénitencerie, et l'on adresse la supplique au grand pénitencier, sans qu'il soit nécessaire de la faire viser.

Lorsqu'on demande à la Pénitencerie la dispense d'un empêchement secret, et que, pour les mêmes époux, on demande à la Daterie la dispense d'un empêchement public, cette seconde demande doit être mentionnée *dans la supplique adressée à la Pénitencerie.*

On ne peut demander *in formâ pauperum*, quand l'un des époux ou ses père et mère sont riches. Or on met, à Rome, au nombre des *pauvres* les personnes dont la fortune ne dépasse pas cinq mille francs; et au nombre des *quasi-pauvres*, celles dont la fortune n'excède pas dix mille francs.

Les brefs de la Daterie et ceux de la Pénitencerie, *pour les dispenses d'empêchements publics*, sont adressés à l'évêque et fulminés par lui ou par son délégué.

Les brefs de la Pénitencerie sont adressés au confesseur ou à

toute autre personne qui a fait la supplique, et fulminés seulement au tribunal de la Pénitence, mais *après l'absolution sacramentelle.*

Il n'y a pas pour cela de formule obligatoire, mais la dispense serait nulle si l'on omettait quelqu'une des clauses du bref.

Quand les époux auxquels un empêchement est commun et connu, n'ont pas le même confesseur, le bref est fulminé successivement par chacun des confesseurs à l'égard de son pénitent, et il est déchiré par celui qui est le dernier à l'exécuter.

Les évêques ne peuvent dispenser de l'empêchement de religion entre catholique et protestant qu'en vertu d'un indult. Le mariage se fait sans publication, sans bénédiction nuptiale, hors de l'église, en présence du curé et de deux autres témoins, après qu'on a obtenu la dispense et que la partie protestante s'est engagée, par serment, à laisser élever dans la religion catholique les enfants nés ou à naître de cette union, et à ne pas gêner son épouse (ou son époux) dans l'exercice de sa religion. Ce mariage est inscrit, comme les autres, sur les registres de la paroisse.

Nous produisons ici les formules que l'on pourrait employer pour la demande de certaines dispenses.

A la Daterie.

Beatissime Pater, Jacobus N (*hìc nomen proprium*) et Joanna N., e parochiâ vulgo nuncupatâ N., diœceseos N., consanguinei in secundo gradu æquali, matrimonium inter se inire cupientes, dispensationem ad hoc necessariam à Beatitudine vestrâ humiliter postulant. Rationes sunt :

1° *Ætas puellæ* quæ jam (v. g. *triginta*) annos nata, alium probabiliter non inveniret cui convenienter nubere posset; 2° *Angustia loci;* 3° Virtutes christianæ utrumque oratorem coaptantes (4°... *hìc ponantur aliæ causæ, si adsint*).

N. Parochiæ rector.

A la Pénitencerie.

1° *Pro matrimonio non adhùc contracto.*

Eminentissime cardinalis,

N. (*hìc nomen sponsi*) rem habuit cum quâdam muliere, et posteà cum ejus sorore sponsalia contraxit; sed si non fieret conjugium, indè scandala scaturirent. Cùm verò impedimentum hoc sit occul-

tum, ad te recurrit orator, ut dignetur Eminentia tua illi dispensationem concedere. Favebit mittere responsum ad N. (*hìc nomen confessoris et domicilium*) confessorem probatum.

N.

2° *Pro matrimonio jam contracto.*

Eminentissime cardinalis,

Petrus, ignarus (*vel* conscius) impedimenti, contraxit in facie Ecclesiæ matrimonium cum muliere cujus filiam (*vel* sororem) priùs carnaliter cognovit. Cùm autem absque scandalo separari non possint et occultum sit impedimentum, humillimè postulat ut Eminentia vestra ei absolutionem et dispensationem benignè indulgeat, ut validè contrahere possit.

Dignetur Eminentia vestra responsum dirigere ad me infrà scriptum.

3° *Pro voto castitatis.*

N. (*hìc nomen oratoris*) votum emisit castitatis perpetuæ; nunc verò grave ei imminet continentiæ periculum, nisi nubat. Ideò, ex consilio confessoris, Eminentiam tuam supplicat ut votum ei commutetur ad effectum contrahendi matrimonium.

Pour suscription, l'on écrit :

Eminentissimo et reverendissimo cardinali Datariæ (*ou* Penitentiariæ) Præfecto.

EXTRAIT DU RITUEL DE BELLEY, SUR LA MANIÈRE DE REVALIDER UN MARIAGE NUL.

1. Si le mariage est nul par défaut de consentement intérieur, il suffit que la partie qui n'avait pas donné son consentement le donne, en se soumettant intérieurement aux obligations que le mariage impose. La cohabitation de l'autre partie est un consentement virtuel qui suffit pour faire le concours des deux volontés et valider le contrat.

2. Si le mariage est nul par défaut de présence du curé et des

témoins, le consentement doit être renouvelé devant eux, puisque leur présence est nécessaire pour la validité du mariage. On exceptera les cas suivants :

1° Quand l'une des parties désire ardemment recevoir la bénédiction nuptiale et que l'autre s'y refuse opiniâtrément, on peut obtenir de Rome la dispense *in radice matrimonii*. L'effet de cette dispense est de valider un consentement qui persévère, et qui dans le principe avait été nul, à cause d'un empêchement dirimant (*de droit ecclésiastique*). Quand la dispense *in radice* est accordée, on peut admettre au sacrement la partie qui l'a demandée, pourvu que le scandale ait été suffisamment réparé. Il est utile de donner à la partie qui s'est confessée, une déclaration par écrit que la dispense *in radice* lui a été accordée, afin qu'elle soit tranquille à l'avenir. (S. Lig., n° 1112.)

2° Les mariages purement civils contractés pendant la Révolution, en présence de deux témoins, sont légitimes et valides quand il n'y avait point de prêtre catholique qui eût la juridiction au moment où les époux ont contracté civilement, ou quand il était très-difficile ou très-dangereux d'aborder les prêtres, *difficillimè seu periculosissimè*, dit le cardinal Caprara.

3° Si le mariage est nul à raison d'un empêchement public et connu, il faut que les époux se séparent d'habitation et renouvellent leur consentement en présence du curé et des témoins, après avoir obtenu la dispense.

Dans le cas où l'empêchement, quoique public, ne serait pas connu, et où la séparation d'habitation pourrait causer une espèce de rumeur très-difficile à supporter par les époux, il suffirait de les séparer *quoad torum;* mais il faut toujours que le consentement soit renouvelé en présence du curé et des témoins (1).

3. Si le mariage contracté à l'église est nul à raison d'un empêchement connu des deux époux, mais dont il serait impossible de fournir la preuve juridiquement, il n'est pas nécessaire alors que le consentement soit renouvelé devant le curé et les témoins ; il suffit qu'après avoir obtenu la dispense et s'être disposés pour l'approche des sacrements, les époux renouvellent leur consentement en secret. (S. Lig., n° 1110.)

(1) Quand l'une des parties refuse de se confesser, il faut toujours recevoir son consentement ; il suffit même qu'il soit donné par procureur.

4. Si l'empêchement qui rend le mariage nul, n'est connu que d'une des parties, la conduite à tenir est plus délicate et plus difficile. Cette difficulté vient de la clause apposée par la Pénitencerie au bref des dispenses, et qui est conçue en ces termes : *Ut, dictâ muliere (idem dic de viro), de nullitate prioris matrimonii certioratâ, uterque inter se de novo contrahere valeant, sed ità cautè ut latoris delictum nunquàm detegatur.*

D'après cette clause, il paraîtrait nécessaire de faire connaître l'empêchement à la partie qui l'ignore, ou du moins de lui dire d'une manière générale que le mariage est nul, afin de l'engager à renouveler son consentement (1). Lorsque cet empêchement peut nuire essentiellement à la paix, il est important de ne pas faire connaître aux époux la nullité du mariage sans avoir exposé à l'évêque diocésain leur situation morale et pris son avis pour connaître ce que l'on doit faire.

Lorsque les brefs de la Pénitencerie ne renferment pas la clause ci-dessus énoncée, il paraît suffisant que la partie qui connaît l'empêchement, renouvelle son consentement, après s'y être disposée par le sacrement de Pénitence. La cohabitation de l'autre est un prolongement virtuel de son premier consentement.

Pour lever toutes les difficultés, lorsqu'on prévoit des dangers à faire connaître l'empêchement à la partie qui l'ignore, il serait à propos d'en faire mention dans la supplique et de demander d'être dispensé de cette manifestation.

5. Quand les époux ignorent la nullité de leur mariage et paraissent peu disposés à le faire réhabiliter, il faut les laisser dans la bonne foi.

6. Quand on a seulement des doutes sur la validité d'un mariage, on doit incliner à le regarder comme valide.

VIII. — OBSERVATIONS AU SUJET DES SCAPULAIRES.

1° Les scapulaires doivent être d'étoffe de laine de la couleur requise. Celui de N.-D. du Mont-Carmel est *tanné* ou *noir ;* celui de l'Immaculée-Conception est bleu de ciel; celui de la Passion,

(1) Voyez saint Liguori, liv. VI, n° 1117.

rouge ; celui de la Sainte Trinité, blanc avec croix rouge et bleue, (il peut être en lin) ; celui de N.-D. des Sept-Douleurs, noir.

2° Faut-il des cordons de telle qualité, de telle couleur ? Cela n'est pas requis, sinon pour le scapulaire de la Passion, dont les cordons *doivent être rouges.*

3° Le même cordon peut-il réunir plusieurs scapulaires ? Il le peut.

4° Est-il nécessaire que le scapulaire soit accompagné d'une image ? Cela n'est pas nécessaire.

5° Comment faut il porter le scapulaire ? Il le faut porter habituellement jour et nuit, au-dessus ou au-dessous de ses habits. L'une des pièces doit pendre sur la poitrine et l'autre sur les épaules, et non autrement.

6° Quand le scapulaire est usé ou perdu suffit-il d'en prendre un autre, sans qu'une nouvelle bénédiction soit nécessaire pour celui-ci ? Cela suffit.

7° Si l'on ne quitte son scapulaire que peu d'instants, par exemple pour prendre un bain, perd-on les indulgences attachées au portement habituel ? Non, on ne les perd pas ; mais il vaut mieux ne le quitter que par nécessité.

IX. — SCAPULAIRE DE LA SAINTE TRINITÉ (1).

℣. Adjutorium nostrum, etc. ℟. Qui fecit, etc.

℣. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. — Domine Jesu Christe, qui tegimen nostræ mortalitatis induere dignatus es, obsecramus immensam tuæ largitatis abundantiam, ut hoc genus vestimenti quod sancti Patres ad innocentiæ et humilitatis indicium abrenuntiantes sæculo ferre sanxerunt, tu ità bene † dicere digneris, ut hic famulus tuus (*vel* hæc famula tua) N. qui (*vel* quæ) hoc indutus (*vel* induta) fuerit vestimento, te quoque induere mereatur. Qui vivis et regnas per omnia sæcula sæculorum ℟. Amen.

(1) Indulgence plénière une fois le mois, au choix du confrère, en observant les conditions ordinaires. (Rescrit du 22 mars 1847.)

Avant d'imposer le scapulaire

℣. Adjutorium nostrum. ℟. Qui fecit, etc.

℣. Dominus vosbiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. — Adesto, Domine, supplicationibus nostris, et hunc famulum tuum (*vel* hanc famulam tuam), cui in tui nomine habitum Religionis imponimus, ità bene ✝ dicere digneris ut te largiente devotus (*vel* devota) persistat, et vitam consequi mereatur æternam. Per Dominum nostrum Jesum Christum, etc.

En imposant le scapulaire :

Accipe habitum SSmæ Trinitatis in augmentum fidei, spei, et charitatis. In nomine Patris ✝ et Filii, et spiritus Sancti. ℟. Amen.

℣. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. — Omnipotens sempiterne Deus, qui dedisti famulo tuo (*vel* famulæ tuæ) in confessione veræ Fidei æternæ Trinitatis gloriam agnoscere, et in potentiâ majestatis adorare unitatem, quæsumus ut ejusdem fidei firmitate ab omnibus semper muniamur adversis.

Deus qui per sanctos Patres nostros Joannem et Felicem Ordinem SSmæ Trinitatis ad redimendum de potestate Saracenorum captivos cœlitùs instituere dignatus es : præsta, quæsumus, ut eorum suffragantibus meritis a captivitate corporis et animæ te adjuvante liberetur hic famulus tuus (*vec* hæc famula tua). Per Christum Dominostrum. ℟. Amen.

Suscipiat te Sanctissima Trinitas in numerum Confratrum, Consororumque Confraternitatis nostræ, et licet te indignè suscipimus, in orationibus nostris tamen precamur, ut tibi Sanctissima Trinitas concedat tempus bene vivendi, constantiam perseverandi ; et sicut nos hodiè fraterna Charitas spiritualiter jungit in terris, ità Divina Pietas, quæ dilectionis est auctrix et amatrix, nos cum fidelibus suis conjungere dignetur in Cœlis. Per Christum Dominum nostrum ℟. Amen.

Enfin le prêtre asperge avec de l'eau bénite en disant :

Pax et benedictio Dei Omnipotentis Patris et Filii ✝ et Spiritûs Sancti descendat super te (*vel* super vos) et maneat semper ℟. Amen.

X. — SCAPULAIRE DE LA PASSION (1).

Le prêtre se revêt du surplis et de l'étole rouge.

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini. ℟. Qui fecit cœlum et terram. ℣. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. — Domine Jesus Christe, qui tegimen nostræ mortalitatis induere dignatus temetipsum exinanivisti formam servi accipiens, et factus obediens, usque ad mortem crucis, tuæ largitatis clementiam humiliter imploramus, ut hoc genus vestimenti, quod in honorem et memoriam dolorosissimæ Passionis tuæ, tuique sacratissimi Cordis, nec non et Cordis amantissimi ac compatientis Immaculatæ Matris tuæ institutum fuit, atque ut illo induti hæc mysteria devotius recolant, bene ✝ dicere digneris, ut hic famulus tuus qui (*vel* hæc famula tua quæ) ipsum gestaverit, te quoque, per tua merita, et intercessionem Beatissimæ Virginis Mariæ, induere mereatur : Qui vivis et regnas in secula sæculorum. ℟. Amen.

Le prêtre jette de l'eau bénite sur le scapulaire, en revêt la personne en disant :

Accipe, carissime frater (*vel* carissima soror), hunc habitum benedictum, ut veterem hominem exutus (*vel* exuta), novumque indutus (*vel* induta), ipsum dignè perferas, et ad vitam pervenias sempiternam : per Christum Dominum nostrum. ℟. Amen,

Et ego, ex facultate mihi concessâ, recipio te (*vel* vos) ad participationem omnium bonorum spiritualium quæ per sanctæ Sedis Apostolicæ privilegium huic sancto Scapulari in gratiam Congregationis Missionis concessa sunt. In nomine ✝ Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti. ℟. Amen.

Le prêtre se met à genoux devant l'autel, et dit par trois fois avec la personne :

Te ergo, quæsumus, tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.

(1) Indulgence plénière tous les vendredis de l'année, pouvant s'il est nécessaire, se transférer au dimanche. Conditions ordinaires, et en outre méditer pendant quelque temps sur le mystère de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Rescrit de Sa Sainteté Pie IX, du 21 mars 1848.)

Le prêtre jette ensuite de l'eau bénite sur la personne qu'il a revêtue du scapulaire, et l'inscrit sur le registre destiné à contenir les noms des confrères.

L'inscription au registre n'est pas de prescription rigoureuse.

XI. — SCAPULAIRE DU CARMEL (1).

Par sa décision du 30 avril 1838, Grégoire XVI dispense de la formalité de l'inscription les fidèles qui reçoivent ce scapulaire.

Pour le bénir et pour recevoir dans la confrérie du Carmel, il faut en avoir reçu le pouvoir du général des Carmes Déchaux ou Térésiens, ou du général des Carmes Chaussés. Ces deux ordres n'emploient pas la même formule de réception. Voici celle qui se trouve dans la *Raccolta di orazioni, coll' indulgenze, sesta edizione romana*, 1825.

℣. Adjutorium, etc.

Oremus. — Æterne Pater, et omnipotens Deus, qui unigenitum Filium tuum vestem nostræ mortalitatis induere voluisti, obsecramus immensam tuæ largitatis benedictionem in hoc genus affluere vestimenti, quod sancti Patres ad innocentiæ et humilitatis indicium à renuntiantibus sæculo gestari sanxerunt, et sic ipsum benedicere digneris, ut quicumque eo usus fuerit, induere mereatur ipsum Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in sæcula sæculorum..

Ensuite le prêtre jette de l'eau bénite sur le scapulaire, puis il le met sur l'épaule de la personne, en disant :

(1) Indulgence plénière tous les mercredis de l'année, aux conditions ordinaires, avec visite. Au scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, sont attachés deux privilèges : un privilége de *préservation* et un privilége de *délivrance*. Pour avoir part au privilége de préservation, c'est-à-dire à la grâce d'une bonne mort, il faut 1° appartenir à la confrérie ; 2° porter convenablement le scapulaire ; 3° l'avoir au moment de la mort, rien de plus. Pour avoir part au second privilége, c'est-à-dire au privilége de délivrance du purgatoire, il faut, outre les conditions précédentes, plusieurs autres conditions que l'on trouve dans les recueils d'Indulgences. (Voyez Maurel et Pallard.)

Accipe jugum Christi suave et onus ejus leve, in nomine Patris ✝, et ✝ Filii, et Spiritûs ✝ sancti. ℟. Amen.

Oremus. — Adesto, Domine, supplicationibus nostris et hunc famulum (*vel* famulam) quem sacræ Religioni sociamus perpetuâ tribue firmitate corroborari, ut perseveranti proposito in omni sanctitate tibi valeat famulari, qui vivis et regnas, etc.

Auctoritate mihi concessâ, ego te recipio et adscribo confraternitati Sanctissimi Scapularis in honorem Deiparæ Virginis instituti, teque facio participem omnium gratiarum, indulgentiarum, privilegiorum, bonorumque spiritualium ejusdem confraternitatis, in nomine Patris ✝ et Filii et Spiritûs Sancti. ℟. Amen.

Nota. — Au pouvoir d'aggréger à la confrérie du Mont-Carmel, s'ajoute celui de donner l'indulgence plénière à l'article de la mort.

XII. — SCAPULAIRE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

Qui susceptùrus est Scapulare genuflectat, et Sacerdos, superpelliceo et stolâ albâ indutus, capite detecto, dicat absolutè :

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini. ℟. Qui fecit cœlum et terram.

℣. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. — Domine JESU CHRISTE, qui tegimen nostræ mortalitatis induere dignatus es, tuæ largitatis clementiam humiliter imploramus, ut hoc genus vestimenti, quod in honorem et memoriam CONCEPTIONIS BEATÆ MARIÆ VIRGINIS IMMACULATÆ, nec non ut illo induti exorent in hominum pravorum morum reformationem, institutum fuit, bene ✝ dicere digneris, ut hic famulus tuus, qui eo usus fuerit (*vel* hæc famula tua quæ eo usa fuerit) eadem Beatâ Mariâ Virgine intercedente, te quoque induere mereatur Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

Postèa Sacerdos nihil dicendo aspergit Scapulare aquâ benedictâ, deindè illud imponit dicens :

Accipe, Frater (*vel* Soror), Scapulare CONCEPTIONIS Beatæ MARIÆ Virginis Immaculatæ, ut, eâ intercedente, veterem hominem exutus (*vel* exuta), et ab omni peccatorum inquinamento mun-

datus (*vel* mundata), ipsum perferas sinè maculâ, et ad vitam pervenias sempiternam. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Posteà subjungit :

Et ego, ex facultate mihi concessâ, recipio te ad participationem bonorum omnium spiritualium, quæ in Clericorum Regularium Congregatione, ex gratiâ Dei, fiunt, et quæ per Sanctæ Sedis Apostolicæ privilegium concessa sunt.

✠ In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti. ℟. Amen.

Describat nomen ejus in Libro consueto et dicat, triná vice, flexis genibus, Orationem sequentem vulgari sermone unà cum adscripto :

Laudes ac gratiæ sint omni momento SSmo ac Divinissimo Sacramento.

Et benedicta sit semper Puritas et immaculata Conceptio Beatæ Virginis Mariæ.

Hortetur fideles ut hæc elogia sæpè sæpiùs repetant, ad indulgentias 200 *dierum consequendas.*

XIII. — SCAPULAIRE DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS.

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini. ℟. Qui fecit cœlum et terram.

℣. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. — Omnipotens, sempiterne Deus, qui, morte Unigeniti tui, mundum collapsum restaurare dignatus es, ut nos à morte æternâ liberares, et ad gaudia regni cœlestis perduceres : respice, quæsumus, super hanc familiam servorum in nomine Beatissimæ Virginis septem Doloribus sauciæ congregatam, de cujus gremio hic famulus tuus (*vel* hæc famula tua) esse cupit (*vel* hi famuli tui, *vel* hæ famulæ tuæ esse cupiunt), ut augeatur numerus tibi fideliter servientium : ut omnibus sæculi et carnis perturbationibus liberatus (*vel* liberata, *vel* liberati, *vel* liberatæ), et à laqueis diaboli securus (*vel* secura, *vel* securi, *vel* securæ), intercessione ejusdem Beatæ Mariæ Virginis et beatorum Augustini et Philippi, ac septem nostrorum

beatorum Patrum, Ordinis nostri fundatorum, vera gaudia possideat (*vel* possideant). Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Indè sacerdos benedicat habitum, dicens:

Oremus. — Domine Jesu Christe, qui tegimen nostræ mortalitatis induere dignatus es, obsecramus immensam largitatis tuæ abundantiam, ut hoc genus vestimentorum, quod sancti Patres nostri, ad innocentiæ humilitatisque indicium, in memoriam septem Dolorum B. Mariæ Virginis nos ferre sanxerunt, ità benedicere ✝ digneris, ut qui illis fuerit indutus, corpore pariter et animo induat te Salvatorem nostrum. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

Posteà benedicat coronam, dicens :

Oremus. — Omnipotens et misericors Deus, qui propter nimiam charitatem quâ dilexisti nos, Filium tuum unigenitum Dominum nostrum Jesum Christum, pro redemptione nostrâ, de Cœlis ad terram descendere, carnem suscipere, et crucis tormentum subire voluisti, obsecramus immensam clementiam tuam ut hanc coronam in memoriam septem Dolorum Genitricis Filii tui ab Ecclesiâ tuâ fideli dicatam benedicas ✝, sanctifices ✝, et ei tantam Spiritûs sancti virtutem infundas, ut quicumque eam recitaverit ac secum portaverit atque in domo suâ reverenter tenuerit, ab omni hoste, visibili et invisibili, semper et ubique, in hoc sæculo liberetur, et in exitu suo, à Beatissimâ Virgine Mariâ, tibi, bonis operibus cumulatus, præsentari mereatur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Deindè aspergat, dicens : Asperges me, *etc. Præbendo habitum, dicat :*

Accipe, carissime frater (*vel* carissima soror), habitum B. Mariæ Virginis, singulare signum servorum suorum, in memoriam septem Dolorum quos ipsa in vitâ et morte unigeniti Filii sui sustinuit, ut, ità indutus (*vel* induta), sub ejus patrocinio perpetuò vivas. Amen.

Præbendo coronam, dicat :

Accipe coronam B. Mariæ Virginis, in memoriam septem Dolorum suorum contextam, ut, dùm eam ore laudaveris, ejus pœnas toto corde compatiaris. Amen.

Benedictio Dei Patris ✝ et Filii ✝ et Spiritûs Sancti ✝ descendat super vos et maneat semper. Amen.

XIV. — PRIÈRE POUR LES MALADES.

Le prêtre, étendant la main droite sur la tête du malade, dit :

Super ægros manus imponent et benè habebunt. Jesus, Mariæ Filius, mundi salus et Dominus, meritis et intercessione sanctorum Apostolorum suorum Petri et Pauli et omnium Sanctorum, sit tibi clemens et propitius. Amen.

℣. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

℣. Initium sancti Evangelii secundùm Joannem. ℟. Gloria tibi, Domine.

In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, etc. ℟. Deo gratias.

L'Évangile selon saint Jean terminé, le prêtre bénit le malade en disant :

Benedictio Dei omnipotentis Patris ✠ et Filii et Spiritûs Sancti descendat super te et maneat semper.

Ensuite il jette sur lui de l'eau bénite.

XV. — BÉNÉDICTIONS DIVERSES.

Règle générale pour les bénédictions (1).

In omni benedictione extrà missam, sacerdos saltem superpelliceo et stolâ, pro ratione temporis, utatur, nisi aliter in missali notetur.

Stando semper benedicat et aperto capite.

In principio cujusque benedictionis dicat :

℣. *Adjutorium nostrum in nomine Domini.* ℟. *Qui fecit cœlum et terram.*

℣. *Dominus vobiscum.* ℟. *Et cum spiritu tuo.*

Deindè dicatur oratio propria, una vel plures, prout suo loco notatum fuerit.

Posteà rem aspergat aquâ benedictâ, et, ubi notatum fuerit, pariter incenset, nihil dicendo. (Rit. Rom., de Benedict.)

(1) Un signe de croix fait par le prêtre qui a le pouvoir de bénir les croix, les rosaires, etc., suffit pour leur appliquer les indulgences.

On peut transporter un Christ d'une croix sur une autre, car c'est à lui qu'est attachée l'indulgence.

1. *Benedictio communis.*

Oremus. — Deus, cujus verbo sanctificantur omnia quæ vel facimus, vel percipimus, infunde, quæsumus, benedic ✝ tionem tuam super nos et super creaturam tuam, ut per invocationem sancti tui Nominis quæcumque præsentis vitæ necessitas piè postulat, misericorditer cum gratiarum actione assequamur; per Christum, etc. ℟. Amen.

2. *Benedictio solemnis crucium et numismatum.*

Oremus. — Omnipotens Deus, qui crucis signum pretioso Filii tui sanguine dedicasti, quique per eamdem mundum redimere voluisti, et per virtutem ejusdem venerabilis crucis humanum genus ab antiqui hostis chirographo liberasti, te supplices exoramus ut digneris hanc crucem (*vel* has cruces), hoc numisma (*vel* hæc numismata), paternâ pietate bene ✝ dicere, et cœlestem ei (*vel* eis) virtutem et gratiam impertiri; ut quicumque eam (*vel* eas, illud *vel* ea) in passionis et crucis Unigeniti tui signum ad tutelam corporis et animæ super se gestaverint, cœlestis gratiæ plenitudinem in eis et munimen valeant tuæ benedictionis accipere. Quemadmodùm virgam Aaron ad rebellium perfidiam renellendam benedixisti, item et hæc signa tuâ dexterâ bene ✝ dic, et contrà omnes diabolicas fraudes virtutem eis tuæ benedictionis impendas, ut portantibus illa animæ pariter et corporis prosperitatem conferant salutarem, et spiritualia in eis dona multiplicent; per eumdem Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

Deindè aspergit aquâ benedictâ, dicens :

In nomine Patris ✝ et Filii et Spiritûs Sancti. ℟. Amen.

Cruces et numismata ei cujus sunt offerat, dicens

Accipe signum crucis, in nomine Patris ✝ et Filii et Spiritûs sancti. En figuram crucis, passionis et mortis Jesu Christi, ad tui corporis et animæ defensionem, ut, divinæ bonitatis gratiâ, per virtutem sanctæ crucis, æternam beatitudinem assequi merearis; per Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

3. *Benedictio solemnis coronarum et rosariorum.*

Oremus. — Omnipotens et misericors Deus, qui propter eximiam charitatem tuam, quâ dilexisti nos, Filium tuum unigenitum, Dominum nostrum Jesum Christum, de cœlo in terram descendere, et de Beatissimæ Virginis Mariæ, Dominæ nostræ, utero sanctissimo, angelo nuntiante, carnem suscipere, et mortem subire, et tertiâ die gloriosè

à mortuis resurgere voluisti, ut nos eriperes de potestate tenebrarum, obsecramus immensam clementiam tuam ut has coronas (*vel* hanc coronam), hæc rosaria (*vel* hoc rosarium) in honorem et laudem ejusdem Genitricis Filii tui, ab Ecclesiâ tuâ fideli dicatas (*vel* dicatam, etc.) bene ✝ dicas et sanctifices, eisque (*vel* eique) tantam infundas virtutem Spiritûs sancti, ut quicumque harum quamlibet (*vel* hanc, *vel* hoc *vel* horum quodlibet) secum portaverint, atque attentè et devotè recitaverint, per invocationem sancti Nominis tui, corporis sanitatem et animæ tutelam percipiant; per eumdem Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

Deindè aspergat aquâ benedictâ.

4. *Benedictio solemnis imaginum Jesu Christi Domini nostri, Beatæ Mariæ Virginis, et aliorum Sanctorum.*

Oremus. — Omnipotens, sempiterne Deus, qui sanctorum tuorum imagines (*sive* effigies) sculpi aut pingi non reprobas, ut quotiès illas oculis corporis intuemur, totiès eorum actus et sanctitatem ad imitandum memoriæ oculis meditemur; hanc, quæsumus, imaginem (*seu* sculpturam) in honorem et memoriam unigeniti Filii tui Domini nostri Jesu Christi (*vel* Beatissimæ Virginis Mariæ, Matris Domini nostri Jesu Christi, *vel* beati N. Apostoli tui, *vel* Martyris, *vel* Confessoris, *aut* Pontificis, *aut* Virginis) adaptatam bene ✝ dicere et sanctifi ✝ care digneris; et præsta ut quicumque coram illâ unigenitum Filium tuum (*vel* beatissimam Virginem, *vel* gloriosum Apostolum, *sive* Martyrem, *sive* Confessorem, *aut* Virginem) suppliciter colere et honorare studuerit, illius meritis et obtentu, à te gratiam in præsenti, et æternam gloriam obtineat in futurum; per eumdem Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

Ultimò aspergat aquâ benedictâ.

5. *Bénédiction des enfants.*

℣. Adjutorium..... ℟. Qui fecit, etc.

Oremus.—Quæsumus, omnipotens Deus, pueris istis pro quibus tuam deprecamur clementiam, bene ✝ dicere dignare, et per virtutem Sancti Spiritûs, corda eorum robora, vitam sanctifica, castimoniâ decora, et sensus eorum in bonis operibus munitos informa; prospera tribue, pacem concede, salutem confer, charitatem largire, et ab omnibus diabolicis atque humanis insidiis, tuâ protectione et

virtute, semper defende, et in finem, ad requiem Paradisi eos perducas. Per Dominum, etc.

Oremus. — Domine, Jesu Christe, qui parvulos tibi oblatos et ad te venientes complectebaris (*hic sacerdos ponat manus super capita puerorum*), manusque super illos imponens, benedicebas, atque dicebas : *Sinite parvulos venire ad me et nolite prohibere eos, talium est enim regnum Cœlorum, et Angeli eorum semper vident faciem Patris mei ;* respice, quæsumus, ad puerorum et (*aut* vel) puellarum præsentium innocentiam, et ad suorum parentum devotionem ; et clementer eos, per ministerium meum, bene † dic, ut tuâ gratiâ et misericordiâ semper proficiant, te sapiant, te diligant, te timeant, et mandata tua custodiant, et ad finem optatum feliciter perveniant, per te, Salvator mundi, qui cum Patre et Spiritu Sancto, etc.

Benedictio Dei omnipotentis, Pa † tris, et Fi † lii, et Spiri † tûs Sancti descendat super vos, et custodiat atque dirigat vos, et maneat semper vobiscum. ℟. Amen.

Aspergantur aquâ benedictâ.

---

6. BENEDICTIO PONTIFICIA.

Litteræ apostolicæ : — Ex Audientiâ Sanctissimi dici... (1).

Sanctissimus Dominus Noster (2) divinâ Providentiâ Papa, referente me infrascripto Sacræ Congregationis de Propagandâ Fide Secretario benignè annuit pro gratiâ juxtâ preces, ad quinquennium, nempè Superiori Generali Societatis (3) potestatem communicandi Presbyteris Missionnariis sibi subditis sequentem facultatem :

Ut in fine Spiritualium Exercitiorum et Sanctarum Missionum impertiri possint Benedictionem Apostolicam cum applicatione Indulgentiæ Plenariæ lucrandæ ab iis qui prædictis Exercitiis et Missionibus unâ saltèm suprà medietatem vice interfuerint, et confessi ac Sacrâ Communione refecti pias preces ad Deum juxtà mentem Sanctitatis Suæ effuderint, servatis ritu et formâ præscriptis à S. M. Benedicto XIV, in Epistolâ Encyclicâ sub die 19 Martii 1748 edita.

(1) Mettre ici la date.
(2) Nom du Pape qui accorde l'indulgence.
(3) Nom du corps dont le supérieur est investi du pouvoir de déléguer.

Datum Romæ, ex Ædibus dictæ Sacræ Congregationis, die et anno prædictis.

Gratis, sine ullâ solutione quocumque titulo.

L. ✝ S. (1) *Secretarius.*

DELEGATIONIS FORMA.

(2) , Societatis (3) præpositus Generalis Dilecto Nobis in Christo F. (4) Societatis Nostræ Sacerdoti Professo .

Salutem et Benedictionem in Domino.

Virtute Indulti Apostolici præposito generali Societatis (5) (6) ad quinquennium benignè concessi :

Ut in fine Spiritualium Exercitiorum et Sanctarum Missionum, quorum Præfectus fueris, præhabito tamen speciali vel saltèm generali Ordinarii consensu cum Superioris tui localis beneplacito, impertiri possis Benedictionem Apostolicam cum applicatione Indulgentiæ Plenariæ lucrandæ ab iis qui prædictis Exercitiis et Missionibus unâ saltem suprà medietatem vice interfuerint, et confessi ac Sacrâ Communione refecti pias preces ad Deum juxtà mentem Sanctitatis Suæ effuderint, servatis ritu et formâ præscriptis à S. M. Benedicto XIV., in Epistolâ Encyclicâ sub die 19 Martii 1748 edita, juxtà folium typis impressum et præsentibus Litteris junctum, ad (7) Tibi potestatem facimus.

Datum (8) , ex Secretariâ Nostrâ Generali, die (9) mensis (10) anno Domini (11).

(1) Nom du secrétaire.

Nota. Si les lettres apostoliques qui accordent l'indulgence étaient conçues en d'autres termes, il faudrait les lire telles qu'elles sont, sans y rien changer.

(2) Nom et prénom du supérieur qui délègue.

(3 et 5) Nom du corps dont il est le supérieur.

(4) Nom et prénom du délégué.

(6) Date de l'Indult.

(7) Durée de la délégation.

(8) Lieu où est signée la délégation.

(9, 10 et 11) Jour, mois et an de la délégation.

Ritus impertiendi Pontificiam Benedictionem super populum, servandus à Regularibus eorum Ordinum, quibus facultas hujusmodi statis diebus à Sanctâ Sede indulta fuit.

... Benedictio, de quâ nunc agimus, quæ per delegationem Apostolicam cùm unicè concedatur, Nostrûm est omninò ritum præscribere, quem inferius pro normâ in posterum servandâ subjiciemus, quo sanè uti volumus, ac decernimus eos Ordines Regulares, sive Mendicantes, sive non Mendicantes, Monasticos, vel Clericorum Regularium, quibus Nos ipsi, vel Prædecessores Nostri, vel futuri Romani Pontifices, facultatem tribuendæ populis Benedictionis permiserint.

Admoneatur itaque populus de Indulgentiâ à Sede Apostolicâ concessâ, de præceptis operibus pro eâ lucrifaciendâ, de die, quo visitanda est Ecclesia, de horâ denique quâ datur Pontificia Benedictio; et admonitio hæc fieri possit, quatenùs opus sit, etiam schedis impressis, et consuetis locis palàm affixis.

Postquàm statutis die et horâ populus ad Ecclesiam convenerit, altâ voce legantur Apostolicæ Litteræ, seu Decreta, quibus Indulgentia conceditur, unâ cum potestate Benedictionem Apostolicam super populum effundendi, ut et de delegatione audientibus constet; e concessio ex latino sermone in vulgarem accomodatum ad populi intelligentiam conversa pronuncietur : populus ad suorum scelerum detestationem pio brevique sermone excitetur : post quæ Sacerdos, nullis circumadstantibus ministris, stolâ et superpelliceo indutus (ut in Rituali Romano præscribitur, cùm agitur de Benedictionibus quæ extrà Missam Presbyteris permittuntur), antè altare genuflexus, sequentibus verbis Dei opem imploret :

« ℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini. ℟. Qui fecit cœlum et terram.

« ℣. Salvum fac populum tuum, Domine. ℟. Et benedic hæreditati tuæ.

« ℣. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo. »

Deindè stans sequentem recitet orationem :

« *Oremus.*— Omnipotens et misericors Deus, da nobis auxilium de sancto, et vota populi hujus in humilitate cordis veniam peccatorum poscentis, tuamque benedictionem præstolantis, et gratiam, clementer exaudi : dexteram tuam super eum benignus extende, ac plenitu

dinem divinæ benedictionis effunde : quâ bonis omnibus cumulatus, felicitatem et vitam consequamur æternam. Per Christum Dominum nostrum. ℟. Amen. »

Postquam ad cornu Epistolæ accedat... et stans in cornu Epistolæ, non trinâ, hoc est triplici signo crucis, sed unâ benedictione, unico videlicet signo crucis, benedicat, proferens altâ voce hæc verba :

« Benedicat vos Omnipotens Deus ✠ Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus. ℟. Amen. »

Hâc itaque Epistolâ Encyclicâ ritum statuimus ac declaramus, quo Benedictio Papalis in posterum tribuetur, eumque notum facimus Ordinum Regularium Præsidibus, ut ipsum Regularibus sibi subjectis observandum indicant..... (1).

XVI. — INDULGENCE PLÉNIÈRE A L'ARTICLE DE LA MORT.

Ont droit à cette indulgence, ceux qui appartiennent à la confrérie du Sacré-Cœur, du Scapulaire, du Rosaire ; ceux qui récitent, tous les jours, les actes de foi, d'espérance et de charité ; ceux qui possèdent un objet de piété indulgencié, tel que : crucifix, chapelet, médaille. Le moribond peut s'appliquer à lui-même cette indulgence, sans que la présence du prêtre soit nécessaire ; mais il faut remplir les conditions : 1° se confesser et communier quand on le peut, sinon être vraiment contrit de ses fautes ; 2° invoquer de cœur, si on ne le peut de bouche, le saint Nom de Jésus ; 3° accepter avec résignation, en expiation de ses péchés, les souffrances et la mort, comme nous venant de la main de Dieu.

Formula ad impertiendam indulgentiam plenariam in articulo mortis (2).

℣. Adjutorium nostrum ✠ in nomine Domini. ℟. Qui fecit cœlum et terram.

(1) La communion pascale peut servir et pour satisfaire au devoir pascal et pour gagner l'indulgence papale.

(2) Cette formule est de rigueur pour l'indulgence *in articulo mortis* que *les évêques ou leurs délégués*, d'après une concession générale des Pontifes romains, appliquent aux mourants.

Ant. Ne reminiscaris, Domine, delicta famuli tui (*vel* ancillæ tuæ), neque vindictam sumas de peccatis ejus.

Kyrie, eleison. Christe, eleison. Kyrie, eleison. Pater noster.

℣. Et ne nos inducas in tentationem, ℟. Sed libera nos à malo.

℣. Salvum fac servum tuum (*vel* ancillam tuam). ℟. Deus meus, sperantem in te.

℣. Domine, exaudi orationem meam, ℟. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. — Clementissime Deus, Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis, qui neminem vis perire in te credentem atque sperantem, secundùm multitudinem miserationum tuarum respice propitius famulum tuum N. (*vel* famulam tuam), quem (*vel* quam) tibi vera fides et spes christiana commendant; visita eum (*vel* eam) in salutari tuo, et per Unigeniti tui Passionem et mortem, omnium ei delictorum suorum remissionem et veniam clementer indulge, ut ejus anima, in horâ exitûs sui, te judicem propitiatum inveniat, et in sanguine ejusdem Filii tui ab omni maculâ abluta, transire ad vitam mereatur perpetuam; per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Tunc, dicto ab uno è clericis adstantibus Confiteor, *sacerdos dicat* Misereatur, *ac deindè :*

Dominus noster Jesus Christus, Filius Dei vivi, qui beato Petro apostolo suo dedit potestatem ligandi atque solvendi, per suam piissimam misericordiam recipiat confessionem tuam, et restituat tibi stolam primam, quam in baptismate recepisti; et ego, facultate mihi ab Apostolicâ Sede tributâ, indulgentiam plenariam et remissionem omnium peccatorum tibi concedo, in nomine Patris ✠ et Filii et Spiritûs Sancti.

Per sacrosancta humanæ Reparationis mysteria, remettat tibi omnipotens Deus omnis præsentis et futuræ vitæ pœnas, Paradisi portas aperiat, et ad gaudia sempiterna perducat. Amen.

Benedicat te omnipotens Deus : Pater ✠, et Filius, et Spiritus Sanctus. Amen.

Si verò infirmus sit morti proximus, ut neque confessionis generalis neque precum tempus suppetat, statim ei indulgentiam impertiatur, dicens : Dominus noster, etc.

Et si mors proximè urgeat, dicat :

Indulgentiam plenariam et remissionem omnium peccatorum tibi concedo, in nomine Patris ✠, et Filii, et Spiritûs Sancti. Amen.

XVII. — INDULGENCES POUR TOUS LES FIDÈLES DE LA FRANCE QUI ÉLÈVENT OU FONT ÉLEVER EXTÉRIEUREMENT DES CROIX, DES STATUES, ETC.

Très-Saint-Père,

L'impiété ayant, par le plus horrible des sacriléges, arraché du territoire français les croix consacrées par des bénédictions solennelles, et élevées, à la suite des Missions et des exercices spirituels, sur les chemins et les places publiques; ayant profané les statues, les tableaux de la sainte Vierge, les images de notre Seigneur Jésus-Christ et des Saints, que la piété avait exposés à la vénération en les plaçant sur les murs extérieurs des maisons, le suppliant, Missionnaire français, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, la supplie très-humblement de vouloir appliquer l'indulgence plénière perpétuelle à toutes les croix solennellement bénites dans les missions ou autres exercices spirituels, faits ou à faire par les prêtres de la congrégation du Sacré-Cœur de Jésus, érigée à Marseille et ailleurs, pour être gagnée par les fidèles trois fois par an, savoir : le dimanche ou jour de fête chômée le plus près de l'anniversaire de la plantation de la croix, les fêtes de Pâques et de Noël, pourvu que, s'étant confessés et ayant communié, il prient pendant quelque temps selon l'intention du Souverain Pontife.

Dans la vue d'exciter et d'augmenter la dévotion des fidèles, le suppliant demande encore à Sa Sainteté de vouloir accorder l'indulgence plénière à tous ceux qui élèveront ou feront élever sur les murs extérieurs, ou sur les toits des maisons, ou dans les places publiques, des croix, des images, des statues, soit en peinture ou en relief, après qu'elles auront été bénites selon la forme prescrite par le rituel romain ; que cette indulgence puisse être gagnée deux fois par an, non seulement par celui que sa piété aura porté à cette œuvre sainte, mais encore par ses parents et alliés jusqu'au second degré ; que ceux qui bâtiront des oratoires sur les chemins ou sur les places publiques, ou qui répareront ceux qui existaient aupara-

vant, puissent gagner la même indulgence trois fois par an, eux et leurs parents jusqu'au troisième degré ; qu'enfin ceux qui feront bâtir des chapelles publiques, après en avoir obtenu la permission de l'Ordinaire, gagnent la même indulgence plénière quatre fois par an, eux et leurs parents jusqu'au sixième degré, pourvu que, s'étant confessés et ayant communié, ils prient selon l'intention du Souverain Pontife. Ces concessions ne regardent que le royaume de France. Mais pour que ces signes de religion soient plus respectés par les peuples fidèles, Sa Sainteté est suppliée d'accorder une indulgence de cent ans à ceux qui feront leurs prières devant ces mêmes signes ou qui les salueront avec respect.

Ex audientiâ Sanctissimi, die 30 martii 1795. Sanctissimus, de Concilio DD. Cardinalium Congregationis selectæ, benignè annuit pro gratiâ, ut petitur, in formâ consuetâ et ab Apostolicâ Sede præscriptâ.

F. XAV. CARD. DE ZELADA.

XVIII. — REFRAINS DE CANTIQUES.

Plusieurs cantiques de Missions manquent de refrain. Nous avons essayé de les compléter.

1° Pour le cantique *Je veux célébrer par mes louanges*, le couplet *Par un culte constant*, etc., peut servir de refrain.

2° Cantique *Je mets ma confiance*, refrain : les quatre premiers vers de la première strophe ; ou bien : *O mère chérie, j'ai l'espoir, au Ciel, ma patrie, de vous voir.*

3° Cantique *Sainte Cité*, refrain : *O ma patrie, ô mon bonheur, toujours chérie, tu vivras dans mon cœur ;* ou bien : *O tendre Père, ô mon Sauveur, de vous j'espère un éternel bonheur.*

4° Cantique *Reviens, pécheur*, refrain : la première strophe, dont ces mots sont le commencement.

5° Cantique *Helas ! quelle douleur*, refrain : *Mon Dieu, dans mon malheur, pauvre pécheur, je vous supplie ; mon Dieu, dans mon malheur, pauvre pécheur, je trouve un sauveur. Il m'entend, me*

réconcilie; dans son sang je reprends la vie : mon Dieu, oui, dès ce jour, soyez mon amour.

6° Cantique *Au sang qu'un Dieu va répandre*, refrain (sur l'air *De Marie qu'on publie*) : *O Marie, je vous prie, changez mon coupable cœur. O Marie, je vous prie, sauvez-moi pauvre pécheur.*

7° Cantique *J'engageai ma promesse au baptême*, refrain : *O Jésus, heureux de vous connaître, j'ai senti que votre joug est doux. C'en est fait, je n'ai plus d'autre maître : je m'engage à ne servir que vous.*

Il manque, dans la plupart des recueils, un cantique sur la sanctification du dimanche. En voici un qui pourrait, au moins provisoirement, combler cette lacune.

Air : *Par les chants les plus magnifiques.*

Au sein d'un plaisir éphémère,
En vain tu cherches le bonheur :
Pour le trouver, à Dieu, ton Père,
Va, le dimanche, offrir ton cœur.

Refrain. — Chrétien, le dimanche t'appelle
A rendre gloire au Créateur;
Ecoute sa voix paternelle :
Il veut ta prière et ton cœur.

Pendant qu'une foule asservie
S'enivre d'un poison trompeur,
A Jésus, source de la vie,
Va, le dimanche, offrir ton cœur.

Des rois s'effeuille la couronne;
La tombe engloutit leur grandeur:
A Jésus, qui t'offre son trône,
Va, le dimanche, offrir ton cœur.

Crains de Dieu la lente justice :
Obéis, suspens ton labeur,
Et, sur l'autel du sacrifice,
Va, le dimanche, offrir ton cœur.

Si tu veux éviter l'abîme
Où règne une éternelle horreur,
A Jésus, la sainte victime,
Va, le dimanche, offrir ton cœur.

Au dimanche toujours fidèle,
Des mondains brave la fureur,
Et dans une paix éternelle,
Au Ciel, Dieu plongera ton cœur.

FIN.

TABLE

INTRODUCTION.

§ I. Nécessité et avantages des Missions..... I
§ II. Préparation d'une paroisse à une Mission..... XXII
§ III. Divisions du Manuel.... XXVI

PREMIÈRE PARTIE.

Conduite du Missionnaire avant la Mission

SECTION PREMIÈRE.

PRÉPARATION ÉLOIGNÉE.

CHAPITRE PREMIER.

Sainteté du Missionnaire.

Art. 1. Nécessité de la sainteté. 2
Art. 2. Moyens d'acquérir la sainteté.
§ 1er. La mortification..... 5
§ 2. La piété..... 9
§ 3. La vigilance.. 11

CHAPITRE II.

Science.

Art. 1er. Nécessité de la science ecclésiastique..... 13
Art. 2. Connaissances que doit posséder un Missionnaire..... 17
Art. 3. Études spéciales pour la prédication.
§ 1er. Observations générales. 22
§ 2. Choix des sujets..... 29
§ 3. Analyse et recomposition. 37
§ 4. Préparation d'une composition complète..... 40
Plan..... 41
Preuves..... 41
Mouvements oratoires.... 42
Conclusion pratique..... 47
§ 5. Rédaction d'une composition préparée..... 49
Faut-il écrire ses discours en entier?..... 50
Longueur des sermons.... 52
Citations de faits..... 54
§ 6. Style et débit..... 55
§ 7. De quelques espèces d'instructions propres à une Mission, et des cantiques.
Conférences. Leur utilité. 66
Conférences. Règles à suivre par l'interlocuteur 67
Conférences. Règles à suivre par le prédicateur 68
Gloses... 69
Avis..... 71

Méditations..... 72
Catéchisme..... 73
Cantiques..... 74
§ 8. Stations..... 76
§ 9. Retraites..... 79
Retraite d'enfants..... 80
Retraite de jeunes gens... 87
Retraite pour la 1re communion..... 89
Retraite de Religieux..... 91
Retraite ecclésiastique... 93

SECTION II.

PRÉPARATION PROCHAINE.

CHAPITRE PREMIER.

Conditions extérieures. 97
§ 1er Autorisation de l'évêque..... 97
§ 2. Agrément du curé de la paroisse..... 98
§ 3. Appel du supérieur immédiat..... 99
§ 4. Les pouvoirs..... 100
§ 5. Choix du lieu convenable pour la Mission..... 103
§ 6. Plan de la Mission..... 106
§ 7. Annonce de la Mission. 107

CHAPITRE II.

Conditions intérieures. 109
§ 1er. Esprit de foi..... 110
§ 2. Humilité..... 112
§ 3. Zèle..... 115
§ 4. Portrait du Missionnaire, par saint Vincent de Paul..... 118

SECTION III.

PRÉPARATION IMMÉDIATE.

CHAPITRE PREMIER.

§ 1er. Préparatifs du départ. 124
§ 2. Voyage..... 125
§ 3. Arrivée dans la paroisse. 127

CHAPITRE II.

§ 1er Renseignements à puiser auprès de M. le curé. 131
§ 2. Mesures à prendre avec M. le curé..... 133

CHAPITRE III.

§ 1er. Organisation des travaux de la Mission..... 139
§ 2. Règlement spirituel pour le temps de la Mission 141

DEUXIÈME PARTIE.

Conduite du Missionnaire pendant la Mission.

SECTION PREMIÈRE.

ORDRE DE LA MISSION.

CHAPITRE PREMIER.

Ordonnance des exercices journaliers.

§ 1er. Exercice du matin..... 148
§ 2. Exercice du soir..... 150

CHAPITRE II.

Ordre de la 1re semaine.

Art. 1er. Ouverture de la Mission. 153
Art. 2. Instructions qui conviennent à la 1re semaine..... 154
Art. 3. Retraite des enfants..... 155
Art. 4. Cérémonie des morts.... 158
Art. 5. Avis à donner pendant la 1re semaine..... 160

CHAPITRE III.

Ordre de la 2e semaine.

Art. 1er. Instructions qui conviennent à la 2e semaine..... 163
Art. 2. Consécration à la sainte Vierge..... 164
Art. 3. Consécration des petits enfants..... 166
Art. 4. Avis principaux et pratiques spéciales pour la 2e semaine 169

CHAPITRE IV.

Ordre de la 3e semaine.

Art. 1er Instructions qui conviennent à la 3e semaine..... 173
Art. 2. Amende honorable..... 175
Art. 3. Avis et pratiques pour la 3e semaine..... 178

CHAPITRE V.

Ordre de la 4e semaine.

Art. 1er Instructions qui conviennent à la 4e semaine..... 180
Art. 2 Avis et pratiques pour la 4e semaine..... 181
Art. 3. Cérémonie de la rénovation des vœux du baptême.... 188
Art. 4. Communions générales.. 192
Avis à donner pour la communion..... 194
Ordre à suivre pour la communion..... 195
Art. 5. Plantation de croix.
§ 1er. Dispositions préliminaires. 198
§ 2. Avis divers..... 200
§ 3. Cérémonie..... 201

SECTION II.

CONDUITE DU MISSIONNAIRE EN CHAIRE ET AU CONFESSIONNAL.

CHAPITRE PREMIER.

Conduite du Missionnaire en chaire.

Art. 1er Préparation immédiate. 208
Art. 2. Tenue en chaire..... 210
Art. 3. Précautions oratoires... 211

CHAPITRE II.

Conduite du Missionnaire au confessionnal.

Art. 1er. Esprit qui doit animer les confesseurs..... 218
Art. 2. Voie dans laquelle il importe de fixer les pénitents.... 221
Art. 3. Direction des pénitents dans la vie purgative..... 222
Art. 4. Règles touchant la juridiction, l'intégrité de la confession, la contrition et l'absolution.
§ 1er. Juridiction..... 229
§ 2. Intégrité de la confession. 233
§ 3. Contrition..... 237
1° Signes ordinaires de contrition..... 237
2° Signes extraordinaires.... 237
3° Indices d'une conscience mal disposée..... 238
4° Manière d'exciter à la contrition..... 239
5° Observations sur le bon propos..... 241
§ 4. Absolution.
1° Principes fondamentaux.. 242
2° Traitement des habitudinaires et des récidivistes 246
3° Traitement des occasionnaires..... 248
4° Pénitents qui ignorent les vérités dont la connaissance est nécessaire au salut.. 252
5° Conduite à tenir à l'égard des fiancés qui se présentent pour se marier..... 253
6° Conduite à tenir à l'égard des personnes qui vont au bal ou au spectacle, et à l'égard de celles qui lisent des romans..... 254
7° Conduite à tenir à l'égard des malades..... 257
Art. 5. Police autour du confessionnal..... 259
Art. 6. Précautions à prendre contre la pusillanimité et la lenteur..... 261
Art. 7. Imprudences que doit éviter un confesseur..... 262
Art. 8. Exhortation aux confesseurs..... 268

SECTION III.

CONDUITE DU MISSIONNAIRE EN DEHORS DE LA CHAIRE ET DU CONFESSIONNAL.

CHAPITRE PREMIER.

Conduite du supérieur à l'égard de ses confrères..... 270

CHAPITRE II.

Conduite des Missionnaires à l'égard du supérieur de la Mission..... 273

CHAPITRE III.

Rapports des Missionnaires entre eux..... 277

CHAPITRE IV.

Rapports des Missionnaires avec M. le curé et avec MM. les vicaires..... 280

CHAPITRE V.

Rapports des Missionnaires avec les paroissiens.

Art. 1er. Rapports avec les autorités locales et les personnes influentes..... 286

Art. 2. Rapports avec les paroissiens en général..... 287

Art. 3. Rapports avec les personnes du sexe..... 290

TROISIÈME PARTIE.

Conduite du Missionnaire après la Mission.

CHAPITRE PREMIER.

Départ..... 300

CHAPITRE II.

Rapports avec les personnes qu'on a vues et dirigées..... 302

CHAPITRE III.

Conduite du Missionnaire dans le lieu de sa résidence..... 303

Observations sur la pratique du Manuel..... 306

QUATRIÈME PARTIE.

Complément.

I. Examen du Missionnaire..... 309

II. NOTES ADDITIONNELLES.

A. — Témoignage de Mgr d'Amiens. — Ouverture de Mission..... 331

B. — Justification de la doctrine de saint Ligori..... 337

C. — Fondation de Missions.... 338

D. — Exercices préparatoires aux retraites de jeunes gens..... 339

E. — Contre le luxe dans les pensionnats de jeunes personnes. 340

F. — Missionnaires et prédicateurs improvisés..... 340

G. — Institution d'une confrérie. 341

Confrérie du S.-Cœur de Jésus. 342

Acte de consécration au Cœur de Jésus..... 343

Union au Cœur de Jésus pour entretenir la paix dans une communauté..... 344

Promesses faites aux personnes dévouées au Cœur de Jésus. 346

Réunion des Amis chrétiens... 346

Congrégation de N.-D. du Cénacle..... 349

Association pour l'extirpation du blasphème..... 350

H. — Règlement de saint François de Sales pour les Missions. 351

I. — Méthode de saint Vincent de Paul pour les Missions et les prédications..... 352

Missions de huit et de douze jours..... 361

J. — Confession des enfants.... 362

K. — Catéchisme des enfants pendant les Missions 365

L. — Avis sur la bénédiction des objets de piété..... 366
M. — Bureau de réconciliation.. 367
N. — Remarques de saint Ligori sur quelques points à rappeler dans une Mission.
1. Amour de Jésus crucifié.... 370
2. Dévotion envers la sainte Vierge..... 371
3. Nécessité de la prière..... 372
4. Fuite des occasions dangereuses..... 373
5. Malheur de ceux qui cachent ou déguisent leurs péchés mortels..... 374
O. — Erection de croix au commencement de certaines Missions..... 379
P. — Neuvaine pour la persévérance..... 379
Q. — La charité du confesseur.. 380
R. — Remèdes faciles dont les Missionnaires peuvent avoir besoin..... 381
S. — Règles de politesse sociale et chrétienne..... 383
T. — Guide des confesseurs pour l'indication de lectures de l'*Imitation de Jésus-Christ* selon les besoins des fidèles..... 386

III. FORMULAIRE.

I. Règlement des fidèles pour la Mission..... 389
II. Mémorial de Mission..... 391
III. Sommaire des instructions fondamentales. — Plan de gloses sur le sacrement de Pénitence..... 392
IV. Chemin de la Croix..... 412
V. Le Rosaire..... 429
VI. Formule d'absolution..... 433
VII. Dispenses des empêchements de mariage..... 436
VIII. Observations au sujet des scapulaires..... 440
IX. Scapulaire de la Sainte-Trinité 441
X. Scapulaire de la Passion..... 443
XI. Scapulaire du Carmel..... 444
XII. Scapulaire de l'Immaculée-Conception..... 445
XIII. Scapulaire de N.-D. des Sept-Douleurs..... 446
XIV. Prière pour les malades... 448
X . Bénédictions diverses.
Règle générale pour les bénédictions..... 448
1. Bénédiction commune..... 449
2. Bénédiction des croix et des médailles..... 449
3 Bénédiction des chapelets et des rosaires..... 449
4. Bénédiction des images de N.-S. J.-C., de la sainte Vierge et des Saints..... 450
5. Bénédiction des enfants.... 450
6. Bénédiction papale..... 451
XVI. Indulgence plénière à l'article de la mort..... 454
XVII. Indulgences pour les fidèles de France qui font ériger extérieurement des croix, des statues, etc..... 456
XVIII. Refrains de cantiques... 457

FIN DE LA TABLE.

Chichy. — Impr. M. Lognon, Paul Dupont et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

BV 2060 .D64 1869
SMC
Dominget, H., p`ere.

Les missionaires et les
directeurs de stations
BAS-0097 (mcsk)

ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY